

SOUS LA DIRECTION DE
Michel BERGÈS

Professeur des universités, Agrégé de science politique
Université de Bordeaux IV Montesquieu

(2008)

Penser les relations internationales

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"

Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf., .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs.
C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Sous la direction de Michel BERGÈS

PENSER LES RELATIONS INTERNATIONALES.

Paris: L'Harmattan, 2008, 472 pp. Collection: Pouvoirs comparés. Collection dirigée par Michel Bergès.

[Autorisation formelle accordée par l'auteur le 5 mars 2011 de diffuser cette œuvre dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriel : michel.berges@free.fr

Polices de caractères utilisée : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

Édition numérique réalisée le 3 septembre 2011 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.

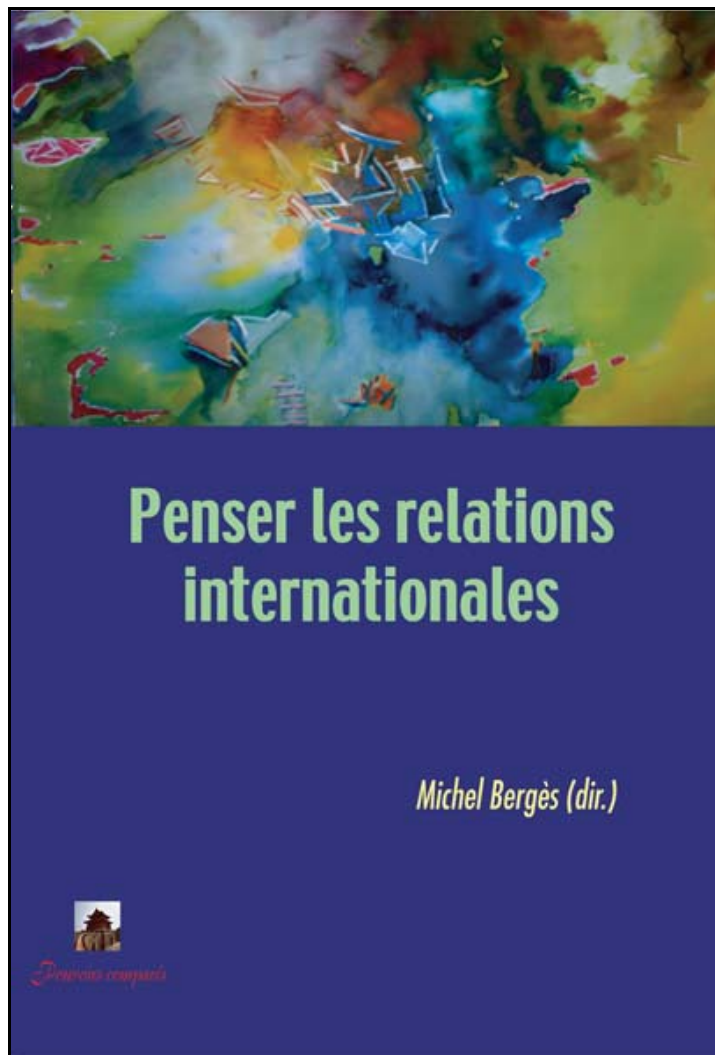


Sous la direction de

Michel BERGÈS

Professeur des universités, Agrégé de science politique
Université de Bordeaux IV Montesquieu

**PENSER LES RELATIONS
INTERNATIONALES**



Paris: L'Harmattan, 2008, 472 pp. Collection: Pouvoirs comparés. Collection dirigée par Michel Bergès.

[2]

Pouvoirs comparés

Collection dirigée par Michel Bergès

Professeur de science politique

NATHALIE BLANC-NOËL (sous la direction de)
La Baltique. Une nouvelle région en Europe

David CUMIN et Jean-Paul JOUBERT
Le Japon, puissance nucléaire ?

Dimitri Georges LAVROFF (sous la direction de)
La République décentralisée

Michel Louis MARTIN (sous la direction de)
Les Militaires et le recours à la force armée. Faucons, colombes ?

Constanze VILLAR
Le Discours diplomatique

Gérard DUSSOUY
Les Théories géopolitiques. Traité de relations internationales (1)

Gérard DUSSOUY
Les Théories interétatiques. Traité de relations internationales (2)

André-Marie YINDA YINDA
L'Art d'ordonner le monde. Usages de Machiavel

Dominique d'ANTIN DE VAILLAC
L'Invention des Landes. L'État français et les territoires

[4]

Pouvoirs comparés

L'Harmattan

Ouvrages de Michel Bergès

Le Syndicalisme policier en France
Paris, L'Harmattan, 1995

Vichy contre Mounier.
Les non-conformistes face aux années quarante
Paris, Économica, 1997

La Vérité n'intéressait personne. Un procès contre la Mémoire
Paris, François-Xavier de Guibert, 1999

Machiavel, un penseur masqué ?
Paris, Bruxelles, Complexe, 2000.

Le tableau de couverture est une œuvre de Madeleine Martinez-Ubaud, Espaces, qui en a autorisé la reproduction.

[5]

Table des matières

[Quatrième de couverture](#)

Première Partie
L'école martrienne de Bordeaux.
Néoréalisme et diplomatie culturelle

[Introduction](#) : du CAPC au CAPCGRI

Chapitre I. [Épistémologie des théories](#)

- I. [De la nécessité d'une théorie des relations internationales ou l'illusion paradigmatique](#) (Jean-Louis Martres)
 - A. [Le paradigme réaliste et ses adversaires](#)
 - B. [Les fondements de la querelle](#)
 - a) [Théories, idéologies et philosophies](#)
 - b) [Théories, doctrines de politique étrangère et Histoire.](#)
 - c) [Le problème de l'écart entre les théories et la structure de la pensée en Occident](#)
 - d) [La théorie comme substitut à la religion](#)
 - e) [La résolution stratégique des conflits théoriques](#)
 - C. [Conclusion](#)

- II. [Dépasser les paradigmes classiques](#)
 - A. [La diplomatie : un obstacle idéologique ?](#) (Constanze Villar)
 - B. [Pour une géopolitique systémique](#) (Gérard Dussouy)
 - C. [Pour une théorétique des théories des relations internationales.](#) (Michel Bergès)
 - a) [Un constat de départ : la carence épistémologique française en matière de théorie des relations internationales](#)
 - b) [Pour une épistémologie néoaronnaienne](#)

Chapitre II. [Le retour de la puissance](#)

- I. [La puissance comme lieu commun des relations internationales.](#) (Jean-Louis Martres)
 - A. [La première phase](#) : construction et évaluation des ressources. La puissance comme cumul des ressources
 - B. [La seconde phase](#). La puissance en action – ou la relation d’influence – ou la figure d’Ulysse
 - C. [Conclusion](#) : les deux lectures

- II. [Le retour des États : analyses de cas](#)
 - A. [La protection des États](#) : la superpuissance américaine
 - a) [Un exemple de hard power : le réseau Échelon.](#) (Claude Delesse)
 - b) [Un exemple de soft power : la dénucléarisation de l’Asie du Nord-Est](#) (Michel Dusclaud, Bernard Sionneau)
 - B. [Politiques globales](#)
 - a) [Les politiques globales de sécurité maritime.](#) (Dominique d’Antin de Vaillac)
 - b) [Les politiques globales de la Forêt et de Développement durable.](#) (Michel Bergès, Yves Lesgourgues, Lizianne Guennéguez, François Mimiague, Dominique d’Antin de Vaillac, Pascal Tozzi)

- III. [Conclusion : essai de définition d’une diplomatie culturelle](#) (Jean-Louis Martres)
 - A. [Le problème du conflit relativisme culturel/universalisme](#) : le cas de la Chine
 - B. [Comment régler le divorce des nations : le problème ethnique](#)
 - C. [Existe-t-il un particularisme islamique ?](#)

Deuxième Partie

Le statut des théories internationalistes : culture ou science ?

[Introduction](#) : la rencontre de l’Aci à Pékin (juin 2005)

Chapitre III. [Les approches externalistes](#)

Chapitre IV. [Les approches internistes](#)

-
- I. L'iridescence chez les papillons : un essai de transposition des méthodes de l'analyse physique dans le domaine des relations internationales. (Jean-Louis Martres, Pascal Tozzi)
 - A. Le problème de la complexité
 - a) Remarques et pistes de transpositions dans le domaine de la politique internationale
 - B. Questions sur la puissance
 - a) Remarques et pistes de transpositions dans l'analyse de la puissance
 - C. Transposition de la théorie à l'analyse de la stratégie
 - a) Remarques et pistes de transpositions dans le domaine international
 - b) Remarques et pistes de transpositions quant aux stratégies d'acteurs internationaux
 - II. Relations internationales et théorie : pour éviter des impasses épistémologiques. (Gérard Dussouy)
 - III. Sémiotique des théories internationalistes. (Constanze Villar)
 - IV. L'Union européenne : une puissance internationale émergente ? (Angel Angelidis)
 - A. Les politiques de l'Union européenne en rapport avec les relations internationales
 - B. Les théories de l'intégration européenne
 - a) Le processus de l'intégration européenne
 - b) Les étapes principales de l'intégration européenne
 - c) Les politiques de l'Union européenne en matière de relations internationales
 - C. Les relations entre l'Union européenne et la Chine
 - a) Phases principales
 - b) Orientations prioritaires de la politique de l'Union européenne à l'égard de la Chine

Troisième Partie

Hégémonie et relations internationales

Introduction : La rencontre de l'Acı à Bordeaux (24-26 octobre 2006)

Chapitre V. Théories de l'hégémonie

- I. Hégémonie et théorie des relations internationales. (Jean-Jacques Roche)
- II. L'hégémonie ou l'Empire ? (Yves Roucaute)
- III. Le méta-jeu du pouvoir et le panorama militaire international. (Gilberto Dupas)
 - A. Mondialisation, nations et pouvoir militaire au début du XXIe siècle
 - B. Hégémonies, asymétries économiques et terrorisme comme alternative émergente de pouvoir
- IV. Les images de l'ennemi : ressources d'hégémonie légitime ou vecteurs d'hégémonisme ? (Frédéric Ramel)
 - A. Une recomposition limitée des images de l'ennemi
 - a) Un nouvel objet de menaces ou une recomposition ?
 - b) Une morphologie « classique » des images
 - B. Des liens entre images de l'ennemi et hégémonie : le spectre de Janus
 - a) Au fondement d'une hégémonie légitime
 - b) Des risques d'« hégémonisme »
 - C. Conclusion
- V. Pour une théorie morphogénétique des cycles de l'hégémonie. (Jean-Paul Joubert)
- VI. Unipolarité, hégémonie et équilibre des puissances. (Gérard Dussouy)
 - A. Définition de l'hégémonie
 - B. Unipolarité et équilibre soft des puissances
 - C. Thalassocratie américaine et homogénéisation hégémonique du monde
- VII. L'hégémonie états-unienne à l'épreuve du néobolivarisme vénézuélien. (Éric Dubesset)
 - A. L'Amérique latine et la Caraïbe dans l'ombre de l'hégémon états-unien

- a) *De l'influence coloniale européenne à la montée en puissance des États-Unis*
- b) *Du leadership à l'unilatéralisme états-unien*

B. Le néolibéralisme vénézuélien

- a) *La germination d'une conscience latino-américaine contestataire*
- b) *La doctrine néolibérienne d'Hugo Chávez*
- c) *Une contre-offensive multiscaleaire*

Chapitre VI. Cultures, hégémonie et contre-hégémonie

I. Hégémonie et culture : le cas brésilien. (Monica Leite Lessa)

II. La francophonie : hégémonie ou contre-hégémonie ? (Constanze Villar)

A. La francophonie dans l'Empire colonial : une ambition hégémonique ?

- a) *L'invention du terme de francophonie : de la langue à la géohistoire*
- b) *Le dessein sous-tendant la notion : l'emprise du centre sur la périphérie*

B. La francophonie moderne : une contre-hégémonie ?

- a) *La résurgence du mot et le développement de l'idée de francophonie*
- b) *De l'institutionnalisation au développement durable de la francophonie*
- c) *Les défis du développement durable de la francophonie*

III. Hégémonie et cultures dans la mondialisation : trois paradigmes et une exception française. (Nathalie Blanc-Noël)

A. Les théories de la mondialisation culturelle : trois paradigmes fondamentaux

- a) *Le paradigme de l'uniformisation du monde*
- b) *Le paradigme essentialiste*
- c) *Le paradigme de l'hybridité*

B. L'exception française : entre ignorance de la problématique de la mondialisation culturelle et engagement extrême

-
- IV. Hégémonie industrielle et développement durable : les complicités scandinaves (D. d'Antin de Vaillac)
- A. La solidarité active entre gestion durable forestière et hégémonie industrielle scandinave
- a) *L'avantage stratégique du modèle d'organisation de référence*
 - b) *La consolidation institutionnelle du « protectionnisme écologique »*
 - c) *La disqualification écologique de produits concurrents stimule la demande de produits écologiquement certifiés*
- B. La complicité dévoilée : l'alliance entre groupes industriels et Ong pour l'exploitation des bois russes
- a) *Des forêts « gérées durablement » au « bois illégal » : une opportune inversion des priorités »*
 - b) *Du bois russe : « légal » dans l'immédiat, « durable » un peu plus tard*
 - c) *Le ralliement des grands groupes industriels à la certification préconisée par les ONG écologistes*

Conclusion

Index

Penser les relations internationales

QUATRIÈME DE COUVERTURE

[Retour à la table des matières](#)

Comment analyser les rapports de puissance ? Après un examen des théories et des idées politiques que ceux-ci impliquent, sont proposées des études de cas sur « le retour de la puissance », ainsi qu'un projet de « diplomatie culturelle » prôné par le professeur Jean-Louis Martres, susceptible de fonder de nouveaux rapports internationaux. Cela, de façon néoréaliste et relativiste, à contre-courant de certaines conceptions trop manichéennes ou angéliques.

Cet ouvrage rend compte également du programme inédit de l'ACI « Théories des relations internationales et hégémonie culturelle », du ministère de la Recherche, autour de questions heuristiques :

- les apports de Raymond Aron, de Pierre Renouvin, de Jean-Baptiste Duroselle à la construction d'une théorie française des relations internationales ;
- l'influence, mais aussi la diversité des conceptions américaines ;
- les théories des « formes » et des « cycles », face à celles des « forces » ;
- la nature scientifique ou culturelle des théories internationalistes ;
- la pertinence du concept d'empire et de celui, néogramscien, d'hégémonie ;
- le caractère contre-hégémonique de la « francophonie » ;

- le poids des constructions de l'image de l'ennemi dans la guerre américaine ;
- les paradigmes contradictoires de la mondialisation culturelle ;



- l'émergence de contre-hégémonies politiques (Hugo Chávez) les grilles chinoise et brésilienne ;
- les intérêts secrets des normes écologiques sur le plan international...

Michel Bergès, professeur de science politique, dirige le Centre d'Analyse politique comparée, de Géostratégie et de Relations internationales de l'Université de Bordeaux. Il a notamment publié, aux éditions Complexe, *Machiavel, un penseur masqué ?*

C'est avec le professeur Jean-Jacques Roche, de l'Université de Paris II, qu'il a coordonné, entre 2005 et 2007, ce dialogue - rare dans l'Université française d'aujourd'hui - autour de cette Action concertée incitative (ACI).

[11]

Première partie

L'école martrienne de Bordeaux. Néoréalisme et diplomatie culturelle

[Retour au sommaire](#)

[13]

**Première partie : L'école martienne de Bordeaux.
Néoréalisme et diplomatie culturelle**

Introduction

Du CAPC AU CAPCGRI

[Retour à la table des matières](#)

Les professeurs Jean-Louis Martres et Jean-Louis Seurin, tous deux issus d'une génération de publicistes français devenus politologues sur le plan intellectuel et institutionnel, ont créé, en 1978, le CAPC (Centre d'Analyse politique comparée) à l'université de Bordeaux. Dans un contexte où dominaient, dans les sciences sociales en général et dans la science politique de l'époque en particulier, des logiques d'engagements pimentées de « discours théoriques » outrecuidants, il s'agissait de défendre une approche libre, ouverte, pluraliste et compréhensive.

Dans l'esprit de ses initiateurs, le CAPC s'est donné plusieurs objectifs scientifiques :

- la valorisation de la spécificité des tâches et des fonctions des enseignants-chercheurs universitaires, réunissant intimement, au lieu de les séparer, pédagogie et recherche ;
- le lien nécessaire de la science politique avec toutes les disciplines sociales et humaines, face au carcan normativiste du droit et aux apories rigides de la philosophie ;
- le développement d'une coopération internationale étendue, pour l'intérêt de la recherche francophone.

Les deux fondateurs insistèrent, dès le départ, sur l'importance de la diffusion en France des travaux de la science politique « behaviouraliste » américaine (théorie politique, analyse des partis, politique comparée, étude critique des com-

portements, des idéologies, des idées politiques et des codes culturels, approche réaliste des relations internationales...). Des colloques organisés avec les USA sur ces matières, des programmes de recherche, la publication de travaux (*La Démocratie pluraliste, Technologie et Relations internationales, Les Révolutions américaines et françaises...* aux Éditions Économica), le tout appuyé par la logistique de la Maison des [14] Sciences de l'Homme d'Aquitaine, dirigée par Michel Dusclaud, marquèrent les activités d'une équipe qui comptait dans ses rangs politologues, sociologues, historiens, géographes, linguistes, français ou américains.

Depuis sa création, le CAPC reposa donc sur :

- une créativité théorique et méthodologique dans l'analyse de l'objet politique et des phénomènes de pouvoir réels ou représentés ;
- le respect d'une culture générale tournée vers les humanités (sciences de l'espace, du temps et du sens...), mais aussi vers l'épistémologie ;
- un dialogue interdisciplinaire entre sciences « molles » et sciences « dures » ;
- un recul comparatiste d'autant plus heuristique que les faits civilisationnels et culturels « formatent » universellement et durablement les institutions et les attitudes, au-dessus des normes, des intérêts, des organisations, des comportements, des idéologies, dont la logique immédiate est plus ou moins liée au processus contemporain de modernisation et de politisation ;
- la nécessité de relier l'interne et l'externe et de valoriser la synthèse.

À l'initiative de Michel Bergès, qui hérita du poste d'agrégé de science politique occupé par Jean-Louis Seurin antérieurement, le CAPC fut relancé en décembre 1995. Le Conseil scientifique de l'université appuya cette initiative en 1996. En 1997, le Centre devint « Jeune Équipe », puis, en 1998, « Équipe d'accueil » d'un DEA généraliste, un temps co-habilité avec l'IEP de site. Il s'agissait de remobiliser les nombreuses thèses inscrites et de renforcer une équipe potentielle d'enseignants-chercheurs. Les relations furent renouées avec les USA et orientées également vers la Chine. Cependant la progression du Centre se heurta, entre autre, à une difficile cohabilitation du DEA avec l'IEP et surtout aux insuffisances de l'École doctorale de cet établissement autonomisé. Dès 1999, pour compenser l'absence de DEA, l'équipe créa un DESS novateur soutenu par la Commission européenne, portant sur les politiques publiques, la gestion et le développement de la Forêt cultivée. Cette expérience pédagogique, en relation avec les professionnels du secteur Forêt, Bois et Papier, appuyée par la Région Aquitaine, bénéficia à huit promotions d'étudiants. Un programme [15] régional de recherche sur le thème « Empire et Réseaux », lancé en 1997, fit émerger une problématique

d'équipe durable qui entraîna un changement de sigle : le CAPC devint en 2002 le CAPCGRI (Centre d'Analyse politique comparée, de Géostratégie et de Relations internationales). De 2002 à 2007, quarante thèses furent inscrites ou soutenues dans le cadre d'un nouveau Master de science politique de cinq options, dont l'une portait sur la Forêt et le développement durable, une autre sur la Sécurité globale.

Le CAPCGRI a développé des fonctions éditoriales en matière de valorisation de la recherche à travers deux nouvelles collections aux Éditions Complexe et l'Harmattan, dirigées par Michel Bergès, qui ont publié, entre 2000 et 2008, les ouvrages suivants, ouverts à une conception généraliste, libre et pluraliste de la science politique :

1) Aux Éditions Complexe (Paris, Bruxelles), collection « Théorie politique » :

- Michel Bergès, *Machiavel, un penseur masqué ?*
- Gérard Dussouy, *Quelle géopolitique au XXI^e siècle ?*
- Jean-Patrice Lacam, *La France. Une république de mandarins ?*
- Jean-Marie Izquierdo, *La Question basque.*
- Shmuel Noah Eisenstadt, *Le Retour des Juifs dans l'histoire.*
- François Dieu, *La Gendarmerie. Secrets d'un corps.*
- Claude Horrut, *Ibn Khaldûn. Un islam des « Lumières » ?*

2) Aux éditions l'Harmattan, collection « Pouvoirs comparés » :

- Nathalie Blanc-Noël (dir.), *La Baltique. Une nouvelle région en Europe.*
- David Cumin, Jean-Paul Joubert, *Le Japon, puissance nucléaire ?*
- Dimitri Georges Lavroff (dir.), *La République décentralisée.*
- Michel Louis Martin (sous la direction de), *Les Militaires et le recours à la force armée. Faucons, colombes ?*
- Constanze Villar, *Le Discours diplomatique.*
- Gérard Dussouy, *Les Théories géopolitiques. Traité de Relations internationales (1).*
- Gérard Dussouy, *Les Théories de l'interétatique. Traité de Relations internationales (2).*

[16]

- André-Marie Yinda Yinda, *L'Art d'ordonner le monde. Usages de Machiavel*, préface de Pierre Manent.
- Dominique d'Antin de Vaillac, *L'Invention des Landes. L'État français et les territoires*.

En matière de collaboration scientifique, le CAPCGRI a fonctionné en étroite synergie avec diverses institutions et réseaux français :

- Association des formations universitaires de défense, de relations internationales *et de sécurité* (AFUDRIS), qui regroupe quatorze centres de recherches sur ces thèmes et plus de 30 masters ;
- INHES (Institut des hautes Études de Sécurité), rattaché au ministère de l'Intérieur ;
- ISC (Institut de stratégie comparée de Paris) ;
- Institut européen de la forêt cultivée (Bordeaux) ;
- INRA d'Aquitaine (Pierroton) ;
- Maison de la Forêt d'Aquitaine ;
- Centre de recherches pour le développement des sciences sociales et de la communication (CREDESCO) ;
- APIC (Association pour la promotion des identités culturelles) ;
- Centre d'Études de civilisation islamique de Bordeaux 3 ;
- Institut de Stratégie, d'Armement et de Défense (ISAD), Université de Paris II ;
- Centre lyonnais d'Études, de Sécurité internationale et de Défense (CLESID), Université de Lyon 3 ;
- Groupe d'histoire des forêts françaises, Paris I, Sorbonne, CNRS ;
- Centre d'études et de recherches sur la police (CERP) Université des Sciences sociales de Toulouse 1 ;
- Revue *Nordique* (Institut Choiseul de Paris) ;
- *Stratégique*, Revue de l'Institut de Stratégie comparée.

Le centre a également coordonné, de 2005 à 2008, une Action concertée incitative (ACI) du ministère de la Recherche : « Théorie des Relations internationales et hégémonie culturelle » (projet 0043), dont le présent ouvrage rend compte des travaux (cf. *infra*, deuxième et troisième parties). Il participe également, par l'intermédiaire de l'Institut européen de la Forêt cultivée, et en tant que centre

d'accueil du Master Forêt et Développement [17] durable, au Pôle de compétitivité de la Région Aquitaine portant sur « Le Pin maritime du futur », ainsi qu'au Réseau FORSEE (Gestion durable des FORêts : un RéSEau Européen de zones pilotes pour la mise en œuvre opérationnelle, initiative communautaire INTEREG IIIb « Espace Atlantique »).

Des relations scientifiques régulières et conventionnées avec les universités étrangères suivantes ont été entretenues :

- Université Beida de Pékin, Département de relations internationales ;
- Université de Virginie (Uva), Département de Science politique, Charlottesville, Usa ;
- Institut de stratégie internationale de l'*Institute of Technology* de l'Université Georgia Tech d'Atlanta, USA ;
- Université de Porto.

La première partie de cet ouvrage résume les axes de recherche du CAPCGRI, orientés autour des concepts en apparence antinomiques de puissance et de diplomatie culturelle.

Alors que Jean-Louis Seurin avait initié divers travaux de sociologie et de théorie politique, c'est sous l'influence de Jean-Louis Martres que fut engagée, dès les débuts du CAPC, une approche réaliste en matière de relations internationales.

L'ensemble de la réflexion théorique repose à ce propos sur une prise de conscience de la fragilité et de la spécificité des approches universitaires en la matière. Souvent, le théoricien, quittant ses limites, rêve d'être le conseiller du Prince ou – c'est le syndrome de Kissinger – de devenir décideur lui-même. À l'inverse, il peut fuir la réalité brute et être tenté par un voyage en songe, non dépourvu d'une arrogance compensatoire – c'est le syndrome de Cyrano de Bergerac. La tâche, humble, de décrire le monde, n'est pas aisée face à la multitude des États et des acteurs en présence, à la diversité linguistique, à l'infinité de trames simultanées, visibles ou cachées, d'intérêts contradictoires, à la pléthore de bases de données, face aussi aux déterminations des événements. Malgré *Internet*, l'accès aux informations confidentielles n'est pas toujours facile pour des universitaires français qui travaillent dans de petites unités de province, confrontées à une totale pénurie de moyens. Il ne s'agit donc pas pour eux de concurrencer les grilles [18] globales d'analyse d'organisations spécialisées qui se consacrent à la

lecture quotidienne de l'international (les départements ministériels des grands États – CIA en tête –, les services de prospective des multinationales ou d'entreprises prédatrices, des banques, des grands journaux ou des chaînes de télévision, des sociétés privées de *consulting*...). Sans non plus rester dépendants des sources produites par ces entités externes, il leur faut surtout essayer de penser l'unité et les « universaux » (précisément !) des relations internationales, de surcroît sans disposer des facilités de leurs vis-à-vis étrangers, notamment américains ou européens.

Pour mener à bien cette tâche de synthèse, inséparable de la formation des doctorants, ils doivent aussi éviter de « suivre » des étiquettes à la mode dans la définition des problèmes. Le président de l'AFUDRIS nous a mis justement en garde contre les « formules rhétoriques imposées », les « fourre-tout des nouvelles problématiques » que répètent, sans les maîtriser, les acteurs de terrain, politiciens, hommes d'affaires ou diplomates, spécialistes de la « réflexion opérationnelle » ou de « la prospective administrative », en une sorte de volapük internationalisé, coloré de sigles, d'« incantations magiques », d'adjectifs enthymématiques, qui n'ont de réalité effective que leur propre usage désignatif, nominaliste, constructiviste. Ce collègue appelait de ses vœux une « refonte des représentations mentales » dans laquelle les « enseignants-chercheurs », qui ont pour profession de lire, d'écrire, d'enseigner, de rechercher dans la solitude et au sein de petites collégialités, conservent leur légitimité ¹.

Dans cette direction, l'équipe du CAPCGRI a choisi à la fois d'engager une réflexion épistémologique critique et comparative sur les modèles de lecture académiques les plus courants en science politique internationaliste, et de mettre en avant une problématique réaliste en termes de théorisation et d'analyse, qui semble la plus adéquate pour rendre compte – modestement – de la complexité du monde actuel, qui constitue un défi pour la démarche universitaire, *stricto sensu*.

¹ Cf. Jean-Jacques Roche, « Le temps des incantations magiques », *Le Devoir*, 19 juin 2004.

[19]

**Première partie : L'école martrienne de Bordeaux.
Néoréalisme et diplomatie culturelle**

I

Épistémologie des théories

Le rapport à la théorie en matière de relations internationales reste problématique. Dans un premier temps, il est apparu indispensable d'établir un bilan et une typologie raisonnée des théories en présence, avant d'engager, au regard d'une critique « théorétique » (c'est-à-dire proposant une théorie épistémologique des approches sectorielles en question), une démarche plus heuristique de redéfinition de la puissance.

I. De la nécessité d'une théorie des relations internationales ou l'illusion paradigmatique

Jean-Louis Martres

[Retour à la table des matières](#)

Deux obstacles rendent difficile une approche réaliste des relations internationales : les paradigmes académiques et le discours des diplomates. À partir de ce constat, il est important de comprendre les raisons des rapports entre idéologie et théorie en la matière, mais aussi d'envisager leur dépassement en proposant une

« théorique » constructive afin de choisir, non un syncrétisme paradigmatique, mais une grille adaptée rendant compte de l'ordre mondial tel qu'il est, tel qu'il évolue et tel que le ressentent objectivement et subjectivement ceux qui l'analysent.

Les relations internationales constituent-elles un territoire si particulier qu'elles nécessitent le recours à des paradigmes spécifiques distincts des méthodes habituelles en sciences sociales ? [20] Il ne le semble pas. Cependant il faut tenir compte des voiles successifs qui en obscurcissent le sens.

Tout d'abord les gouvernants, fussent-ils démocratiques, ne sont guère enclins à expliquer clairement à l'opinion les raisons réelles de leurs engagements. Bien entendu, parce que la plupart des citoyens s'y intéressent peu, mais aussi parce qu'ils ont tendance à les considérer comme un théâtre où se déplacent des personnages jouant une pièce inconnue. Ils ont besoin d'un code pour comprendre la liturgie et applaudir les performances.

Et les Princes savent qu'ils doivent, au regard de leurs valeurs culturelles et des attentes nationalistes du public, se donner le plus beau rôle. Aussi choisissent-ils d'évoquer les problèmes de la société internationale par un discours moraliste visant à désigner les bons et les méchants et, si possible, précisant à quel point eux sont du bon côté !

Les médias confortent l'essentiel du dispositif en renforçant à leur tour le caractère manichéen du discours et réservent à une mince élite des clés de compréhension plus raffinées, mais souvent partisans en fonction de leurs propres références politiques.

Le malaise s'accroît lorsque l'on constate à quel point l'Occident, lieu essentiel du débat théorique, trouve de bonnes raisons pour élaborer des doctrines interventionnistes fondées sur de grands principes ou de bons sentiments. D'abord l'Église et la guerre juste, puis la défense de la démocratie et des Droits de l'homme, tout lui est bon pour continuer à s'attribuer la meilleure part, celle de la justice dans les relations internationales.

Pour approcher tant soit peu l'essentiel, il faut donc passer au travers de ce premier barrage idéologique. Mais c'est pour mieux se trouver confronté à un deuxième, celui du langage diplomatique. Celui-ci (Constanze Villar le démontre brillamment – cf. *infra*, p. 48), a ses propres règles et tout particulièrement une vision du temps différente de celle de l'opinion. La durée, la solution à long terme, la gestion méticuleuse des mots, l'oblige à euphémiser les propos, à les enfermer dans un registre très court, jouant sur les nuances sémantiques. Car le di-

plomate, s'il s'engage, prévoit aussi de se délier. Il se doit de cultiver l'ambiguïté, source féconde d'une pluralité d'interprétations.

Devrait alors intervenir le recours à la théorie qui, grâce à des paradigmes explicatifs, aiderait à percer le secret des Princes. [21] Nous ne sommes pas loin de considérer pourtant qu'il s'agit encore d'une barrière contribuant finalement à obscurcir le sujet plutôt qu'à l'éclairer. C'est tout spécialement à cette illusion paradigmatique que nous allons nous attacher.

Tous ceux qui reprochent à la théorie réaliste son cynisme, cultivent une vision irénique et idéaliste de l'avenir des relations internationales. Mais cette introduction de la morale a au moins un mérite, celui de poser une question au concept de théorie des relations internationales : représente-t-il une modélisation d'une pratique politique, ou est-il véritablement l'embryon d'une science capable de déduire de l'observation empirique des régularités répétitives ? La prise au sérieux de ces théories exigerait un choix entre ces deux possibilités. Il est prudent cependant d'ouvrir le débat sur une autre hypothèse : ne sommes-nous pas en face d'un nouveau champ d'expression pour les idées politiques qui préfère désertier les lieux traditionnels de la pensée ?

Nous penchons en faveur de la dernière hypothèse. Cherchons donc à débusquer cette pensée derrière le masque d'une pseudo-science. Cela ne veut en aucun cas dire que nous négligeons ou tenons pour néant l'immense effort d'analyse déjà accompli. Bien au contraire. Très précisément, le rôle de la pensée politique, longtemps mésestimé sous l'influence du marxisme, s'affirme aussi bien dans la tentative de compréhension de la réalité, que dans la proposition de modèles de comportement, en vue d'améliorer ou de changer radicalement la vie politique.

C'est dans cette direction que nous allons présenter, très sommairement, la logique académique de la grande « bataille des paradigmes », avec l'espoir de démontrer que leurs distances ne sont pas aussi grandes que leurs concepteurs le prétendent.

A. Le paradigme réaliste et ses adversaires

[Retour à la table des matières](#)

Il faut essayer d'aborder les théories des relations internationales avec une volonté de clarté, tant celles-ci cultivent leurs différences et semblent exiger un choix préalable. Leurs auteurs refusent d'être mis sur le même pied et considèrent comme hérétique [22] toute tentative de tirer des bénéfices cumulatifs de leurs

recherches variées. Pourrait-on être, sérieusement, catholique et protestant en même temps ?

Pourtant il y a un seul point sur lequel les théoriciens des relations internationales sont d'accord, c'est la certitude de ne travailler ni sur le même objet ni grâce aux mêmes méthodes. Ils se disputent sur l'existence d'une discipline dont ils sont incapables de dire si elle concerne le pouvoir mondial, les relations entre États, les flux transnationaux publics et privés, ou tout cela en même temps.

Largement dominée par les chercheurs nord-américains, la théorie des relations internationales a en très peu de temps donné naissance à un large corpus partagé entre paradigmes rivaux. Ceux-ci sont devenus un lieu d'érudition, une richesse académique, que se doivent de posséder étudiants et chercheurs. Un tel puzzle semble poser l'interrogation majeure de savoir quel paradigme choisir afin d'arrimer solidement son avenir universitaire à l'équipe gagnante...

La part française, très concentrée autour du Centre d'Études des Relations internationales de l'Institut d'Études politiques de Paris, ne peut, sans perdre son originalité, se rallier entièrement avec armes et bagages aux seules théories américaines. Elle doit s'en démarquer, afin de ne pas céder à ce dangereux « impérialisme idéologique ». Pour cela, apparemment, elle a résolument choisi un chemin qui la dirige vers le jugement de valeur. La position est habile et rejoint celle, traditionnelle chez les intellectuels français, d'épouser la posture du détenteur de la vérité, afin de mesurer à l'aune de leur propre vertu, tout aussi bien les théories des chapelles rivales que le comportement des États. Cette approche n'est pas sans précédent, et dans la lutte qui opposait colombes et faucons aux USA, les premiers avaient déjà très largement fait un choix éthique.

Lorsque le réalisme cherche des ancêtres à ses analyses, il invoque tout naturellement Thucydide, Machiavel ou Clausewitz. Mais finalement, la théorisation apparaît chez des auteurs comme Kennan, Morgenthau, Waltz (donc à une période récente) marquée par les violents conflits du XX^e siècle. Considéré par certains coryphées transnationalistes comme étroitement lié à la vision juridique, il s'en distingue en fait très fortement. [23] L'opposition radicale apparaît sur la question de l'idéalisme juridique qui suppose possible de dépasser les conflits par l'institutionnalisation et le règne du droit.

Les réalistes, refusant de croire en une harmonie universelle des intérêts, sont aussi des libéraux, au sens politique et économique du terme, mais ils se méfient d'une régulation sociale rendue possible par le seul jeu de l'économie de marché.

Si des auteurs comme Kennan et Morgenthau conservent une partie de la cosmogonie juridique, en ce sens qu'ils centrent leurs analyses sur l'État, en re-

vanche ils pensent que la société internationale est par nature anarchique, régie par la seule loi du conflit et la poursuite des intérêts nationaux. Le fondement dérive du jugement pessimiste de Machiavel et Hobbes sur la nature humaine, où l'homme déchu reste soumis à l'égoïsme de ses passions et ne trouve que dans la force les moyens de satisfaire ses intérêts. Ils refusent donc d'accepter l'idée d'égalité et s'en remettent à la puissance pour exprimer leur vision hiérarchique du monde. Les États seraient ainsi condamnés à augmenter sans arrêt leurs forces afin d'éviter la soumission ou la destruction. La seule issue à cette escalade se trouve dans l'accès à des équilibres de pouvoir entre États, aussi fragiles qu'inconstants.

Contrairement aux apparences, le réalisme n'est pas une théorie, encore moins un paradigme, mais le résultat d'une expérience, d'une appréhension empirique du politique. Toute l'erreur du réalisme fut de se présenter comme une théorie alors qu'il décrivait l'art de la politique, immuable et changeant. La compréhension du réalisme doit se faire en fonction d'une philosophie de l'action très différente du souci éthique. En revanche, le libéralisme tel qu'il est interprété dans le paradigme éponyme est, lui, véritablement dogmatique et idéologique. En effet, il entend déduire la politique d'un parti pris pacifiste, laissant supposer qu'il y aurait une liaison mécanique entre l'économie de marché, la coopération politique, et l'institutionnalisation des relations internationales.

Or les détracteurs de la pensée des réalistes les ont très précisément attaqués sur la part théorique, négligeant ainsi leur réelle spécificité. Cela évoque la distinction existant entre les légistes en Chine, où la théorie se durcit de façon systématique chez Han Feï par rapport aux recueils de pratiques exposés par ses prédécesseurs. [24] Or Han Feï est le seul à ne pas avoir exercé de responsabilité politique. Même les théoriciens réalistes les plus durs, comme Morgenthau, ne furent pas vraiment des gouvernants.

Pour faire bref, le réalisme caractérise bien le tempérament de l'homme d'action, sa volonté de lutte au service d'une cause qu'il fait sienne et qu'il veut voir triompher par tous les moyens jugés opportuns et efficaces, en considérant que l'intérêt qu'il défend passe avant toute considération de morale ordinaire. Le monde que décrivent les réalistes correspond à un jeu pour lequel les acteurs doivent avoir la maîtrise de leurs nerfs et obéir à la logique de la raison. Aussi s'exprime-t-il au mieux dans le calcul stratégique. La conceptualisation fige cet art mouvant et l'enferme à tort dans des règles apparemment précises. Méfiantes, prudentes, rationnelles, raisonnables, telles devraient être les politiques étrangères inspirées par le réalisme. Cela nous oblige à passer en revue les concepts invoqués ou prêtés aux réalistes comme symptomatiques de leur pensée.

1) *L'État*, pour eux, résulte d'une transposition anthropocentrique, symbolisant le retour à l'état de nature qui précède le pacte social. Moment qui réclame toutes les ressources de l'intelligence, de la ruse et de la force, pour assurer survie et sécurité, défendre son intégrité physique ; la frontière étatique en est le symbole et la souveraineté l'attribut. Machiavel dans ses analyses du mal, fondateur de l'ordre, trouve ici sa juste place.

Mais c'est sans doute sur ce point, du soi-disant stato-centrisme des réalistes, que se portèrent les attaques les plus vives. Rosenau par exemple, en multipliant le nombre des acteurs, se ralliait aux transnationalistes afin d'ôter tout privilège particulier à l'État. Il est vrai cependant que les praticiens qui furent qualifiés de réalistes travaillaient pour l'État et n'aimaient guère que leur « employeur » fût déchu au niveau d'une quelconque ONG, encore moins de le sentir soumis à la puissance de multinationales. Leur propre travail s'en trouverait du même coup rabaissé, et pour un serviteur de l'État, ce sentiment n'était pas acceptable. Cette réaction corporatiste ne doit pas faire oublier les leçons de l'Histoire.

Les réalistes savent très bien que l'État n'est pas la seule forme, ni la forme nécessaire, de l'aménagement du pouvoir politique. D'ailleurs dans la bataille bipolaire, chaque bloc implicitement, en [25] luttant pour la disparition de l'autre, visait l'Empire qui aurait détruit les prérogatives de l'État westphalien. N'est-ce pas d'ailleurs le cas depuis l'implosion de l'URSS ? Pas tout à fait, car la possibilité de gouvernance de cet ensemble planétaire en voie de constitution exige encore le respect des préséances et du protocole des Nations. N'est-ce pas d'ailleurs la leçon des vieilles techniques de l'*Indirect Rule*, pratiquées par les Anglais en Inde, en Afrique ou en Asie ? Il serait en effet extrêmement désagréable de rappeler à certains États que leur souveraineté n'existe plus qu'*in partibus* ! Cela permet de ménager habilement un fait têtue, celui de la Nation, dont la disparition n'est pas postulée par l'existence d'un Empire. Les réalistes ne négligent pas la longue période qui a précédé le traité de Westphalie et s'en souviennent au moment de gérer les affaires de la période contemporaine. Ils ont très bien saisi que politiquement les idéologies transnationales sont dangereuses dans la mesure où elles glorifient l'abaissement de l'État. En fait les réalistes s'intéressent davantage au pouvoir qu'à l'État, et ceux qui agissent au sein des USA ne voient aucune raison pour renoncer à la suprématie de l'État au moment où sa puissance devient hégémonique.

D'ailleurs Susan Strange, tout en se réclamant du réalisme (mais britannique) a consacré une large partie de son œuvre à étudier les relations entre pouvoir politique et pouvoir économique, reconnaissant la puissance de ce dernier facteur.

De la même façon, aucun réaliste n'ignore que, dans la conduite des affaires, le comportement stratégique doit tenir compte de tous les autres acteurs. Mais ils savent, qu'à la différence des États, acteurs permanents, tous les autres sont spécialisés, et parmi eux, beaucoup sont éphémères, donc vulnérables. Les acteurs réalistes servent le pouvoir politique et se servent des autres pouvoirs pour aboutir à leurs fins.

2) Autrement dit, ce souci permanent de survie du pouvoir trouve son expression dans le concept *d'intérêt*. Pris dans un sens rationnel, il postule le calcul de l'investissement dans l'action pour en apprécier la rentabilité attendue. Trop coûteuse, il faut l'éviter, bénéficiaire, il faut l'engager. Bien entendu au regard des thèses idéalistes, le calcul apparaît mesquin, indigne de la générosité humaine. Mais les réalistes estiment que les biens sont mal [26] répartis, en quantités si insuffisantes qu'ils obligent ceux qui les détiennent à organiser une veille constante pour ne pas en être dépossédés.

L'idée selon laquelle l'action de l'un provoque la réaction de l'autre et que tout le scénario se construit de la sorte relève d'une notation juste, appartenant aussi bien au réalisme stratégique qu'au constructivisme interactionniste. Elle a le mérite de souligner la possibilité technique pour l'homme de changer le cours des choses, selon la façon dont il « jouera » de ses atouts. Mais les conséquences à tirer de ce propos doivent être prudemment circonscrites. L'acteur actuel, l'État, hérite de certains rôles forgés par l'Histoire qui le contraignent. Pourquoi l'Histoire a-t-elle été ce qu'elle a été ? Sans retomber dans le déterminisme téléologique de l'Histoire, où et quand se situent les marges de liberté ? Pourquoi la France a-t-elle cherché à conquérir ses frontières naturelles ? Pourquoi la Russie a-t-elle couru vers les mers libres ? Et l'île anglaise, a-t-elle choisi par hasard la maîtrise des mers ? Jusqu'où peut aller le constructivisme dans la création d'un ordre nouveau ? D'ailleurs ce paradigme reste ambigu, car il peut être aussi bien défini comme une postérité inavouée du marxisme, comme un libéralisme absolu, ou bien encore comme la formalisation des principes généraux de stratégie à partir de la théorie du jeu à deux joueurs de Newman et Morgenstern.

En fait, inspirés de la morale des Princes, de la raison d'État en action, l'attachement patriotique des réalistes rend compte également du concept d'intérêt national, tels qu'ils le décrivent. Chaque fois qu'ils ont voulu théoriser le contenu

pour démontrer sa persistance historique, ils ont sans doute mérité la critique d'avoir usé d'un concept flou, commode, mais indéfinissable. Or pour saisir la pensée réaliste, il faut au contraire réintégrer chaque auteur dans sa période, l'écouter disserte de l'intérêt tel qu'il l'entend à un moment précis de l'Histoire.

En d'autres termes, l'intérêt est inséparable de la conjoncture et de la comptabilité imaginaire auquel doit constamment se livrer le Prince pour atteindre les buts qu'il s'est fixé. Ceux-ci sont sans doute dictés par sa culture, mais aussi et surtout par la froide analyse des moyens réels qu'il détient.

Il doit rester clair que la formulation abstraite du concept d'intérêt perd une grande partie de son sens. Tout au plus, peut-il servir [27] de guide pour saisir ce qui, à un moment donné, dans des circonstances particulières, génère la réaction des gouvernants et lui suggère des objectifs considérés comme vitaux. Il n'y a aucune possibilité « d'objectiver » l'intérêt, sans lui faire perdre son sens pluriel. Nous avons affaire à des variables historiques et psychologiques congruentes, incapables de se glisser dans un moule abstrait. Pour éviter ce reproche, les réalistes se réfugient derrière un intérêt minimal commun à tous, celui de la survie et de la sécurité, sans pour autant convaincre, car l'équation n'est pas plus solide, et le concept toujours aussi indéfinissable, à moins de l'entendre comme la volonté des États de perdurer. Le problème n'est pas pour autant résolu, car cette volonté est identifiable dans toutes les organisations ou associations, même les plus modestes. L'abstraction ne sied pas au réalisme.

Deviens alors très forte la contestation constructiviste qui fait de l'intérêt le résultat d'une interaction démunie de tout fondement antérieur qui serait la propriété particulière et constitutive d'un acteur. Il y a une grande part de sophisme dans cette présentation des choses. Sans doute pour passer sur la scène du théâtre international, tous les acteurs revêtent-ils masques et costumes de rôle. Mais ceux-ci ne sont pas choisis au hasard. Ils sont construits intentionnellement afin de tenir compte des contraintes du milieu. Quelquefois la tenue de scène les gêne aux entournures pour la réalisation et la formalisation de leurs objectifs. Mais, tout aussi bien, elle peut décupler la puissance des ruses et des stratagèmes. Autrement dit, si l'intérêt en soi n'existe pas, tous les gouvernants agissent pourtant en raison d'intérêts concrets parfaitement identifiables.

3) Bien entendu, cette vision des choses trouve son fondement dans *l'anarchie*, censée régner entre les entités étatiques rivales, les projetant dans le vide sauvage d'un « état de nature » antérieur à toute régulation. À cette vision répond la démonstration selon laquelle ce vide est un trop plein, en voie

d'intégration grâce aux « régimes » et aux institutions internationales, réputées échapper au contrôle étatique. À cela s'ajoutent toutes les thèses transnationalistes démontrant la continuité interne-externe, dépeçant l'État de ses dernières capacités. Les néoréalistes s'accommodent très bien de tels arguments, car ils peuvent [28] arguer tout aussi facilement que les organisations n'existeraient pas sans le contrôle de l'État, que les « régimes » obéissent aux mêmes principes élémentaires de délégation et de coordination que ceux des services publics internes. Quant à l'ordre international nouveau naissant des sociétés économiques « multinationales », il n'est guère difficile de montrer, sans même recourir à l'argument de Gilpin sur la création de « Biens Publics » par l'État, que l'ordre libéral implique la séparation du politique et de l'économie. L'existence, vite oubliée, des économies planifiées, démontrait bien qu'une solution différente était possible, même si elle ne fonctionnait pas correctement.

L'anarchie, dans le discours réaliste, est une simple commodité langagière, pour montrer que l'égoïsme national doit l'emporter sur tout autre. Elle ne vise pas à décrire un type de système politique sans règle, qui n'existe pas plus dans les sociétés internes qu'internationales. Tout au plus les réalistes visent-ils l'idée d'un degré plus grand de liberté existant dans la défense des intérêts, car l'incompréhension des peuples aux questions de politique internationale leur laisse les mains plus libres. Cette « incompréhension » cache souvent d'ailleurs un consentement implicite à l'emploi de moyens dérogatoires aux normes internes. La victoire est le seul moyen de légitimation dont on peut s'enorgueillir au même titre que d'un succès sportif. Le nationalisme est simplement inscrit dans le filigrane du discours, qui trouve commode de prétendre agir dans un état de nature, afin de mieux y déployer ses stratégies. Simple ruse sémantique, l'anarchie est un alibi commode pour libérer la puissance de ses entraves morales. La preuve en est d'ailleurs donnée lorsque dans ce « vide » se déploient des stratégies de « gouvernance » ! Les réalistes en connaissent parfaitement les rouages, le seul problème reste de les utiliser au profit de leurs mandants.

En d'autres termes il est curieux, voire inconséquent, de déduire l'effacement de l'État dans les relations internationales, au seul prétexte qu'il existe une pluralité d'acteurs. C'est le fruit pourtant d'un choix clair des États en faveur d'un pluralisme aussi bien interne qu'externe, comme il convient dans une société libérale.

[29]

4) Chacun s'accorde à dire que « *balance of power* » se comprend mal et que sa signification est plus large, plus dynamique. En effet, ce concept est bâti com-

me une sorte de guide de l'action visant à éviter la domination d'un État trop fort, ce qui suppose et génère de multiples tactiques : se coaliser avec d'autres pour résister à la montée en puissance d'un acteur, concert des Nations, appui apporté aux États les plus faibles dans une guerre avec un voisin déjà trop fort, division et subversion des coalitions, proposition d'échanges ou de compensations à l'occasion d'un marchandage diplomatique, *etc.* Si l'on veut enfermer le principe dans une règle fixe, il échappera à l'analyse, car il se définit davantage comme la préoccupation stratégique générale d'un dirigeant, que comme la déclinaison de principes et d'axiomes ; en fait les circonstances obligent à se fier à l'imagination pour renouveler les modalités de l'action. En examinant l'histoire de la politique de la Grande-Bretagne à l'égard du continent, les multiples recettes employées pour le dominer témoignent de l'infatigable activité créatrice de l'imagination stratégique.

5) D'où la nécessité de recourir à la *puissance* comme seul moyen de provoquer l'arbitrage du destin. Mais ici l'image est brouillée, car elle semble synonyme de force déchaînée arbitrairement, pour assouvir la soif de domination de quelque tyran. En fait cela ne diffère guère du « *Si vis pacem para bellum* », la démonstration de la force est dissuasive par nature. Or comme l'oiseau minuscule se pare de couleurs effrayantes pour dissuader le prédateur, la puissance est autant réalité que subterfuge, car son but demeure bien la paix et non la victoire comme le fait remarquer Raymond Aron. La puissance ne justifie pas la conquête, mais fait plutôt l'éloge du gendarme gardien de l'ordre.

La puissance réaliste pourrait se définir comme le recours à la force contre la violence, mais ce paradoxe passe souvent inaperçu, alors qu'il est la condition essentielle pour arriver à la table de négociation, prélude à la paix.

Il ne faut pas prêter trop de naïveté irénique aux gouvernants et le discours précédent est commode quand surviennent les critiques libérales. La loi de la puissance est à la fois plus silencieuse et plus meurtrière. Surtout, là encore, prendre la « théorie réaliste » au pied de la lettre conduit à une impasse. La mode [30] condamne la puissance sur le fallacieux prétexte qu'elle n'est pas « calculable ». Raymond Aron le dit lui-même, et d'autres, par la suite, ont condamné les entreprises d'auteurs comme Cohen ou Clyne et renoncé aux tables de la puissance élaborées par Karl Deutsch. Ce concept n'est pas susceptible d'une définition unique. En revanche, comment ne pas remarquer l'utilité du mot pour souligner le fait qu'aucun acteur ne se lance dans une action sans avoir auparavant « évalué » ses forces et celles de son adversaire ? Devrait-on renoncer à la beauté sous pré-

texte qu'il est impossible de dégager des critères universels permettant de l'identifier à coup sûr ? Pour autant, ce concept flou, sur lequel nous reviendrons (cf. *infra*, p. 66 à 107), reste indispensable car il nomme cette polymorphie d'un phénomène. Il ne sert à rien d'en refuser l'usage au nom d'une quelconque arithmétique. Ce qui gêne, une fois encore, reste bien l'incapacité du théoricien à accepter que dans les sciences sociales les concepts n'obéissent pas aux mêmes définitions que celles utilisées en physique ou en chimie. Pour le saisir, une rupture épistémologique est nécessaire, et on se doit d'accepter l'ambigu, le trouble, la polysémie, comme un moyen empirique et utile rendant accessible à un moment donné un fait de « plus grande puissance ».

En rendant compte de cette façon très élémentaire de la théorie réaliste, il est aisé de reconnaître les sources européennes de la conduite des affaires étrangères dans la vieille Europe. Toute l'histoire du continent se trouva réglée sur ces principes qu'incarnèrent parfaitement des personnalités comme Louis XI, Talleyrand ou Metternich. Clausewitz, en s'attachant à décrire les règles de la guerre, ne fit pas autre chose qu'affirmer la subordination des militaires aux politiques, seuls maîtres des chemins de la paix. Autrement dit le réalisme se ramène à un art de la politique, transposé dans les relations internationales.

Pour cette raison il est impossible d'invoquer une quelconque théorie réaliste qui sera toujours incapable d'enfermer sa subtilité dans des concepts fixes et définitifs. Bien au contraire cette formulation paradigmatique du réalisme prête le flan à toutes les critiques. Elles furent nombreuses, mais finalement, s'attaquèrent davantage à une illusion dogmatique qu'au cœur même des arguments subtils du réalisme.

[31]

Avant de se livrer aux analyses « déconstructivistes » des ennemis du réalisme, notons, avec quelque ironie, qu'elles se trouvent défendues par des auteurs américains, alors que celles-ci symbolisent tout l'immoralisme de la vieille Europe que les Pères fondateurs avaient fui pour cette même raison.

En bref, cet inventaire avait pour but de faire apparaître le caractère axial, matriciel de la théorie réaliste, principalement visée par tous les déconstructeurs, quel que soit leur point de départ méthodologique. Mais peu importe que l'État ne soit plus un acteur unifié, qu'il partage l'initiative de la politique extérieure avec des organisations multinationales, que sa souveraineté s'efface comme cela est prévisible dans une société pluraliste. Seul l'acteur réel doit être pris en compte pour un réaliste. Il en va de même pour la distinction interne-externe. Tous essaient de démonter ce qu'ils considèrent comme les dogmes fondateurs du réalisme.

me, alors qu'ils poursuivent de leurs foudres la forme illusoire que prend le réalisme chaque fois qu'il veut être considéré, lui aussi, comme une théorie. De ce fait, chaque critique porte à faux. Sans doute l'intérêt national devient flou et équivoque après le passage du culturalisme et cède le pas à des formes singulières d'intérêts particuliers, tous incapables de s'unifier pour fonder une théorie. Mais jamais aucun acteur « réaliste » n'a contesté la spécificité des intérêts. Pour ce qui est de la puissance, symbole honni des politiques de force, faute encore de pouvoir en présenter une définition précise et « scientifique », il paraît désormais préférable de déclarer sa mort ou bien de la remplacer par un substitut édulcoré : l'influence. Cette critique est de l'ordre de la conjuration, car le phénomène demeure ! Quant à l'état d'anarchie, supposé définir le milieu international, sa remise en question par les mécanismes de régulation systémique mis à jour par les structuralistes, ne fait pas disparaître l'État, toujours prêt à renaître, toujours vigilant. Tout au plus celui-ci s'incline-t-il quand il est le plus faible dans une relation avec une entreprise multinationale qui le soumet. Mais c'est la conséquence de son impuissance et non la preuve générale de la fin des États. Le tableau ci-après illustre l'enjeu destructeur des nouveaux paradigmes, en même temps qu'il souligne le caractère matriciel de la thèse réaliste.

[32]

Tableau de la déconstruction de la théorie réaliste

	L'État	Externe/interne	Puissance	Intérêts nationaux	Combat-conflit
1) Fondements du réalisme	Seul acteur	L'anarchie	L'équilibre <i>Balance of Power.</i>	maximiser	
2) Critiques					
marxistes	1) les forces de production	Lutte capital/social	Domination par la puissance des peuples révolutionnaires conduits par le sens de l'histoire	Intérêts internationaux du Prolétariat	Lutte des classes mondiale Internationalisme prolétarien
libérales	2) pluralité des acteurs	Continuité du marché interne/externe	Incalculable	Culturalisme - doute	Processus complexe sans commencement ni fin
transnational	3) Organisations internationales	K. Deutsch	Appréhension subjective influence	Fonctionnalisme (moteur)	Organisations internationales Régimes internationaux
Structurales et systémiques	4) Système prime l'État	Autorégulation	Attribués par le système	Modelés par le système	Problèmes du changement de système
Constructivistes	5) Interactions - Identités	Perceptions	Rôle	Auto-construits et non donnés	Solidarité possible

[33]

Il reste cependant à préciser les raisons pour lesquelles ces querelles entre paradigmes sont aussi violentes et si elles dépendent vraiment de la complexité des relations internationales. Il semble au contraire qu'elles soient surdéterminées par des motivations idéologiques.

B. Les fondements de la querelle

[Retour à la table des matières](#)

La persistance du réalisme se manifeste par sa capacité à s'enrichir de nouvelles méthodes des sciences sociales, principalement développées après la deuxième guerre mondiale. Quant à ses adversaires, ils montrent par leurs hésitations qu'ils ne peuvent pas véritablement l'oublier. Ainsi des transits fréquents d'un paradigme vers l'autre prouvent le fait. Prenons à témoin les repentirs de Robert Keohane qui, de lui-même, reconnut le caractère simpliste du modèle réaliste tel qu'il le définissait, afin de l'opposer à « l'interdépendance complexe ».

Quant à Ernest Haas, approfondissant son étude de la CEE, il devint sceptique sur les mérites du néofonctionnalisme ou, en tout cas, sur la possibilité de considérer l'intégration européenne comme un modèle susceptible d'être étendu à d'autres États. En effet, le caractère particulier du traumatisme de la seconde guerre, le contexte de dissuasion nucléaire, les valeurs historiques et culturelles des États européens constituent des conditions non reproductibles dans d'autres aires géographiques.

Ce dernier se consacra alors à l'étude de la « gouvernance » mondiale en analysant le fonctionnement – défectueux pour lui – des grandes organisations internationales. Il n'est pas isolé dans son cas, et une lecture plus attentive montre en fait que des auteurs comme Karl Deutsch, à partir du behaviouralisme, s'attachèrent à l'étude de la puissance et en recherchèrent les indicateurs dans des analyses quantitatives raffinées.

Cela nous amène à poser la question fondamentale : toutes ces attaques sont-elles dictées par un souci scientifique, ou émanent-elles de jugements idéologiques ?

[34]

a) Théories, idéologies et philosophies

[Retour à la table des matières](#)

Il est très hasardeux de penser que l'introduction de méthodes scientifiques rigoureuses ferait totalement disparaître les référents idéologiques de chaque auteur. La plupart, d'ailleurs, d'origine européenne, avaient dû fuir devant l'avancée du nazisme et se méfiaient viscéralement de tout compromis avec le Mal, c'est-à-dire l'État. Ernest Haas, par exemple, s'intéressait de près à l'intégration européenne, mais il le faisait avec l'espoir que ce processus étonnant ferait disparaître la relation directe du citoyen à l'État, cause des désastres militaires d'origine nationaliste. L'attachement à une société internationale équilibrée, pacifique, débarrassée des pulsions agressives prêtées aux États, obligerait à rechercher des modèles idéaux supranationaux, à s'intéresser à la gouvernance mondiale et à rejeter les relations de force. En cela, il poursuivait le vieux rêve des juristes. Mais n'oublions pas que des auteurs réputés « réalistes » comme Henry Kissinger ou Georges Kennan, refusaient l'engagement américain au Vietnam !

On pourrait déjà prétendre que les oppositions théoriques reproduisent le clivage droite-gauche, où les réalistes occuperaient la place des conservateurs en politique interne et les idéalistes libéraux celle de la vertu pacifiste et coopérative de la gauche. Pour ces raisons, les premiers furent présentés comme des faucons incapables d'imaginer une politique séparée de la force (attaque très exagérée, songeons à la référence coopérative du Congrès de Vienne chez Kissinger), les libéraux, au contraire, feraient toute confiance au marché, se substituant progressivement à l'autorité de l'État et conduisant directement à la paix.

En fait la grande question politique posée par les relations internationales demeure, comme l'a montré Raymond Aron, la dialectique paix et guerre. On constate que sur ce thème paradigmatique, les théoriciens recherchent dans les matrices philosophiques la solution au problème. Tantôt ils redoutent la part maudite de l'homme, sa volonté de puissance ou de domination, et l'État devient le support anthropocentrique d'une volonté de résistance cherchant à faire preuve de sa capacité à protéger l'unité nationale. De ce point de vue, les réalistes ressentent profondément l'influence [35] des philosophies pessimistes sur la nature humaine et se réclament d'une vision héroïque et tragique du monde, très inspirée par une métaphysique du Mal. Pour eux, le conflit est la source même du changement, ce qui les oblige à courir après ce mystérieux concept d'équilibre, moment de stabilité dont le secret réside dans l'art de la politique. Car le *pouvoir*, davantage que

l'État, est au centre des débats. Cette lignée philosophique, très aristocratique, ne s'intéresse qu'au moment où l'homme doit prendre sa décision pour s'engager dans l'action. La volonté reste ainsi au centre de son système de représentation et, d'une certaine façon, implique une vision subjectiviste dans la mesure où l'État se trouve investi des mêmes attributs que l'homme. Mais faut-il reconnaître qu'à un moment donné l'État est toujours un homme ! Il y a toujours un décideur ultime, quelle que soit la chaîne de contraintes qui conduise au choix.

Mais il est parfaitement possible de réfuter cette vision du monde et de l'imaginer sur de tout autres fondements. Ainsi Locke croyait que la faim seule caractérisait l'état de nature. Il justifiait ainsi l'existence de la propriété et de la liberté du commerce. À partir de là, cette option peut conduire vers un quiétisme matérialiste et hédoniste lié à la vision libérale de l'économie de marché. Remarquons, à titre incident, que la concurrence des intérêts présentée comme débouchant sur ce moment privilégié où le conflit se transforme en harmonie est tout aussi mystérieuse dans son approche que « l'équilibre » des réalistes.

De ce fait toute procédure juridique ou politique pouvant conduire à l'entente leur paraît supérieure *a priori* aux démonstrations de force et aux moulins des militaires. Encore faudrait-il faire attention à de nouveaux Munich !

L'irénisme libéral trouve sa limite chaque fois que l'adversaire n'en partage pas les valeurs. Mais son adoption entraîne immédiatement, au moment de l'analyse des relations internationales, une préférence très nette pour le paradigme transnationaliste ou pour les théories de la coopération poussées jusqu'à l'intégration. De la même façon, la préférence idéologique pour l'objectivisme conduira à choisir les théories structuralistes et systémiques, négligeant l'importance des acteurs. Nous retrouvons donc à ce niveau les mêmes oppositions qu'en philosophie [36] où se déploie le combat entre métaphysique du Mal et philosophie optimiste, entre universalisme libéral et relativisme culturel, entre objectivisme et subjectivisme, lesquelles oppositions génèrent des méthodes d'approche, mais ne font jamais oublier leur parti pris sur la nature de l'homme et l'ontologie. Il ne saurait être question de considérer ces surdéterminations philosophiques comme la source plausible de paradigmes réellement explicatifs.

Ajoutons, pour ne négliger aucun aspect, l'influence des théoriciens féministes qui, comme J. Ann Tickner soulignent la position très voisine des réalistes et des libéraux en l'attribuant à leur vision « masculine » de la société internationale. En particulier les concepts de « sécurité » et « d'instabilité » dépendraient fortement de leur vision « machiste » du monde.

Cependant la relation à la philosophie n'explique pas l'alternance des « modes » dans le choix d'une théorie des relations internationales.

b) Théories, doctrines de politique étrangère et Histoire

[Retour à la table des matières](#)

Théoriquement, nous serions confrontés à des paradigmes contradictoires dont chacun prétendrait expliquer le sens et la conduite des relations internationales, justifiant ainsi le jugement d'éclatement. Rien n'est plus faux que ce propos.

Tout d'abord ces théories sont *datées* du fait de leurs conditions historiques d'émergence. Elles ont un très fort contenu historique et leur formulation abstraite ne peut cacher leur profond ancrage dans un débat précis de politique étrangère. Moins que des théories, mais légèrement plus que des doctrines, elles expriment fortement des opinions de politique étrangère. Nous avons déjà esquissé l'idée selon laquelle la représentation juridique du monde était fortement liée à un substrat idéologique et exprimait une forte nostalgie de l'Empire. Cela donnera naissance à une voie possible au maintien de la paix et de la sécurité par la transposition des mécanismes internes de l'État dans la société internationale, qui se concrétisèrent à la SDN puis à l'ONU. Remarquons au passage l'importance de ce discours qui réussit à convaincre suffisamment de partisans pour faire naître une organisation. Mais l'idéologie wilsonienne ne réussit pas à attirer [37] les USA et à les faire adhérer à la SDN, la privant ainsi d'un pivot hégémonique puissant.

L'incapacité de cette organisation à décourager les initiatives du fascisme et du nazisme fut éclatante. D'un certain point de vue, dans une société aussi « hétérogène » que celle de l'entre-deux-guerres, l'arme du droit était une barrière de papier contre des puissances acquises au primat de la force. Face à l'angélisme, mais surtout au « constitutionnalisme » naïf et au « constructivisme » subjectiviste des auteurs du Pacte de la SDN, se dressait une coalition d'hommes d'État et de théoriciens qui souhaitaient opposer la force à la force. Les réalistes avaient parfaitement compris que la nature « anarchique », ou plus exactement conflictuelle, de la société internationale ne permettait pas d'enclencher un processus d'union juridique de type quasi fédéral. Se nommant réalistes pour faire front contre « l'idéalisme » des autres, ils bâtirent leur construction théorique sur le pilier de l'État, souverain et égal, défendant ses intérêts par la force, si nécessaire. Ce choix théorique avait aussi l'ambition de faire renoncer les Républicains à leur traditionnel isolationnisme. L'ambiguïté n'est pas absente de cette formulation et elle est sans doute à l'origine du contresens sur son interprétation. Le danger de la

formulation réaliste tient à sa sacralisation de l'État, sans doute exagérée, mais néanmoins nécessaire à cette époque, puisque lui seul détenait *de facto* la capacité militaire. Il est donc normal que cette théorie ait provoqué la réaction de ceux qui croyaient en la possibilité d'un monde coopératif où les intérêts finiraient par converger harmonieusement, grâce à l'économie de marché, en conformité avec les thèses libérales. De ce fait ils faisaient procès à l'État d'attenter volontairement à la paix. Sa nature même était suspectée de bellicisme.

La thèse libérale correspondait assez bien aux USA, du moins à une large partie de l'opinion acquise aux valeurs du capitalisme et de l'individualisme. Mais leur opposition aux réalistes était extrêmement ambiguë, car elle se limitait au choix des moyens pour conduire vers la paix. Les réalistes partageaient avec eux une croyance identique dans la valeur de la liberté individuelle et de l'économie de marché. En revanche, ce commun attachement ne pouvait que provoquer la réaction des marxistes et justifier leurs critiques de l'inégalité et de l'exploitation existant dans le [38] monde bourgeois. De ce fait ils contribuaient à la critique de l'État, en remplaçant la vision atomistique par un faisceau des forces organisées dans de grands blocs, transcendant la machine étatique, qu'ils vouaient à la disparition.

Et ce n'est pas la fin de la deuxième guerre mondiale qui allait apaiser le débat, car à nouveau, l'État se trouvait en procès, attaqué qu'il était pour avoir été l'instrument de la puissance de l'Axe germano-italien. Plus grave encore, la confusion entre souveraineté de l'État et nationalisme aurait eu pour résultat naturel de conduire à la guerre. En raison de cela, la théorie se divisa alors entre deux courants. L'un voulait rechercher dans des mécanismes d'intégration politique, dans le multilibéralisme institutionnel, une solution au problème de la sécurité. L'autre, tout à fait conscient des dangers encourus par la guerre froide, choisissait la voie du néoréalisme pour conduire l'immense conflit idéologique et militaire entre les USA et l'URSS. Cette dernière génération du réalisme donna naissance à un fort courant théorique avec des personnalités brillantes comme Georges Kennan ou Henry Kissinger, qui tous cherchaient par le moyen de la puissance à trouver un équilibre stable, une balance égalitaire dans le conflit bipolaire.

La fin de l'URSS déclencha une autre problématique où les « néolibéraux » eurent la part belle du fait du recul de la puissance militaire liée à la disparition d'un « ennemi » crédible. La formidable expansion qui en résultait favorisait l'intégration du monde et privilégiait le mode coopératif pour régler les différends. De nouveau, la question de l'État était au centre de la discussion. Fallait-il s'en remettre à un système mondial commandé par les valeurs et la puissance hégémonique américaine, ou bien fallait-il rechercher dans le multilatéralisme (John

Gérard Ruggie) ou l'institutionnalisation onusienne les clés d'un nouvel ordre systémique ? La réponse de la réalité sera toujours plus forte que la théorie ! Ainsi, les attentats du 11 septembre mirent fin à la controverse et, d'un coup, pulvérisant la thèse transnationaliste, réhabilitèrent la puissance de l'État, seul capable de détruire les réseaux terroristes structurés d'ailleurs de façon quasi étatique et soutenu par des États qui prenaient pour cible le « Grand Satan » et ses émules « infidèles » du monde « occidental ». On oublie trop, maintenant, l'éloge fait par les libéraux de la valeur « intrinsèque » du concept de réseau, encouragé, parce qu'il atténuait l'influence de l'État !

[39]

En mettant en évidence la variable historique, nous voulons simplement montrer que la dispute était liée, dans le monde américain, aux orientations de la politique étrangère. Seul un axiome praxéologique dictait leur contenu : comment maintenir la paix et la sécurité sans nuire aux intérêts américains ?

***c) Le problème de l'écart entre les théories
et la structure de la pensée en Occident***

[Retour à la table des matières](#)

En outre, et de façon conséquente à la précédente remarque, il n'est pas inutile de faire apparaître le substrat idéologique de ces querelles, avec pour intention de démontrer leur très grande proximité. Une forte tendance à considérer les courants réalistes ou libéraux comme des métathéories se manifesta en effet chez certains auteurs américains, comme Alexander Wendt qui, à la suite du structuralisme de Michel Foucault, recherchèrent dans toutes les théories les points de convergence épistémologique. Wendt se présente lui-même comme un « constructiviste », ou théoricien du second rang. Il s'attache à démontrer l'identité de vue des néolibéraux et des néoréalistes, reposant toutes les deux sur un « *atomisme ontologique et un positivisme épistémologique* ». En bref, il reproche aux deux théories de réifier des instances, que ce soient l'agent, l'État, le système mondial. Sa critique porte sur l'absence d'étude des processus qui permettent aux structures d'exister et de se construire mutuellement par un système d'interactions et de *feedback*. Ces deux théories contestées conduiraient en effet à négliger une véritable ontologie qui « *cesserait de considérer action et structure comme deux forces d'un antagonisme dualiste* ».

Cette analyse vient à point nommé pour replacer les théories à leur juste endroit, c'est-à-dire à un moment de la pensée occidentale dicté de façon étroite par sa tradition culturelle.

Nous croyons que pour saisir les luttes (ou soi-disant telles) des paradigmes, il est nécessaire de les appréhender grâce à un outil philosophique qui abrège leurs distances. Le point de vue occidental, son mode de raisonnement, est traditionnellement binaire. Ainsi, toutes les grandes disputes se sont concentrées sur l'alternative entre deux pôles antithétiques et rivaux : réalisme et nominalisme, objectivisme et subjectivisme par exemple. La prise en [40] compte des relations internationales fut soumise à *la même loi culturelle* et donna naissance à des théories reposant sur des antithèses. En fait, celles-ci procèdent les unes des autres et s'engendrent mutuellement. Le point de vue juridique n'est pas tellement éloigné du réalisme, dès lors que le premier est débarrassé de son idéologie moniste et qu'il a définitivement oublié le fantôme impérial. La preuve en est que les juristes s'accommodent fort bien des entorses au principe d'égalité des États, acceptant le droit de *veto* des grandes puissances au Conseil de Sécurité. De la même façon, les réalistes ne refusent pas l'idéal de paix qu'ils croient trouver dans un équilibre de puissance, sans doute mystérieux, mais qui néanmoins, pendant toute la durée du système bipolaire, a assuré l'absence d'une guerre centrale. Resterait une opposition entre libéraux et réalistes portant sur la nature humaine et la possibilité d'un univers pacifique. Mais ce débat n'est pas propre aux relations internationales et d'une certaine façon il est épuisé : plus personne ne songe à raisonner de la sorte sur ce problème. Bien plus, il ne nous paraît plus contradictoire de reconnaître la coexistence des deux pulsions chez l'être humain, sans besoin nouveau de reprendre la querelle du XVIII^e siècle sur l'état de nature. Poser la question de savoir si l'homme est bon ou mauvais relève bien de la métaphysique.

Plus précisément, nous voulons dire qu'il existe en Occident une *structure de la dispute* dont la procédure est réglée comme un ballet. Toute thèse entraîne, par respect d'un principe dialectique imaginaire, une antithèse radicalement contraire, puis, faute de synthèse, le paradigme qui a dominé pendant un moment, devient la cible et cède devant la déconstruction. Une fois le travail effectué, intervient une phase réflexive et critique sur la nature même des théories ayant servi à la déconstruction. Si nous considérons que la structure de la querelle est plus importante que le contenu des discours illustratifs, alors tombe l'idée d'un éclatement de la théorie. L'écart est voulu par le système culturel occidental, afin de justifier des opinions idéologiques subjectives. Davantage encore, la querelle témoigne d'un besoin analytique constant cherchant à séparer et à autonomiser les catégories, au risque d'oublier les liaisons qui animent l'ensemble. Nous pouvons alors présu-

mer qu'une fois cassée la coquille protectrice donnée par la culture, nous devrions nous trouver en présence d'un corpus relativement homogène et déjà enrichi. Dans cette dernière hypothèse, il faut [41] postuler que l'éclatement est de l'ordre du spectacle, et que s'en tenir à ce niveau ne dit rien des problèmes réels des relations internationales et de leurs acquis les plus certains.

À l'inverse, nous pouvons soutenir un principe de *mitoyenneté des théories* facilitant la transhumance de l'une vers l'autre, sans pour autant se renier. Ainsi la « théorie » des « régimes » peut aussi bien être considérée comme un prolongement habile du néoréalisme qu'une illustration du néoinstitutionnalisme. De la même façon, la division réalistes-libéraux se fait sur le choix des moyens ; en fait la diplomatie des compensations, des arrangements, du compromis poursuivie par Henry Kissinger, est tout à fait proche des recommandations libérales. Dans le même sens, le « réalisme » de Susan Strange se présente comme une critique du premier des dogmes du réalisme, l'État, au nom du deuxième, la puissance ! Le fonctionnalisme et le systémisme traduisent sans doute une méfiance à l'égard des États, mais qui va progressivement s'atténuer à un point tel que finalement la coopération fédérée entre États apparaîtra comme un moyen indispensable pour répondre aux attentes des citoyens et débouchera sur la « gouvernance » de la « Société politique mondiale ». De la même façon, les prolongements modernes de la pensée réaliste chez Barry Buzan théorisent la « société anarchique mature » qui rejoint les préoccupations du transnationalisme désireux d'intégrer les attentes sociales des individus.

Il est facile d'imaginer, en recourant aux matrices fondamentales de la pensée chinoise, la construction d'une théorie des relations internationales qui, ignorant la distinction binaire occidentale entre le Bien et le Mal, rendrait infiniment mieux compte du sens réel des politiques internationales.

d) La théorie comme substitut à la religion

[Retour à la table des matières](#)

Une tendance psychosociale des relations internationales s'attache à mettre en évidence des traits de caractère des gouvernants, à en dresser la typologie pour mieux apprécier ou prévoir leurs comportements. Cette étude mériterait d'être faite pour les intellectuels-théoriciens, auteurs de théories. Il apparaîtrait sans doute que leurs origines, souvent des Européens chassés vers les USA par le nazisme, mais aussi des enseignants ou des praticiens, [42] influencent fortement leur discours. Dans tous les cas, ils ont tendance à agir de *façon quasi religieuse*, comme

pourrait le faire un clergé laïc, mettant dans les paradigmes la même volonté d'explication ultime que celle procurée par des dogmes religieux. Sans doute cette tendance dépend fortement de la pensée occidentale, très marquée par le questionnement métaphysique. Nul étonnement alors que la part transcendante ne devienne une obsession, et que, dans la construction théorique, soit placé l'espoir inconscient de découvrir l'explication dernière. Paradigme, étymologiquement parlant, signifie déclinaison et, sans déformation du sens, nous pouvons accepter l'idée que le paradigme « fait fonction » de dogme à partir duquel peut se déduire le « sens » de l'objet étudié. Et c'est pour cette raison que nous refusons l'idée même de paradigme.

Les apports méthodologiques seraient alors postérieurs, instrumentalisés au service de l'affirmation dogmatique. Il y a dans la volonté de dicter sa conduite au Prince – très sensible encore lorsque certains coryphées français du transnationalisme parlent de « l'évolution de la capacité de l'État vers sa responsabilité » – une revendication de pouvoir incontestable. Il n'est pas inutile non plus de constater que la partie de la doctrine non pratiquante – purement mystique – marque une profonde détestation à l'égard des théories réalistes qui dévoilent trop crûment à leurs yeux les déterminants en termes de force. La dévaluation de la puissance de l'État ressort de ce besoin inconscient chez ces théoriciens de mettre en place une autorité qui lui soit supérieure et dont ils seraient les grands prêtres. Cette stratégie de la dénégation ne doit pas être prise pour argent comptant. L'accumulation des preuves servant à démontrer la faiblesse de l'État, sa transparence, devient alors suspecte et doit entraîner un doute méthodologique quant aux présupposés idéologiques tapis dans l'ombre. La projection de l'ambition personnelle dans un paradigme l'entache de soupçons et oblige à rétablir l'équilibre du côté des réalistes. La querelle d'ailleurs n'est pas sans rappeler celle qui opposait les théologiens réalistes (pris au sens de la réalité des idées générales) aux nominalistes plus empiriques et plus pragmatiques. La perpétuation du débat du XIII^e siècle dans les joutes du XX^e, opposant toujours les praticiens en charge des affaires aux moralistes, [43] est une preuve supplémentaire de la force de la continuité du génie occidental et des formes académiques dont il use pour exprimer ses doutes, ses controverses, et surtout son ignorance. Qui est capable de dire aujourd'hui si les idées générales existent en soi ou par soi ? Qui demain s'intéressera au fait de savoir si le système international est régi par des lois autonomes qui s'imposent aux États, ou si au contraire, il n'est que la résultante des décisions libres des acteurs ?

La persistance des cultures, également constatée dans l'approche empirique de l'école anglaise, nous fait donc pencher en faveur d'une grande prudence dans

l'appréciation de la validité des paradigmes défendus par chaque école, au moins en tant que clefs uniques pour la Vérité. En revanche, ils correspondent parfaitement bien à des déclinaisons locales de la pensée politique, au sens de la plus pure tradition occidentale.

Toutefois ce débat sur la métathéorie apparaît à un moment précis de l'évolution de l'Histoire, celui où la très grande bataille russo-américaine se terminant, règne une sorte de sérénité irénique qui pousse à faire de l'épistémologie, faute de trouver un sujet passionnant. Gageons que l'apparition du terrorisme en pleine lumière de l'actualité relancera le débat et donnera un nouvel élan aux controverses théoriques !

e) La résolution stratégique des conflits théoriques

[Retour à la table des matières](#)

En fait toutes les constructions théoriques reposent sur un double ancrage dans l'Histoire comme suite de précédents d'une part, dans la pratique la plus immédiate d'autre part. Les deux aspects conditionnent la naissance d'une technique d'apprentissage par l'exemple, assorti d'une attitude normative afin de guider le Prince dans son action.

Une première source d'opposition survient dès lors qu'apparaît la spécialisation de chaque auteur dans l'une ou l'autre de ces voies, insistant tantôt sur l'action, tantôt sur la morale. La différence dépend uniquement de la qualité de l'auteur, soit qu'il ait en charge la conduite des affaires, soit qu'il recherche une voie idéale vers la paix et la sécurité. Le réalisme correspond au premier cas de figure, l'idéalisme au second. En fait le réalisme [44] est le nom de guerre de la pensée stratégique, source de tout art de la politique. La grande erreur du réalisme réside dans son ambition d'accéder à la théorie et d'avoir voulu enfermer dans des concepts rigides, le flou, le hasard, l'*agility*, l'habileté et la ruse, qui sont des nécessités évidentes de l'action mais se refusent à toute clôture conceptuelle.

Il faut donc reprendre le problème avec un autre regard et rechercher dans la voie de la stratégie le point de convergence.

Le marxisme, par exemple, aboutit à la *praxis*, instrument dialectique de l'accomplissement de l'histoire par le jeu des agents réels, le libéralisme cherche ou espère construire la paix par l'intégration économique puis supranationale. Quant au réalisme, de toute évidence, il trouve dans la montée en puissance des acteurs le chemin tactique des forces, condition concrète de la stabilité d'un sys-

tème. La discussion, finalement, porte sur les moyens jugés les plus efficaces pour atteindre un but identique. Si donc nous faisons abstraction de la part métaphysique, dont les oppositions relèvent strictement de la philosophie occidentale, seul subsiste comme questionnement le choix technique pour pallier le désordre international.

De ce point de vue, la pensée marxiste est exemplaire. La stratégie y prend le nom de *praxis* et désigne tous les moyens utiles à la réduction des contradictions. À partir d'une analyse sociologique des coalitions dictées par les grandes forces économiques à l'œuvre dans le monde, se dégagent des règles d'action qui sont l'objet même de la définition des relations internationales. En s'appuyant sur la partie dominée des États dominants, le camp socialiste détient le levier qui affaiblira tellement les capitalistes qu'ils seront obligés à recourir à la guerre pour vider leurs querelles. Tout est déjà dans la théorie dialectique : subordination hiérarchique de l'État en fonction de sa puissance, continuité de l'interne et de l'externe, fonctionnalisme des coalitions, structure bipolaire formée par les systèmes capitalistes et socialistes, toutes les matrices paradigmatiques sont aperçues. Cependant, la réalisation des Lois de l'Histoire dépend de la réussite stratégique dans l'affrontement des mondes. Peut-être même toute la théorie occidentale n'est-elle qu'une tentative pour laïciser le marxisme et en récupérer l'apport méthodologique tout en lui substituant une autre téléologie. Cela ne doit pas faire oublier que le marxisme est partie prenante de la philosophie occidentale dont il a synthétisé [45] tous les grands thèmes essayant de réunir le renouvellement du manichéisme chrétien avec le sens de la stratégie présent chez Machiavel. La déconstruction du marxisme fait apparaître ces deux éléments constitutifs qui resurgissent séparément dans la théorie occidentale, à la fois sous la forme d'une direction normative à donner aux relations internationales et sous celle d'une quête de la meilleure stratégie.

Bien évidemment, nous retrouvons le même souci dans la théorie réaliste qui apparaît comme une sorte de laïcisation empirique de l'analyse marxiste mise au service du monde capitaliste. Cela semble plus improbable chez les idéalistes-libéraux, qu'ils soient inspirés par une approche fonctionnaliste ou béhavioraliste. Et pourtant, tous désirent mettre au point une technique pour déposséder l'État de sa part guerrière et pour le soumettre à un engrenage de coopération dont il ne pourra plus se libérer.

C) Conclusion

[Retour à la table des matières](#)

Les développements précédents semblent prendre fait et cause pour le réalisme. En fait le problème n'est pas là. Car nous avons accepté tous les arguments développés contre la « théorie » réaliste. Notre propos visait à détruire l'écart présumé entre lesdites théories, à refuser à chacune le caractère paradigmatique dont elles se réclament. Le seul moment où elles diffèrent vraiment concerne la part idéologique relative à la nature de l'homme, à sa morale, à son avenir. Mélange d'utopie quant aux buts et de métaphysique quant à la nature même de la guerre, les théories des relations internationales débouchent toutes sur un problème concret : comment gouverner pour le plus grand intérêt de son peuple ou de l'humanité ? En cela elles rejoignent la question essentielle, celle de l'art du politique, qui ne se laisse jamais enfermer dans un jardin muré, qui n'accepte pas de se couler dans des concepts préconstruits. La pratique exige le flou, l'ambigu, la ruse, le secret, tantôt elle se fait douce et conciliante, tantôt elle apparaît dans toute sa brutalité. Si des voies pacifiques de coopération sont possibles, elle ne les refuse pas, mais cherche à les contrôler à son profit. Si la guerre est nécessaire, elle sera conduite avec acharnement. La seule concession sera d'ordre visuel, en cachant les morts réels afin de ne pas choquer la sensibilité du spectateur.

[46]

Quelle est alors la théorie qui réponde le mieux à ces nécessités ? Aucune et toutes en même temps. Chacune murmure la meilleure solution à l'oreille du Prince, lui propose ou paix ou violence, mais le laisse toujours seul devant son choix. Seulement les hommes qui ont forgé les réponses obéissent à des injonctions contraignantes. Ils se laissent guider par leurs valeurs, consciemment ou non, mais surtout du fait de leur origine occidentale, ils tirent de leur culture ou des nécessités de carrière, des impératifs qui rendent leurs œuvres incomplètes. Car pour subsister dans un univers manichéen, les théories doivent se répartir sur des points antithétiques et s'y fortifier afin de mieux attaquer l'adversaire. Position de combat qui se voit renforcée encore par le désir qui les pousse à être vizir à la place du vizir ou, à défaut, d'être l'inspirateur du Prince. Dieu est mort en Occident, mais il ne manque pas de successeurs. Ceux-là mêmes qui L'ont tué parlent à sa place et se réclament de la même supériorité que Lui. La métaphysique revient toujours pour envenimer les querelles et chuchoter des mots d'orgueil à l'oreille des conseillers de cour. Tout le sens prêté au concept de paradigme

illustre bien ce rêve d'avoir découvert un nouveau dogme, capable de guider les hommes.

Cela veut-il dire que la discipline des relations internationales en est restée au stade infantile de la philosophie ? Absolument pas ! L'immense effort de la recherche, la meilleure connaissance des situations historiques, l'apparition de nouvelles méthodes, mettent désormais à la disposition du curieux tous les éléments pour comprendre l'ordre du monde. Le présent ouvrage, réalisé autour du CAPC-GRI et de son réseau de relations scientifiques, dont l'ACI « Hégémonie culturelle et théories des relations internationales », qui a eu la riche idée de se confronter à la pensée chinoise, notamment, en montre le défi.

Il suffit d'oser le syncrétisme, blasphème affreux, qui bafoue chaque théoricien dans sa gloire unique, mais en fait s'impose afin de faire apparaître le caractère convergent et complémentaire des réponses fournies par les différentes méthodes. Bien sûr, un tel sacrilège offense la notion même de « paradigme ». Mais serait-ce vraiment criminel (*) ?

[47]

(*) On peut se référer aux ouvrages internationalistes suivants :

- Raymond Aron, *Paix et guerre entre les Nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1962.
- Barry Buzan, *People, States, and Fear : An Agenda for International Security Studies in the Post-Cold War Era*, Colombia, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1991, seconde édition.
- Barry Buzan, Charles Jones, Richard Little, *The Logic of Anarchy (New Directions in World Politics)*, New York, Columbia University Press, 1993.
- Élie Cohen, *La Tentation hexagonale. La souveraineté à l'épreuve de la mondialisation*, Paris, Fayard, 1996.
- Karl Wolfgang Deutsch, *The Analysis of International Relations*, N.J., Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1968.
- Robert Gilpin, *War and Change in World Politics*, Cambridge (Mass.), Cambridge University Press, 1981.
- Robert Gilpin, *Global Political Economy. Understanding the International Economic Order*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 2001.
- Ernest Haas, *Beyond the Nation-State*, Stanford, Stanford University Press, 1964.
- George Kennan, *American Diplomacy (1900-1950)*, Chicago, University of Chicago Press, 1985.
- Robert Keohane, *After Hegemony*, Princeton, Princeton University Press, 1984.

- Robert Keohane, *Power and Interdependence. World Politics in Transition*, Reading (Mass.), Addison-Wesley Publishing, 2000, troisième édition.
- Jean Klein, « Race : the Mess. À City on the Verge of a Nervous Breakdown », *New York Magazine*, 5/28/90.
- Hans J. Morgenthau, *Politics Among Nations : The Struggle for Power and Peace*, New York, WCB/McGraw-Hill, 1985, sixième édition.
- Jean-Jacques Roche, *Théorie des relations internationales*, Paris, Montchrestien, 2001.
- Jean-Jacques Roche, *Relations internationales*, Paris, LGDJ, 1999.
- John Gerard Ruggie (ed.), *Multilateralism Matters : The Theory and Praxis of an Institutional Form (New Directions in World Politics)*, New York, Columbia University Press, 1993.
- Marie-Claude Smouts, *Le Retournement du monde, sociologie de la scène internationale*, Paris, Presses de Science Po, 1992.
- Marie-Claude Smouts, *The New International Relations : Theory and Practice*, New York, St. Martin's Press, 2001.
- Susan Strange, *States and Markets*, London, Pinter, 1994.
- Susan Strange, *The Retreat of the State : The Diffusion of Power in the World Economy*, Cambridge (Mass.), Cambridge University Press, 1996.
- J. Ann Tickner, *Gender in International Relations (New Directions in World Politics)*, New York, Columbia University Press, 1992.
- J. Ann Tickner, *Gendering World Politics*, New York, Columbia University Press, 2001.
- Kenneth Waltz, *Theory of International Politics*, New York, WCB/Mac-Graw-Hill, 1979.
- Alexander Wendt, *Social Theory of International Politics*, Cambridge (Mass.), Cambridge University Press, 1999.

[48]

II. Dépasser les paradigmes classiques ?

A. La diplomatie : un obstacle idéologique ?

Constanze Villar

Un obstacle important à la connaissance réaliste des relations internationales semble être le filtre du discours diplomatique, qui déploie autour des gouvernants, tantôt adossé à des paradigmes académiques, tantôt à partir de grilles empiriques d'analyse, un code filtrant qui interfère entre les faits et les représentations.

À la suite de l'hypothèse formulée par Jean-Louis Martres, la thèse *Éléments pour une théorie du discours diplomatique*, soutenue en 2003 et les travaux qui l'ont poursuivie, ont révélé l'aspect heuristique de cette problématique jusqu'ici délaissée par la science politique française².

À condition de le définir précisément, est-il possible de relever ce défi intellectuel qui assimile les postures diplomatiques à une idéologie déformante, qui occulterait par sa structure intellectuelle et sa nature « discursive » à la fois les théories internationalistes et les politiques publiques étrangères ?

Afin de dégager l'essence de ce type de « discours », il a fallu d'abord cerner les traits pertinents qui le différencient d'autres types discursifs (poétique, politique, juridique...), puis analyser sa structure sémantique et son fonctionnement dialectique. À partir des descriptions transmises à travers le temps par les diplomates dans leurs manuels de bonne pratique (B. du Rosier, I. Hotman, A. de Wicquefort, F. de Callières, A. H. Meisel, J. de Szilassy, H. Nicolson, ...), a été cons-

² Constanze Villar : « Pour une théorie du discours diplomatique », *Annuaire français de Relations internationales*, 2005, Bruylant, Bruxelles, pp. 45-61 ; « L'instrumentalisation idéologique du droit : analyse du discours constitutionnel est-allemand », *Politéia*, no 6, automne 2004, pp. 481-510 ; *Le discours diplomatique*, Paris, L'Harmattan, 2005.

truit ensuite un modèle sémiotique inspiré de Greimas. Dans des travaux sociologiques (M. Kingston de Leusse, *Diplomate. Une sociologie des ambassadeurs*, Paris, [49] L'Harmattan, 1998), linguistiques (H. Gloyer, *Mitteldeutsche Diplomatensprache*, Kiel, 1973), philosophiques (F. Jullien, *Le Détour et l'accès. Stratégies du sens en Chine, en Grèce*, Paris, Grasset, 1995) et politologiques (R. Jervis, *The Logic of Images in International Relations*, Princeton, 1970 ; T. M. Franck, E. Weisband, *Word politics. Verbal strategy among the superpowers*, New York, Oxford University Press, 1971), ont été repérés des procédés discursifs significatifs en la matière.

Dès lors, il est possible de rapprocher certains procédés discursifs rapportés par les chroniqueurs ou praticiens à des postures dégagées par les chercheurs. Ainsi, les modalités opératoires révélées par les exemples historiques (l'indirect et le direct) sont-elles comparables aux deux postures diplomatiques fondamentales (distanciation et engagement) du modèle sociologique de Kingston de Leusse. Le décrochage des actes de langage partiels de H. Gloyer est assimilable aux découplages de Jervis. Le phénomène « écho » entre les doctrines Brejnev et Nixon, pointé par Franck et Weisband, correspond au principe diplomatique de la réciprocité.

Au centre du champ diplomatique, la notion d'ambiguïté s'impose. Mise en avant par R. Jervis, désignée par d'autres auteurs, dont des juristes comme de Lacharrière, sous l'expression syncrétique d'« ambiguïté constructive », ou par les auteurs des manuels diplomatiques, pour ne pas remonter jusqu'au sens commun, cette notion paraît capitale. L'ambiguïté est consubstantielle de la communication (Pierre Le Goffic, *Ambiguïté linguistique et activité de langage. Contribution à une étude historique et critique des conceptions sur l'ambiguïté du langage et à l'élaboration d'une théorie linguistique de l'ambiguïté, avec application au français*, Paris, 1981, p. 188 et 619), elle confère une capacité de connexion, une « connexibilité », au discours (*Anschluss-fähigkeit*), elle ouvre la voie qui permet d'explorer des alternatives.

Enfin, et c'est le deuxième trait caractéristique de la « diplomatie », la pratique discursive entre États se sert d'un moyen particulier : l'obliquité. Ce type de procédé permet de décrocher, au moindre coût, en cas de difficulté. Il peut être reconstruit à partir des résultats convergents apportés par les différentes disciplines.

[50]

Cette démarche a démontré que le « discours d'institution » (Pierre Bourdieu) dévoile bien une essence et un fonctionnement spécifique (celui de l'appareil di-

plomatique), qui relève d'une approche constructiviste de la réalité sociale. Mais par ses caractéristiques (l'ouverture permanente de « parapluies », la gestion du temps et de l'information, la discrétion, le secret, la ruse, l'obligation de réserve, l'obliquité, et l'évitement de la violence, le respect de l'autre, la sauvegarde de la face...), le discours des diplomates et la mise en œuvre de « solutions diplomatiques » déployées en cas de conflit semblent incompatibles avec une approche réaliste du monde international en termes de puissance.

Cependant, la diplomatie, qui n'est pas qu'inaction, qui peut être efficace parfois dans certaines circonstances, constitue paradoxalement une des ressources de la puissance étatique. Le discours diplomatique devient ainsi un objet chargé de contradictions et pourtant éclairant pour comprendre les coulisses des relations internationales, comme en creux.

B. Pour une géopolitique systémique

Gérard Dussouy

[Retour à la table des matières](#)

Il s'est agi, à partir de recherches comme d'un enseignement suivi, de poursuivre l'exploitation de la grille proposée par Jean-Louis Martres qui établit un lien étroit entre théories des relations internationales et idées ou idéologies politiques.

Dans un premier temps, ont été confrontées les différentes théories aux contextes historiques, spatiaux et culturels de leur émergence. Six paradigmes ont été retenus pour ce qui concerne la pensée occidentale – principalement anglo-saxonne –, qui tous renvoient à la philosophie politique et à ses clivages plus ou moins anciens. Ceci permet de révéler la subjectivité et la contextualité des démarches, de s'interroger sur l'objet des relations internationales, mais aussi sur la méthode la plus appropriée face à toute cette incertitude épistémologique, sachant qu'à chaque fois, la certification de la théorie postulée n'est pas avérée.

[51]

De la même façon ont été étudiées les théories géopolitiques classiques. Leur mérite est qu'elles ont produit les premières représentations du monde, parfois dans une démarche panoptique et rationnelle (Mackinder), ouvrant ainsi la voie aux théories des relations internationales. Leur défaut est moins leur déterminisme

géographique que leur ethnocentrisme parfois exacerbé. Mais celui-ci, également récurrent à ces dernières, est inévitable parce que tout acteur est géopolitiquement situé et tout observateur est historiquement et culturellement conditionné. Ceci veut dire que malgré leurs apories, malgré des aspects rendus obsolètes par la technologie et la modernité de la mondialisation, les représentations géopolitiques, même implicites parce que plus d'essence culturelle que géographique, de même que les contraintes de l'espace physique continuent d'influencer les politiques extérieures des grandes puissances. C'est en cela qu'elles sont toujours d'actualité et que toutes les disciplines voisines s'y réfèrent sans cesse, économie politique comprise.

Quelle grille pertinente de lecture proposer alors pour dépasser les différents obstacles épistémologiques ainsi définis ?

Dans *Quelle géopolitique au XXI^e siècle* (Paris, Bruxelles, Éditions Complexe, 2001), a été mise en avant la méthode des « scénarios » du monde futur. Le contexte politique de la fin du XX^e siècle a été profondément transformé depuis l'implosion de l'URSS comme sous l'effet de la mondialisation, de l'économie et du technicisme dominant. Mais les problèmes des acteurs internationaux demeurent inchangés : sécurité, liberté, prospérité, paix, identité... Comment ceux-ci peuvent-ils dès lors s'articuler à cette recontextualisation ?

Pour répondre, il faut synthétiser les interactions des facteurs démographiques, économique-financiers, politico-stratégiques et culturels qui composent le « système mondial ». Il s'agit de faire émerger, de l'enchevêtrement des stratégies, des rapports de force, des configurations variables d'acteurs. La méthode des « scénarios » alternatifs peut alors être mobilisée.

Le monde va-t-il s'homogénéiser sur le modèle occidental américain, et se placer dans la fin de l'histoire, sous une *pax americana* étayée par un développement économique continu ?

Le terrorisme, le choc des cultures, les violences intégristes et fondamentalistes, la bataille entre des intérêts économiques [52] contradictoires peuvent-ils plonger la planète dans une dynamique chaotique sans véritable régulation, en dépit des velléités de l'ordre juridique international ?

Le futur va-t-il s'articuler en « Grands Espaces » politiquement organisés, constituant des aires régionales d'équilibre structurant les intérêts du monde de façon multipolaire ?

Dans un article de la *Revue internationale et stratégique*, ont été posées les bases d'une méthode synthétique susceptible d'apporter une réponse³. Dans une perspective critique, la confrontation désormais mondiale des intérêts, des valeurs, des symboles, des visions de l'Histoire et du devenir que provoque la globalisation, entraîne une prise en considération de l'espace de vie dans toutes ses dimensions et avec toutes ses hétérogénéités. Surtout que celles-ci mettent régulièrement en échec les processus de régulation issus d'une conception trop uniforme et trop préconçue du monde. La multiplication du préfixe « géo » devant une série de substantifs, qui renvoie chacun à un champ d'activité, révèle simplement la nécessité, de plus en plus ressentie, d'intégrer toute la différenciation régionale et locale du mouvement d'unification du monde. Aussi, afin d'éviter l'inflation dudit préfixe, il serait préférable d'admettre que la géopolitique est systémique et, par conséquent, qu'elle englobe tous les champs concernés et interactifs.

La conclusion est qu'il faut tenter d'appréhender le « système mondial » conçu lui-même comme l'interaction des relations interétatiques, internationales et transnationales. La méthode ne saurait être autre qu'holiste et pragmatiste, parce qu'elle pose que le système est la résultante de l'interaction des stratégies des acteurs, guidés avant tout par leurs ethnocentrismes, et confrontés à un environnement qu'ils se représentent avec plus ou moins de précision (décalage entre le réel et le représenté). Elle se résume à une herméneutique phénoménologique et compréhensive.

À partir de là, il est possible de réinterroger la pertinence des théories des relations internationales. Seraient-elles « des chemins qui ne mènent nulle part » ? C'est un risque si l'on va jusqu'au bout de l'une d'entre elles, sans s'intéresser aux autres. [53] Or il est temps de rechercher la synthèse, de se donner un instrument d'interprétation globale empruntant à ces théories différents concepts et outils d'analyse.

L'objet étudié est bien la configuration du système mondial dans sa globalité et dans sa multidimensionnalité. La globalisation implique une approche systémique et multidimensionnelle. Les différentes activités humaines interagissent entre elles et avec leur environnement naturel. Les changements climatiques qui auront des conséquences sur la répartition des hommes et sur leurs relations politiques en sont la démonstration la plus contemporaine. Fait d'interactions, le système présente, à un moment donné, une configuration qui est d'abord une configuration malléable d'acteurs, et toujours précédée d'une autre (Norbert Élias).

³ Gérard Dessouy, « Vers une géopolitique systémique », *Revue internationale et stratégique*, no 47, automne 2002. Paris PUF, Paris, pp. 51-70.

Mais ces acteurs sont situés dans l'espace : c'est pourquoi on peut parler de configuration géopolitique. Elle fixe l'ordre, toujours provisoire, temporaire, du monde, qui est d'abord un ordre spatial.

Les acteurs se meuvent, en fonction de leurs activités, dans différents espaces qu'ils structurent. On peut donc décomposer le système en différents champs (Bourdieu) correspondant chacun à l'un des phénomènes à prendre en considération (économie, culture, démographie, religion, guerre, etc.). Les théories offertes par la science politique sont alors en mesure d'aider à mieux comprendre les logiques qui gouvernent ces différents champs.

La centralité admise de l'État entraîne que les relations interétatiques constituent le « noyau dur » du système mondial. Mais le facteur structurant reste la puissance. L'inégalité est la caractéristique fondamentale de tous les rapports humains, quand bien même elle ne conduit pas nécessairement à la coercition. Et la puissance est le facteur structurant de chaque champ. Le doute ne peut subsister que quant à l'usage et aux conséquences de la puissance. Ce sur quoi les théories, notamment réaliste et libérale, divergent.

Reste à comprendre la configuration du système mondial qui équilibre des processus de structuration et, simultanément, de déstructuration à un moment donné. Une interprétation contradictoire (relevant de plusieurs scénarios) et interethnocentrique peut être tentée. Selon le nombre des acteurs dominants, leurs rapports respectifs, la nature de leurs régimes, les valeurs [54] qu'ils défendent, leurs orientations stratégiques, les logiques qui animent les différents champs, différents scénarios d'évolution sont concevables. On peut alors adopter l'un des paradigmes existants et examiner s'il est en congruence avec le réel. Ou en confronter plusieurs, sachant qu'il faut compter avec la pluralité des cultures et des visions des acteurs.

Cependant, pour aller vers la synthèse, et compte tenu de la prégnance de la globalisation, l'interprétation de la configuration géopolitique doit plutôt s'orienter vers le questionnement suivant : le monde, à partir d'histoires multiples et particulières, et d'espaces différenciés et hétérogènes, est-il réellement en voie d'homogénéisation ? Sous quelles formes et sous quelles forces ? Au prix de quelles crises ? Ou, au contraire, les hétérogénéités se durcissent-elles, et peuvent-elles faire craindre le pire ? L'esquisse de la réponse réside dans l'innovation paradigmatique puisque les théories qui nous sont offertes ont bien montré leurs limites.

C'est la raison pour laquelle il faut tirer tout le parti de la trialectique homogénéisation/hétérogénéité, laquelle est au fondement de la réflexion épistémologi-

que française la plus originale et la plus productive, mais aussi, paradoxalement, la plus méconnue.

Reste évidemment à confronter la théorie au réel afin que la connaissance empirique, géographique, historique, culturelle, économique, exerce sur les efforts de théorisation un véritable « effet de positivité » (Jocelyn Benoist). Ces études de cas peuvent être d'ordre *sectoriel*. Tout en faisant un retour sur l'histoire du monde, particulièrement sur celle des relations internationales, il s'agit d'analyser des phénomènes spécifiques (religieux : Islam, économiques : capitalisme mondial, etc.), en les rapportant à la globalité et à la modernité. D'en comprendre ainsi l'impact passé et contemporain sur la configuration du système mondial.

Les études de cas sont ensuite d'ordre régional. Il s'agit de faire une sorte de tour du monde géopolitique en examinant comment les aires régionales ou civilisationnelles s'organisent ou se déstructurent, face à la mondialisation, à la fois pour y résister et pour en maîtriser les effets.

A été développée une réflexion sur l'épistémologie des relations internationales, dans une publication en trois volumes : le premier traite, dans un long chapitre introductif, des enjeux épistémologiques [55] du système mondial et, dans une première partie, de l'épistémologie approfondie de la géopolitique. Le deuxième tome, dans une deuxième partie, aborde l'épistémologie des relations interétatiques. Le dernier volume propose une épistémologie comparative des théories de la mondialisation. Ce *Traité de relations internationales* défend les hypothèses suivantes.

Les relations interétatiques continuent d'absorber l'essentiel de la réflexion sur les relations internationales, l'État demeurant l'acteur central. La scène des institutions internationales, malgré la thèse de l'institutionnalisme libéral, reste incluse et dépendante du système des États. Il convient donc de revenir sur la genèse de l'État, sur sa centralité, en rapportant celle-ci à la question de la souveraineté et au phénomène de la puissance. Mais aussi à ses limites, compte tenu des échecs de l'universalisation de l'État, eux-mêmes liés au difficile départ entre le public et le privé, fondateur pourtant du politique, dans certaines aires culturelles (État néopatrimonial).

Les écoles réalistes puis néoréalistes, d'un côté, et libérales ou idéalistes puis néolibérales, de l'autre, se séparent essentiellement sur les notions de sécurité et de coopération. Il est donc important de faire de celles-ci les deux clefs de leurs analyses respectives. En effet, les premières raisonnent en termes de système international, privilégient le risque de guerre, et mettent donc l'accent sur la sécurité. Les secondes préfèrent envisager une société internationale pacifiée par le

commerce, l'interdépendance, la communication à travers les institutions internationales, et l'extension de la démocratie. Les plus optimistes conçoivent l'émergence, au fil du temps, d'une « paix démocratique ». La fin de la guerre froide a été l'occasion d'un nouveau et grand débat incontournable. Surtout qu'il n'a toujours pas tranché la question de la puissance, que l'on trouve en permanence en arrière-plan, sous forme *hard* ou sous forme *soft*, même quand on a affaire à des États démocratiques. Car, comme l'a bien fait remarquer John Vasquez, la nature idéologique et volontariste du paradigme libéral l'amène à insister sur les comportements démocratiques en somme mineurs des États et à escamoter la réalité historique, faite de conflits internes, de manœuvres occultes, de manipulations, d'interventions directes contre les États faibles.

[56]

Comme cet auteur, on peut donc renvoyer dos à dos les deux théories « néo », en raison de leurs insuffisances. Et nous interroger sur « la réalité de la réalité internationale ». Pour cela, il est pertinent de se référer aux théories de la *perception* et de la *misperception* (Jervis), à celle de la représentation (Watzlawick, mais aussi Margaret Sprout, Boulding, Rorty), sans adhérer pour autant au courant « constructiviste » qui réduit tout de façon relativiste à des « visions du monde » (Wendt). Après avoir critiqué cette approche, en particulier en raison du caractère aléatoire et artificiel de plusieurs de ses concepts (comme « l'intentionnalité collective » des États), il faut bien en revenir à la vieille question, mais essentielle, du rapport entre le matériel et l'idéal. Comme le suggère Jervis, la vision ne relève-t-elle pas de la superstructure ? Il paraît indispensable de ne point la séparer de l'infrastructure géopolitique du système dans lequel elle se forme. Elle est avant tout affaire de position structurelle, c'est-à-dire d'une posture historico-culturelle elle-même relativisée par le système, soit sa configuration géopolitique et l'interaction avec les autres acteurs. Sa compréhension passe par le « cercle herméneutique » cher à Gadamer. Ce qui est vrai pour l'État ou pour les groupes qui le dirigent, car il n'est pas question de l'absolutiser, est vrai pour n'importe quel autre acteur qui participe aujourd'hui à la mondialisation.

Cette dernière constitue bien le nouvel environnement dans lequel se meuvent tous les acteurs. Sa dimension économique est première et dominatrice. Comme l'a montré Jean-François Bayart (*Le Gouvernement du monde. Une critique politique de la globalisation*, Paris, Fayard, 2004) ses débuts sont concomitants de l'essor du capitalisme. L'emprise de l'économie sur les relations internationales est sensible depuis 1945, depuis – est-ce un hasard ? – la conversion des États-Unis au libre-échange. Il est d'ailleurs symptomatique que la « théorie des régimes » et l'EPI (économie politique internationale), sous-disciplines des Relations

internationales, se sont imposées dans les années soixante et soixante-dix. Elles sont devenues un chapitre incontournable.

Cependant, la mondialisation en complexifiant les relations intra- et internationales, s'est étendue à tous les domaines de la vie. À la suite de la prolifération des nouveaux acteurs et de l'intensification des liens transnationaux, de nombreux auteurs ont [57] conclu au dépassement de l'État, à l'émergence tantôt d'une société civile globale, tantôt d'une société mondiale, deux notions aux connotations idéologiques différentes. L'une comme l'autre privilégient cependant les institutions intergouvernementales ou non gouvernementales, ainsi que l'action politique en réseau. Mais si la mondialisation a une face claire, elle a aussi une face grise ou noire car le réseau est un moyen de créer de nouveaux pouvoirs, de développer des commerces illicites en contournant les États, des contre-puissances incontrôlables. Voire de les combattre au moyen du terrorisme transnational. Se pose dès lors, la question de la régulation d'une mondialisation de plus en plus chaotique en raison de ses propres contradictions économiques et sociales (mondialisation du marché du travail), de la résistance des cultures et des nations. Elle peut verser dans la crise mondiale, ou dans un *new medievalism*, selon l'expression de Bull. Les conditions d'une bonne gouvernance sont encore à réunir. Peut-être devra-t-elle passer par la régionalisation du monde, par une équilibrage de « Grands Espaces » et des processus d'institutionnalisation régionale qui restent ambivalents car ils démultiplient les intérêts des États, dont de leurs conflits potentiels, ne serait-ce qu'entre aires régionales.

Au-delà de l'achèvement de cette réflexion théorique sur le plan de l'analyse du système mondial, il est apparu heuristique d'engager la recherche dans études de cas révélatrices.

À cause de la crise que traverse l'Union européenne aujourd'hui, mais aussi d'un contexte économique de plus en plus difficile, une réflexion sur le sens, le devenir, la légitimation, les limites et les enjeux d'un « Grand Espace » européen, est apparu symptomatique. Un article sur les voies navigables en Europe a commencé à soulever un certain nombre de questions en matière de restructuration de l'espace européen et de cohésion territoriale et sociale de l'Union⁴. Il s'est agi d'interroger les politiques d'infrastructures à l'ordre du jour en Europe où, avec l'élargissement de l'Union, se pose un important problème de cohésion territoriale et de communications continentales. Et ce, même s'il est à craindre que l'état des finances publiques des États européens ne permette pas toutes les réalisations pré-

⁴ Gérard Dessouy, « Politique des voies navigables et intégration territoriale du Mercosur et de l'Union européenne », *Annuaire française de Relations internationales*, 2004, vol. 5, pp. 51-70. Paris : La Documentation française et Bruylant.

vues. [58] Or, dans le cadre d'une politique multimodale des transports, associée aux objectifs très actuels du développement durable, la voie navigable est en mesure de renouer avec la fonction intégratrice qu'elle a tenue dans l'histoire de plusieurs nations européennes. On peut imaginer, en effet, à partir de ce qui existe, une « échelle navigable » qui irait de la France à l'Ukraine et qui relierait les façades nord et sud de l'Europe.

D'ores et déjà, en Amérique du Sud, cette fonction d'intégration économique et politique de la voie navigable est en passe d'être confirmée, dans le cadre du *MERCOSUR* (Marché commun du cône sud), avec le démarrage du projet Hidrovia. Sous l'impulsion des nouveaux gouvernements brésilien et argentin qui, on s'en est rendu compte lors de la dernière conférence de l'OMC à Cancun, privilégient le développement régional communautaire au libre-échangeisme, le *MERCOSUR* mise sur l'amélioration de sa navigation intérieure (facilitée par la présence de grands fleuves) et de ses connexions fluviales pour acquérir la cohésion géoéconomique qui lui manque et réussir son intégration politique.

Reste à poursuivre dans cette direction, qui pourra être complétée par une recherche empirique concernant la distribution européenne des ressources énergétiques et la question de l'eau.

Un approfondissement théorique est d'autant envisageable que la découverte de la dimension ontologique de la géopolitique (en tant que réflexion sur l'*étant* du monde, sur l'organisation et le devenir du Tout mondial) rend stimulante l'hypothèse du lien étroit qui existe entre, d'une part, la discipline dite des Relations internationales, et d'autre part, celle des Idées politiques, les secondes conditionnant toujours l'approche des premières.

Or, afin que ce conditionnement ne soit pas par trop pénalisant, il est possible de se rallier à la *pensée pragmatiste*, ouverte et tolérante. Depuis Anaximandre jusqu'à Richard Rorty, en passant par Vico, Valéry, les herménéuticiens allemands, voire Piaget et Lupasco, elle n'a pas manqué de hérauts. Cependant, il serait intéressant de la valoriser en France où la tendance à l'essentialisme continue d'obérer la recherche en sciences sociales et politiques, comme d'ailleurs dans le domaine des relations internationales.

[59]

C. Pour une théorétique des théories des relations internationales

Michel Bergès

[Retour à la table des matières](#)

De janvier 2005, à janvier 2008, le CAPCGRI a coordonné une Action concertée incitative (ACI) du ministère de la Recherche dont le programme s'intitulait : « *Théories des Relations internationales et hégémonie culturelle* ». Celui-ci comprend plusieurs disciplines (science politique, sociologie des relations internationales, analyse comparée des idées politiques, linguistique, géopolitique, histoire, sémiotique...), mit en relations un réseau de centres de recherche au niveau national et international réunissant des collègues de plusieurs universités françaises, américaines, suisse, chinoise, brésilienne. Le bilan scientifique fera l'objet des deuxième et troisième parties du présent ouvrage (cf. *infra*). Dans la logique des orientations prises par le CAPCGRI sous l'impulsion de Jean-Louis Martres en la matière, il est utile de préciser dès l'abord la problématique théorique générale de cette recherche.

a) Un constat de départ : la carence épistémologique française en matière de théorie des relations internationales

Les politologues, historiens et sociologues français, dans leur relation à la théorie des relations internationales, ne semblent pas avoir résolu leur complexe d'œdipe par rapport à deux des plus éminents pères théoriques fondateurs en la matière : Raymond Aron et Jean-Baptiste Duroselle.

Le premier, à la fois sociologue, historien et philosophe, dans un article d'octobre 1967 de la *Revue française de science politique* (« Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales » ?), plaida l'impossibilité d'une théorie générale crédible et vérifiable, à l'instar de l'économie politique.

Le second, historien, dans un article de *Politique internationale* de l'automne 1979 (« La nature des relations internationales »), déplora le théoricisme ambiant,

générateur d'un académisme détaché de la complexité du réel, inefficace, voire inutile pour une stratégie explicative en la matière.

[60]

Dans la longue durée, ce blocage intellectuel a entraîné trois conséquences.

Les essais français de relations internationales ou de politiques internationales ont investi leur objet sans vraiment tenter d'élaborer une théorie, ou une réflexion sur ses conditions d'élaboration, malgré le fait que la France soit l'émanation d'une politique étrangère d'impact mondial et spécifique.

Les ouvrages français de « théories » (intéressant pluriel !) en la matière, se sont généralement contentés de dresser un inventaire, chacun classant de façon « anarchique » et « cacophonique » les différentes approches, sans vraiment se référer à une réflexion épistémologique sur ces dernières.

La plupart des manuels pédagogiques ont relayé ces lacunes en présentant auteurs et concepts, à dominante américains, sans mesurer les conséquences de leur mimétisme et sans autre référence possible.

Deux ouvrages récents illustrent particulièrement ces travers.

Le premier, collectif ⁵, sépare dans ses deux parties l'analyse des « pratiques » et celle des questions théoriques. Il limite la théorie à un défilé de paradigmes strictement sociologiques (« pluralistes », « réalistes », « behavioristes » – *sic* –, « stato-centrés », « décisionnels »...). Cette sociologie des relations internationales, affirme avoir renoncé, à l'instar de Raymond Aron, à une théorie générale, se repliant sur des théories partielles ? La directrice de ce texte collectif, utile sur le plan didactique, Marie-Claude Smouts, a cependant avoué dans la *Revue internationale et stratégique* de l'automne 2002, consacrée à l'état de la discipline : « *Je ne crois pas à la théorie en relations internationales.* »

Le second, individuel, à partir de compilation de *readers* américains du genre, égrène pour les étudiants des IEP les théories en opposant, en deux parties séparées, le « général » au « sectoriel » (comme si une théorie générale – par exemple le « réalisme » ou le « libéralisme » – ne pouvait inclure des éléments sectoriels – par exemple la sécurité ou les échanges économiques !). Alors que l'auteur, parle de « vide déplorable » en matière de manuel sur le sujet (sans citer d'autres livres antérieurs publiés en français !), il ne propose, lui non plus, aucune théorie personnelle, aucune méthodologie adaptée, et se refuse de surcroît à envisager la

⁵ Marie-Claude Smouts, *Les Nouvelles Relations internationales. Pratiques et théories*. Paris : Presses de Sciences Po, 1998.

complémentarité [61] entre les paradigmes qu'il énumère. Il se contente d'affirmer qu'une théorie, « au sens strict, *id est* scientifique du terme », n'est simplement... qu'un travail de connaissance « fondé sur l'observation empirique et le raisonnement logique ». Mais alors, comment articuler l'empirisme et les « modèles » ?

Est-il possible de dépasser un tel manque de vigilance épistémologique ? Dans le pays de Descartes, Bachelard, Renouvin, Duroselle et Aron, peut-on justifier des critères de compréhension des théories des relations internationales sans approfondir le statut de production sociale et politique de celles-ci et sans intégrer des éléments gnoséologique de façon interdisciplinaire ?

***b) Pour une épistémologie « néoaronienne »
des théories des relations internationales***

[Retour à la table des matières](#)

En conséquence, le programme de recherche de l'ACI « Hégémonie culturelle et Relations internationales » s'est proposé d'investir une problématique d'épistémologie comparée en matière de théorie des relations internationales, dans la suite des pistes ouvertes par Jean-Louis Martres (cf. *supra*), mais aussi, paradoxalement (eu égard au pyrrhonisme de l'article de 1967), dans la continuation du cours d'épistémologie des sciences sociales professé entre 1972 et 1974 au Collège de France par Raymond Aron⁶. On peut tirer de la réflexion de ce dernier deux exigences fondamentales, toujours actuelles.

1) Rechercher les modalités de fonctionnement interne des théories des relations internationales.

À ce niveau, cela revient à s'interroger sur ce qu'Aron appelle « une théorie des théories » ou encore sur « une typologie des théories des relations internationales », que l'on peut construire, selon lui, à partir de la stratégie méthodologique des différents auteurs, comme de l'articulation des modèles qu'ils valorisent avec les divers niveaux d'objet qu'ils retiennent. Ainsi distinguait-il dans le *corpus* des études américaines à finalité scientifique (pour la période de 1945 à 1975), celles qui investissaient les méthodes de la « sociologie empirique », dominées par une

⁶ Raymond Aron, *Leçons sur l'histoire*. Paris : Le Livre de Poche, collection « Biblio Essais », Éditions de Fallois, 1989.

tendance à la quantification, celles qui choisissaient, à un niveau d'abstraction assez variable, la « méthode des modèles », celles qui analysaient les [62] crises et les systèmes d'interactions réciproques, celles qui, non plus quant à la méthode mais quant à l'objet, se consacraient à l'interétatique, à l'international et/ou au transnational, en empruntant leur modèle d'explication soit à l'histoire individualisante et evhémériste, proche parfois du récitatif, soit à la sociologie des processus et des mouvements d'ensemble ⁷.

Depuis ces éléments de réflexion épistémologique, plus optimistes que ceux de 1967 (mais la recherche universitaire n'a-t-elle pas le droit de se contredire ?), l'évolution de la science internationaliste s'est passablement compliquée. Interviennent en effet non plus simplement la sociologie, mais l'ensemble des sciences humaines ou sociales et de leurs paradigmes, parfois importés de ceux des sciences dures (physique de la propagation des ondes, mécanique des fluides, théories du chaos, physique statistique...).

Il est donc concevable de proposer une problématique néoaronienne qui réfléchisse plus à fond sur *une typologie des théories des relations internationales* et qui tienne compte des méthodes comme des paradigmes investis.

Cependant, les cours au Collège de France d'Aron permettent de suivre une seconde piste de réflexion à partir d'une méthodologie complémentaire attachée aux conditions non plus logiques mais « historicistes », c'est-à-dire nationales, politiques, culturelles et sociales de production de la théorie.

2) Prendre en considération les conditions de production externe des théories des relations internationales, dépendantes de traditions nationales

Partons d'une évidence : comme l'a souligné à plusieurs reprises Jean Jacques Roche (cf. *Théorie des relations internationales*, Paris, Montschrestien, 7^e édition, 2008), il existe une correspondance entre les conjonctures politico-diplomatiques, déterminant une configuration à un moment donné du système des relations internationales et interétatiques, et les orientations téléologiques des théories produites dans le champ universitaire et scientifique. Par exemple, les études américaines semblent à la fois suivre tout autant qu'inspirer la politique étrangère des États-Unis. Quand le « régime » ou l'équilibre du système est favorable à ces derniers, la théorie valorise les facteurs de l'intérêt et de la puissance. En situation [63] de détente, elle met en avant le transnational, les échanges internationaux (culturels, économiques, sociaux...), le *soft power*, l'interdépendance. Dans des conjonctures

⁷ *Ibidem*, pp. 333-419.

de crise et de contestation (Vietnam, guerre en Afghanistan, terrorisme des années quatre-vingt-dix puis deux mille, guerre contre l'Irak...), la théorie s'inquiète, intègre les turbulences, le chaos, la violence internationale, le poids des réseaux hostiles, les « États voyous », « l'Axe du mal », la fragilité des États, la prédominance du transnational, l'anarchie mondiale.... Mimétisme, suivisme, mais aussi, réciproquement, anticipation et influence de la théorie sur l'action.

Ainsi, la construction des « programmes de recherche » en relations internationales (objet cher à l'épistémologue anglais Paul Feyerabend) devient dépendante de ses modes de financement, de légitimation et de soutien, en particulier dans le cadre américain où les réseaux intellectuels sont inextricablement liés aux pouvoirs de commande (*think thanks*, fondations, instituts, industries militaires et de recherche, expertise gouvernementale, services secrets...). Les universitaires de la première puissance actuelle du monde sont d'ailleurs capables de créer des débats de société et leur problématisation des relations internationales contribue en partie à la définition des grandes options diplomatiques de leur pays, d'autant que les diplomates sont effectivement influencés en retour par les débats théoriques, les modes de conceptualisation et de raisonnement universitaire en confrontation à leur disposition.

Mais au-delà des conditions sociales et politiques de production des théories des relations internationales, qui n'épuisent pas le sujet de leur fonctionnement intrinsèque, on peut explorer avec Raymond Aron et avec le politologue norvégien Johan Galtung⁸ une seconde hypothèse « externiste », complémentaire sur le plan méthodologique : les théories sont également influencées par des traditions à la fois philosophiques (au sens large du terme, incluant les systèmes de valeur, les théologies, de la morale et de l'action) et épistémologiques nationales (les théories de la [64] connaissance, les modèles de scientificité, de logique, d'*habitus* mentaux, de raisonnements construits collectivement et individuellement dans la longue durée de la vie culturelle et académique). Cela relativise, malgré la volonté d'universalisme scientifique des théories, à la fois leur portée, leur efficacité et leur diffusion en réseau, voire leur « hégémonie » sur le plan mondial.

Comment alors évaluer le poids de ces épistémologies « nationales » culturellement déterminées, sur les productions théoriques ?

⁸ Johan Galtung, « Struktur, Kultur und intellektueller Stil. En vergleichender Essay über sachsenische, teutonische, gallische und nipponische Wissenschaft », in *Das Fremde und das Eigene : Prolegomena zu e. interkulturellen Germanistik*, München, Iudicium-Verlar, 1985, pp. 151-193.

À la suite de ces deux interrogations tirées de la problématique aronienne, deux orientations peuvent être explorées.

1) Il s'agit en premier lieu d'approfondir, au niveau de « la théorie de la théorie » (de l'intelligence de l'intelligence), la question des influences intellectuelles de matrices philosophiques, morales et gnoséologiques sur les théories des relations internationales.

Les cas des théories chinoises et françaises méritent d'être explorés : la prise en compte des stratégies diplomatiques concernées et des riches traditions philosophiques et épistémologiques sous-jacentes, devrait permettre d'apprécier les emprunts à des schèmes de savoirs externes. Par exemple, existe-t-il une diplomatie et une stratégie chinoises qui s'inspirerait des différentes manières de penser en présence : le confucianisme, le légisme ou le taoïsme ? Ces philosophies déterminent-elles des modalités irréductibles de raisonnement et des catégories particulières en matière internationale ? Sont-elles intégrées dans la formation universitaire des étudiants-diplomates ? Ont-elles une efficacité pratique et inspirent-elles des modes de lecture des événements ou des procédures de négociation ? Peut-on parler d'une géopolitique chinoise spécifique qui élaborerait sa conception de l'espace, de la temporalité et donc des modèles d'analyse correspondants ?

Pour ce qui concerne la possibilité de l'élaboration d'une théorie spécifiquement française, il reste à évaluer le poids comme l'influence discrète de l'histoire diplomatique, mais aussi l'importance accordée par les analyses aux dimensions historiques, juridiques, culturelles et universalistes des problèmes. On devra réfléchir là sur l'influence déterminante de l'école française d'histoire des relations internationales et de la diplomatie, initiée par Jean-Baptiste Duroselle et Pierre Renouvin, qui, loin des prétentions [65] modélisatrices des conceptions anglo-saxonnes, ont approfondi la dimension complexe des phénomènes internationaux, à la croisée des individus et des forces collectives. À côté de cette école historique, qui a su tirer des leçons théoriques de ses recherches, la tradition épistémologique positiviste française a-t-elle marqué la construction des concepts au niveau de la sociologie ? Peut-on intégrer dans une théorie internationaliste le relativisme épistémologique de l'école durkheimienne, qui a essayé, en son temps, de « socialiser » et d'historiciser les catégories aristotéliennes prétendument universelles de l'espace, du temps, de l'esprit humain et de la personne, en une tentative d'articulation comparative et séparatiste de la philosophie et de la sociologie ? Comment approfondir la problématique internationaliste aronienne, au regard de

son épistémologie historiciste, influencée par l'école historique française, en l'actualisant, évidemment, notamment après le « retour de l'événement » et l'importance des stratégies secrètes ou informationnelles depuis le 11 septembre 2001 ?

Il serait aussi utile, parce qu'il est inévitable en matière de théorie des relations internationales d'approfondir les conceptions anglo-saxonnes, surtout américaines, de réfléchir, à partir de la façon dont les théoriciens chinois et français se positionnent par rapport à elles, sur les relations que celles-ci entretiennent à leur tour avec les matrices philosophiques et les différents systèmes de valeur dans le monde nord-atlantique. Comment éviter un tel débat au regard des déterminants idéologiques, institutionnels et politiques qui connotent le fonctionnement de la science politique américaine ?

Il s'agit donc de tenter une approche relativiste des théories des relations internationales, une « théorie de la théorie » externiste qui ne se limite pas simplement à une sociologie de la science (les « programmes de recherche » dans leur logique de groupe, leur dimension économique, idéologique, corporatiste, académique et politique).

2) Dans un second temps, doivent être prises en compte les dimensions inter-nistes exposées par Raymond Aron dans son Cours d'épistémologie sur « Histoire et théorie des relations internationales ». Les théories internationalistes sont incontestablement reliées, dans leur construction, aux paradigmes et aux méthodes des diverses disciplines qui constituent le niveau incontournable de l'épistémologie interne.

[66]

À ce propos, au regard des trois traditions théoriques revisitées (chinoise, française, anglo-saxonne), il serait utile de confronter les typologies proposées par les équipes qui les investissent. Comment la théorie internationaliste se structure-t-elle aujourd'hui dans chaque champ scientifique national ? En suivant Raymond Aron, peut-on trouver – en termes de dominante – la trace du positivisme à la française, de l'historicisme à l'allemande, de la philosophie analytique du langage, de la communication et des représentations, ou bien le constructivisme à l'anglo-saxonne ? Par ailleurs, à un niveau épistémologique plus universel, comment les débats interparadigmatiques et interdisciplinaires traversent-ils les approches inter--nationalistes ?

Le programme de l'ACI pourrait suggérer une classification des théories des relations internationales, qui tienne compte :

- des typologies (marquées nationalement) des métaphysiques fondamentales projetées de l'extérieur des sciences sociales sur l'international (les matrices philosophiques), à la recherche d'un *homo diplomaticus* (Raymond Aron) et d'une *Pax universalis* ;
- des typologies des paradigmes des sciences sociales elles-mêmes, au-delà des colorations disciplinaires que ceux-ci peuvent révéler.

Dans ce sens, les analyses de Jean Piaget (cf. *La Logique de la connaissance scientifique*) méritent d'être réactualisées, comme divers débats épistémologiques, concernant par exemple l'adaptation des modèles aux niveaux d'échelles et d'objets, la saisie des micro-événements, des logiques d'ensemble, des effets organisationnels, la transposition des modèles des sciences dures dans les sciences molles, les transformations sociales de l'espace et du temps, l'articulation entre le mondial et le local ou le régional...

Comment se structure donc la problématisation théorique en matière de relations internationales ? Qui en fixe les règles ? Celles-ci sont-elles « mondialisées », à défaut d'être universellement partagées, ou bien sont-elles déterminées culturellement, la science, comme la politique, n'échappant pas au relativisme ?

Un tel programme ne peut souhaiter apporter des réponses à de telles questions qu'en se donnant une dimension interdisciplinaire comparative, ouverte et tolérante, chose rare et précieuse dans le monde académique français d'aujourd'hui.

[67]

**Première partie : L'école martrienne de Bordeaux.
Néoréalisme et diplomatie culturelle**

II

Le retour de la puissance

[Retour à la table des matières](#)

Penser les ressorts, les limites ou la congruence des paradigmes est une obligation intellectuelle. Mieux encore est de les appliquer et de les tester de façon concrète à travers des études de cas, en évitant de s'engluer (c'est le piège des approches universitaires) dans des querelles académiques nominalistes sans caractère opératoire. Montrer la lune avec son doigt risque de ne nous faire plus observer que le doigt... Il faut limiter l'autoréférence et la redondance de la théorie et se confronter tant à la boîte à outils des méthodes, à adapter aux objets divers des relations internationales, qu'à l'analyse de la réalité.

Sans opposer les « théoriciens » aux « analystes », un ensemble de travaux empiriques a été engagé ou poursuivi, dans l'optique structurante pour l'équipe du CAPCGRI de rendre compte du « retour de la puissance », selon l'expression martrienne, avec pour souci de décrire, de penser le pouvoir tel qu'il est, le pouvoir restant inséparable de la puissance. La tâche est d'autant plus difficile que la puissance est une force dynamique, qui change sans cesse de structure et de formes dans le monde rapide et agile d'aujourd'hui, où l'on se retrouve comme bousculé

par des pratiques, des techniques et des objets envahissants qui semblent avoir leur logique propre. Le « retour de la puissance » est évidemment mis en avant, les recherches du centre rejoignant là les préoccupations de Samy Cohen à ce propos (cf. *La Résistance des États. Les démocraties face à la mondialisation*, Paris, Le Seuil, 2003). À ce « retour » étatique, que l'on peut apprécier théoriquement ainsi que vérifier à travers des exemples concrets, fait aussi pendant, du côté de la société civile, l'importance des facteurs culturels et civilisationnels qui forment les hommes en donnant un sens à leur existence terrestre. Ce sont [68] bien les systèmes de valeurs, socle des civilisations, qui motivent l'ensemble des comportements individuels, étatiques et collectifs, plus ou moins en adéquation avec des intérêts contradictoires porteurs d'inégalités planétaires, *via* de grands projets hégémoniques ou sécuritaires qui vont jusqu'à la guerre permanente et « hors limite », au nom de la défense de la liberté et de la démocratie, comme ceux déployés par les USA d'aujourd'hui. Ou au nom de valeurs moins glorieuses, plus intéressées et sordides, compatibles avec le pouvoir de donner la mort.

I. La puissance comme lieu commun des relations internationales

Jean-Louis Martres

[Retour à la table des matières](#)

Il est inutile d'ironiser sur les limites des théories « transnationalistes » après le 11 septembre, suivi de la guerre des États-Unis contre l'Afghanistan puis contre l'Irak. Nous avons déjà souligné l'irénisme de cette doctrine. Aujourd'hui, on parle plus volontiers de « retour de l'État »⁹. Il faut tout de même s'interroger sur cette nouvelle formule. L'État est-il puissant ou impuissant, malgré son « retour » ? Mais alors, comment définir théoriquement la « puissance » ?

La puissance est aussi contestée que l'esthétique, où chacun peut arguer de ses goûts, pour trancher de façon péremptoire. Poursuivons cette métaphore. Chacun sait ce qu'est la beauté pour en éprouver les effets. Elle apparaît comme une évidence à celui qui la ressent. À partir de là, on peut essayer d'en chercher les se-

⁹ John G. Ikenberry, Charles A. Kupchan, « The Legitimation of Hegemonic Power », in David P. Rapkin, ed., *International Political Economy Yearbook*, « World leadership and Hegemony », 5, pp. 52 et s.

crets. Les arpenteurs quantitativistes s'empresseront de prendre les mensurations, et plus ils s'approcheront de l'archétype idéal, mieux on saura « scientifiquement » les « causes » de la séduction. À cela peuvent s'ajouter des avantages matériels, eux aussi mesurables, tels que le montant de la dot. Peut-être une intelligence ou une compétence attestée par des diplômes ajoutera encore au [69] charme de la créature, sans compter le capital virginité qui, pour certains, constitue toujours une garantie de sérieux ou de fidélité ! La beauté existe donc, puisqu'elle est mesurable !

A-t-on ainsi vraiment fait le tour du problème ? Certes pas. La statue s'anime et entre en relation avec le monde où elle cherche à prospérer. Que fera-t-elle alors ? Prenant conscience de ses avantages et de ses faiblesses, elle visera à cacher les secondes pour bien mettre en valeur les premiers. Coiffure, vestiaire, fards dissimuleront les misères afin de tromper le mieux possible le soupirant. Et qu'importent les réveils où la vérité nue s'affichera, car il sera trop tard, la capture aura eu lieu. Il n'est pas non plus inutile d'invoquer le charme de certaines personnes qui, dépassant les canons de la beauté classique, séduisent et captivent. Leur mystère est intact puisqu'il relève d'une magie incalculable. Des chefs d'État ont ainsi acquis une autorité et un prestige que les ressources de leurs États ne leur permettaient pas d'espérer.

Cet art de la diplomatie, de la ruse, de l'intrigue et de la stratégie est lui aussi inséparable de la beauté en action. Nous avons ainsi trouvé une autre dimension à la séduction ou à la puissance, en mettant en évidence l'influence que chacun recherche à partir de ses capacités de base. La puissance comme la beauté est ressource et influence.

Est-ce assez ? Non. Au-delà des appâts et des artifices, faut-il encore prendre en considération le moment où on l'apprécie, c'est-à-dire le système de référence. De la vierge la plus innocente à la courtisane la plus rouée et la mieux entraînée, chacune se voit assigner une fonction différente selon les époques. Car si la beauté est ressentie par celui qui en reçoit le choc, ce n'est pas pour autant une évidence « objective ». Quels traits communs ont entre elles les femmes de Cranach, de Rubens ou de la Belle Époque ? La graisse, insupportable aux femmes arbalètes et sous contrôle diététique, était au XVII^e siècle le signe de cette abondance que l'on attendait du sexe faible. Considérons alors que la recherche de critères ou de règles universelles de mesure pour la beauté comme pour la puissance s'avère impossible. Car chaque sociologie a l'âge de ses plaisirs et ne peut parler au-delà de son temps.

À partir de ces considérations inactuelles, nous pouvons alors essayer de donner la définition suivante : la puissance est le cumul des forces réelles et potentielles d'un acteur, utilisée avec [70] plus ou moins d'habileté au moment de relations établies pour la satisfaction des intérêts jugés vitaux, à un moment précis d'un système international. Une fois énoncée, cette définition mérite quelques compléments.

En premier lieu, le cartésianisme exige des définitions précises pour rendre les démonstrations logiques, efficaces et crédibles. C'est du moins l'exigence des scientifiques dans l'étude de leurs domaines respectifs. Or, dans les sciences sociales, ce mode de raisonnement est difficile à transposer et faiblement opératoire. La preuve en est donnée par les sens multiples que les théoriciens donnent à leurs concepts pour les rendre compatibles avec leurs démonstrations. Ainsi l'impérialisme change de sens selon que Hobson, Lénine, Schumpeter ou Galtung l'utilisent. La définition sert à nommer un phénomène dont on ressent l'efficacité, mais dont les origines et les manifestations sont si diverses, se renouvelant d'époque en époque, qu'il est impossible de les enfermer dans une seule coquille. Par conséquent, la puissance est, par nécessité, un concept ouvert, dont on veut signifier qu'il peut se manifester de façon imprévisible, sans que cela remette en compte son principe. Espérer dès lors, à partir d'une phénoménologie complexe, lui donner un sens unique serait contraire à ce caractère d'ouverture, et rêver de faire un inventaire complet de ses manifestations, parfaitement utopique et contraire à son essence.

On peut, à ce propos, évoquer à nouveau le concept de beauté. Elle est ressentie, de façon différente, par chacun selon les moments, c'est donc le sentiment éprouvé empiriquement qui oblige à nommer le phénomène, sans pour autant prétendre à une définition exacte et universelle. Elle reste purement relationnelle et subjective.

En second lieu, le choix d'un sens aussi large et peu traditionnel rend nécessaire de procéder à quelques remarques terminologiques et méthodologiques supplémentaires.

La puissance est à la fois l'enjeu et le moyen de la politique étrangère. Mais la définition en ces termes laisse toujours supposer qu'elle est l'attribut exclusif de l'État. Il suffit pour s'en persuader d'évoquer l'usage du terme pour désigner une période du XIX^e siècle comme celle de l'équilibre de la puissance. Elle est ainsi devenue un mot dont l'usage permet de le substituer à celui de l'État dont elle est devenue le synonyme.

Or, il n'est pas inutile, en ce moment précis de l'Histoire, de fixer le sens qu'elle peut prendre en raison des évolutions de l'État territorial et de la venue sur la scène internationale de groupes disposant de la force, jusque-là reconnue sous sa forme militaire comme attribut exclusif de la souveraineté. Par ailleurs, dans le monde actuel, la puissance militaire a cédé le pas, pour les mêmes usages, à l'économie, voire à l'idéologie, utilisées comme forces subversives et déstabilisantes, sans pour autant disparaître elle-même.

Ces modifications profondes n'obligent-elles pas à abandonner un concept daté, et fortement connoté dans un sens péjoratif ? Nous ne le pensons pas. En effet, les évolutions constatées doivent être appréciées par rapport à un contexte idéologique qui libère les individus et vante la concurrence comme le stimulus indispensable à l'économie de marché. Cette atomisation constatée du nombre des acteurs va de pair avec une mondialisation liée aux communications, sur lesquelles tous les observateurs s'accordent. Le plus curieux sans doute est l'étonnement ou l'indignation que provoque le constat de ce qui est ressenti comme une anarchie par ceux-là mêmes qui vantent les mérites de cette mondialisation !

Précisément, cela démontre que la puissance, après s'être fixée dans le cadre de l'État, est à nouveau circulante et convoitée par de multiples groupes à qui la liberté a permis de s'exprimer.

La constatation de l'éclatement du modèle étatique et l'apparition de nouvelles forces organisées dans le monde posent le problème de la puissance dans une autre dimension, celle d'un monde apparemment divisé en une multiplicité d'acteurs, dont il faut savoir si les caractères habituellement accordés à la puissance lui sont encore applicables. Le phénomène n'est pas nouveau, mais il était surtout exploité par le marxisme pour dénoncer le péril des multinationales, désireuses d'exploiter les petits États, bien entendu au service de l'impérialisme américain. Autant dire que la littérature sur ce sujet est abondante et fortement connotée. Elle témoigne cependant de la prise en considération du phénomène. Galtung a déjà fait remarquer, faisant référence au marxisme, que les multinationales idéologiques étaient tout aussi dangereuses que celles liées au développement de l'économie.

[72]

Le gain de la thèse se fait sous d'autres auspices, avec Rosenau, repris par la doctrine transnationaliste française, mais celle-ci ne paraît guère convaincante dans ses conclusions ultimes. La dispersion des centres de décision est parfaitement acceptable dans un univers libéral qui pour autant n'est frappé ni d'anomie, ni de chaos. Lorsque l'État reconnaît à l'intérieur de ses frontières la liberté

d'association, il voit proliférer une multitude d'acteurs spécialisés, dont les connexions avec lui se font de façons les plus diverses, sans que l'on puisse dire qu'elles le détruisent ; *a fortiori*, dans les relations internationales, la prolifération d'acteurs, postérieure à la guerre froide et après l'implosion de l'URSS n'est pas différente. En déduire pour autant que l'anarchie du monde est totale et qu'il n'existe pas d'ordre international nous paraît impossible à justifier. Cette prolifération d'acteurs est un signe de liberté et non d'incohérence.

Quant à en déduire que l'État disparaît *ipso facto*, cela nous paraît une conclusion hâtive. Il est conduit à se spécialiser, à se regrouper, à s'intégrer dans des ensembles régionaux. L'im-mense toile d'araignée qui est en train de se tisser ne mérite pas encore un jugement définitif. Bien qu'émergent, l'ordre en voie de constitution n'en existe pas moins. Et qu'il y ait de multiples conflits pour sauver la prééminence de l'État dans certains domaines, paraît évident et même souhaitable pour permettre les arbitrages nécessaires. Il n'y a aucun hasard dans la constitution du G7, G8, G15..., dans l'apparition d'une OMC succédant au GATT, dans les pouvoirs de la Commission européenne, dans le TNP, dans le FMI cherchant à prévenir les crises, qui constituent tous des tentatives de régulation multilatérales. Mais bien évidemment, la mutation du système aura des conséquences sur la puissance en action et obligera à la redéfinir dans un nouveau contexte. Il est certain que le système international actuel lui rendra sa souplesse, ouvrant des champs d'application jusque-là interdits. Le retour de la puissance appartient aux Temps nouveaux, ce n'est pas une figure historique. Sa réapparition ouvre une nouvelle période, instable, où chacun peut tenter sa chance.

Ainsi, dans son acception la plus brutale et la plus traditionnelle, elle devient l'apanage des groupes terroristes, comme elle permet d'arbitrer les conflits ethniques à l'intérieur des États. Il [73] est normal alors d'inclure dans la réflexion tous les groupes qui se saisissent des symboles de la puissance. N'oublions pas cependant qu'à de nombreux moments de l'Histoire, ces attributs ont été disputés par des organisations féodales, religieuses, commerciales ou ethniques, et que l'État, dans sa définition classique fut le résultat d'un projet et d'une conquête. Cette figure peut se défaire si des forces savent se saisir de ces instruments essentiels. Il est donc nécessaire actuellement d'inclure tous les acteurs dans une réflexion sur la puissance.

Il ne faut pourtant pas exagérer la portée de ce constat, qui apparaît à bien des égards, comme un lieu commun dangereux. Le démembrement de la puissance étatique n'est pas aussi réel que l'on veut bien le dire. Ainsi, la plupart des groupes terroristes sont soutenus et encouragés par des États qui les utilisent à des fins politiques et leur servent de base de soutien ou de repli. Les USA et l'Arabie

saoudite ont armé contre l'URSS et financé, *via* le Pakistan, les groupes afghans. On sait avec quels effets boomerang en retour, aujourd'hui. Le colonel Khadafi, malgré ses repentances récentes, a acquis une grande habileté comme entraîneur d'hommes et pourvoyeur de fonds. Dans cette optique, ces groupes de la période terroriste sont apparus comme manipulés par les États, pour accomplir des besognes qu'ils ne pouvaient exécuter directement par une entrée en guerre ou l'envoi de corps expéditionnaires. Ce furent des chiens de garde à laisse longue. Depuis les Brigades internationales, au moment de la guerre civile espagnole, le système s'est amélioré, grâce d'ailleurs à l'application que l'URSS sut porter au perfectionnement de ce type d'action. La figure emblématique du Che Guevara en Amérique latine illustre parfaitement, avec le travail de Fidel Castro en Afrique, la nouveauté et l'adaptation d'un moyen, qui n'indigne les opinions que lorsqu'elles en sont victimes.

Il ne sert à rien de déplorer l'usage de la force par des acteurs non étatiques, car les considérations théoriques entravent rarement l'action des États quand ils jugent leurs intérêts menacés. La théorie n'a rien à gagner en dénonçant des phénomènes jugés pervers, quand ils sont les seuls à pouvoir expliquer la conduite des relations internationales. La position machiavélienne fait avancer la science politique et n'enseigne rien au Prince qu'il ne sache déjà, [74] si du moins il est digne de sa fonction. Or, le développement du terrorisme est le contrepoint inévitable de l'ordre libéral dans les relations internationales. Il est ainsi la réponse technique donnée à la paralysie conservatrice d'un ordre nucléaire, qui se bâtirait exclusivement à l'aide de moyens diplomatiques. En ce sens, il appelle une réaction des États les plus menacés, qui ne soit pas une simple condamnation des agents d'exécution, mais bel et bien une reconquête de leur souveraineté. L'exemple d'Israël est à cet égard parfaitement intéressant. Et ce qu'ils ne peuvent faire seuls, doit sans doute être atteint par de larges coalitions, défendant ainsi leurs attributs étatiques essentiels.

L'État est statique, figé dans ses frontières. Son but est pourtant d'avoir un rôle extérieur. Il le fait par la force ou la diplomatie, mais ce type d'action est limité. Il faut admettre que si l'État seul est légitime, la puissance nomade existe à l'état latent et n'attend que des conditions favorables pour se manifester.

Ainsi par exemple la horde, par définition, n'est pas localisée, mais déferlante, organisée et conduite. Face à des États géographiquement stables et limités par leurs frontières, nous voyons apparaître des organisations que ne contient aucune limite territoriale et qui se dotent de moyens pour intervenir dans les cellules étatiques, les déstabiliser, afin de les livrer à leurs convoitises ou les paralyser comme adversaires potentiels. Le terrorisme est devenu un outil moderne de la puis-

sance, combinant le facteur psychologique de la guerre subversive avec celui de la force militaire. La menace n'en sera que plus grande si les acteurs traditionnels continuent à le traiter comme une déviance à l'ordre naturel ou voulu des choses. Le soutien apporté par l'Iran ou par l'Irak à des groupes extrémistes n'est pas fondamentalement différent de celui apporté en son temps à Cuba par l'URSS pour déstabiliser l'Amérique latine ou l'Afrique. En tout état de cause, c'est la preuve que la violence d'État n'a pas disparu des relations internationales. Ce serait faire bon marché de ces guerres secrètes dont sont chargés les services de renseignement et qui montrent que la force est toujours sous-jacente, prête à réapparaître au moindre chaos. Il ne serait d'ailleurs pas étonnant dans cette période intermédiaire où le système cherche ses règles que la puissance à nouveau se manifeste par des explosions [75] incontrôlables. Une course de vitesse est d'ores et déjà entreprise entre les États, désireux de rationaliser de façon pacifique leurs relations, et d'autres acteurs qui ne partagent pas leurs ambitions et sont à l'affût des signaux de faiblesse pour tenter leurs chances d'obtenir des arbitrages plus favorables. Si les pays d'Europe ou d'Amérique cherchent des solutions juridiques pour réguler leurs liens, il n'en va pas de même pour certains intégrismes, appuyés par des États revendicatifs, à qui l'Ordre occidental ne convient pas. Il existe ainsi des zones de fracture, véritables plaques tectoniques culturelles qui risquent d'incendier le monde. Le Moyen-Orient en est le meilleur exemple.

On pourrait invoquer dans le même sens le problème de la mondialisation de l'économie qui désarticule la puissance monétaire de l'État et conditionne son développement. Les acteurs économiques ont pris conscience de leurs capacités et des avantages que leur mobilité leur donne par rapport à l'État territorial. Là encore une certaine méfiance doit se manifester vis-à-vis de ces « évidences » si souvent ressassées. D'abord l'État n'est pas totalement désarmé, même s'il déplore la délocalisation, même s'il est conduit à hausser ses taux d'intérêt pour attirer les capitaux vagabonds. Tous les États ne sont pas dans la même situation de dépendance, et grâce au jeu de la fiscalité ou de la réglementation, ils ont intérêt au développement de leurs firmes et donc à les soutenir, ce que les négociations du GATT ont démontré aisément. Les détenteurs d'une monnaie de réserve comme les USA tirent un certain nombre d'avantages de ce moyen de puissance.

Mais précisément, l'État ne reste pas inerte devant les dévergondages de la puissance. Face à cette humeur vagabonde, il dessine des projets qui lui rendront une plus grande maîtrise et il ne peut le faire qu'en construisant des coalitions permanentes qui augmentent sa maîtrise. Il ne faut pas feindre de croire que la souveraineté disparaît parce que les États s'intègrent dans des ensembles plus vastes. Ils ne le font que pour reconquérir une puissance que, de toute façon, ils

avaient perdue, et qu'ils ne peuvent récupérer seuls. Le combat est au-dessus de leurs moyens. Dans ce cas, le nationalisme de certains est en fait un frein au retour de la puissance réelle, condamnée au profit d'une souveraineté formelle. En fait, la recherche de la puissance permet [76] seule d'expliquer les mécanismes d'intégration. Ainsi, le phénomène Europe a été à l'origine intimement lié à la crainte de l'URSS, mais aussi à la volonté des États la composant de retrouver un niveau significatif de puissance face aux grands ensembles. Les arrêts ou avances du mécanisme européen, concrétisés aujourd'hui par le refus français et hollandais d'un confédéralisme en 2005, s'expliquent par le désir de chercher un surcroît de puissance par l'intégration sans payer le prix de l'abandon de souveraineté. Mais le pari est insoluble. Les États ne trouveront ensemble leur puissance que s'ils abandonnent leur souveraineté d'où le débat sur le fédéralisme. Mais en même temps, les intérêts de chaque État resurgissent au galop et l'on constate que les trois puissances essentielles de l'Europe, ne partagent ni les mêmes intérêts, ni les mêmes conceptions de l'Union.

En troisième lieu, il y a peu de concepts aussi « évidents » qui voient leurs sens soumis à des controverses si radicales, que forte est la tentation de les éliminer.

Le sens commun, si décrié, fait pourtant sentir qu'entre les USA et les Maldives, il y a une légère différence. Tout le problème est de s'entendre sur l'origine de cette appréciation. Il est tout aussi vrai que l'anthropocentrisme pousserait à considérer que tous les États sont égaux, fidèles en cela à la représentation juridique de la société internationale. Il est normal de trouver dans cette proposition une des sources du rejet de la puissance, dans ce qu'elle a de cru et d'injuste. Utiliser ce concept semble pousser à contester la vision démocratique de la société internationale où tous sont supposés être indépendants et souverains, jouissant des mêmes droits, souscrivant aux mêmes obligations. Il y a donc une suspicion immédiate dès lors que l'on recourt au concept de puissance, symbole d'inégalité ou de domination supposée. Toutefois, l'opposition n'est pas aussi tranchée, quand on sait que le droit public se définit lui-même comme un droit de personnes inégales, et que les juristes admettent, nous l'avons déjà précisé (cf. *supra*, p. 40), le droit de *veto* de cinq grandes puissances au Conseil de Sécurité, la puissance en question étant fondée sur la possession de l'arme nucléaire. L'inégalité fait aussi partie du droit.

Ainsi pour certains, la puissance pourrait être définie comme la recherche des effets de l'inégalité dans les relations internationales.

[77]

Ceci explique la raison pour laquelle des auteurs la rejettent, prêts à la considérer comme une aberration archaïque et historique que les progrès de la civilisation doivent faire reculer. Le moment de la puissance serait, pour les États, le pendant de l'état de nature pour l'homme. L'étude se contenterait de constater la persistance marginale du phénomène avec l'espoir de le voir disparaître. Cette condamnation morale s'accompagne d'une justification théorique. La puissance serait réductible à la force, caractère emblématique de la souveraineté. Son utilisation, devenant de plus en plus résiduelle et illégitime, confirmerait le déclin de l'État, et donnerait naissance à un nouveau concept, celui d'influence, figure plus acceptable dans le contexte des valeurs actuelles.

En sens inverse il n'est pas étonnant que la puissance puisse devenir le pivot d'autres théories, dès lors qu'il est remarqué que l'égalité est un mythe, un discours, un objectif souhaitable, ne correspondant en rien à la réalité. Et les auteurs qui se réclament de cette vision peuvent parfaitement se reconnaître dans le nom de « réalistes » qui leur est habituellement donné.

S'ouvre alors un débat fortement ésotérique entre les tenants de la puissance et ceux qui défendent « l'influence ». Ces derniers théoriciens entendent ainsi démontrer la possibilité pour de petits États à s'opposer à de plus grands et refusent le réalisme de l'école américaine de la puissance, autour de Morgenthau, car ils imaginent que la puissance est l'apanage exclusif des grands États, vouant ainsi les petits États à la domination.

Il est vrai que l'homme a toujours l'ambition d'éradiquer la guerre et la violence, et tend à accorder une valeur d'évidence à la paix, d'où l'espoir placé dans le droit pour réguler la société internationale livrée à l'anarchie. Avec un léger oubli cependant ; l'État ne reconnaît sa spécificité que dans le recours à la violence légitime et il en fait le critère de sa souveraineté. Il y a donc quelque contradiction à partager des convictions pacifiques quand on veut maintenir l'intérêt souverain de l'État. Toute l'œuvre du politique devrait donc viser à conjurer la puissance au profit du droit, sans perdre pour autant son influence ou plus exactement sans perdre les bénéfices qu'il espère de sa plus grande force. La conjuration de la puissance, transmutée en influence, comme [78] concept acceptable et susceptible de concilier puissance et le droit est donc un artifice sémantique, un jeu de mots.

Nous sommes dès lors confrontés à un problème idéologique dont l'enjeu est l'acceptation ou le rejet du concept. Le piège peut cependant être évité, dès lors qu'il s'agit d'un jugement de valeur. Il ne sert à rien de dissimuler la puissance derrière le concept d'influence, jugé plus présentable, quand il s'agit du même phénomène pris à un autre moment de son expression.

Reste à définir une méthode qui puisse rendre compte de la subtilité du phénomène. Avant toutes choses, l'évaluation de la puissance ne doit pas être considérée comme une œuvre de théoriciens qui déboucherait forcément sur une problématique de spécialiste, tirant le problème chacun dans son domaine de compétence. Bien que des méthodes d'évaluation soient nées à partir de l'économie, de la sociologie, de la psychologie, de l'histoire, les résultats, intéressants, ne doivent pas faire oublier que la puissance intéresse au premier chef les gouvernants. Et c'est donc l'appréhension qu'ils en ont qui est le fondement des relations internationales. Sans doute, pourra-t-on invoquer que cette approche subjective peut expliquer les actes politiques, les victoires et les défaites telles qu'elles sont vécues, mais ne parvient pas à livrer l'ultime secret, qui, lui, serait d'ordre scientifique donc objectif.

Nous sommes là en face de l'éternelle dichotomie occidentale, celle qui oppose la théorie à la pratique, avec la volonté d'autonomiser la théorie conçue comme supérieure à l'action. Ces manifestations d'orgueil scientifique ont leur poids dans l'appréciation de la puissance et bien souvent ont pour résultat d'éloigner le but sans l'éclairer. Lorsque Lénine affirme que le pouvoir est au bout des fusils, il règle le problème en ce qui le concerne, en se dotant des moyens utiles à l'accomplissement de ses buts. Le caractère révolutionnaire et la finalité historique justifient alors l'identification de la puissance et de la force. Il faut donc s'inspirer de la pratique plutôt que d'essayer de proposer un modèle, clé en main.

Par ailleurs, ce débat est sous-tendu par une querelle philosophique qui oblige à envisager le problème sous l'angle de l'épistémologie. Le débat entre le structuralisme et le subjectivisme trouve ici encore un lieu de manifestation.

[79]

Pour certains tenants de la puissance, une des conséquences serait la démonstration du caractère objectif des relations internationales dans lequel le système agit comme suprême régulateur, pliant les États à ses lois. Pour les autres, et la plupart sont historiens, ou psycho-sociologues, l'irrationalité, le hasard, la culture jouent un rôle déterminant, rendant l'avenir imprévisible.

L'effet sur la discipline se fait sentir par la création d'écoles ou de chapelles universitaires où chacun défend son paradigme comme le seul valable, soumettant ainsi la puissance à toutes les variations de la mode dans les sciences sociales. La théorie des relations internationales, plus que toute autre discipline, appelle une méthodologie de second rang, puisqu'elle se bâtit sur les résultats de toutes les autres. Doivent coexister ainsi quantitativistes mathématiciens, économistes à modèles, historiens des relations diplomatiques, juristes positivistes ou normati-

vistes, psycho-sociologues ou sociologues purs, sans oublier les géopoliticiens et les idéologues de toutes les variétés qui, tous, ont l'ambition d'apporter des solutions définitives à ce problème mystérieux. Et, bien sûr, leur influence sur le Prince n'est pas négligeable. Que ce soient les œuvres de Mackinder et des géopoliticiens allemands sur l'expansion hitlérienne, la pensée réaliste sur la guerre du Vietnam, tous les gouvernants ont peu ou prou subi l'effet de théorie.

À un point tel qu'à un moment donné, par un effet de miroir, les conduites ont pu valider les formulations théoriques. Peu importe en effet que la théorie des jeux soit une mauvaise référence, si pour des décisions précises, les acteurs se conduisent conformément à ses enseignements.

Aussi la prudence est de mise quand la prolifération des théories peut directement influencer sur la conduite des affaires. Il y a toujours, de la part du Prince, une volonté confuse de se conformer à des modèles de conduite dont il attend et la légitimité et l'efficacité. Aussi, la théorie, quand elle arrive à une formulation claire, peut jouer le rôle d'une éthique.

À ce niveau, simplement introductif, la puissance apparaît comme un objet éclaté en de multiples disciplines, condamné pour des raisons morales qui semblent obliger à un choix pour se ranger dans le camp de l'un ou de l'autre. Notre propos n'est pas d'obéir à une logique partisane, mais de rechercher dans toutes [80] les théories existantes les complémentarités et essayer de découvrir en quoi elles se rejoignent plutôt que de souligner leurs ambitions contradictoires. Les frontières d'une discipline expriment davantage les limites de la compétence d'un auteur qu'elles ne confirment l'autonomie objective de chacune. En nous référant au guide de conduite déjà énoncé, celui du processus décisionnel réel des acteurs, nous allons essayer de montrer la nécessité de chaque méthode pour chacune des séquences, sans pour autant atteindre l'objet global que la spécialité des disciplines interdit de découvrir. Ainsi, il serait possible de distinguer deux phases, l'une concernant la construction et l'évaluation des ressources, l'autre plus énigmatique centrée sur le moment de la mise en œuvre de la puissance.

***A. La première phase :
construction et évaluation des ressources.
La puissance comme cumul des ressources***

[Retour à la table des matières](#)

Il est incontestable que dans la puissance, il y a une référence aux ressources de l'acteur. Les forces militaires, mais aussi l'économie, la situation géographique, la culture, la population jouent un rôle certain.

La première tentation consiste évidemment à quantifier ces données dans l'espoir de découvrir une sorte de mathématique sociale débouchant sur des modèles de comportement « scientifiquement » fondés. L'influence des méthodes économiques, avec leur appareil statistique, donne une première esquisse de réponse, avec l'idée sous-jacente que les acteurs ont intérêt à maximiser leurs gains et minimiser leurs pertes. Autrement dit, il existerait une rationalité identifiable dans le comportement des États attachés à la défense de leurs intérêts vitaux à la condition évidemment que les concepts de gains, de pertes, d'intérêts vitaux, puissent faire l'objet d'une définition stable et acceptée par tous ce qui n'est pas le cas. La prudence incite à penser que le phénomène n'est pas susceptible d'une mesure, mais d'une évaluation où interviennent des données quantifiables.

La deuxième tentation concerne le désir de trouver un facteur déterminant en dernier ressort. Cette vision causaliste et déterministe [81] a fondé ses espoirs tantôt sur la puissance militaire tantôt sur l'économie, avec le marxisme et l'impérialisme, tantôt sur l'espace avec la géopolitique. À l'intérieur même de cette dernière discipline, les auteurs ont poussé plus loin la quête et en fonction de leurs compétences particulières, à isoler ce facteur dans l'espace terrestre avec Mackinder, dans la mer avec Mahan, dans l'air avec de Seversky. L'inventaire des thèses qu'ils défendent ne débouche pas forcément sur une synthèse acceptable, encore que nombre de leurs analyses sectorielles restent séduisantes et fondées. L'idée sur laquelle tous peuvent se mettre d'accord reste l'existence de facteurs de puissance, au sens instrumental du terme, isolables et identifiables.

À partir de là, faut-il encore remarquer qu'il est indispensable de les séparer avec précision car ils délivrent des moyens d'influence spécifiques. Il n'est donc pas possible, comme le fait Cline, de les additionner, car leur somme n'a qu'un sens très relatif. Autrement dit, il est souhaitable de recueillir les données de chaque facteur et de les comparer avec celles des autres, car sans comparaison, les chiffres n'ont que peu d'importance. C'est d'ailleurs dans ce sens que travaillent tous les analystes quantitativistes du facteur militaire, économique ou démographique. À condition une fois encore de prendre la précaution de considérer que le fait de les saisir de façon statique, les ampute d'une dimension essentielle, celle du mouvement constant. Par ailleurs, il n'y a pas de déductions fiables en termes de puissance, à partir de la simple mesure des ressources.

Car il ne faut pas confondre les données brutes de chaque facteur délivrées par les spécialistes d'une discipline et leur traitement dans l'optique des relations internationales. Il est relativement indifférent à un géographe de savoir que telle montagne escarpée a empêché l'expansion de tel État, si ce n'est pour apprécier les mouvements de population. Or, ce qui intéresse notre discipline, ce sont précisément les évaluations en termes de force ou de faiblesse que peut fournir chacun des facteurs de puissance. La méthode proposée concerne donc un traitement spécifique des données brutes pour en tirer un profit plus particulièrement politique.

Prenons l'exemple de l'économie. De fortes pesanteurs, issues du marxisme, en font un facteur essentiel de la puissance. [82] Cependant, les liens avec les acteurs politiques sont extrêmement ambigus. Les firmes constituent des entités autonomes poursuivant des buts particuliers. Ce sont des acteurs « spécialisés » qui ne s'intéressent pas *a priori* aux buts poursuivis par le pouvoir et n'obéissent pas à une seule autorité qui puisse coordonner leurs actions. Toutefois, seul un régime libéral peut leur donner cette liberté qui les autonomise et ceci en raison d'un choix idéologique et politique. Dans cette hypothèse quelle puissance un État retire-t-il de la vitalité de ses entreprises ?

A priori, évoluant dans des sphères différentes, le principe d'indifférence prévaut comme effet naturel de leur indépendance respective. Et ce principe n'est pas à négliger, car il détermine les mentalités, la culture des acteurs et dans la marche ordinaire des affaires, c'est la règle naturelle qui s'applique. L'État bien sûr retire un bénéfice personnel en ce sens que la fiscalité lui donne les moyens de sa politique et la possibilité de convertir de la richesse en puissance, mais le pouvoir économique fuit naturellement les contraintes fiscales et réglementaires, et cherche à s'émanciper de tout ce qui pèse sur ses gains. La firme a donc intérêt à devenir multinationale pour tirer profit de l'incapacité de l'État à sortir de ses frontières. En faisant cela, d'une certaine façon, elle transcende l'État, mais aussi le domestique, le contraint, lui échappe, impose ses règles monétaires et financières. D'où l'idée que le pouvoir politique s'affaiblit et entre au service du pouvoir économique qui tire profit de son démembrement. L'idée est séduisante mais les relations sont infiniment plus complexes.

Ce qui concerne l'État, c'est bien entendu, la possibilité de convertir l'argent en puissance selon la formule habituelle des programmes militaires. Mais cela peut aller plus loin en utilisant le système des pressions réciproques. L'expansion d'une firme à l'étranger, où elle peut peser d'un poids déterminant sur les finances et l'emploi d'un État, permet d'espérer utiliser ce poids à des fins politiques. Autrement dit, l'État peut user de sa force régaliennne, pour plier l'entreprise à ses fins. Les États les plus puissants peuvent considérer que ces prolongations tenta-

culaires sont utiles, sans être sûrs toutefois de pouvoir contrôler réellement cette influence. De la même façon, une entreprise dont l'État dépend totalement, peut être contrainte à mettre son pouvoir [83] spécifique à son service, c'est le cas des républiques bananières. Mais l'hypothèse la plus fréquente reste cependant le principe d'indifférence des deux types de pouvoir, les coalitions n'intervenant que pour des occasions marginales. Dans le système actuel, le danger le plus redouté par l'État concerne le domaine monétaire, car il peut être sanctionné par le marché des capitaux si sa politique ne procure plus la sécurité et la stabilité que réclament les entreprises. Il peut alors être soumis à des cyclones dévastateurs liés à la spéculation internationale. Rien n'indique cependant que si les États se sentent menacés, ils ne trouvent dans leur arsenal juridique et diplomatique les moyens de contrer le danger. Le péril n'implique pas l'absence de remèdes précisément issus de la puissance régaliennne des États. Le sort du combat n'est pas certain, pas plus d'ailleurs qu'il n'est prouvé que l'État se sente réellement menacé.

Donc l'analyse du facteur économique de la puissance concerne moins la mesure de la capacité économique que la capacité de l'État à utiliser cette ressource pour ses fins propres. L'étude doit porter par conséquent sur cette conversion, sur les risques de dépendance de l'État, le pouvoir de manipulation extérieure qu'il en retire et sur les limites de ce pouvoir.

Ainsi, lorsque la dépendance énergétique du pétrole se fait sentir en France, l'État réagit en lançant un programme nucléaire qui neutralise cette source de faiblesse. De la même façon, lorsque les USA se sont sentis en danger du fait de la production japonaise, leur président a brandi l'arme tarifaire en menaçant les constructeurs automobiles nippons de doubler les droits de douane. Mais la manipulation reste délicate comme le montrent les mesures d'embargo. En refusant les livraisons de céréales à l'URSS, les USA ruinèrent leurs fermiers, affaiblirent leur transport maritime et encouragèrent l'Argentine et le Canada à profiter de leur absence. En dehors donc de quelques cas, l'intérêt de l'économie réside dans la capacité potentielle de convertir de la richesse en niveaux significatifs. On pourrait même dire, de façon paradoxale, que l'économie n'a pour les États qu'une importance virtuelle, en ce qu'elle est appréciée par les autres États comme la source potentielle de moyens d'action. La puissance tirée de l'économie vient autant de l'appréciation d'autrui que de sa capacité spécifique. [84] Elle est située dans l'imaginaire qui suppose une capacité de conversion, qui dispense l'État d'effectuer cette même conversion. Le mirage est d'autant plus efficace que les systèmes de valeur, tant marxistes que libéraux, accordent une valeur essentielle à l'économie. Elle peut en outre devenir dans les périodes de paix, le seul lieu de lutte entre États et le seul moyen autorisé pour affirmer leur influence. C'est donc

la configuration du système international qui détermine le rôle de l'économie dans les relations internationales plutôt que l'inverse.

Le capital économique inclut le capital symbolique de prestige et de grandeur, buts spécifiques de l'État. L'intérêt de l'économie dans la lutte entre États serait donc le fruit de l'impossible affrontement atomique, et du refus par l'opinion du pays démocratique à régler ses litiges par les armes. Ainsi, l'État investit ses enjeux traditionnels dans la lutte économique, parce que le « système » international lui refuse le recours à la violence. L'illusion serait alors de croire que l'économie l'a emporté sur le politique parce que dans une phase de l'histoire du monde, les États ont choisi cette arme pour se livrer à leur éternelle bataille. Mais ce n'est pas la même chose d'être « colonisé » par Mac Donald's ou Coca-Cola, que par une armée d'occupation ! Il est vrai que cela partage aussi bien l'opinion entre les consommateurs, accusés de collaboration, de destruction des vertus culinaires et donc culturelles françaises d'avec les résistants héroïques qui restent fidèles au *steak-frites*.

Prenons un autre exemple, celui de l'analyse du facteur de puissance militaire. Il dépend comme tous les autres du moment auquel on le calcule et du type de guerre possible ou imaginé par les acteurs eux-mêmes, car le facteur peut être affecté d'un signe négatif et se transformer en facteur de faiblesse, dès lors que l'hypothèse constitutive ne se réalise pas. C'est particulièrement net pour l'armement. De la même façon – la guerre du Golfe l'a bien montré – l'accumulation d'un arsenal ne postule pas que ses possesseurs seront à même d'en tirer le potentiel maximum. Ce fut le cas de l'Irak. Compte tenu de ces précautions, il est possible d'établir un tableau concernant la puissance militaire (PM) et économique (PE).

[85]

1 - Guerre possible	PM = AIR
	PM = MER
	PM = TERRE
	PM = SUBVERSION
2 - Guerre impossible	PM = Faiblesse
	PE - dominant

(PM= puissance militaire ; PE = puissance économique)

Fonction dérivée : vente d'armes

Si on considère, à un moment x , que la guerre nucléaire est impossible, l'investissement militaire, à l'exception de la sécurité interne, devient une source de faiblesse pour l'État. L'Allemagne et le Japon, interdits d'armements, triomphent par leur puissance économique sur l'échiquier mondial. Car le blocage de la guerre fait du facteur économique le plus important moyen pour assurer la compétition entre les États.

Par ailleurs, l'affectation des lignes budgétaires, à l'une ou l'autre des armes, n'est pas neutre. L'idéal serait de miser sur l'arme à plus forte prime d'agression ou d'invulnérabilité. De l'imagination du conflit possible en un premier temps, à la capacité d'utiliser l'arsenal une fois constitué, et enfin de la nature du conflit réel, il n'est pas évident, pour les moyennes puissances, de pouvoir couvrir tous les cas de figure, même si les pesanteurs organisationnelles y poussent. Ainsi, La France n'était pas prête pour un conflit comme celui du Golfe, bien que théoriquement elle soit en mesure de faire face à toutes les formes d'intervention militaire. Une autre précaution s'impose dans l'analyse.

Tout d'abord, les données fournies par les différents spécialistes de chaque facteur doivent être interprétées dans le sens force ou faiblesse. L'inventaire ne sert à rien – ce qui fait la spécificité des relations internationales –, s'il n'est pas traduit en atouts ou en handicaps pour l'acteur.

Mais cette obligation conduit à s'interroger sur le sens même de la puissance spécifique conférée par chacun de ces facteurs. En effet, la capacité d'influence qu'il délivre est toujours placée sous un double signe simultanément de force et de faiblesse. Un avantage se construit toujours au détriment d'un autre, et un avantage peut devenir immédiatement un inconvénient.

[86]

Enfin, les forces réelles observables ne sont véritablement significatives que s'il est possible de les affecter d'un coefficient de variation lié à la capacité de conversion d'un facteur dans un autre. L'exemple classique est celui de la construction des *Liberty-ship* américains pendant la deuxième guerre mondiale, où l'on peut assister à la transformation rapide d'une puissance industrielle en puissance militaire. Cette possibilité est également liée, dans cette période nucléaire, à la détention de brevets attestés par des expérimentations, qui concerne l'intelligence militaire et, là encore, la souplesse de mobilisation des acteurs.

Il faut néanmoins arriver à un mode de calcul des données brutes de la puissance. La règle impérative, déjà évoquée, consiste à refuser toute addition par

acteur, mais d'établir des classements hiérarchiques à l'intérieur de chaque facteur, considérés à ce niveau d'études, comme parallèles. Les tables de la puissance énoncées par Karl Deutsch fournissent un excellent exemple.

Ce principe des « hiérarchies parallèles » une fois accepté, les ressources de l'acteur apparaissent sous la forme d'une courbe reliant tous les points de classement dans les différentes colonnes. Cela permet de comprendre que la puissance n'a de sens que dans un système comparatif et qu'il n'y a aucun moyen de la définir en soi. Elle est déjà, à ce simple niveau d'analyse, un phénomène relationnel.

Par ailleurs, cette courbe témoigne de la singularité de chacun des acteurs, comme une sorte de fiche signalétique qui débouche sur des structures de puissance différentes. Ainsi, lorsque dans le système bipolaire, les USA et l'URSS étaient mis au sommet de la hiérarchie des blocs, omettait-on de préciser que leurs structures de puissance n'étaient pas symétriques. Le concept de superpuissance faussait alors l'appréciation du phénomène en induisant une identité dont les courbes de puissance de chacune auraient montré la différence fondamentale. Elles auraient pu enseigner que les atouts de l'URSS relevaient paradoxalement de l'idéologie et de sa capacité de subversion, alors que les USA s'appuyaient sur leur pouvoir économique. Curieux renversement de constater que l'État qui revendiquait le primat de l'économique fut conduit à affronter un État qui vantait l'autonomie du politique et qui se battait avec des armes inverses à celles de leurs [87] valeurs. Leur seul point d'équivalence concernait la force armée, sans que cela d'ailleurs ait été fermement établi. Mais les USA trouvaient intérêt à cet équilibre qui garantissait leur pouvoir vis-à-vis des puissances moyennes.

L'étude des structures de puissance illustre une autre idée, celle de la liberté du choix stratégique dans leur constitution. Avec des ressources comparables, la Libye et le Koweït ont construit des modèles de puissance très différents. Cela est aussi vrai dans la comparaison entre la France et l'Allemagne, et une grande partie de leur diplomatie s'explique par ces courbes différentes.

Seulement, en faisant intervenir la structure de puissance, comme clé ultime de l'aménagement des ressources, on intègre un élément qualitatif, plus difficile à mesurer. Or, si l'idéologie ou la culture sont la « cause » de celle-ci, elles sont aussi en aval la condition de sa mobilité et de son adaptation aux circonstances. Elles infèrent encore sur la gestion de la puissance dans la relation d'influence.

Il ne faudrait cependant pas exagérer l'importance du système de valeur au point de renoncer à toute mesure des ressources. En effet l'observation des résultats trouvés à l'issue de l'application du principe des « hiérarchies parallèles », fait apparaître une typologie des structures, correspondant à des rangs ou des ty-

pes de puissance. Dans les cas les plus classiques la puissance militaire est le reflet de la puissance économique par les ressources de l'acteur.

Autrement dit, cette corrélation ouvre une autre porte pour la mesure de la puissance. Il existe des facteurs primaires constitués par les ressources objectives d'un territoire, donc aisément appréciables. Puis des ressources secondaires comme la puissance militaire et économique, qui sont le fruit de la transformation politique des ressources primaires. La médiation par les valeurs et le pouvoir intervient donc dès l'analyse quantitative des données, ce qui permet d'évaluer la capacité du politique à transformer les ressources primaires en secondaires, et fait intervenir les qualités culturelles d'une population.

Il serait donc possible, à partir de cette grille de lecture, non pas d'éliminer l'analyse quantitative des ressources, mais d'y trouver des critères de compétence ou d'évaluation du politique, [88] précisément, ce serait la capacité à mobiliser les ressources pour obtenir une optimisation au niveau économique et militaire. Il est donc nécessaire d'introduire dans un premier tableau, l'inventaire des ressources primaires. Il ne doit pas être difficile pour un économiste, de trouver un système de calcul, pour mesurer la relation existante entre les ressources primaires et la structure de la population. Loin de refuser les mesures quantitatives de la puissance et de les considérer comme utopiques dans leurs ambitions, elles ont le mérite d'intégrer une possibilité d'évaluation qualitative d'un acteur.

On peut alors tenter de tracer un portrait global de la puissance en termes de cumul de ressources. Non parce que la méthode scientifique oblige à le faire, mais pour suivre empiriquement la démarche évaluative des décideurs. Car, aucun acteur des relations internationales ne peut agir sans s'être livré auparavant à cette opération. Or la question, relativement académique, a été traitée depuis les origines par maints conseillers du Prince, suffisamment pour que l'essentiel ait été dit même si le vocabulaire a changé.

Toutes les ressources sont traditionnellement liées au territoire qui est le support naturel du pouvoir. L'État cumule donc une série de facteurs qu'il a eu la chance de posséder et l'habileté de développer. Le seul élément changeant dans cette appréciation provient de la complexification du concept d'espace.

Dans la configuration actuelle, la société internationale ressemble davantage à un millefeuille, cette pâtisserie qui unit par la crème une pluralité de couches feuilletées superposées. Alors que dans la période classique du développement de l'État, l'espace représenté par un planisphère coïncidait avec la réalité de cellules étatiques de type amibien, bornées par des frontières fixes.

La mondialisation de l'économie témoigne de la création d'un espace abstrait transcendant l'État, la puissance se trouve ainsi déterritorialisée, obéissant à ses propres contraintes, avec ses capitales financières, ses règles de combat, permettant à certains *condottieri* de se créer des principautés « virtuelles » dont ils s'assurent la maîtrise.

Cela peut également être observé pour les aires culturelles et idéologiques, comme ce fut le cas pour le communisme de l'URSS ou l'Islam intégriste. Là encore, les capitales changent avec les règles du jeu et les techniques de bataille.

[89]

Bien entendu, l'espace stratégique a changé donnant à l'air et au fond de la mer une importance capitale dans l'hypothèse d'un conflit armé. Remarquons que cette superposition d'espaces dépasse les frontières de l'État mais ne le laisse pas désarmé. En effet, chacun de ces espaces fait l'objet d'une appropriation et d'une utilisation par de nombreux acteurs. L'État participe au jeu, et s'il est vrai qu'il peut en ressentir les contraintes, il lui est tout aussi loisible de les utiliser comme ressources, et de participer au combat à de multiples niveaux.

Ainsi, les USA ne sont pas sans influence sur la monnaie de différents pays, même s'ils peuvent redouter l'effondrement de pays comme le Mexique ou le refus de payer la dette par certains pays sous-développés. Détenteurs d'une monnaie de réserve, les facilités qu'ils en tirent sont nombreuses et cela leur permet de mener des actions de représailles en direction du Japon. De la même façon, leurs progrès dans la technique militaire leur assurent une prédominance et un niveau de puissance qu'aucune autre puissance ne peut leur disputer.

La première séquence quantitative du tableau des ressources induit une évaluation qualitative en mesurant la transformation du potentiel en données objectives de la puissance économique et militaire. Par ailleurs, la typologie des structures qui n'a de sens, rappelons-le, que dans une série de courbes comparatives, fait apparaître des profils normaux ou aberrants. On peut attendre par aberrants tous les écarts négatifs ou positifs par rapport à une sorte de « profil idéal de normalité », identique à celui qui est calculé pour les matrices nulles des économistes étudiant le commerce extérieur.

Ces « aberrations » ouvrent la voie à des manipulations stratégiques – en effet, la découverte d'un signal négatif permet d'initier des politiques en vue de déstabiliser l'acteur – et font apparaître déjà en pointillé les stratégies utilisables dans les relations d'influence. Il ne faut pas oublier d'ailleurs dans ce cadre, le *feed-back* des analyses quantitatives en termes d'image, précisément parce que la lecture des chiffres a déjà un effet d'influence sur les gouvernants.

Aussi l'accumulation d'un arsenal, même inutilisable, donne-t-il l'impression de la puissance militaire qui, par sa seule existence, [90] joue un rôle dissuasif ou d'intimidation. L'évaluation de la puissance de Saddam Hussein, jugée d'après son armement, comme détenteur de la 4^e armée du monde en est un exemple. Il en est allé de même dans la course aux armements entre les deux grands pendant toute la durée de la guerre froide. Dans ce cas, cela suppose que les gouvernants aient l'habileté de construire des *artefacts* symboliques de la puissance mais n'aient pas la volonté de s'en servir, car le test de validité infligé par la réalité pourrait être cruel. On peut interpréter dans ce sens la force de frappe française.

Ainsi donc, l'alternance des séries chiffrées et des évaluations qualitatives n'est pas un obstacle méthodologique à ce calcul de la puissance, mais une invitation au raffinement des analyses dans le sens de la variation de ses manifestations. La puissance n'est pas limitée à l'inventaire des ressources. Faut-il encore savoir les utiliser, ce qui relève davantage de l'art de la politique que d'un déterminisme mécanique.

B. La seconde phase. La puissance en action – ou la relation d'influence – ou la figure d'Ulysse

[Retour à la table des matières](#)

Il ne faut pas chercher la puissance là où elle n'est pas, et en tout cas ne pas lier la politique de puissance à la guerre. Au contraire, la paix c'est l'évidence de la puissance, la guerre son incertitude. Parce qu'il existe des zones floues, laissées à l'appréciation de quiconque veut tenter sa chance, le trouble survient et la paix est menacée. Précisons ce point paradoxal, qui fait de la violence réelle l'accident de la puissance et non son principe. Finalement, au temps du système bipolaire, la puissance était concentrée dans deux acteurs et cela a assuré une paix de cinquante ans dans la zone centrale du système. Tous les conflits nouveaux dans cette période provenaient des incertitudes sur l'attachement réel des USA ou de l'URSS à un territoire, sur leur volonté de s'engager à le défendre, sur leur capacité de résistance à une dissidence ou à une attaque. Les relations internationales correspondent à un sondage permanent de la puissance de l'autre, et c'est de la nature même de la diplomatie que d'être l'agent scrutateur de ses plus infimes variations.

[91]

L'assimilation au moyen exclusif de la force donne donc une vision partielle du phénomène. Il est vrai que cela a correspondu à des phases historiques où ils

étaient confondus. Il paraissait à certaines époques que le meilleur moyen pour imposer sa volonté à l'autre était de le contraindre par les armes. Moyen radical s'il en fut, il permettait d'obtenir un gain ou de subir une perte en toute clarté au moment de la fin du conflit. Le développement historique des armées et de l'art militaire est étroitement lié à cette conception. Elles continuent d'ailleurs à occuper une place importante dans la panoplie dont disposent les États, mais l'opinion des pays démocratiques n'a plus de ces enthousiasmes charmants qui rendaient les guerres fraîches et joyeuses. La mort en direct de ses soldats à la télévision ne semble pas devoir être considérée comme un spectacle acceptable, sauf bien sûr s'il s'agit de pays étrangers dont on peut ainsi mesurer la barbarie et la sauvagerie.

Aussi, faut-il ajouter que le recours au feu nucléaire a trouvé en lui-même l'impossibilité de son utilisation. Mais le désir de contraindre l'autre n'a pas pour autant disparu. On dut chercher des moyens différents pour arriver au résultat souhaité. Et l'imagination n'est jamais à court dans ce domaine. Les gouvernants tentèrent d'utiliser l'économie et l'idéologie qui se militarisèrent en devenant des outils stratégiques. La preuve en est donnée par l'extension du vocabulaire stratégique à des domaines pour lesquels il n'avait pas été formé. Il serait d'ailleurs intéressant de relire Machiavel ou Clausewitz en remplaçant tous les mots militaires ou affectés à la conquête par ceux qui concernent les OPA et autres restructurations économiques.

Certains en déduisent alors que la puissance a disparu parce que le droit tend à rendre la violence illégitime. C'est bien là où est le piège. La puissance n'a pas disparu, elle se confond avec la hiérarchie des acteurs et s'identifie à la structure du système qu'elle génère.

Autrefois, le protocole des cours désignait des places précises à la hiérarchie religieuse ou à celle des États, en distinguant bien la supériorité de l'Empereur par rapport aux Rois ou aux Princes souverains. Cette hiérarchie lisible a fait place à une autre, dissimulée par l'égalité démocratique reconnue aux États. Elle subsiste mais à ce point « interne » dans les comportements, qu'elle n'est même plus visible. Il suffit pour s'en persuader de constater [92] l'effet d'une coalition France, Grande-Bretagne et Allemagne dans le processus de décision européen. Les « petites » puissances s'inclinent dès lors qu'ils la constatent. La parole du président des USA attire immédiatement l'attention quand on sait que la position de son pays dans un conflit peut être déterminante pour son issue.

La puissance induit un « effet de statut » qui dispense le détenteur de certains atouts supplémentaires pour convaincre. Bien entendu, cet effet est lié à une ob-

jectivité de la puissance qui se manifeste par des attributs incontestables, comme la force armée ou la richesse économique. Seulement, les manifestations de celles-ci peuvent être « illimitées » dans leur forme symbolique. Se produit alors une distorsion entre l'apparence et la réalité. Il y a des géants qui sont simplement montés sur des échasses. Tout le jeu des acteurs vise à être pris pour ce qu'ils ne sont pas, ou tout au moins à le faire croire. La puissance appelle le mirage et se réalise le plus souvent dans des affrontements verbaux.

Aussi, le principe de l'évidence connaît une première distorsion due à la ruse, avant que d'en connaître une autre, liée aux fonctions attribuées par le système international.

En effet, il est surprenant de constater que la majorité des études sur les relations internationales évite de mettre en scène les ruses, les intrigues, les stratagèmes en la matière. Comme si toutes ces manifestations de l'habileté avaient disparu, et que l'homme, devenu rationnel et démocrate, en avait oublié les secrets et perdu le souvenir d'Ulysse.

Chaque fois que l'analyse des images est approfondie, dans l'œuvre d'Holsti ou de Kleineberg, par exemple, la tendance les conduit à n'y voir que des atteintes subies à la rationalité supposée des acteurs. Que le système de valeur soit un « obstacle » à l'application des modèles fournis par la logique mathématique, cela paraît évident puisqu'il décide de l'appréciation des choses et fixe les enjeux des conflits.

Mais de quelle rationalité parle-t-on ? La comparaison est toujours faite avec une rationalité logique de type mathématique, supposant tous les paramètres connus. Or, cette référence est tout à fait artificielle, elle ne peut servir que de métaphore pour désigner un état idéal où toutes les données d'un problème seraient [93] révélées. La rationalité sociale n'a pas ce sens, car elle est complexe et s'oppose au « simplisme » mathématique avec lequel on la compare. Lorsque Allison découvre les pesanteurs organisationnelles, ou les préférences de politique intérieure de Kennedy, il n'est pas nécessaire d'en inférer que la théorie stratégique est prise en défaut. Dans les calculs de ressources pour une intervention, ce dont il est tenu compte, ce sont toujours les ressources disponibles et réelles ; peu importe qu'elles ne représentent pas le potentiel maximum et que les stratèges n'aient pas prévu le conflit réel. De la même façon, il est tout à fait logique qu'un acteur vise à satisfaire deux enjeux et recherche la solution optimale pour atteindre les deux, ce que fit Kennedy, qui voulait à la fois chasser les fusées russes et ne pas mécontenter son opinion publique pour être réélu.

Cette perturbation de l'ordre « rationnel » se retrouve également chez tous ceux qui font remarquer le poids des structures organisationnelles sur la liberté de choix, tel que cela a été démontré pour la crise de Cuba. Mais, ces démonstrations, remarquables, perdent de leur pertinence dès lors qu'elles ne sont appréciées qu'en tant que limites à l'analyse rationnelle. Or, paradoxalement, les guérillas, les entreprises terroristes recourent de plus en plus au modèle de subversion, de luttes psychologiques, qu'avaient déjà parfaitement aperçu Sun Tzu. S'il y a des figures où l'image et les valeurs paralysent l'acteur en le rendant myope, dans d'autres cas, cela peut devenir un formidable outil de manipulation stratégique.

On ne doit pas oublier les discours d'Aristote sur la dictature de la modération entretenue par les apparences, de Machiavel, de Han Feï tenant les mêmes propos, qui justement enseignent les manipulations de l'image princière ou les secrets de la propagande. Or, l'art diplomatique s'est toujours référé à ces modèles et continue à le faire. Il ne s'agit que de pièges, de stratagèmes, pour dissimuler les enjeux réels, de jeux de mots pour ouvrir à l'interprétation ultérieure, des moyens de fuite devant des contraintes pourtant apparemment consenties. Il est vrai que l'éloge de la transparence conçue comme une vertu démocratique rejoint le refus de certains d'un paradigme rationnel d'explication de relations internationales pour condamner le phénomène. Pourtant il n'a pas disparu.

[94]

Le *bluff* est dénoncé quand Khrouchtchev annonce la sanctuarisation de l'URSS avec la mise à l'abri de la seconde frappe atomique, il est plus faiblement évoqué quand Reagan lance son programme LDS. Pourtant, la guerre des étoiles s'appuyait sur de faibles réalisations qui ont accéléré la chute de l'URSS dans la mesure où elle était dans l'incapacité de suivre.

On peut tout aussi bien analyser la politique étrangère gaulliste comme une ruse minutieusement concertée pour réunir tous les symboles d'une grande puissance, afin de pouvoir en tenir le discours. La force de frappe était un leurre technologique où tout semblait orchestré dans le but de posséder les apparences de la puissance, alors que la substance faisait défaut. Quand un observateur faisait remarquer que la force nucléaire n'était pas opérationnelle, ce qui était évident, il était accusé de défaitisme, ou de porter atteinte à la grandeur et à l'indépendance française. Il fallait en effet maintenir la crédibilité d'un instrument, qui bien que militaire, n'avait pas d'objectif guerrier, mais une destination politique.

Cette immense opération de simulation devait permettre à la France d'apparaître en tant que grande puissance, alors qu'elle n'en avait pas les éléments constitutifs. Cela servit de socle à des discours perturbateurs à Phnom-

Penh, à Montréal, au Mexique, pour défier les blocs dans leur périmètre vital. L'illusion composait ainsi le décor dont on attendait des bénéfices de prestige, de fédération du tiers-monde, et des recettes de ventes d'armes. Cette hypertrophie du discours politique masquait la place réelle de la France dans le système pour lui confier un magistère de la parole dont on attendait des bénéfices très concrets.

D'ailleurs, les leaders du tiers-monde, comme Tito, Nasser, Soekarno, Sekou Touré, ne procéderont pas différemment en simulant la complémentarité de pays que rien ne rapprochait, pour obtenir des avantages strictement personnels et limités à leurs États.

Il faut souligner un fait très curieux concernant le mimétisme de la puissance. Dès lors qu'un État ou un acteur parvient à un statut déterminant pour l'ensemble des relations internationales – traduit dans le langage courant par superpuissance – la structure de son organisation tend à être imitée. On vient de le voir avec la politique française simulant la possession des armes de [95] rang pour atteindre le club atomique ou manifestant sa puissance économique par des prototypes comme le *France* ou *Concorde*. Si ces manœuvres peuvent produire des effets certains – vente d'armes, zone d'influence africaine, médiations entre les blocs – ces bénéfices ne sont pas définitivement acquis.

Arrive un moment où la construction du leurre coûte plus cher que l'avantage rapporté. Tout le problème consiste alors à choisir la puissance réelle et à se débarrasser des outils symboliques. L'entreprise n'est pas aisée quand l'opinion s'est finalement laissée séduire par des politiques de grandeur, lui redonnant un rôle que l'Histoire avait commencé à effacer. Le retour au réel peut provoquer de nombreux conflits, et demande de nombreuses années.

Ainsi, la politique extérieure du général de Gaulle a laissé une empreinte telle que les gouvernants successifs n'ont pu y renoncer, même s'ils en avaient l'intention, même si elle ne correspondait plus aux nouvelles conditions historiques.

Cette analyse de la ruse fait la part belle au volontarisme et à la liberté stratégique de l'acteur. Et en ce sens, elle s'oppose aux théories déterministes qui ne voient dans les flux internationaux que le produit de séries causales, dont il importe de connaître l'ultime chaînon pour bâtir une explication globale.

L'inconvénient d'un causalisme trop mécanique réside dans l'identification d'un déterminant en dernier ressort, comme l'économie, censé donner un sens à toute la construction, effaçant ainsi toute l'action humaine comme rides à la surface de l'eau.

Tout aussi périlleuse est la microanalyse des causes qui conduit à faire exploser et disparaître la possibilité d'une explication simple et cohérente. La prise en compte de toutes les variables confère à chaque fait une dimension unique et irréductible, excluant toute possibilité de reproduction. Nous sommes alors très près de l'effet « aile de papillon », où le hasard remplace la volonté dans un enchevêtrement de séries causales imprévisibles et non maîtrisables (cf. *infra*, p. 210 notre communication sur l'iridescence dans le cadre de l'ACI à Pékin).

Négliger la ruse fait disparaître l'acteur pour privilégier les forces et les tendances lourdes, exalter l'unicité du phénomène fait perdre toute logique au système des relations internationales et débouche sur le chaos.

[96]

Ces positions irréductibles sont le reflet de conflits idéologiques entre objectivisme et subjectivisme dont l'opposition est d'autant plus forte que chaque auteur craint par-dessus tout d'être conduit à accepter des éléments du paradigme adverse. Chacun s'efforce alors de durcir sa position et interprète les faits pour les rendre conformes à la théorie.

Alors s'ouvre bien entendu un conflit interdisciplinaire. En effet, les observateurs de l'influence, historiens et psycho-sociologues, sont sensibles à la spécificité, à l'unicité des faits qu'ils décrivent et sont portés à croire que l'influence n'est pas réductible à une puissance quantitativement définie dont les effets seraient mécaniques. À l'inverse, les tenants du déterminisme voient dans chaque action le reflet logique des forces du travail dans la société. Mais ce qui a déjà été évoqué à propos de ce conflit en faisant appel à la logique fractale pour le résoudre convient parfaitement ici. Pour le démontrer, il faut faire appel à plusieurs arguments. En premier lieu, le causalisme et le fonctionnalisme appliqués trop brutalement peuvent conduire à des impasses. Il est tout à fait exact que l'homme ne maîtrise pas tous les effets d'une action stratégique, quelle que soit la perfection de son sens de la prévision. Lorsque les Français démantèlent les usines sidérurgiques allemandes après la guerre pour s'en emparer, ils ne voient pas qu'ils vont s'équiper avec du matériel d'avant-guerre et laisser à la puissance vaincue la possibilité de tout reconstruire à neuf. Mais en même temps, parce que contrairement au jeu, la partie ne s'arrête jamais et les comptes ne sont pas définitifs, la prise en compte de cet effet induit, de cette fonction, va devenir la cause de la redéfinition d'une ligne politique : celle de neutraliser l'Allemagne par une étreinte institutionnelle (le mécanisme européen) pour tirer d'elle un surcroît de puissance mondiale pour parler à sa place, et d'une capacité de financement utile à notre agriculture et au maintien de la zone d'influence en Afrique.

En second lieu, il faut tenir compte de la distance d'appréciation. Chaque fois qu'un observateur s'approche de trop près d'un phénomène, il ne peut y voir qu'un chaos incompréhensible. En revanche, en changeant le point de vue, en s'éloignant de la période, une logique apparaît qui semble légitimer l'opinion des constructeurs de système. Cela n'infère en rien qu'il existe un déterminisme moral, mais plutôt que la rencontre des différentes [97] structures de puissance débouche sur une architecture obéissant à sa logique propre. Et c'est cela même qui conduit à orienter et limiter le jeu des acteurs.

En définitive, il n'y a pas de différences telles entre les approches que l'une exclurait l'autre. Bien au contraire, elles apparaissent indissolublement complémentaires.

En second lieu, il ne faut pas en déduire pour autant que les combinaisons stratégiques sont absolument libres, indéterminées et que chacun peut tromper à sa guise. Elles sont finalement conditionnées par le système des relations internationales.

Si on regarde, à un moment donné, la totalité des acteurs jouant ensemble, une configuration apparaît, liée aux structures de puissance et déterminée par elles. Le système est une résultante déterminée par l'architecture de la puissance.

Prenons l'exemple du système bipolaire. Deux acteurs légitimés par leur victoire lors de la deuxième guerre mondiale cumulent un maximum de facteurs de puissance qui les place à la tête de deux coalitions.

Ni les structures de puissance, ni l'organisation des alliances ne sont pourtant de même type, ce qui aura une incidence sur le fonctionnement ultérieur du système. D'un côté une coalition libérale, tendant vers l'entropie à ses périphéries, de l'autre un système hiérarchique et planifié. Aux extrémités du système central, des acteurs mineurs font partie des enjeux du système.

Mais il n'y a pas de règle du jeu obligatoire et univoque, un simple champ de possibilités est ouvert – où vont interférer de multiples facteurs et phénomènes affaiblissant la prédictibilité des actions. Au début de l'apprentissage, les acteurs se livreront à une exploration des possibles, rechercheront les limites et les grilles infranchissables, ceci ouvrant une négociation permanente.

L'expédition franco-britannique de Suez illustre parfaitement ce désir des deux anciennes grandes puissances, essayant de forcer le destin, en démontrant qu'elles pouvaient encore recourir aux armes pour imposer une décision. La réaction des USA et de l'URSS leur rappela très vite que le désir d'intervention militaire ne leur appartenait plus en propre, mais par délégation éventuelle.

Cette turbulence initiale précède une rationalisation des relations qui permet de l'ordre. En filigrane, apparaissent alors les conflits potentiels, et de leurs enjeux, dépendront les stratégies réelles de chacune des composantes de l'ensemble.

[98]

Ceci pour dire que les enjeux sont structurellement déterminés par le système et que les stratégies sont secondes. Autrement dit, la liberté des acteurs n'est appréciable que dans le cadre de ces contraintes systémiques.

Explorons plus avant ces conflits potentiels, provenant d'une impossibilité de l'homéostasie mécanique, car le système n'est pas une pendule, susceptible de donner la même heure à tout le monde. Nous ne sommes pas dans un univers de machines, mais devant un ensemble fonctionnant selon des règles infiniment plus complexes. La mécanique ne peut donner qu'une image appauvrie de la réalité sociale. Car le rapprochement constant entre la régularité des machines et la notion de système, conduit à un hyperfonctionnalisme permettant de découvrir un ordre préconstruit là où il n'existe que des approximations et des tentatives, car les hommes n'ont pas la conscience claire de la portée de leurs actions. Ils sont toujours en position exploratoire et c'est tout le secret de l'art diplomatique.

Remarquons à cet égard que les commentateurs actuels se rallient tous à l'évidence d'un système bipolaire pour désigner les relations des quarante dernières années, alors que pendant toute cette époque, ils ne se sont jamais accordés ni sur sa nature ni sur ses règles de fonctionnement. Le tableau des différentes théories apporterait à cet égard une lumière particulièrement intéressante sur ce que l'on appelle un « système international ».

L'influence dépend donc du système dans lequel on la calcule, sans possibilité de prétendre à une sociologie universelle et constante de son étude. On ne peut la mesurer que dans un système donné et il faut donc pour cela définir le système avant d'aborder l'influence, autrement dit avant de rechercher les formes concrètes de la puissance en action. Cette relativisation du mode de calcul n'empêche pas pour autant d'essayer de définir une méthodologie pour saisir les facettes.

Prenons le cœur du système, c'est-à-dire la relation entre les superpuissances dans la période de la bipolarité. Conformément à la théorie des deux joueurs, deux stratégies sont possibles et elles sont apparemment contradictoires : soit rechercher dans la course aux armements le retour d'une prime d'agression dont les prive l'équilibre nucléaire, soit garder le *statu quo* d'un équilibre central [99] pour mieux assurer leur domination sur les acteurs dépendants. Nous sommes ici très proches de la stratégie militaire au sens frontal du terme. Et effectivement la politique des USA et de l'URSS passe par l'agressivité et le *bluff*, pour revenir au *statu quo*.

quo dès lors que la course aux armements s'avère ruineuse du *bluff* de Khrouchtchev à celui de Reagan pour revenir sans arrêt aux accords SALT. Ajoutons à cela que compte tenu de l'asymétrie des structures, dès que le *statu quo* militaire est trouvé, la compétition continue sous d'autres formes, idéologiques et subversives de la part du Kremlin, économiques pour la Maison Blanche.

Les moyennes puissances sont tenues de s'aligner dès lors qu'elles constituent la zone d'influence de l'un ou l'autre des acteurs, mais de mauvais gré, car cela est ressenti comme une perte d'indépendance. Elles deviennent donc agressives, perturbatrices, subversives. Elles représentent les corps instables de cette chimie sociale.

C'est sans doute le cas stratégique le plus intéressant et celui qui ouvre le plus d'opportunités, parfaitement lisibles, en particulier dans les politiques étrangères des puissances européennes. Du grand jeu français à l'habileté allemande ou japonaise apparemment amputée du facteur militaire (signe de faiblesse symbolique, qui leur permet de se consacrer à leur puissance économique, force réelle dans l'épisode de l'équilibre de la terreur).

Toutes ayant en commun le besoin de s'intégrer pour atteindre le niveau de puissance du *leader* du bloc, ce qui provoque des représailles, des interdictions, des tensions, dès lors que la marge critique de puissance peut être atteinte et jugée dangereuse pour le *leader*. Les relations entre l'Europe et les USA l'illustrent parfaitement. La perte de souveraineté des États est la condition de leur montée en puissance globale.

Quant aux petites puissances, leur jeu n'est pas moins intéressant. Car il peut leur permettre de bénéficier de « primes de systèmes » s'ils savent les conquérir, leur procurant une influence plus grande que ne le laisserait supposer le simple calcul quantitatif de leur puissance. Le cas de Cuba l'illustre à merveille. Limité à sa production sucrière, son sort d'Île Caraïbe pousse cet État dans l'orbite américaine, le choix du socialisme scientifique et de Moscou le fait bénéficier de subventions liées à l'attribution [100] d'un rôle de subversion en Amérique latine ou en Afrique. La dépendance devient alors source de puissance. À l'inverse, certains États qui n'avaient à négocier aucun avantage auprès des blocs Est-Ouest jouissent d'une « indépendance » totale qui, issue de l'indifférence des grandes puissances, ne leur laisse que le pouvoir de se sous-développer. Il est possible d'établir alors une curieuse corrélation entre l'influence grâce à la soumission et la faiblesse liée à l'indépendance !

Cette remarque permet de revenir sur le sens de la puissance en obligeant à se pencher sur l'échelle qui va de la faiblesse à la force – et dont le sens n'est pas

évident. En effet, le recours à la notion de système international permet de montrer que le cumul des forces potentielles et réelles ne se traduit pas systématiquement par une puissance équivalente. Précisément parce que le système joue comme un allocataire de ressources dans un sens positif ou négatif, et permet aux uns d'exercer une influence refusée aux autres.

En d'autres termes, un supplément de puissance peut provenir d'une fonction occupée dans le système et disparaître avec lui. Nombreux sont les acteurs qui ont employé leur diplomatie à conquérir ces « lieux de pouvoir » pour en bénéficier. Leçon parfaitement comprise par des *leaders* du tiers-monde. Mais c'était vrai aussi pour les paradis fiscaux, la Suisse ou d'autres, chargés d'accomplir des fonctions de régulation monétaire ou financière, pour le compte d'États qui, légitimement, ne pouvaient le faire. Les États les plus « abandonnés » n'étaient pas pour autant dépourvus de ressources, s'ils savaient utiliser les combinaisons stratégiques appropriées. Il suffit d'évoquer la négociation du moratoire des dettes pour se rendre compte que finalement les créanciers étaient en position de faiblesse ! De la même façon, la fonction de légitimation collective parfaitement analysée par Inis Claude, permettait à des coalitions idéologiques de créer une obligation du développement à la charge des États industrialisés.

Le paradoxe peut être mené plus loin dans la mesure où on peut démontrer que l'attitude la plus « subversive » dans un tel système consistait à se soumettre au plus fort, à lui donner maintes démonstrations de fidélité et de docilité. Ce fut le cas de l'Allemagne ou du Japon qui, au bout de quarante ans de politique, [101] se trouvent en concurrence directe avec le *leader* de leur bloc et en mesure de traiter avec lui. Certes, on savait déjà que les gains et les pertes n'ont pas dans le système international la même netteté que dans l'économie – ce qui d'ailleurs dévalue la comparaison si souvent utilisée entre le politique et l'économie au nom de l'idée que le politicien est un « entrepreneur » politique agissant dans un « marché ».

En effet, si on apprécie la victoire de la deuxième guerre mondiale quarante ans après, les résultats sont moins nets qu'en 1945. De la même façon, lors de la crise de Cuba, la victoire de Kennedy peut être diversement appréciée, quand on sait qu'elle a assuré la survie du régime cubain, enjeu ardemment désiré par les Soviétiques.

En revanche, dans la relation économique, le gain ou la perte peuvent à un moment donné s'avérer définitifs et ne laissent aucun sursis pour permettre de renverser le sens du verdict en utilisant la durée temporelle. Une entreprise détruite par une crise ou l'attaque de concurrents ne renaîtra pas.

Poursuivons notre exploration phénoménologique de la puissance par un bref aperçu du monde actuel.

Le monde est livré à l'anarchie et à l'anomie, l'Europe « impuissante » s'est abstenue devant le drame yougoslave, l'ONU désemparée a connu, malgré le soutien américain, des revers humiliants en Somalie, alors que les exclus du monde menacent la paix fragile et égoïste des États industrialisés. Lors de la guerre contre l'Irak, le système de l'ONU a vacillé face à la volonté américaine d'intervention militaire, préparée par une ruse de la CIA concernant les armes de destruction massive. Pour compléter le tableau, ajoutons l'éclatement de l'État, incapable de résister aux intégrismes déjà multinationaux, victime du terrorisme, abandonnant aux groupes privés le soin d'élaborer les règles internationales.

Où est la puissance et de quelle nature est-elle encore, sinon maléfique, pour s'être concentrée dans des groupes subversifs désirant détruire le paradis démocratique, à peine entrevu, au moment de l'implosion de l'URSS ? Quant à celle-ci, livrée aux pires démons du nationalisme et de l'impérialisme (pourtant très visibles dans l'URSS !), elle écrase impunément les Tchétchènes [102] et se livre aux mains de mafias. Quant à l'Asie, promise aux soubresauts de la Chine, elle s'incline devant la puissance, déjà pourrissante, d'un Japon capitaliste et toujours nationaliste. Est-ce assez noir ? C'est pourtant la description apocalyptique que les augures nous délivrent tous les jours, pour le plus grand plaisir d'anathématiser les coupables auteurs de guerre, serbes, ayatollah, sectes en tous genres, multinationales.

Et doctement, dans le chaos du monde en flammes, Cassandre erre à la recherche des germes encore sains qui nous protégeraient de la corruption. Ce qui est un excellent rôle, de composition bien sûr, pour les professionnels du bien penser. Avec les mêmes ingrédients, il est aisé de composer une symphonie plus tranquille et plus optimiste. Et très précisément, en parlant de la répartition de la puissance et de son nouvel aspect.

Après la disparition de l'URSS, qui n'a pas créé exactement un vide, puisque la Russie palpite encore, avec des ressources extraordinaires et une volonté bien claire de retrouver son influence, « l'Empire américain », si souvent dénoncé, se trouve en position de vainqueur. Il s'est vu reprocher dans les années quatre-vingt-dix de ne pas créer un ordre international et de ne pas avoir dans les relations internationales le rôle qu'appelait leur puissance. On lui reproche l'inverse aujourd'hui, après le combat de Georges W. Bush contre « l'Axe du Mal » et les « États voyous ».

Le Gulliver empêtré est-il maintenant amputé pour n'agir que de façon évanescence ? La France, dans une position identique, saurait, elle, sans doute, construire ce nouveau monde que tous appellent. Mais elle n'en a pas les moyens. Il est bien exact que les USA se trouvent dans une situation possible d'hégémonie, mais que, comme souvent dans leur Histoire, où ils ont su aussi être protectionnistes, ils n'ont peut-être plus les moyens de transformer leur puissance en Empire universel.

Néanmoins, le mimétisme de leur structure de puissance a joué partout dans le monde, d'abord sur le plan économique, par l'adoption de l'économie de marché (socialiste pour la Chine), puis plus timidement, révérence a été faite à la démocratie. Or l'ordre libéral est « naturellement » inégalitaire et décentralisé. Aussi, déplorer l'anomie n'a pas d'autre sens que de regretter une organisation hiérarchique autour de valeurs idéologiques [103] clairement définies par un État dominant. L'entropie libérale peut déboucher sur l'anarchie totale. Cela fait partie des possibilités d'évolution radicale du système. Mais cela permet aussi l'organisation et la réglementation consensuelle. Regretter que cela reste encore de l'ordre privé en ce qui concerne certains domaines ne devrait pas empêcher de reconnaître l'intérêt et la validité de ces règles.

Quant à la prétendue disparition de l'État, elle a été trop vite annoncée. Certains démembrements constatés en matière d'économie ou d'idéologie consacrent davantage l'émergence d'un nouveau type d'État, réduit à ses fonctions régaliennes, et laissant à l'initiative privée certains domaines qu'il avait annexés à d'autres moments de son histoire. Cela ne l'empêche en rien de ressaisir son autorité par l'élaboration de normes multilatérales, évitant les conséquences désastreuses par exemple de l'anarchie financière, ou organisant le commerce à travers l'OMC, enfin émergente. La concertation politique connaît ses enceintes comme les sommets de chefs d'État, ou la CSDEE, de la même façon que l'intégration régionale (MERCOSUR, ALENA, CEE, ASEAN...) facilite la constitution de sous-ensembles mieux régulés. Mais comme dans tous les systèmes, les conflits potentiels sont nombreux et l'exploration des seuils critiques est encore au stade embryonnaire.

En effet, ce système diffus d'organisation de la puissance multiplie les tentations (nucléaire avec la dissémination, idéologique avec les sectes et les intégristes, militaire avec les groupes terroristes, ethniques) comme si tout d'un coup, les tensions bridées par le système hiérarchique explosaient, provoquant une phase anarchique de relaxation.

La réaction sera lente, car il faut s'habituer aux périls de l'ordre libéral, avant d'y chercher des remèdes. Mais l'interventionnisme américain, après le 11 septembre a repris la main dans le jeu.

La société internationale, quant à elle, a ouvert de nombreux ateliers, se livrant à des expérimentations pour tester la validité des solutions. La guerre du Golfe a montré clairement la possibilité pour certaines coalitions, menées par les USA, de défendre des intérêts jugés vitaux sans pour autant détruire l'équilibre local instable qui permit ainsi à Saddam Hussein de survivre aux [104] représailles internationales. Lui-même n'avait rien fait d'autre que de tester les limites de sa liberté en tentant d'annexer le Koweït, afin de savoir si le nouvel ordre s'accommoderait d'un déplacement brutal des cloisons étatiques. On connaît la suite, mais la coalition s'est montrée plus fragile lors de la seconde guerre contre l'Irak.

En revanche, en Yougoslavie, comme en Somalie, les méthodes tentées n'ont pas semblé être au point. L'ingérence humanitaire a servi sans doute de fondement à une sorte de police internationale pour s'interposer dans les rixes violentes de populations belliqueuses. Mais le moyen est resté dérisoire, calculé, et n'a pu empêcher les génocides du Rwanda, même si la paix est revenue en Yougoslavie. Faut-il en conclure pour autant au déclin de la puissance ? Cela rappelle étrangement le départ américain du Vietnam qui démontrait davantage l'inefficacité des guerres limitées, que la défaite américaine devant le bloc soviétique. Le fait de n'avoir jamais frappé le Nord-Vietnam dans ses parties vitales a pesé lourd sur l'issue finale.

Comment employer la puissance pour résoudre les conflits ethniques ? Une expérience est tentée en laissant à chaque puissance régionale le soin de régler ses problèmes internes de dissidence. Il semble bien que ce soit le cas dans la nouvelle guerre du Caucase, jugée indispensable pour ne pas totalement déstabiliser la Russie. Que faut-il penser du cas somalien ? L'enjeu était d'importance. Pourrait-on reconstruire de l'extérieur un système politique interne de conciliation intertribale, pouvant servir de référence aux autres États menacés par des troubles identiques ? L'échec de l'ONU montre que si les États sont d'accord pour tenter cette solution, ils n'ont pas la volonté réelle d'y mettre les moyens. Et il faut bien reconnaître qu'ils ne le font pas parce qu'ils jugent l'enjeu insuffisant pour y investir des ressources qu'ils trouvent mieux employées ailleurs. Il en va de même pour la Yougoslavie. Les Européens ont été divisés sur l'enjeu et ont répugné, faute d'accord, à employer la force. Mais en même temps, ils ont discrédité l'ingérence policière des Nations unies et confirmé qu'elle ne peut devenir le lieu du pouvoir international. C'est davantage le conflit entre les souverainetés et les intérêts des

États qui explique l'absence de solution, que leur impuissance (cf. *infra*, p.133 et *sq.*).

[105]

Il y a toujours dans un système international des périphéries qui n'intéressent personne, et à qui on peut laisser une totale indépendance pour s'étriper ou se sous-développer. L'ordre libéral connaît bien évidemment ce problème et n'a jamais su le résoudre. Il est possible alors à ce niveau de dresser une première esquisse d'évaluation de l'influence et de ses modalités stratégiques. La règle du système n'est pas écrite ou institutionnelle, elle est un possible logique dérivant de l'architecture de puissance globale. Elle n'est pas non plus obligatoire en ce sens que son non-respect n'entraîne pas forcément des sanctions, qui peuvent s'avérer impossibles ou indésirables. Elle est donc une simple hypothèse rationnelle, une tendance lourde que les acteurs peuvent valider dans la réalité par leurs comportements ou s'en détourner. La réintroduction de l'aléatoire à ce niveau peut rendre perplexes ceux qui placent leurs espoirs dans la redécouverte d'un déterminisme identique à celui qu'ils croient observer dans la société interne. Mais ce caractère est indispensable pour comprendre les aléas de la pratique et les incertitudes de l'Histoire. C'est le meilleur moyen d'expliquer pourquoi, si les modèles sont fortement compréhensifs, ils sont faiblement prédictifs. Cela permet aussi de réfléchir sur le concept d'influence stratégique et d'apporter une autre touche à la notion de puissance.

Il paraît curieux, en effet, que la notion de système ait acquis auprès de certains observateurs une réputation « conservatrice ». En effet, ce jugement ne pourrait se confirmer que par un fonctionnement tendant à l'homéostasie. Ce cas est pourtant le plus rare car il suppose des conditions jamais ou pratiquement jamais réunies, à savoir la rationalité, l'information et la volonté d'agir. Mais surtout le système international est une résultante des structures objectives de puissance appuyées sur la légitimité que confère la guerre aux vainqueurs. Si donc cela implique un nombre limité de stratégies, cela postule simultanément une série de conflits multiples aussi nécessaires au fonctionnement du système qu'à l'issue incertaine.

Ainsi s'explique le changement constant du système par un jeu dialectique, car l'issue du conflit modifie la structure du système et donc les règles du jeu. Cela débouche sur un constat bizarre, à savoir que la politique de puissance la plus efficace [106] consiste à perfectionner sans arrêt la structure de puissance interne. C'est là où s'exerce le maximum de liberté stratégique, dans la mesure bien sûr où l'acteur a la pleine capacité d'améliorer ses structures, c'est-à-dire

d'entraîner ses propres muscles. Dire que le système postule le conflit est de l'ordre du truisme, mais c'est pourtant la preuve même que l'homéostasie est difficile à atteindre. Cette tension permanente de tous les éléments qui aboutit à des équilibres permet de comprendre également que ceux-ci reposent sur des déséquilibres, des inégalités de puissance, que tout le jeu consiste à combler, du moins pour les puissances subversives.

Reste à expliquer le fait que tous s'empressent à décrire les « règles » du système bipolaire comme cela fut fait pour l'équilibre de puissance au XIX^e siècle. Hormis le fait que le consentement est tardif, ces « règles » sont d'autant plus visibles que l'on s'en éloigne. Cela est parfaitement normal, car ce terme ne convient que pour désigner l'aspect macropolitique des relations internationales. De ce fait et par un effet de perspective, la puissance devient moins visible, plus diffuse au niveau micropolitique, selon le principe établi par la logique fractale, d'où la difficulté pour les historiens ou les psycho-sociologues de l'apercevoir. La lisibilité de la puissance apparaît à un point culminant dès lors que l'on envisage la structure du système, qui se confond avec les stratégies primaires et fondamentales telles que nous les avons définies.

C. Conclusion : les deux lectures

[Retour à la table des matières](#)

Comme le Beau, le Juste, le Vrai, la Puissance va-t-elle se dissoudre dans la subjectivité ? Faut-il renoncer à l'utiliser comme une survie archaïque d'un discours machiavélien ?

Il est vrai que dès que l'on passe de la mesure des ressources à l'évaluation de l'influence, le concept semble perdre de sa netteté. Le premier semble plus objectif, le second, en relevant de l'art de la politique, semble lui conférer un mystère inaccessible.

Cependant, en rapprochant les deux phénomènes, en unissant ressources et influence comme deux aspects de la puissance, nous trouvons un moyen d'évaluation.

[107]

L'influence ne peut être comprise que comme la mise en œuvre d'une structure de puissance dans son environnement de système.

La puissance en action est un langage codé que s'emploient à déchiffrer les diplomates pour pouvoir agir. Ils sont aidés en cela par la relation constante qu'ils font entre les ressources réelles et le discours pour apprécier les distorsions, mais aussi par une analyse de la répartition des forces et des rôles dans le monde.

En d'autres termes, l'aspect actif de la puissance des acteurs ne peut être découvert qu'après l'analyse du système lui-même. Cela n'a finalement rien d'étonnant. Si on se livrait à la même recherche dans la société interne, il serait évident que le pouvoir d'un homme ou d'un groupe ne dépend pas exclusivement de ses ressources, mais aussi des règles instituées par la société. Ce sont elles qui définissent les enjeux mais aussi les moyens pour les obtenir. Dans le milieu international, la souveraineté et l'égalité des États, leur droit à recourir à la force, semblent postuler une autre synthèse. Il n'en est pourtant rien, même si les « règles » sont infiniment plus aléatoires et complexes que dans la société interne. Bien plus même, si elles sont moins codifiées, elles sont plus lisibles et finalement tout aussi respectées.

[108]

II. Le retour des États : analyses de cas

A. La protection des États : la superpuissance américaine

a) Un exemple de hard power : le réseau Échelon

Claude Delesse

[Retour à la table des matières](#)

Un article publié dans l'*Annuaire français des Relations internationales*, s'est penché sur les « grandes oreilles » du réseau satellitaire « Échelon », ainsi que sur la « révolution des affaires de renseignement » aux États-Unis ¹⁰. Comment la superpuissance américaine se protège-t-elle contre les risques du temps de la globalisation ? Avec démesure, assurément, marquée par une débauche technologique... qui n'a cependant pas pu éviter le 11 septembre 2001.

La NSA (*National Security Agency*), gigantesque bureaucratie d'écoutes créée en 1949, a pris son nom définitif en 1952. Elle emploie 38 000 personnes (plus que la CIA et le FBI réunis) avec un budget de 4 milliards de dollars. Ses écoutes sont passives, car elles interceptent ce qu'on lui demande de surveiller. La CIA et la NSA ont créé une agence commune, la SCS, chargée de s'introduire dans les systèmes adverses : collecter les mots clefs, s'infiltrer dans les ordinateurs ou les réseaux de communication, introduire des virus. C'est la CIA qui avec ses agents spécialisés dans les « *coverts action* » intervient sur le terrain. Né d'une entente secrète avec l'IS britannique durant la seconde guerre mondiale, le réseau de satel-

¹⁰ Delesse, Claude, « Du réseau Échelon à la révolution des affaires de renseignements aux États-Unis », *Annuaire français de Relations internationales*, vol. V, 2004, Paris, Bruxelles, Bruylant, La Documentation française, pp. 945-967.

lites « Échelon », qui fonctionne en permanence tout autour de la Terre, découle d'un pacte de renseignement dénommé « Usaka » entre les USA, la Grande Bretagne, le Canada, l'Australie, la Nouvelle Zélande. Le réseau emploie cent vingt satellites et plusieurs bases fixes :

- Aux USA : Yakima, Sugar Grove, Fort Meade.
 - Au Canada : Leitrim.
- [109]
- À Porto Rico : Sabana Seca.
 - Menwith Hill en Grande Bretagne.
 - Bad Aibling en Allemagne.
 - Misawa au Japon.
 - Geraldton et Shoal Bay en Australie.
 - Walhopal en Nouvelle Zélande.

Ces bases disposent de récepteurs qui sont des paraboles de trente mètres de diamètre recevant toutes les communications de la planète interceptées par les satellites. À ces paraboles, s'ajoutent les systèmes d'écoute disposés dans toutes les ambassades stratégiques, qui complètent le réseau, ainsi que ceux détachés sur des bâtiments terrestres, aériens ou sous-marins, voire dans des organismes de camouflage. Les communications transitant *via* les câbles sous-marins sont interceptées par des manchons spéciaux relevés par le sous-marin américain « Parche ». La surveillance du réseau *Internet* international transitant par les USA représente déjà le traitement de quinze gigaoctets par jour (10 000 ouvrages). Les informations sont reçues par des ordinateurs *Super Cray* qui traitent chacun deux fois par jour 1 000 milliards de *bits* (soit l'équivalent de la bibliothèque du Congrès américain) en décodant les écoutes à partir de mots-clés.

Le Royaume-Uni collabore étroitement avec les USA : le GCHQ (*Government Communications Headquarters*) emploie 15 000 personnes. Il gère une dizaine de centres spécialisés en Grande Bretagne et des centres d'écoute à Bélize, Gibraltar, Chypre, Oman ainsi qu'en Turquie et en Australie. C'est la division « Z » qui assure la liaison avec la NSA.

Imitant la superpuissance des USA, la DGSE française, qui a collaboré parfois avec la NSA et le réseau Échelon, dispose du GCR (Groupement des Contrôles radioélectriques) qui exploite un certain nombre de centres d'écoutes : Alluet Feucherolles, Agde, Domme, Mutzig, Solenzara (Corse), Saint Barthélemy, La Réunion, Djibouti, Mayotte. Le Bougainville, navire armé par la Marine, a été

chargé en 2001 d'intercepter les communications stratégiques civiles et militaires de tout pays jugé suspect.

La NSA américaine ayant modifié ses missions, tournées jusqu'en 1990 vers le renseignement militaire, pour s'intéresser au domaine civil et économique, le Parlement européen s'est [110] inquiété de ce nouvel espionnage et a organisé les 22 et 23 février 2000 à Bruxelles un colloque sur le thème : « L'Union européenne et la protection des données ».

Le réseau Échelon s'inscrit ainsi dans une dynamique réticulaire hégémonique à la fois défensive et offensive, politique, économique et culturelle. Son évolution trouve sa justification dans la volonté de disposer d'un système de surveillance planétaire avec pour but légitime la sécurité internationale, en premier lieu celle des USA et de ses alliés. Mais les interceptions n'ont pas épargné un secteur hautement stratégique comme la sécurité économique. Se renseigner non seulement sur ses ennemis, mais aussi sur ses alliés répond à un besoin de dominance des États-Unis qui s'appuient sur la puissance cybernétique et des tactiques multiformes, et qui appliquent les principes d'une nouvelle doctrine informationnelle.

Échelon formerait-il le noyau d'un modèle stratégique global à travers lequel s'affirme une domination d'un type nouveau, concernant tous les secteurs de la sécurité ?

Si les USA, pays pluraliste protégé de façon intérieure par une multitude de contre-pouvoirs, ont déployé avec l'administration G. W. Bush une politique hégémonique de contrôle interventionniste musclée sur le plan militaire, en continuité d'ailleurs avec l'interventionnisme à dominante économique précédent de l'Administration Clinton, certaines composantes (plutôt d'orientation démocrate) ont mis en place à l'inverse une politique plus *soft* de négociation pacifiste, en particulier en ce qui concerne le processus de dénucléarisation, décisif pour la sécurité planétaire.

***b) Un exemple de soft power :
la dénucléarisation de l'Asie du Nord-Est***

Michel Dusclaud, Bernard Sionneau

Il revenait au CAPCGRI de l'observer. Grâce à la volonté, dès les années soixante-dix, de Jacques Chaban-Delmas, alors Maire de Bordeaux et Président de l'Assemblée nationale, d'amener aux USA lors de ses voyages des universitaires bordelais, des échanges officiels ont été instaurés par le CAPC d'alors avec l'Université d'Atlanta. Vingt ans après, cette politique et des relations durables ont porté leur fruit.

[111]

Ainsi, deux chercheurs intéressés par les relations internationales ont continué d'explorer le versant coopératif de la politique extérieure des États-Unis. En relation avec le CISTP (*Center for International Strategy, Technology and Policy*) de l'Université Georgia Tech d'Atlanta, il leur a été possible d'observer de façon participante une conférence informelle (« *Track B* ») concernant l'Asie orientale (qui comprend l'Asie du Nord-Est : Mongolie, Chine, Péninsule coréenne, Japon, mais aussi l'Asie du Sud-Est : Vietnam, Laos, Cambodge, Birmanie, Thaïlande, Malaisie, et un monde insulaire : Singapour, Indonésie, Brunei, Philippines).

Ce processus parallèle de négociation est dirigé par le professeur John Endicott (ancien membre de l'équipe de Jimmy Carter), contacté dès les années quatre-vingts par Michel Dusclaud. Les travaux de la conférence informelle ont commencé effectivement en 1995. Sa deuxième session s'est d'ailleurs tenue à Bordeaux sous l'égide du centre en 1996. Il s'est agi d'engager un processus de diplomatie préventive de construction de la paix dans une zone où la France reste absente en termes d'influence directe, mais où sa présence à la conférence se justifiait, au-delà des liens du CAPCGRI avec l'Institut d'Atlanta, par son statut de puissance nucléaire membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies.

Les résultats actuels de ce processus, qui se perpétue à travers des conférences tenues tous les ans (Buenos Aires, Bordeaux, Helsinki, Moscou, Pékin, Séoul, Oulan Bator, Tokyo, Shangäi...), ont été présentés en détail dans un article sur les enjeux et les modalités des négociations déployées avec force moyens indirects et étendues à l'Asie centrale paru en 2003 dans *l'Annuaire français des Relations internationales*.

L'objectif de John Endicott, ancien membre des renseignements de l'*US AIR FORCE*, est de constituer « une communauté de sécurité fondée sur la coopération » dans une zone à risques qui comprend le Japon, la Chine, Taïwan, les deux Corée, et la Mongolie (qui pourrait s'élargir ultérieurement à l'Inde, au Pakistan et à l'Asie centrale). Les pays régulateurs sont les États-Unis, la Fédération de Russie et la République populaire de Chine – la France restant en position d'observation *via* la représentation [112] du CAPCGRI, le Quai d'Orsay ayant préféré rester à l'écart de ce dispositif. Il s'agit de faire progresser la réflexion de membres dirigeants des armées et des services secrets concernés en matière de réduction des armements, de non-prolifération nucléaire et de désarmement global, en assurant la « sécurité maximale pour les parties concernées contre les menaces d'attaque nucléaire », tout en posant les problèmes dont les Chinois sont particulièrement friands, de transfert de technologie en matière d'armements ultramodernes.

Ce processus de négociation a cependant une faiblesse. Il est resté jusqu'ici informel (*Track II*) et a du mal à devenir officiel (*Track I*), en raison de la politique actuellement menée par le gouvernement G. W. Bush et de l'hostilité des réseaux conservateurs en matière de défense antimissile.

L'article précité, qui décrit dans le détail l'historique du projet LNWFZ-NEA (Zone Partiellement Dénucléarisée d'Asie du Nord-Est) et les obstacles auxquels il se heurte, a montré que les composantes du processus de négociation ne concernent pour l'instant que les armes nucléaires tactiques. Il en arrive à cette conclusion concernant ce protocole :

« Les efforts déployés par ses concepteurs sur plus d'une décennie sont à la mesure des enjeux internationaux : le réseau interétatique constitué a tenu bon et les réalisations sont palpables. »

Le CAPCGRI, sur les conseils de Jean-Louis Martres, concepteur d'une « diplomatie culturelle » (cf. *infra*, p. 133), a mis en avant pour aller plus loin le projet d'une coopération parallèle articulée autour de trois axes :

- une négociation en faveur du développement des infrastructures (notamment de transport) des pays concernés, en créant une commission de développement ;
- l'aide au développement de zones agricoles défavorisées ;

- le développement d'une identité culturelle nord-asiatique spécifique, face au modèle occidental, respectueuse des traditions civilisationnelles communes, le tout passant par la réalisation d'un « Plan Marshall » asiatique, étayé par un fond d'intervention et, éventuellement, par un processus d'institutionnalisation régionale sur le modèle de l'UE.

[113]

L'objectif serait d'institutionnaliser le multilatéralisme, contre la tendance du gouvernement américain actuel à privilégier un amas de politiques bilatérales contradictoires, qui transparaît de façon marquée à travers un rapport de novembre 2005 concernant le redéploiement des troupes *Us* dans la zone Pacifique, Japon en tête. Ainsi, grâce à l'observation participante, le CAPCGRI a pu mieux appréhender les enjeux de l'équilibre multipolaire du nouveau système international, mais aussi de ses évolutions actuelles et de ses blocages.

B. Politiques globales

[Retour à la table des matières](#)

Avec la « globalisation », désignée en français sous un terme auquel certains veulent donner un sens différent (« la mondialisation »), la politique des États elle-même est contrainte de s'adapter. L'équipe du CAPCGRI a étudié cette « nouvelle gouvernance » marquée entre autre par l'élaboration de politiques globales et de normes inédites imposées de l'extérieur aux États, mais résultant en fait de négociations interétatiques supérieures dans tous les secteurs. Deux cas ont été analysés notamment : la sécurité maritime ; la forêt et le développement durable.

Ces politiques globales se réalisent dans le contexte des mécanismes d'élargissement de la scène administrative au niveau de processus d'institutionnalisation d'aires régionales supérieures. Là encore, les intérêts contraires ou complémentaires des États ne cessent d'être omniprésents, puisque ces processus se réalisent également de manière interétatique. Par ailleurs, dans certaines aires, on voit apparaître des alliances interrégionales nouvelles rendues possibles par ce processus d'institutionnalisation, qui ne sont pas sans effets sur les politiques spécifiques des « Grands États » de même que sur les relations internationales globales.

Sans cesse changeant, le jeu de la puissance déroute, se complexifie, et il n'est pas certain que la théorie qui fait des États-Unis une « nouvelle Rome » y trouve

toujours son compte. En tout cas, on observe de nouvelles stratégies potentielles, parfois antiaméricaines, qui tracent les linéaments d'un système international multipolaire dont il est important d'essayer d'entrevoir les configurations, sans pouvoir tout observer (cf. *infra*, troisième partie).

[114]

a) Les politiques globales de sécurité maritime

Dominique d'Antin de Vaillac

[Retour à la table des matières](#)

La puissance de l'État passe aujourd'hui par la mise en place d'une stratégie de sécurité globale. Est étudiée celle-ci à deux niveaux complémentaires : le domaine maritime et le domaine forestier.

L'espace maritime relève à la fois d'une maréo-politique (plus que d'une « géo »-politique) économique, concernant les ressources des fonds sous-marins, énergétique (gazoduc par exemple entre l'Allemagne et la Russie sous la mer Baltique, afin d'éviter le transport terrestre), ou alimentaire (poissons), mais aussi stratégique et militaire, au niveau du contrôle des grandes voies de circulation et d'échanges, du déploiement de certains circuits informationnels (les câbles sous-marins) et surtout de la capacité d'intervention armée dans un espace plus vaste (et plus lent) que l'espace terrestre.

Les espaces maritimes entretiennent ainsi avec la sécurité une histoire tri-millénaire qui en fait la porte d'entrée privilégiée d'une *cindynique des milieux naturels* à construire, non seulement à partir de notions abstraites et théorisées, comme le risque ou le danger, mais à partir de la rencontre hasardeuse entre les hommes et un milieu auquel ils ne sont pas adaptés, provoquant *l'immensi oceanis tremor* (« la crainte de l'océan immense », devise du Mont Saint Michel).

C'est en observant dans l'histoire le long cheminement de l'aventure maritime, qui est passé par le développement de l'art, puis de la science de la navigation, que l'on a pris conscience du formidable potentiel créatif de cette rencontre faite de dangers longtemps irrépressibles, puis de mieux en mieux contenus, sans jamais être totalement maîtrisés. Si la sécurité du déplacement sur les flots a été un accélérateur du génie humain (et même un générateur pour la géographie et l'astronomie), elle fixe également les limites actuelles de l'usage du milieu marin,

ce que l'on peut appeler ses fonctions sociales. Et c'est ici qu'il devient un objet de science politique à part entière.

En effet, l'usage social des espaces maritimes se résume, jusqu'à aujourd'hui, à deux fonctions principales : la communication [115] et l'exploitation des ressources, qui sont autant d'enjeux mondiaux et politiques.

Première constatation : la mise en communication d'espaces terrestres et de sociétés humaines reste soumise à l'obstacle du franchissement maritime.

Il est important de distinguer dès l'abord, à l'instar de cet autre milieu naturel qu'est la forêt, les fonctions d'usage anthropologiques (qui intéressent les sciences humaines), des fonctionnalités multiples mises en évidence par l'écologie et les sciences naturelles. Sans méconnaître les multifonctionnalités de tout milieu naturel (comme l'océan et le climat), il apparaît évident que l'avènement de l'ordre naturel en règne autonome est épistémologiquement fausse, celui-ci étant indissociable de sa relation avec le facteur humain qui l'instrumentalise, le « gère » plus ou moins (bien), le mythifie aussi, en le plongeant dans un imaginaire suggestif, mais se le représente toujours, y compris en le rationalisant au moyen du savoir scientifique.

Milieu dont l'hospitalité n'est guère durable, les mers et océans sont avant tout des zones de transit, tant la nécessité de retrouver une « terre ferme » est vitale, à plus ou moins longue échéance. « *La grande plaine liquide est traversée de chemins* » : cette formule est d'une remarquable concision et elle rend compte de l'inévitable application à l'espace maritime de repères terrestres. Sur les flots, l'homme doit nécessairement « faire route », « tenir un cap » – réellement, comme dans la navigation à vue de l'Antiquité, ou virtuellement sur la graduation d'un compas –, mais il est toujours en déplacement. La plupart des dangers nautiques – collision, avaries, échouages – ne sont qu'une variété de la même famille cindynique que l'on peut traduire par le néologisme de « *dangers véhiculaires* ». Ceux-ci sont caractérisés par le milieu de fréquentation, mais plus encore par l'utilisation de tout vecteur de déplacement, dont la taxinomie mériterait d'être tentée. Ils nous renvoient une fois de plus au premier usage, durement conquis, mais pertinent, de l'espace maritime : une voie de passage.

On en déduit immédiatement les conséquences politiques, stratégiques, et militaires pour les États maritimes. La voie de passage, en permettant la mobilité des hommes, l'échange des [116] marchandises et des informations, est en permanence un enjeu de sécurité pour les sociétés politiques : c'est le contrôle de la route de l'étain en provenance de *Britannia* qui fut la vraie raison de la conquête des Gaules, de même que dans le monde féodal, la surveillance d'un gué était à la fois

occasion de ressources (péages) et de sécurité. Aujourd'hui, les routes du pétrole et des matières premières, mais aussi celles de l'immigration et des trafics en tous genres, traversent toutes l'espace maritime, prépondérant sur le plan mondial puisqu'il couvre 70% de la surface du globe et que les navires qui le sillonnent transportent 85% des marchandises produites. C'est la voie maritime qui est à l'origine de la puissance britannique dont l'apogée impérial du XIX^e siècle fut précédé par une politique constante et avisée d'établissements de comptoirs outre-mer, de bases de ravitaillement, et d'une marine de guerre assez puissante pour la sécuriser et l'interdire aux intrus.

L'enjeu essentiel de toute stratégie navale, comme l'a théorisé Sir Julian Corbett, officier de marine britannique, c'est de garder la maîtrise de la route maritime. Réflexion d'insulaire, mais ô combien vérifiée par la bataille de l'Atlantique, dont l'issue, favorable aux alliés, fut déterminante dans la victoire finale de 1945. Tout le génie militaire, en matière navale, consiste à concevoir des navires et des systèmes d'armes permettant de lever l'obstacle au libre passage, ce qui signifie la destruction du navire de guerre qui s'y oppose (par une puissance de feu supérieure), ou son intimidation (par la menace), ou encore son esquive par la vitesse ou la dissimulation. Toutes les combinaisons de tonnage, de puissance, de mobilité, et aujourd'hui de « furtivité » se conjuguent pour constituer des flottes de combat, à la fois dissuasives et opérationnelles, mais qui concentrent davantage de capacités de destruction. Toujours affaire de compromis, les programmes navals alimentent des controverses permanentes et passionnées : celle opposant les partisans du *torpilleur* et ceux du *cuirassé* à la fin du XIX^e siècle, celles de la propulsion nucléaire ou classique du « deuxième » porte-avions, ou du nombre idoine de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE). Ces polémiques, surtout françaises, sont le signe des incertitudes d'une nation à la fois ancrée sur le continent et ouverte sur trois façades maritimes. Et l'approche continentale [117] de la mer en modifie aussi la vision stratégique : plus qu'une voie de passage, la mer devient le prolongement de l'espace terrestre ; elle se transforme en zone de souveraineté territoriale qui s'élargit selon les nécessités des relations internationales. L'outil tactique qui accompagne cette vision est celui du *débarquement* ou de *l'opération amphibie*, qui ne sont que le prolongement de l'offensive terrestre. On est ici loin du concept de « bataille navale ». Ce n'est plus la voie de passage qui importe, c'est le combat sur terre qui devient décisif. Vision terrienne qui a démontré ses limites, voila deux siècles, quand Trafalgar, défaite navale, a signé le démantèlement du camp de Boulogne et l'échec de la tentative de débarquement en Grande Bretagne. Pourtant, cette vision territoriale de l'espace maritime repose sur des fondements réels dans la mesure où la mer dispose de ressources propres à la consommation humaine.

Seconde observation géopolitique : les espaces maritimes sont également des gisements de ressources.

Ainsi, les mers et océans ont longtemps prodigué la ressource alimentaire du poisson qui continue de constituer pour certains peuples l'essentiel de leur alimentation. Longtemps jugée illimitée, la ressource halieutique, aujourd'hui contingentée par des accords internationaux, est un enjeu souvent conflictuel, soit à l'échelle régionale (conflits intra-européens), soit à l'échelle mondiale (entre nations asiatiques et européennes particulièrement, ou entre l'Europe et les USA). Les problèmes de la pêche débouchent sur ceux de la sécurité alimentaire, de la police des zones réglementées, et de la gouvernance mondiale de la ressource. Ils méritent des recherches spécifiques car ils opposent des notions de puissance, de sauvegarde écologique, de concertation internationale, notions rencontrées à propos d'autres ressources naturelles confrontées au problème de la déperdition progressive et de leur juste répartition. Il faut noter également que l'inventaire des ressources océaniques n'est pas achevé. On se trouve en présence de réserves potentielles pour le futur qui ont été l'objet d'âpres négociations pendant les dix années qui ont précédé la signature des accords de Montego Bay sur le droit de la mer.

Une vision complète des ressources issues de la mer devrait intégrer la notion de littoral, car c'est l'interpénétration des [118] milieux marins et terrestres qui provoque depuis quelques années le dynamisme économique et démographique des espaces côtiers. À l'échelle de la planète, 80% des populations résident à moins de 200 km de la mer, ce qui crée des enjeux et des vulnérabilités supplémentaires. Après que leur importance ait été révélée par des historiens spécialisés, les littoraux – en tant que tels – sont devenus des lieux multifonctionnels où s'élabore depuis peu de temps la domestication des ressources maritimes (fermes marines, industries balnéaires, nautisme), tout en connaissant des taux d'urbanisation accrus. Ils sont, plus que tout autre espace, concernés par les problématiques de sécurité environnementale et de conflits d'usage.

Ainsi les deux approches anthropologiques de l'espace océanique, celle de l'échange s'appuyant sur la voie maritime et celle de l'exploitation des ressources, qui ne peut faire l'économie de la délimitation « possessive » et du zonage, coexistent dans le droit international maritime. La première est consacrée par le principe de liberté totale de circulation sur la haute mer, la deuxième par celui de souveraineté exclusive des États riverains sur les espaces marins adjacents à leurs territoires nationaux. Ce compromis lentement négocié tout au long des travaux de la conférence internationale sur le droit de la mer, s'efforce d'aboutir à une synthèse pacifique des deux approches, nourrie par des siècles de conflits guer-

riers, de règles coutumières, d'ambitions nationales plus ou moins maîtrisées, particulièrement chez les « jeunes États » émergents, tels le Brésil, soucieux d'agrandir au maximum les zones de compétence exclusive. Les États occidentaux se font, pour leur part, les champions de la libre circulation. Issu du concert onusien, ce compromis interétatique est adapté à un monde multilatéral et veille à l'équilibre des intérêts, particulièrement entre le Nord et Sud. En cela, il s'oppose radicalement à toute vision de contrôle hégémonique des océans, y compris pour la bonne cause, ce qui contrarie la vision nord-américaine influencée par sa posture de *gendarme du monde*. Les États-Unis n'ont d'ailleurs pas ratifié la convention de Montego Bay offerte à leur signature depuis 1982. Tardivement, mais avec une efficacité redoublée, ils ont complété les approches traditionnelles [119] (largement européennes) de l'espace maritime par celles qui les couronnent toutes quand on a les moyens de la puissance.

L'espace maritime se transforme dans ce cas en ressource stratégique, c'est-à-dire en support mondial d'un contrôle politique et militaire. Et cette vision, préparée au début du XX^e siècle par Alfred T. Mahan, théoricien du *sea power*, est mise en pratique depuis 1945. L'*Us Navy* entretient aujourd'hui dans chaque mer du globe et en permanence une flotte complète incluant un groupe aéronaval avec porte-avions nucléaire, capable à la fois de détruire tout ennemi potentiel présent sur la zone et d'atteindre des objectifs terrestres sur toutes les parties du monde avec un préavis maximum de vingt-quatre heures. Aucune autre puissance que les USA n'est en mesure d'assurer une telle présence en alignant un tel dispositif. La Russie, dont la qualité des sous-marins pouvait créer un risque de démantèlement, a aujourd'hui abandonné la partie et démantelé à plusieurs niveaux son ancienne grande flotte. Cet *imperium oceanis* coexiste avec le droit international maritime – ou le transcende-t-il ?

Les espaces maritimes sont ainsi susceptibles de devenir le théâtre privilégié du déploiement de toute puissance à vocation mondiale, car ils sont les seuls à offrir – librement et sans contrainte – l'allonge planétaire, à la différence de l'espace aérien soumis à contrôle étatique. La stratégie navale elle-même est prise de cours devant cette situation inédite, sinon à renouer avec les stratégies « du faible au fort », tradition française en la matière, qui explique les succès occasionnels des « corsaires », mais qui n'a jamais autorisé de victoire décisive. L'approche française de la sécurité maritime est quant à elle confrontée à de nouvelles perceptions qui n'ont que partiellement renouvelé son contenu. Le socle militaire, lié à l'héritage d'une marine de combat et hauturière, constitue le prisme essentiel d'analyse et de réponse opérationnelle à des risques nouveaux et aussi variés que le narcotrafic, l'immigration clandestine, les pollutions accidentelles.

La Marine nationale y a répondu par le concept récent de *sauvegarde maritime* qui demeure approximatif mais qui est parlant et a l'avantage tactique de conforter dans le giron de ce corps, sous l'autorité de préfets maritimes aux attributions renforcées, des interventions diverses qui représentent aujourd'hui 25% de son [120] activité. La voie française de réponse à ces risques est celle de l'intervention opérationnelle de police, au large des côtes ou dans les zones immenses de pêche exclusive liées à la possession d'îlots perdus dans l'Antarctique. Mais l'outil demeure militaire et il doit compter avec le maintien d'une force océanique stratégique, autonome, qui consomme 25% de son budget, tandis que les éléments conventionnels interviennent de plus en plus dans le cadre d'opérations intégrées (OTAN en priorité).

Il faut ajouter un hypothétique futur européen, qui a déjà pris consistance en matière de pollutions accidentelles par la création en 2002 de l'agence européenne de sécurité maritime, implantée à Lisbonne, et qui doit se prolonger, de manière imminente, par la parution d'un livre vert sur la politique maritime de l'Union.

Ainsi, le concept de « sécurité maritime » et celui de « cindynique des milieux naturels » ne sont qu'une introduction à une approche d'un concept plus large et complexe de « sécurité globale », qui implique une conception novatrice et intersectorielle des problèmes de protection des États qui reste à approfondir.

***b) Les politiques globales de la Forêt
et du Développement durable***

***Michel Bergès, Yves Lesgourgues,
Dominique d'Antin de Vaillac, Lysianne Guennéguez,
François Mimiague, Pascal Tozzi***

Depuis une dizaine d'années, la foresterie est remise en cause par l'introduction de nouveaux concepts liés à la question du « développement durable ». Cette nouvelle politique globale bouleverse les façons de gérer les forêts et d'attester de leur durabilité. Le problème est d'autant plus complexe qu'il existe plusieurs types de forêts : boréales, tempérées, tropicales, équatoriales, étalées en zones différenciées sur un même continent ou au niveau d'un même pays. Comment définir alors les « structures végétales » forestières ? La recherche du CAPC-GRI, qui se limite principalement, mais pas uniquement, aux forêts des [121] ré-

gions tempérées, précise ces différentes définitions (dont celle adoptée par la FAO au niveau international).

Pour l'Europe, qui en connaît plusieurs types, la forêt a longtemps été un espace de subsistance (droits d'usage, réserve de bois de feu, chasse, cueillette, zone de passage...), mais aussi un territoire fermé et hostile qu'a progressivement conquis l'agriculture à travers de nombreux défrichements. Elle a aussi contribué au développement de la sidérurgie et de la marine à voile. Faisant l'objet très tôt de réglementations étatiques (ordonnances royales de 1346, de 1669...), elle a été codifiée en tant qu'objet économique aux XVIII^e et XIX^e siècles. Cela a donné naissance à la sylviculture.

La concernant, un certain nombre de débats contemporains surgissent au niveau de la politique juridique et économique des États comme des acteurs économiques concernés, qui impliquent l'intervention interdisciplinaire des sciences naturelles de l'arbre comme l'anthropologie de la forêt (usages sociaux, représentations, histoire des rapports entre l'homme et la forêt...).

C'est en Allemagne et en France que sont apparues les premières écoles forestières et les théories sylvicoles. Celles-ci se déclarèrent favorables à la restauration des forêts dégradées à base d'enrésinement massif (épicéas, pins sylvestres), traitées en futaies régulières, régénérées par coupes rases. Des débats apparurent dès le XIX^e siècle pour contester ce modèle qui impliquait des coupes massives et régulières afin de lui substituer une conception plus souple, impliquant une régénération naturelle lente par coupes progressives ainsi qu'une diversification des essences. On envisagea des futaies irrégulières et une sylviculture « jardinée » (que certains écologistes « profonds » présentent aujourd'hui comme étant un modèle « naturel » de sylviculture !) en prétendant se dégager des régimes forestiers et des notions d'aménagement, et en opposant déjà les préoccupations « biologiques » d'une sylviculture « proche de la nature » aux préoccupations « économiques » d'exploitation des forestiers.

S'affrontent encore aujourd'hui les tenants des futaies régulières et ceux des futaies diversifiées. Le débat s'est développé outre-atlantique dans des termes assez voisins, opposant les économistes et les écologistes (qui eux ont forgé leur conception notamment autour de la fameuse polémique concernant la [122] chouette tachetée dans les années quatre-vingt-dix). De ces controverses ont émergé des théories nouvelles de la foresterie, attachées à une gestion sur le long terme des écosystèmes, plus qu'à la simplification des systèmes, à la production de bois et à la gestion de peuplements. Celle-ci, par ailleurs fait désormais l'enjeu de réglementations internationales controversées.

Dans les années quatre-vingt-dix, deux événements vont accélérer la contestation des conceptions traditionnelles de la foresterie :

- L'émergence sur la scène internationale des concepts onusiens de « développement durable » et de protection de la nature (Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement, FAO, processus internationaux...);
- La remise en cause de la sylviculture codifiée qui étayait un rendement continu sur le plan économique.

Ainsi, « développement durable », « gestion durable », « certification de la gestion » des produits de la filière bois, alimentent le débat autour de la question forestière. En quels termes ?

La recherche du CACPGRI, en complément avec les travaux menés à la Maison de la Forêt d'Aquitaine (notamment par Yves Lesgourgues, directeur du CRPF), débouche donc sur l'analyse des politiques internationales, européennes, des États et des régions, sur les textes, les décisions, les pratiques en matière de forêt cultivée, les stratégies des acteurs institutionnels et économiques du secteur, les programmes de développement mis en œuvre sur le terrain, les enjeux économiques et politiques des débats sur la certification... Les politiques globales de développement durable (plus larges que celles concernant la forêt cultivée puisqu'elles visent également le changement climatique, la diversité biologique, la biosécurité, la désertification, le développement économique) deviennent un enjeu de coopération internationale dans le nouveau contexte des relations Nord-Sud, ainsi qu'un opérateur de réformes multisectorielles.

Dans ce contexte international, de nouveaux défis surgissent en matière de développement forestier, liés aux conséquences de la globalisation et de la mondialisation.

D'abord le défi de la globalisation économique qui oppose l'hémisphère nord, séparé entre trois blocs, l'Amérique, l'Europe et la Russie, puis l'hémisphère sud.

[123]

En amont, l'économie du massif de l'Europe du Sud repose sur un marché plus ou moins intégré. Pour s'adapter aux mécanismes du « système forestier international », les sylviculteurs sont contraints de développer une « auto-organisation » ouverte, non refermée sur elle-même. Ils doivent se moderniser et

mettre en commun leurs moyens, afin de démultiplier leurs échanges interrégionaux et de s'insérer dans des circuits transhémisphériques avec d'autres massifs qui gèrent de façon assez similaire la forêt cultivée. Comment regrouper l'offre face aux grands groupes papetiers qui contrôlent le secteur ? La solution est de tendre vers des modalités organisationnelles qui permettraient la détention du stock et la maîtrise des négociations de vente. D'autant qu'à cause de la globalisation, il n'est plus possible de découpler la forêt de ses industries de transformation.

En aval, les multinationales de la trituration s'unifient de façon monopolistique à l'échelle mondiale, car elles se trouvent, elles aussi, confrontées aux lois de la concentration financière et aux impératifs de la rentabilité, d'autant que le papier constitue un des enjeux du pouvoir mondial. Des propriétés trop morcelées et faiblement productives grèvent leurs coûts d'approvisionnement. Les usines situées en Europe risquent de ne plus être compétitives et de se délocaliser vers des espaces où des concessions d'exploitation directe leur seront accordées sur d'immenses massifs (CEI, Canada, Amérique du Sud...). Le processus est déjà enclenché, même s'il se heurte notamment au problème du coût du transport maritime du bois, qui est en augmentation constante. Les emplois et les profits perdus seront-ils compensés au seul niveau des PME/PMI d'exploitation de la filière bois, de transformation et de sciage, inégalement réparties sur les territoires du Sud, dont certaines, à structure familiale, sont en crise ?

Ensuite surgit le défi de la « durabilité » écologique.

C'est celui des contraintes législatives de l'adaptation de la production forestière à la « durabilité » et à des catégories intellectuelles qui doivent beaucoup à une conception anglo-saxonne porteuse d'un certain écologisme. Comment pourrait-il en être autrement, puisque, d'un point de vue écologique, la forêt participe de façon décisive à la régénération de la planète ? Seule matière première renouvelable, ressource de carbone, réservoir [124] d'énergies nouvelles, antidote à la pollution urbaine, elle joue un rôle symbolique fort à l'aube du XXI^e siècle.

Pourtant, malgré les nouveaux textes juridiques censés la protéger, la forêt reste fragile, même dans les pays développés qui ont une culture sylvicole très ancienne. Comment oublier là la leçon – parmi d'autres – de l'ouragan de décembre 1999, durable lui aussi dans ses effets désastreux, ou encore celle des incendies de l'été 2003 (qui ont touché la France du Sud, mais aussi l'Espagne et le Portugal) : sans activité économique intégrée, les massifs sont menacés au niveau de leur entretien, de leur protection, donc de leur survie. Qui ramassera les millions d'arbres abattus et ceux restés debout dans les aires dévastées ? Comment

éviter la destruction des massifs par des incendies gigantesques ? La « durabilité » dépend du travail des hommes qui savent gérer la forêt. Elle ne peut exclure le développement qui seul la rend possible, et auquel d'ailleurs elle peut elle-même contribuer de façon novatrice. Effectivement, les règlements de conservation de la nature ne vont pas sans ouvrir de nouvelles perspectives économiques qu'il faut explorer, susceptibles d'avoir des retombées au niveau de l'emploi.

À côté d'une réflexion techniciste sur les critères de « certification », il est intéressant de mesurer les retombées de la durabilité, mais aussi la réalité des besoins en « nouveaux services ». Cela concerne l'analyse des processus de production et de gestion fine adaptés à la forêt (énergies nouvelles, pharmacie, cosmétique, myco-industrie, apiculture, cynégétique...), l'étude des débouchés multifonctionnels de la filière bois (notamment ceux concernant le bois-énergie, qui commencent à peine à être explorés en France), des politiques de loisir et de tourisme vert, de recherche scientifique... Le déploiement de ces nouvelles fonctions passe par la mise en œuvre de politiques décentralisées, par exemple sous la forme de « contrats de territoire » ou de « contrats de développement durable forestier », dont les modalités administratives et associatives de réalisation restent à croiser avec d'autres politiques publiques locales à partir de modes de financement publics et privés.

Dans cette perspective, on peut défendre l'idée d'une partition des crédits alloués à la forêt entre fonds destinés à renforcer la [125] compétitivité des forêts réellement cultivées au travers d'engagements clairs des propriétaires (plans de gestion, certification), et crédits de type « fonds structurels », qui viseraient à maintenir la multifonctionnalité des espaces forestiers risquant la déshérence. En clair, cela permettrait de rejoindre les critères retenus dans les propositions de la nouvelle Politique agricole commune que l'Europe se propose de réaliser (PAC). Les activités nouvelles à l'égard de la forêt peuvent donc s'insérer au niveau d'un partenariat multiple dans les politiques publiques des États et des régions européennes qui les ont déjà plus ou moins engagées. Elles rejoignent là le savoir-faire d'une sylviculture ancestrale, familiale ou gestionnaire qui, par son poids numérique dans le massif étudié par le CAPCGRI, conquiert une position décisive.

Comme l'a montré une expertise réalisée pour la Commission de Bruxelles, on se heurte là cependant à la question de la modernisation de la sylviculture traditionnelle en Europe du Sud ¹¹. L'économie du secteur reste en effet fragile, aléatoire et divisée en zones différenciées. Pour affronter la modernité, la sylvi-

¹¹ Michel Bergès, janvier 2003, *Les Politiques publiques forestières dans le Sud de l'Europe*, expertise d'évaluation pour la Commission européenne de Bruxelles (DG 16, Projet Forêt cultivée), Bruxelles, Bordeaux, Contrat européen Eurosilvassur, 142 pp.

culture, en amont de la filière bois, doit accepter d'assumer de nouvelles fonctions de contribution à l'aménagement agricole, de loisir collectif, d'écologie, notamment au niveau de l'équilibre des écosystèmes, de la lutte contre l'érosion des sols et les perturbations des cycles de l'eau et du carbone. Elle doit investir toutes les activités de la filière et tenter d'harmoniser les filières pour répondre à la concurrence d'autres régions du monde. Comment regrouper l'offre de bois/papier face aux grands groupes qui risquent de devenir l'acheteur unique et le gestionnaire ultime ? Comment concilier une production rentable, un maintien de l'emploi et des normes de protection écologique qui font la réputation de la sylviculture européenne ?

Il est important là d'analyser précisément la structure géographique et sociologique des sociétés rurales qui portent la forêt. À partir des données et des besoins du terrain, on pourrait envisager des moyens inédits d'action et d'organisation susceptibles de [126] dynamiser des propriétés souvent enfermées dans les limites d'une structure familiale autarcique et menacée. Le massif du Sud de l'Europe repose majoritairement sur une structure foncière privée, caractéristique commune à l'Europe tout entière (dont 66% des propriétés relèvent de ce type). Si la productivité moyenne des régions du Sud reste une des plus élevées de l'Union (7,5 m³ par hectare et par an pour les résineux, 6,4 m³ pour les feuillus), pèsent sur elle des contraintes sociales et économiques spécifiques. Les analyses de ce massif forestier ont toujours souligné les conséquences économiques d'une telle structure foncière, notamment la prégnance du morcellement lié à des formes sociales et à des facteurs multiples et complexes, différents parfois, ou, à l'inverse, redondants selon les régions. Parmi ceux-ci, signalons :

- le poids des nouveaux régimes juridiques d'héritages (qui obligent au partage des bois et des terres, contrairement à l'ancien droit d'aînesse) ;
- la continuité du système familial traditionnel « à maison » (qui renforce l'éclatement des parcelles et freine les regroupements) ;
- le vieillissement de la population des propriétaires ;
- l'exode rural vers les villes touchant l'agriculture et la forêt, qui débouche sur une reforestation sauvage des terres abandonnées, mais aussi démultiplie les propriétés en déshérence et multiplie dans certaines régions les risques d'incendie.

Des besoins nouveaux, notamment en matière de nettoyage des espaces forestiers, apparaissent alors que les associations de propriétaires se doivent

d'assumer ces tâches en utilisant des instruments adéquats. Là, l'action strictement associative se révèle insuffisante pour tenter de regrouper les parcelles et adopter une économie moderne face à l'éclatement et à la faible superficie moyenne des propriétés qui favorisent le déploiement d'une économie familiale autarcique. Quelles structures de développement mettre en œuvre qui dépasse les limites des modèles associatifs fondés sur le bénévolat et l'absence de rentabilité ?

Autre enjeu important d'une approche en termes de développement forestier : la gestion des risques « naturels » qu'ont à subir les forêts. Au-delà de l'expérience des sylviculteurs du Sud-Ouest en matière de protection des incendies, la région Aquitaine est également [127] concernée par les tempêtes. Elle a subi, avec la région Poitou-Charentes, un bouleversement économique imprévu et particulièrement perturbateur à cause de l'ouragan qui a ravagé des centaines de milliers d'hectares en décembre 1999. Ces deux régions ont été contraintes, à cause d'une aide mal adaptée de l'État français, de trouver par elles-mêmes les moyens de lutter contre la chute prévisible du prix du bois, mais surtout d'assumer le ramassage des chablis, le sauvetage des arbres sains et, principal souci, le stockage adapté des arbres déracinés, de même que leur transport, leur écoulement et leur commercialisation. Plusieurs années après la tempête, beaucoup de problèmes n'ont toujours pas été réglés et de nombreux propriétaires se sont trouvés plus ou moins atteints, voire, pour certains, ruinés du jour au lendemain. Les organisations disposaient-elles de moyens de protection, notamment financiers, assez efficaces pour surmonter une telle crise ? Comment gérer le système protégé de la forêt en temps de crise ? Par quels mécanismes ? Les protections juridiques et assurantielles sont-elles suffisantes ? Les propriétaires ont-ils bénéficié de l'appui des instances européennes ? Comment construire un modèle de développement qui prévoit les effets des catastrophes naturelles au niveau de tous les secteurs économiques concernés par la forêt ?

En ce qui concerne le développement normal de la production, il est important également, afin d'assumer une logique de marché et de débouchés, de pouvoir améliorer sans cesse les structures foncières par des regroupements (achats de parcelles, droit de mutation, rachat de surfaces entre héritiers, échanges...), de favoriser les travaux forestiers (entretien, amélioration, reboisements, débroussaillages, élagages, infrastructures...), de réaliser des opérations de gestion (plan de gestion, achat de matériel...).

Face à ces défis économiques incontournables, tous liés à la diversité du secteur forestier de l'Europe du Sud, importante souvent d'une région à l'autre comme à l'intérieur de chaque espace, quels sont les moyens les mieux adaptés ? Publics ou privés ? Est-il possible de convaincre les acteurs politiques et financiers

de la spécificité de la forêt ? Comment faire évoluer la mentalité des petits propriétaires par rapport aux besoins d'une gestion moderne ? Quels outils créer pour répondre au manque d'organisation des filières, en amont ou en aval ? Comment concevoir une rentabilité forestière ? Comment rendre la forêt compétitive ?

[128]

Au niveau du développement d'une économie forestière confrontée aux défis de la mondialisation, aux menaces que font peser sur elles les multinationales de la trituration, aux exigences écologiques des États et des ONG, aux catastrophes naturelles, il est intéressant d'observer les politiques menées dans d'autres hémisphères en matière de forêt cultivée. La recherche doit s'attacher à dégager différents modèles de forêt cultivée à travers le monde. Cet élargissement comparatif des perspectives est d'autant plus nécessaire que la filière bois est concurrencée directement, malgré le coût du transport, par des produits d'Amérique latine (Chili, Venezuela notamment), où les conditions de plantation, de reproduction des essences, de coûts de main-d'œuvre apparaissent particulièrement compétitives au niveau des prix. Comment un système fragilisé comme l'est le système français dans celui de l'Europe, par ailleurs concurrencé par les exportations venant de la CEI *via* la Finlande, pourra-t-il y faire face ?

Dans une problématique complémentaire, Dominique d'Antin de Vaillac, auteur d'une thèse d'État sur la Forêt des Landes de Gascogne, poursuit ses travaux antérieurs liés à ses enseignements, qui concernent le processus d'internationalisation de la question forestière ¹². Dans un article et dans diverses interventions, il s'interroge sur le processus de globalisation de celle-ci.

Les forêts, tout en constituant un enjeu écologique majeur pour la planète, n'ont pas donné lieu lors du Sommet de la Terre (Kyoto, 1992), à l'approbation d'une convention internationale contraignante qui aurait fait de la gestion durable forestière une norme universelle. Les partisans du concept, d'abord occidentaux et de tradition forestière, se sont livrés à un laborieux travail de construction d'une gestion forestière durable à usage régional en vue de se l'appliquer à eux-mêmes, alors que leurs forêts sont en progression et aménagées durablement depuis des décennies. Cette superposition étonnante, qui doit plus à une dynamique d'acteurs qu'à la situation des forêts elles-mêmes, permet de s'interroger sur les effets induits de l'apparition de ce sujet sur la scène planétaire.

[129]

¹² Dominique d'Antin de Vaillac, « La forêt, objet de relations internationales ? », *Annuaire de Relations internationales*, 2005, vol. 6. Paris : La Documentation française et Bruylant.

En fait la forêt est prise, en tant qu'objet de relations internationales, entre une contradiction : celle des principes écologiques de « gestion durable » d'un côté, et celle des impératifs économiques que représente la ressource bois de l'autre (au niveau des multinationales du papier, or blanc de l'information mondiale, et des industries multiples de la ressource bois). Le paradoxe, c'est que les forêts, objets de préoccupation des institutions internationales, (FAO en tête), n'ont jamais fait l'objet d'une convention définitive. L'internationalisation de l'ordre forestier apparaît particulièrement complexe, imparfaite. Une réglementation globale a échoué, en raison notamment de la position américaine, dont les multinationales forestières, papetières ou autres, ne sont pas sans lien avec certaines centrales écologistes mondialisées. Elle a été remplacée par des procédures juridiques pragmatiques et périphériques, notamment sur la protection des espèces vivantes menacées (par exemple la circulaire européenne « *Natura 2000* ») ou sur des questions générales de « développement durable » auxquelles a été rattachée la question de la multifonctionnalité des forêts. Sans négociation globale, un processus de normalisation se met en place, dans tous les hémisphères, à partir de la construction de normes économiques et commerciales de « certification » autour du concept de « développement durable », cernable juridiquement et empiriquement. Cependant chaque aire régionale produit ses propres normes à partir de critères forestiers différents (cf. *infra*, p. 442-466).

Les contradictions en présence au niveau du droit international de la forêt (qui n'existe donc pas vraiment, pris entre des textes périphériques et des logiques plus générales de protection de « l'environnement » !) révèlent des intérêts économiques et stratégiques étatiques différents. N'oublions pas que pour certains États nordiques, comme la Finlande ou le Canada, la forêt constitue un poste économique primordial, sans parler des questions de sécurité par rapport aux immenses incendies qui n'ont pas été épargnés aux USA ou à l'Australie.

Si la gestion et la juridiction des forêts restent éclatées, l'internationalisation de cet objet privilégié de l'ancien patrimoine des États apparaît stimulante pour le paradigme réaliste du redéploiement de la puissance, en raison notamment de l'opposition entre intérêts économiques et intérêts idéologiques qui s'affrontent [130] en la matière. Les forêts constituent bien un enjeu mondial et relèvent de la sécurité globale. Elle relève aussi d'outils d'évaluation et de gestion adéquats.

Lysiane Guennéguez, observant l'économie et la gestion des politiques forestières au niveau de la région Aquitaine, a appliqué dans ses recherches la théorie des graphes et les méthodes d'optimisation (en particulier les modèles de programmation dynamique) à la gestion d'une propriété dans le massif des Landes de

Gascogne ¹³. Cette méthodologie a permis de construire un modèle informatique, OPTIMFOR, qui associe la dynamique forestière, la sylviculture et la gestion dans le cas d'une unité de production, pour la recherche d'un optimum selon divers critères couramment utilisés par les propriétaires ou les techniciens forestiers (maximisation de la production matière, maximisation du revenu net moyen, maximisation du taux interne de rentabilité...).

La tempête de décembre 1999 s'est trouvée à l'origine de deux recherches menées en parallèle (projet financé par le GIS ECOFOR) :

– *d'une part* (dans une étude effectuée avec François Mimiague), la définition du système-risque, c'est-à-dire l'application du concept de risque à un système, en l'occurrence le système forestier (niveau régional, niveau propriété forestière). La connaissance des différentes entités composant ce système a permis d'élaborer une typologie du risque selon l'angle d'attaque, relevant de stratégies distinctes : stratégies de prévention (action sur la probabilité d'occurrence), stratégies de protection (action sur la gravité des conséquences) ou de gestion de crise et éventuellement stratégies d'assurance. Les exemples développés ont trait en particulier au risque tempête et au risque incendie. L'analyse des entretiens réalisés auprès des responsables forestiers et des propriétaires sylviculteurs a mis en évidence le phénomène de résonance entre le contexte (dans le sens systémique) et l'événement catastrophique (ici le contexte forestier dans lequel s'est déroulée la tempête de décembre 1999), phénomène [131] qui a débouché sur la mise en place d'une gestion de crise plus ou moins efficace. La diversité des actions entreprises dans le but de contrôler la crise, menées par les institutionnels d'une part, et par les propriétaires d'autre part, a été mise en évidence dans cette analyse et a contribué à déchiffrer les différentes représentations du risque et les diverses attitudes face au danger.

– *d'autre part* (à travers une étude effectuée avec Claude Belle), le modèle OPTIMFOR a été élargi dans le cadre d'une gestion de crise au niveau de la propriété. Pour répondre aux principales préoccupations des sylviculteurs sinistrés, en particulier sur le devenir des peuplements endommagés, des modules ont été ajoutés, autorisant le calcul de l'itinéraire de rattrapage (c'est-à-dire minimisant la perte financière) dans le cas de dégâts diffus et la gestion conjointe de deux peuplements sur une seule unité de production dans le cas de dégâts localisés.

¹³ Cf. Lysianne Guennéguez, François Mimiague, « Le propriétaire forestier gascon face au risque : la crise qui nous est donnée », janvier 2004, Publication Ecofor, 52 pp.

Lysianne Guennéguez, Claude Belle, « Optimfor : recherche de l'itinéraire sylvicole optimal et gestion du risque », rapport d'étude pour le GIP Ecofor, décembre 2004.

Pascal Tozzi a engagé en 2005 une recherche dans le cadre du projet européen FORSEE sur le développement et la gestion durable des forêts, notamment à travers le cas complémentaire des forêts tropicales. Il étudie les enjeux politiques liés à ce domaine et s'attache à montrer l'intérêt heuristique ainsi que la multiplicité des problématiques et approches méthodologiques dont la forêt est porteuse ¹⁴.

En tant que système politico-juridique où s'exercent des normes nationales et internationales, mais aussi des jeux de pouvoir et de puissance, l'objet « forestier » permet d'aborder les fonctionnements de la société mondiale et des questions centrales débattues dans le champ des relations internationales. Engagés dans cette approche complexe et spécifique du politique, deux articles ont été publiés portant sur le Libéria et sur la région du fleuve Mano (incluant Guinée, Sierra Leone, Côte d'Ivoire), zone à forte couverture tropicale dont les dynamiques géopolitiques et les stratégies d'acteurs s'avèrent inséparables du facteur forestier. Dans ce contexte la forêt apparaît autant comme milieu tactique, offrant des profondeurs transfrontalières sur lesquelles s'appuient les tentatives de contrôle territorial des factions présentes [132] comme porteuse d'identités, de représentations, instrumentalisées dans les processus locaux de légitimation.

Autre aspect, lié à l'exploitation de la forêt tropicale, le commerce du bois se trouve placé au cœur de l'économie régionale et des flux financiers transnationaux. Ainsi, impliqué dans la reproduction des conflits dans la zone Mano, le négoce du « bois de guerre » a donné lieu à une régulation globale révélant les résistances civiques locales ou internationales en même temps que certains aspects des intérêts stratégiques et de la concurrence des puissances étrangères dans l'Ouest africain. Enfin, la forêt tropicale, comme les autres types, catalyse les problématiques liées à la gestion durable, porteuses d'enjeux et de stratégies d'acteurs internationaux dont on peut apprécier le réalisme.

Ainsi, ce retour de la puissance concerne bien aujourd'hui plus que jamais le système à géométrie variable des relations internationales d'un monde multipolaire dans lequel les différents niveaux de fonctionnement des sociétés et des États, écologiques, économiques, militaires, politiques, idéologiques s'entrechoquent sans cesse et interfèrent positivement ou négativement entre eux.

La puissance, qui est plus que des ressources, se réalise à travers des flux et des normes, des alliances changeantes, des conflits directs ou indirects, des né-

¹⁴ Pascal Tozzi, « Enjeux politique et régulation du commerce du bois tropical : le cas du Liberia », *Politique africaine*, no 97, mars 2005, (ACLD) ; « Les enjeux politique de la forêt tropicale : le Liberia et sa région », Paris, *Critique internationale*, no 28, juillet-septembre 2005, Presses de Science-Po.

go-ciations plus ou moins rapides. Elle monte et descend, circule, comme un feu follet et un maelström, d'un État à l'autre, d'une région du monde à l'autre, entraînant les politiques qui doivent sans cesse s'adapter, compenser, se protéger, pour assumer durabilité et sécurité globales.

Maîtrise-t-on vraiment l'information et les décisions à de tels niveaux de problèmes, de décision, face à de tels déplacements et à une telle pluralité d'acteurs qui sont dans le jeu ?

Par ailleurs, au-delà de la puissance matérielle qui se déploie à travers ces différents secteurs reliés entre eux, surgit une autre facette : celle des codes culturels et des civilisations qui programment aussi, au-delà des intérêts, les comportements de tous les agents. Jean-Louis Martres, aiguillonné par le caractère ductile du concept de puissance, propose de le confronter, contre l'idéologie occidentale, à celui de « civilisation » et de « culture », ouvrant des pistes heuristiques à l'analyse des relations internationales.

[133]

III. Conclusion : Essai de définition d'une diplomatie culturelle

Jean-Louis Martres

[Retour à la table des matières](#)

Les guerres de Yougoslavie, entre 1991 et 2001, qui ont enclenché l'intervention d'une impressionnante coalition occidentale, regroupant l'essentiel de la force militaire mondiale, posent de nombreuses questions. Cette croisade humanitaire de l'OTAN pour sauvegarder ou affirmer les droits des Musulmans du Kosovo, fut, à bien des égards, d'une extrême étrangeté.

D'abord par la disproportion des moyens.

Cette invincible armada se trouva bridée dès le départ par le double refus de mettre en péril ses soldats et d'éviter les morts civiles en Serbie. Ceci déboucha sur la concentration de forces aériennes à l'exclusion de toute intervention terrestre. Les Serbes furent donc libres de disposer du créneau ainsi ouvert pour une action terrestre violente, destinée à chasser les Albanais du Kosovo, considéré comme cœur symbolique de la nation serbe.

De ce fait, l'usage limité de la violence a ressemblé davantage à une opération de police de l'Empire occidental qu'à une véritable guerre. Théoriquement le but était d'aboutir à un accord diplomatique avec le président Milosévic. On ne sait pas d'ailleurs très bien, d'après le discours des coalisés, s'il s'agissait de renverser ledit régime ou de négocier le statut des Kosovars.

Sans aucun doute, l'institution d'un pouvoir de police comme celle d'un tribunal international, a bien correspondu à une vision impériale de l'Empire occidental, désireux de pacifier sa zone d'influence. Mais à partir de ce raisonnement se pose une autre question : le problème de la limite de l'espace impérial.

Le principal mérite de l'œuvre de Samuel Huntington ¹⁵ est d'avoir rappelé les sources culturelles des conflits sans pour autant indiquer les modes curatifs utiles à les prévenir. Si son analyse nous servait de guide, il serait alors singulier de voir les occidentaux voler au secours d'une population musulmane. Pourtant les intérêts occidentaux, comme cela a été démontré [134] pour le Koweït, impliquent une intervention dans le monde arabe, ne serait-ce que pour protéger l'approvisionnement en pétrole. De là à considérer que la volonté de se concilier cette partie musulmane des Balkans est un signal destiné à rassurer la Turquie et à se concilier les pays arabes voisins, ouvre des possibilités d'intervention. Toutefois jusqu'alors, ceux-ci, n'ont pas manifesté un enthousiasme excessif.

Notre propos ne vise pas à décrire les mécanismes spécifiques de la guerre en Yougoslavie, bien qu'elle présente un caractère nouveau jusque-là inaperçu. Il n'est pas indifférent en effet, que contrairement à la guerre du Golfe, l'OTAN n'ait pas cherché à se montrer l'instrument autorisé de l'ONU. Elle a agi *proprio motu* dans sa zone d'influence, posant ainsi d'ores et déjà, la défense de ce territoire, et de l'ordre qui doit y régner, comme une motivation suffisante à son intervention. Car en raisonnant par analogie, une coalition humanitaire serait tout aussi justifiée au profit des Tibétains et des Kurdes. Le fait que l'hypothèse n'ait même pas été émise démontre bien le caractère impérial de l'intervention. À titre incident, elle renseigne aussi sur la nature de l'intégration européenne, en la replaçant bien comme un simple mécanisme régional qui ne préjuge ni n'interdit l'appartenance à l'Empire occidental.

Si nous évoquons ce problème, c'est moins pour en souligner les caractères, que pour en relever le mécanisme. La technique de règlement du conflit a été extrêmement classique, voire archaïque : d'abord tentative de conciliation par l'adhésion à un plan de paix rédigé par les Occidentaux, puis recours à la force pour contraindre le récalcitrant. Du fait de son refus, le président Milosévic sera

¹⁵ Samuel P. Huntington, *Le Choc des civilisation*. Paris, Éditions Odile Jacob, 1997.

considéré comme un tyran opprimant le pays. La comparaison fut tôt faite avec Hitler et sans doute la coalition, en intervenant, y a vu la preuve de son courage devant un nouveau fascisme. Selon les règles les plus classiques de la propagande, les gouvernants sont diabolisés alors que le peuple serbe reste bon, éternel et fidèle allié de la France. Les légions séraphiques de l'Occident sont pures de toute arrière-pensée, et agissent pour le Bien, le Progrès, la Démocratie, l'assistance aux opprimés : la France, dans ce concert, a souhaité délivrer les Serbes de son mauvais chef...

Cette répétition de l'Histoire lui ouvre ainsi une occasion de « rachat » pour ses hésitations devant le sauvetage du peuple Juif [135] pendant la seconde guerre mondiale. Comme si l'Histoire exigeait d'elle une preuve tangible de son attachement aux Droits de l'homme !

Remarquons à nouveau que la croisade s'est faite au nom du droit, et que pourtant l'ONU n'a pas été sollicitée. Il est vrai que la construction juridique du droit international, pour prévenir ou régler les conflits, est *quasi* virtuelle. En effet, elle illustre parfaitement, par l'ambiguïté des concepts et par l'absence de contrainte, le caractère purement moral de ses normes dans le domaine de la paix.

Comme l'a si justement établi Jacques Ellul ¹⁶, la reconnaissance du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ne s'accompagne d'aucune définition du concept de peuple. La belle affaire de reconnaître un droit à une entité non identifiée et sans critère précis !

Quant aux valeurs, elles sont tout aussi glissantes : le nationalisme est le mal absolu, mais le patriotisme et le civisme sont estimables. La souveraineté juridique des États, un principe intangible, sauf pour les Serbes. La non-intervention dans les affaires intérieures d'un État n'interdit pas l'ingérence, de préférence humanitaire, mais qui peut être musclée. Tout le monde doit accepter l'évidence d'une absence de guerre, même si la pression se fait par des « frappes chirurgicales », pouvant entraîner des « dommages collatéraux ». Belle épitaphe, évidemment, pour des morts civiles !

Resterait donc pour expliquer cet épisode belliqueux, le recours à la notion de puissance, conjugué précédemment. Des intérêts aussi réels que pieusement dissimulés dans les plis du manteau d'innocence des Occidentaux seraient donc à la source de l'intervention. Que ce soit l'homogénéité politique du système européen, incluant les Balkans, une tactique pour priver les Russes de leurs débouchés sur les mers chaudes, ou un quelconque but stratégique, peu importe !

¹⁶ Jacques Ellul, *Exégèse des nouveaux lieux communs*. Paris, Calmann-Lévy, 1966.

En effet, si nous replaçons cet épisode violent de la fin du XX^e siècle dans un contexte plus général, nous constatons que la [136] séparation ethnique est devenue une source constante de conflits et que les solutions apportées datent de l'âge de pierre. Il est pourtant naturel que ces problèmes apparaissent dans un contexte de mondialisation, car le phénomène exige l'affirmation de caractères culturels spécifiques, précisément pour éviter aux peuples de se fondre dans une masse anonyme et sans racine.

Remarquons alors que les méthodes de prévention ou même de résolution de ces conflits restent désespérément inefficaces. Le mécanisme que nous avons évoqué – conciliation puis rappel à l'ordre par la force – paraît mal adapté à ce nouveau type de problème. Que ce soit en Somalie, au Rwanda ou au Burundi, en Bosnie ou n'importe où ailleurs, les solutions sont loin d'être convenables.

Mais l'opposition ethnique n'est pas la seule source de conflits. Il nous est également assuré par certains auteurs que la cassure avec la Chine est irrémédiable, de la même façon que l'Islam mènera toujours campagne agressive contre l'Occident, par les voies du terrorisme ou de la subversion.

Les relations entre les pays occidentaux et l'URSS auraient dû apprendre beaucoup sur le traitement politique de l'opposition entre systèmes culturels différents. Or la bataille a sans doute été menée sur le plan idéologique, mais avec une prédilection marquée pour les armes stratégiques et économiques.

Si l'on reprend les thèses de Samuel Huntington, les conflits à venir au XXI^e siècle naîtront du choc des grandes plaques culturelles islamiques, confucéennes et occidentales. Poser le problème en termes culturels n'apparaît pas totalement classique car ce sujet est considéré comme trop en amont et d'un contenu trop vague pour relever exclusivement de la politique extérieure. Bien entendu, nous n'oublions pas les remarquables contributions de Holsti ¹⁷ dans ce domaine, tout en déplorant que l'exploitation de ses thèses ne soit pas poursuivie.

Ce sujet reste relativement obscur, même si les États ont déjà compris le poids des solidarités culturelles et historiques, comme le montrent les pratiques issues de la *neo-hispanidad* ou de la francophonie. Dans le même sens, on pourrait évoquer les réseaux culturels [137] au sein des représentations diplomatiques. Mais ceux-ci ont surtout vocation à présenter la culture indigène en terre étrangère. Même s'ils servent de trait d'union, leurs fonctions ne les autorisent guère à aller au-delà, c'est-à-dire à aborder un terrain strictement politique ou plus exactement à avoir un usage politique de leurs compétences. D'ailleurs la « culture », curieu-

¹⁷ K. J. Holsti, *International Politics. A Framework for analysis*. Prentice-Hall, inc., 1967.

sement, est toujours présentée comme une sorte de lieu apolitique, où il serait aisé de trouver des aires d'entente et de coopération. À la limite, ces domaines sont presque conçus comme des moyens d'encouragement touristique, ou au mieux, comme des inducteurs de consommation de produits d'exportation.

Il serait évidemment caricatural de réduire les relations culturelles à leur seul aspect institutionnel. La culture a de multiples canaux de circulation, à travers les universités, les alliances françaises, le commerce de l'art, etc...

Or il serait utile de rappeler à ce moment du propos, ce but universel si grandement proclamé par tous les peuples, et pourtant négligé, c'est-à-dire le maintien de la paix. Tout le monde sera d'accord pour l'accepter comme la finalité naturelle à laquelle doivent tendre les relations extérieures. Sans y renoncer, il est plus facile de se consacrer à des micropolitiques, militaires ou économiques. Le poids des idéologies, qu'elles soient libérales ou marxistes, a d'ailleurs encouragé cette tendance et focalisé l'attention sur les échanges économiques.

Le résultat le plus concret fût de valoriser ces types de flux, tout particulièrement grâce au concept de « mondialisation », étendu à l'ensemble des relations internationales, alors qu'il ne concerne qu'un aspect de celles-ci. Sans doute, ce phénomène a des incidences politiques importantes, ne serait-ce que parce que les États se sentent dépossédés d'une partie de leur souveraineté. Il ne faudrait d'ailleurs pas déduire de ce fait par le jeu d'une prospective linéaire que cette tendance devrait être considérée comme irréversible et atteindrait de façon décisive le rôle des États.

La politique est sans doute en retard mais il ne faut pas exclure son retour, dialectiquement inévitable. Déjà la création de l'OMC, ou l'intégration européenne laissent présager des réponses et assurent une reconquête des processus de régulation politique des transactions économiques. Le mécanisme n'a pas encore abouti car il reste un obstacle idéologique majeur liant la [138] réponse au rôle du pouvoir dans un univers libéral, favorable à la déréglementation. La position des USA sur ce sujet sera évidemment déterminante, encore qu'elle ne soit pas programmée de façon décisive, car un encadrement juridique souple ne contredit pas le principe de la libération des échanges. À ce sujet d'ailleurs le désarroi des politistes internationalistes sur le nouveau système international est plaisant à observer car ils confondent liberté des acteurs et anomie ou anarchie du système. La querelle est suffisamment ancienne pour ne pas nécessiter de nouveaux développements, que rendrait inutile la persistance *quasi* métaphysique des oppositions entre le paradigme objectiviste et le paradigme subjectiviste.

Ces quelques remarques font déjà ressortir qu'un problème des plus importants des relations internationales actuelles, celui de la globalisation, provient essentiellement du développement des firmes et du système technique des communications. Mais ceci dépend aussi d'une conception idéologique de l'économie, à savoir l'extension planétaire du libéralisme, théorisé et appliqué par les USA.

S'en tenir par exemple à déplorer ou à encenser la puissance hégémonique des USA relève de l'incantation et n'a pas de pertinence au regard d'un changement des relations internationales. À moins d'accepter l'idée qu'une puissance x ou une coalition de puissances puissent effectivement imposer une autre conception.

Aussi essayons-nous d'explorer une autre voie, qui, sans exclure les procédés classiques, pourrait peut-être s'y adjoindre sous la forme d'une diplomatie culturelle. Cela nous conduit à proposer quelques remarques dans ce sens, au sujet des différents conflits survenant ou à venir dans le monde.

A. Le problème du conflit relativisme culturel / universalisme : le cas de la Chine

[Retour à la table des matières](#)

Sur le plan méthodologique, nous essaierons de relier le domaine de l'analyse des idées politiques à celui des relations internationales. En effet la prise en considération de la variable culturelle comme source des conflits déplace l'intérêt des chercheurs de l'économie vers l'idéologie, entendue au sens de système de valeurs.

[139]

Or le problème souvent évoqué désormais dans les relations internationales concerne l'opposition entre relativisme culturel et universalisme. L'Occident prétend agir pour défendre les valeurs universelles, l'Asie s'en irrite et invoque son particularisme confucéen. Il suffit de se reporter aux déclarations de Lee Kwan Yew mais aussi à celles des dirigeants chinois pour s'en convaincre. Sans doute, Samuel Huntington a eu raison de mettre en évidence les oppositions culturelles et du même coup de réhabiliter la piste culturaliste depuis longtemps fermée. Pour étayer ce propos, il faut d'abord vider la querelle relativisme/universalisme, que nous considérons pour notre part comme une antinomie, au sens kantien du terme, et non une réelle contradiction.

Nous pensons en effet que le relativisme culturel défini comme une indifférence à tout, où tout est effectivement égal et où rien ne vaut mieux que rien, représente la position philosophique extrême de ce paradigme. Quant à l'universalisme occidental, il découle des vieux manichéismes conquérants nous portant à croire que nos valeurs sont universelles parce qu'elles sont occidentales. Le malentendu est total. Entre une acception du relativisme qui refuse tout étalon de valeur commun à l'humanité, et un universalisme qui prétend avoir, une fois pour toutes, établi le vrai code de valeurs, la communication est impossible et le conflit inévitable.

Il nous semble qu'il faut voir les problèmes différemment, en nous reportant aux structures élémentaires de la conception du pouvoir par l'homme. Tout au plus y a-t-il trois modèles. L'un considère que le Mal est l'antithèse du Bien et se réfère pour le définir à un énoncé définitif et transcendant par Dieu ou l'Idéologie. Nous l'appellerons, pour la commodité du propos, le manichéisme inégalitaire ¹⁸.

Le deuxième considère que les contraires sont complémentaires et alternants, unis dans un mouvement continu. Nous le nommerons radical relativiste.

Le troisième fait appel à une conception alogique de la pensée où les contraires sont additionnés sans tenir compte de leur contradiction. Cela constitue le fond de la pensée syncrétique.

[140]

Ces définitions sommaires sont là pour témoigner de l'universalité de la pensée humaine car chaque homme hérite simultanément de ces trois structures qui sont sa part quasi-génétique et le définissent en tant qu'humain considérant le problème du pouvoir.

Mais les civilisations, elles, sont bâties, pour des raisons historiques et donc conjoncturelles, sur l'un ou l'autre de ces socles. Ainsi l'Occident depuis le christianisme jusqu'au marxisme, a constamment rebâti ses valeurs sur la base du manichéisme inégalitaire. En revanche la Chine depuis ses origines a cultivé toutes les formes politiques découlant du relativisme. Autrement dit, l'acceptation de la différence des cultures ne fait pas obstacle à la reconnaissance d'un système de pensée universel commun à tous les hommes. La preuve en est rapportée par le fait que la référence dominante d'une culture n'exclut jamais les deux autres, même si elle leur réserve une part minoritaire voire inférieure. Pour être plus clair, la pensée occidentale connaît le relativisme, depuis l'Antiquité, car il a été le fon-

¹⁸ Cf. à ce sujet Xu Xhen Zhou, *L'art de la politique chez les légistes chinois*, surtout la préface de Jean-Louis Martres. Paris, Économica, 1995.

dement de la pensée grecque, et constamment dans son histoire, à travers Montaigne, Machiavel, par exemple, il a toujours été résurgent. De la même façon les Chinois, qui ont sans doute poussé le relativisme plus loin que celui d'Héraclite grâce à la pensée daoïste (Tchouang-Tseu ou Lao-Tseu), ont souvent une conception du confucianisme assez proche (mais ce serait à préciser) d'un conformisme manichéen.

Par ailleurs une conséquence doit être soulignée. Les cultures n'exacerbent leurs référents culturels que dans les moments de fondation des régimes ou de crise. Dans les autres périodes la recherche d'un commun art de vivre, rapproche le quotidien de tous les hommes, quels que soient par ailleurs les fondements de leurs cultures. Ceci n'est qu'un rappel cavalier d'une analyse des idées politiques poursuivies par ailleurs et n'a pas d'autre but que de rechercher un étalon commun pour mesurer les distances entre les cultures. Ainsi, la distance est absolue entre la pensée chinoise et la pensée occidentale. Mais ce constat ¹⁹ ne concerne que la comparaison entre les phases traditionnelles, sans contact avec l'extérieur. Depuis il s'est produit un phénomène étrange et bouleversant, la conquête de la Chine par le système de valeurs le plus radicalement occidental et manichéen : le marxisme.

[141]

En revanche, l'Occident a progressivement abandonné son propre système grâce à l'abolition progressive de la transcendance divine comme puissance ordnatrice des valeurs et du fait de sa non-conversion au marxisme, qui fut l'ultime avatar du manichéisme. En mettant la liberté au centre de ses références morales, l'Occident abandonnait *ipso facto* sa structure binaire traditionnelle. La démocratie en effet « hache » la transcendance, en reconnaissant une valeur identique à toutes les opinions, sous réserve de ne pas mettre en danger le système lui-même.

L'Occident a donc transité, ou plus exactement est en train de transiter vers un paradigme relativiste ²⁰. Jamais, autrement dit, la possibilité pour nous de comprendre le système de pensée traditionnel chinois n'a été aussi grande ! Mais du fait du marxisme officiel des Chinois, pensée radicalement occidentale, et d'un universalisme lié à une conception ancienne de nos valeurs, le rendez-vous risque de se rater, puisque les deux cultures sont en train de faire l'échange de leurs systèmes de valeurs !

¹⁹ Cf. Simon Leys, *L'humeur, l'honneur, l'horreur. Essais sur la Chine*. Paris, Robert Laffont, 1998. Cf. Jean-Louis Martres, *Le Système des idées politiques*. 2 tomes (à paraître).

²⁰ Les réactions hostiles de Bloom et de Fukuyama sont là pour le démontrer. Cf. F. Fukuyama, *La Fin de l'Histoire et le dernier Homme*. Paris, Flammarion, 1992 ; Allan Bloom, *L'Âme désarmée. Essai sur le déclin de la culture générale*. Paris, Juillard, 1987.

Ceci nous amène donc à rechercher les modalités du rapprochement avec la Chine, au moment où nous aurions tendance à la rejeter, tant ses pratiques totalitaires nous choquent ²¹. Et nous serions heureux de constater qu'après avoir adopté la consommation, l'économie de marché, et la technique, la Chine devienne enfin notre propre miroir en épousant la démocratie pluraliste.

Vœu imprudent car il repose sur le mépris de la civilisation millénaire de ce pays, que nous n'accepterions d'intégrer dans la communauté des nations qu'après sa conversion.

Or tout indique que la conversion au marxisme fut extrêmement superficielle, provoquée sans doute par le contact des leaders avec l'Europe, et conçue comme une technique de [142] modernisation du pays. Le marxisme offrait une technologie autoritaire pour le pouvoir et une capacité de mobiliser de façon unanime l'immense masse. Mais au-delà de cet aspect instrumental pour reconquérir la puissance de l'Empire du Milieu, humilié par l'Europe, nous avons assisté à une phase « légiste » du pouvoir en Chine, très proche dans son action de celle de Chin-Huang-Di – l'Empereur fondateur. Or l'Histoire apprend qu'après ces phases dures et violentes, la Chine cherche à établir un régime harmonieux et durable, qu'elle trouve périodiquement en réaménageant le confucianisme. Dès lors, vouloir attaquer moralement le pouvoir chinois au moment où il entame sa métamorphose ne peut que raidir son opposition.

Sans doute – dira-t-on – il y a quelque lâcheté à ne pas dénoncer les violations des Droits de l'homme sous prétexte que la Chine est en train de muer. Peut-être ! Mais il vaut mieux user du principe diplomatique selon lequel il faut faire ensemble ce sur quoi on est d'accord, avec l'espoir que le travail en commun aidera à résoudre les zones de conflit persistant.

Mais cette action dont le but doit être clairement expliqué aux Chinois mérite d'être doublée par une autre.

Doit-on en effet encourager la Chine à se diriger vers le modèle singapourien, dont le caractère autoritaire et paternaliste, ne rappelle que de très loin l'Harmonie de l'ancien Empire, du moins dans ses moments d'apogée ? Et en effet, la question est délicate qui doit intégrer un nouveau paramètre, celui de la mondialisation.

²¹ Seul l'espoir de son fabuleux marché nous fait passer outre à nos convictions, pourtant si hardiment brandies contre les peuples les plus faibles. Or c'est encore un contresens, car les Chinois sont parfaitement conscients de l'ambiguïté du comportement occidental et s'en irritent ou en jouent avec un parfait cynisme. Ce qui, de toute évidence, en ouvrant la voie à la manipulation réciproque n'est pas une base stable pour des relations.

Il semblerait à certains que ce phénomène induirait une uniformisation des conduites et des valeurs, dès lors que l'économie et les communications fusionneraient le monde dans un ensemble unique. L'affirmation est fautive car la mondialisation devrait au contraire conduire à la renaissance de nationalismes sourcilleux et à des *revivals* culturels, précisément construits pour marquer les différences. Nous n'avons pas évoqué au hasard le problème serbe.

En partant de ce constat, nous arrivons à un énoncé paradoxal : pour briser la tension avec la Chine, il faut l'aider à recouvrir la plénitude de sa tradition politique, l'aider à reconquérir son passé et donc sa singularité.

[143]

Crainte pendant l'ère marxiste, inconnue ou si peu connue des occidentaux, cette culture n'est pas épuisée. Elle est encore susceptible d'englober le progrès technique dans un système de pouvoir original, totalement distinct de celui de l'Occident, et cependant capable d'inspirer des conduites tout à fait conformes à ce que nous entendons et plaçons dans les concepts de liberté ou de droits de l'homme. C'est en devenant totalement différente de l'Occident que la Chine pourra le mieux s'en rapprocher.

Ce but, une fois défini, suppose la mise au point d'une technologie culturelle.

Peut-être que le meilleur moyen de réformer les conduites internationales et de prévenir les conflits, reste encore d'abandonner l'économisme triomphant ou plus exactement de l'accompagner par une politique culturelle. Principalement celle-là devrait veiller à encourager la connaissance de la culture asiatique, d'en faire une des études de base pour les futurs spécialistes ou acteurs de la politique internationale. Cette lacune dans les programmes universitaires (la remarque vise toutes les cultures et pas seulement la chinoise) devrait être comblée, et entraîner une modification de l'eurocentrisme qui nous anime.

Il faut insister sur la faillite de l'université qui a perdu le sens de sa mission, précisément inscrit dans son nom. Son rôle est d'ouvrir le regard sur l'Universel, afin de ne pas l'enfermer dans le champ rétréci de la spécialisation. Il s'agit donc d'un véritable appel à la renaissance pour mobiliser la curiosité de la jeunesse. L'Autre, si différent et pourtant si humain, doit devenir son horizon. J'évoque précisément l'Europe chaque fois qu'elle considère ses frontières comme un mur culturel se substituant à celui des États, devenus trop faibles chacun dans leur carré.

Sans doute, objectera-t-on, que ce vœu procède d'un irénisme naïf, insusceptible de régler le problème des intérêts divergents. L'expérience pratique apprend

exactement le contraire. Dès lors qu'un projet est proposé, qu'une construction s'esquisse, s'agrègent autour ceux qui sont porteurs d'un enthousiasme créateur. Il y a dans la candeur culturelle ici présentée des forces insoupçonnées, pouvant changer radicalement les paysages diplomatiques. En développant le pôle de l'intérêt culturel, en aidant à sa manifestation concrète par des colloques, des expositions, des émissions, le respect de l'autre grandira et facilitera l'échange.

[144]

Ce propos peut sembler bizarre au moment où la communication et ses autoroutes télématiques semblent précisément mettre à la disposition de chacun la totalité des connaissances disponibles. Il n'en est rien car ce prodigieux amas n'est pas structuré et nécessite au contraire la création de cadres de référence, ce qui est précisément le propos d'une politique culturelle – prémisses indispensables à une diplomatie culturelle – encore trop largement inexploitée et confinée à des cercles étroits ou à des manifestations sans intérêt politique.

Toutefois ces quelques propositions ne peuvent avoir d'effets positifs que si la coalition occidentale sous direction américaine, prend elle-même le temps de réfléchir à ce que pourrait être un Empire multinational au XXI^e siècle. La *Lex romana* s'est étendue sous le double effet de la conquête militaire et de la séduction de ses principes. Le rayonnement d'une civilisation ne se fait pas au hasard, mais parce qu'il représente, à un moment donné, un progrès accepté et reconnu. La Communauté Atlantique resserre les liens d'anciennes grandes puissances sous la conduite d'une nouvelle. Malgré cela, la construction européenne est conçue par beaucoup comme l'édification d'une puissance concurrente aux USA. Le nationalisme ancien tente ainsi de se reformer sur de nouvelles frontières territoriales, probablement avec les mêmes effets que les précédents ! Cette critique ne méconnaît pas les intérêts politiques de l'Europe, de l'Afrique et de l'Amérique latine.

Nous cherchons au contraire des seuils de convergence où, à chacun serait reconnu un rôle suffisant, pour assurer la survivance de sa personnalité nationale. La *neo-hispanidad* est un moyen de tisser la trame, comme la francophonie de maintenir les liens avec une partie de l'Afrique, l'Angleterre a encore un éclat dans ses anciennes colonies où elle a transplanté une grande partie des valeurs occidentales, l'Allemagne en reprenant la traditionnelle diplomatie commerciale du temps de la République de Weimar, a également un grand rôle à jouer dans l'orchestre. Ceci pour dire que si l'expédition de Serbie paraît aussi déplacée, elle n'en signifie pas moins au reste du monde, la capacité de réunion de l'Ancien et du Nouveau Monde. On ne peut pourtant pas dire que l'usage des bombes sur un pays européen soit consolant. Elle montre l'infirmité d'une coalition qui n'a pas

su trouver encore les moyens séduisants et efficaces pour exercer un pouvoir de police sur sa zone d'influence.

[145]

B. Comment régler le divorce des nations : le problème ethnique

[Retour à la table des matières](#)

La tendance est d'y appliquer les règles antérieures au divorce : à savoir refuser toute séparation de ce que Dieu aurait uni pour l'Éternité, et à défaut organiser la punition du coupable s'il y a violation des liens sacrés du mariage.

Tel a bien été le scénario du Kosovo. La large autonomie promise dans le protocole de Rambouillet supposa que la vie commune entre la minorité serbe et la majorité albanaise était possible. Moyennant quoi, la coalition occidentale se montra prête à mobiliser d'énormes et coûteux moyens militaires, puis de mener sa campagne, sans préparation de l'accueil des exilés albanais dans les Républiques avoisinantes : sans doute cette fuite des Kosovars était prévisible puisque c'était la seule voie ouverte au président Milosévic pour résister à l'attaque de l'OTAN et par la même occasion de tenter d'épurer ethniquement le Kosovo. C'est tout à fait le même phénomène qui a opposé les Hutus et les Tutsis. La même bonne conscience ou naïveté des Occidentaux les amène à répéter à l'infini la nécessité de la vie commune organisée autour de « la protection des minorités ». L'application dans ce dernier cas de la règle démocratique peut être dangereuse et conduire tout naturellement à des conflits encore plus violents. Il suffit de constater l'émergence de lois communautaristes destinées à protéger les minorités dans les États industrialisés pour bien saisir que le principe majoritaire porte en lui-même des germes destructeurs.

En tout état de cause, la pensée occidentale reproduit – peut-être inconsciemment – les prênes des curés du XIX^e siècle. Gageons, au vu des résultats, que ce n'est peut être pas la bonne voie. Pourtant il existe un cas de divorce à l'amiable, celui de la séparation de la République tchèque d'avec les Slovaques, réalisée sans effusion de sang.

En réalité, les États dominants n'obéissent pas qu'à des règles morales, même si l'apparence est sauvegardée. En fait toute leur attention est polarisée sur le *statu*

quo des frontières, dont ils proclament l'intangibilité, quelle que soit l'absurdité de leurs origines ou de leur délimitation.

[146]

Ce problème concerne les Balkans, avec ses populations disposées en mosaïque, incrustées dans le territoire au gré des flux et reflux des conflits d'Empires ou de religions. Le résultat obtenu en Bosnie n'est guère convaincant : 400 000 réfugiés Serbes en Yougoslavie provenant de la Krajina, la Bosnie devenue un État fantôme où chaque communauté vit séparément dans son bunker, attendant une autre opportunité historique pour faire voler en éclats des frontières péniblement maintenues. Bien sûr, le problème touche formidablement l'Afrique, divisée en États, aussi artificiels qu'injustifiables. Personne n'ose y toucher de peur qu'un effet domino ne les fasse basculer dans des catastrophes encore plus grandes. Voir, car l'état actuel de l'Afrique n'est guère satisfaisant de ce point de vue. Et les remèdes proposés, comme le montrent le cas de l'intervention en Somalie et le retrait précipité des Américains, ne constituent pas un triomphe pour la diplomatie occidentale, pas plus que le Rwanda, le Liberia ou autres Soudan, répétons-le.

Il semble difficile d'abandonner ce principe tant les effets prévisibles paraissent dévastateurs. Malgré tout, une procédure parfaitement conduite et déterminée par les Nations unies, prévoyant aide, assistance, compensations, ne produirait pas des effets plus catastrophiques. L'autodétermination devrait faire partie des droits d'un peuple, dès lors qu'il manifeste une claire volonté nationale de se séparer d'une autre entité. La France, à l'évocation de cette règle, voit déjà fuir les Bretons et les Corses, l'Espagne s'imaginer amputée de la Catalogne, d'Euskadi, ou de la Galice ; et pourtant l'Angleterre précautionneusement a fini par s'y résigner en Écosse, en Irlande, demain peut-être au Pays de Galles.

Sans doute les bouleversements issus de ce principe seraient formidables et difficiles à maîtriser. Ils produiraient un émiettement d'États, dépourvus de moyens pour la plupart. Cela troublerait la tranquillité des chancelleries paisiblement assises sur le principe du maintien des frontières. Incontestablement cette chirurgie préventive procédant d'une vision culturelle aurait des effets multiples sur les États existants.

Mais n'en aurait-il pas aussi de bons ? S'il faut passer par l'épreuve de la constitution de ces micro-États homogènes, pour parvenir à un système fédératif les regroupant dans de nouveaux ensembles, pourquoi ne pas tenter l'expérience ?

[147]

Certains spécialistes de l'Afrique expliqueront sans doute que le fait ethnique n'existe pas, qu'il est le résultat d'une manipulation coloniale, et que, par conséquent, le satisfaisant reviendrait à entériner ou à encourager un nouveau moyen d'oppression des peuples. Or s'il est vrai que les colonisateurs ont usé des rivalités ethniques pour asseoir leurs pouvoirs, ils le faisaient sur des bases existantes. Et il est tout à fait normal que le fait tribal se soit, au cours des âges, modifié, transformé par l'apport extérieur. La réalité des ethnies reste incontournable.

Il serait intéressant de savoir si les anthropologues et les politistes qui dénie toute valeur et toute réalité aux haines tribales, pourraient expliquer aux belligérants que leur animosité est un fruit programmé de la colonisation ! Si les ennemis acceptaient cette explication, sans doute seraient-ils amenés à plus de convivialité. Toutefois si une technologie politique pouvait dériver de la précédente proposition, il serait intéressant de vérifier, à partir du succès ou de l'échec, la valeur de l'hypothèse. Car il semble que la déculpabilisation du conflit ethnique, en niant le fait tribal, n'ait guère de fondement, si ce n'est dans l'idéologie post-coloniale, elle-même fabriquée dans un but de repentance. Il ne paraît pas impossible de partir de l'opposition historique tribale, même si le conflit ancestral a été instrumentalisé pendant la période coloniale et ravivé pour maintenir vivantes les vieilles disputes.

Toutefois l'exemple Serbe ne doit pas être perdu de vue, car il est au point de départ de cette réflexion. Nul ne peut dire en effet que la guerre de Bosnie, l'aventure de Somalie, les cas du Soudan, de la Sierra Léone ou du Liberia, représentent des archétypes de conflits bien réglés, sur la base de solutions durables. L'inégalité entre les acteurs, la supériorité militaire, la maîtrise par les USA de nombreux moyens et réseaux de communication, n'ont pratiquement pas débouché sur un système pacifique crédible. Et les moyens utilisés, tant diplomatiques que militaires, ne paraissent guère en harmonie avec les déclarations pacifistes générales.

Nous faisons pourtant le pari que le monde actuel désire une transformation sur la base d'une communauté homogène et que cela est la conséquence de la mondialisation qui pousse à cultiver les différences. Mais la globalisation des échanges et des communications vient *ipso facto* corriger ce que le nationalisme [148] a d'absurde et d'agressif, en obligeant le monde entier à établir des relations, en concentrant le pouvoir entre les mains d'institutions nouvelles désireuses de réguler ces mêmes flux.

Le cas européen est intéressant à cet égard. Il est difficile de trouver sur un autre continent une histoire commune plus dangereusement belliqueuse ; malgré

l'ambiguïté initiale qui voulait que la France n'acceptât l'Europe que pour capturer la puissance allemande, force est de reconnaître que des pans entiers de la compétence souveraine des États sont en train de tomber. Le particularisme culturel, cultivé et enraciné, ne fait pas obstacle à une gestion multinationale commune. Pourquoi ne pas espérer la même chose pour des États nouveaux, amenés ainsi à renoncer à la part maudite de leur nationalisme ? L'indépendance oui, mais dans l'intégration politique par de nouveaux moyens institutionnels efficaces.

Probablement cette forme de diplomatie culturelle rencontrerait de nombreuses oppositions, venant de la part des États centraux peu disposés à abandonner les restes de leur souveraineté territoriale. Nous pensons néanmoins que l'inversion du principe du respect de l'intangibilité des frontières au profit d'un respect plus résolu de la règle du droit à l'autodétermination, conduirait dans un premier temps à une apparition désordonnée et absurde de micronationalismes. Cela nécessite donc, que parallèlement, une politique vigoureuse soit conduite en faveur d'une série de grandes institutions multinationales dotées de pouvoirs réels de régulation. En un mot, reconnaître les États, pour vider leur souveraineté de tout sens autre que culturel.

C. Existe-t-il un particularisme islamique ?

[Retour à la table des matières](#)

C'est le troisième cas de figure que nous voudrions aborder.

L'Occident se sent menacé, par des pays dont l'essor démographique est immense, et dont l'instabilité influe directement sur le sort des Européens, dépendant de leurs ressources pétrolières.

L'agressivité dont font preuve les intégristes à l'égard de l'Occident, la brutalité des régimes comme celui des Talibans, du Soudan, de l'Irak ou de la Lybie ne semblent guère permettre de trouver une voie différente que le « *containment* » viole, utilisé par la coalition occidentale.

[149]

Il est difficile en effet de trouver un chemin pour la diplomatie culturelle. Même si cela ne dispense pas des moyens classiques, jusque-là utilisés, une réflexion s'impose néanmoins.

Le temps n'est plus où les califes de Cordoue écoutaient la dispute des musulmans, des juifs et des chrétiens, non plus celui où Frédéric II de Hohenstauffen

accueillait en Sicile les écoles coraniques. Plus de Sicile impériale, plus d'Andalousie, le moule de la concorde s'est cassé et les deux fragments de la Méditerranée semblent s'éloigner l'un de l'autre, irrésistiblement.

Le vrai problème vient de temps contrariés en Occident et dans l'Islam du Maghreb et du Machrek. L'Europe progressivement se découple de son émetteur religieux chrétien pour revenir à des sources antiques, pendant que les pays islamiques semblent se réapproprier leur passé musulman. Normalement, il ne devrait pas y avoir de problèmes, puisque l'Europe a appris la tolérance et la laïcité et qu'elle devrait pouvoir comprendre que les islamistes, eux, retrouvent avec ferveur leur passé médiéval, plus ou moins imaginaire. En fait l'Occident, en renonçant au système officiel du christianisme, s'est rallié à un universalisme, celui de la liberté individuelle et des Droits de l'homme, et l'Orient, lui, revient en force avec un autre type d'universalisme, lié à la transcendance de la Loi coranique.

Apparemment il n'y a pas d'issue : les deux universalismes sont bien antagonistes, malgré leurs origines différentes.

Cependant, il existe une voie étroite de conciliation. François Burgat considère le retour islamique comme un filtre pour trier les apports du modernisme technicien. Alors, la fonction ainsi jouée devient acceptable, car provisoire. Une fois la phase passionnelle et excessive passée, le retour à une normalité quotidienne, comme l'a tenté la politique du président Rafsandjani en Iran, des passerelles respectueuses et prudentes peuvent être lancées, afin d'établir un dialogue. Cela est évidemment insuffisant, et la loi du marché ne peut pallier la méfiance réciproque. Aussi faut-il œuvrer d'une autre façon. C'est probablement l'immense chance des États européens, recevant une forte migration islamique, de pouvoir tenter la synthèse. Il existe en effet tout un courant intellectuel, comme le prouve l'œuvre de Ferjani ²², qui tente de faire épouser la modernité à l'Islam et qui travaille à une vision laïque [150] de l'enseignement religieux. Déjà le *Baas* en Irak, le kémalisme en Turquie s'étaient – souvent maladroitement – avancés dans ce sens. Là encore, un immense mouvement intellectuel, un apport universitaire intense devraient être faits pour établir les clés de la communication entre l'Orient et l'Occident. Ce travail doit être poursuivi par une très large politique médiatique, rendue possible par les médias modernes. De ce point de vue doit se créer un pôle émetteur puissant d'une nouvelle idéologie islamique et laïque.

²² Mohamed Cherif Ferjani, « L'Islam, une religion radicalement différente des autres monothéismes ? », *Esprit, Les Cahiers de l'Orient*, juin 1991.

Un point de ralliement s'impose à l'évidence : celui d'Ibn Khaldûn ²³. La détestation que cet historien du XIV^e siècle entraîne de la part des fondamentalistes montre bien le rôle qu'il peut encore jouer. En lui, s'incarne en effet une tradition aristotélicienne, riche de sources antiques ou byzantines, susceptible de revivifier la stérilité exégétique de l'analyse coranique. N'oublions pas en effet qu'une des causes de la stagnation de l'islam est liée à la condamnation de l'analyse philosophique et sociologique ? En d'autres termes, la « recreation » d'un Islam, qui n'a jamais existé par les intégristes ne doit pas faire oublier l'autre, réel et vivant, qui s'exprime tous les jours dans la vie quotidienne. Il suffirait de le légitimer par le rappel de la très brillante histoire philosophique qui en est la source méconnue.

Le préjugé de l'Unité islamique doit également être vaincu. Il est vrai que les principes de l'islam contenus dans le Coran sont le bien commun de tous les musulmans, pour autant, les sourates, les *hadiths* et la *sunna* sont passibles de multiples interprétations. L'exégèse des textes n'obéit pas au hasard de lectures savantes. En liant les différentes écoles avec des considérations géopolitiques, il semble que ces dernières déterminent de véritables variables nationales ou locales d'interprétation du Message du Prophète. La grande division chiites/sunnites obéit à des considérations historiques qui opposent – violemment – les tenants d'Ali à ceux qui fondèrent le sunnisme en même temps que les grandes dynasties omeyyades et abbassides. L'Iran recueillit le chiisme mais y insuffla beaucoup de la spécificité perse non arabe : le sunnisme malékite du Maroc eut pour fonction d'exprimer l'indépendance vis-à-vis des différents Empires arabes, et le particularisme du Sultan du Maroc, Commandeur des Croyants.

[151]

Ce n'est pas un hasard non plus si les Saoudiens suivirent les enseignements wahhabites aux fins de garder les lieux saints, etc... Ce n'est pas un hasard encore si les fondamentalistes se réfèrent à Ibn Taymyya, etc....

L'étude de cette relation démontrerait parfaitement les fêlures de l'*Umma* prise au sens politique du terme et justifierait donc un traitement différencié des États. L'Occident a pu y susciter des coalitions favorables à ses intérêts, preuve supplémentaire de l'inexistence d'un front commun des États islamiques. Sans doute le conflit avec Israël empoisonne toutes les stratégies en direction du Moyen-Orient.

²³ Cf. à ce propos l'ouvrage de Claude Horrut, *Ibn Khaldûn. Un islam des «Lumières» ?*, publié dans la collection dirigée par Michel Bergès, « Théorie politique » aux Éditions Complexe, Paris, Bruxelles, 2006. Préface par Jean-Louis Martres.

Le cas de l'islam illustre parfaitement les limites de la diplomatie culturelle. Car séparée des autres technologies traditionnelles, celle-ci s'avérera insuffisante dans l'immédiat, agissant sur le moyen et long termes. Faudrait-il encore mobiliser les intellectuels sur ce sujet pour lui donner sa pleine dimension. Ce champ de recherche n'aura d'importance politique que si les médias le communiquent grâce à un immense spectacle. Imaginons par exemple un colloque andalou réunissant juifs, chrétiens, musulmans, débattant des problèmes politiques, sociologiques les opposant. Il ne serait pas étonnant que cette manifestation, largement portée à la connaissance du public, soit considérée comme un événement majeur. Le résultat serait intéressant à observer.

Mais il y a des conflits qui sont faits pour être réglés, d'autres pour être gérés dans des équilibres successifs et instables. Le cas du conflit israélo-arabe illustre parfaitement la deuxième hypothèse. Il faut se prêter à des coalitions changeantes suivant les buts, être prêts à des interventions militaires ponctuelles, autrement dit, maintenir la diplomatie classique, mais en la subordonnant progressivement aux avancées du dialogue culturel.

Prendre la paix au sérieux, propos inconvenant au regard de la pratique réelle, même s'il est apparemment en plein accord avec le discours officiel et obligé. Ce que nous entendons par là ne rompt pas pourtant avec la *Realpolitik*. Au contraire, elle cherche à introduire, par le biais de la diplomatie culturelle, toutes les ressources du machiavélisme. En poussant jusqu'à l'absurde les principes juridiques internationaux, nous pouvons obtenir des effets inattendus. Si le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes était largement reconnu et appliqué, il ferait sans doute naître de terribles conflits entre les centres et leurs périphéries. Mais en [152] même temps que l'on donne la qualité d'État à qui la revendique, la mondialisation devrait aider à vider le sens et le contenu de cette forme de pouvoir, précipitant la nécessité de s'unir ou de se coaliser.

Il y a fort à parier que la Catalogne, la Galice, l'Andalousie et l'Euskadi, une fois constituées en entités quasi-souveraines, finiraient par « réinventer » l'Espagne. Il n'est pas impossible de penser la même chose pour la Yougoslavie ! Et c'est à ce niveau que ce que nous appelons la diplomatie culturelle prendrait son plein sens, au sein d'une diplomatie totale. Il est en effet désagréable de constater qu'à la fin du XX^e siècle, le scénario de prévention ou de règlement des conflits soit aussi inachevé et sommaire. Rien ne fut véritablement prévu pour l'afflux des réfugiés kosovars, alors que le coût de l'opération militaire s'avérait démesuré : rien non plus pour une solution durable du problème concernant la cohabitation des Serbes et des Albanais au Kosovo. Car nous ne considérons pas la solution bosniaque comme une réussite. Sans doute la guerre s'est éloignée,

mais les causes du conflit demeurent, jusqu'à la déclaration récente, en février 2008, du Kosovo. Il en sera de même pour la totalité des Balkans, si nous continuons à réagir à des situations sans avoir su proposer aux populations concernées un mode de règlement convenable. Quant à l'Afrique, elle portera à son flanc les plaies ethniques que nous contribuons à faire saigner, précisément en ne reconnaissant pas la vérité tribale. Tout cela, depuis au moins le traité de Berlin de 1885 et le traité de Versailles de 1919.

Il reste à l'ACI « Théories des relations internationales et hégémonie culturelle » programmée par le ministère de la Recherche, que doit interpeller le précédent propos, à prendre le relai de telles hypothèses conceptuelles, théoriques et de recherches, en entamant un dialogue avec des universitaires d'autres civilisations et d'autres cultures, précisément...

[153]

Deuxième partie

Le statut des théories internationalistes : culture ou science ?

[Retour au sommaire](#)

[155]

**Deuxième partie : Le statut des théories
internationales : culture ou science ?**

Introduction

La rencontre de l'ACI à Pékin

(juin 2005)

[Retour à la table des matières](#)

Rappelons la double interrogation initiale de l'ACI, exposée précédemment (cf. *supra*, p. 61 et *sq.*).

La première, « externiste » : existe-t-il une hégémonie des théories américaines sur le « marché » académique mondial des relations internationales ? Le processus d'élaboration de ces théories dépend-il de déterminants « culturels » nationaux et de logiques d'« engagement » par rapport à des idéologies ambiantes dans des contextes politiques ou des conjonctures particulières ?

La seconde, « interniste » : quel rapport établir entre les problématiques philosophiques, celle des sciences humaines et celles des sciences « dures » dans la construction des théories internationalistes ?

La rencontre avec des enseignants-chercheurs du Département de Relations internationales de l'université Beida de Pékin s'est donnée pour objectif de se confronter à cette problématique.

Les débats se sont déroulés sur plusieurs demi-journées. Selon le protocole arrêté *a priori*, l'équipe du CAPCGRI de Bordeaux a assumé sur place l'organisation technique et scientifique de la rencontre en toute liberté, en accord avec la direction du Département. Le défi était double : faire dialoguer des internationalistes francophones entre eux – fait difficile au sein de la science politique d'aujourd'hui ! – mais aussi engager des échanges heuristiques avec des collègues d'une autre culture universitaire et intellectuelle, attachés à s'exprimer dans leur langue. La solution retenue a été de respecter les deux cultures en présence et d'utiliser le biais de la traduction directe. Le Département a mis à la disposition de la délégation française un traducteur de [156] très haut niveau (travaillant au ministère des Affaires étrangères de Chine), particulièrement sollicité puisque supportant les échanges dans les deux sens – ce qui donna un rythme à la fois officiel, lent et mesuré à la parole de chacun. Par ailleurs, au moins deux collègues de Pékin parlaient couramment le français, ce qui a aidé le traducteur officiel à certains moments. De nombreux échanges « *off* » et individualisés se sont également déroulés en anglais et en français, en parallèle aux séances officielles.

Un temps initial de protocole de présentation, coutumier en Chine, s'est avéré nécessaire pour établir la confiance, en l'absence de communications préalables de travaux, côté chinois, malgré la production de documents écrits du côté français. Une difficulté s'est d'emblée présentée concernant la temporalité des rencontres, qui recoupait celle des examens de fin d'années des collègues de Beida : cela compliqua les disponibilités et le planning des échanges qui durent commencer très tôt le matin.

Il faut signaler, au niveau de la vulgarisation des travaux de l'ACI, que les séances furent suivies par de nombreux doctorants chinois avancés, de même que par des étudiants français et suisses effectuant leur scolarité à Beida (un de Lyon 3, dirigé par le professeur Jean-Paul Joubert, un de Genève, élève du professeur Pierre Allan, membres de la délégation). On doit souligner enfin que, contrairement à la situation française, où la science des Relations internationales est placée pour l'instant sous la tutelle du droit public, se trouvant ainsi dévalorisée sur le plan académique et de la recherche type CNRS, l'Université de Beida, à l'instar de nombreux pays du monde, a institutionnalisé de façon séparée une discipline autonome. Les représentants de l'ACI ont découvert des locaux ultramodernes, financés en grande partie par du mécénat privé international et national, disposant d'une salle de conférences de près de 2000 places et d'équipements impressionnants, tranchant avec la situation française.

Sont d'abord exposés en continu les débats sur les approches « externistes » des théories internationalistes (enregistrés par les soins du responsable technique du CAPCGRI, Carlos Valderama de Sotomayor), puis les communications écrites concernant les approches « internistes » de certains intervenants français.

[157]

**Deuxième partie : Le statut des théories
internationales : culture ou science ?**

III

**Les approches
externistes**

[Retour à la table des matières](#)

La délégation française a choisi de se confronter aux approches internationalistes chinoises, notamment en raison de l'importance que la diplomatie de la Chine a toujours accordée à la question du relativisme culturel. Ce point a été souligné dès le début des échanges et mérite d'être précisé.

Après un tour de table présentant les qualités des participants des deux délégations, le professeur Martres, de l'université de Bordeaux, dans son discours introductif, a tenu à souligner de prime abord un fait qui, en soi, concerne les relations internationales : l'aspect incontournable des liens personnels, commencés il y a vingt-cinq ans entre lui-même et des professeurs de Beida, tissés patiemment de façon privée, dans l'indifférence des instances universitaires comme du système français de coopération d'alors. Ce sont ces liens qui ont fait surgir la question de la dimension culturelle de la diplomatie :

« Les relations entre le Centre d'Analyse politique comparé de Bordeaux et le Département des Relations internationales de Pékin ont commencé en 1981. Nous avons accueilli un premier étudiant, puis un second (Monsieur Xu Zhen Zhou), ce qui a éveillé ma curiosité de connaître le pays dont j'enseignais déjà la culture depuis dix ans et dont je recevais des étudiants. Je suis venu à mon tour en Chine et ainsi les échanges se sont peu à peu institutionnalisés.

Je suis convaincu depuis longtemps de la spécificité du génie chinois dont j'ai pu, sur une longue période, étudier les variations. [158] Quand je suis arrivé la première fois, j'ai constaté l'immense balai des bicyclettes dans les rues de Pékin. Il y a eu, depuis, des changements, la technique, sous la forme de l'automobile mais aussi de l'urbanisation, ayant connu des développements formidables. Malgré cela, si la coopération a été possible entre nos universités, c'est qu'elle est passée par des relations personnelles, si importantes en Chine, au-delà de la technique... J'ai eu le plaisir de coopérer avec les professeurs Liang, Pan et Fang, et, évidemment, avec M^{me} Yuan Ming. J'observe, avec surprise la différence de lieu dans lequel nous siégeons aujourd'hui, c'est-à-dire cette superbe université nouvelle qui a osé, contrairement à ce qui se passe en France, consacrer un bâtiment spécifique aux relations internationales.

Si j'insiste sur le changement, c'est que celui-ci représente une des grandes thématiques de cet objet compliqué, dont on connaît assez mal les mécanismes... Tout en remarquant que la philosophie chinoise traditionnelle – c'est pourquoi je suis très attaché au facteur culturel et philosophique – est mieux à même que la philosophie occidentale d'expliquer l'alternance et le changement.

Grâce à nos relations personnelles, j'ai eu l'honneur et le plaisir de participer à plusieurs colloques à Beida, donc d'essayer de devenir chinois. Mais je ne suis qu'au début de la mutation... Le titre très rare que vous m'avez accordé de Professeur honoris causa de votre Université anticipe très largement sur la réussite de nos échanges. Le fait que nos relations se soient bâties sur l'amitié pose également un problème de relations internationales, qui est un facteur fort négligé jusqu'ici : celui de la rencontre des cultures... Je défends l'idée que la médiation culturelle, la comparaison entre les philosophies, sont des facteurs essentiels pour en comprendre d'autres, comme en particulier la stratégie. Vous nous avez déjà transmis des recettes stratégiques qui ont été suivies pendant tout le XX^e siècle, alors qu'elles émanaient de vieux stratégestes chinois (concernant la guerre psychologique et la subversion, par exemple). Je pense que dans le fond culturel chinois, il y a des ressources extrêmement importantes et des concepts dont nous n'avons pas encore saisi la pertinence et l'utilité.

[159]

Du point de vue de la théorie des relations internationales, cela pose le problème de savoir s'il existe une possibilité de compréhension unique de cette matière complexe, ou si l'on ne doit pas considérer les théories comme le fruit d'une certaine culture... Dans ce cas, est-ce que la priorité n'est pas de vérifier la compatibilité des cultures et des philosophies qui sont à la base des théories qui ont été formulées ? Clairement parlant, les

théories américaines constituent-elles des approches “scientifiques” d’un objet, ou ne sont-elles au contraire que le résultat de préoccupations politiques et le reflet d’une culture typiquement occidentale ? Le débat reste ouvert entre nous à travers notre rencontre.

Mais, en ce qui me concerne, j’ai atteint l’âge où la philosophie chinoise me promet des délices tels – sous la forme de l’usage de cerfs-volants ou de consommation de sucreries – qu’ils détournent naturellement de problèmes théoriques aussi complexes... »

Le professeur Michel Bergès, coordinateur du programme, insista dans la foulée sur l’objet de la rencontre, à la croisée des témoins générationnels et des cultures respectives en présence :

« Nous devons assumer effectivement une transition entre la période pionnière et la rencontre actuelle, en sachant que nous sommes les produits d’un certain passé universitaire mais aussi des relations culturelles très anciennes entre la France et la Chine, qui inclut notamment la rencontre entre André Malraux et le Président Mao Tse Tung – rappelons-nous que quand le général de Gaulle est mort, les drapeaux furent mis en berne sur la Cité interdite... »

Le programme d’échanges qui nous réunit a été encouragé par le ministère français de la Recherche actuel. Il regroupe aussi, au-delà de l’école martrienne de relations internationales de Bordeaux, des collègues qui, à travers des problématiques complémentaires, attendent un renouveau critique en la matière. D’où l’intérêt de la connaissance de l’état des débats théoriques dans la Chine aujourd’hui, notamment de leur position par rapport aux théories américaines. »

Une présentation condensée fut faite ensuite du profil des participants à l’ACI : les professeurs Jean-Jacques Roche, de Paris II, [160] (à l’initiative du programme, auteur d’ouvrages de référence en matière de théorie des relations internationales), Jean-Paul Joubert, de l’Université Jean Moulin-Lyon 3 (qui intègre dans sa réflexion évolutive les théories de la sécurité et des conflits), Michel Louis Martin, de l’Université des Sciences sociales de Toulouse 1 (spécialiste de sociologie militaire, qui, par un poste antérieur aux Antilles et de nombreux contacts scientifiques autour du monde, est au mieux des théories internationalistes anglo-saxonnes), Pierre Allan (théoricien internationaliste et doyen de l’Université des sciences économiques et sociales de Genève), Steven Ekovich (de l’Université américaine de Paris et de l’Université *George Washington* de Washington, spécialiste de la politique étrangère américaine). L’école de Bor-

deux étant, elle, représentée par des étudiants de Jean-Louis Martres : le professeur Gérard Dussouy (théoricien d'une géopolitique systémique des relations internationales), Constanze Villar, (maître de Conférences, spécialiste de sémiotique politique et de l'analyse du discours diplomatique), Pascal Tozzi (maître de Conférences, spécialiste des politiques internationales de la forêt et du scandale politique), Laurence Rouède (doctorante travaillant sur la Chine). Enfin, le docteur Angel Angelidis, conseiller pour les questions internationales et forestières au Parlement de Bruxelles, intéressé par l'émergence d'une diplomatie et d'une politique étrangère spécifique aux « États-Unis » d'Europe (deux collègues initialement prévus, Claude Horrut, de Bordeaux et le professeur Hervé Coutau-Bégarie, de l'École des Hautes Études de Paris, ne purent se joindre à la délégation au dernier moment en raison d'impératifs personnels).

Côté chinois furent présents les professeurs Yuan Ming, Wang Zhengyi, Xu Zhen Zhou, Guan Guihai, Yang Baoyun, Zhang Haibin, Men Honghua, Wang Suolao, Quian Xuemei, Tang Shiqi, Wang Yong, Zhu Wenli, Li Yangfan, Pang Xun, Ye Zicheng.

Madame le professeur Yuan Ming, vice-présidente du Département, dressa à son tour un rapide portrait de Monsieur Wang Zhengyi, son directeur. Ce dernier, professeur titulaire, a étudié à Beida, puis y enseigna, avant d'entrer à l'Académie des sciences sociales de Chine, où il dirigea l'Institut de recherche [161] sur les États-Unis. Il retourna à l'Université de Pékin pour assumer la fonction de directeur du Département des Relations internationales. Il a participé à ce titre à plusieurs conférences organisées en Europe. Son père avait suivi des études à l'Université de Paris dans les années vingt et trente et y avait obtenu un doctorat de linguistique. Après des mots de bienvenue, le professeur Wang Zhengyi réagit en ces termes par rapport au programme général de l'ACI, accepté avec un très grand intérêt par les collègues du Département de Beida :

« Je vais entrer directement dans le vif du sujet pour dire quelques mots sur notre thème : les théories des relations internationales, leur bilan interculturel et leur rénovation.

J'ai commencé à donner des cours théoriques aux aspirants chercheurs sur la politique des relations internationales depuis déjà dix-huit ans... Jusqu'à aujourd'hui, je ne sais toujours pas ce que je dois ou ne dois pas enseigner, car il y a un large éventail de sujets à présenter. Presque tout peut être articulé en tant que matière autour d'un tel cours. J'hésite également sur la partition de cette discipline en plusieurs compartiments.

Je présente initialement les points de vue divergents concernant l'évolution des théories.

Dans une deuxième partie, j'aborde « la globalisation et le système international », ainsi que le droit international et la morale internationale.

Dans la troisième partie, je traite des sources internes des politiques étrangères.

La quatrième partie parle de la paix, de la guerre et de la sécurité internationale.

La cinquième s'intéresse aux questions d'économie et de politique internationale.

La sixième soulève le problème des nationalités et des religions.

Il y a de nombreux sujets à aborder dans cette discipline, et j'hésite donc dans mes choix. Par ailleurs, je ne sais pas si après mon intervention, on peut en tirer quelques conclusions claires et définitives... C'est-à-dire qu'il ne m'est pas possible de trouver un axe susceptible de relier toutes les parties de mon explication.

[162]

D'abord, quelques mots sur ma compréhension de cette discipline en Chine. C'est juste avant la fin de la guerre froide que les académiciens chinois ont attaché une certaine importance aux théories des relations internationales. Les chercheurs de l'ancienne génération étaient d'avis que celles-ci représentaient les opinions et les points de vue des occidentaux, la politique des puissances. Ils ont donc révélé une attitude négative à leur égard en considérant que les politiques étrangères devaient plutôt être étudiées à la lumière de la théorie traditionnelle marxiste. Pour les Chinois, la théorie doit avoir pour rôle de conduire la pratique. Au niveau des politiques étrangères, la théorie, puis la conduite de la politique, deviennent ainsi la théorie des relations internationales, comme pour les occidentaux. Ceci dit, dans ce point de vue daté, il n'y avait pas de différence entre la théorie et l'idéologie. À cette époque-là, il n'y avait pas "des" théories, mais "une" théorie qui dirigeait la diplomatie du pays.

À partir de la fin des années 80-90, des chercheurs de la nouvelle génération ont émis des doutes sur ces théories traditionnelles. Ils ont commencé à introduire des œuvres occidentales en Chine et des échanges fructueux ont été établis avec les collègues étrangers. Madame Yuan Ming est une représentante des chercheurs de cette nouvelle génération. En 1991, elle a réuni les professeurs, les chercheurs chinois et occidentaux autour d'un séminaire sur les théories des relations internationales et a par ailleurs publié des ouvrages éclairants sur ce sujet. Ce qui m'a profondément impressionné lors de ce colloque auquel j'ai assisté, c'est que les académiciens chinois ont mené de vifs débats autour du thème : est-ce que la Chine peut et doit construire une théorie des relations internationales.

les qui lui soit propre ? Jusqu'à aujourd'hui, le débat n'est toujours pas entièrement clos.

En ce qui me concerne, je me pose toujours ce type de questions : est-ce que cette théorie doit être utilisée ? Existe-t-il une ou des théories ?

On peut affirmer qu'il existe une troisième étape de l'évolution des théories internationalistes en Chine depuis la fin des années 90 jusqu'à aujourd'hui. Dans cette phase, on a effectivement introduit de nombreuses théories occidentales. Presque toutes les œuvres étrangères importantes sur le sujet ont été traduites en [163] chinois. Un phénomène attire notre attention particulière : quand nos chercheurs et nos doctorants préparent une thèse, ils invoquent largement les théories des chercheurs occidentaux, notamment américains. Par exemple j'ai un étudiant, qui, lorsqu'il écrit un article sur la gestion des crises, investit la moitié de ses contenus dans la citation des théories américaines en la matière. Après seulement, il présente quelques analyses de cas et termine sa thèse... Je n'ai pas un pourcentage précis des étudiants qui font une thèse de cette manière, mais je peux affirmer qu'ils sont assez nombreux. Tous nos professeurs ont commencé à réfléchir sur ce phénomène : peut-on faire une thèse de cette manière ? Des voix s'élèvent pour dire que dans les études internationalistes chinoises, la coloration américaine est trop forte.

En effet, à travers sa longue l'histoire, la Chine a pu accumuler de nombreuses expériences dans le domaine international, dont on peut faire débiter l'étude à l'époque des Royaumes combattants, époque à laquelle la base des théories a déjà été jetée. Certains chercheurs s'intéressent plutôt à la réalité internationale d'aujourd'hui et font des efforts pour tirer des théories spécifiques de ces réalités actuelles. Il me semble qu'on cite souvent la création et l'intégration européenne et son impact sur la vie internationale. Par ailleurs on a commencé à proposer des inter-prétations pluralistes des théories occidentales. Par exemple, certains s'intéressent beaucoup à la théorie de l'École anglaise et, de ce point de vue-là, nous espérons pouvoir nous inspirer des points de vue des chercheurs français de votre ACI sur ces théories.

Par rapport à cela, j'aimerais préciser, en relation avec l'interrogation de votre délégation qui rejoint les questions posées aujourd'hui en Chine, que j'ai lu également plusieurs œuvres du professeur français Raymond Aron. Ce qui m'a profondément impressionné, c'est qu'il a émis des doutes sur les analyses de Hobbes et de Lénine, notamment, quant au déclenchement de la première guerre mondiale et à l'apparition de « l'impérialisme » fondé sur une analyse politique de théories spécifiquement économistes. Ce qui m'a aussi marqué, c'est son analyse sur la dissuasion et les relations des grandes puissances pendant la guerre froide. À

mon avis, la guerre et la paix ne constituent plus le terme principal qui réduit trop les relations entre les grandes [164] puissances. Alors je pose la question à votre ACI : comment utiliser et développer les théories de Raymond Aron aujourd'hui ?

J'espère qu'à travers nos échanges, je vais pouvoir entendre des points de vue brillants sur tous ces sujets que je travaille humblement, comme nous tous. »

Jean-Jacques Roche prit ensuite la parole pour préciser les grandes orientations du programme de l'ACI :

« Je m'exprimerais brièvement en tant que consultant au ministère français de la Recherche, où ce programme a été présenté et sélectionné. Pourquoi a-t-il été retenu ? J'ai l'impression que Monsieur le directeur Wang Zhengyi se trouvait à Paris dans la salle de délibération... Je m'explique : en fait les problématiques françaises sont exactement identiques aux problématiques chinoises... Je remarque en effet quatre domaines de convergence effective.

Tout d'abord la théorie des relations internationales est une discipline assez nouvelle en France. Dans le passé, il y avait certes des professeurs comme Raymond Aron, Marcel Merle, Pierre Renouvin, Jean-Baptiste Duroselle, qui, en sociologie ou en histoire, amorçaient des théories. Mais il n'y avait pas encore d'enseignement des théories des relations internationales. En fait, c'est exactement à la même période – fin des années quatre-vingts – que l'enseignement et les premiers manuels ont été publiés.

Deuxième similitude : le fait que, pour beaucoup, les théories des relations internationales sont des théories par lesquelles les Américains généralisent leurs problématiques. Comme le Professeur Wang Zhengyi le disait, si l'un de nos étudiants en France faisait une recherche ou une thèse sur les crises, il passerait la moitié de son temps à citer Michael Brecher ou d'autres, et ensuite le reste du travail nous proposerait des conclusions. Mais 60 à 70% des références sont en langue anglaise. Dès 1957, Alfred Grosser, un politologue français, posait explicitement la question : "est-ce que les relations internationales sont une discipline américaine" ? Le problème reste soulevé dans les mêmes conditions, aujourd'hui encore. D'où une grande défiance d'une partie du milieu universitaire français vis-à-vis des théories en question, comme de cette matière en tant que telle, irréductible dans sa spécificité.

La troisième similitude est celle que nous sommes minoritaires à faire des recherches sur les théories internationalistes. En France, nous sommes mal perçus par nos collègues et nous avons besoin de trouver de nouvelles passerelles qui rompent le lien exclusif établi avec les théories américaines. Monsieur Wang Zhengyi nous a fait part de son intérêt pour l'école anglaise, puis pour Raymond Aron, c'est-à-dire pour des auteurs, que ce soit John Burton ou d'autres plus modernes, comme Barry Buzan, qui ne sont pas spécifiquement américains. Or, en France, la situation est identique. Nous avons pas mal de liens avec cette école anglaise, l'école de Grotius, qui semble plus adaptée au monde de l'après-guerre froide. Quand nous ne travaillons pas en anglais, nous aimons aussi avoir des références issues de la pensée chinoise traditionnelle. Sun-Tzu bien sûr, mais on peut citer un auteur qui n'est plus très lu aujourd'hui, qui a cependant joué un rôle important dans la pensée française, à savoir Gaston Bouthoul, qui s'en inspire aussi. Ce dernier ne s'est-il pas servi des Royaumes combattants dans sa typologie des systèmes internationaux bellicieux ? Donc, troisième similitude, les références à Raymond Aron ou les références aux Royaumes combattants ne sont pas nombreuses, mais on ressent en France ce besoin d'échapper à un tête-à-tête exclusif avec les théories spécifiquement américaines.

La conclusion à laquelle est parvenu le ministère français de la Recherche est exactement celle défendue par Monsieur Wang Zhengyi : il faut essayer d'inventer une nouvelle posture, certainement post-aronienne, puisque, bien sûr, malgré toute l'admiration qu'on peut porter à cet auteur aujourd'hui, il n'apparaît plus vraiment utile pour penser le monde de la globalisation.

Il reste à découvrir, de façon heuristique, en confrontant les points de vue français et chinois, mais, plus largement, ceux de pays qui ont un rôle à jouer dans le système multipolaire des relations internationales actuelles, une posture où la coopération s'accompagne de la compétition, où l'hostilité et la défense légitime des intérêts vont de pair avec l'amitié. Il faut repenser un monde moins manichéen que l'univers réaliste, et moins utopique que celui présenté par certaines théories contemporaines, trop iréniques, comme le marxisme avait été trop économiste en [166] son temps. Pour ce faire, il ne s'agit pas simplement d'un projet intellectuel momentané qui est souhaitable, mais d'une véritable coopération sur le long terme pour tenter l'élaboration d'une nouvelle théorie des relations internationales, face à l'alternative à l'hégémonie américaine en la matière, qui reste peut-être un obstacle culturel, effectivement. C'est à nos débats, sinon de résoudre le problème, mais de le poser. »

Madame Yuan Ming s'interrogea inopinément alors sur les raisons du retard de la parution en France, simplement au début de 1990, des manuels de théorie

des relations internationales. Elle demanda aux partenaires de l'ACI leur point de vue sur les points faibles et les points forts de la théorie américaine des relations internationales.

Jean-Jacques Roche répondit à la première partie de la question :

« On peut faire deux remarques préalables.

D'abord, il y a eu des ouvrages plus ou moins théoriques écrits avant 1990, notamment les manuels de l'historien Jean-Baptiste Duroselle et Pierre Renouvin, ou celui de sociologie des relations internationales de Marcel Merle (en 1974), précédés et suivis de quelques essais de synthèse, dont, évidemment, celui de Raymond Aron, Paix et Guerre entre les Nations, en 1962.

Ensuite, sont parus en langue française, mais pas en France, des manuels de théorie dans les années soixante-dix, en Belgique ou en Suisse (ceux de Philippe Braillard, de Jean Barréa...). Mais il n'y a pas eu pendant toute cette période, dans les doctorats de relations internationales, de formation à la théorie, de cours spécialisés, ou très peu. Quand j'ai été nommé professeur en 1987, on pouvait repérer en France seulement deux cours de théorie des relations internationales : l'un à Science Po Paris, de Marie-Claude Smouts, l'autre dans le DEA de Science politique de Grenoble. Aujourd'hui, tout cela a changé... »

Michel Bergès, ajouta cette remarque :

« Des années 1960 aux années 1990, la matière "relations internationales", en France, fut accaparée par un débat académique opposant trois disciplines principales : les historiens, les sociologues-philosophes, dont Raymond Aron, et ceux que les historiens de la revue des Annales appelaient, non sans ironie, les [167] "politicalogues", c'est-à-dire ceux que l'on désigne aujourd'hui, en France, tantôt par le terme de "politologues", tantôt par celui, plus problématique, de "politistes" (proche de "journaliste"). Dans ce combat académique, très français, il est intéressant de noter que chaque discipline – histoire, sociologie, science politique – chercha à acquérir une légitimité contre les autres.

Dans un premier temps Raymond Aron introduisit en France les théories américaines des relations internationales. Des historiens comme Renouvin et Duroselle connaissaient celles-ci, les intégraient partiellement dans leur prudente théorisation, simplement comme des outils partiels d'une approche historique plus globale. Ils s'opposaient cependant à la sociologie généralisante de Raymond Aron.

Marcel Merle, sous la bannière problématique d'une "sociologie des relations internationales", copia la théorie des "facteurs" empruntée aux historiens, mais n'intégra pas vraiment les théories américaines présentées dans son manuel en un chapitre unique et très ramassé concernant le behaviouralisme et le systémisme. Dans sa logique symptomatique de légitimation académique, la science politique française a considéré que les théories américaines lui permettaient de s'autonomiser et de se légitimer par rapport à l'histoire et à la sociologie, mais peut-être les a-t-elle trop mimées et répétées... Comme si elle apparaissait "saturée", ne doit-elle pas tenter, pour se renouveler, d'entamer aujourd'hui un dialogue renouvelé avec l'histoire et la sociologie ? Le programme de recherche de l'ACI se doit de proposer une réponse à ce problème, en tenant compte aussi des obstacles institutionnels importants qu'a rencontrés la science de la défense et de la guerre, comme l'a montré Hervé Coutau-Bégarie dans un article sur "les structures de la recherche stratégique en France". »

Jean-Jacques Roche livra deux éléments complémentaires.

« Un manuel français, publié à la fin des années soixante-dix, a, le premier, essayé de présenter de façon assez générale les théories des relations internationales. Mais cet ouvrage, très intéressant, était trop mélangé, n'a pas été actualisé ni poursuivi, parce que son auteur a fait de la politique et est devenu responsable des relations internationales au parti socialiste, puis ambassadeur – phénomène assez explicatif aussi des comportements du milieu universitaire français.

[168]

Ma deuxième remarque rebondit à l'observation brillante de Michel Bergès sur la façon dont la science politique française a essayé de s'autonomiser par rapport à l'histoire et à la sociologie, en utilisant de façon systématique les théories américaines. Cette remarque nous conduit précisément à nous poser la question de savoir si les relations internationales peuvent devenir en France une discipline autonome. C'est-à-dire, ne doivent-elles pas se couper de la science politique sur le plan de l'organisation académique, d'autant qu'elles restent en grande partie toujours sous la tutelle subreptice du droit public ? Ce serait la solution évidente si l'on voulait essayer de rompre en partie avec cette dépendance à l'égard de la théorie américaine, comme Michel Bergès l'a bien expliqué. Si l'on avait une discipline autonome, comme en Chine, et à l'instar de nombreux pays du monde, il faudrait que la nouvelle discipline soit autonome aussi d'un point de vue intellectuel. Le problème, c'est que d'un point de vue institutionnel, cela apparaît absolument impossible en France pour l'instant...

Nous ne renonçons pas de notre côté, puisqu'avec Michel Bergès et Jean-Paul Joubert nous avons proposé de créer une École doctorale nationale de relations internationales fonctionnant en réseau, qui pourrait s'appuyer sur cette réflexion du ministère concernant la possibilité d'élaborer en France une théorie post-aronienne et ouverte, véritable colonne vertébrale de cette École.

Dans la logique du programme de notre ACI, il serait pertinent de dépasser les sempiternelles formulations et modulations théoriciques, en développant notamment une recherche sur les méthodes et les instruments des relations internationales. Notre rencontre de Pékin nous permet de prendre conscience de la nécessité de nous doter des instruments intellectuels pour nous autonomiser, à l'instar des puissances comme la Chine et d'autres États émergents ».

Le professeur Pierre Allan, doyen de l'Université de sciences sociales de Genève, présenta à son tour la problématique de ses recherches.

« Je suis très heureux d'être ici à Pékin parce que mon objectif, c'est d'apprendre. Venant de la Suisse, on est conscient de notre petitesse. Et dans un certain sens, sur le plan historique, on [169] a eu à souffrir de l'impérialisme français. L'indépendance de beaucoup de parties de la Suisse, qui est un état confédéral, ne s'est réalisée que tardivement, du temps de l'impérialisme napoléonien, il y a deux siècles exactement. La Suisse moderne des vingt-trois petites républiques comme celle de Genève, date de cette période-là du début du XIX^e siècle. Du point de vue scientifique, notre situation est originale puisque nous participons aux trois cultures, germanique, française et italoophone. Mais il est vrai que nous nous sommes aussi tournés, au-delà de la France, en direction des pays anglo-saxons, notamment les États-Unis, qui ont fortement influencé la discipline des relations internationales en Suisse. Permettez-moi alors, en faisant référence à ce que le directeur Wang Zhengyi a déclaré initialement, de parler un peu de mes recherches personnelles qui vont dans le sens de nos discussions.

Ce dernier a insisté sur le fait que la guerre et la paix ne sont plus les éléments principaux en relations internationales contemporaines. J'aimerais discuter ce point. Mes recherches actuelles portent sur l'éthique des relations internationales. Je déploie deux problématiques qui concernent notre discussion et qui nous permettent de revenir, me semble-t-il, à une réflexion sur un certain universalisme sur le plan des relations internationales, universalisme qui nous intéresse tous finalement, puisque nous sommes ici à la recherche de la communication et de la compréhension mutuelle.

Ma première réflexion porte sur l'établissement d'une échelle morale de la guerre, de la paix, de la justice et de la sollicitude sur le plan global. Cette échelle en dix échelons, en dix points, part de l'extrême horreur qu'est la disparition de l'humanité, suite, par exemple, à un holocauste nucléaire, à l'extrême bonheur qui serait un amour universel dans un paradis ou une situation paradisiaque, telle que décrite dans différentes civilisations, qui est l'autre extrême : celui d'une humanité qui disparaît positivement en fait, puisqu'il n'y a plus d'êtres humains, il n'y a que des saints, des sages parfaits.

Permettez-moi de développer juste un échelon de cette échelle : celui de "l'éthique de la sollicitude", qu'en anglais j'ai appelé "global care", dans la suite des travaux de la féministe [170] américaine Carol Guerigan. Je tente une synthèse entre ces travaux féministes, d'une part, et des réflexions d'un théologien – d'ailleurs d'origine suisse – Hans Kube, d'autre part. Ce dernier a été l'animateur du Conseil des Parlements des religions du monde qui a abouti à une déclaration de plusieurs milliers de représentants religieux réunis à Chicago en 1993, et qui ont signé un texte portant sur une éthique globale. Celle-ci part de deux principes centraux :

- 1) chaque être humain doit être traité humainement ;*
- 2) "ce que tu souhaites que l'on te fasse, fais-le aux autres"... principes que l'on retrouve également, par exemple, dans le cadre du bouddhisme et du confucianisme.*

Ma seconde recherche actuelle porte sur le concept de "Paix juste". Elle s'inscrit dans une dimension qui a été très bien introduite par le professeur Martres, celle de la médiation culturelle. C'est un travail que je réalise avec mon collègue et ami Alexis Keller, de l'université de Genève, qui se fonde sur une approche culturaliste à partir des travaux sur le langage de l'Autrichien (puis Britannique), fondateur de la philosophie analytique contemporaine, Ludwig Wittgenstein. Elle pose un processus constitué de quatre "conventions", au sens de Wittgenstein, qui sont des conditions à la fois nécessaires et suffisantes pour une paix juste, qui sont tour à tour :

La "fine recognition", "la reconnaissance mince". C'est un peu ce que vous avez déjà chez Kant dans sa troisième règle, le "droit de visite" : on reconnaît l'autre comme être indépendant qui a le droit de venir nous visiter.

La "thick recognition", la "reconnaissance épaisse", culturaliste, un peu dans le sens du fameux anthropologue Clifford Geertz. L'exigence, là, est celle d'une compréhension de l'autre dans sa culture, dans ses repré-

sentations collectives, dans sa langue, dans ses coutumes, et donc une acceptation de la différence, une acceptation de l'altérité.

Le renoncement : le fait que chaque partie renonce à quelque chose qui est important pour elle et symboliquement, l'autre, les autres, voient le sacrifice que chacune fait. En d'autres termes, il n'y a pas de paix juste sans une certaine douleur, si je puis dire, il n'y a pas de paix juste dans le sens "win-win" des travaux du professeur de droit international Rodger Fischer. [171] Chacun doit y gagner quelque chose : c'est une illusion que chacun puisse gagner ; il faut s'approcher de l'autre, il faut faire des sacrifices, un compromis, voilà la 3^e convention.

La 4^e convention commence aussi par "r", dans la langue française et anglaise : la règle, c'est-à-dire l'objectivation, le langage commun, la construction d'un "langage commun", au sens de Wittgenstein, où l'on se rend compte et l'on dit aux autres – surtout aux personnes extérieures, aux tierces parties – que ce processus de la paix juste est un processus où l'on s'est rencontré et où l'on a réussi à objectiver les règles de cette rencontre, de l'harmonie que vous avez de vivre à la fois séparés mais en harmonie, en justice même avec l'autre, c'est-à-dire en paix. »

Le Professeur Jean-Louis Martres précisa à son tour, après des dizaines d'années d'enseignement des relations internationales, ce qu'il retirait d'essentiel, grâce au contact culturel entretenu avec la pensée chinoise de ce domaine marqué par une très grande complexité et fluidité, difficile à saisir par la plupart des théories occidentales, marquées toutes par le même défaut : celui d'une conception analytique et manichéenne du monde des hommes et des États. Cela alors que les relations internationales se révèlent sans cesse ductiles, changeantes. Comment alors les saisir ?

« Nous avons actuellement, avec Pascal Tozzi, entrepris une étude dont le sens est le suivant. C'est d'essayer d'abord de réunir les disciplines, c'est-à-dire de les faire communiquer en un pari difficile : le rapprochement entre les sciences exactes, "dures", et les sciences sociales, "molles". Nous nous inspirons pour cela de travaux qui ont montré que beaucoup d'hypothèses des sciences exactes étaient reprises en fait dans les sciences sociales. Il paraît en effet nécessaire et évident que toutes les disciplines doivent cumuler leurs résultats.

À titre d'exemple, nous nous sommes inspirés d'une thèse de Serge Berthier, professeur de physique et d'optique dans une université parisienne, qui porte sur l'"iridescence". De quoi s'agit-il ? C'est le changement de couleur, en fonction de l'angle de vue et de la projection de la

lumière. L'exemple choisi par Serge Berthier est celui des papillons [cf. infra, p. 206]. Je ne pouvais pas éviter, à cause de Tchouang-Tseu, de vous en parler. Le problème théorique est de savoir si les relations internationales [172] sont un objet de science ou un objet culturel. De façon paradoxale et provocatrice, je répondrais à ma façon en insistant sur des phénomènes scientifiques et déterministes émanant du monde de la nature, susceptibles de faire apparaître les variations culturelles comme des phénomènes secondaires.

La thèse de Berthier pose ainsi deux problèmes théoriques. Le premier concerne directement les relations internationales à travers la structure des ailes d'un papillon. Le second implique la stratégie, plus particulièrement celle du faible par rapport au fort.

D'abord, il faut constater que dans les ailes du papillon, depuis la structure moléculaire jusqu'aux écailles, aux stries ou à la forme générale de l'aile, tous ces éléments sont indépendants et fonctionnels. Ce qui, transposé dans les relations internationales sur la question de la puissance en particulier, montre que tous les calculs qui ont été faits de façon théorique, analytique et séparative par des géographes ou des théoriciens américains, n'ont pas de signification... Ce qui permettrait de dire – et là, en s'inspirant de la philosophie chinoise – que la puissance relève de l'immanence, c'est-à-dire qu'elle est propre à l'espèce... Ça permettrait également d'écarter des théories comme celle de Bourdieu sur "l'autonomie des champs". Par conséquent l'apport des sciences dures apparaît ici extrêmement heuristique sur le plan théorique, car nous tombons dans le niveau "génétique". Ce qui est également intéressant dans cette idée, c'est que tous ces éléments coopèrent et nécessitent des méthodes spécifiques pour être étudiées : on ne peut pas analyser la molécule comme la structure physique de la strie. Ce qui signifierait que dans l'étude des relations internationales, nous devrions chercher, à chaque niveau, quels sont les moyens de puissance délivrés par le facteur et les acteurs, et comment ils sont coordonnés, parce qu'ils appartiennent à une seule main, c'est-à-dire à un seul État, maître de sa puissance.

Le second problème est celui de la stratégie. Nous avons, en Occident, une idée très militaire de celle-ci, extrêmement volontariste, selon laquelle l'acteur est informé, connaît sa cible et vise droit au but... Ce qui pose problème, c'est que, précisément, les papillons ont vaincu les dinosaures et sont présents depuis 200 millions d'années : ils ont donc "génétiquement" inventé une [173] stratégie pour triompher – ceci dit sans finalisme... Comment ces espèces fragiles et éphémères ont-elles réussi à se défendre depuis des millions d'années, sinon en pratiquant le mimétisme, seul susceptible d'écarter leurs prédateurs en leur signifiant qu'elles étaient toxiques, donc immangeables ? Comment transposer ces remar-

ques concernant un monde naturel, que l'on croit déterminé, au niveau de l'univers libre, indéterminé et conscient de l'humanité et des relations internationales ? Pour prendre un exemple qui intéresse les internationalistes chinois : l'Europe ne serait-elle qu'un mimétisme vis-à-vis des États "super-géants" ? Ce qui ferait d'elle, en prenant une comparaison avec l'astronomie, une "naine géante" ? »

Michel Louis Martin, de l'Université de Toulouse 1, intervient à son tour pour préciser notamment sa position quant aux théories américaines en relations internationales, lui qui a suivi aux États-Unis une formation avec Edgar Shills, théoricien des relations Centre/Périphérie, et avec Morris Janowitz, un des fondateurs de la sociologie militaire (dont il a donné le nom au centre de recherche qu'il dirige à Toulouse).

« Je ne suis pas un internationaliste au sens plein du terme, mais un spécialiste de sociologie militaire. J'effectue mon troisième déplacement en Chine, étant en relation avec d'autres universités par rapport à celle de Pékin. En matière de relations internationales, ce qui fait l'originalité de notre centre est peut-être une focalisation sur les questions de constructivisme, mais un constructivisme atténué, dans la tradition de Wendt.

Pour ce qui concerne les autres travaux, ils relèvent de l'instrumentalisation des relations internationales. Je pense notamment à toutes les questions concernant les relations civil/militaire ou armée/pouvoir. Un des projets sur lequel nous sommes en train de travailler – qui est en voie de finalisation – aborde les relations entre les militaires et la préconisation de la force, les militaires et la guerre... Les militaires sont-ils des faucons ou des colombes ? Génétiquement des faucons, ou génétiquement des colombes ? Puisque l'on parle des papillons, autant évoquer ces oiseaux... en utilisant la variable institutionnelle, en fait, les intérêts corporatistes. Selon que ces intérêts sont menacés, ils sont tantôt des faucons, tantôt des colombes : ils ne sont [174] pas déterminés à être l'un ou l'autre. D'autres aspects sur lesquels nous travaillons sont par exemple l'analyse comparée des institutions militaires, la culture militaire...

Je voudrais revenir à une question qu'a posée notre collègue M^{me} Yuan Ming qui demandait quels étaient les aspects positifs de la théorie internationaliste américaine... Si je peux esquisser une réponse, une réponse que vous risquerez de trouver un peu pro-américaine – mais après tout, les Américains m'ont beaucoup appris : je ne pense pas qu'il y ait une théorie américaine des relations internationales... On ne peut pas nationaliser, si je puis dire, cet aspect : il y a "des" théories. Il n'y a pas un paradigme dominant, il y a plusieurs paradigmes... Je crois que le

point fort (mais encore je ne suis pas un expert tout à fait) c'est que cet ensemble de théories couvre tout le spectre épistémologique possible, l'ensemble des théories dites rationalistes (réalisme, libéralisme, néo...) d'une part, à l'opposé, toutes ces nouvelles théories dites post-positivistes (critical theory...) d'autre part, et puis, faisant le pont, le constructivisme en quelque sorte, le constructivisme qui est un peu intersubjectif et qui cherche à relier les différents bords, avec difficulté d'ailleurs... Donc paradoxalement, on ne peut pas parler d'"une" théorie américaine des relations internationales : c'est un ensemble... »

Jean-Jacques Roche, ajouta, en rappelant la problématique générale de l'ACI :

« Michel Louis Martin a raison de dire qu'il n'y a pas une théorie unique émanant des États-Unis en matière de relations internationales, qui nous imposerait les termes du débat puisque, aux États-Unis, effectivement, celui-ci couvre a priori tout le champ théorique. Il y a des théories... »

Nous sommes cependant au niveau d'un soft power américain qui reste incontestablement redoutable. Je parle évidemment sous le contrôle de notre collègue Steven Ekovich. Heureusement, il y a un "mais" : le "mais", c'est de savoir si d'un point de vue épistémologique, le spectre de l'ensemble des théories légitimes n'est pas précisément uniquement d'origine américaine. On se trouve là face à un véritable "programme de recherche" qui, dans une unanimité factice au niveau international, impose de façon impérialiste ses analyses, ses concepts, ses problématiques. Pour notre ACI, il faut envisager la théorie de [175] façon pluraliste, en particulier sur le plan culturel. On peut peut-être trouver une voie différente permettant à nos approches françaises, chinoises, ou autres, d'exister en dehors du simple mimétisme (pour paraphraser Jean-Louis Martres) des approches américaines... »

Michel Bergès compléta cette remarque en rappelant le projet épistémologique de Raymond Aron :

« Il faut effectivement répondre à cette question de l'usage, par des sciences d'autres pays, des théories américaines, certes multiples, mais institutionnellement dominantes, la question du mimétisme et de la légitimation convenue et politiquement correcte étant ici posée au niveau d'une sociologie objective de la science et de la connaissance universitaire. »

Sur ce point, on pourrait évoquer à nouveau, mais dans une dimension plus épistémologique qu'internationaliste, l'œuvre de Raymond Aron à la

fin de sa vie... Aron, qui était aussi philosophe, historien, passionné par la sociologie de la connaissance allemande, dans une conception très historiciste de la science, différente de celle de Wittgenstein, a réfléchi de façon évolutive sur ce qu'était le processus de construction théorique, en relation avec les épistémès et les conceptions des différentes traditions scientifiques nationales. Il a mis l'accent sur le caractère irréductible et spécifique de celles-ci. Dans son cours au Collège de France, Leçons d'histoire, il a montré comment les théories de la science revêtaient des connotations culturelles déterminées. Même s'il a eu des hésitations, concernant les conditions de possibilité d'une théorie des relations internationales, il a été profondément préoccupé par le sujet, tout en intégrant l'apport américain en la matière. »

Jean-Paul Joubert précisa à son tour sa problématique :

« Il nous faut inventer des théories plus universelles que celles dont nous disposons actuellement, qui sont contaminées par la recherche de la puissance et de la possession. En même temps, l'universel ne se décrète pas, il se construit dans la rencontre des cultures stratégiques.

Personnellement je suis, dans ma jeunesse, parti de Marx et de ses réflexions sur la révolution comme sixième puissance dans le concert européen... pour en arriver aujourd'hui, à l'âge de la vieillesse sans doute, à Aristote.

[176]

Je voudrais préciser ce que signifie cette implication d'Aristote : je suis devenu néoaristotélien, au sens où je pense qu'il faut délaissier l'étude des forces, pour revenir à l'étude des formes. Les sciences sociales et la science des relations internationales sont des sciences occidentales qui ont été dominées par le modèle des sciences de la nature, permettant la maîtrise de la possession. Au cœur de ce modèle occidental, aujourd'hui piloté par l'Amérique, se trouve l'étude des forces, des accélérations, des masses, qui se prête assez bien à la quantification.

Dans le champ des relations internationales, ce modèle a eu pour conséquence le développement de la notion de puissance, de répartition de la puissance, de différentiel de puissance. Des connaissances réelles en ont résulté, mais qui sont empêtrées dans la recherche de la puissance elle-même.

L'Occident a délaissé l'étude des formes qui se prête moins bien à la quantification. Dans les années soixante-dix a eu lieu une révolution mor-

phologique qui met l'accent sur l'analyse et la théorie des formes et délaisse celle des forces.

Cette révolution est partie des mathématiques de René Thom qui a tenté de créer de nouveaux outils mathématiques, fondés sur la topologie et permettant de dépasser le calcul différentiel qui était le seul outil mathématique jusqu'ici disponible pour penser le changement.

Cette révolution suppose l'existence d'une autonomie relative des formes par rapport aux forces : les forces ont leurs lois, les formes ont les leurs. L'attention portée aux formes se décompose en deux grands volets : d'abord l'étude des stabilités, avec au cœur la notion d'attracteur ; ensuite, l'étude des morphogenèses, c'est-à-dire de l'apparition de nouvelles formes. Je crois que nous avons dans cette révolution scientifique, un trésor qui est susceptible d'irriguer un très grand nombre de disciplines et en particulier la discipline des relations internationales. »

Le professeur Tang Shiqi réagit en ces termes aux premiers exposés des membres de la délégation de l'ACI :

« Tout d'abord, c'est un grand plaisir pour moi de participer à ce séminaire. Je dois dire que c'est l'un des colloques les plus intéressants auquel j'ai participé dernièrement. Ma spécialité est la pensée politique occidentale mais pas les relations internationales. [177] Ma principale tâche est d'introduire les pensées occidentales en Chine. D'autre part, je voudrais également, du point de vue des théories occidentales, comprendre les pensées politiques chinoises... Donc j'espère pouvoir trouver un pont entre les deux. Au commencement je me suis plutôt intéressé au conservatisme anglais et aux lois coutumières anglaises du XVII^e siècle. Maintenant je m'intéresse de plus en plus au droit germano-français ; je m'aperçois que dans les pensées des pays continentaux de l'Europe comme la France et l'Allemagne, il y a une compréhension spécifique de la culture et de la société. J'aime bien lire les œuvres des politologues européens comme Raymond Aron.

Même actuellement, à l'heure où le monde est en voie de globalisation, il est difficile de trouver des œuvres françaises et allemandes. Voici pourquoi je suis content de pouvoir entrer en contact directement avec les chercheurs européens. Je reviens sur mon sujet : ma principale tâche consiste à introduire la pensée occidentale auprès du lecteur chinois. Ensuite, j'essaie d'étudier les phénomènes politiques chinois du point de vue occidental pour trouver s'il y a des points communs ou des divergences entre les deux, voire si l'on peut s'inspirer de l'un et de l'autre. Il n'est

pas difficile de trouver les points communs entre les deux... On peut d'ailleurs restituer convenablement la culture confucianiste chinoise, sans parler le chinois.

J'ai découvert également, dans l'intervention du professeur Pierre Allan, que les principes qu'il a mentionnés ressemblent beaucoup aux principes du confucianisme, sur lequel je souhaite revenir. Il y a deux principes moraux traditionnels du confucianisme qui forment une base de la théorie que j'essaye de construire, certainement pas encore mûre, mais j'aimerais que cela puisse susciter votre intérêt. Le premier principe est que l'on doit s'abstenir de faire aux autres ce que l'on n'aimerait pas se faire à soi-même... Deuxième principe : pour réussir, il faut aider les autres à réussir. Ces principes jouent un rôle de restriction, non seulement dans le comportement des individus mais aussi dans la vie politique des chinois. Sur un plan théorique, comment ces deux principes peuvent faire leur apparition ?

De mon point de vue personnel, ces deux principes sont assez différents de certaines théories occidentales mais se rapprochent de la théorie du philosophe Kant. C'est-à-dire que ces principes [178] sont plutôt une sorte d'obligation mais pas de finalité. Par rapport à la théorie de Kant, ces principes portent des couleurs typiquement chinoises. À mon avis, les anciens philosophes chinois tirent ces principes de deux sources... La première, c'est ce dont parle un philosophe anglais : "le sens commun des êtres humains". Dans la tradition chinoise, il y a cette manière de penser. Les gens ont des mêmes sentiments : quand je trouve quelque chose de douloureux, les autres ont la même pensée : quand je trouve quelque chose joyeux, ça l'est aussi pour les autres. Il n'y a pas de distinction entre les différentes races, ethnies ou langues. Cette pensée traditionnelle chinoise a des caractères universels de ce point de vue-là.

La deuxième méthodologie pour les anciens penseurs chinois c'est d'établir une nette distinction entre les hommes et les animaux, c'est-à-dire que le processus de découvrir la morale est lié au processus d'établissement d'une distinction entre l'homme et l'animal. Si l'homme a la même manière de vivre que l'animal, il faut abandonner celle-ci. Cela constitue un point essentiel de la pensée chinoise : lorsque l'on condamne un acte, c'est qu'il a quelque chose d'animal.

Cette méthodologie a ses points forts car cela signifie que l'homme est une espèce spéciale capable de se définir lui-même : on peut par là dépasser les limites imposées par les théories occidentales dans le domaine des sciences politiques et des relations internationales, qui s'inspirent de la nature des hommes, notamment animale. Ce principe ressemble beaucoup à la doctrine de Kant mais il laisse un espace au perfectionnement de la

morale humaine. Dans la pratique, est-ce que l'ancienne Chine valorise ce principe moral lors de ses relations avec les autres pays ?

À mon avis effectivement, l'ancienne Chine l'a déjà utilisé. Comme vous le savez, entre la Chine et les pays voisins, on a construit des relations interétatiques spéciales, particulières, entre le "monde civilisé" et la "barbarie". C'étaient des rapports suzerain/pays vassaux, mais la Chine espérait que les pays voisins puissent emprunter la culture et la morale chinoise... Il est très rare que la Chine cherche à imposer sa culture aux autres. Dans ses relations avec les pays voisins, la Chine s'est toujours tenue au premier principe que j'ai susmentionné : ne [179] pas imposer aux autres ce que l'on ne veut pas pour soi. D'un point de vue culturel, la Chine n'a jamais forcé une assimilation aux pays voisins. Bien sûr, les dirigeants chinois pensent que leur culture a des avantages et espèrent que les pays voisins peuvent l'accepter, mais ils encouragent toujours cette expansion par la voie pacifique ou la séduction matérielle. C'est un système avantageux, par rapport à l'impérialisme de l'Occident qui date du XVIII^e siècle. Cela peut également constituer des valeurs de référence pour la construction des relations internationales d'aujourd'hui, mais ces relations entre le monde civilisé et la barbarie sont-elles une autre forme d'impérialisme culturel ? C'est une question à discuter... Car lors du premier contact entre la Chine et l'Occident, la Chine n'a pas considéré la culture occidentale sur un pied d'égalité. Donc il faut également être critique sur la culture traditionnelle chinoise. Je voudrai aussi citer un autre exemple : en Chine ancienne, il y avait une communauté juive. Cette localité où se réunissaient les Juifs a disparu... Les Juifs n'ont plus suivi le judaïsme mais ont accepté le système chinois et ont fait des études pour devenir mandarins, par la voie du concours : petit à petit, dans les synagogues, on a trouvé des statues de Confucius. Mais il n'y a pas eu de tentative d'imposer par la force le point de vue des Chinois aux Juifs.

J'aimerais alors poser une question : les professeurs européens ont parlé de l'objectif de construire une théorie des relations internationales indépendante des autres disciplines... Ils ont précisé également que grâce à l'appui des théories américaines, la science politique française avait cherché à obtenir cette indépendance à l'égard de l'histoire et de la sociologie... Pourtant j'aime bien lire les œuvres occidentales car je trouve là de hautes traditions d'histoire et de sociologie. En effet, dans les exposés des professeurs français, je sens également l'existence de cette tradition... La France est un pays de brillante tradition culturelle et de civilisation. Ma question est : quelles sont les principales caractéristiques de cette théorie des relations internationales ou de science politique voulue indépendante par rapport à la sociologie et l'histoire ? »

Un autre enseignant chinois, M. Wang Suolao, posa à son tour plusieurs questions.

[180]

« C'est un grand honneur pour moi d'avoir l'occasion d'échanger des points de vue théoriques avec mes collègues européens. Ma spécialité c'est le dossier du Moyen-Orient et du monde islamique... Lors de mes études, j'ai eu beaucoup de questions qui m'ont laissé perplexe et qui m'ont également encouragé à conduire mes propres réflexions... Je donnerai trois exemples.

- 1) *Le terrorisme : au Moyen-Orient, les États-Unis ont défini comme organisations terroristes le Hamas et le Hezbollah. Mais parmi les chercheurs chinois, certains émettent des doutes sur cette définition. À ma connaissance, les chercheurs français doutent également de cette définition. Jusqu'en 2002 ou 2003, le Hamas a été défini comme une organisation terroriste, cela, évidemment sous l'influence des États-Unis. En ce qui concerne le Hezbollah, plusieurs chercheurs européens ne le considèrent pas comme une organisation terroriste.*
- 2) *Un évènement vient de se passer à Guantanamo : des insultes à l'encontre du Coran. Je voudrais simplement souligner un point : pourquoi ce problème peut avoir lieu dans un camp américain ?*
- 3) *La stratégie pour le Moyen-Orient, formulée en octobre 2003 par le président Bush. Après l'intervention de Bush, la proposition de plan a suscité une vive polémique au Moyen Orient. Beaucoup de pays arabes estiment qu'il s'agit d'une manifestation de l'hégémonisme américain. À ma connaissance, certains chercheurs chinois désapprouvent cette manière d'agir des États-Unis. Je suis heureux de constater que parmi les Européens, certains ont aussi critiqué l'action des États-Unis sur ces points-là...*

Ces trois exemples ont suscité chez moi des réflexions sur le plan théorique. Est-ce que la théorie des relations internationales est une théorie positiviste ou normative ? Ou bien – comme ce qu'a exposé un intervenant français – cette théorie est-elle le fruit des sciences exactes ou des cultures ? Beaucoup des intervenants de l'ACI ont posé la même question... Par exemple Pierre Allan, dans sa recherche sur la "Paix juste", en précisant qu'il fallait, comme condition préalable, définir des règles... On ne peut atteindre cette paix juste qu'après avoir établi des règles. J'ai également suivi attentivement l'intervention du professeur [181] Joubert : selon lui, dans la recherche sur la théorie des relations internationales, on attache trop d'importance aux puissances en négligeant la forme. À mon avis, il faudrait réaliser des études concrètes et mettre d'avantage l'accent sur la norme. Il serait utile de se poser des questions d'importance majeure : qu'est-ce que la justice ? Quelle est la rationalité des comporte-

ments ? Il y a des comportements considérés dans un pays comme fraternels et dans un autre comme irrationnels. Il faut parvenir à un consensus sur certains problèmes... Même en l'absence de ce consensus, on doit aboutir à une certaine tolérance et compréhension mutuelle... Si l'on poursuit toujours nos stratégies militaires et la diplomatie sur la base de la puissance, cela ne peut aboutir qu'à un conflit, une confrontation. Il faut faire prévaloir certains principes, comme la diversité culturelle... Il faut protéger et respecter cette diversité culturelle : par exemple le Coran est quelque chose de sacré pour les islamistes. J'ai vécu longtemps dans les pays du Moyen-Orient, j'ai une profonde conscience du prix attaché par les musulmans au Coran... Cette tradition musulmane doit être profondément respectée. Dans les affaires internationales, il faut préconiser une démocratisation des relations internationales et admettre le choix des autres pays au niveau de leur système politique et de leur voie de développement. Si les États-Unis poursuivent toujours sur la base de leur puissance leur stratégie et leur plan de "Grand Moyen-Orient", cela ne peut qu'aggraver le conflit dans la région. Nous, les chercheurs chinois, sommes tout à fait conscients de ces graves conséquences... Je terminerai en précisant un point : en septembre 2004, plus d'une centaine de chercheurs chinois ont fait une déclaration commune dans laquelle ils ont insisté sur la diversité culturelle et la tolérance dans le domaine politique et social, en précisant qu'il fallait renforcer la paix et réduire les conflits entre les États ».

Steven Ekevich répondit à la suite à l'intervenant précédent :

« Un de mes cours porte sur la politique étrangère des États-Unis et je suis obligé de me tenir au courant des derniers développements de cette politique dans toute sa diversité et sa complexité. Premièrement, sur le Hamas et le Hezbollah, il est vrai qu'en 2002, l'UE, avec l'appui des États-Unis, a déclaré l'ensemble du Hamas comme organisation terroriste. Mais ailleurs, [182] comme chez nous, il y a eu un débat (dans toute démocratie, la politique étrangère donne lieu à débat...). Ainsi, Colin Powell, ministre des Affaires étrangères, n'était pas d'accord sur cette question. J'ai fait une prévision à partir de ce qui s'est passé avec la résolution 1559 sur le Hezbollah au Liban. En effet, les États-Unis se sont rangés derrière les Européens qui ne voulaient pas déclarer tout le Hezbollah comme organisation terroriste. Les Européens, menés par les Français, ont proposé de déclarer juste l'organisation armée comme terroriste et de laisser tout le reste jouer le jeu électoral démocratique au Liban. C'est un cas où les Américains étaient d'accord avec les Européens comme ils le sont, je dirais fondamentalement, toujours. Et ici, c'est sur le thème des valeurs profondes que la France et les États-Unis étaient d'accord.

Sur la dissection du Coran à Guantanamo : en démocratie, on veut que les guerres soient de “zéro mort” et de “zéro faute”... Il n’y a pas de guerre de “zéro mort” et de “zéro faute” : les soldats font des bêtises et des bavures et dans toute armée... Au moins dans certaines armées, il y a des enquêtes et des punitions, et il y aura des punitions. Et, cher collègue, sur le “Grand Moyen-Orient”, j’ai quelques idées que j’ai partagées avec vous et vos collègues... Il y a quelques semaines, je me trouvais en effet à Casablanca au Maroc, pays qui a accepté l’invitation des États-Unis de faire partie de ce projet de “Grand Moyen-Orient” : mon idée est que les motivations profondes du projet de “Grand Moyen-Orient” sont d’aller aux sources du terrorisme. Parce que les néoconservateurs, qu’on les aime ou qu’on ne les aime pas, sont des idéalistes quelque part... Je crois que nous sommes d’accord sur les sources profondes du terrorisme : désespoir, sentiment de spoliation de pouvoir, un certain manque de développement, disons d’une certaine démocratisation. Aux yeux des Américains, ce sont les sources profondes et je crois que l’on voit les choses de la même façon. Alors que faut-il faire ? Aider un possible mouvement vers la démocratisation, la démocratie, ou non ? Je sais pertinemment que ça n’est pas perçu comme ça dans l’ensemble du monde arabe... Mais c’est un projet de 200 millions de dollars, ce qui est peu... dans l’esprit américain il faut essayer de faire quelque chose : si ça échoue tant pis, si ça prend, d’autre argent suivra. »

[183]

Jean-Jacques Roche précisa à son tour :

« Pour répondre à votre question sur les principales caractéristiques de cette théorie indépendante française, je crois qu’en résumant ce que l’on a dit précédemment, il y a deux points sur lesquels on peut insister : tout d’abord, c’est une théorie qui paradoxalement s’est fondée sur l’expertise américaine pour exister par rapport à l’histoire, à la sociologie, au droit, pour préciser qu’il y a une spécialité théorique des relations internationales, et pour ajouter a fortiori que nous en revendiquons la spécialité. À ce propos, nous nous sommes mis en fait tous nos collègues à dos et nous vivons en vase clos dans un tout petit groupe... Mais dans le même temps, nous n’avons pas été des importateurs neutres de ce que qui se passait aux États-Unis. En fait, au vu de nos prédispositions aux langues et aux cultures étrangères, nous avons utilisé les théories américaines quand elles nous intéressaient et nous avons négligé ce qui ne nous intéressait pas, c’est-à-dire que nous avons laissé beaucoup de côté. Et donc la deuxième caractéristique est une diversité, je ne vais pas dire inventivité, mais diversité des approches, une quête de l’originalité pour nous dégager du modèle américain et essayer d’exister par nous-mêmes. Ce n’est pas toujours une réussite, mais au moins, nous existons, même si, pour

nous qualifier, un article paru il y a sept ou huit ans dans une revue anglo-saxonne parlait de l'école française de relations internationales comme "the best kept secret" : le secret le mieux gardé... »

Jean-Paul Joubert ajouta à ce propos :

« La discussion sur le terrorisme qui vient de se dérouler est un bon test des questions que nous avons à aborder, des rapports entre idéologie, science et effets de puissance... Pour ne pas monopoliser la parole je dirais que parler du terrorisme au singulier est un effet de la puissance américaine et c'est une erreur scientifique. Si nous étudions froidement ce phénomène, nous nous apercevons qu'il y a une grande diversité de formes. Que ce soit le terrorisme basque, juif, palestinien, tout cela ne peut pas s'analyser dans une théorie unifiée ou de façon unilatérale. »

Pierre Allan intervint à son tour au niveau de la dimension épistémologique du débat :

« La première intervention du professeur Guan Guihai s'est conclue par une demande quant aux spécificités, aux caractéristiques d'une théorie européenne, non américaine, ou française [184] des relations internationales. C'est une question épistémologique. Alors que le professeur Wang Zhengyi a posé une question sur la nature même de la théorie, en insistant sur le fait qu'une théorie des relations internationales pourrait être spéciale en étant une théorie éthique, non pas simplement une "théorie de l'être", mais une théorie du "devoir être". Je voudrais répondre, dans la mesure où je le puis, à ces interrogations.

*Sur le plan épistémologique, je suis sur la même longueur d'onde que Jean-Jacques Roche en ce qui concerne la contribution possible d'une théorie alternative européenne et française. Cette théorie a l'avantage de ne pas être américaine à deux titres ; d'une part la théorie américaine, indépendamment de la pratique américaine, c'est la théorie de la superpuissance. Le grand philosophe et linguiste John Austin a écrit un très beau livre qui s'appelle *How to do things with words* ? (Comment faire des choses avec des mots ?). Il faut être attentif à la fonction performative du langage. Notre collègue Joubert vient de préciser qu'il ne faut pas parler d'un terrorisme, mais des terrorismes.*

Il est clair que la définition a un impact essentiel sur la politique. Sur le plan scientifique, il ne faut pas non plus se cacher, pour nous qui sommes forcément influencés par toutes les recherches américaines, que là aussi, "dire c'est faire"... Le réalisme, néo, libéralisme, néo, constructi-

visme... tous ces paradigmes, forcément construits selon l'école anglo-saxonne – nord-américaine principalement – des relations internationales, structurent notre monde mental tel qu'il est défini, tel que nous le voyons, nous l'enseignons à nos étudiants. Donc de ce point de vue là, une théorie alternative, qu'elle soit pékinoise, qu'elle soit bordelaise, chinoise, française, asiatique, européenne..., cette théorie alternative, il y a une place pour elle puisqu'elle devrait tirer sa source et sa richesse de la prise en compte d'autres traditions philosophiques, d'autres traditions d'histoire de la pensée. On le voit avec Raymond Aron, même si sa théorie à lui est dépassée puisque c'est une théorie des deux superpuissances, mais pas une théorie du monde globalisé...

C'est là que j'en viens à la prise de position du professeur Wang Suo-lao, qui argumente pour une théorie des relations internationales qui serait une théorie éthique avant tout. Peut-être là effectivement, y aurait-il une spécificité, un champ, un [185] interstice pour des visions alternatives à celles nord-américaines, qui insistent principalement sur l'intérêt. Que ce soit dans le réalisme ou le néoréalisme, dans le libéralisme et le néolibéralisme, le marxisme, le globalisme, le moteur principal est celui de l'intérêt des acteurs, des individus, des groupes, des États, des alliances d'États. L'éthique, c'est une alternative à l'intérêt... Je concluais en revenant sur ce que le professeur Tang Shiki a dit tout à l'heure concernant les deux principes : le premier, de John Stuart Mill : le sentiment d'appartenir à la même espèce, humaine bien sûr, et deuxièmement la douleur et la joie, perçues de manière similaire à travers le temps, les races, les ethnies, la langue, les cultures. Ces deux principes nous mènent vers un universalisme. Le grand épistémologue du relativisme, Paul Feyerabend, qui est sans doute sur ce plan-là celui qui a été le plus loin dans le sens du relativisme sur le plan épistémologique, qui, dans son essai – qu'il a pratiquement terminé sur son lit de mort – écrit à la fin de son autobiographie : “Une culture est toutes les cultures”... Chaque culture est toutes les cultures, en ce sens que ce “pape” du relativisme accepte finalement que c'est dans la rencontre et dans la discussion, comme ici à Pékin, que l'on s'approche et qu'on voit à quel point nous sommes finalement similaires les uns des autres. »

Michel Bergès donna ensuite la parole à Jean-Louis Martres en ces termes :

« Ces paroles stoïciennes font penser parfois à certaines phrases de Marc-Aurèle. Si une nouvelle théorie des relations internationales doit s'articuler avec une éthique universaliste et donc, avec la philosophie, voire avec les principes des grandes religions, on doit aussi se demander, pour en rester à un niveau scientifique, comment elle doit se lier aux

sciences sociales et humaines, la géographie, l'histoire, la linguistique... ? »

Jean-Louis Martres répondit :

« La première question qui a été posée concerne les caractéristiques d'une théorie des relations internationales qui serait "bien de chez nous", c'est-à-dire française... Nous ne pouvons pas nier que nous avons quand même une très grande parenté au sein de l'Occident avec les Américains... En dehors de cela, la France, par exemple, cherche à persuader l'Europe de sa grandeur – passée ! –, en négligeant qu'elle est devenue une moyenne puissance. [186] Quels que soient nos efforts de distanciation par rapport aux théories américaines, nos liens de parenté sont les plus forts. Constatons le mimétisme en la matière : notre théorie devrait suivre notre politique... La nouvelle théorie ne peut donc être qu'une doctrine inspirée par notre puissance, c'est-à-dire une théorie protestataire... Ne tombons pas dans ce mimétisme.

Nous avons par ailleurs un autre registre dans lequel nous pouvons déployer notre action : c'est celui de la morale. Parce que quand on est un curé, on peut récompenser les méchants et donner des récompenses aux bons... C'est une position confortable.

Or, s'il y a une spécificité à trouver, c'est plutôt dans une spécialisation. En revanche ce qui me paraît très important, c'est que du fond culturel chinois, surgit une philosophie radicalement différente de celle de l'Occident, et sur cette base, il est possible d'élaborer quelque chose de nouveau... Mais il y a une précaution à prendre : quand on compare la culture occidentale, et la culture chinoise, il ne faut pas se laisser prendre à l'identité des mots, c'est-à-dire trouver chez des philosophes occidentaux des mots en faveur de la paix et de l'universalité et rechercher les mêmes chez les philosophes chinois... Ce qui est important, ce sont les moyens pour y parvenir... Je ne ferais pas l'injure devant cet auditoire de rappeler l'importance confucéenne du li pour la régulation des rapports sociaux. Je n'en dirais pas d'avantage là-dessus...

Sur la seconde question, concernant le Moyen-Orient, il y a plusieurs facteurs à prendre en compte. D'abord sur la longue durée historique, on observe qu'il y a eu des marées qui ont poussé les Arabes vers nous jusqu'à Poitiers, une très jolie ville où on les a arrêtés, par hasard. Puis nous, nous sommes repartis les coloniser après. Il y a des flux et des reflux incessants entre les deux masses, des deux côtés de la Méditerranée. Dans des cas comme ceux-là, qui sont des cas historiques, que faut-il faire ? L'Europe n'a pas les moyens militaires de tenter quoi que ce soit... Par

conséquent, on abandonne le mauvais travail aux autres (les Américains), avec le plaisir de les condamner. Ce que je crois, c'est qu'il y a effectivement à inventer une "technologie" culturelle pour essayer de se défendre contre le terrorisme. Il n'y a pas que la guerre... Or deux facteurs importants surgissent [187] dans le monde musulman : l'Umma, c'est-à-dire la communauté des croyants, extraordinairement divisée, c'est visible : chiïtes et sunnites – mais il y a beaucoup d'autres divisions que, par ignorance, nous méprisons. Et d'autre part, nous savons que la philosophie occidentale a animé l'islam jusqu'au XII^e-XIII^e siècle, et qu'elle a ensuite été condamnée pour des problèmes de concurrence entre le clergé et les philosophes. Nous aurions beaucoup de raisons de nous intéresser aux jeunes philosophes musulmans qui eux-mêmes se sont penchés sur Ibn Khaldûn... Ce que nous ne ferons pas ici... En tout cas, si l'on veut faire la guerre, il faut préparer la paix. »

Jean-Jacques Roche demanda à son tour la parole :

« Pour revenir à la question qui est au cœur du séminaire, je souhaiterais réagir à l'intervention de mon collègue Pierre Allan sur deux points...

Tout d'abord il est vrai que ces théories alternatives se définissent toutes comme des théories américaines. Mais c'est une nécessité, même une aide, finalement. Un article célèbre paru il y a quelques années, "Is anybody still a realist ?" ("Y a-t-il encore un réaliste dans la salle ?") montre qu'on a besoin d'une théorie réaliste forte pour que des écoles alternatives existent... C'est la même chose pour qu'une école française ou européenne existe, ou tierce existe : on a besoin d'une école américaine pour se positionner par rapport à elle...

Seconde observation. Là, je serais plus en désaccord avec Pierre Allan qui laisse supposer que cette théorie, c'est la théorie de la superpuissance américaine et que l'hégémonie de la théorie c'est l'alliance du soft et du hard power. Cela nous ôterait tout espoir de pouvoir exister indépendamment et de pouvoir produire autre chose en dehors de nos frontières d'origine. Or, il y a eu, ces derniers mois, les "révolutions des fleurs", aux pourtours de la Russie (Ukraine, Moldavie, Arménie...). Dans ces pays, la superpuissance, c'était l'Europe, qui a dépensé des centaines de millions d'euros pour aider à la démocratisation avec divers programmes... À côté de l'Europe, les États-Unis agissaient avec des moyens très réduits via leurs ONG. Or, finalement ces sont les moyens réduits des ONG qui ont réussi à insuffler une dynamique, ce que les gros bataillons, les gros moyens de l'UE [188] n'ont pas réussi à faire. Voilà un signal d'espoir pour la faisabilité, malgré tout, de ces théories en dehors du hard power... »

Un chercheur de Beida précisa son point de vue sur la question de l'originalité et de la spécificité des théories :

« Je voudrais reprendre le sujet abordé par le directeur Wang Zhengyi concernant le développement de la théorie des relations internationales en Chine depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, notamment depuis les cinq dernières années, ce qu'on a fait dans la pratique vu les problèmes que nous avons rencontrés.

D'abord, en ce qui concerne la construction de la théorie... Dans le milieu des chercheurs, un point largement abordé est celui de la "transposition" ou non des théories. Il existe deux tendances sur cette question. La première est de dépasser les expériences et la connaissance. Voilà pourquoi la théorie américaine peut transcender les pratiques et les expériences et donc revêtir un caractère d'unilatéralité... La seconde tendance estime que la théorie ne peut se développer que dans la limite des expériences et que chaque théorie appartient à une région particulière, située : d'où la nécessité de construire une école chinoise. Comment construire cette école chinoise internationaliste ? C'est un point débattu aujourd'hui.

Deuxième question : la méthode d'analyse... Il existe maintenant deux méthodologies dans le milieu des chercheurs chinois. La première, c'est la méthode scientifique, autrement dit quantitative... La seconde, c'est la méthode d'analyse des événements, des cas. Dans la première tendance, il y a des partisans du réalisme, mais aussi du libéralisme. Alors, souvent, les constructivistes sont liés à la seconde tendance. Pour construire une école chinoise, nous nous trouvons confrontés aux trois défis et il y a deux tendances différentes l'une de l'autre... Premièrement, quels sont les sujets à aborder dans l'étude des relations internationales ? Tout récemment une enseignante de l'Institut de Diplomatie a publié un article dans lequel elle a établi des distinctions entre les thèmes abordés par les chercheurs chinois, britanniques et américains. Le principal thème des Américains est le maintien de l'hégémonie ; pour l'école anglaise, c'est celui de la communauté internationale ; pour les Chinois, c'est comment faire pour intégrer la Chine dans le système international. [189] Dans les revues spécialisées en Chine, ce thème est largement abordé depuis peu.

Quels sont alors les sujets qui ont des liens avec la Chine, à partir des caractères propres à la Chine ? Il y a deux problèmes : la mutation de ce pays sur le plan économique et politique depuis trente ans ; la prise de conscience de la spécificité culturelle chinoise. Sur ces deux problèmes, les chercheurs chinois se trouvent face à plusieurs défis : la généalogie de la connaissance (devons-nous interpréter ces problèmes dans le cadre de

la généalogie occidentale ou chinoise ?) ; les problèmes linguistiques sous-jacents : une langue est un monde indépendant et de logique, or dans la théorie des relations internationales, la langue anglaise exerce une domination... Les articles publiés en français par les chercheurs français sont peu connus dans le monde. Le problème est identique en Chine ; si on écrit un article en chinois, peut-il être connu universalement ? Autre défi : l'exactitude ou l'inexactitude des connaissances produites : face à un monde inexact, on ne peut pas proposer une définition exacte... Alors selon la théorie américaine, on utilise un langage exact pour faire une description d'un monde exact. Par exemple quand on parle de la montée en puissance de la Chine d'une manière pacifique, on utilise les mots anglais qui ont des significations différentes : peut-on faire la traduction et exprimer exactement ce que l'on veut exprimer ? »

Un doctorant compléta ainsi ce point de vue :

« Le colloque d'aujourd'hui m'offre une très bonne occasion d'apprendre. À mon avis, en ce qui concerne la théorie des relations internationales, on peut adopter trois attitudes : ouverture, comparaison, synthèse. Sur le premier point, je pense que toutes les écoles et doctrines doivent être ouvertes et tolérantes à l'égard des autres doctrines. Sur la base de la comparaison, on peut découvrir des valeurs communes pour les uns et pour les autres. Par exemple, on émet beaucoup de critiques sur les Américains pour leur centrisme, mais l'on doit également apprendre auprès d'eux ce qui est bon. En ce qui concerne la théorie des relations internationales on peut mener les discussions à deux niveaux : celui de la conception du monde, qui est plus normatif ; celui sur la discipline, la science des relations [190] internationales proprement dite. Je voudrais parler des quatre sources de la conception du monde par la Chine : je me limite donc aux discussions du premier niveau.

Première source : c'est la philosophie et les valeurs traditionnelles. Beaucoup soulignent l'importance du confucianisme sur la conception des Chinois, mais, à mon avis, le taoïsme a aussi des impacts sur la mentalité chinoise. Par exemple, le concept taoïste d'existence harmonieuse : selon cette théorie toutes les écoles ont des raisons d'être et il ne faut pas prendre à leur égard une attitude manichéenne, elles doivent se respecter mutuellement. En ce qui concerne la pensée sociale, évidemment, le confucianisme occupe une place prédominante. Par exemple, il privilégie la morale au détriment de l'hégémonisme.

Deuxième source, c'est l'histoire moderne d'humiliation de la Chine. À cause de cette douloureuse expérience qu'a connue la Chine depuis le XIX^e siècle, les chercheurs s'intéressent de près à plusieurs questions :

par exemple la justice dans l'ordre international : comment construire un nouvel ordre international piloté par les grandes puissances, mais qui va porter une attention particulière aux pays faibles et en voie de développement. À mon avis, le nationalisme chinois est plutôt une réaction défensive à l'égard de cet ancien ordre international injuste.

La troisième source, c'est la pensée marxiste. Bien sûr, le marxisme est né en Europe, mais il a été repris en Chine comme instrument de révolution. Si cette théorie peut exister et exercer une influence sur les Chinois, c'est parce qu'elle a des liens étroits avec la philosophie traditionnelle chinoise. On ne peut, par ailleurs, le dissocier de cette histoire moderne dont je viens de parler...

Quatrièmement, ce sont les expériences accumulées par la Chine à l'époque contemporaine dans sa participation à la vie politique et économique mondiale. C'est un partage de fait des notions occidentales... Par exemple la Chine a accordé une attention accrue aux avantages de l'économie de marché, tout en ayant conscience des limites de cette économie de marché... La Chine a aussi insisté d'avantage sur le multilatéralisme et le régionalisme. Dans la formation des conceptions du monde chinois, nous nous inspirons consciemment des théories du point de vue américain, comme les écoles réalistes et néo-libéralistes.

[191]

Enfin, je voudrais souligner que l'on parle aujourd'hui de la montée en puissance pacifique de la Chine, influencée par la conception du monde chinoise, conception en voie de formation, qui va certainement poursuivre ses racines avec les lieux dont je viens de parler. Pour mener une recherche sur les orientations de la politique chinoise à l'avenir, il faut d'abord faire des études sur la conception chinoise du monde. »

Divers doctorants et chercheurs du Département intervinrent ensuite par rapport au débat et aux communications présentées.

La première intervenante, spécialiste du nationalisme et de l'Islam, affirma que dans ces deux domaines, la domination des théories américaines était évidente. Elle insista sur le fait qu'un chercheur français célèbre, Michel Foucault, avait bien analysé la relation entre pouvoir et savoir. Selon elle, le pouvoir d'une théorie ne peut être détruit ou affaibli que par une autre théorie. D'où l'importance de développer une conception spécifique. De ce point de vue, « la théorie des papillons » (*sic*) suggérée par le professeur Martres constitue une référence importante, même si la création d'une nouvelle théorie est une œuvre de longue haleine.

Un second intervenant insista sur la capacité du marxisme à poser des questions sur les inégalités sociales et économiques.

Une troisième doctorante expliqua ensuite l'intégration profonde du marxisme en Chine, notamment parce que celle-ci se trouvait géographiquement proche de l'Union soviétique. Face aux humiliations de l'impérialisme occidental, les communistes chinois avaient besoin d'une philosophie rebelle. Le marxisme constitua durablement la « religion des révolutionnaires ». Cette théorie fut une arme critique efficace, malgré son utopisme. Elle permit de mobiliser le peuple chinois opprimé.

Quatrième questionnement : « à quoi sert la théorie ? », puisqu'en relations internationales, les faits changent tout le temps. Que doit-on étudier ? S'il existe bien une mondialisation de l'économie, il n'en est rien au niveau politique. La multipolarisation n'est pas encore réalisée.

Un cinquième doctorant se déclara intéressé par le rapprochement fait par Jean-Louis Martres entre Mao Tsé-Toung et l'école du légisme chinois. De fait, Mao a transformé le marxisme en effectuant un rapprochement de la notion confucianiste d'une [192] société harmonieuse et la notion de société communiste. Il est vrai qu'en matière de relations internationales, les légistes ont toujours été attentifs au problème de la puissance, mais le marxisme aussi, par son intérêt porté à la lutte des classes et à l'étude de la politique interne et externe des puissances.

Un sixième intervenant s'attacha à défendre une argumentation écologique. Il montra différentes cartes du monde, dont une vue terrestre de l'espace. Il opposa le monde naturel au monde artificiel créé par l'homme, en indiquant les risques nucléaires et écologiques qu'encourait la planète. Il rappela la phrase d'Einstein à qui l'on demandait s'il pouvait y avoir une troisième guerre mondiale et qui répondit qu'il ne savait pas pour la troisième, mais que la quatrième entraînerait un retour de l'humanité à l'âge primitif. Si les points de vue divergent en matière de théorie des relations internationales, il faut cependant s'entendre sur les thèmes importants au niveau mondial : les rapports entre guerre et paix, conflits et coopération, environnement et économie. La théorie des relations internationales est en fait, aujourd'hui, une théorie sur l'existence de l'humanité.

La dernière intervention entraîna ces précisions de Jean-Paul Joubert :

« Je voudrais discuter de la question posée dans un français si excellent : quelle est la tendance de développement du monde ? Ce diagnostic est juste parce qu'il y a deux structures politiques très différentes qui ont

chacune leur forme particulière. D'un côté, celle analysée par Fernand Braudel sous le nom d'"économie monde" et, de l'autre, un système politique mondial interétatique. La mise en rapport de ces deux systèmes est quelque chose de théoriquement très compliqué qui relève à mon avis d'une nouvelle science qui s'appelle la synergétique, c'est-à-dire l'étude de la mise en rapport de systèmes complexes.

Je souhaiterais ajouter une remarque sur le système politique. Il semble que le terme de multipolarité apparaisse erroné. Le nombre d'acteurs du système international est un critère très important. Aron avait distingué des systèmes oligopolaires et multipolaires. Mais ce n'est pas la même chose. La différence porte sur le nombre des acteurs. Multipolaire implique un très grand nombre d'acteurs (plus de vingt), oligopolaire, un petit nombre (entre 5 et 15 maximum). C'est très important.

[193]

Je crois que nous nous dirigeons vers un système oligopolaire dans lequel il y aurait cinq, six ou sept pôles. L'histoire et la logique nous apprennent qu'un système oligopolaire peut être très stable par contre, alors qu'un système multipolaire – avec un très grand nombre d'acteurs hétérogènes, aux intérêts séparés, est un système très dangereux. Le problème, aujourd'hui, c'est l'accouchement, la morphogenèse laborieuse d'un système oligopolaire car il n'y a de fort que le pôle américain. Les autres pôles, pour des raisons diverses, chinois, russe européen, n'apparaissent pas suffisamment stables. »

Pierre Allan indiqua à la suite qu'il partageait le point de vue d'Einstein sur le risque d'un conflit nucléaire. Il ajouta :

« Ce que j'en tire pour des questions de ce genre-là, c'est peut-être que ce sont les individus qui font la différence... Par exemple, la prise de conscience de Gorbatchev et de Reagan a fait que la guerre froide n'a jamais été chaude et s'est terminée sans conflit nucléaire. Pour revenir au président Mao, c'est à la fois un message d'espoir, mais aussi de danger, que parfois des individus peuvent faire la différence quand ils sont à la confluence de forces sociales qu'ils peuvent actionner dans une direction ou dans une autre. »

Le docteur Angélidis, conseiller au Parlement européen, livra à son tour son sentiment sur la question écologique :

« Pour revenir sur l'environnement, en se félicitant que ce sujet intéresse des chercheurs chinois, je préciserai qu'il s'agit d'un facteur qui est

de plus en plus en conscience dans la Communauté européenne. Dans une politique commune développée en 1985 avec la promotion de l'acte mixte européen, ce thème a influencé toutes les autres politiques de l'Union. Nous sommes actuellement au 6^e programme d'action environnementale (2001-2010). Je me permets de souligner l'importance du facteur forestier qui constitue aussi un point d'approche entre Chinois et Français. L'UE 25 dispose d'une superficie forestière égale à celle de la Chine, de l'ordre de 160 millions d'hectares. L'Europe constitue une exception dans le sens que la superficie forestière augmente, alors qu'ailleurs elle diminue (15 millions d'ha/an équivalent à la superficie agricole italienne). Il existe un [194] grand savoir européen en matière forestière. Dans une prochaine occasion, une coopération franco-chinoise ou sino-européenne dans le domaine forestier serait très utile. »

La parole fut ensuite donnée à Steven Ekovich, interpellé par la question de l'hégémonie supposée des théories américaines en matière de relations internationales :

« En fait je suis historien de formation. Mon doctorat s'est effectué en histoire. C'est révélateur de le dire car ma génération de professeurs de relations internationales est issue de l'histoire... »

On m'a invité à assister en tant qu'Américain, d'agir en étant Américain. Cependant, vous avez devant vous un Américain atypique, puisque j'ai passé la première moitié de ma vie aux États-Unis, l'autre en Europe. Dans ma vie américaine, j'ai vécu de plusieurs façons à côté – et avec – les peuples asiatiques : je suis en effet un Californien de la Côte Pacifique où nous avons tous vécu avec des Chinois et des Japonais qui y sont nombreux. Vous savez que les Chinois, par exemple, ont beaucoup contribué à la construction des États-Unis, comme divers peuples d'ailleurs, puisque c'est un pays et un peuple d'immigrants, ce qui est intéressant sur le plan des relations internationales.

Mon autre contact avec l'Asie est que j'ai fait la guerre du Vietnam. Une de mes langues est le vietnamien. Je connais aussi la Thaïlande. Dans ma jeunesse, j'ai fréquenté l'Asie. Ma première rencontre était un dialogue par les armes, et, aujourd'hui, je suis profondément heureux de dialoguer par la parole. Mon père a fait la guerre aussi en Asie, en Chine. Il a d'ailleurs eu une histoire d'amour avec une Chinoise. La guerre a rompu cette relation, mais j'ai failli naître à moitié chinois.

Je suis venu en France pour apprendre avec les plus grands historiens français et leurs étudiants (Lucien Febvre, Fernand Braudel...). Je vais donc faire référence à certaines de leurs idées pour vous donner "une"

perception “américaine” des relations internationales. Dans ma propre réflexion, je me réfère souvent à un article de Fernand Braudel sur la longue durée, sur les choses qui changent lentement dans l’histoire. Fernand Braudel a perçu trois vitesses au niveau du temps historique : la longue durée, la moyenne durée et l’événementiel. Il a aussi pris en compte les interactions entre ces durées.

La question que je me suis posée en vous écoutant est : dans quelle mesure les théories des relations internationales sont “américaines”, et dans quelles mesures sont-elles universelles et touchent-elles à la longue durée ?

[195]

Mes propos vont ainsi concerner la longue durée de l’histoire américaine : je suis historien des États-Unis et je me demande ce qui est Américain, ce qui est universel. Qu’est-ce qui donne une allure américaine aux théories des relations internationales ? Autrement dit, quelles sont les caractéristiques des peuples américains qui ont fait qu’ils ont produit un certain type de théories des relations internationales ?

Le premier débat opposa, vous le savez, réalistes et idéalistes, dans la période de l’entre-deux-guerres. Est-ce à dire que cette génération d’internationalistes était “idéaliste” ? Il faut se rendre compte du contexte de l’après première guerre mondiale, terrible et sanglante, qui fut en fait, pour certains, une guerre civile occidentale. Cette génération, était idéaliste car elle voulait saisir les mécanismes des relations internationales pour comprendre la guerre et mieux l’éviter. La deuxième guerre mondiale a montré que cette école était un échec : d’où les théories réalistes qui prennent moins en compte les idéaux que les intérêts pour comprendre le pouvoir. Donc on commença à parler de la realpolitik, de la raison d’État (termes extérieurs à l’anglais, donc notion “hégémonique” importée de l’extérieur par les réalistes, d’une certaine façon)...

Il faut dire que le peuple américain est à la fois idéaliste et réaliste, à la fois très croyant en Dieu (il croit à 85%) et aussi en sa religion civile, la démocratie, donc profondément croyant.

Dès le départ de son histoire, le peuple américain a été réaliste, dans la mesure où il a construit une civilisation qui, comme la civilisation chinoise, a voulu faire des affaires, et qui, comme elle, a pris la mer pour commercer. Ce qu’il faut dire, c’est que le peuple américain idéaliste, qui croit en dieu et en sa mission démocratique universelle, ne tue pas à cette époque au nom de Dieu. On ne tue pas chez nous au nom de Dieu... parce que, d’une façon très profonde, les Américains sont des enfants des Lumières et dans cette mesure, l’Amérique est aussi un pays profondément

européen. Je rappelle à mes collègues et amis européens [196] que les États-Unis sont la plus grande puissance européenne ! Parce que les Américains ont hérité de l'Europe et des Lumières, cela peut nous aider dans l'approche des théories des relations internationales...

Il y a donc aux États-Unis un respect pour les idées différenciées, pour le débat tolérant et ouvert, pour la concurrence des idées, la liberté de penser et de s'exprimer... Il faut ajouter à cela une diversité culturelle très importante, puisque le peuple américain vient de partout. Nous avons aussi tendance à croire que la sagesse collective est supérieure à la sagesse individuelle et on construit nos vérités, nos perceptions du monde ensemble. Je dirais que c'est une tradition philosophique "constructiviste" ancienne : c'est en association et en collectivité qu'on construit le sens de la vie. On parle souvent du pragmatisme américain. On conjugue les diversités culturelles avec la liberté de parole des Lumières, avec un certain pragmatisme, un respect de la concurrence, de l'affrontement des idées et on arrive à un foisonnement des théories des relations internationales – des théories dans tous les domaines d'ailleurs.

Il faut dire qu'il y a un autre héritage des Lumières, voire même une peur de toute chose militaire... Pour nos pères fondateurs, enfants des Lumières, les pays civilisés étaient des pays qui commerçaient et non qui faisaient la guerre. C'est pourquoi, tout au long d'une grande partie de l'histoire américaine, il n'y a pas eu d'armée permanente de grande envergure. La rupture historique s'est faite avec la deuxième guerre mondiale. Ce n'est que depuis que les États-Unis se sont dotés d'un appareil militaire conséquent. Dans le passé on ne mobilisait qu'en cas de nécessité et on démobilisait rapidement après.

Nous avons aussi hérité des Lumières une croyance dans la rationalité, dans la Raison. Dans leur histoire, les États-Unis ont essayé de résoudre leurs problèmes en utilisant leur raison et ont ainsi fait des avancées impressionnantes dans la science, qui est une expression de la culture, mais qui reste aussi très utile pour faire des affaires... On peut dire que la prospérité de l'économie américaine s'est réalisée en appliquant la science. Les économies postmodernes sont des économies qui tirent profit de la science. J'ouvre une parenthèse pour dire que les États-Unis font la guerre de la même façon qu'ils font leur richesse, en appliquant [197] la science postmoderne. Mais on se rend compte aussi que la science a ses limites. Il est normal, pour un peuple aussi croyant, que la raison ait ses limites. À un moment, il faut comprendre le monde autrement que par les outils de la raison. On sait pertinemment qu'on ne peut pas complètement comprendre un monde inexact avec des outils exacts.

Donc cette hégémonie américaine est une véritable hégémonie qui, comme toute idéologie, technique, doctrine..., comporte des contradictions et des oppositions. On peut dire que les Américains veulent que le monde soit américain, à l'image des États-Unis, en paix et prospère. Les Américains disent : "Enrichissez-vous, à condition que nous nous enrichissions ensemble" ; "Faites-nous concurrence, à condition que tout le monde ait les mêmes règles du jeu". Cela explique l'attachement américain aux institutions multilatérales sur le commerce... Les États-Unis sont choqués d'entendre qu'ils sont hégémoniques. Ils ne se sont pas dit un jour : "On va construire le monde avec notre hégémonie". J'essaye de trouver un exemple dans ma vie personnelle : le surf, devenu skateboard, a été inventé par des jeunes comme moi, avec les patins à roulettes de leurs sœurs. C'était, au départ, une invention populaire. Plusieurs années plus tard, cette invention de chez nous est devenue un produit fabriqué par de grandes multinationales. Au départ j'étais outré, car d'autres ont construit une grande fortune sur notre invention, et dans un deuxième temps, j'étais fier car nous avons inventé un produit "hégémonique". Après réflexion, je me suis dit qu'après tout, il y a eu quelqu'un en avance sur son temps, qui a trouvé notre idée, l'a mise en valeur et a fait fortune. Je me suis dit en bon Américain : "Pourquoi pas ? Bravo !".

Pour conclure, j'ajouterai que les Américains n'ont pas peur de la concurrence, pas peur des théories des relations internationales, pas peur d'une théorie française ou chinoise des relations internationales, ou autre... Vive la concurrence ! Mais je reviens à notre première école d'interprétation idéaliste, wilsonnienne, des relations internationales, via cette concurrence, à condition que ça nous donne à tous la paix et la prospérité partagée... »

Michel Bergès remercia Steven Ekovich pour ses remarques suggestives :

[198]

« Une historisation était effectivement nécessaire pour un rééquilibrage réflexif qui permet d'interroger ce concept d'"hégémonie" des théories américaines, posé comme problème et non comme dogme. J'ajouterai par ailleurs, en insistant sur ce point, que beaucoup de théoriciens des relations internationales considérés par de jeunes étudiants du monde entier aujourd'hui comme "Américains", sont en fait des Européens qui ont fui dans les années trente l'Allemagne nazie ou l'Autriche, dans tous les domaines d'ailleurs des sciences sociales (histoire, philosophie, sociologie, linguistique, psychologie...) et même des sciences tout court (ce fut aussi le cas d'Einstein). Principalement les États-Unis, mais aussi l'Angleterre et, dans une mesure moindre et de façon plus courte dans le temps, la

France, les ont accueillis et leur ont permis de poursuivre leur carrière académique.

Peut-être pouvons nous aussi ajouter que les sciences sont universelles et qu'à ce titre, elles font partie d'un patrimoine mondial. Cependant, n'ont-elles pas parfois certains rapports avec des pratiques culturelles d'hégémonie et avec des idéologies politiques ? Dans tous les pays, la théorie des relations internationales peut devenir, si elle ne sépare pas clairement le normatif et l'objectif, un discours d'"expertise", connoté d'idéologie et justifiant des politiques étrangères nationales. Pour notre ACI, ce n'est pas le cas, puisqu'elle met en avant, précisément, le dialogue et la coopération. Donc, pas de faux problème. »

Un intervenant chinois posa alors cette question à Steven Ekevich :

« Je m'intéresse beaucoup à la pensée politique occidentale. Le professeur Ekevich a exposé la tradition américaine, qui me questionne particulièrement. Dans l'ensemble, je partage la description qu'il a faite de la culture américaine, mais j'aimerais soulever quelques points.

Vous mentionnez une croyance américaine dans la perception collective, ce qui va à l'encontre de la compréhension chinoise des Américains qui les trouvent plutôt individualistes et libéraux...

Ensuite, vous avez parlé de la rationalité dans la mentalité américaine. Vous avez ajouté que les Américains ont une forme d'esprit critique vis-à-vis de cette rationalité. Mais cela est aussi [199] le cas chez les chercheurs occidentaux, plutôt anglais. Alors comment se manifeste cet esprit critique à l'égard de la rationalité dans la culture américaine ou dans la mentalité des chercheurs ?

Ma troisième question : il y a deux dimensions de l'hégémonie. Celle, d'une part, formée naturellement, qui n'est pas à condamner puisqu'elle est le résultat d'une libre concurrence... Mais aux yeux des Chinois et des pays en voie de développement, il y en a une autre, comme par exemple les règles internationales non équitables concernant le commerce international, notamment la protection de la propriété intellectuelle. Dans le commerce entre les États-Unis et la Chine, les premiers achètent les produits à haute densité de main-d'œuvre chinoise au prix chinois, mais la Chine achète la connaissance ou les produits américains au prix américain. »

Steven Ekevich apporta la réponse suivante :

« À mon avis, l'individualisme dont vous parlez avec raison, est un individualisme abstrait en quelque sorte. C'est ce que les Américains se donnent pour se protéger contre l'État et le pouvoir. Cela vous donne vos droits et votre dignité individuelle, la possibilité de prendre votre chemin dans la vie sans trop d'entraves. Mais Tocqueville avait remarqué que ce peuple individualiste était aussi associatif. Je me demande même si les Français ne sont pas plus individualistes que les Américains... Nous avons en Amérique des solidarités sociales locales (autour d'une église, d'une municipalité, d'une université...). Les Américains se sentent un peuple grégaire. D'ailleurs, à la high school, les Français sont étonnés de voir que les jeunes étudiants travaillent moins : ce qui passe par d'autres formes de socialisation à la collectivité (participation à des clubs de sport, à des œuvres caritatives multiples...). Du temps est consacré aux autres et il y a une formation sociale qui se déroule en parallèle. Les Européens et les Français critiquent le système welfare, mais ils ne voient pas ces systèmes de solidarité naturelle, locale grâce auxquels on s'occupe volontairement de l'autre et où l'État n'est pas présent. On a bien sûr, comme toute société, nos problèmes, ceux qui sont exclus, ceux qui ne sont pas dans les réseaux de solidarité et bien évidemment, là, il faut que l'État joue son rôle... »

[200]

Sur la rationalité, c'est un vaste sujet philosophique. Il y a encore dans les sciences politiques américaines une tendance à vouloir rendre tout compréhensif par les maths ou la logique symbolique. Mais on se rend compte que cette approche est limitée. Il existe d'autres approches, une multitude d'approches pour comprendre le comportement politique...

Sur l'hégémonie "pas naturelle", deux idées : c'est vrai que les forts veulent établir des règles qui leur sont favorables, mais cela n'exclut pas d'exploiter ces règles du jeu contre ceux qui les ont établies. On peut ainsi renverser les forts avec leurs propres règles. Sur les produits de masse, l'économie est une économie postmoderne. La plus grande valeur ajoutée est au stade de la conception des choses, de la création des symboles, des informations. Les économies les plus riches, les plus performantes sont celles qui maîtrisent la matière grise et pas la matière première, c'est cela l'avenir de la Chine. Il faut apprendre à maîtriser les produits à haute valeur ajoutée qui sont les produits du cerveau... et peut-être allez-vous trouver mieux, et tant mieux, et bravo et je dirais en étant Américain : vive la concurrence ! »

Michel Bergès ajouta :

« Il ne faut pas cependant que la concurrence soit la liberté du loup dans la bergerie. Les moyens doivent être égaux.

Par ailleurs la question a été posée de savoir quel était l'intérêt des théories américaines en matière de relations internationales.

Dans les années 50-60, celles-ci ont introduit l'analyse des comportements concrets des individus, en refusant de s'intéresser aux systèmes de valeurs qui les impulsaient. En science politique, on a parlé de révolution "behaviouraliste", c'est-à-dire que l'on prétendait analyser le politique, notamment en actionnant des critères quantitatifs, à partir de comportements libres, de stratégie, de décision, d'acteurs, de systèmes d'interdépendances et d'interactions. Lors de la guerre du Vietnam (dans les années soixante-dix), les États-Unis ont connu en science politique et en sociologie une crise des modèles d'explication théorique rationnelle et quantitative. Sont apparues de nouvelles théories qui donnaient la parole au culturalisme, à une approche par les valeurs, par la psychologie... C'est à ce moment-là que l'on a commencé à résoudre la question de la ségrégation des [201] Noirs et la question indienne. Autrement dit, la théorie suit quelque part l'évolution du contexte général dans lequel elle fonctionne. Certes, les modèles théoriques rationnels en relations internationales, en science politique générale ou en sociologie ont continué de fonctionner, telle la Rational Action Theory, mais des théories critiques et alternatives ont surgi. Il y a effectivement en Amérique des théories multiples et contradictoires.

Cependant, quelles que soient les théories américaines, il faut insister sur le fait, pour apprécier la question de leur "hégémonie", qu'elles ont bénéficié de moyens mondiaux de diffusion considérables, avec l'aide des réseaux financiers de nombreuses fondations et des moyens appuyés par le gouvernement américain et la politique de soft power des grands organismes étatiques ou associatifs, comme de moyens de publication. Si elles sont devenues hégémoniques, ce n'est pas en soi au niveau de leur contenu pluraliste, que par les moyens de diffusion, d'autant qu'elles se répandent en anglais, langue mondialisée, ce qui les avantage considérablement. Nous sommes en présence d'argent, de réseaux, de fondations de milliardaires, d'associations soutenues par des crédits d'État ou des multinationales, de think tanks, de groupes de pensées, d'ONG. Ces réseaux de soft power drainent des étudiants, des enseignants, des chercheurs du monde entier, les financent, tout en encourageant d'énormes programmes de recherche au niveau mondial et des publications.

Dernière remarque : il semble que les théories françaises mettent plutôt l'accent sur la culture. On pourrait là, d'ailleurs, opposer le livre de Fernand Braudel, Grammaire des civilisations, à celui d'Huntington, Le

Choc des civilisations. Les théories françaises comprennent mieux les questions de culture et de civilisation que les théories rationnelles dominantes aux États-Unis, même si il y a, dans ce pays ouvert aux autres, des théories culturalistes, écologistes et même féministes qui s'expriment. Il serait intéressant pour les Européens et les Américains, de mieux comprendre la théorie chinoise de l'hégémonie et de l'impérialisme, posée soit à partir des doctrines de la Chine ancienne, soit à partir des concepts marxistes-léninistes retravaillés plus ou moins par la tradition chinoise. Nous rejoignons là, évidemment, le concept de "diplomatie culturelle" plaidé depuis longtemps par Jean-Louis Martres... »

[203]

**Deuxième partie : Le statut des théories
internationales : culture ou science ?**

II

**Les approches
internistes**

[Retour à la table des matières](#)

Diverses interventions de membres de la délégation de l'ACI ont porté de façon « interniste » sur les conditions de construction et de scientificité des théories des relations internationales. À ce propos, les points de vue se sont montrés assez hétérogènes.

Les uns ont cherché un rapprochement avec les sciences dures, à l'instar de Jean-Paul Joubert et de sa théorie néoaristotélicienne morphologique, proche de Jean Baechler et peut-être aussi de François Dagognet, attentive encore aux théories de l'ordre et du chaos du mathématicien René Thom. Ce fut également la conception de Jean-Louis Martres et de Pascal Tozzi, attachés à transposer une théorie physico-chimique de « l'iridescence » dans les relations internationales.

Les autres, tel Pierre Allan, pensent fonder une théorie nouvelle sur des bases éthiques, retravaillées et approfondies au regard de travaux d'origine philosophique, voire théologique.

Les derniers, enfin, les plus nombreux, se contentent d'une théorie liée aux modèles, aux concepts et aux modes de raisonnement divers proposés par les sciences humaines et sociales : l'histoire (pour Steven Ekvovich et Michel Bergès), la sociologie (pour Michel Louis Martin) ; la géopolitique systémique (pour Gérard Dussouy) ; la sémiotique (pour Constanze Villar).

Fut présentée en conclusion par le docteur Angel Angelidis, conseiller au Parlement européen, comme exemple de mélange de théorie et de pratique, une synthèse concernant la politique internationale de l'Union européenne, complétée par un historique de ses rapports avec la Chine, cas concret au cœur d'un dialogue effectif entre deux civilisations et plusieurs systèmes d'États, entre oligo et multipolarité.

[204]

Le tableau ci-contre propose une présentation condensée des diverses théories en présence au cours des échanges de l'ACI de Pékin. On peut les étaler sur deux axes.

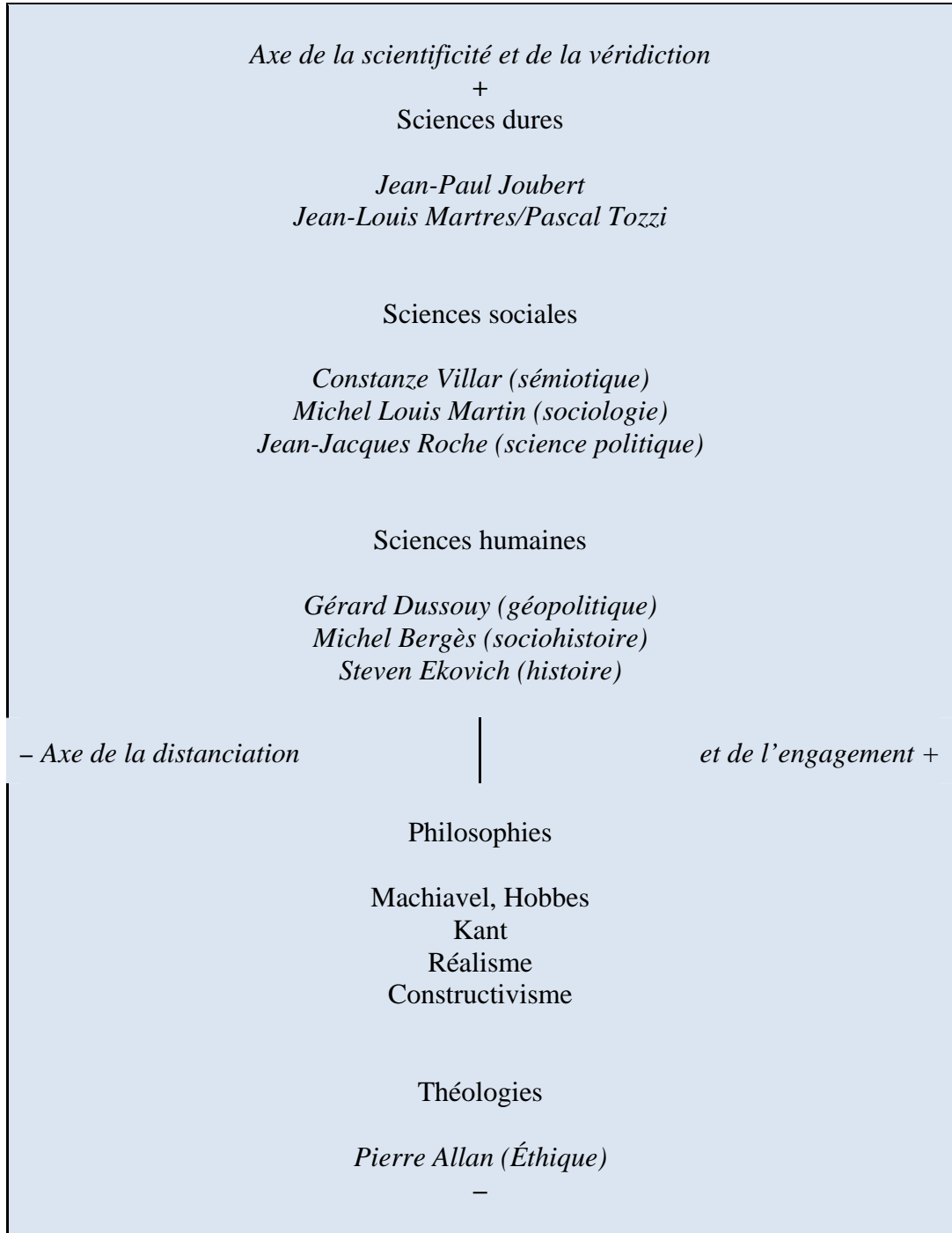
Celui des abscisses, horizontal, représente les positionnements différents de chaque théoricien par rapport à la politique – une politique étrangère, une doctrine d'action ou une idéologie –, et par rapport à la conception du travail académique, position qui, là, peut aller de la neutralité la plus absolue à un engagement en tant qu'« expert » auprès des décideurs, en tant que militant ou directement en tant qu'acteur (pensons bien sûr à Henry Kissinger...).

Celui des ordonnées, qui répartit la conception de la scientificité de chacun, soit en tirant les théories vers la rigueur des modèles (même transposés) et des méthodes des sciences dures, soit vers celui des sciences sociales et humaines, soit vers celui, plus aporétique et subjectif, d'une philosophie, d'une éthique ou d'une théologie de référence, la scientificité étant présumée neutre, objectiviste ou subjectiviste, réaliste ou constructiviste, plus ou moins en retrait par rapport aux systèmes de valeurs non scientifiques. À chaque théorisation, correspondent des objets, des réseaux de concepts et des modes de problématisation différents des relations internationales.

On se trouve en présence, si l'on reprend la typologie proposée par Jean Piaget dans *Logique et connaissance scientifique*, de positionnements *métascientifiques* (philosophies, théologies), et/ou *scientifiques* (orientés vers les sciences « dures » ou les sciences « molles »), et/ou *parascientifiques* (doctrines, idéologies, action politique).

Chaque théoricien des relations internationales semble donc porter avec lui la valise de sa science, qui reste cependant, en toute liberté de choix, un « discours » théorique d'un type particulier. La rencontre ACI de Pékin a bien illustré ce pluralisme heuristique et épistémologique. Celui-ci se situe évidemment à l'opposé d'une science politique officielle, qui, en France, apparaît trop souvent comme conjugée par un paradigme unique et univoque.

[205]



[206]

I. L'iridescence chez les papillons : un essai de transposition des méthodes de l'analyse physique dans le domaine des relations internationales

Jean-Louis Martres et Pascal Tozzi
Université Montesquieu-Bordeaux IV

*« Une fois, moi, Tchouang-Tseu, je rêvai
Que j'étais un papillon voletant de-ci, de-là,
Butinant, satisfait de mon sort et ignorant
Mon état humain.
Brusquement, je m'éveillai et me retournai,
Surpris d'être moi-même.
À présent je ne sais plus si je fus un homme
Rêvant d'être un papillon
Ou si je suis un papillon rêvant d'être un homme.
Entre le papillon et moi existe une différence :
C'est ce qu'on appelle la mutation constante ».*

Tchouang-Tseu, Aphorismes et paraboles.

[Retour au sommaire](#)

Très tôt, le concept de stratégie a acquis une fermeté reconnue, liée à des origines militaires extrêmement anciennes. Il est ensuite devenu un objet de controverse en raison de son extension à d'autres domaines d'activité qui ont amené la dispute entre sociologues et philosophes. Ceux-ci, résolument campés sur des thèses adverses, tenant davantage à des rivalités idéologiques qu'à une analyse approfondie et empirique du phénomène, ont fait perdre à cette notion la précision qu'avait su lui donner l'art du combat.

La question n'étant pas totalement résolue par l'analyse objectiviste – attachée à trouver dans l'*habitus* une part essentielle de social incorporé –, les tenants du subjectivisme tentèrent de résister sur les bases de l'individualisme et du volontarisme. Mais ces [207] positions furent affaiblies du fait même de leur caractère

radical. Les études reprises par Crozier sur la crise de Cuba montrèrent finalement que la décision, largement contrainte par les contextes sociaux, organisationnels et politiques, offrait une marge de manœuvre réelle à l'acteur. Ainsi la liberté absolue du sujet, comme la défense systématique d'une sorte d'inconscience, liée à la seule aptitude au jeu, conditionnée elle-même par des déterminants sociaux, devinrent sujettes à caution.

Toujours est-il que la question reste ouverte et que, dans cet espace, le dépassement des oppositions manichéennes peut être envisagé. En ce sens l'appréhension chinoise des mêmes phénomènes, dictée par la prise en considération du changement constant, permet déjà d'avoir une vision différente de la stratégie dans un monde mouvant où les multiples combinaisons des trajectoires introduisent le flou et l'incertain. Une perception chinoise qui, bien avant les transpositions de l'« effet papillon » attribué à Edward Lorenz, plaçait l'imprévisible au cœur du domaine stratégique ailleurs envisagé comme le lieu du calcul et de l'anticipation absolus.

À travers la dynamique de l'instabilité et du chaos, les structures dissipatives et les fluctuations aléatoires d'Ilya Prigogine, la théorie mathématique des catastrophes de René Thom, les objets fractals de Benoît Mandelbrot, et autres paradigmes dits « nouveaux », on perçoit la fascination que l'incertain exerce en ces lieux de rationalité et d'équations que sont les mathématiques, la physique, etc. Outre ce premier constat, l'épistémologie, sensible aux phénomènes de diffusions de la connaissance, met aussi en évidence la perméabilité des sciences sociales à l'influence des hypothèses et des découvertes faites par les sciences réputées « dures ».

À l'instar du principe d'incertitude d'Heisenberg et autres paradigmes précités, mais aussi de la notion de « système », empruntée successivement à la biologie puis à la cybernétique, les disciplines sociales n'hésitent pas à importer des concepts. En ce sens, des aspects du darwinisme évolutionniste peuvent être sources de questionnements pour les sciences sociales. C'est le cas pour l'analyse des « stratégies » d'adaptations progressives [208] de certains animaux visant à se défendre contre leurs prédateurs – en recourant à des mécanismes de défense d'ordre mimétique – qui, transposée, revient à poser le problème de la puissance et de la réponse efficace du faible au fort. À titre d'exemple, les couleurs sont un petit élément de l'arsenal développé dans cette lutte pour la vie par les papillons. Ces derniers sont situés assez bas dans la chaîne alimentaire et subissent une forte pression sélective ; en même temps une faible durée de vie et un taux de reproduction élevé leur assurant une évolution et donc une adaptation rapides. On reste fasciné par l'ingéniosité montrée dans ce domaine, et surtout par l'extraordinaire

économie des moyens mis en jeu pour développer ces différentes tactiques... À titre de transposition, quand certains proclament *l'impuissance de la puissance* ²⁴, cet exemple permet au contraire de la réintégrer et d'en interroger certains mécanismes paradoxaux.

Au cœur de cette problématique, l'ouvrage de Serge Berthier, *Iridescences, les couleurs physiques des insectes* ²⁵, est une contribution à la mise en évidence de la complexité du réel et ouvre d'autres pistes qui pourraient contribuer à dépasser les précédentes approches théoriques – objectiviste ou subjectiviste – classiquement convoquées pour analyser la stratégie.

Afin d'essayer une transposition de l'ordre physique dans le monde social, faut-il encore tenter d'appivoiser le vocabulaire utilisé par les scientifiques comme Berthier et se familiariser avec le mécanisme utilisé par les papillons afin de résister à leurs ennemis. Les oies, les fourmis et les abeilles ont déjà servi la science politique... Pourquoi pas les hyménoptères ? Notre objectif n'étant pas l'élaboration d'un nouveau paradigme, les interférences lumineuses de l'iridescence nous semblent simplement permettre une formulation plus parlante de certaines remarques interrogatives à caractère méthodologique.

[209]

A. Le problème de la complexité

[Retour à la table des matières](#)

Nicolas Landau, théoricien des organisations, formula ses hypothèses sur ce sujet en recourant à la redondance et au « *bargaining power* ». Ses conclusions trouvent ici une illustration paradoxale dans les extraordinaires stratagèmes physiques utilisés par certains insectes. La complexité qui en ressort introduit aussi l'incertitude et l'imprévisibilité à la base même des modes de connaissance, d'action et d'organisation. Les formes qui en découlent réduisent l'ordre à un simple cas particulier et les dimensions fractales de l'iridescence deviennent l'étalon de mesure de l'irrégularité des objets, irrégularité transposable à l'incertitude qui atteint l'ensemble des domaines intellectuels et l'ensemble des activités humaines jusque dans le domaine international.

²⁴ Bertrand Badie, *L'impuissance de la puissance. Essai sur les incertitudes et les espoirs des nouvelles relations internationales*. Paris, Fayard, 2004.

²⁵ Serge Berthier, *Les Couleurs physiques des insectes*. Paris, Springer, 2003.

Description du phénomène d'iridescence

L'iridescence est un phénomène selon lequel une surface paraît de couleur différente selon l'angle sous lequel on la regarde ou selon l'angle selon lequel elle est éclairée. Phénomène fréquent dans la nature, l'iridescence se rencontre notamment chez les insectes (papillons, coléoptères...), les oiseaux, les poissons ou les céphalopodes... Les couleurs et l'iridescence, fruit d'une longue évolution, sont très importantes à la survie de nombreuses espèces, que ce soit pour attirer un partenaire ou faire fuir un prédateur (les signaux ne sont pas perçus de la même façon selon les espèces).

Description des ailes des papillons

Certains aspects ne sont pas sans rappeler la théorie des fractales. Serge Berthier écrit : « Les points de vue que nous allons adopter pour décrire d'un côté l'aile du papillon, et de l'autre ses propriétés optiques, sont parallèles mais de sens contraire. Comme nous allons le voir, on peut en effet distinguer cinq niveaux d'observation ou cinq grossissements, allant de l'échelle macroscopique, l'aile dans son entier, mesurée en cm jusqu'à l'échelle moléculaire, mesurée en nanomètre (nm). Entre les deux se situent, par ordre de tailles décroissantes, l'échelle des écailles – grossièrement la centaine de micromètres (μm) – puis celle des stries, de l'ordre du micromètre, enfin celles des [210] structures des stries ou des espaces interstries, de 50 à 100 nanomètres environ. À chaque échelle ses moyens d'observation et de mesure, et aussi son zoom avant, du macroscopique au microscopique, chaque élément caractéristique d'une échelle étant le support de ses constituants plus petits. Pour les propriétés optiques, si l'échelle est la même, nous la parcourons en sens inverse. Zoom arrière : la couleur est créée au plus bas niveau de l'échelle, et est modifiée à chaque échelon, jusqu'à obtention de l'effet macroscopique final ²⁶. »

²⁶ Ibid., pp. 34-35.

a) Remarques et pistes de transpositions dans le domaine de la politique internationale

[Retour à la table des matières](#)

Du point de vue méthodologique, l'analyse de Serge Berthier montre bien les différents niveaux d'intervention nécessaires pour saisir la complexité de l'iridescence. Les changements d'échelle, allant du nanomètre au micromètre, obligent à changer les instruments de mesure, puis à reconstruire l'agencement complémentaire de l'ensemble. Comme pour les fractales, on visualise clairement le fait qu'une infime variation des paramètres modifie le jeu et la régularité des images. On peut supposer que les phénomènes sociaux sont au moins aussi délicats à comprendre et il pourrait en être déduit que les méthodes d'ordinaire utilisées dans les relations internationales sont insuffisantes, dès lors qu'elles s'envisagent chacune comme exclusives des autres, ou qu'elles se limitent au niveau des relations interétatiques, aux organisations internationales publiques ou privées. Les études sur la décision de politique étrangère montrent bien l'enchevêtrement et la conflictualité des instances qui en ont la charge. Ces analyses se trouvent, cependant, trop souvent séparées des phénomènes internationaux eux-mêmes et leur interdépendance mériterait des études nouvelles afin de rechercher les articulations et les passerelles qui relient les différents acteurs. Il n'est pas question de se limiter à la seule analyse des conditions internes de la décision de politique étrangère : sont également visés les aspects idéologiques, culturels, historiques qui forment la personnalité des acteurs.

[211]

L'iridescence est un phénomène directement lié à la lumière et à sa réfraction. Ici se dessine un rapprochement possible avec le pouvoir, afin de rappeler la multiplicité de ses formes et son caractère essentiellement mouvant. Sa « nature » se modifie selon le point de vue adopté : il se diffuse et se métamorphose en fonction des situations, en matière internationale comme ailleurs. En conséquence son repérage nécessite de nombreux éclairages complémentaires, quitte à offenser la notion même de « paradigme » et à poser les jalons d'une approche syncrétique, blasphème affreux, qui bafoue chaque théoricien dans sa gloire unique, mais en fait s'impose afin de faire apparaître le caractère convergent et complémentaire des réponses fournies par les différentes méthodes. À l'inverse, toute étude qui se référerait à un seul paradigme serait condamnée à l'incomplétude. Il convient donc d'adopter une sorte de « bienveillance critique » à l'égard de toutes ces ap-

proches théoriques et de rechercher leurs points de conciliation en tant qu'instruments insusceptibles de rendre compte séparément de la totalité des phénomènes.

Enfin la réflexion sur l'iridescence engage à un retour à la notion de théorie. Le grand espoir de la discipline « science politique » fut de déboucher sur des règles abstraites, très inspirées à la fois de la logique formelle et des théorèmes mathématiques. Or ces règles furent déconstruites aussitôt qu'énoncées, en raison de leur caractère partiel, voir partial, et de leur substrat idéologique. En ce sens, elles reflétaient bien le mécanisme de l'entendement occidental qui recherche la précision, présumée associée obligatoirement au caractère scientifique. Peut-être faut-il accepter qu'il existe un seuil à franchir entre les disciplines, nécessitant des approches différenciées ?

L'analyse physique de l'iridescence chez l'insecte renvoie à une sorte d'instabilité ou plus exactement à un mouvement constant, en fait très proche des fondamentaux de la pensée chinoise, qui obligerait à inventer un vocabulaire pour décrire la variation, l'indéterminé... En effet, la fonction ne permet plus de remonter au phénomène, puisqu'elle s'exerce tantôt dans le sens de la séduction, tantôt dans celui de la dissuasion. L'idée d'une logique floue choque la mentalité cartésienne qui préfère les angles aigus et les objets séparés. Une nouvelle synthèse faisant [212] appel à l'histoire, à la géopolitique, à la culture et l'idéologie, permettrait de décrire des acteurs multiples qui pourraient être classés de façon « taxinomique » en même temps qu'ouverte aux variations et aux changements. Lorsque la France fait appel à l'exception culturelle pour s'exonérer de certaines règles, probablement exprime-t-elle une auto-classification sous-tendue par l'intime conviction d'un caractère irréductible insusceptible de se fondre dans un moule collectif...

Correspondrait alors à ce point la constatation chez les insectes de l'instabilité de caractères acquis, qui, suivant les individus, conduit à oublier la robe matricielle pour revêtir des livrées totalement noires ou de couleurs variées. Bien entendu le caractère prédictif de la théorie déjà faible semblerait régresser. En fait, il serait remplacé par des analyses plus subtiles. Elle impliquerait de débiter par une étude morphologique et un inventaire des variétés d'acteurs, ainsi que des « formes » de situation.

Les Chinois nous ont précédés dans cette voie, tout particulièrement dans le *Yi-king* et ses combinaisons, ses réseaux d'interprétations qui ont toujours irrigué les arts de gouverner, de la guerre ou du combat. Pour autant ce ne serait pas une simple description mais, au contraire, cela déboucherait sans doute sur une typologie de ces variétés, qui permettrait de réfléchir à la stratégie d'une façon plus

compréhensive. Par exemple, les pistes concernant la personnalité culturelle des nations, ouvertes, puis refermées pour cause de nationalisme inacceptable, seraient reprises avec un tout autre sens. Sans doute la méthode serait plus lourde à manier, mais elle ferait ressortir que le concept d'État, considéré comme une entité unique, dotée d'attributs identiques, fausse au départ toute compréhension ultérieure des relations internationales. Peut-être deviendrait-il utile de raffiner les typologies approximatives qui distinguent les grandes, les moyennes et les petites puissances.

Essayer une caractérologie inspirée des sciences du vivant aux prises avec les variétés animales, aurait en outre l'avantage de questionner, d'une certaine manière, l'hétérogénéité des composantes de la collectivité internationale mais aussi les stéréotypes nationaux. À la classification des espèces de lépidoptères, pourrait répondre celle de ces représentations que les pays nourrissent [213] les uns envers les autres. L'influence des stéréotypes et l'irrationalité dont ils sont porteurs ont déjà été mises en évidence par des internationalistes étudiant la négociation et plus récemment le processus européen²⁷. Le mécanisme d'étiquetage des États, par exemple selon leur arrogance, leur puritanisme, leur aventurisme, leur caractère désordonné ou instable, et plus récemment selon qu'ils sont ou non « voyous », est un mécanisme depuis longtemps à l'œuvre. Ces images simplistes opèrent comme de puissants révélateurs, au moins des ignorances mutuelles. L'étude des stéréotypes et des perceptions croisées est un bon moyen de reconnaître les singularités pour ensuite se pencher sur les « points de suture » ou de négociation, pour interroger les variables culturelles de la diplomatie. Il s'agit bien de réintégrer certains aspects identitaires et ataviques, non pas pour servir les jeux de la caricature simpliste ou des chœurs d'un choc des civilisations, mais au contraire comme une contribution parmi d'autres à la complexité de l'analyse des relations internationales.

Dans ce que le bestiaire politique pourrait avoir d'heuristiquement fécond, il serait intéressant de faire un détour par le « cabinet de curiosités » regroupant les animaux rigidifiés en autant de références emblématiques ou héraldiques. Entre l'ours, l'aigle, le coq, le lion et autres, il existe des différences que la seule référence au concept uniformisant d'État, aurait tendance à effacer. Ces images, comme autant d'évocations mythiques, de revendications mythologiques, placées au cœur de la symbolique et de l'émotionnel politiques déjà perçus par Machia-

²⁷ Jean-Noël Jeannemey (dir.), *Une Idée fausse est un fait vrai. Les stéréotypes nationaux en Europe*. Odile Jacob, 2000.

vel ²⁸, sont peut-être plus chargées de sens que la seule approche folklorique ne le laisserait entendre... À côté de l'exercice taxinomique porté au cœur du champ international, la référence à la taxidermie comme art de donner l'apparence du vivant à des animaux morts serait-elle moins cavalière qu'il n'y paraît ? La symbolique empruntée à la flore ne manque pas non plus d'attirer l'attention : le chardon, la rose, le lys blanc de France ou rouge de [214] Florence, ne sont pas dépourvus d'intérêt en tant qu'auto-représentation du politique. L'absence de recours à la figure dans l'art musulman est également significative.

En bref, le détour par l'iridescence incite à penser l'hétérogénéité naturelle des acteurs internationaux, marquée par des comportements originaux, non réductibles les uns aux autres : le détail négligé prendrait une force que les grandes abstractions lui refusent. La persistance de rivalités et de conflits dans le processus d'intégration européen, par exemple, pourrait s'en trouver singulièrement éclairée : les négociations et les dispositifs diplomatiques ne peuvent se passer de l'exploration de ces anfractuosités.

B. Questions sur la puissance

[Retour à la table des matières](#)

Description du papillon : Structure des ailes

Les différents éléments qui structurent les ailes (écailles, membranes et nervures, pigments, activateurs/inhibiteurs, facteurs calorimétriques... influent de façon complexe sur les phénomènes d'iridescence, tant sur la couleur directement, que sur la diffusion ou diffraction de la lumière, influant à son tour sur le rendu des couleurs. Étendus sur plusieurs cellules, et faisant appel à des mécanismes différents et en apparence autonomie, ces éléments ont des jeux divers mais inséparables dans les phénomènes d'iridescence.

²⁸ Sur le bestiaire politique de Nicolas Machiavel, cf. Michel Bergès, *Machiavel, un penseur masqué ?*. Paris, Bruxelles, Éditions Complexe, 2000, notamment p. 214-220. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

***a) Remarques et pistes de transposition
dans l'analyse de la puissance***

[Retour à la table des matières](#)

Le transfert de l'hypothèse est ici éclairant en ce qui concerne la théorie des champs : conçue pour marquer la séparation, celle-ci s'achève sur une impasse. Sans doute les champs sont-ils spécifiques dans la mesure où ils délivrent des moyens de puissance autonomes, mais ils ne deviennent opératoires que s'ils sont reliés les uns aux autres et manipulés par un seul acteur. Il y a donc une complexité des facteurs et une absence d'autonomie des champs : les jeux sont différents mais inséparables au sein des phénomènes de puissance dans les relations internationales. [215] En ce sens, l'identification de l'acteur relève donc d'une analyse spécifique capable de transcender le morcellement des champs. De même l'approche en termes de système doit être compensée par une identification des combinaisons des différents facteurs composant l'ensemble. En ce qui concerne les relations internationales, cela redonne un intérêt particulier à l'étude de l'État.

Affirmer la solidarité fonctionnelle des éléments servant à la défense de l'insecte, condition nécessaire à l'efficacité du mimétisme, n'entraîne pas des conséquences similaires dans le domaine de la puissance. En effet, si le même impératif de défense préoccupe la totalité des acteurs étatiques, les procédures n'ont pas la même rigueur que dans le cas des insectes. Le problème de la structuration de la puissance et de la liaison des facteurs entre eux est essentiel en même temps que soumis à de considérables variations, dépendant de l'histoire, de la culture, des circonstances, des formes de gouvernement (cf. *supra*, p. 72-107). S'il est possible de postuler que l'État totalitaire est en mesure de réunir en une seule main tous les moyens de puissance, il en va autrement dans les démocraties. Celles-ci acceptent un principe d'entropie lié au culte de la liberté qui conduit à une autonomisation totale ou partielle des facteurs de puissance. Seules des conditions exceptionnelles permettent de réussir une mobilisation réelle et de les faire œuvrer en synergie ; hypothèse qui concerne les crises majeures où figure principalement la guerre. Mais, par exemple, le facteur économique transcende rapidement les frontières physiques pour étendre son périmètre jusqu'aux extrêmes limites de la mondialisation.

Pour autant la comparaison ne cesse d'être productive. La perfection physique des hyménoptères pose le problème de l'origine de cette organisation de la « puissance » du faible. Force est de l'attribuer à une réaction mécanique immanente,

sans intervention d'une réelle volonté. Mais elle reste soumise à un déterminisme fonctionnel tout à fait mystérieux. Il faut supposer une « prise de conscience » du danger qui générerait la riposte sous forme du mimétisme. Autrement dit, l'insecte « organise » les différents éléments de sa structure afin de les rendre complémentaires et efficaces. On peut considérer, grâce à une transcription problématique, que tous ses facteurs de puissance sont disposés dans un ordre qui fait système. Nous retrouvons alors un comportement [216] d'habitude réservé à l'humain, qui agence librement les données déterminées de sa puissance : territoire, ressources, population. Ce qui peut s'énoncer de la façon suivante : le système est déterminé par l'organisation des facteurs de puissance qui, eux-mêmes, sont structurés pour former un système. Ainsi le système génère les facteurs de puissance qui, à leur tour, conditionnent l'existence du système. Quant à la liberté de l'acteur, elle se situe dans une frange temporelle réduite, contrainte également par les données géopolitiques et l'environnement.

C. Transposition de la théorie à l'analyse de la stratégie

[Retour à la table des matières](#)

L'archer visant la cible, possédant tous les éléments de la décision – c'est-à-dire l'arme et l'objectif, l'information et l'habileté liée à l'entraînement – est-il une bonne référence ? Ou faut-il se référer à un acte inconscient lié à un *habitus*, lui-même fruit d'une aptitude au jeu, conditionné par du social inscrit comme une forme de fer dans sa conscience ? Cette alternative est sans doute fautive ou plutôt simplifie-t-elle le réel et fait-elle prendre des métaphores pour la réalité, ramenant des jeux difficiles à des images simples qui en changent la nature. L'approche chinoise, plus encline à se soucier du mouvement et du changement, débouche sur d'autres modes d'action. Les thèses du Sun Tzu sur la guerre psychologique cherchant le levier de la victoire dans l'information et le mental, préparent – ou plus exactement théorisent – ce que les Occidentaux appellent la subversion. Dans ce cas le choc frontal, objet de la stratégie militaire en Occident, est évité, mais un résultat identique est obtenu à moindre frais.

Si l'on part de l'idée que toute situation est le résultat de trajectoires multiples dont certaines sont imprévisibles et d'autres aléatoires, il est clair que la vision du monde se trouble et, à la « réalité » cartésienne, se substitue un univers flou et incertain. Dans ce cas, l'archer ne peut plus être maître de la trajectoire de la flèche, pas plus que le joueur de tennis de Pierre Bourdieu ne peut être assuré de la

maîtrise de son coup. En changeant la représentation des parties à jouer, en dilatant à l'extrême le terrain [217] de jeu, voire les règles elles-mêmes, la stratégie prend un autre sens. Ainsi peut-on chercher une comparaison avec le jet de bouilles à la mer, dont certaines parviendront au rivage, d'autres non. En quoi le travail de Serge Berthier nous éclaire-t-il ? La « stratégie » de défense des hyménoptères se retrouve incluse dans un contexte à la fois génétique et évolutionniste propre à une espèce vieille de plusieurs millions d'années, qui, ainsi, a survécu aux dinosaures et subsiste jusqu'à nos jours. Qu'en tirer comme leçon ?

Au moment de réfléchir au transfert dans le vivant humain, la thèse ferait pencher la balance dans le sens d'un mécanisme inconscient, conditionné par une réaction de défense vitale suscitant les réponses adéquates et laissant supposer erreurs et corrections de la trajectoire collective. Sommes-nous obligés d'accepter un déterminisme immanent qui réduirait la part volontariste revendiquée comme le propre de l'homme ? En réalité la conclusion n'est pas aussi évidente. Sans doute la peur, le désir de survie, provoquent-ils des réflexes communs à toutes les espèces, avec des variables de réussite de grande ampleur selon les cas, puisque toutes n'ont pas su s'adapter et réussir. Mais l'épigenèse vient à un moment réclamer ses droits... Or l'homme, en tant qu'héritier d'une tradition et d'une mémoire, a su passer du réflexe à la pensée consciente, et, de là, à la théorie, tirant des leçons des expériences passées. Il devient donc en capacité de comprendre le mécanisme, de se livrer à un apprentissage afin de dominer les diktats de la nature.

Curieusement, cela réhabilite les individus exceptionnels, leurs faits d'armes, leurs ruses ou leurs tactiques couronnées de succès, fixés à leur tour dans l'histoire et provoquant des sauts qualitatifs. À partir de ce moment, la conscience joue un rôle déterminant et la stratégie volontaire fait partie de la panoplie de l'espèce, ce qui explique sa maîtrise de l'environnement, à la fois nécessaire et délibérée. De telle sorte que l'opposition binaire entre déterminisme et subjectivisme, présentée sous la forme de paradigmes rivaux, perd son sens, ou plutôt, exprime la partition idéologique de la doctrine qui n'est pas autre chose que la continuation symbolique de l'état de guerre. Elle aussi, d'une certaine façon, participe [218] à l'effort commun stimulant la réflexion, obligeant à dépasser les contradictions et surtout à ne pas laisser l'esprit en paix. Le combat des idéologues devient une variable d'ajustement indispensable au parcours de l'humanité. Leur frivolité ornementale cache peut-être un outil réel du travail collectif de la société. Autrement dit, la mise en continuité des paradigmes fait apparaître leur complémentarité et renvoie leurs affrontements à une autre variété de comporte-

ments, celle du *stimulus* indispensable au changement et à l'adaptation au mouvement, ou plutôt comme condition d'adaptation à la flèche du temps.

Ainsi, la théorie des relations internationales peut être revue dans une autre perspective et chercher au travers d'exemples historiques les mécanismes de l'« évolution » afin de porter toute son attention sur les moments de mutation. Sans tomber dans les pièges du « sens de l'histoire », l'analyse des idées politiques s'inscrirait alors dans une perspective plus large : celle de l'adaptation de l'espèce à son environnement, à ses prédateurs et à ses crises. Il n'est pas utile, pour autant, d'invoquer *a priori* la notion de progrès linéaire. Car, précisément, ce mécanisme, cherchant en quelque sorte à contrer la nature, peut générer l'erreur. Cette question est une des plus délicates des relations internationales. Car elle se heurte à la fois à une histoire compréhensive qui redoute de porter un jugement de valeur, et au désir de multiplier les causes ou de relativiser les effets. Il est vrai que, selon l'étalon de durée choisi pour l'apprécier, une victoire peut se transformer ultérieurement en défaite selon le prisme utilisé pour l'étudier. La victoire américaine dans l'affaire des fusées de Cuba a pérennisé la dictature de Castro, ce qui n'était pas vraiment le but recherché.

Le second enseignement utile concerne la possibilité de la réponse du faible au fort. L'attention est tout particulièrement retenue par la pluralité des scénarios inventoriés par Serge Berthier. Véritables tactiques dissuasives ou au contraire danses de séduction, elles composent un inventaire et une typologie des formes de riposte que peut prendre la défense du plus démuné. Une tentative de transcription mérite d'être faite sans pour autant viser à l'exhaustivité, car l'intelligence et la perversité de l'homme ont, dans ce domaine, dépassé celles de l'animal.

[219]

***a) Remarques et transpositions
dans le domaine international***

[Retour à la table des matières](#)

Il est possible de classer dans ce cas l'exemple de la Chine de Mao qui bénéficia, au regard des grandes puissances et des autres, d'une réputation qu'elle ne pouvait revendiquer au titre de son développement réel. Bien au contraire, en dehors de l'unité centralisée, ce pays avait adopté tous les moyens utiles pour détruire ses capacités de développement. Il ne serait également possible de classer dans cette catégorie l'Italie de Mussolini qui, pour certains états-majors, possédait des

capacités militaires que seul le caractère grandiose et théâtral des défilés pouvait suggérer, sans pour autant coïncider avec les faits. Le cas de Saddam Hussein, lors de la première guerre du Golfe, n'est pas très éloigné de ce modèle. On pourrait également étendre l'hypothèse aux « États voyous » qui, en violant ouvertement les règles internationales, défient les démocraties et profitent des difficultés qu'elles ont à prononcer des sanctions ou à user de moyens de rétorsion violente.

Statut des micro-États. Celui-ci est sans doute celui le plus proche de la condition des hyménoptères. Certains, sans doute, n'intéressent personne et dépérissent dans l'indifférence générale. D'autres plus habiles, comme Monaco, trouvent dans le luxe une source de prospérité pour sa population. Plus intéressant est le cas des paradis fiscaux qui jouent de la liberté de légiférer pour accueillir les capitaux transfuges, souvent avec le consentement de grands États qui en usent selon leurs besoins, quitte à s'indigner chaque fois qu'ils sont gênés par la constitution de puissances occultes.

Les « États tampons ». On parle d'« États tampons » lorsque deux grandes puissances se disputent un État, mais que ni l'une ni l'autre ne peut le digérer. Exemples de la Belgique et de la Suisse, pays stratégique au cœur de l'Europe dont la neutralité « volontaire » a été garantie par les grandes puissances... mais aussi, exemple moins évident de l'apparente « neutralité nordique », ou bien encore, celui des pays qui trouvent dans l'exercice d'une fonction utile à une grande puissance voisine et dominante la possibilité de récupérer une marge de liberté non déductible *a priori* de leurs seuls moyens de puissance. Ce fut le cas de la [220] Finlande pendant la guerre froide, grâce aux initiatives de paix en offrant un lieu de rencontre convenant aux deux grandes puissances d'alors.

Le mouvement « tiers-mondiste ». Plutôt qu'une « troisième voie » permettant de se faufiler entre les deux blocs rivaux, cette coalition d'États concurrents, postulant à l'aide internationale, n'était pas constitutive d'une puissance mais réussissait à en donner l'illusion, profitant à certains leaders (Nasser, Tito, Castro). Faire du positif avec du négatif révèle toutes les possibilités de l'art du discours et du subterfuge...

« Objectifs stratégiques généraux portés par l'iridescence :

Afficher. L'aspect d'avertissement réel ou mensonger des couleurs constitue une stratégie de défense – le mimétisme – particulièrement développée chez les rhopalocères. Le mimétisme est un phénomène biologique complexe dont le but est :

- soit d'assurer la protection d'une espèce vis-à-vis de ses prédateurs (mimétisme repoussant) : c'est le cas des Lépidoptères ;
- soit de conférer un avantage à un prédateur vis-à-vis de ses proies (mimétisme attrayant) ;

Cacher. Les papillons ont poussé très loin l'art du camouflage visuel, par ailleurs très développé dans le monde animal. Il est, dans la plupart des cas, recherché par l'animal au repos, donc immobile. Il n'affecte alors qu'une face de l'insecte (en général la face ventrale) ou qu'une paire d'ailes (les antérieures qui recouvrent les postérieures au repos) et n'est donc pas incompatible avec les effets mimétiques évoqués précédemment ;

Capter. Les papillons diurnes sont des insectes hétérothermes, c'est-à-dire qu'ils tirent une part plus ou moins grande de leur énergie vitale du milieu extérieur. Or ce sont pour la plupart d'assez mauvais voiliers. Les rendements sont faibles et l'effort à fournir, en particulier pour décoller, est important.

Aspects importants du mimétisme :

Le mimétisme est une scène à (au moins) trois acteurs dont l'un – le prédateur – est soit trompé par l'apparence d'une proie parfaitement comestible (c'est le mimétisme batésien, et le prédateur est qualifié de dupe effective), soit averti d'un réel danger [221] par un signal minimaliste – une couleur par exemple – commune à différentes espèces non comestibles (c'est le mimétisme müllérien. Il n'y a plus tromperie au sens strict du terme et le prédateur est alors qualifié de dupe indifférente). Ces deux stratégies supposent évidemment une concordance géographique des différents acteurs ²⁹.

Mimétisme batésien : c'est la stratégie défensive des lépidoptères consistant en l'usurpation par un papillon comestible (le mime) de la livrée sémantique, mais aussi des attitudes de vol, d'un insecte non comestible,

²⁹ Serge Berthier, *op. cit.*, p. 26.

quelle qu'en soit la cause : toxicité, goût désagréable ou venin. Ce type de mimétisme peut être intra ou inter ordre. S'il assure une relative immunité au mime, le mimétisme batésien met le modèle en danger et son efficacité est d'autant plus importante que la population mimétique est faible au regard de celle mimée. L'apprentissage du prédateur s'effectuant par une succession de réussites (insectes comestibles) et d'échecs (insectes non comestibles), une trop forte proportion des premiers annulerait l'effet d'avertissement des couleurs des derniers. De ce point de vue, le mimétisme batésien peut être considéré comme un parasitisme auquel le modèle peut tenter d'échapper en modifiant sa livrée. On peut alors assister à une évolution parallèle du mime et du modèle, ce dernier tendant à s'éloigner le plus possible du premier qui, ainsi mis en danger, tente de le rattraper ³⁰.

Mimétisme müllérien : les espèces réellement protégées car non comestibles ou dangereuses, et présentant des couleurs sémantiques, ne sont pas ipso facto à l'abri des prédateurs. Le danger pour elles, bien réel, survient durant l'apprentissage du prédateur qui, pour associer un désagrément à un signal avertissant, doit y avoir goûté de nombreuses fois. Ce risque d'erreur, souvent fatale pour le papillon sera d'autant plus faible que le message sera clair et non ambigu. Il doit être fort – les couleurs sémantiques sont voyantes – elles ne doivent pas se présenter en trop grand nombre. Ainsi les espèces protégées ont-elles intérêt à offrir une livrée identique aux yeux des prédateurs. [222] Elles se partagent ainsi les pertes dues aux erreurs d'apprentissage et accélèrent ce dernier. Ce type d'associations, dites müllériennes, est un cas limite de mimétisme, puisque tout le monde copiant tout le monde, il n'y a plus de mime ni de modèle bien défini. Et on comprend dès lors que tout intrus comestible dans l'association, par le fait du hasard ou d'un mimétisme batésien, réduit la portée du message.

Citons enfin pour clore ce chapitre sur le rôle défensif des couleurs, les associations guillauminéennes, ou en reprenant la belle expression de Michel Boulard, les "associations d'introuvables", présentant à la fois des couleurs sémantiques et procryptiques. Le prédateur tout d'abord attiré par signal visuel fort de l'insecte en vol mais (presque) toujours frustré de sa proie devenue invisible au repos, finit par associer la couleur sémantique – non plus à une proie non comestible, mais à une absence de proie ! La stratégie inverse existe également avec les colorations « éclairs » où l'insecte repéré révèle brusquement les couleurs vives de ses ailes postérieures en recollant, provoquant ainsi un instant d'indécision chez l'attaquant.

³⁰ Ibid., p. 26-27.

Mimétisme polymorphe, c'est-à-dire mimant différents modèles.

***b) Remarques et pistes de transposition
quant aux stratégies d'acteurs internationaux***

[Retour à la table des matières](#)

Le processus européen. C'est une tentative de coagulation mimétique à l'égard des États géants. D'une nature indéterminée, ce rassemblement d'États européens a une capacité d'attraction, sans pourtant s'être donné les moyens constitutifs d'une puissance super-étatique.

Adoption du modèle libéral. Une autre hypothèse de mimétisme mérite également d'être transposée : elle concerne le cas des États qui, après la chute de l'URSS, se sont rapidement convertis au libéralisme et à la démocratie, désormais le seul moyen de rentrer dans les grâces du camp vainqueur. Le changement réel du mode de gouvernement n'est pas pour autant requis dans ce type de métamorphose. Nous sommes donc toujours dans le changement des apparences et non celui de la nature même de l'insecte ou de l'État.

[223]

Dangers de la dissémination des armements et la course aux armements. Autant la première hypothèse que la seconde sont proches du mimétisme batésien puisqu'il s'agit de dépasser les équilibres posés par la terreur nucléaire, soit en maîtrisant la technologie de la bombe, soit en forçant le leader à investir constamment pour parer au défi d'un rival qui menace de le surpasser. Ce fut le cas entre les États-Unis d'Amérique et l'URSS pendant la durée de la guerre froide.

L'hypothèse du mimétisme müllérien pourrait se retrouver dans l'identification aux plus puissants par la possession d'armes du même rang provoquant ainsi la réaction des plus forts. On peut trouver une illustration dans les efforts des États-Unis d'Amérique et de l'Europe vis-à-vis des tentatives d'acquisition de l'arme nucléaire par l'Iran. Plus significative serait la volonté gaulliste d'accéder à ce type d'armement, défiant ouvertement le leader de son camp. On peut pousser l'identification très loin avec le mimétisme animal, dans la mesure où cette tentative se limitait à la possession de symboles, finalement non opérationnels, mais susceptibles de provoquer des effets bénéfiques à l'égard du tiers-monde et de l'Afrique en particulier. Cela permettait également à la France de revendiquer un statut de grande puissance sans en avoir la substance efficiente.

Droits de l'homme. Dans les cas des associations, dites müllériennes, où tout le monde copie tout le monde, il y a érosion du modèle et réduction de la portée originelle du message qui ne permet plus aux acteurs de se distinguer : paradoxalement, la portée stratégique du mimétisme apparaît comme liée à la différenciation. En ce sens, les Droits de l'homme diversement revendiqués – parfois de façon très inattendue –, interprétés et instrumentalisés, sont inclus, à un niveau ou à un autre, dans les stratégies de légitimation de la quasi-totalité des acteurs internationaux. Conséquence de cet unanimité hétéroclite, on assiste à une réduction de la portée transcendante et symbolique du référent, en même temps qu'à une perte de son pouvoir différenciateur et discriminatoire qui permettait auparavant aux « civilisés » (et autres « mimes ») de se distinguer opportunément des « barbares »... Cependant, ce « parasitisme » à l'égard du modèle des [224] Droits de l'homme entraîne une réaction et des nouveaux processus de démarcation qui visent à redéfinir, tant l'orthodoxie au référentiel, que les « camps » en présence.

La « puissance éclair ». Ce concept se rapproche des associations guillaumiennes en ce que les réseaux terroristes peuvent frapper impunément un coup très spectaculaire – dont l'impact est parfois sans commune mesure avec la faiblesse des moyens mis en œuvre – et littéralement se fondre dans la foule et la clandestinité sans pouvoir être repérés. Sur un autre registre, des réseaux financiers peuvent aussi lancer ce type d'opération rapide et à brève visibilité, avec des conséquences importantes dans un domaine qui redoute le désordre et l'imprévisibilité.

Aide au tiers-monde. La présentation de l'iridescence de Serge Berthier permet aussi d'aborder la dépendance stratégique à l'égard du milieu extérieur : en ce sens, plusieurs pays du Sud tirent une part plus ou moins grande de leurs ressources de l'aide publique au développement, même si cela n'est pas sans effets pervers. Si la dépendance est un grand sujet de controverses internationales, en matière de développement comme de papillons, les rendements sont faibles et l'effort à fournir, « en particulier pour décoller », est important...

Depuis la fin de la Guerre froide et sur le mode de l'« emprunt analogique », on a assisté à l'importation des modèles de la « turbulence » (théorie du chaos, des catastrophes, etc.) dans le domaine de l'international. Ces schémas offrent des modèles plutôt de désordre que d'ordre ; ils ont à ce titre appuyé les constats de persistance des conflits entre États, des guerres, et l'idée selon laquelle l'interdépendance n'exclut pas les relations de puissance. Derrière les jeux de lumière qui président aux phénomènes d'iridescence, nous trouvons un nouveau prétexte à interroger les jeux de puissance au sein des relations internationales, tant sur le plan de la complexité méthodologique que de la stratégie. Attrait de l'insignifiance diront sans doute certains... D'autres penseront à cette région sau-

vage de la Chine où viennent se reproduire les papillons, des millions de papillons se déplaçant par nuages entiers et présentant une particularité : ils naissent tous à la même minute et se mettent à battre des ailes tous en même temps. Les éclosions [225] soudaines d'insectes dans les régions tropicales étant souvent données comme exemples de phénomènes chaotiques, les chercheurs estiment que les perturbations atmosphériques causées par tous ces battements d'ailes de papillons chinois provoquent une altération dans le ciel qui peut à son tour déclencher un cyclone bien plus loin sur la planète ³¹...

II. Relations internationales et théorie : pour éviter des impasses épistémologiques

Gérard Dussouy

[Retour à la table des matières](#)

Si la géographie est ma discipline d'origine, je me garderai de faire ici tout plaidoyer en faveur d'un quelconque déterminisme, comme je n'exposerai aucune thèse géopolitique, bien qu'il faille toujours compter avec les facteurs géographiques, tels la distance, la proximité, la répartition des ressources naturelles, la configuration des terres et des océans... Je n'engagerai pas, non plus, le débat autour de cette pensée de Carl Schmitt, pourtant essentielle, selon qui tout ordre mondial est d'abord et avant tout un ordre spatial, un *nomos*, c'est-à-dire la façon d'organiser et de contrôler l'espace mondial.

Pour rester en phase avec le débat qui nous réunit, et d'une certaine manière pour le recentrer sur son axe théorique, je dirai que la géographie a l'immense avantage de mettre l'accent sur la multidimensionnalité des faits, des phénomènes, des stratégies que les relations internationales ont à analyser. La stratégie, en particulier, ne saurait être plus longtemps limitée à sa seule dimension militaire, comme trop d'auteurs tendent encore à le faire. Or, la multidimensionnalité infère la complexité, le configurationnel, la diversité, et entraîne, sans aucun doute, la transformation de l'objet que les internationalistes sont habitués à étudier. Elle suggère la relativisation des théories qui nous sont offertes.

[226]

³¹ H. Verlomme, *Les Traces des animaux*. Flerus, Idées, 1992, in N. Witkowski, « La chasse à l'effet papillon », *Alliage*, no 22, 1995.

Ceci me conduit à reprendre rapidement trois points qui ont marqué nos discussions, depuis le début, et qui, au plan épistémologique, sont quasiment de faux débats.

D'abord le faux débat de l'autonomisation des relations internationales. Par rapport à quoi ? Sans doute peut-on l'envisager, d'un point de vue purement stratégique et institutionnel, par rapport à une science politique qui elle-même n'est pas autonome (puisque sans méthode propre) par rapport aux sciences humaines et sociales, ou par rapport au droit public – débat avant tout français. En revanche, elle semble impossible relativement à ces dernières, tant il est vrai qu'on ne peut essayer de comprendre le monde sans prendre en considération les préjugés philosophiques et culturels des acteurs, l'histoire, la géographie, et aujourd'hui plus que jamais l'économie politique. Autant de champs de connaissance qui ont leurs logiques propres. La vraie question qui reste en suspend, n'est-elle pas celle de la spécificité de la discipline des relations internationales ? Laquelle pourrait résider dans l'analyse des jeux de pouvoirs à l'échelle du monde. Sachant alors que l'objet d'étude devient le système mondial, au lieu et place des relations internationales *stricto sensu*, même s'il est légitime de soutenir, comme je le crois, que ces dernières (au travers notamment des rapports entre les grandes puissances) constituent toujours le socle du système lui-même.

Néanmoins, et c'est une bonne raison d'en défendre l'idée, le paradoxe, mais aussi le grand avantage, d'une autonomisation institutionnelle des relations internationales serait qu'elle rendrait possible leur propre réhabilitation épistémologique en les installant dans l'interdisciplinarité de façon définitive.

Parlons ensuite du faux débat de l'origine et de la rivalité des théories en vigueur. Peut-on, d'abord, les considérer comme spécifiquement américaines quand on sait que les auteurs auxquels elles se réfèrent s'appellent Grotius, Hobbes, Locke, Smith, Kant, pour les plus anciennes, que la « nouvelle » école constructiviste a pour ancêtres Vico, Dilthey, et les pragmatistes du XIX^e siècle, eux, il est vrai, Américains (W. James, J. Dewey), et, qu'enfin, les « postmodernes » ne cessent de se référer à Wittgenstein, à Foucault et à Derrida ? S'il y a hégémonie [227] américaine, elle est institutionnelle (la prolifération, les moyens des centres de recherche et des publications), mais pas vraiment culturelle. Elle s'explique par la systématisation, d'essence contextuelle, de théories auxquelles se réfèrent des universitaires et des hommes d'action américains préoccupés par le rôle des États-Unis dans le monde. Des théories qui tendent elles-mêmes à devenir « autoréférentielles », tellement ce rôle est important.

S'agit-il d'ailleurs de véritables théories, tant leurs axiomatiques sont incertaines et leurs méthodes inexistantes ? Seule exception sans doute, celle de Waltz, mais il reste plus proche du modèle à la manière des économistes (Harrod, Dornar, Samuelson), dont il fait sien leur principe du « toutes choses égales par ailleurs », que de la théorie globale. N'avons-nous pas plutôt affaire à des visions du monde, à des paradigmes, que John Vasquez assimile à « des présomptions fondamentales sur le monde » ? Pas aussi incommensurables et inconciliables qu'on se plaît à le dire, dans la mesure où ces paradigmes sont inférés par des contextes et que leurs pertinences respectives sont avalisées par les différentes configurations historiques du monde (temps de la guerre, de l'ouverture et des échanges, etc.), chacune d'une plus ou moins longue durée, mais jamais éternelle. Ceci inciterait à pratiquer l'*interparadigmaté*, car la vie politique mondiale n'est pas un fleuve tranquille qui suit son cours, mais elle est faite de contraintes, de contradictions, d'impondérables et de hasards. Le meilleur exemple que je me plais à répéter est celui des effets du libéralisme-libre-échange, qui est à la fois source d'intégration (celle de l'économie mondiale) et cause d'inégalités et de polarisations (interne et externe). Conséquences dont certaines pourraient se retourner contre lui en cas de catastrophes sociales. Peut-être, cette démarche interparadigmatique est-elle plus familière à la pensée des internationalistes chinois, encline à associer les contraires, qu'à celle d'Occidentaux qui tourne souvent au manichéisme et au normativisme ?

Le dernier faux problème est celui de la quête de l'universalisme. Il faut admettre, comme l'avait déjà montré l'école historique allemande, de Dilthey à Gadamer, que toute vision est ethnocentrique, est limitée par un horizon culturel et social. Et ceci d'autant plus que les sciences cognitives, les neurosciences [228] et la génétique en pleine expansion, insistent pour dire que l'ethnocentrisme est le caractère central de la nature humaine (*cf.* les publications du cognitifien canadien Steven Pinker). Les résultats du référendum français du 29 mai 2005, et du hollandais qui a suivi, attestent de cette pérennité des ethnocentrismes, qu'ils soient l'expression d'une conscience nationale ou qu'ils procèdent de l'amalgame d'intérêts spécifiques et de corporatismes, et du souci légitime de sauvegarder des modes de vie, même si l'on peut douter de l'efficacité de la décision populaire quant à la préservation de ces derniers.

Dès lors, au niveau de nos rencontres internationales, si l'on entend se garantir de toute hégémonie (ce qui est l'un des buts affichés), il convient de proscrire toute prétention à l'universalisme (sachant que tout universalisme est un ethnocentrisme hypertrophié) et rechercher des conceptions globales, s'il en existe, en

pratiquant, comme y invite en d'autres circonstances le philosophe américain Richard Rorty, la conversation interethnocentrique.

Pour terminer brièvement, à la suite de ces trois remarques, je soutiendrai qu'une théorie des relations internationales n'a pas à être construite, si elle peut l'être, contre les théories existantes. Je crois plus au projet d'un système d'interprétation du monde complexe qu'à une véritable théorie explicative. En transposant aux relations internationales la pensée de Rorty, lui-même héritier des herméneuticiens, cela est possible en pratiquant un holisme pragmatiste reposant sur l'insécabilité des faits et des valeurs (donc non téléologique), et qui s'avère au final une greffe de l'herméneutique sur le systémisme.

Car il s'agit, en effet, de prendre le monde dans son ensemble, et d'interpréter les interconnexions, dans le temps, dans la longue durée, de ses différents champs (espaces structurés par les acteurs), comme des multiples stratégies et visions du monde en présence, en dégageant, s'il y a lieu, les logiques dominantes susceptibles de générer des configurations alternatives.

[229]

III. Sémiotique des théories internationalistes

Constanze Villar

[Retour à la table des matières](#)

Le Maître Qing-Yuan Wei-Xin décrit ainsi son éducation *zen* :

« Il y a trente ans, avant d'étudier le Zen, je disais : "Des montagnes sont des montagnes, des eaux sont des eaux".

Après être entré dans la vérité du Zen à travers l'instruction d'un bon maître, je disais : "Des montagnes ne sont pas des montagnes, des eaux ne sont pas des eaux".

Mais maintenant, après avoir atteint le lieu du repos final, je dis : "Des montagnes sont vraiment des montagnes, des eaux sont vraiment des eaux" ³². »

Nous sommes là face à trois niveaux de l'éducation *zen* qui constituent des modes d'appréhension de la réalité. De même, en théorie des relations internationales, surgissent trois modes d'appréhension de la scène internationale. Face à cet objet complexe, empli de signes, restons *zen* ! La sémiotique, au confluent des discours et de la politique, constituerait-elle une méthode pour saisir les théories des relations internationales ?

Tout d'abord, qu'est-ce que la « sémiotique » ? Ce n'est ni la linguistique ni la sémiologie.

La linguistique est l'étude scientifique du langage et des langues naturelles (alors que la réflexion théorique sur le langage est à intégrer dans la sémiotique) ;

La « sémiologie » – qui remonte à Ferdinand de Saussure – est la théorie du langage et ses applications à différents ensembles signifiants. Elle forme un système de sens.

³² Xiaoming Huang, « An Anatomy of International Relations », in Stephen Chan, Peter Mandaville, Roland Bleiker, *The Zen of International Relations. IR Theory from East to West*. Houndmills, Palgrave, 2001, pp. 224-225.

La « sémiotique » étudie un procès, analyse les pratiques signifiantes qui sous-tendent l'émergence du sens ; c'est plutôt la théorie de l'émergence de sens ³³.

[230]

Ensuite, Greimas distingue trois niveaux selon la nature des objets de connaissance :

- une « sémiotique-objet » ;
- une « sémiotique-méthode » ;
- une « sémiotique générale ».

Quel est l'intérêt de la sémiotique pour l'analyse des théories des relations internationales ? Ce métalangage permet-il d'établir une typologie ? Comme point de départ, prenons la présentation tripartite classique des manuels ou des articles analogues :

- Premier débat : réalisme vs. idéalisme ;
- Deuxième débat : historicisme vs. Béhaviouralisme ³⁴. Rappelons toutefois la distinction entre le behaviorisme correspondant à l'analyse scientifique des déterminants psychologiques et sociaux des comportements et le « behaviourisme » qui est l'étude des processus politiques (comportements et changements par jeu des acteurs, des décisions, des stratégies...) ou traditionalisme vs. scientisme ;
- Troisième débat : constructivisme.

Les deux premiers débats sont exposés sur le mode contradictoire, alors que le troisième s'oppose aux deux précédents, plutôt il les complète. Ces présentations reposent sur l'axiome d'une structure dite « binaire » qui se définit comme une relation entre deux termes opposés. C'est une méthode classique. Notons que dans l'épistémè occidentale, il est coutumier de structurer les objets à travers une logique binaire, par exemple :

³³ Algirdas Julien Greimas, Joseph Courtés, *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*. Paris, Hachette, 1979, pp. 335-338.

³⁴ Terme employé par T. Braspenning, « Constructivisme et réflexivisme en théorie des relations internationales », *Annuaire français des Relations internationales*, vol. III, 2002, p. 314.

- le couplage d’opposition phonologique (École de Prague) en linguistique européenne, où on accorde aux structures binaires une place privilégiée ;
- le système arithmétique binaire ;
- l’opposition entre des théories américaines et européennes, chinoises et françaises, comme cela a été évoqué dans de nombreuses interventions de l’ACI.

Toutefois, la binarité n’est pas le binarisme, postulat épistémologique selon lequel l’articulation ou la saisie binaire des phénomènes est une des caractéristiques de l’esprit humain.

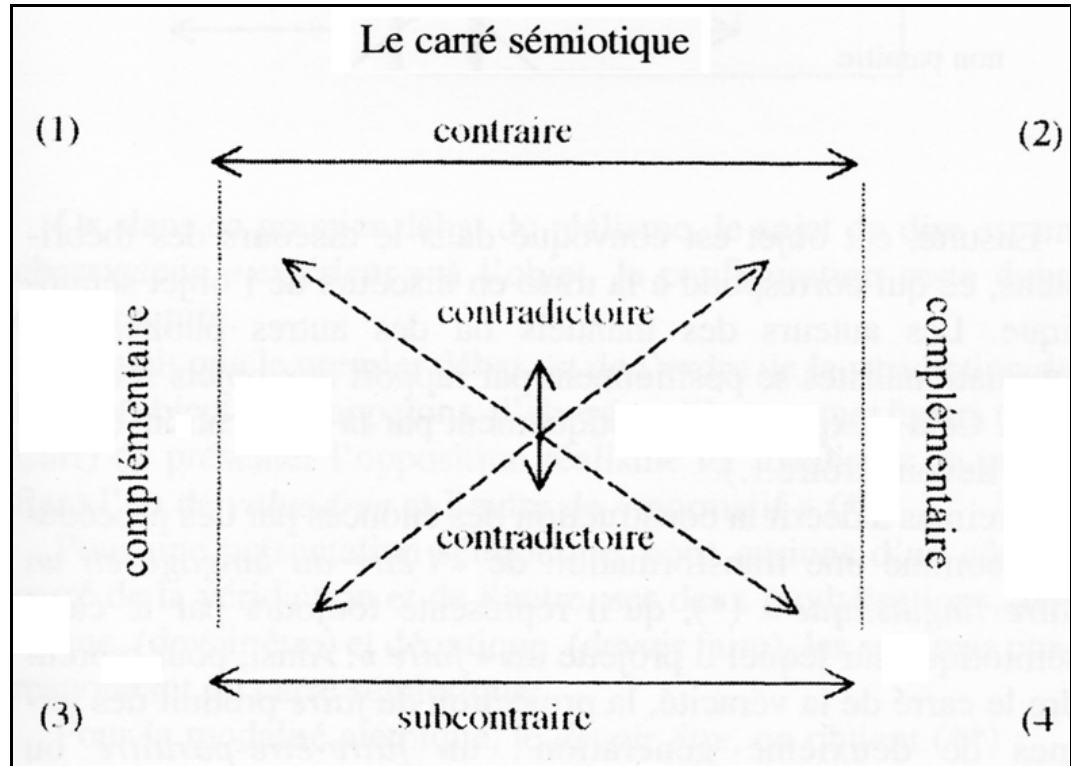
[231]

Reprenons les trois « débats » théoriques des relations internationales un par un.

Le premier débat (réalisme vs. idéalisme) cherche à présenter l’objet de connaissance, c’est-à-dire le système des relations internationales comme appartenant au « monde réel » ; l’objet est défini en toute « objectivité », il s’agit de l’appréhender dans son essence ontologique recouvrant donc son immanence et sa manifestation (l’être [*being*] et le paraître [*seeming*]). La définition de la *vérité* est la « *qualité par laquelle les choses apparaissent telles qu’elles sont* »³⁵.

Pour visualiser cette articulation des catégories sémantiques de l’immanence et de la manifestation, il suffit de les projeter sur le concept opératoire de « *carré sémiotique* » d’Algirdas J. Greimas.

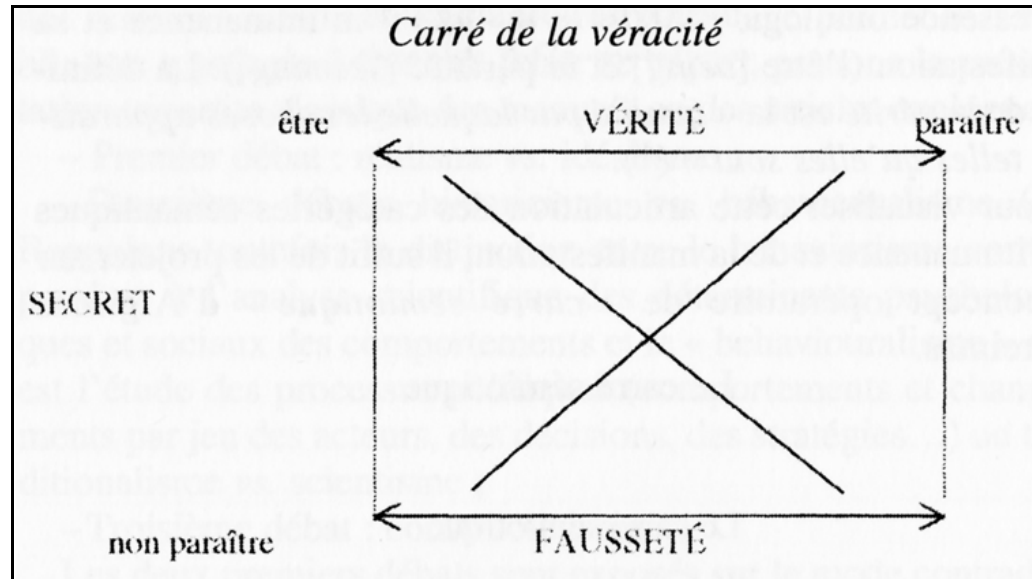
³⁵ *Dictionnaire Littré en 10/18*. Paris, Union générale d’Éditions, 1964, p. 656.



[232]

Cette forme du graphe fléché met en évidence les relations logiques entre les catégories de l'objet scientifique :

On peut représenter ainsi le carré de la véracité :

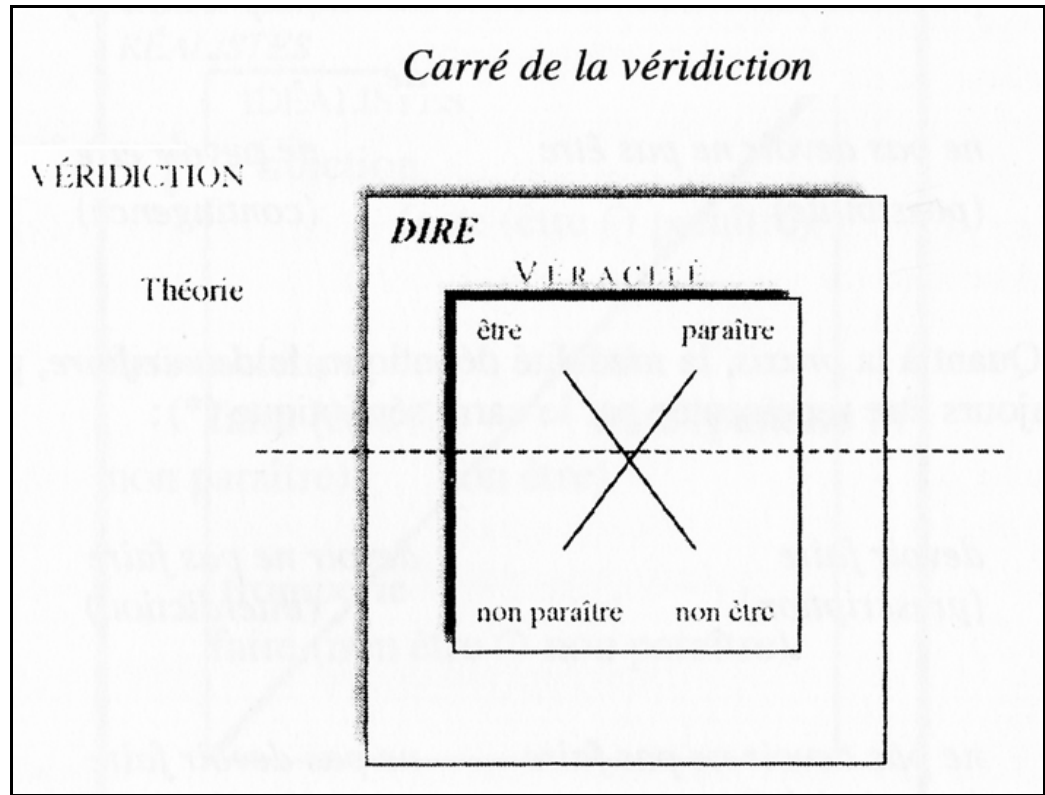


Ensuite, cet objet est convoqué dans le discours des théoriciens, ce qui correspond à la mise en discours de l'objet sémiotique. Les auteurs des manuels ou des autres publications internationalistes se positionnent par rapport aux objets sémiotiques. Cela s'exprime linguistiquement par la prédication (faire, dire, devoir, croire...).

Greimas a décrit la construction des énoncés par des procédures, comme une transformation de « *l'être du langage en un faire linguistique* »³⁶, qu'il représente toujours par le carré sémiotique sur lequel il projette un « *faire* ». Ainsi, pour reprendre le carré de la véracité, la projection du *faire* produit des termes de deuxième génération : un *faire-être-paraître* ou *dire-être-paraître*. Nous avons représenté cette prédication du faire sur l'objet de connaissance, toujours par le schéma du carré sémiotique, comme carré de la véridiction (cf. graphe ci-contre).

³⁶ Cf. Algirdas Julien Greimas, *Sémiotique et sciences sociales*. Paris, Seuil, 1976, pp. 10 et suiv.

[233]



Or, dans ce premier débat du réalisme, le sujet du dire est un observateur « extérieur » à l'objet, la configuration reste donc une structure.

On voit que le premier débat est de l'ordre de la véridiction de l'être (objectif). Rappelons d'abord qu'il y a une façon (à la Carr) de présenter l'opposition réalisme vs. idéalisme en qualifiant l'un de *value-free* et l'autre de « normatif » ³⁷.

Pour une présentation sémiotique, nous aurions d'un côté le carré de la véridiction et de l'autre, ses deux modalisations, aléthique (devoir être) et déontique (devoir faire), les schémas correspondant du carré sémiotique.

Pour la modalité aléthique, le *devoir être*, on obtient ³⁸ :

³⁷ Edward H. Carr (1964), *The Twenty Years Crisis, 1919-1939*, pp. 1-12, qui critique l'idéalisme et revendique la « science des relations internationales ».

³⁸ Cf. A.J. Greimas, J. Courtés (1979), *op. cit.*, p. 11-1290, entrée « déontique aléthique (modalités ~) ».

[234]

<i>devoir être</i> (nécessité)	<i>devoir ne pas être</i> (impossibilité)
<i>ne pas devoir ne pas être</i> (possibilité)	<i>ne pas devoir être</i> (contingence)

Quant à la *praxis*, la modalité déontique, le *devoir-faire*, peut toujours être représentée par le carré sémiotique ³⁹ :

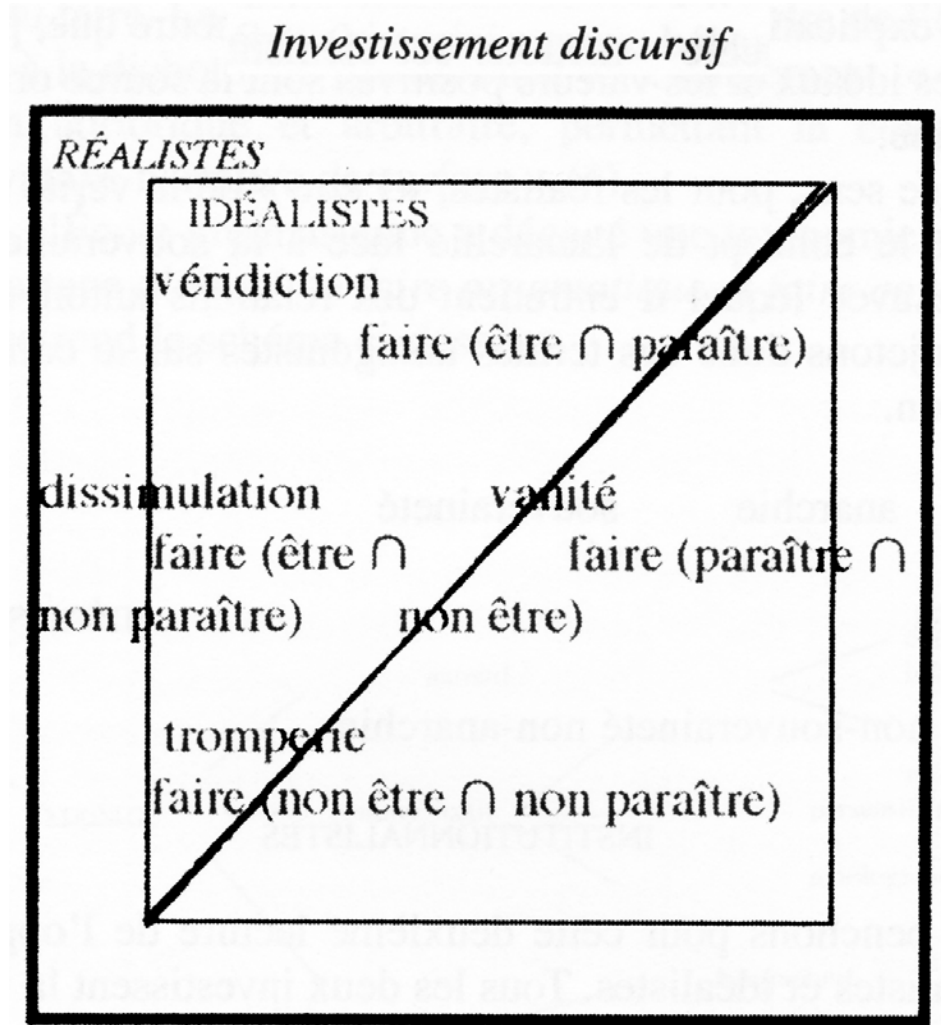
<i>devoir faire</i> (prescription)	<i>devoir ne pas faire</i> (interdiction)
<i>ne pas devoir ne pas faire</i> (permissivité)	<i>ne pas devoir faire</i> (facultativité)

Ces modalisations mises en regard avec le carré de la vérité fournissent un positionnement des réalistes et idéalistes par rapport à leur investissement pragmatique. Ainsi, par sa mise en texte (ou mise en discours), l'auteur se positionne-t-il par rapport au contenu de l'énoncé. Il est le médiateur entre l'objet (dont il parle) et la langue (stock de termes virtuellement disponibles). Dans cette perspective, en manipulant les éléments de la langue, il construit une signification à l'objet, plus ou moins normativiste ⁴⁰.

³⁹ Cf. A.J. Greimas, J. Courtés (1979), *op. cit.*, p. 90, entrée « déontiques (modalités ~) ».

⁴⁰ Sans ignorer la position des post-modernistes qui par le choix des concepts norme en soi déjà sa « théorie des RI » SMO 2003, p. 398-399 ; argument non pertinent à ce stade de mon raisonnement.

[235]

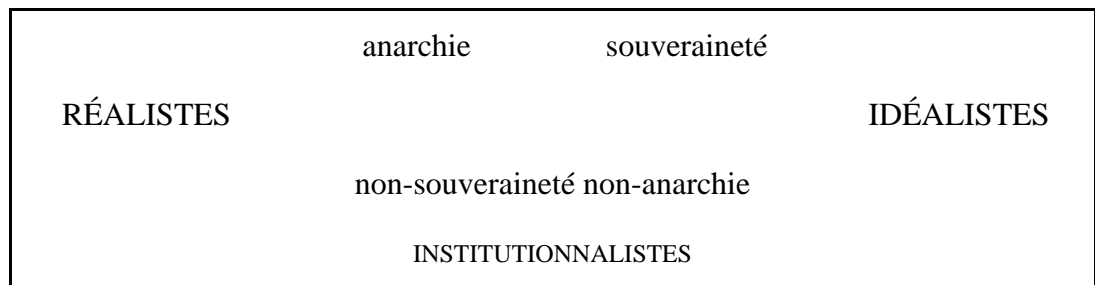


Or, la présentation du premier débat qui consiste à les opposer sur deux modes asymétriques (véridiction sans et avec modalisation) est biaisée. Aussi, peut-il être bien plus intéressant de positionner différemment le clivage entre réalistes et idéalistes. En effet, on peut ouvrir une autre perspective tendant à affirmer que les deux approches visent la recherche de la connaissance ultime, le ou les principe(s) fondant *la* théorie des relations internationales. Rappelons la citation classique de Morgenthau :

« *La politique comme la société en général est gouvernée par les lois objectives qui ont leurs racines dans la nature humaine* ⁴¹. »

Par ailleurs, réalisme et idéalisme investissent la même structure. Il n’y a que la valeur attribuée à l’objet qui change. Si pour [236] les réalistes, l’anarchie – mettons cet élément du paradigme – fournit l’explication ultime, on peut alors admettre que, pour les autres, les idéaux et les valeurs positives sont la source originelle du système.

Dans ce sens, pour les réalistes, « l’être » de la vérité scientifique est le concept de l’anarchie face à la souveraineté, son contraire avec lequel il entretient des relations antonymiques. Nous projetons donc ces termes antagonistes sur le carré de la véridiction.



Nous penchons pour cette deuxième lecture de l’opposition entre réalistes et idéalistes. Tous les deux investissent la véridiction comme posture scientifique. Ils opèrent dans le « monde réel » comme sujet observant l’objet observé, focalisant sur la structure internationale, système central, en position de détachement à la recherche de l’objectivité maximale (*detached knowledge acquirer* ⁴²). Mais ils produisent deux énoncés d’état contraires :

- *le système international est anarchique ;*
- *le système international n’est pas anarchique (quoique souffrant d’institutions imparfaites),*

⁴¹ Morgenthau, *Politics among Nations*, p. 3-12, BRAI77 : 83 ; ROC94 : 22.

⁴² Xiaoming Huang, « An Anatomy of International Relations », dans Stephen Chan, Peter Mandaville, Roland Bleiker, *The Zen of International Relations. IR Theory from East to West, op. cit.*, p. 225.

correspondant aux deux positions de l'énoncé d'état (conjonction *vs.* disjonction).

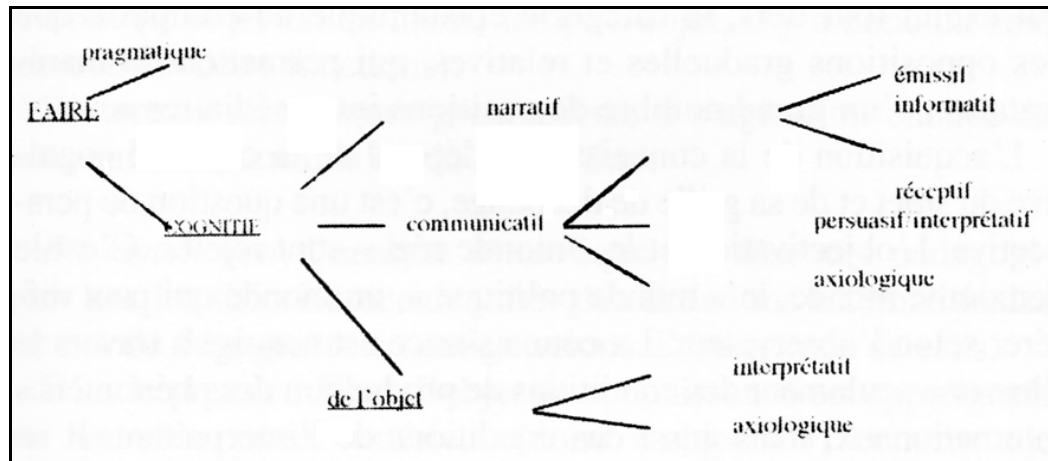
Si le premier axe (réalisme *vs.* libéralisme) est de l'ordre de la véridiction de l'être (objectif), les deuxième et troisième débats sont de celui du faire (subjectif).

[237]

Le deuxième débat (historicisme *vs.* béhaviouralisme) est de l'ordre du faire. La distinction par rapport à l'ordre de l'être correspond à la dichotomie permanence *vs.* changement, « une formulation apriorique et arbitraire, permettant la construction d'une syntaxe narrative de surface »⁴³.

Ainsi, l'École greimasienne a dégagé une taxinomie du *faire*, qui se partage d'abord en *faire pragmatique* et *faire cognitif*.

Ce que rend le schéma ci-dessous.



Les deuxième et troisième débats font intervenir respectivement un *faire unilatéral* et *interactionnel*.

Pour le deuxième débat, il s'agit d'un *faire interprétatif unilatéral*. D'abord il se fonde sur la modalité épistémique⁴⁴ (*epistemic modality*) qui est la projection du *croire* sur le carré de la véridiction.

⁴³ Algirdas Julien Greimas, Joseph Courtés, *Sémiotique...*, *op. cit.*, p. 144.

⁴⁴ Algirdas Julien Greimas, Joseph Courtés, *Sémiotique...*, *op. cit.*, p. 129-130 ; *épistémè* = ensemble des connaissances rendant possible les différentes formes de science propre à un groupe social à une époque donnée.

On peut ainsi dresser un système d'opposition qui rend compte de la nouvelle répartition des positions logiques s'excluant ou se complétant entre elles de façon assez distincte :

[238]

<i>croire être</i>	<i>croire ne pas être</i>
<i>(certitude)</i>	<i>(improbabilité)</i>
<i>ne pas croire ne pas être</i>	<i>ne pas croire être</i>
<i>(probabilité)</i>	<i>(incertitude)</i>

Une remarque : en comparaison avec la modalité aléthique (*alethic modality*), qui qualifie une proposition logique « où l'opposition *possible/impossible* correspond à une contradiction qui exclut tout tiers, la catégorie épistémique ne comporte que des oppositions graduelles et relatives, qui permettent la manifestation d'un grand nombre de positions intermédiaires ».

L'acquisition de la connaissance dépend de la capacité cognitive du sujet et de sa grille de décodage, c'est une question de perspective. L'objectivation et le « monde réel » sont rejetés. C'est le deuxième monde, le « monde politique », un monde qui peut différer selon l'observateur. La connaissance est acquise à travers le filtre non seulement des conditions de production des phénomènes internationaux, mais aussi des conditions de l'interprétant. Il ne peut donc pas y avoir d'observateur détaché. C'est la position de l'historicisme allemand que retient Raymond Aron :

« L'homme crée à travers le temps des univers intellectuels qui sont son œuvre et qui sont en même temps son être : l'homme est à la fois sujet et objet de l'histoire – manière prétentieuse de dire quelque chose de simple : si chacun de nous regarde le monde auquel nous vivons ; mais d'un autre côté, ce même univers social ou intellectuel est inséré de multiples façons dans la conscience de celui qui l'observe ⁴⁵. »

⁴⁵ Raymond Aron, *Leçons sur l'histoire*. Paris, Éditions de Fallois, 1989, p. 14.

La connaissance est donc acquise par la médiation de la conscience. C'est également le sens de l'approche béhavioraliste qui est l'étude des processus politiques (comportements et changements par le jeu des acteurs, des décisions, des stratégies...), avec une attention particulière pour les variables culturelles. Comme il ne suffit pas d'identifier des variables, il faut [239] choisir un modèle, ce choix faisant intervenir le sujet observant (*observing subject*), sujet-actant (*actant subject*).

Le troisième débat conçoit une vision des relations internationales socialement construite avec des « notions cardinales de l'approche constructiviste : l'apprentissage complexe, le changement de la conception de soi et des intérêts, et la conception sociologique des intérêts »⁴⁶. En terme sémiotique, il s'agit d'un faire cognitif portant sur un objet de connaissance, un faire interprétatif interactionnel.

Deux positions sont envisagées : soit avec deux actants pour le constructivisme, soit – pour le réflexivisme – un syncrétisme actoriel (le sujet est en même temps l'objet, il y a donc un seul actant dans deux fonctions).

En termes sémiotiques greimasien, il s'agit d'un énoncé de faire qui surdétermine un énoncé d'être.

En conclusion, l'analyse sémiotique des discours pédagogiques sur les théories occidentales des Relations internationales permet de dégager trois configurations d'émergence de sens.

Pour le premier débat, l'objet de connaissance est appréhendé par un observateur extérieur (donc « objectif ») comme une structure élémentaire qui oppose l'anarchie (pour les réalistes) à une souveraineté idéalisée dans un monde dit « réel ».

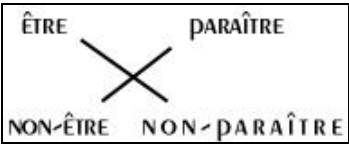
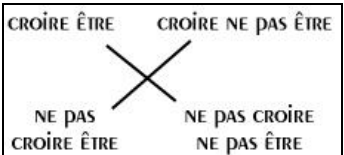
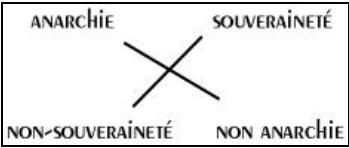
La seconde configuration est non pas une structure mais un processus (faire) où un actant communique sur un objet manifesté et porte un jugement sur un objet du monde « politique » par la modalité épistémique (croire être).

La troisième configuration qui correspond toujours à un processus est un faire interactif (intersubjectif) où deux actants ou un actant syncrétique communiquent sur un objet en tenant compte de l'environnement matériel et social. Autrement dit, l'objet est mutuellement construit. Ce cadre fournit l'intelligibilité de l'interaction et du changement dans un monde culturel.

⁴⁶ T. Braspenning, art. cit., p. 318-319.

Notre proposition d'analyse se référant aux théories occidentales des relations internationales, il reste à s'interroger sur le code structurel des théories orientales, notamment chinoises. À cet [240] égard, l'hypothèse martrienne d'une structure ternaire et relativiste au niveau du système des idées politiques pourrait être testée. Par ailleurs, on peut dresser un tableau résumant les trois grands débats au niveau théorique que nous avons interprétés.

**Tableau synoptique des trois « débats »
des théories des relations internationales**

1^{er} débat	2^e débat	3^e débat
Réalisme/idéalisme	Historicisme behaviouralisme	Constructivisme
Monde réel	Monde politique	Monde culturel
Structure	processus	
ETRE	FAIRE qui est une quête de sens	
	FAIRE interprétatif	FAIRE interactif voire réflexif
« objectivité »	subjectivité	intersubjectivité
1 observateur « externe »	1 actant	2 actants
transmettant « l'essence » d'un objet	communiquant sur un objet manifesté	communiquant sur un objet en tenant compte de l'environnement matériel et social
carré de la vérité : 	carré de la modalité épistémique 	narrativité
Valeurs : 		[Formalisme de la sémiotique] F [S ₁ (S ₂ ∩ O)]

[241]

IV. L'Union européenne : une puissance internationale émergente ?

D' Angel Angelidis

[Retour à la table des matières](#)

Cette intervention se place dans l'optique du triangle Chine-Europe-États-Unis qui revêt une importance géopolitique et économique de premier ordre dans les relations internationales contemporaines et, de ce fait, il se trouve au centre des discussions théoriques concernant les relations internationales. Il s'agit ici, brièvement, de souligner les aspects de la construction européenne qui influent sur les relations internationales, en particulier sur les relations UE-Chine.

A. Les politiques de l'Union européenne en rapport avec les relations internationales

Dans le domaine des sciences politiques, les théories servent de véhicule pour la promotion d'une philosophie, d'une idéologie, d'une doctrine... Aussi, jouent-elles un grand rôle dans l'identification des questions et des problèmes, ainsi qu'au niveau de l'interprétation et de l'évaluation, voire de l'anticipation des événements.

Dans la pratique, les théories fournissent les lignes directrices pour des recherches empiriques en privilégiant le choix de certains facteurs et en négligeant d'autres. Aucune théorie ne pouvant prendre en considération tous les facteurs, la sélection des facteurs est très importante car elle détermine la relation entre variables dont dépend finalement le résultat de la recherche.

Le choix d'une théorie par un chercheur reflète non seulement ses choix – ce qui constitue par conséquent un choix personnel – mais influe aussi sur la façon par laquelle celui-ci exprime ses conclusions.

La sélection des facteurs étant subjective, on ne peut parler que de théories au pluriel – et non pas d’une théorie – dans des [242] domaines aussi complexes et vastes que celui des relations internationales. Dans cette matière, les facteurs géopolitiques et économiques sont très importants, notamment la prise en compte des événements notables.

La création de l’Union européenne a été un des événements géopolitiques et économiques majeurs qui ont marqué le monde après la fin de la seconde guerre mondiale en 1945.

B. Les théories de l’intégration européenne

[Retour à la table des matières](#)

Il existe trois principaux types de théories qui tendent à expliquer le processus de l’intégration européenne :

1. « Les théories orthodoxes » (*orthodox theories*) : il s’agit notamment du néo-fonctionnalisme et de l’intergouvernementalisme ;
2. « Les théories spécifiques à des questions déterminées » (*specific theories*) : par exemple, l’institutionnalisme du choix rationnel, l’institutionnalisme sociologique, l’institutionnalisme historique ;
3. « Les théories critiques » (*critical theories*) : on distingue l’économie politique, les théories constructivistes et les théories éclectiques.

a) Le processus de l’intégration européenne

L’Union européenne (UE) est un projet historique de l’Europe de l’après-guerre, d’inspiration politique, fondé sur l’idée de promouvoir la paix et la stabilité en Europe moyennant l’intégration économique. Cependant, le développement de l’UE n’a pas été linéaire, ni continu. Les historiens ont avancé plusieurs thèses qui expliquent cet irrégulier processus d’intégration durant l’histoire de cinquante ans de l’UE.

Un des concepts les plus utilisés pour expliquer ce phénomène est celui de « l’approfondissement vs. l’élargissement ». « L’approfondissement » se réfère à l’intégration européenne en termes de développement de politiques communes ou

communautaires et des institutions communes. « L'élargissement » se réfère à l'intégration européenne moyennant la participation de nouveaux États-Membres (E-M) à la construction européenne.

[243]

« L'approfondissement *versus* l'élargissement » n'est pas le seul mécanisme pour expliquer le développement de l'UE. Cependant, il a constitué le principal véhicule par lequel l'UE a atteint sa présente forme. Parfois « l'élargissement » bloque « l'approfondissement » et vice-versa. De plus, « l'approfondissement *vs.* l'élargissement » peut aboutir à des développements politiques non attendus, comme la récente crise institutionnelle et budgétaire de l'UE le démontre.

b) Les étapes principales de la construction européenne

[Retour à la table des matières](#)

Rappelons ces étapes sous forme de tableau.

1. Origine de l'UE et son âge d'or : 1945-1969

- Traité CECA : 1951 ;
- Traité de Rome (CEE) : 1957 ;
- Création des Politiques communes (PAC : 1962, PCP : 1968).

2. Crises Pétrolières et Stagflation : 1970-1979

- 1^{er} élargissement (Royaume-Uni, Irlande, Danemark) : 1972 ;
- Création de l'Écu : 1972 ;
- Création du Système monétaire européen (SME) : 1979.

Remarque : le début des relations officielles UE Chine (1975) se situe dans cette période.

3. Récupération économique et création du Marché unique : 1980-1992

- Arrêt *Cassis de Dijon* (libre circulation des biens) : 1979 ;
- 2^{ème} élargissement (Grèce) : 1981 ;
- 3^{ème} élargissement (Espagne, Portugal) : 1985 ;
- Acte unique : 1986 ;
- Création du *Marché Unique* : 1992 ;
- *Réforme McSharry* de la PAC : 1992 ;

[244]

- Accord agricole de l'*Uruguay Round* du GATT : 1993 ;
- *1^{er} Paquet Delors* ou *1^{er} paquet de perspectives financières de l'Union* : 1988-1992.

4. Traités d'Union européenne, Union économique et monétaire : 1993-2003

- *Traité de Maastricht (TUE)* : 1993 ;
- 4^{ème} élargissement (Suède, Finlande, Autriche) : 1995 ;
- *Traité d'Amsterdam* : 1997 ;
- *Traité de Nice* : 2002 ;
- 2^{ème} *Paquet Delors* ou 2^{ème} *paquet de perspectives financières* : 1993-1999 ;
- Union économique et monétaire : 1993-2002 ;
- Introduction de l'Euro : 2002 ;
- *Agenda 2000* et *Paquet Sander* ou 3^{ème} *paquet de perspectives financières de l'Union* : 2000-2006 ;
- *Réforme Fischler* de la PAC : 2003 et 2004.

Remarque : la reprise du dialogue (1994) et l'intensification des relations (1998-2003) entre l'UE et la Chine se situent dans cette période.

5. Élargissement aux Pays d'Europe centrale et orientale : 2004-2007

- UE -25 : 2004 ;
- UE -27 : 2007 ;
- 4^{ème} paquet de perspectives financières de l'Union : 2007-2013.

c) Les politiques de l'Union européenne en matière de relations internationales

[Retour à la table des matières](#)

Le Traité d'Union européenne-TUE (*Traité de Maastricht*) définit les « trois piliers » de la construction européenne, à savoir :

[245]

- a) la Communauté économique (CE), qui dispose des politiques communes ou communautaires internes (INPOL) et externes (EXPOL) ;
- b) la Politique européenne de Sécurité et de Défense commune (PESC) ;
- c) la Justice et les Affaires internes.

Par conséquent, en matière de relations internationales, l'UE se manifeste fondamentalement par la PESC et les EXPOL.

La PESC (2^{ème} pilier du TUE) opère, sur la base des lignes intragouvernementales, dans les domaines des politiques extérieures de défense et de sécurité.

La PESC a une influence sur la souveraineté nationale et constitue donc une question hautement politique. Cela explique pourquoi elle a avancé plus lentement que d'autres politiques européennes.

L'émergence de la PESC est expliquée par des différents facteurs :

- l'importance croissante de l'UE du fait de son poids économique ;
- des nouveaux problèmes de sécurité en Europe (crise des Balkans, etc.) ;
- l'émergence de questions d'intérêt commun dans le reste du monde (Asie, Afrique, Amérique latine).

Les avantages résultant de la PESC pour les E-M sont évidents. Par exemple, les « petits » E-M (par exemple le Luxembourg) jouent un rôle bien plus impor-

tant que leur taille le permette au moment où ils assurent la présidence de l'UE. Les « grands » E-M (par exemple la France) jouent un rôle de *leadership* supérieur à celui des pays considérés comme isolés. Certains E-M (par exemple l'Allemagne) peuvent même poursuivre des objectifs nationaux de façon plus discrète derrière la couverture de la PESC. Les E-M « neutres » (par exemple le Danemark) peuvent aussi ajuster leurs politiques sans créer de systèmes militaires propres.

La PESC évoluera rapidement dans les années à venir compte tenu de la volonté de permettre à l'UE de jouer un rôle politique et militaire plus important à l'échelle mondiale, équivalent à son poids économique et notamment pour partager, voire contrecarrer l'influence des États-Unis.

[246]

Les EXPOL (politiques extérieures de l'Union européenne) constituent le second volet important.

La puissance économique de l'UE n'est pas accompagnée d'une puissance politique égale (pour le moment). Cela a amené les institutions européennes, notamment la Commission, à utiliser les politiques extérieures comme outils pour atteindre des objectifs politiques.

Il s'agit essentiellement de deux types de politiques :

- les Politiques commerciales ;
- les Politiques d'Aide au Développement.

Les Politiques commerciales s'appuient essentiellement sur les instruments suivants :

- le Tarif douanier commun (TDC) ;
- les Accords commerciaux (concessions unilatérales, accords bilatéraux, accords régionaux et accords multilatéraux) ;
- les règles communes d'importation et d'exportation.

Remarque : l'accord de coopération économique et commerciale UE-Chine (1985) est un accord bilatéral au sens du deuxième tiret ci-dessus.

Les Politiques d'Aide au Développement se différencient en fonction de la base juridique afférente aux différentes actions communautaires (actions « *horizontales* » et « *verticales* »), des instruments budgétaires qui assurent leur financement et des pays bénéficiaires. Parmi ces derniers, on distingue fondamentalement :

- les pays ACP ;
- les PVDALA ;
- les pays Méditerranéens ;
- les PECO candidats à l'adhésion.

Dans le cas des pays ACP, c'est le Fond européen de Développement (FED) – fond non « budgétisé » faisant partie intégrale des Conventions de Lomé et Cotonou – qui assure le financement des différentes actions communautaires. Dans tous les autres cas, c'est le Budget annuel de l'UE.

Remarque : récemment et dans le cas de pays tiers importants, l'UE a conclu ou elle négocie des accords globaux (par exemple avec le Mexique) ou de partenariats globaux (par exemple avec la Chine). Ces accords ou partenariats globaux – outre les volets [247] commerciaux et de coopération classiques – s'étendent à d'autres domaines faisant l'objet d'autres politiques communautaires (transports, énergie, industrie, recherche, éducation, culture, etc.). Un volet de dialogue politique accompagne normalement ce type d'accords, dans lequel l'UE souligne son attachement au droit de l'État et aux Droits de l'homme.

C. Les relations entre l'Union européenne et la Chine

[Retour à la table des matières](#)

On peut d'abord dégager les phases principales de ces relations, avant d'en analyser le contenu.

a) Phases principales :

<u>1975</u>	Établissement des relations officielles UE-Chine ;
<u>1978</u>	Accord commercial ;
<u>1980</u>	Inclusion de la Chine au Système des Préférences généralisées (SPG) de l'UE ;
<u>1980</u>	Création de la Délégation parlementaire pour des relations UE-Chine, au sein du Parlement européen ;
<u>1985</u>	Accord de coopération économique et commerciale (qui a remplacé celui de 1978) ;
<u>1987</u>	Accord concernant l'application de la biotechnologie en agriculture et en médecine ;
<u>1988</u>	Ouverture d'une Délégation de la Commission à Pékin ;
<u>1989</u>	Refroidissement des relations UE-Chine (suspension des contacts bilatéraux à haut niveau, ralentissement des projets de coopération en cours, ajournement des nouveaux projets) ;
<u>1990</u>	Assouplissement de certaines de ces restrictions ;
<u>1990-1994</u>	Reprise progressive des relations ;
<u>1994</u>	Mise en place d'un cadre ambitieux pour organiser le dialogue politique bilatéral (échange de lettres, renouvelé en 2002) ;
<u>1995</u>	Communication de la Commission <i>Politique à long terme pour les relations UE- Chine</i> ;

- 1998 Communication de la Commission *Construire un partenariat global avec la Chine* ;
- [248]
- 2000 Accord de coopération scientifique et technologique (renouvelé en 2004) ;
- 2001 Communication de la Commission *Stratégie de l'UE vis-à-vis de la Chine : mise en œuvre de la Communication de 1998 et futures actions pour une politique européenne plus efficace* ;
- 2002 Accord sur le transport maritime ;
- 2003 Communication de la Commission *Intérêts communs et défis des relations entre l'UE et la Chine – vers un partenariat mature (COM52003) 533 final, du 10/09/2003*, adoptée par le Conseil le 13/10/2003 ;
- 2003 Document de la Chine concernant sa politique vis-à-vis de l'UE (13/10/2003) ;
- 2003 Accord de coopération portant sur le système européen de navigation par satellite GALILEO (30/10/2003) ;
- 2004 Séminaire conjoint pour identifier des actions communes basées sur les documents de l'UE et de la Chine (février 2004) ;
- 2004 Accord concernant les visas et les questions connexes liées aux touristes Chinois qui visitent l'Europe (mars 2004) ;
- 2004 Accord de coopération et d'assistance administrative mutuelle en matière douanière (novembre 2004) ;
- 2004 Accord sur la recherche conjointe pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire (décembre 2004) ;
- 2005 Accord sur le textile (10/06/2005) ;
- 2005 Commémoration du 30^{ème} anniversaire des relations UE-Chine (cf. programme des manifestations établi par la Commission européenne).
-

b) Orientations prioritaires de la politique de l'Union européenne à l'égard de la Chine

[Retour à la table des matières](#)

Cinq grandes orientations peuvent être dégagées.

1. Renforcer le dialogue politique à trois niveaux – bilatéral, régional et international – sur base du principe de la responsabilité partagée dans la promotion de la gouvernance mondiale.
2. Soutenir la transition de la Chine vers une société ouverte fondée sur l'État de droit et le respect des Droits de l'homme.

[249]

3. Promouvoir l'ouverture économique de la Chine à l'intérieur et à l'extérieur.
4. Améliorer la coopération UE-Chine afin qu'elle devienne un partenariat mutuellement profitable.
5. Favoriser une visibilité accrue de l'UE en Chine.

Remarque : la coopération UE-Chine est définie par le Document sur la Stratégie pour le Pays (*Country Strategy Paper – CSP*) et mise en œuvre moyennant l'élaboration et adoption du Programme indicatif national (PIN).

Le CSP actuel couvre la période 2002-2006, il est doté de 250 millions d'euros et propose la concentration des actions dans trois domaines prioritaires, à savoir :

- a) appuyer les réformes économiques et sociales en vue de combattre la pauvreté, assurer un développement économique durable et favoriser l'intégration de la Chine à l'économie mondiale ;
- b) conserver l'environnement, incorporer des considérations environnementales dans d'autres politiques et améliorer l'équilibre entre protection de l'environnement et développement social dans le contexte d'une croissance économique rapide ;
- c) favoriser la transition à une société ouverte fondée sur l'État de droit et le respect des Droits de l'homme.

Le 1^{er} PIN couvre la période 2002-2004 et il a été doté de 150 millions d'euros, dont 75 sont destinés pour la priorité a), 45 pour la b) et 30 pour la c). De plus, 20 millions d'euros supplémentaires sont destinés spécifiquement pour les régions occidentales de la Chine, pour le financement des actions correspondant aux priorités susmentionnées. Le 2^{ème} PIN couvre la période 2005-2006 et il a été doté de 100 millions d'euros. Le 2^{ème} CSP et le 3^{ème} PIN sont en voie de préparation.

Outre la coopération bilatérale, la Chine bénéficie de certains programmes régionaux de l'UE en Asie et aussi de certaines actions thématiques de la politique de coopération au développement de l'UE dans le monde (ONG, IEDHD...). Les aides communautaires d'urgence et humanitaires gérées par l'ECHO ont également été appliquées dans certains cas en Chine.

[250]

Remarque : la promotion des dialogues sectoriels, suivis de la conclusion d'accords sectoriels, est une nouvelle dimension dans des relations UE-Chine. Des dialogues se sont lancés et se poursuivent dans les domaines du textile, de la politique commerciale, de l'emploi et des questions sociales, de la politique régionale, de la politique industrielle, de la société d'information, des réformes macroéconomiques et du secteur financier, de la coopération spatiale, de l'aviation civile, des questions sanitaires et phytosanitaires, des droits de propriété intellectuelle, de l'éducation et culture... Des accords conclus couvrent des domaines divers, tels que la concurrence, la coopération douanière, l'énergie nucléaire, l'environnement, les services de navigation par satellite, le transport maritime... (cf. accords principaux cités au point 1).

Remarque 3 : Les échanges UE-Chine ont été multipliés par 40 durant la période entre 1978 (conclusion du 1^{er} accord commercial) et 2004 pour atteindre le montant de 174 milliards d'euros (total dans les deux sens) en 2004. L'UE, qui avait un surplus au début des années 1980, en 2004 accuse un déficit de 78,7 milliards d'euros dans ses échanges commerciaux avec la Chine (importations : 126,7 milliards d'euros, exportations : 48,0 milliards d'euros), ce qui constitue son plus grand déficit parmi tous ses partenaires commerciaux.

La Chine est actuellement le deuxième partenaire commercial le plus important de l'UE, après les États-Unis. D'autre part, l'UE est maintenant devenu le premier partenaire commercial de la Chine.

Les compagnies européennes investissent aussi beaucoup en Chine. Les fonds d'investissements directs (FID) accumulés ont progressé considérablement durant les dernières années et dépassent actuellement les 35 milliards d'euros.

Tous les éléments présentés ici montrent en acte la complexité de la mise en œuvre d'une théorie des relations internationales, partagée par les deux grands partenaires dans ses dimensions concrètes, pacifiques et enrichissantes à tous les niveaux, dans un jeu « gagnant-gagnant » qui ne peut que se développer.

[251]

Acronymes

Les sigles sont nombreux au niveau du fonctionnement de la Commission et du Parlement européen. Voici les principaux utilisés ici.

ACP	pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
CECA	Communauté européenne du Charbon et de l'Acier
CEE	Communauté économique européenne
CSP	<i>Country Strategy Paper</i>
ECHO	<i>European Community Humanitarian Office</i>
ECU	<i>European Currency Unit</i>
E-M	États-Membres de l'UE
EXPOL	Politiques externes de l'UE
EURATOM	Communauté européenne de l'énergie atomique
FED	Fonds européen de développement
FID	Fonds d'Investissements directs
IEDHD	Initiative européenne pour les Droits de l'homme et la démocratie
INPOL	Politiques internes de l'UE
ONG	Organisations non gouvernementales
PAC	Politique agricole commune
PCP	Politique commune de la Pêche
PE	Parlement européen
PECO	Pays de l'Europe centrale et orientale
PESC	Politique Européenne de Sécurité et de Défense commune
PIN	Programme indicatif national
PVDALA	Pays en voie de développement Asie, Amérique latine
SME	Système monétaire européen
SPG	Système des Préférences généralisées
TDC	Tarif douanier commun
TUE	Traité d'Union européenne
UE	Union européenne

[253]

Troisième partie

Hégémonie et relations internationales

[Retour au sommaire](#)

[255]

**Troisième partie :
Hégémonie et relations internationales.**

Introduction

La rencontre de l'ACI à Bordeaux

(24-26 octobre 2006)

[Retour à la table des matières](#)

Michel Bergès, coordinateur de l'ACI, excusa de prime abord un certain nombre de collègues n'ayant pu se rendre à Bordeaux, dont certains participèrent à la rencontre de Pékin :

- Steven Ekovich, professeur l'Université américaine de Paris et à l'Université George Washington de Washington, retourné aux États-Unis pour un temps, afin de suivre des élections ;
- Pierre Allan, doyen de l'Université des Sciences sociales de Genève, pris par des obligations professionnelles ;
- Jean-Louis Martres, parti en mission en Chine ;
- Taoufik Bourgou, du CLESID de l'Université Lyon 3-Jean Moulin, pris par des contraintes personnelles ;
- Selim El Sayegh, de Paris 11, responsable du Master sur la diplomatie, en mission à l'étranger.

L'ACI a accueilli pour le colloque de Bordeaux de nouveaux politologues du Brésil : Monica Leite Lessa, professeur d'histoire et de sciences politiques à l'Université de Rio de Janeiro, spécialiste des politiques culturelles, notamment entre la France et le Brésil ; le professeur Gilberto Dupas, de l'Université de São Paulo.

Furent présents au niveau français, Jean-Paul Joubert et Frédéric Ramel, de l'Université Jean Moulin-Lyon 3, Michel Louis Martin, de l'Université des sciences sociales de Toulouse 1, Yves Roucaute, de l'Université Paris X-Nanterre, Jean-Jacques Roche, de l'Université Paris II.

[256]

Les collègues bordelais disponibles furent Nathalie Blanc-Noël, Constanze Villar, Dominique d'Antin de Vaillac, Michel Bergès, Michel Dusclaud, Gérard Dussouy, Éric Dubesset.

Étaient présents les étudiants des trois Masters de science politique de l'Université Montesquieu-Bordeaux IV, divers collègues invités et des doctorants.

Michel Bergès remercia aussi pour l'organisation de la rencontre, Joseane Silva et Carlos Valderama de Sotomayor, qui ont participé aux détails de ce que le général de Gaulle appelait « l'intendance » et ont beaucoup apporté, de même que la Mairie de Bordeaux qui a agréablement convié les participants à une réception en l'honneur des collègues brésiliens et de l'ACI dans les salons de l'Hôtel de Ville.

[257]

**Deuxième partie : Le statut des théories
internationales : culture ou science ?**

Chapitre V

Théories de l'hégémonie

I. Hégémonie et théorie des relations internationales

*Jean-Jacques Roche
Université de Paris II*

[Retour à la table des matières](#)

Pourquoi avoir choisi ce thème de l'hégémonie après notre rencontre mémorable de Pékin ? Parce que les grands ouvrages qui ont introduit ce thème difficile dans la théorie des relations internationales, ont maintenant presque vingt ans. Notamment ceux de Susan Strange ont pris de l'âge, même s'ils restent absolument incontournables. En même temps, ce sont des travaux qui ont la caractéristique d'être écrits en anglais par des Britanniques ou des Américains, et donc de représenter les références de la discipline, changeantes cependant de part et d'autre de l'Atlantique, ce qui nous pose des problèmes à nous autres francophones.

Dans l'AFUDRIS (Association des Formations universitaires de Défense, Relations internationales, Sécurité), nous essayons de montrer qu'il y existe une réflexion de relations internationales menées dans les universités françaises. En

effet, bien souvent, quand on se réfère aux relations internationales en France, on parle de l'IFRI et de la FRS, qui sont de tous petits centres qui n'ont rien à voir avec les *think thanks* américains, mais qui ont une visibilité forte vu qu'ils sont à Paris, donc proches de Dieu. Ils disposent ainsi des financements et d'un accès facile aux médias, ce que l'université ne vise pas particulièrement. La recherche universitaire dans le domaine est absolument méprisée, [258] d'autant plus que notre audience en tant que Français est assez réduite dans les réseaux internationaux, il faut bien l'admettre, la discipline étant majoritairement anglo-saxonne. Nous avons donc tenté de nous regrouper pour montrer que l'université française produisait de la recherche fondamentale, et pas simplement de l'expertise dans le domaine des relations internationales.

Nous avons, l'an dernier, publié un ouvrage novateur sur la privatisation de la sécurité, puis lancé, en liaison avec l'ACI qui nous réunit aujourd'hui, un énorme ouvrage qui fera incontestablement date dans l'histoire de la discipline. Il porte en effet sur les méthodes des relations internationales et rassemble plus de quarante-cinq contributions. L'université française et francophone a été associée à ce projet. Nous allons montrer que l'université porte en elle une réflexion ample à côté de la poignée d'experts de l'IFRI ou de la FRS qui sont dominants. Recon-naissons cependant que dans notre association, qui ne regroupe pas tous les centres, il existe énormément de chapelles – vous vous en doutez bien –, ce qui apparaît normal puisque nous sommes plus de cent enseignants chercheurs de plusieurs disciplines travaillant sur ce domaine. Nous avons une véritable force de frappe qui peut être utilisée pour concurrencer cette hégémonie théorique anglo-saxonne dans le domaine des relations internationales. Mais, bien évidemment, notre réseau, même s'il est élargi à la Belgique, au Canada, à la Suisse, ne suffit pas, car la voix de la France, même associée à la francophonie, n'est pas suffisante. D'où cette idée, par des contacts précédents avec la recherche chinoise en la matière, de nous associer à d'autres réseaux latino-américains pour essayer de voir s'il serait possible de regrouper nos forces et de faire entendre une alternative à des théories qui sont essentiellement forgées à partir des problématiques américaines du moment.

C'est là un thème récurrent quand on aborde la théorie des relations internationales. On voit que 90% de la production est d'origine américaine et que les Américains théorisent les problématiques de leur diplomatie du moment. Dans les années cinquante, l'hégémonie américaine est totale. C'est la politique du bâton et de la carotte. C'est « le réalisme » pur et dur. Puis, dans [259] les années soixante, la détente est à l'ordre du jour. Le déficit américain commence à apparaître. L'usage de la force au Vietnam est moins facile. Le courant « transnationaliste » surgit, répondant aux nouveaux défis posés à la diplomatie américaine. À la fin

des années soixante-dix, la guerre froide est alors à l'ordre du jour et, comme par hasard, le « néoréalisme » revient en force et reste incontournable pendant toute la période, et ainsi de suite... Il ne s'agit pas de faire ici de l'antiaméricanisme, mais simplement de dire qu'il y a peut-être une alternative théorique.

Notre précédente réunion avait porté justement sur la possibilité de construire une théorie des relations internationales. Dans quelle mesure peut-on créer une théorie qui serait fondée, selon le constat de Raymond Aron, sur les expériences nationales ? Après cette première tentative réalisée à Pékin en juin 2005, nous passons aux travaux pratiques sur le thème précisément de l'hégémonie. Nous avons pensé à nous associer au Brésil qui connaît une vraie tradition de pensée de la géopolitique et une méthode assez ancienne. Cela peut donc nous servir de passerelle. En tout cas, il y a également tout un courant très fort de réflexion sur l'avenir du monde, qui n'apparaît pas dans les revues américaines et qui mériterait certainement d'être plus connu. Peut être qu'en associant nos moyens, nous parviendrons à atteindre la masse critique pour faire concurrence à cette influence américaine dominante.

Nous avons pensé, en guise de travaux pratiques, travailler sur l'hégémonie en relations internationales. Qu'est-ce que l'hégémonie ? Concept extrêmement dur. Yves Roucaute interviendra sur ce point, finalement moins en tant que politologue qu'en tant que philosophe, et aussi en tant que président de l'Institut Gramsci. Il a donc une connaissance intime de la littérature sur le concept d'hégémonie. Norton Kaplan affirmait que les internationalistes ont une formation en philosophie inadéquate, ce qui est vrai. En discutant avec Yves de philosophie, je m'aperçois très vite de mes carences. Nous avons là en science politique et en relations internationales, un vocable qui apparaît très flou. Je vais tenter de dresser l'inventaire de ce concept, voir comment il est apparu, comment il a été intégré à la théorie internationaliste et quelles sont ses applications heuristiques. Dans quelle mesure peut-il être utile pour penser les problèmes du monde contemporain, voire l'actualité des travaux sur l'hégémonie aujourd'hui ? [260] C'est l'objet de cette rencontre.

Comment l'hégémonie a-t-elle été introduite dans les relations internationales ? En fait, cette introduction date des années quatre-vingts. Avant, la « puissance » était au cœur des relations internationales, puisque, pour des raisons liées à l'apparition de la discipline juste dans les années vingt, il y a eu une réflexion sur le rôle des États-Unis – parce que la discipline apparaît essentiellement aux États-Unis et que ceux-ci décidèrent de s'abstenir d'intervenir dans les relations internationales en refusant leur participation à la Société des Nations. Les intellectuels américains dirent alors au gouvernement : « Mais attention maintenant, nous sommes une grande puissance et nous avons des responsabilités ». D'où une ré-

flexion importante sur la puissance, la puissance qui reste malgré tout un concept très difficile d'emploi (les travaux du CACPGRI l'ont montré).

Nous avons une opposition classique entre Morgenthau et Aron sur cette notion, Aron soulignant que la puissance chez Morgenthau est à la fois le moyen de l'action internationale et en même temps la finalité de l'action internationale. Pendant presque soixante ans, jusqu'en 1985-1987, on a essayé d'affiner, de rassembler des critères de définition. On est parti, à l'origine, d'une conception issue de la géopolitique, avec une puissance qui est agrégative. Ce furent les travaux de Nicolas Spykman qui servirent de passerelle entre la géopolitique classique et la théorie des relations internationales. Morgenthau va réunir les critères de Spykman en neuf catégories, puis Aron rassembla encore ces neuf éléments en quatre. On peut donner la définition d'Aron car elle est relativement datée, vous allez le voir : « La puissance, c'est déjà l'espace qu'occupent les unités politiques, ensuite les matériaux disponibles et le savoir qui permet de les transformer en armes, le nombre des hommes et l'art de les transformer en soldats, enfin les capacités d'action collective, qui englobent aussi bien l'organisation de l'armée, la discipline des combattants, la qualité du commandement, la solidarité des citoyens face à l'épreuve ». C'est une définition que l'on trouve dans *Paix et Guerre entre les nations*, qui aujourd'hui est absolument inexploitable. Il n'y a plus guère que les surréalistes pour utiliser cette approche qui est, en fait, quasiment calquée sur [261] celle de Max Weber. La puissance est toujours définie par rapport à la force armée (l'*Army Power* en langage moderne). Raymond Aron ramène tous les critères de la puissance vers le soldat, vers les armes. La différence entre la puissance et le pouvoir weberien n'est pas très clairement expliquée, ce qui est d'ailleurs étonnant. Là, Frédéric Ramel, en tant que spécialiste de cette dimension interviendra très efficacement sur le sujet.

On voit bien qu'entre puissance et pouvoir, la distinction n'est pas très claire chez les internationalistes. Le seul point sur lequel on est d'accord, c'est qu'il existe une puissance qui est agrégée, fongible. On met tous les critères ensemble. La grande puissance est le pays qui a le meilleur score. Le problème est apparu quand on a pris conscience que trop de puissance dans un domaine pouvait être préjudiciable à d'autres domaines. Là, c'est l'ouvrage de l'historien Paul Kennedy, *Naissance et déclin des grandes puissances*, qui va servir de détonateur à cette réflexion avec son phénomène d'*over stretching* : trop de puissance politique et militaire peut ruiner les États en générant des dépenses de sécurité, des dépenses de défense de frontières trop étendues, beaucoup trop importantes. On voit alors la puissance éclater sur l'échiquier politique, sur l'échiquier financier, sur l'échiquier économique, voire sur l'échiquier culturel. L'on voit bien que la no-

tion de puissance va nous entraîner sur le terrain de l'hégémonie, des normes, de la culture, mais on arrive là par hasard. Bref, on se saisit du thème de l'hégémonie sans construction intellectuelle rigoureuse.

On l'aborde essentiellement avec deux types de préoccupations. L'hégémonie apparaît dans les relations internationales déjà dans sa dimension économique et ensuite dans sa dimension normative. Ce sont les deux premières raisons qui justifient le recours à cette notion.

La dimension économique, c'est bien évidemment la théorie marxiste appliquée aux relations internationales qui nous permet d'établir un lien ancien avec cette conception. Le problème c'est que l'impérialisme, la notion d'impérialisme, a terriblement vieilli et, comme disait Philip Peter, « *ce n'est pas parce qu'il y a eu effectivement impérialisme que les théories de l'impérialisme, fonctionnent* ». Les travaux plus récents de Jacques Marseille sur *Capitalisme et Empire, histoire d'un divorce*, montrent très clairement [262] que les théories de l'impérialisme n'ont pas pu être appliquées aux relations internationales. La seule preuve, ce sont les théories de l'impérialisme en quête de nouveaux marchés – déjà cela ne veut rien dire – c'est un peu comme si aujourd'hui Sony forçait la main au pouvoir japonais pour étendre l'aire de coprosperité japonaise en Asie et vendre des matériels haut de gamme à des populations qui n'en ont pas les moyens. Jacques Marseille précise qu'il n'y a qu'une seule entreprise qui a réussi à peu près à tirer son épingle du jeu, ce sont les usines Lambert, de Marseille, qui fabriquaient des bougies à l'époque de l'électrification ; il est vrai que l'empire a permis de trouver de nouveaux débouchés, mais en général cela n'a pas marché. On voit bien, dans la fin du concert européen, que les querelles coloniales furent bien gérées (cf. la conférence d'Algésiras réglant l'affaire d'Agadir sans problème) : les questions impériales, les questions de colonies, ne furent nullement à l'origine du déclenchement de la première guerre mondiale. Donc les théories de l'impérialisme n'ont pas fonctionné.

Les pays du tiers-monde, qui devinrent majoritaires à l'Assemblée générale des Nations unies en 1960-1961, qui avaient besoin de se placer, de tenir un discours commun en matière de relations internationales différent de celui des grandes puissances, se sont « non alignés ». Ils n'avaient aucun intérêt à s'intégrer au champ diplomatique américano-soviétique, donc ils restèrent en dehors. Mais ils avaient besoin d'un discours. Pascal Ory montre que les indépendantistes agissaient au nom de l'anti-impérialisme, de l'anticapitalisme et de l'antiracisme. Le problème, c'est que l'anti-impérialisme ne pouvait pas s'exprimer à l'intérieur des théories de l'impérialisme. Surgit alors une nouvelle réflexion qui aboutit finalement à la création d'une nouvelle école autour du nouveau concept de *Weltwirt-*

schaft, de Sismondi, celui d'« économie-monde », repris par Fernand Braudel. C'est l'idée que le monde capitaliste s'est développé en cercles concentriques et que les théories du doux commerce, les théories libérales, n'ont pas pu fonctionner car il y a eu au contraire phénomène d'accumulation et d'exploitation de la périphérie par le centre, ce qu'Immanuel Wallerstein par exemple, explique parfaitement dans son ouvrage sur le système-monde. [263] En fait, il décrit, mais n'explique pas. Il faudra attendre Samir Amin pour avoir une explication de cette approche. Dans ses conclusions, celui-ci nous amène à renoncer aux valeurs dominantes de l'économie capitaliste, c'est-à-dire à l'économie marginaliste, robinsonnienne, et là, même si son analyse est aujourd'hui complètement dépassée, on voit bien que c'est au niveau des représentations, des concepts, que la domination et la lutte contre la domination peuvent être efficaces. Donc la dimension économique a introduit ainsi le concept d'hégémonie dans le domaine des relations internationales.

Est apparu ensuite le domaine hégémonique de la production normative, avec l'idée selon laquelle le monde n'est pas un donné, mais un construit social dont il faut essayer de prendre la mesure en comprenant comment les représentations du monde sont élaborées, comment on introduit du sens dans les faits que l'on étudie, sans que ces faits aient un sens en eux-mêmes. Bien évidemment ce sont les théories critiques qui ont dynamisé de telles études sur l'hégémonie appliquée aux relations internationales. Robert Cox avec un article célèbre (« *Social Forces, States and World Order* ») introduisit quasiment tel quel Gramsci dans le domaine des relations internationales. Pour Cox, une situation d'hégémonie se fonde sur une configuration donnée du pouvoir matériel, sur l'image dominante de ce que doit être l'ordre mondial et sur une série d'institutions qui universalisent cet ordre. L'hégémonie se comprend dès lors, non pas comme une utilisation brutale de la force, mais comme un pouvoir au niveau des idées et des idéologies. En fait, Cox utilise le terme d'*opinion bulding*. Il s'agit de façonner, de modeler les opinions et à une époque donnée. L'hégémonie est constituée de trois sphères : les forces sociales de production, ensuite les formes que prend l'État, enfin les représentations de l'ordre mondial. Chacune de ces trois sphères (*social forces, state et world order*) doit être envisagée avec trois éléments : il faut prendre en compte les capacités matérielles, les idées et les institutions, ce qui nous donne un schéma relativement intéressant à condition de le regarder dans le détail.

Les relations sociales de production ne sont pas seulement la fabrication de biens matériels. La production doit être entendue au [264] sens large : c'est également la production de normes, de connaissances. Robert Cox nous propose un schéma assez efficace pour essayer de construire cette première sphère. Il s'agit

déjà d'identifier les structures dominantes, le pouvoir dominant, et de voir comment celui-ci s'intègre dans les structures sociales existantes. Deuxième étape : il faut voir comment les structures sociales à une époque donnée façonnent l'État. Enfin, troisième étape, il reste à analyser comment cet État va façonner l'ordre international.

Qu'est-ce que l'État (deuxième sphère) ? Ce n'est pas simplement la bureaucratie ou le politique. Là, on revient à la conception gramscienne, avec des infrastructures, des forces dominantes, qui imposent des normes *via* l'ensemble des institutions structurant la société.

On arrive à la troisième sphère (*world order*), qui est une sphère rajoutée à l'approche gramscienne. On se trouve en présence d'une internationalisation du processus d'hégémonie intérieure. De la même manière que les forces sociales dominantes imposent leur préférentiel à l'intérieur – ce que Bourdieu va développer au niveau interne – Robert Cox le réalise au niveau international en montrant comment s'opère l'internationalisation des normes dominantes, par ses relais et ses institutions. De nombreuses critiques lui ont été adressées. Certaines insistent sur le fait que nous sommes confrontés à une idéologie marxisante qui n'a pas la rigueur marxiste, notamment au niveau de l'analyse de l'économie. D'autres, plus récentes, insistent sur le fait que ce type d'approche oppose trop systématiquement l'État et le marché, réifie l'État en l'érigant en concept autonome, ce qui est quelque part contradictoire avec l'approche gramscienne.

De fait, certains auteurs ont montré que la globalisation n'est pas uniquement un phénomène qui n'irait que de l'intérieur vers l'extérieur. C'est aussi un phénomène de l'extérieur qui a des répercussions à l'intérieur. Enfin, on découvre – c'est la critique altermondialiste – qu'il existe des capacités fortes de résistance à l'hégémonie dominante. Il faut penser l'hégémonie en relations internationales. Quel panorama peut-on dresser de ce thème ?

Ce champ fait penser évidemment à l'économie monde d'Immanuel Wallerstein. Robert Gilpin, un des promoteurs de [265] l'économie politique internationale, a quant à lui insisté sur le fait que les relations internationales devaient désormais s'intéresser davantage à l'économie. Alors que chez les réalistes classiques (Aron, Morgenthau), qui parlent de « puissance », le plus important se situait simplement dans le domaine diplomatico-stratégique. Or, pour des raisons que Gilpin analyse avec beaucoup de finesse, il faut s'intéresser à l'économie parce que la fin du système de Bretton Woods impose de s'attacher davantage à la stabilité des monnaies, qui obéissaient jusque-là à un mécanisme automatique. Ensuite parce que la spécialisation des économies, imposées par la première crise pétrolière en

1973, oblige les pouvoirs publics à restructurer leur économie pour se spécialiser dans les domaines les plus rentables, en laissant aux pays du tiers-monde les domaines de la première révolution industrielle. Ce qui implique bien évidemment de gérer les vieilles régions industrielles, le nord de la France, Manchester et Liverpool, les Appalaches et Pittsburg aux États-Unis...

Il faut aussi s'intéresser aux mouvements des capitaux, accélérés par la première crise pétrolière, qui sont à l'origine de ce que Susan Strange appelle une « révolution symbiotique ». Précédemment, le politique se défiait du grand capital – on nationalisa ainsi de nombreux secteurs. Mais on découvrit que le capital constituait un facteur de répartition de la richesse à l'échelle planétaire. Susan Strange note que les IDE (investissements directs à l'étranger) sont désormais huit fois plus importants que l'aide publique au développement. D'où, pour tous les pays, même ceux du tiers-monde, des invitations de la part de tous les gouvernements aux multinationales à venir s'installer en France.

Dans le même temps, on ne parle plus d'hégémonie, ou du moins, on s'aperçoit que le terme ancien était mal utilisé. Cohen en conclut qu'il n'y avait plus de cette hégémonie américaine totale des années cinquante, à un moment où l'écart avec le reste du monde était le plus grand. Il ne faut pas cependant oublier que la force américaine est restée considérable : aujourd'hui les États-Unis, en termes de dépenses militaires, par exemple, ont un budget supérieur aux trente-deux nations qui les suivent.

Robert Gilpin constate lui aussi qu'il n'y a plus de volonté américaine de prendre en charge l'ordre du monde, et ce d'autant plus que les États-Unis ont connu une crise sociale commencée [266] avec le *Watergate* et la fin de la guerre du Vietnam. Cependant il fait remarquer, comme Cohen, que l'ordre du monde se maintient avec les valeurs américaines qui sont partout diffusées. C'est plutôt à ce niveau-là, celui de la diffusion des valeurs, que se situeraient les nouvelles formes d'hégémonie.

Diffusées par qui et par quoi ? Cohen parlait d'« institutions », terme un peu complexe. Gilpin – je préfère ce terme qui est plus clair – parle de « régimes internationaux ». Ainsi, les États-Unis ont réussi à imposer le régime du dollar, celui de la libre circulation, le régime de la déréglementation. Ces trois régimes, qui s'imposent à la planète, permettent une domination informelle sur le monde. Cela est vrai. Ainsi, en Europe, avec la création du G7, la surveillance multilatérale devient en fait un moyen pour les Américains d'imposer leurs priorités. À l'époque, on se trouvait dans une période de stagflation où le chômage allait de pair avec l'inflation – ce que l'économie classique n'avait pas prévu. Or, les Amé-

ricains ont une peur fondamentale de l'inflation, ne serait-ce qu'à cause des fonds de pension. L'inflation ruine toute la population âgée des États-Unis, ce qui est politiquement insupportable. Le chômage, on s'en est toujours accommodé grâce à une mobilité géographique et une mobilité sociale importante. En Europe c'est exactement l'inverse : nos parents ont vécu avec des inflations à deux chiffres et s'en sont parfaitement accommodés ; inversement, le chômage, on le supporte moins. On se rappelle les hordes de chômeurs allemands qui allèrent en leur temps grossir les rangs des SA. En Europe le chômage culturellement est plus difficile à accepter. Malgré ce point de vue européen, la surveillance multilatérale dans le cadre du G7 et des accords du Louvre a imposé d'accorder la priorité à la lutte contre l'inflation plutôt qu'à la lutte contre le chômage. Voilà un bon exemple : les États-Unis ont réussi à imposer leur norme, leur « gouvernance », quel que soit le terme que l'on peut utiliser. Susan Strange et Robert Boyer ont bien étudié cette hégémonie américaine en montrant qu'aujourd'hui, il y a plusieurs formes de capitalisme. Le capitalisme américain semble imposer ses référentiels par un phénomène d'imitation, de mimétisme, par le développement de la *lex mercatoria*, par l'usage intensif aussi des systèmes experts. Cela marche à plein dans le domaine des formations au management. [267] Ainsi, les jeunes diplômés d'écoles de commerce entrent chez *Price and Cooper*, vont travailler ensuite cinq ou six ans plus tard dans des sociétés françaises où ils font passer leurs connaissances acquises dans des sociétés américaines. Il y a bien là une diffusion de modèles... On ne sait pas de quoi, et là c'est un problème... De la gouvernance, des normes, de l'hégémonie américaine : les États-Unis élaborent silencieusement un système de domination informelle qu'on a du mal à définir mais qu'on peut présenter. Dans cette même veine, on peut citer les travaux célèbres de Joseph Nye. Désormais, selon lui, le *hard power* est dur à utiliser. Il vaut mieux actionner le *soft power*, qui consiste pour un État à diffuser ses normes, ses valeurs, à faire en sorte qu'un pays tiers accepte le référentiel de l'État dominant, puisque, dit-il, – c'est ce qu'il appelle le pouvoir de cooption – quand il y aura un différend, on n'aura moins souvent besoin d'utiliser la force pour faire passer son point de vue, puisque l'autre aura accepté son référentiel.

C'est là un discours classique au niveau de la théorie internationaliste que va amender en 2002 l'ouvrage *The Paradox of American Power*. Joseph Nye y affirme qu'aucune nation n'a jamais eu un pouvoir aussi important que celui des États-Unis. Il prend l'exemple de la nourriture. Les États-Unis ne sont pas le temple de la bonne nourriture, pourtant, leur *fast-food* s'est répandu dans le monde entier. On le voit en France, avec l'exemple des vins primeurs, cépages redécouverts pour s'adapter au goût américain. De même, dans toute l'Europe, l'obésité croît à une vitesse vertigineuse. Ce sont des référents américains qui pénètrent la

société. Nye détaille bien ce pouvoir qu'aucune autre nation dans l'histoire de l'humanité n'a eu. Cependant, les Américains n'arrivent pas à pénétrer les cœurs depuis la guerre d'Irak... On se trouve là face à un vrai problème théorique pour désigner et analyser « l'hégémonie » américaine. Si l'hégémonie, c'est imposer son référentiel, les Américains n'imposent pas leur référentiel au reste du monde, du moins aux altermondialistes. Ils imposent leur référentiel aux élites. Mais nombre d'acteurs tiers refusent à la fois ce référentiel, tout en l'acceptant par ailleurs : c'est là un vrai paradoxe. On n'est plus dans l'hégémonie classique. C'est quelque chose d'autre qu'il faut nommer. Joseph Nye nous montre le problème mais n'apporte pas de solution.

[268]

Une autre approche intéressante, qui dérive toujours de la dimension économique, c'est celle de feu Susan Strange, en termes de puissance structurelle (*States and Market*, 1988). Celle-ci nous offre finalement la passerelle entre la puissance et l'hégémonie. Elle critique les approches complètement obsolètes à la Aron ou à la Morgenthau, celles en termes de capacité de faire, de faire faire, d'imposer de faire, ou de refuser de faire. Dans son optique, la puissance se comprend désormais selon quatre structures.

La première est la structure de sécurité. C'est la capacité d'offrir, de se faire offrir, ou de menacer la sécurité. On se fait offrir de la sécurité, on impose des alliances, ou on est capable de menacer la sécurité des tiers. Strange renouvelle quand même l'approche de Raymond Aron en lui donnant un cadre beaucoup plus « moderne » que celui de la capacité de transformer des matières en armes et des hommes en soldats.

La deuxième est la structure financière (Strange était une ancienne journaliste financière). C'est la capacité de se faire offrir des crédits ou la capacité d'offrir des crédits. Là, on analysera la puissance américaine et on voit que les États-Unis restent une puissance impériale, parce que justement, malgré leurs déficits, malgré quelque 10 000 milliards de dollars d'engagements extérieurs, ils continuent de se faire prêter de l'argent. Aussi longtemps que l'on placera quelque argent disponible, quelque salaire qui permette d'économiser, sur le NASDAQ plutôt que sur le CAC 40, cela voudra bien dire que les États-Unis resteront le territoire impérial par excellence.

La troisième est la structure de production. Là, Susan Strange prend complètement le contre-pied de l'historien Paul Kennedy. Selon elle, ce dernier raisonne en termes de PIB, mais désormais cela n'a plus de sens. On se trouve face à un empire « non territorial », déterritorialisé. Ce qui compte c'est beaucoup plus la

définition des standards de production, des routes, des modes... Le pays qui est capable de définir les standards de production et les modes sera économiquement dominant. Ce qui s'applique bien aux États-Unis d'aujourd'hui.

Enfin dernière structure, celle du savoir. Là, on rejoint les approches plus classiques de l'hégémonie, d'origine gramscienne. [269] C'est la diffusion des connaissances et l'imposition de la langue pour diffuser les connaissances qui sont jugées socialement utiles. Peut-être que l'art d'attraper un lapin au collet est important dans la culture du *bushman* australien, mais ce n'est pas une connaissance positive dans l'univers de la mondialisation. Peut-être que les langues d'Afrique du Sud sont très originales, très intéressantes à analyser, mais ce ne sont pas les langues de diffusion des connaissances qui sont socialement considérées comme étant les plus adaptées à l'univers de la mondialisation. Donc quatrième structure, qui est proche de celle que l'on associe traditionnellement à la notion d'hégémonie, avec beaucoup d'imprécision.

Passons rapidement sur le deuxième domaine dans lequel la notion d'hégémonie apparaît après celui de l'économie : le domaine normatif. C'est toute l'école constructiviste, réflexiviste, qui, à partir de la fin des années quatre-vingts, est devenue dominante en matière de science politique. Le terme de « réflexisme » est inventé par Robert Keohane en 1988, visant la prise en compte des normes et des identités, c'est-à-dire des variables pas toujours rationnelles. Nous disposons ensuite des ouvrages de Friedrich Kratochwil et de John Gerard Ruggie qui critiquent justement la notion de régime, trop positiviste. Puis la réflexion de Nicolas Onuf sur l'enjeu des règles au niveau mondial. Ainsi, entre 1987 et 1989, les relations internationales sont investies massivement par l'approche constructiviste. Celle-ci considère que les structures internationales ne sont pas des données, mais sont autant matérielles que construites. Il s'agit de voir comment les identités sont fabriquées pour comprendre ensuite, dans un second temps, comment naissent les structures internationales et comment elles se reproduisent. On se trouve là dans un domaine à la fois théorique et empirique, antiindividualiste et en même temps structuraliste. C'est un point commun à toutes les approches critiques « réflexivistes », « constructivistes », « postmodernistes », entre les « approches intersubjectives » et les « *middle ground theories* » d'Alexander Wendt. Tous ces travaux sont caractérisés d'une part par leur caractère non individualiste – il s'agit de comprendre comment les identités se créent –, d'autre part par leur caractère non empirique (on prend en compte avant tout le contexte et le langage, c'est-à-dire que [270] l'on essaie de comprendre comment on étiquette une situation), et enfin, troisième caractéristique, par le fait qu'on ne cherche pas à apporter des réponses, mais à comprendre. Les *how questions* sont plus importantes que

les *why questions*. Tout cela, c'est très beau, c'est de la théorie purement académique. Mais on ne peut pas se condamner à ne faire que de la théorie.

Alors, comment utilise-t-on aujourd'hui la théorie et quels sont les domaines de recherche ? On peut en distinguer essentiellement deux.

L'un lié à l'actualité : c'est tout simplement de mesurer la nature du pouvoir américain ; est-ce une « hyperpuissance », pour utiliser l'expression d'Hubert Védrine ? Est-ce que c'est un empire ? Est-ce que c'est une hégémonie, ou à l'inverse, se trouve-t-on dans un monde déjà multipolaire ? On peut anticiper très aisément son discours au vu de ses prises de position antérieures et là, la notion d'hégémonie est utile pour essayer de comprendre, même si elle n'apporte pas de réponse à la nature de la puissance américaine.

Second domaine de recherche, moins lié à l'actualité, mais qui stimule aujourd'hui la réflexion des sciences politiques, comme le prouve la publication cette année de l'ouvrage de Klaus-Gerd Giesen sur la construction des normes, ou l'atelier de l'Association française de Science politique en 2005 au congrès de Lyon, sur l'énonciation des normes internationales. Qu'est ce que c'est qu'une « norme internationale », puisque finalement l'hégémonie repose sur la diffusion de normes ?

Essayons de voir concrètement comment utiliser l'hégémonie pour nommer la puissance américaine. On a dans celle-ci, à la fois de la puissance hégémonique et de la puissance impériale. Comment faire un tri ? Paradoxalement – mais là, nombre de mes collègues me critiqueront – je dirai que l'hégémonie américaine est contestée et que la dimension impériale des Américains est une évidence. La dimension impériale est reprise d'ailleurs explicitement par les apôtres du néo-conservatisme qui parlent d'empire et non d'hégémonie. Selon eux, le monde aurait plus à perdre si les États-Unis n'intervenaient pas et s'ils étaient abandonnés à ses soubresauts. Un article de Renaud Girard (qui n'est pas seulement grand reporter, mais a été antérieurement normalien et énarque) paru dans la page « Idées » du *Figaro* a montré comment le monde [271] va rentrer en turbulence du fait de la crise que traverse l'empire américain. Finalement le monde aurait peut-être plus à perdre d'un déficit d'intervention des États-Unis que d'un excès d'intervention. Par ailleurs, c'est très dur aujourd'hui d'être Américain, et c'est aussi dur, quand on est Américain, de nommer la nature du pouvoir qui est à sa disposition.

Il faudrait donc tenter de distinguer la dimension hégémonique et la dimension impériale. L'hégémonie a l'air réelle quand on s'adresse au pays. C'est vrai que les Américains ont diffusé leur référentiel au monde entier. On le voit très

clairement, en Europe avec l'OTAN et au Brésil avec Lula. L'OTAN n'a aucune raison d'être. En termes réalistes, une fois la guerre froide terminée, elle aurait dû disparaître. Pourtant, elle est restée en place, diversifiant même ses cadres d'intervention, devenant une puissance capable d'intervenir hors zone. Cela est d'autant plus paradoxal que non seulement certains Européens se défient de l'OTAN, mais que les Américains eux-mêmes se défient de leurs alliés dans le temps. On a bien là une structure impériale qui perdure parce qu'on peut difficilement la remplacer. De même, en matière économique, le cas de Lula est symptomatique. Ce syndicaliste, du « Parti des travailleurs », qui est dans une ville où on a inventé des jurys populaires, une politique alternative, est devenu, une fois arrivé au pouvoir, le bon élève du FMI. La réforme agraire, l'idée de la réimplantation des paysans sans terre, qui était au cœur de son programme électoral, a été très modestement réalisée. Il y a bien là diffusion de normes. Au niveau de l'Europe, n'en déplaise à nos dirigeants politiques, on voit bien qu'il y a des normes imposées par la structure internationale par rapport auxquelles tout pouvoir a énormément de mal à déroger. Quant à l'opinion publique, elle se trouve dans une situation radicalement différente. On a assisté à de grandes contestations de l'OMC, depuis Seattle en 1999, ou du FMI à Prague en 2000, ou à Nice en 2001. Mais elle reste dans une situation ambivalente vis-à-vis des normes hégémoniques. Elle les ingère d'une manière inconsciente (on l'a vu en matière de nourriture avec le développement de l'obésité), cela même si les normes politiques sont refusées. Ceci s'inscrit bien dans le rejet de l'hégémonie américaine.

[272]

Inversement on s'aperçoit que si l'hégémonie américaine est difficile à mesurer, il y a un empire. Surtout si on retient la définition de Strange de l'empire déterritorialisé et de ses quatre critères de la puissance formelle. Là, les États-Unis sont effectivement un empire. Ainsi dans le domaine militaire : avec un budget de 420 milliards de dollars, la dépense des États-Unis est équivalente à celle des 32 pays qui les suivent, redisons-le. Même si la Chine est aujourd'hui considérée comme le pire compétiteur, donc comme la menace à venir des États-Unis, ou le pair quasiment des États-Unis, elle n'est qu'à 62 milliards de dollars pour sa dépense. Dans le volet économique, c'est tout aussi clair. Le rapport de 2006 de la Banque des Règlements internationaux est très éclairant sur les déficits américains : la dette cumulée est de 10 000 milliards de dollars alors que les États-Unis ont placé 7 000 milliards dans le monde. Malgré tout, ils arrivent toujours à accueillir de nouveaux capitaux. Pourquoi ? Pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'ils ont souvent placé des actions à l'étranger, alors que les capitaux investis aux États-Unis sont en obligations. Il y a un différentiel de rendement entre action

et obligation. Deuxième raison. C'est que les entreprises étrangères installées aux États-Unis représentent 24% du PIB américain, alors que leurs investissements directs dans le monde en représentent 33%. Le différentiel est quand même important et s'ajoute au différentiel précédent. Bien plus, il apparaît que les sociétés étrangères installées aux États-Unis paient un impôt sur les sociétés qui est en moyenne supérieur aux pays de l'OCDE : là encore c'est le génie de l'empire qui est capable d'imposer aux entreprises étrangères ce que ses propres entreprises refusent elles-mêmes à l'étranger. Enfin, dernière raison : il y a beaucoup plus de capital intellectuel si rémunérateur dans les investissements étrangers américains répartis dans le monde que dans les capitaux étrangers investis aux États-Unis. Ceux-ci se trouvent ainsi dans une situation où, finalement, d'un point de vue économique, leur dette pèse peu ; ils sont toujours capables d'attirer des capitaux. On est vraiment dans une logique impériale, les États-Unis étant les mercenaires du monde. Joxe avait l'air de s'en inquiéter, mais Rome a toujours été mercenaire de l'empire et a vécu au crédit de l'empire. C'est normal. C'est la logique impériale.

Prenons le second volet de l'hégémonie : la création des normes internationales. Une norme, c'est une série implicite de [273] règles vers lesquelles convergent les attentes des États. C'est à la fois un principe et son application. Quand on parle du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », on sait très bien que les Sénégalais en 1960 ont eu le droit de l'utiliser mais que la population gambienne aujourd'hui n'a pas le droit de le faire ou qu'un référendum à Gibraltar est absolument impossible. Donc il y a à la fois le principe et son mode d'application instantanée sans qu'on ait besoin de réfléchir. Par ailleurs, quel est le support de la norme ? On ne sait pas très bien. Là encore, il y a à la fois le support de la communauté internationale, porteuse des notions d'éthique qui s'opposent à l'égoïsme des États. Mais on a aussi, en matière économique, l'inverse, à savoir des normes plutôt libérales qui tournent le dos aux considérations politiques et sociales des États. Donc le support est ambivalent. Comment la norme devient-elle réalité ? Quand il y a un nombre de législations suffisantes qui se réfèrent à la norme ou lorsqu'il y a la ratification de textes internationaux qui s'y réfèrent. Cette notion de norme apparaît donc imprécise. On perçoit ce que c'est, mais on n'arrive pas à mieux la définir. On peut prendre, pour conclure, l'exemple de la privatisation de la sécurité, qui apparaît comme une nouvelle norme internationale, portée justement par l'air du temps. Cette norme correspond au moment libéral, c'est-à-dire, en fait, aux attentes de la nation dominante dont les acteurs privés sont soutenus par les acteurs gouvernementaux, et, en même temps, aux attentes d'une opinion publique plutôt débellisée. Les critères de création de la norme sont remplis et

les conditions de dénonciation de la norme permettent alors de mieux comprendre comment s'adapter à celle-ci, même quand on n'est pas d'accord avec elle.

Voilà donc, selon moi, l'utilité d'une réflexion sur le concept d'hégémonie à partir des travaux qui l'analysent concrètement. Il s'agit aussi de voir comment on peut utiliser ces travaux pour penser le monde contemporain, mais bien évidemment, cela reste incertain, flou. Nous sommes dans des sables mouvants. La science politique ne déchoit pas par rapport à d'autres sciences sociales ou à d'autres sciences humaines, mais les concepts que l'on utilise doivent être précisés minutieusement. Le but de la rencontre à Bordeaux de l'ACI, dans une grande mesure, est bien celui-là.

[274]

Michel Bergès :

« Merci pour cette synthèse de science politique internationaliste qui nous confronte crûment au problème de la définition conceptuelle et empirique de l'“hégémonie” et de l'“empire”.

Ce regard rétrospectif sur ces notions pourrait donner raison à l'historien Paul Kennedy. Celui-ci, dans l'introduction de Naissance et déclin des grandes puissances, interpelle explicitement la science politique dont il nous dit qu'elle ne propose que des théories générales a priori, écrivant à ce propos : « Le problème rencontré par les historiens – à la différence des politologues – lorsqu'ils abordent les théories générales est que les témoins du passé sont presque toujours trop divers pour se prêter à des conclusions scientifiques “dures” ». Lui préfère analyser des systèmes internationaux concrets, détailler chaque puissance, puis ses alliances évolutives. Par contre, il utilise le mot d'“hégémonie” ainsi défini : c'est une ambition, la volonté d'une grande puissance de dominer les autres puissances, principalement en liant expansion économique, effort militaire et production de guerres, comme des systèmes d'alliances calculés. Définition facile, datée ? Les États-Unis, aujourd'hui encore, ne sont-ils pas en guerre une nouvelle fois ?

Remarquons que divers historiens ou politologues reprennent dans ce sens assez ordinaire et internationaliste le concept d'hégémonie, comme par exemple :

– Albert Bergesen et Ronald Schoenberg, qui ont pensé le lien entre hégémonie et colonisation (Long Waves of Colonial Expansion and Contraction, 1415-1969) ;

- George Modelski, politologue de Washington, qui, à la manière des économistes, a dégagé des cycles d'une centaine d'années environ de leadership mondial lié à des cycles de guerres (cf. *Long Cycles in World Politics*) ;
- Immanuel Wallerstein, inventeur du concept de "système-monde", repris par Fernand Braudel ;
- Jonathan Friedmann et Christopher Chase-Dunn qui, comme Wallerstein, insistent de façon comparative sur le caractère conjoint du leadership économique et politique (cf. *Hegemonic Decline : Past and Present*).

[275]

L'instauration de "régimes internationaux" aurait précisément pour but, à un moment donné, de maintenir l'hégémonie de la puissance "hégémonique".

Mais, comme Paul Kennedy l'a montré (ce que Jean-Jacques Roche a rappelé), rapidement le coût de la puissance militaire et guerrière nécessaire à l'imposition ou au maintien de cette hégémonie ruine lentement les fondements économiques de l'État qui se veut dominateur. La guerre coûte toujours cher...

*C'est pourquoi on peut à la fois être intéressé par les théories internationalistes et rester en partie sceptique sur leurs limites, même si des historiens de cet objet complexe que constituent les relations internationales, comme Pierre Renouvin et Jean-Baptiste Duroselle en France, ont intégré remarquablement les apports de la science politique américaine dans leur grille d'analyse (cf. leur ouvrage réalisé en commun, *Introduction à l'histoire des relations internationales et, de Duroselle, Tout Empire périt. Théorie des relations internationales*).*

De fait, l'hégémonie, quelle qu'elle soit, n'échappe, ni à la grande loi du rééquilibrage permanent des interactions internationales, ni à la "durabilité". Chaque fois, en effet, qu'une puissance menace à un moment une ou plusieurs concurrentes, cherchant à leur imposer son "hégémonie" militaro-économique, elle peut être sûre qu'elles vont se liguier contre elle, la faire reculer d'une manière ou d'une autre... »

Jean-Jacques Roche

« On a bien théorisé cela : c'est le phénomène du balancing... »

Michel Bergès

« C'est "la balance des pouvoirs", effectivement, définie ainsi, rappellons-le, par Fernand Braudel dans Grammaire des civilisations :

« La vérité est que l'Europe entière est depuis longtemps prise dans un même jeu politique, auquel aucun État n'aura jamais [276] échappé sans risquer de se perdre. Mais ce jeu ne tend pas à l'unifier politiquement ; il la divise au contraire en groupes dont les composantes ont souvent varié, la règle dominante étant d'empêcher qu'une hégémonie n'impose sa loi à toute la famille des États. Non certes par respect vertueux de la liberté d'autrui : chaque État, en fait, joue égoïstement pour lui. Seulement s'il joue trop bien, il trouve les autres, un beau jour, ligüés contre lui. Tel fut le principe, en gros, de "l'équilibre européen" ».

Ce "jeu séculaire" s'est ainsi répété dans la longue durée, de façon monotone. De l'empire romain (sur "la décadence" duquel on s'est beaucoup penché) à Charles Quint, de ce dernier à Louis XIV, à Napoléon I^{er}, à Hitler ou à Georges W. Bush..., tous les « candidats malheureux à l'hégémonie » (mêlée donc là par Braudel au phénomène d'"empire") se sont heurtés, comme à un maléfice, à « la balance des pouvoirs ». Les intérêts, les alliances changent, ainsi que le décor, mais « la même histoire recommence ». En tout cas, en termes réalistes d'alliance, de durabilité, une puissance doit toujours se mesurer à l'aune des autres puissances qui l'entourent et qui réagissent.

Autre brève remarque. La difficulté de l'usage du concept d'"hégémonie" au niveau internationaliste, c'est qu'il est toujours conjugué en réseau de concepts : ceux de pouvoir, d'influence, d'autorité légitime, de puissance, d'empire, de domination, de leadership..., définis différemment selon les secteurs et les facteurs concernés, et aussi les disciplines et les auteurs. Certains juristes – dont, par courtoisie, je ne citerai pas le nom – se sont essayés à différencier ces concepts... Par exemple, l'un d'entre eux, de Paris II je crois, dans un bref article, a tenté, en parlant des États-Unis, de définir "leur hégémonie". Malgré des efforts de bonne volonté, il n'y est pas parvenu. Concernant "l'hégémonie", il parle en effet de "concept flottant", qu'il assimile au "leadership", la différence étant également, selon lui, "infime" avec le concept d'"empire", pas plus défini d'ailleurs... Il renchérit en précisant qu'il est "artificiel" de différencier l'hégémonie, perçue comme toujours "douce". Incohérence,

confusion d'un juriste égaré en science politique ? En tout cas, on en reste à un flou artistique qui émane plus, en ce cas, de l'impétrant que des objets et des concepts eux-mêmes... »

[277]

Jean-Jacques Roche

« C'est sûr... Ce type d'errements intellectuels apparaît comme particulièrement problématique, à plus d'un titre, notamment de par le fait que la France est le seul pays au monde à placer la matière Relations internationales sous la tutelle du Droit public. Réalité inquiétante, catastrophique sur le plan scientifique... En effet, comment rendre crédibles nos ouvrages, nos formations de Science politique dans une telle perspective, face à la concurrence universitaire mondiale qui traite les Relations internationales comme une discipline interdisciplinaire à part entière, et, de même, face aux fameux critères d'évaluation et de classification dits "de Shanghai" ?

Sur ce débat, on pourrait aussi établir un lien entre histoire et philosophie. Là, je citerai Benjamin Constant qui a écrit :

« La nation qui prétendrait à pareil empire se placerait dans un poste plus périlleux que la nation la plus faible. Elle deviendrait l'objet d'une horreur universelle, toutes les opinions, tous les vœux, toutes les haines la menaceraient et tôt ou tard ces opinions et ces vœux éclateraient pour l'envelopper. »

Michel Dusclaud

« Vous avez cité des chiffres sur le budget militaire de la Chine de 62 milliards de dollars. Le problème, c'est qu'il est très surévalué, mais surtout que les coûts ne sont pas du tout les mêmes. Les Japonais le font toujours remarquer, les rapports sont peut-être de 1 à 3 ou à 4 pour le budget militaire chinois par rapport au budget militaire américain. Même s'il avait 62 milliards de dollars, si on le multiplie par 2 ou 3 de coefficient, cela devient déjà beaucoup plus important. »

Jean-Jacques Roche

« Oui mais si on compare avec la Russie, on s'aperçoit qu'il y a une efficience différente de l'économie soviétique comparée à l'économie américaine, et une efficience différente de l'économie chinoise comparée à l'économie américaine. Ils peuvent dépenser deux fois plus d'argent d'une manière moins efficace. »

[278]

Michel Dusclaud

« Il y a une dizaine d'années, quand on parlait de la marine chinoise et du problème avec Taïwan, les Américains étaient morts de rire car ladite marine se sentait absolument incapable d'envahir Taïwan. La marine de Taïwan suffisait à contenir une invasion. Aujourd'hui les Américains ne parlent plus du tout le même langage. Ils ont des attitudes différentes dans leurs rapports. Personne ne peut estimer la puissance de la marine chinoise ni sur le plan quantitatif ni sur le plan qualitatif. Néanmoins, dans les discussions que le CAPC a suivies en Asie du Nord-Est, cela depuis dix ans, au niveau de la dénucléarisation de la zone, l'ambiance n'est plus du tout la même. J'insiste sur la difficulté de l'analyse, car si on se trompe sur les chiffres, on se trouve totalement incapable de savoir ce qui se passe. On doit donc rester modeste dans l'analyse des facteurs de puissance, porteurs d'hégémonie potentielle. »

Monica Leite Lessa

« Je trouve que les remarques, toutes les observations de notre collègue, d'une certaine façon, sont déjà acceptées au Brésil. Nous sommes en train de discuter cela depuis un certain nombre d'années. Jean-Jacques Roche a présenté une très bonne synthèse de ces discussions qui ont une certaine particularité, c'est que, d'une part, elles touchent non seulement l'Europe, plus particulièrement la France, mais aussi d'autres continents, dont le continent américain et le Brésil. C'est un pays qui, comme l'a fait remarquer Jean-Jacques Roche, a un président qui a été acclamé et porté par l'opinion publique d'une façon générale, mais dont la politique a toujours été félicitée par le FMI, auprès duquel il est contraint de faire figure

de bon élève en raison de certains aléas de la politique et de l'économie internationale.

Je pense qu'il faut commencer aussi à discuter – on ne le fait pas assez entre nous – de la dimension culturelle des relations internationales. Durant un certain nombre d'années, cela n'a pas posé problème. C'était une sorte d'excroissance, quelque chose sans importance. Maintenant, d'après les chiffres qui circulent dans le monde – on peut trouver cela dans les rapports annuels de [279] l'UNESCO et de l'ONU –, le montant des biens culturels échangés s'élève à environ trois milliards de dollars. La culture est devenue aussi une sorte d'hégémonie, ce dont on ne s'aperçoit pas toujours immédiatement parce que l'hégémonie est liée aux industries culturelles, mais aussi à l'industrie créative qui brasse des millions de dollars. Là, nous rencontrons concrètement le concept d'hégémonie. Ce que j'aborderai dans ma communication. »

Michel Bergès

« C'est bien un sujet qu'il va falloir approfondir parce qu'il touche à l'imaginaire des cultures de tous les peuples du monde, à la science et aux techniques, aux façons de penser. Or, qui dirige le mental, dirige tout. Le concept d'hégémonie tourne évidemment autour de ces domaines plus difficiles à déchiffrer que la domination économique ou militaire, que l'on peut facilement budgétiser et percevoir concrètement. L'influence sur les cultures, constitue un grand enjeu, notamment pour l'UNESCO qui a fait beaucoup de rapports et qui discute de la question d'une culture universalisée, issue de la domination supposée des Américains sur l'imaginaire mondial. »

Jean-Paul Joubert

« J'aimerais ajouter une réflexion sur un point de l'intervention de Jean-Jacques, qui me semble important. Ce dernier, avec Susan Strange et Bertrand Badie, reprend la thèse selon laquelle le politique serait déterritorialisé. Je suis profondément en désaccord avec cela. Il me semble qu'il y a beaucoup d'activités dans le monde qui sont déterritorialisées. Il est clair que nos téléphones portables le sont... Mais s'il y a une activité qui a été, qui est, et qui restera sans doute encore pendant très longtemps territorialisée, c'est bien le politique. Les hommes ont vécu sous des toits politiques qui ont toujours été territorialisés, même quand il n'y avait pas forcément des frontières extrêmement précises pour des bandes nomades ou

même si le limes de l'empire romain n'était pas exactement la frontière de l'État moderne. Il y a sans doute des hommes qui n'ont pas de toits politiques et qui, eux, peuvent [280] être en situation difficile (Trotsky par exemple, ou les étrangers sans-papier, etc.). Mais je crois qu'aussi loin que notre regard puisse porter dans l'histoire de l'humanité, il y a toujours eu des espaces politiques qui sont les espaces du politique, et qui sont des espaces territorialisés. Alors bien sûr, il y a des tentatives. Il est clair que l'espace de Charles Quint était assez largement déterritorialisé puisqu'il n'y avait pas de continuité territoriale. Mais on sait aussi ce qui est arrivé à son empire qui était plutôt un rêve impérial qu'un véritable empire. On peut penser à l'État palestinien de Sharon aujourd'hui, qui est une sorte d'État bantoustan non territorialisé. Mais je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de chances de réussite avec un État de ce type.

C'est extrêmement important parce que ça touche à toute une série de définitions, en particulier celle des empires. Tous les empires ont toujours été territorialisés. Ce sont des formations traditionnelles de la société agraire. Il y en a eu un très grand nombre. Donc l'utilisation de la notion d'"empire" pour qualifier aujourd'hui les États-Unis et leur politique mondiale... est une sorte de métaphore. Il y a là un usage inapproprié de cette métaphore. C'est un peu comme quand on parle de l'amour et de la guerre. C'est vrai qu'il y a beaucoup de choses comparables, ne serait-ce parce qu'il faut être au moins deux en amour et pour faire la guerre, enfin au moins deux (et encore ! Certains peuvent pratiquer ça en plus grand nombre...). Mais il faut être au moins deux. Il est vrai aussi qu'on peut parler de guerre amoureuse. Cela dit, entre la guerre amoureuse et la vraie guerre, il y a quand même pas mal de différences. En tout cas, l'utilisation du terme "empire" à l'époque de la société industrielle, voire hyperindustrialisée, au regard de ce que sont les empires dans l'histoire de l'humanité, ne constitue pas une appellation sérieuse. Je pense que les empires ont été territorialisés, qu'il n'y a pas d'empire déterritorialisé possible, et qu'il n'y a même pas de politique déterritorialisée possible. Il y a bien sûr des activités politiques qui peuvent être déterritorialisées, mais pas des unités politiques. C'est une question très importante pour la science politique, pas seulement pour les relations internationales, bien qu'il y ait un aspect à la fois à la fois interne et externe. »

Jean-Jacques Roche

« Très rapidement, pour l'empire c'est clair. Par ailleurs, je n'adhère pas à la thèse de Susan Strange sur l'empire déterritorialisé, qui fait référence à "des" territoires, peut-être pas à "un" territoire. La notion d'hégémonie qui se situe au cœur de notre réflexion, elle, est une notion beaucoup plus déterritorialisée... »

Michel Bergès

« L'hégémonie, pose en effet la question de l'instauration d'un espace, voire d'un territoire particulier, puisqu'imaginaire, en partie, virtuel et symbolique. Elle passe facilement les frontières, ne serait-ce que par l'usage assez intensif de l'espace intersidéral par des milliers de satellites. Donc l'hégémonie serait par essence déterritorialisée, d'où sa différence peut-être avec le concept d'empire...

Le débat a permis de dégager également comme élément de clarification la différence entre les anciens empires et l'usage métaphorique utilisé pour les États-Unis comme pour l'ancienne Russie soviétique. Ces deux "Grands États" n'ont-ils pas cependant des caractéristiques communes avec les empires du passé, ne serait-ce que l'immensité territoriale et le fondement militaire, tant de leur société que de leur politique, voire de certains de leurs référents symboliques.

Yves Roucaute, spécialiste du concept philosophique d'hégémonie sera-t-il capable de nous réconcilier ? »

[282]

II. L'hégémonie ou l'empire ?

Yves Roucaute
Université de Paris X

[Retour à la table des matières](#)

J'ai une tâche un peu étrange, qui consiste à essayer de réfléchir sur un nom qui est un nom commun au départ, celui d'« hégémonie ». Ce terme nous intéresse. Pourquoi ? Parce qu'il est d'usage en science politique – je ne parle pas de l'usage qu'on pourrait en faire ailleurs – dans un certain nombre de courants, dont certains liés au marxisme. Finalement il déborde – on le voit aujourd'hui – un peu tous ces courants qui au départ en ont usé et parfois malheureusement, je crois, un peu abusé.

Je souhaiterai voir si on ne pourrait pas cerner quelque chose qui s'appellerait un concept – c'est-à-dire une idée générale abstraite – et sortir des notions confuses en essayant de faire de ce terme autre chose justement qu'un nom, mais plus qu'un nom, un moyen d'appréhender une réalité. Encore une fois avec cette limite qu'une réalité est toujours difficilement appréhendable et que, d'une certaine façon, elle nous échappera. Néanmoins, peut être qu'elle nous échappera un peu moins...

Le concept d'hégémonie, logiquement, apparaît d'abord en Grèce – il faut revenir à l'étymologie – en opposition avec un autre concept qui est celui d'*arkè*, c'est-à-dire celui d'empire. Pour ce concept d'*arkè*, on fait intervenir la domination et la coercition. Le concept d'hégémonie, lorsqu'il apparaît, appelle au contraire le consentement et la crédibilité, c'est-à-dire quelque chose de partagé collectivement. C'est que j'aborderai dans un premier temps (1).

Ensuite, j'essaierai de montrer qu'à l'heure de la donne économique et politique internationale inédite d'aujourd'hui, à l'heure des nouvelles technologies et de notre monde virtuel et réel, je pense que l'empire, comme tout empire, apparaîtra nécessairement comme un archaïsme (2.). À l'inverse toute grande puissance qui veut rester une grande puissance, ou toute moyenne puissance qui veut maintenir son statut de moyenne puissance, se doit de devenir hégémonique.

[283]

1) Je vais essayer de montrer l'opposition entre empire et hégémonie en me référant à l'histoire, celle de la guerre du Péloponnèse. Pourquoi ? Parce qu'on va se rendre compte que le concept d'hégémonie est d'abord et avant tout, un concept de relations internationales. Avant d'être un concept qui peut être d'usage pour essayer d'expliquer les rapports entre les hommes à l'intérieur d'une cité, d'un espace politique – cité, empire, état, qu'importe –, avant même d'être, comme chez Chrysippe, repris ensuite par d'autres auteurs de l'école stoïcienne, un concept qui permet de déterminer la plus haute valeur de l'âme, l'hégémonie concerne d'abord les relations entre États.

Thucydide a en effet des difficultés pour appréhender celles-ci puisque l'on peut parler de relations internationales au sujet de la fameuse guerre du Péloponnèse qui oppose entre elles des cités qui sont des espaces politiques dynamiques. Dans le livre I de son *Histoire*, il nous raconte les plaintes formulées par les Corinthiens à l'encontre d'Athènes, à Sparte. En réalité ceux-ci se plaignent aussi des Spartiates. Je cite l'ambassadeur de Corinthe : « Comme vous l'avez promis, portez rapidement secours à vos alliés (il s'adresse à l'Assemblée des Égaux de Sparte). Portez rapidement secours à vos alliés en faisant une incursion en Attique. N'abandonnez pas à vos pires ennemis des gens qui sont vos amis et vos frères. Ne nous obligez pas nous-mêmes à nous tourner par désespoir vers d'autres alliés ». La délégation ajoute, à ces égaux, à ces gens qui parlent, qui délibèrent, qui ont déjà le *logos*, la parole-dialogue comme on dit, qui s'est petit à petit depuis l'époque archaïque dégagée de la pensée et de la parole magique : « Délibérez avec soin sur ce sujet, tâchez que votre hégémonie dans le Péloponnèse ne soit pas inférieure entre vos mains, à ce qu'elle était du temps de vos pères ».

Les Corinthiens appellent Sparte à accepter l'hégémonie pour défendre la liberté contre les comportements des Athéniens. L'hégémonie, disent-ils, ne doit pas être inférieure à celle de leurs pères. Donc ils se rappellent à une tradition de cité libre, ce qui était le cas de Sparte. Les Corinthiens évidemment ne veulent pas appeler à une quelconque soumission. Ils ne disent pas à Sparte : « Prenez l'hégémonie et nous allons être soumis à vous », puisque justement c'est ce qu'ils reprochent à Athènes : [284] de vouloir les soumettre. Bien au contraire ce qu'ils reprochent aux Spartiates est énoncé d'ailleurs devant le peuple un peu avant : « C'est vous encore qui avez privé de la liberté non seulement les États que vous avez asservis mais encore vos propres alliés ». Ils reprochent donc aux Spartiates,

par leur passivité, de laisser la liberté de se faire refouler et dominer par l'empire athénien, « car il faut tenir pour véritables responsables, disent les Corinthiens, non pas ceux qui imposent l'esclavage à autrui – c'est des Athéniens dont il s'agit et de l'empire – mais celui qui, pouvant empêcher ce malheur, néglige de le faire, surtout s'il s'attribue le mérite d'être le libérateur de la Grèce ». Là, il y a quelque chose de très fort, de très contemporain. Vous prétendez être la cité de la liberté. Vous avez la possibilité de combattre pour la liberté. Vos alliés et vos amis sont asservis par l'empire et vous ne venez pas à leur secours. On le voit, la conjonction hégémonie/liberté est affirmée par Thucydide dès le départ, ce qui semble aller de soi dans la culture grecque.

Hégémonie, ça dérive du grec *hegēsta* que l'on peut traduire par conduire, ou être guide. Par *hegemonia*, le grec ancien désignait le commandement suprême des armées. Il s'agit donc d'un terme militaire. Mais là encore, évitons d'être modernes et comprenons bien que nous sommes dans un espace culturel où lorsqu'on parle de militaire, on parle aussi de morale, de politique, d'économie, etc. On va le voir : les traités d'alliance étaient d'abord des choix libres entre des cités libres. En tout cas, quand on parlait de traités d'alliance passés entre les cités qui accordaient le commandement des opérations guerrières, c'est-à-dire l'hégémonie, à l'une des cités qui recevait officiellement le titre d'*hégémon*. Ce que réclament donc les Corinthiens, c'est que Sparte accepte ce titre et assume ce statut. On a l'impression de voir les gens arriver aux États-Unis pour régler la question du Kosovo en disant : « Bon alors ! Qu'est-ce que vous faites là maintenant, agissez ! ».

Le concept qui est ici lié à celui d'hégémonie, est celui de direction, non pas de domination. Il s'agit de direction des opérations militaires, il s'agit aussi de direction morale : la force de la liberté, celle de Sparte, en tant que première puissance militaire de liberté, de cité libre dans l'espace grec. C'est aussi une direction politique [285] parce que la conduite militaire implique qu'il faut rassembler des moyens évidemment économiques et des moyens humains, mais une direction politique qui ne consiste pas à reprendre le modèle spartiate. Tout de suite on le voit, comme finalité, Sparte n'a jamais imposé dans son histoire son propre modèle aux autres cités, et ne l'impose pas. C'est pourquoi les Corinthiens appellent la ville à leur aide. Sparte n'a jamais voulu que les autres cités qui étaient ses alliées prennent son modèle, à la différence d'Athènes qui va imposer partout le système démocratique ou qui va tenter de le faire. Cela, pour une raison simple : le système spartiate est tellement complexe qu'il n'est quasiment pas transposable et d'autre part parce que les Spartiates sont très fiers d'avoir un système politique totalement original qu'ils ne veulent précisément pas que les autres adoptent.

Cette hégémonie est donc le libre consentement des autres cités qui renoncent volontairement, non pas à leur souveraineté ou à des parcelles de souveraineté comme dans l'empire – comme parfois c'est dit et écrit sur la guerre du Péloponnèse – mais qui, simplement délèguent à Sparte la direction des opérations militaires. Cela signifie aussi le cas échéant, comme ils vont le faire à Thèbes, qu'on délègue à une autre puissance la possibilité de mener des opérations militaires. Ajoutons encore qu'en cas d'hégémonie, il est possible de quitter l'alliance. C'est d'ailleurs ce qui va se faire pendant la guerre du Péloponnèse.

Poursuivons donc notre histoire et écoutons Thucydide : « Il y avait précisément à Lacédémone une Ambassade athénienne – et là c'est très intéressant car maintenant on va voir le point de vue des Athéniens – qui était venue traiter d'autres questions. Instruits des paroles des Corinthiens, les Athéniens décidèrent de se présenter devant les Lacédémoniens – les Spartiates. Leur intention n'était pas de répondre aux griefs qu'avaient formulés les cités mais de montrer en général aux Lacédémoniens qu'ils ne devaient pas prendre une décision précipitée. Ils se proposaient également de légitimer la puissance de leur ville, la puissance d'Athènes, de rappeler aux vieillards (de Sparte) ce qu'ils savaient, d'instruire les jeunes gens de ce qu'ils ignoraient. Leurs paroles, pensaient-ils, engageraient les Lacédémoniens au repos plutôt qu'à la guerre ».

[286]

Écoutons maintenant l'ambassadeur d'Athènes : « Au sujet de toute l'accusation portée contre nous par les Corinthiens, nous voulons vous prouver que ce n'est pas à tort que nous détenons des possessions et que notre ville est digne de considération ». Nous sommes dans un univers de transparence : « nos possessions » (l'empire a des possessions, les autres cités qui sont sous l'empire sont des possessions). L'ambassadeur insiste sur le fait que la victoire de Marathon et celle de Salamine contre les barbares sont d'abord des victoires d'Athènes. Il rappelle la lenteur de Lacédémone et poursuit un peu plus loin, je cite à nouveau Thucydide : « Pour notre courage d'alors et notre intelligence politique, méritons-nous, Lacédémoniens, la jalousie excessive qu'excite chez les Grecs notre puissance ? Nous l'avons acquise sans violence. Vous-mêmes Lacédémoniens, vous n'avez pas voulu être à nos côtés contre ce qui restait de barbares, et ce sont les alliés qui vinrent nous trouver et nous demandèrent de prendre le commandement. (Donc on leur a demandé au départ de prendre le commandement). Par là même, nous avons été contraints dès l'abord d'amener notre empire à son état actuel, c'est-à-dire de manger au fond les alliés au fur et à mesure, conduits par la crainte (ils avaient peur qu'ils ne soient pas très fidèles), puis par l'honneur, enfin par l'intérêt. Nous étions en but à la haine générale, quelques-uns de nos sujets

s'étaient déjà révoltés (le problème c'est que les sujets, dans un empire, se révoltent. Il faut bien les mater !). Vous-mêmes ne nous montriez plus les mêmes sentiments d'amitié qu'auparavant (évidemment les Spartiates, voyant la puissance d'Athènes, commençaient à avoir peur). Vous étiez soupçonneux et hostiles. Dans ces conditions il nous a paru dangereux de nous relâcher de notre pouvoir que nous avons abandonné pour passer de votre côté. Or, nul ne saurait trouver mauvais qu'on attente à ses intérêts quand on se trouve au milieu des pires dangers. »

Voilà le discours d'Athènes. Fin. Nous sommes une puissance, nous fonctionnons au nom de nos intérêts. Vous ne pouvez pas nous le reprocher. On note donc le surgissement d'un certain nombre de notions, une sorte de réalisme athénien, philosophique, qui est présent. Notons aussi une autre notion qui va avec celle d'intérêt, bien sûr : celle d'empire. On nous demande [287] de venir prendre le commandement, ce commandement on le prend, et voilà décrit le processus qui mène à un empire.

Je continue : « Vous aussi, Lacédémoniens, vous gouvernez des villes du Péloponnèse où vous vous êtes établis en vous inspirant de votre intérêt, mais si alors vous aviez continué à exercer l'hégémonie et encouru la haine comme cela nous est arrivé, sachez-le bien, vous vous seriez rendu odieux comme nous à vos alliées et vous auriez été contraints, ou de gouverner avec vigueur ou de vous retrouver vous-même dans une situation périlleuse ». Donc, il dit : « Vous auriez fait pareil si vous aviez continué évidemment comme si vous aviez l'hégémonie, vous êtes une cité libre ». En substance, quand la guerre est terminée, hop ! vous reprenez vos affaires, vous allez cultiver votre jardin et vous laissez mon empire. Nous, ce n'est pas notre stratégie, mais imaginez que vous ayez choisi notre stratégie, vous auriez les mêmes problèmes. Les cités que vous avez dominées, en voulant maintenant les asservir, elles se seraient révoltées, Vous auriez été obligés de faire comme nous.

Il y a une sorte de cynisme absolument incroyable, que nous allons encore observer avec plus de clarté : « Ainsi nous n'avons rien fait d'extraordinaire ni de contraire à l'humanité en acceptant le pouvoir qu'on nous donnait et en ne le relâchant pas, – tout est là ! –, dominés que nous sommes par les plus impérieuses nécessités : l'honneur, la crainte et l'utilité. Nous ne sommes pas les premiers non plus à nous être comportés de la sorte. Il est courant que de tout temps le plus faible se trouve sous la domination du plus fort. Cette situation, nous en sommes dignes et vous l'avez reconnu vous-mêmes jusqu'au moment où, par égard pour vos intérêts, vous vous êtes mis à vous parer de ces principes de justice. Pourtant nul ne les met en avant et n'y voit un empêchement d'augmenter sa puissance par la force quand l'occasion s'en présente ». Là, on a un cynisme athénien clair et

net. Si au fond vous protestez, ou si vous êtes prêts à tomber du côté de Corinthe, le cas échéant, et à faire la guerre contre nous, c'est parce que simplement vous y trouveriez votre intérêt. Mais votre intérêt bien compris, c'est de faire la paix avec nous.

Ce qui est intéressant chez Thucydide, c'est qu'un peu plus loin, il montre comment on passe du consentement libre à l'empire, à la [288] violence. Les Athéniens, dit-il, reçurent ainsi l'hégémonie de plein gré des alliés – à cause de l'hostilité qui régnait contre Pausanias, le roi de Sparte. Ils fixèrent quelles villes devaient leur fournir de l'argent contre le barbare, ou bien des navires, le principe essentiel étant de ravager le pays du roi en représailles pour l'effort suivi. On institua alors chez les Athéniens des charges nouvelles. Le tribut fixé à l'origine se montait à 460 talents pour le déposer à Délos, les réunions se tenant dans un sanctuaire. Je précise que cela finira à 1 000 talents, les impôts forcés imposés par Athènes ayant plus que doublé. Cependant les Athéniens, dont l'hégémonie initiale s'exerçait sur des alliés autonomes, se trouvaient bien au début dans une situation de ligue classique, les invitations s'adressant à des réunions communes. Ils devaient, entre les guerres médiques et la nouvelle guerre du Péloponnèse, marquer toute une série de progrès dans l'ordre militaire et politique. Ces luttes les opposèrent aux barbares, puis ensuite à leurs propres alliés, lorsque ceux-ci se montrèrent rebelles, puis aux éléments péloponnésiens. Ensuite ça s'élargit. Parmi les raisons, par exemple, qui faisaient qu'Athènes soumettait les cités, d'après ce que dit Thucydide, il faut retenir ses exigences, notamment en matière d'impôts. Les Athéniens devenaient odieux...

Les Grecs et les Romains savaient en réalité que l'empire n'était pas, précisément, le monde de l'hégémonie. En tout cas, que la différence par le concept, était assez claire. Thucydide a ainsi justement distingué les pouvoirs militaires des rois de Sparte dans la ligue du Péloponnèse, qui sont aussi une forme de commandement, de ceux des chefs politiques d'Athènes dans leur empire. Il note d'ailleurs, bien avant que nos contemporains le découvrent, qu'Athènes s'essouffla précisément économiquement et financièrement à gérer son empire. Elle eut de plus en plus de difficultés à faire payer ses alliés. Elle s'essouffle aussi politiquement et moralement, parce que gouverner un empire, cela voulait dire concrètement, imposer le même système politique partout, et donc, ici, imposer la règle démocratique. À l'inverse, Sparte ne s'essouffla pas, ne s'engagea que lorsqu'elle en eut les moyens, quitte même parfois à abandonner ses alliés. Sparte préféra les cités aristocratiques, elle les privilégia, mais elle ne chercha jamais à imposer ce modèle.

[289]

Plus tard à Rome, les sénateurs et des penseurs comme Cicéron, l'empereur Marc-Aurèle, eux non plus ne confondirent pas puissance et empire. D'abord, nous allons y revenir, parce que l'*imperium* se décide sous la République après discussion au Sénat. L'*imperium*, cela veut bien dire abolir les libertés au profit d'un homme. Cela, les sénateurs républicains de Rome évidemment hésitèrent toujours à l'assumer. Ensuite, et c'est la deuxième expérience de Rome, c'est parce que les Romains – c'est pour cela qu'ils pouvaient distinguer l'*imperium* de l'hégémonie – avaient une cruelle expérience du passage précisément de la République à l'Empire sous le poids de l'*imperium*. Justement, celui qui avait l'*imperium* avait transformé la République en un Empire. L'assassinat de César, perpétré par des républicains pour empêcher ce passage-là, n'a précisément pas réussi à préserver la République...

L'empire pour le dire autrement, c'est l'*imperium*, plus quelque chose : l'existence autour d'une unité centrale qui envahit des territoires et les gère, d'un vaste espace regroupant une population importante et diverse. De l'empire romain à celui de la Chine des Ming, de l'empire de Sumer, à l'empire Ottoman, de l'empire Mongol à celui de Napoléon I^{er}, le centre gère bien, par ses envoyés ou ses délégués, les territoires conquis dans la langue du centre, les règles et les conditions de citoyenneté définies par le centre. L'empire est indéniablement lié à la domination. Quand l'hégémonie devient violence, coercition, alors elle prend bien, comme on le voit chez Thucydide, le nom d'*arkè* ou d'empire. Le monde d'Athènes n'est plus celui de l'hégémonie mais celui de l'empire, celui de l'*arkè*, mot qui désigne un pouvoir militaire, un commandement, le pouvoir dans l'empire, une domination, « l'empire de la mer » par exemple. C'est l'empire précisément qui domine ses citoyens et qui dirige une flotte et, bien sûr, un monde de guerre.

Que penser du cas de Sparte, voire de Rome, qui vient d'être résumé ? Le concept d'empire appelle à la domination et à la coercition, l'hégémonie exige le consentement et la crédibilité morale. Cela ne manque pas d'éclairer les relations internationales contemporaines. La question est de savoir bien entendu si on accepte ou pas de prendre l'hégémonie. Le roi de Lacédémone, [290] Artidamos II, qui mourra en - 426, était d'accord sur le principe de la guerre, mais selon son analyse de la situation, ce n'était pas le moment de l'engager. Ses arguments sont réalistes. Il dit : « On ne peut pas y aller maintenant. Pourquoi ? Parce que, comment déclarer la guerre à des gens dont le territoire est éloigné – il parle d'Athènes – qui, de plus, ont une grande expérience des choses de la mer, qui sont abondamment pourvus de richesses particulières et publiques, de navires, de cavalerie, d'armes de toutes sortes, qui disposent d'une population plus nombreuse

qu'aucune contrée de la Grèce, et ont beaucoup d'alliés tributaires ? Ce qui manque, dit celui qui aurait pu inspirer Susan Strange, c'est précisément cette puissance économique. La guerre, dit-il – citons Thucydide – « dépend plus de l'argent que des armes, c'est l'argent qui fournit des armes, principalement à des peuples continentaux contre des peuples maritimes. Procurons-nous d'abord de l'argent et ne nous laissons pas entraîner auparavant par les discours de nos alliés ».

Le roi de Sparte tient des discours d'intérêt. Lui aussi fait des calculs. Le calcul n'est pas bon. L'occasion ne se présente pas. Si Sparte fait la guerre, elle va la perdre. Il est d'accord sur le fait qu'il faudrait défendre Corinthe et ses alliés, mais précisément, le roi de Sparte ne va pas emporter la décision. Pourquoi cela ? L'un des éphores lui répond : « Au long discours des Athéniens je n'entends rien – donc il répond à l'Ambassadeur d'Athènes. Ils ont longuement fait leur propre éloge, mais n'ont rien répondu sur la question des injustices commises à l'endroit de nos alliés du Péloponnèse. S'ils se sont montrés valeureux contre les Mèdes et s'ils se montrent maintenant coupables envers nous, ils doivent être doublement punis pour avoir ainsi dégénéré. Pour nous, – écoutons bien les arguments ! – tels que nous avons été, tels nous sommes encore, et si nous sommes sages, nous ne laisserons pas maîtriser et maltraiter nos alliés et nous nous empresserons de prendre leur défense. Il ne faut plus qu'on les malmène ; si les autres ont quantité d'argent, de navires, de la cavalerie, nous avons de braves alliés qu'il ne faut pas livrer aux Athéniens ». Bravoure entre argent et force. Réponse à une obligation morale. Lui aussi mène l'intérêt et comprend qu'Athènes est une menace. Mais s'il admet que le roi n'a pas tort dans son analyse matérielle, si le roi de Sparte a raison – *a priori* Sparte est plus faible probablement [291] qu'Athènes –, il n'admet pas pour autant de ne pas faire la guerre, il s'adresse à des égaux, des *aristoi*, aux guerriers de Sparte. Il n'admet pas non plus pour des raisons morales de ne pas faire la guerre. C'est lui qui emporte la décision, à peu de chose d'ailleurs. Il faut plusieurs votes pour cela.

La guerre du Péloponnèse va donc voir Sparte s'engager aux côtés de Corinthe. Guerre économique d'abord, avec les approvisionnements en blé, mais guerre psychologique aussi. C'est très important parce que bien sûr, il s'agit d'une guerre pour l'hégémonie culturelle car la guerre de Sparte, à la différence de celle d'Athènes, ne peut pas se gagner par des victoires militaires. Donc tout le jeu de Sparte, pays de l'*hégémon*, c'est de livrer cette guerre psychologique en conquérant des espaces culturels, en allant voir les alliés d'Athènes, ou plutôt les cités soumises à Athènes, pour essayer de fomenter des troubles, de trouver des alliés, etc. Un monde de rhizomes par des alliances souterraines, de déstabilisation par

des sortes de jeu contre l'empire, un monde où poussent les aristocraties contre les démocraties jusqu'à Athènes, comme la défection d'Alcibiade va le montrer, même si elle est due aussi à ses propres erreurs... Ainsi l'hégémonie, n'est pas n'est pas sans relation avec l'*hegomenikon*, la partie directrice de l'âme évoquée par les stoïciens dont a parlé Jean-Marc Trigeaud dans son ouvrage récent, *Justice et Hégémonie*. L'*hegomenikon* en nous, c'est le chef, le chef spirituel, c'est la partie haute de l'âme. Il est un peu comme le *nous* d'Aristote. Il est chez nous ce qui permet d'obéir et de faire revenir le corps.

2) Nous allons voir, dans un second temps, comment le concept d'empire rejoint en partie celui d'hégémonie. Maintenant, après ces clarifications d'un concept que beaucoup jugent « flou », alors qu'étymologiquement et historiquement il ne l'est pas, on peut envisager la question de la condamnation définitive des empires. Il faut bien comprendre que l'*imperium*, lui non plus, n'est pas quelque chose de simple. C'est un doublet. Pour reprendre et pour paraphraser Gramsci, je dirais que c'est une sorte d'hégémonie cuirassée de coercition. L'*imperium*, c'est le pouvoir de commander l'armée. Il ne s'agit pas de n'importe quelle autorité, l'*imperium*. [292] Ce n'est pas celle du père, ce n'est pas l'autorité morale. C'est le pouvoir extraordinaire du général en chef qui a droit de vie et de mort et qui côtoie lui-même la mort. Sous la République romaine, et en temps de guerre, c'est un pouvoir d'exception, le pouvoir de vie et de mort du commandant en chef sur les citoyens-soldats et sur les ennemis.

Ce pouvoir d'exception se propage à l'extérieur du territoire en temps de guerre sur les peuples conquis qui peuvent être tués ou mis en esclavage. Mais l'*imperium*, c'est aussi autre chose – c'est absolument fondamental, mais je n'ai pas le temps de développer : le pouvoir de consulter les auspices, et donc plus tard, sous l'Empire, ce qui prendra une importance terrible, c'est le droit de regard sur toutes les affaires spirituelles. C'est ce pouvoir qui autorise les contrôles religieux et intellectuels, qui autorisera aussi Marc-Aurèle, par exemple, à mettre à mort les chrétiens. Car cette *potestas* renvoie au contrôle du territoire, des consciences. Marc-Aurèle le dira d'ailleurs avec sa sagesse, en quelque sorte : « Au fond, le problème c'est le trouble que portent les chrétiens à l'unité à la fois culturelle, intellectuelle et morale de mon empire et donc, il faut assurer la force, la *virtu*, la vertu de Rome ». On comprend tout de suite... C'est pour cela que Gramsci nous intéresse : il peut y avoir hégémonie sans empire. Mais dans tout empire, il y a des éléments de direction. Un empire a besoin à un moment donné de se concilier les consciences : c'est la grande leçon d'Antonio Gramsci de dépasser la notion de l'État, telle que l'a perpétuée une certaine conception mécanis-

te en faisant de l'État l'instrument aux mains d'une classe ou d'un groupement social, pour penser, contre la tradition maximaliste développée par Bordiga, la politique, non plus en termes de manipulation ou d'instrumentalisation, en termes de lutte de classes, mais sous une forme intégrale. Gramsci a utilisé le concept d'hégémonie dans ce sens, pour cette raison.

La vérité c'est qu'il n'y a pas de domination sans éléments de direction, sinon la domination ne peut pas fonctionner. Ainsi à côté de la fonction coercitive, ce qu'a montré Gramsci – c'est assez juste –, il y a une fonction culturelle. Notons que le concept d'hégémonie, a été assez utilisé par divers marxistes [293] avant Gramsci dans cette conception. On le trouve chez Varga, Staline, Zinoviev, Kamenev, Boukharine. Il est même utilisé par Staline contre Trotsky. Pourquoi ? Parce que Trotsky reproche à Staline de penser en termes de dictature du prolétariat, de domination du prolétariat sur les ouvriers. Staline rejette ces critiques. Pour lui, il faut l'alliance ! Or, dans la pratique, il fera autre chose, mais qu'importe... On parle là de discours théoriques. Gramsci reprend cette théorie en disant : il faut l'alliance. Or l'alliance, ça veut dire exactement ce qu'Athènes a fait d'une certaine façon. L'alliance cela signifie précisément la direction, cela veut dire qu'on doit pouvoir penser non pas la domination seule, mais le fait qu'il faut avoir à tout prix, pour notre propre survie, des alliés. Si on domine et si on écrase la paysannerie, on va disparaître... Il faut donc penser l'alliance avec la paysannerie.

Laissons tomber le débat interne au marxisme. Ce qui nous intéresse ici, c'est que l'on retrouve le concept d'alliance. Disons, pour aller vite, que c'est un renversement... Ou du moins, une clarification théorique. Pourquoi ? Parce qu'au fond, si Gramsci nous intéresse dans sa modernité, c'est par deux travaux : celui sur le Nord et le Sud de l'Italie – on laisse tomber –, et celui sur les intellectuels producteurs d'intellectualité. La culture dont il s'agit, ce n'est pas la culture des pratiques culturelles du ministère de la Culture, des industries culturelles... La culture dont il s'agit, c'est l'imaginaire. C'est tout ce qui constitue le bloc de l'imaginaire, un bloc où travaillent à la fois les mains, les valeurs morales, les valeurs sociales, les comportements de tous les jours, etc. C'est précisément avec Gramsci le renversement du rapport mécaniste qu'on trouvait chez les marxistes entre infrastructure et superstructure. Mais ces concepts-là sont désuets, même pour Gramsci, qui revalorise la culture au sens allemand générique.

On trouve, dans tous les empires, le même processus. Même dans celui de Sumer, qui a inventé l'écriture. On se rend compte que les professionnels de l'écriture sont à la fois là pour gérer l'empire dans sa domination, par exemple économique – les impôts, etc. –, mais aussi pour imposer une certaine culture, de

l'idéologie. Notons là l'importance de la dimension sacerdotale de l'écriture *via* la religion, qui diffuse un système imaginaire et symbolique [294] chargé d'unifier culturellement la population, parce qu'un empire ne peut pas survivre sans cette culture. En Égypte, on a d'un côté des scribes, qui vont mettre 10-15-20 ans pour apprendre les 700 hiéroglyphes simplement pour le Palais, et d'un autre côté, des scribes qui vont continuer à travailler pour le sacré et pour la fonction politique pharaonique en l'entourant de culture.

Pourquoi, au niveau des relations internationales, le concept d'hégémonie me paraît-il plus pertinent que celui d'« empire » ? Parce qu'aujourd'hui, concrètement, personne ne peut sérieusement dire que Carter, Clinton, Bush père et Bush fils, qui que ce soit, demain ou aujourd'hui, aura l'*imperium*, le droit de vie et de mort, le droit de décider par rapport aux États-Unis demain. Or, s'il n'y a pas d'*imperium*, il ne peut pas y avoir d'empire...

Ensuite, je pense que la métaphore ne peut pas être un concept et n'a jamais remplacé une analyse. Lorsque par exemple on parle d'« Empire déterritorialisé », c'est un peu comme évoquer un triangle sans angle ! En vérité, on pourrait imaginer exactement l'inverse, c'est-à-dire que les États-Unis sont une puissance territorialisée avec des frontières qui leur posent quelques problèmes traditionnels avec le Mexique et quelques problèmes nouveaux qui tiennent à la mondialisation d'un côté, et, de l'autre, au terrorisme international et à la question de la défense de ce territoire. Si l'on adoptait une telle hypothèse, on ferait alors des études plus savantes et plus intéressantes : par exemple le statut de ces combattants irréguliers, précisément par rapport à un territoire effectivement territorialisé. L'« histoire d'empire », la formule de Susan Strange d'« empire métaphorique », exprime bien le désarroi de ces théoriciens qui veulent maintenir un concept qui est absolument inopérant. Si l'on parle d'empire dématérialisé, c'est évidemment parce qu'on ne sait pas où se trouve précisément l'empire réel. Cela ne règle aucun problème. Cet « empire métaphorique néoromain », à l'heure de la mondialisation, dont les légions seraient les firmes multinationales, relève du rasoir d'Ockham...

Je vais simplement donner quelques informations. Sur les vingt premières sociétés transnationales non financières en 2004 dans le monde, la première est américaine et seules quatre le sont, soit trois britanniques, cinq allemandes, et cinq françaises – une de plus que les Américains : Total, Sanofi, France Télécom, [295] Suez et Électricité de France, qui est vingtième. Sur les vingt premières sociétés transnationales financières, cinq à nouveau sont françaises : la BNP, Paribas, la Société générale, Axa et le Crédit lyonnais. Il vaut mieux des analyses que des fantasmes. Les firmes multinationales ne sont ni américaines, ni anglaises, ni

françaises. En fait, une firme transnationale dans le contexte de la mondialisation d'aujourd'hui est une firme transnationale. Dans son conseil d'administration, il y a des Japonais, des Chinois, des Français, des Anglais, etc... Ce qu'ils veulent, c'est faire de l'argent, se délocaliser ou ne pas se délocaliser. Ce sont leurs Conseil d'administration financiers qui décident...

Lors des dernières élections présidentielles américaines, que déclara le candidat démocrate John Kerry, lui qui avait l'appui de la région des grands lacs, celle du Nord-Est américain, de l'ancienne industrie, du vieux monde ? Il reprocha à Bush justement les délocalisations, de laisser les sociétés multinationales qui avaient leur siège aux États-Unis aller créer des filiales ailleurs. L'équipe de Bush se montra ennuyée parce que, c'est la vérité, il y avait bien de plus en plus de délocalisations de sociétés américaines, l'une des causes principale du chômage aux États-Unis, qui n'est pas énorme, mais qui existe quand même. Bush, qui était soutenu, lui, en réalité par la nouvelle économie, globalement – le Texas, à part la Californie, les anciennes régions agricoles, etc. – fut ennuyé par cet argument réaliste. Cela, d'autant que les États-Unis sont un État territorialisé, en effet. Les firmes n'ont pas de nationalité, sinon fiscale – et encore il faut voir, au niveau des paradis fiscaux.

Il reste cependant, au-delà du cas mythique américain, un empire réel : c'est la Chine, qui pose quelques problèmes. On voit à quel point cet empire est en crise, puisqu'il est obligé de s'ouvrir de partout et dépend aussi de la solidité de sa monnaie. C'est un empire poreux, flottant, notamment au niveau de sa structure financière. On pressent aussi une crise possible, dans l'avenir, du parti communiste. J'ai personnellement observé le ministre des Affaires étrangères de la Chine, membre du bureau politique du parti communiste, lorsqu'il est venu à Paris, nous adresser... un cours de libéralisme économique. C'était à la fois édifiant et totalement grotesque... Une formule de Reagan est absolument fantastique explicite le problème, qui n'en est pas un : « Nous n'avons [296] jamais pris ne serait-ce qu'un cm² du territoire de quelqu'un d'autre »... Un empire qui ne prend pas de colonie, qui ne prend pas de territoire, qui ne s'agrandit pas, cela s'appelle-t-il vraiment un empire ? Restons donc sérieux... Cela s'appelle peut-être Sparte. Ce n'est ni Athènes ni la « nouvelle Rome ». C'est le modèle lacédémonien de l'hégémon, celui de la puissance hégémonique capable précisément d'imposer des normes sur divers secteurs de la vie sociale de plusieurs sociétés qui partagent, en fait, les mêmes valeurs, notamment celles de la démocratie.

Mais si les États-Unis sont une puissance « hégémonique », cela doit précisément, en science politique, nous interpellé sur l'étude de notre programme de recherches futures, desquelles il faut surtout s'enlever de la tête l'idée d'empire.

Cela veut dire qu'il y a des secteurs où nécessairement les États-Unis perdent les batailles, parce que Sparte ne gagne pas toujours les décisions, même par rapport à ses alliés. Il y a des discussions. Ce n'est pas un empire, ce n'est pas une soumission des autres alliés sans discussion et sans condition. Nous sommes en fait en présence de cités libres. On n'a qu'à se reporter aujourd'hui, au débat français lors des dernières négociations sur l'acier au niveau international... Les États-Unis ont perdu ce combat : on n'est pas obligé de gagner quand on est à la tête d'une ligue.

Lorsqu'on parle du dossier irakien, de la même façon, on n'est pas obligé de gagner, c'est cela, précisément, l'*hégémon*. On fait une alliance. Certains viennent, d'autres ne viennent pas. Nous sommes en présence d'une sorte de *shérif*. Ce terme a été prononcé par un certain nombre de « théoriciens » internationalistes. Je pense que ce vocable, très américain, est plus juste que le terme d'empire. Il y a effectivement le *shérif* qui arrive et qui dit à ses alliés : « Vous venez là, allez on y va sur ce coup-là... ou on n'y va pas ». Deux parenthèses. Premièrement, en Irak, il n'y a pas eu d'invasion par les Américains, je le rappelle pour la petite histoire. Il y a eu tout simplement, aujourd'hui encore, un appel aux États-Unis du gouvernement élu par 80% des Irakiens. Deuxièmement, l'intervention est une tentative de démocratiser un pays musulman avec des Arabes et des Kurdes, ce qui constitue un véritable pari dans l'histoire. Peut-être qu'il s'effondrera, je n'en sais rien... Pour l'instant, que ce soit le grand ayatollah [297] Sistani et l'ensemble des forces musulmanes d'Irak, elles soutiennent le processus démocratique. Les chiites et les sunnites, les Kurdes aussi, chiites plus que sunnites, le soutiennent. On verra ce que cela donne. Mais il n'y a pas de résistance, sinon des terroristes qui essaient de tuer des femmes et des enfants. On doit comprendre une chose simple. À partir du moment où vous avez des bombes qui explosent sur les marchés, les gens dont les parents ou les enfants ont été tués, ne sont pas prêts à applaudir le lendemain les terroristes, même s'ils déchantent. Ils peuvent ne pas apprécier les Américains, mais ils savent, au plus profond d'eux-mêmes, que l'on ne construit pas un pays pluriel sur un chaos et sur la mort des siens.

Une anecdote pour finir. On parle sans cesse du déficit colossal des États-Unis, qui feraient payer leur dette par les autres pays... preuve de l'existence d'un empire. C'est une galéjade journalistique : le déficit américain, c'est 2% du PIB du pays. On leur prête, évidemment ! Si je demande à une banque un prêt qui représente 2% de mes revenus, bien sûr qu'on va me prêter ! Si je demande 10% on ne me prêtera pas, si je demande 120% comme l'Argentine l'a fait, il est probable qu'on me prêtera plus, mais qu'on me demandera concrètement comment je vais faire pour rembourser. C'est normal qu'on leur prête à 2% ! La preuve c'est que

nous, avec plus, on nous prête aussi. Donc il faut arrêter. Bien sûr que c'est colossal. Mais c'est en rapport avec la richesse colossale qu'ils possèdent. Pourquoi les États-Unis continuent-ils à ramener autant de flux financiers ? C'est bien parce qu'ils sont solvables. Ils peuvent payer. Et quand Lula essaie de faire en sorte que le Brésil soit solvable, il se situe évidemment dans la bonne ligne, contrairement aux Argentins...

Je ne crois donc pas au concept d'« empire ». Je pense que c'est un objet qui nous égare. Je préférerais qu'on travaille sur le concept d'une hégémonie globale, avec des sous-hégémonies, selon les domaines. Cela, en sachant qu'il y a des domaines où les États-Unis n'ont pas l'hégémonie, et qu'il y a des « domaines », des « secteurs », des « régimes », comme vous voulez – ne rentrons pas dans ce débat nominaliste –, où ils ont effectivement l'*hégémon*, dirigeant et guident. Je crois que c'est cela, la complexité internationale.

[298]

III. Le méta-jeu du pouvoir et le panorama militaire international

Gilberto Dupas
Université de São Paulo ⁴⁷

[Retour à la table des matières](#)

Dès le début de ce XXI^e siècle, de nouvelles logiques se mirent à régner au sein du pouvoir mondial. Ayant commencé à s'affirmer au cours des dernières décennies du XX^e siècle, elles impliquent un nouveau type de jeu de pouvoir qui introduit d'immenses défis dans la pratique de la politique mondiale, avec des caractéristiques beaucoup plus complexes que celles intervenant pendant l'époque

⁴⁷ Gilberto Dupas est président de l'Institut d'Études économiques et internationales (IEEIE), coordonnateur général du Groupe de Conjoncture internationale de l'Université São Paulo et coéditeur de la revue *Política Externa* (Politique externe). Il est l'auteur de nombreux livres dont *Atores e Poderes na Nova Ordem Global* (éd. Unesp), *Tensões Contemporâneas entre o Público e o Privado* (éd. Paz e Terra), *Ética e Poder na Sociedade da Informação* (éd. Unesp) et *O Mito do Progresso* (éd. Unesp).

de la guerre froide⁴⁸. Nous nommerons cette réalité *méta-jeu*⁴⁹. Dans le schéma ancien, l'exercice de la politique se faisait essentiellement à travers l'application des règles en vigueur ; le *méta-jeu* introduit de multiples et nouveaux paradoxes : les règles ne sont plus relativement stables, elles se modifient au fur et à mesure de la partie, confondant des catégories, des scènes, des drames et des acteurs.

Le système de jeu mondial implique des institutions (règles et échiquiers) qui régulent l'exercice du pouvoir et de la domination. Ses principaux acteurs (pièces) sont les États, les corporations et les acteurs de la société civile. À l'ère de la post-mondialisation, les États cessent d'être les acteurs les plus importants de l'action collective ; ils ne régulent plus seuls les systèmes de règles du jeu [299] de l'action politique définissant et modifiant les scènes des actions collectives. Le nouveau jeu méprise les frontières et est extrêmement imprévisible. Au-delà des postures hégémoniques, l'État-Nation perd le pouvoir et le *welfare state* n'est plus en vigueur. Avec la libéralisation des frontières, des jeux supplémentaires, de nouveaux rôles et des règles inconnues surgissent, ainsi que de nouveaux conflits et contradictions. La métaphore proposée par Ulrich Beck est applicable à cette nouvelle situation ; en effet, les pièces principales de l'ancien jeu de dames acquièrent soudainement la liberté de mouvements permise sur un damier spécifique ; elles opèrent des déplacements inusités, passent au-dessus d'autres pièces et inventent elles-mêmes leurs nouveaux rôles et ressources. Nous préférons ici une autre image, fondée sur l'idée de Gilles Deleuze à propos du *go* ; en explorant les deux types d'existence – de l'homme d'État et du guerrier – il se réfère à la comparaison entre les échecs et le *go*. En dépit d'une mobilité plus grande que celle du jeu de dames, les échecs sont par excellence un jeu d'État ; chaque pièce possède des qualités intrinsèques et une nature intérieure, donc elle est codée et dotée de mouvements limités. Et toute tentative de codification est la marque explicite du monde étatique et de ses trois instruments : la loi, le contrat et les institutions. « C'est sur ces codifications que fleurissent nos bureaucraties », écrit Deleuze. Quant au *go*, jeu de *puissance nomade*, les pions ne possèdent aucune qualité intrinsèque les empêchant de se déplacer librement. Leurs mouvements sont dirigés au gré de la situation et ils n'obéissent à aucun code préétabli. Pour Deleuze, le *go* est pure stratégie, ses pièces parcourent des espaces libres, alors que le jeu d'échecs est sémiologie, un espace de l'ordre. Nous utiliserons donc le *go* pour mieux représenter le nouveau méta-jeu mondial, dans lequel les forces déstabili-

⁴⁸ Nombre des concepts utilisés dans cet essai sont largement développés dans notre ouvrage *Atores e Poderes na Nova Ordem Global* (éd. Unesp, 2005).

⁴⁹ Par *méta-*, nous entendons *ce qui va au-delà, qui transcende, qui ne peut plus être expliqué par les règles de l'ancien jeu*. *Méta-jeu* fut utilisé pour la première fois par Ulrich Beck.

santes du capital s'approprient perversement le rôle créatif de la puissance nomade pour déstructurer l'espace public. Quelques exemples de ces *degrés de liberté* affrontant l'ordre ancien : l'Espagne décide de juger un ancien président chilien pour crime contre l'humanité ; les États-Unis inventent le concept de « guerre préventive » et envahissent l'Irak sans tenir compte de l'ONU ; une corporation transnationale tente de contrôler toute seule le génome de l'espèce humaine ; des présidents d'entreprises mondiales [300] dépendantes de logiciels construits en Inde essaient d'éviter qu'elle rentre en guerre contre le Pakistan et complique les fonctionnements de leurs systèmes.

L'ancien jeu national-mondial était dominé par des règles de droit international fondées sur le présupposé historique selon lequel les États pouvaient faire ce qu'ils voulaient avec leurs citoyens à l'intérieur de leurs frontières. Ces règles tendent à être progressivement contestées. Le concept fétiche de souveraineté est mis en échec, laissant davantage de place aux thèmes des Droits de l'homme et d'interventions humanitaires internationales ; l'immunité diplomatique semble être plus relative. Aujourd'hui, qui décide des règles à appliquer ? La possibilité d'action des joueurs dépend en grande partie de leur autodéfinition et de leurs nouvelles conceptions sur la politique. Dans ce nouveau contexte, le nationalisme, comme concept méthodologique, devient beaucoup plus coûteux et peut obstruer la vision prospective, empêchant que se découvrent de nouvelles stratégies et ressources de pouvoir. Pour désobstruer cette vision et élargir les espaces du regard, la première condition est d'accepter que nous sommes définitivement insérés dans une nouvelle – et très souvent perverse – réalité mondiale. Elle implique l'assomption d'une vision cosmopolite du citoyen et des institutions publiques et privées, qui intègrent inévitablement – bien qu'avec scepticisme et réalisme – la logique mondiale. C'est cette attitude réaliste qui maximise les possibilités d'action des joueurs du *méta-jeu* mondial. Inversant le principe marxiste, cette nouvelle essence déterminera la conscience de l'espace d'action futur.

Dans les alliances à géométrie variable – intensément changeantes – en vigueur dans le *méta-jeu* mondial, l'allié d'aujourd'hui peut être l'ennemi de demain. Il y a quand même des blocs d'intérêt qui définissent des conflits de fond. L'un de ces conflits oppose des corporations multinationales à des mouvements sociaux. Les grandes corporations – avec leur pouvoir immense – établissent la direction des vecteurs technologiques – et donc le degré d'employabilité de l'économie –, la distribution mondiale de la production et les produits à fabriquer ou considérés comme objets de désir. Dès lors, elles sont constamment exposées aux conséquences négatives qui peuvent être [301] attribuées à cet énorme pouvoir, soit : la dégradation de l'environnement, les effets de l'utilisation d'OGM et

de produits chimiques dans l'alimentation, le chômage et la croissance du travail informel, la publicité trompeuse ou mensongère, etc. Un autre conflit de fond est celui de l'économie mondiale contre les États nationaux. Le domaine du capital est très fort et il n'a pas besoin de s'organiser en acteur capitaliste mondial pour faire jouer son pouvoir contre les États. Le capital est ici compris comme un ensemble d'acteurs hétérogènes, pas nécessairement coordonnés (entreprises isolées, flux financiers, organisations supranationales – FMI, OMC, Banque mondiale) et qui, pour assurer leur place dominante sur l'échiquier, exercent une pression explicite ou subtile sur les États, accélérant ainsi la dissolution de l'ancien jeu fondé sur l'État national. D'autre part, le capital s'allie fréquemment avec ses États nationaux d'origine, recherchant leur soutien pour étendre son influence en tout lieu. Dans le cas des pays centraux, cette alliance entre capital et État est aussi ancienne que l'existence des États eux-mêmes, comme le montrent parfaitement les Compagnies des Indes occidentales et orientales au tout début du XVI^e siècle. Dans le monde contemporain, cette alliance est plus forte que jamais dans les pays centraux, avec leurs accords commerciaux et leurs directives ou pressions sur les institutions internationales. Cela n'empêche pas que même une nation hégémonique comme la nation nord-américaine connaisse soudain un immense déficit commercial à cause de la stratégie autonome de fragmentation mondiale de la production adoptée par ses grandes corporations pour minimiser leurs coûts et accroître leurs bénéfices.

Lorsque l'on parle des trois acteurs principaux du jeu mondial – capital, État et société civile –, il faut prendre garde au risque d'ajouts d'agrégats sociologiques de nature hétérogène. En réalité, les acteurs ne sont jamais bien définis dans ce jeu : ils se dessinent à travers des alliances temporaires à géométrie variable au cours du jeu lui-même, se constituant et s'organisant politiquement. Les ressources et les marges de manœuvre de ces acteurs sont fonction les uns des autres, dépendant de leur autointerprétation, de leur mode d'expression, de leur mobilisation et organisation ; et c'est dans le questionnement de leur propre identité et [302] de leur capacité d'action qu'ils gagnent ou perdent de l'espace. À cause d'une énorme asymétrie de pouvoir entre la capacité stratégique du capital, des États – en particulier les périphériques – et de la société civile, la constitution de contre-pouvoirs face au capital dépendra toujours d'une quantité extraordinaire de facteurs. Partenaires et adversaires, ils sont obligés de conclure des alliances et ne peuvent vaincre seuls. Là encore, le cas de l'invasion unilatérale nord-américaine de l'Irak est un bon exemple. Devenue viable grâce à un énorme pouvoir militaire et économique, elle s'est avérée être un immense échec politique. Et les États-Unis n'étant pas disposés à partager les avantages d'une éventuelle victoire politique d'action guerrière, il leur fut impossible de partager les poids de l'échec.

Principales actrices de l'économie mondiale, les grandes corporations sont extrêmement efficaces et flexibles dans l'exercice de leur énorme pouvoir, opérant avec des sanctions et des récompenses. Le pouvoir de non-investir est brandi comme une immense menace, et il est sanctionné par le principe de non-alternative. C'est l'économie néolibérale qui est disponible pour ceux qui veulent faire partie du monde globalisé. Toutefois, la vulnérabilité de cet immense pouvoir réside dans sa légitimation sociale. Le méta-pouvoir de l'économie mondiale est extensif, diffus et non autorisé, vu qu'il ne dispose pas de légitimité qui lui soit propre. Conséquemment, il est à la fois vulnérable à la violence et dépendant d'elle. Il convient de rappeler que pouvoir et violence ont des natures différentes. L'utilisation continue des formes de menace et de sanction de la part des capitaux et des investissements mondiaux donne de la place aux crises de légitimité du capital lui-même. À long terme, le pouvoir ne peut se passer de légitimité ; sa stabilité repose en grande partie sur l'évidence de l'approbation sociale, sinon elle génère violence et anarchie. De là découle – du moins dans les pays de tradition occidentale – le rôle essentiel des institutions démocratiques ; ce rôle n'est pas constitué par la légitimation générale du pouvoir et de la domination des plus forts, mais par l'obtention d'un consensus sanctionnant l'exercice du pouvoir et de la domination en faveur d'une gouvernance comprise comme socialement bénéfique.

[303]

A. Mondialisation, nations et pouvoir militaire au début du XXI^e siècle

[Retour à la table des matières](#)

Actuellement, le facteur déterminant de la recherche d'hégémonie et d'affirmation des nations, ainsi que de la lutte pour le *leadership* des grandes entreprises dans leurs chaînes productives mondiales, est la capacité d'innovation technologique, sur laquelle s'articule et s'organise la production mondiale en quête d'une composition plus efficace des facteurs de production mondiale : travail, capital, connaissance et ressources naturelles.

À partir des années 1980, l'intense accélération de la mondialisation des marchés et l'ouverture des grands pays de la périphérie à des produits et capitaux internationaux coïncidèrent avec la nécessité des corporations transnationales d'augmenter leurs marchés et leur production en vue d'opérer aux plus grandes

échelles et aux moindres coûts possibles. Le maintien du *leadership* technologique exigeait la génération de fonds chaque fois plus importants pour investir dans la technologie de pointe. Et les technologies de l'information permettaient un fractionnement intense de la logique de fabrication, à la recherche de tout type de facilités de production, qu'il s'agisse de proximité des marchés, de main-d'œuvre bon marché, de flexibilité des normes environnementales, d'économies fiscales ou de *clusters* technologiques. Le capitalisme mondial s'empara totalement des destinées de la technologie, en l'orientant exclusivement vers la création à valeur économique. Le *leadership* technologique en vint à déterminer essentiellement les normes générales d'accumulation. Les conséquences de cette autonomisation de la technique par rapport aux valeurs éthiques et aux normes morales définies par la société sont un des problèmes les plus graves qu'affronte ce nouveau siècle.

D'un autre côté, on assiste dans tous les domaines de l'économie à un violent processus de fusions et d'incorporations motivé par la nouvelle logique compétitive, qui présuppose des bonds technologiques et une recherche de marchés toujours plus mondiaux. La nouvelle logique du pouvoir mondial se fonde sur la compétence et la compétition mais aussi sur la combinaison d'une série de mécanismes de pouvoir dans les domaines militaire, économique, [304] politique, idéologique et culturel. La composante stratégique fondamentale est le contrôle de la technologie de pointe, des ressources essentielles et de la force de travail qualifiée ou bon marché. Le *leadership* technologique définit la condition hégémonique des capitaux et des États, parce que c'est à travers lui que sont imposées les normes générales de reproduction et de multiplication de l'accumulation par les gains technologiques. S'il peut être associé à la disponibilité de force de travail et de matières premières stratégiques, une condition centrale sera remplie pour l'exercice de l'hégémonie. Il faut rappeler que les nouvelles dimensions ouvertes par l'informatique et la bioingénierie ont altéré les fondements du concept d'appropriation des ressources naturelles. La désagrégation et le traitement des codes génétiques ont revalorisé des réserves biologiques comme celles de l'Amazonie et du Sud-Est du Mexique, en les convertissant en sources très précieuses d'information. La même chose se passe avec les minéraux et les terres rares utilisés dans la production de superconducteurs et de substances composées.

La diversité du marché du travail international peut se transformer en un nouvel élément pour la supériorité du capital, et ce à travers l'utilisation de nouvelles technologies flexibles et ouvertes. Pour ce faire, il est possible d'utiliser – vu les alternatives de vaste fragmentation géographique des chaînes productives permises par les technologies d'information – les grandes réserves de main-d'œuvre bon marché existantes dans les pays de la périphérie, sans avoir à assumer leurs

infinies demandes de *welfare* et leur capacité à générer des tensions sociales dans les pays centraux si ceux-ci devaient les absorber. Ces poches sont maintenues dans les pays d'origine, en incorporant leur faible valeur ajoutée à l'étape de production et en recevant les autres facteurs (capital, technologie, matériaux), chaque fois plus mobiles. Quant aux ressources naturelles, source de base de recettes d'exportation des pays de la périphérie, elles sont soumises à une détérioration relativement croissante de leur pouvoir d'échange en fonction de la plus grande vitesse d'incorporation technologique aux services et produits industrialisés. La technologie a fini par devenir essentiellement une expression des relations de pouvoir, puisque la nécessité d'innovation – qui [305] réactualise le cycle de l'accumulation – exige l'augmentation continue de la participation des grandes corporations aux marchés mondiaux. C'est à travers elle que l'on obtient le contrôle des processus et des facteurs de production, que l'on s'approprie et que se concentre la richesse mondiale.

De par leur espace territorial, le pouvoir économique des transnationales qui y sont installées et la fonction irradiante de la norme culturelle dominante, les États-Unis ont réussi à se placer à l'avant-garde de ce processus et, malgré l'évolution de leurs concurrents, à tracer les lignes dominantes dans la mondialisation des chaînes productives. Même si la plupart ne fabriquent pas des « produits » typiques des nouvelles technologies, les grandes entreprises gagnant la course pour le *leadership* mondial de leurs secteurs sont celles qui réussissent à incorporer plus efficacement ces innovations dans la fabrication et la distribution des produits traditionnels. Lesdites technologies de l'information – qui incluent l'informatique et l'automation radicales, la transmission de données en temps réel et *Internet* –, l'ingénierie génétique et la biotechnologie font le succès des industries pharmaceutique et électronique, des fabricants de logiciels et de logistique, et de nombre d'autres secteurs *leaders* de produits et de services mondiaux. Ce sont ces corporations géantes, toujours plus concentrées et mondialisées, qui soutiennent pour l'instant les taux d'accumulation du système capitaliste.

L'estimation la plus acceptable du pouvoir d'un pays reste la taille de son PIB (Produit intérieur brut). Il peut être mesuré par trois valeurs macro-économiquement identiques : la dépense, la production et le revenu. Sous l'optique de la dépense, il réunit la consommation totale des familles et du gouvernement, les investissements publics et privés ainsi que la variation du solde externe ; du point de vue de la production, il regroupe la valeur des produits de l'agriculture et de l'élevage, de l'industrie et du secteur tertiaire ; enfin, par rapport au revenu il mesure les rendements du travail, les bénéfices du capital et les recettes du gouvernement. Comme on peut l'observer, le PIB englobe les commerces internes et ex-

ternes d'un pays et sa compétence de production de réserves, sa capacité d'accumulation d'actifs publics et privés, ses dépenses militaires et pour la défense, la taille de son marché interne, etc. Il [306] s'agit donc d'un indicateur englobant et suffisamment convenable pour que nous l'utilisions comme comparateur du poids relatif entre nations. Bien évidemment, cela ne signifie pas que des pays aux PIB similaires aient le même pouvoir.

Néanmoins, lorsque l'on a affaire au potentiel du marché interne ou au « niveau de vie » des populations, l'autre indice communément utilisé est le PIB mesuré en PPP (*purchasing power parity*). Il relativise le pouvoir d'achat des individus à partir des différences significatives au niveau des prix relatifs, de façon à pouvoir estimer des parités entre différents pays. À titre d'exemple, deux individus qui habitent dans un logement de trois pièces et de taille identique, mais l'un dans les environs de Bombay (Inde) et l'autre à Manhattan (États-Unis) : on peut supposer – en termes relatifs – qu'ils possèdent le même « confort ». Pourtant, le premier dépense cinq fois moins en dollars que le second, et cela est pris en compte dans le calcul du PPP. Cela explique pourquoi le PIB *per capita* de l'Inde est de 640 dollars et, mesuré en PPP, il atteint 3139 dollars ; en somme, cela explique pourquoi la population indienne survit avec un revenu si bas.

Partant de ces considérations, nous prétendons classer les pays en trois catégories de pouvoir. La première sera celle des grandes nations riches, que nous nommerons les *pays centraux* parce qu'ils occupent le *core* du pouvoir mondial (supposition qu'il nous semble utile de maintenir préliminairement) ; elles ont plus d'un trillion de dollars de PIB et PPP *per capita* supérieur à 18 000 dollars annuels ⁵⁰. La seconde catégorie, que nous appellerons *autres pays centraux*, est formée des autres pays riches, avec un PPP également supérieur à 18 000 dollars mais avec des PIB entre 120 milliards et mille milliards de dollars. Enfin, nous désignerons les nations situées au-delà d'un certain seuil mais relativement plus pauvres (PPP inférieurs à 18 000 dollars annuels) – avec plus de 120 milliards de dollars de PIB et une population supérieure à 25 millions de personnes – les *grands pays périphériques*. Les autres pays seront considérés comme les *autres pays* [307] *périphériques*. Certes, ce choix de tranches et de nombres utilisés pour baliser les classifications est une alternative parmi tant d'autres, d'une certaine façon arbitraire, mais qui contient des consistances données et des utilités méthodologiques. De petites altérations dans ces tranches incluraient d'autres pays dans nos classifications, ce qui importe peu pour les arguments et les raisonnements à suivre.

⁵⁰ Données du *World Bank Indicators*, 2006.

Dans le groupe des *grands pays centraux*, le poids des États-Unis – *puissance hégémonique* qui génère à elle seule 28% du PIB mondial – saute aux yeux. Puis vient le Japon, et ce, même après une décennie de stagnation. Il est suivi du noyau de base de l'Union européenne, formé par l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France, l'Italie et l'Espagne. Ensemble, ces six pays totalisent 35% du PIB mondial. Si nous regroupons les sept plus grands pays, nous atteignons le taux impressionnant de 63%, les 37% restants étant distribués entre les 207 nations plus petites. On observe d'emblée l'immense asymétrie dans la distribution actuelle du « pouvoir économique » mondial. Ces sept plus grands pays riches ont un PPP moyen de 30 000 dollars annuels, assez homogène, à l'exception des États-Unis dont le PPP est de 39 676 dollars et de l'Espagne, au PPP de 25 047 dollars.

Le groupe des *autres pays centraux* est composé de quatorze pays également riches, avec un PPP moyen très similaire à celui des *grands pays centraux*, sauf pour les pays suivants : Norvège (38 454 dollars), Grèce (22 205 dollars), Corée du Sud (20 499 dollars) et Portugal (19 629 dollars). À part le Canada, la Corée du Sud et l'Australie, il s'agit des autres nations riches de l'Union européenne (avant l'intégration de l'Est). Quant aux *grands pays de la périphérie*, ils ont été classifiés de la sorte parce que nous considérons qu'ils font partie de la logique mondiale des grandes corporations en raison de leur *masse critique* représentée par la concomitance d'un PIB supérieur à 120 milliards de dollars et d'une population de plus de 25 millions de personnes. Le marché actuel et potentiel qu'ils représentent les inclut, bon gré mal gré, dans les décisions stratégiques de ces corporations en ce qui concerne leurs produits mondiaux. Soulignons dans ce groupe : l'importance de la Chine, avec 1,3 milliard de personnes, 1,9 milliard de dollars de PIB mais un PPP de seulement 5 896 dollars ; la [308] position très discrète occupée par la Russie par désintégration, avec un PIB de seulement 581 milliards de dollars et un PPP un peu plus élevé que celui du Brésil ; quatre pays en processus de transition économique et politique atypiques (Chine, Russie, Pologne et Iran) ; les fortes chutes relatives de l'Argentine et du Brésil qui, après les violentes crises de la monnaie en 1999, ont connu une grande réduction de leur PIB en dollars (ils étaient respectivement de 299 milliards et 788 milliards de dollars en 1998) ; enfin, un PPP moyen de 8 448 dollars avec des écarts très intenses (de 12 974 dollars en Pologne à 3 139 dollars en Inde).

Maintenant, si l'on examine les dépenses militaires mondiales, les questions d'asymétrie sont encore plus exacerbées. Une analyse des données concernant 2005 permet d'apporter certaines considérations utiles. Tout d'abord, seuls quinze pays sont responsables de 75% des dépenses militaires, les États-Unis déboursant à eux seuls 43% du total mondial, avec 28% du PIB mondial. Parmi ces quinze

pays – à l’exception de l’Arabie saoudite – les États-Unis sont également ceux qui dépensent le plus proportionnellement à leur PIB (4,1%), ce qui les place à plus de 50% au-dessus de la moyenne des autres. Il est intéressant d’observer que le pourcentage de dépenses militaires nord-américaines sur le PIB est quasiment le double de celui de la Chine. Quant à l’Union européenne, qui en termes de PIB accumulé égalerait les États-Unis, elle totalise une dépense militaire très inférieure, est désarticulée et dépend de l’OTAN pour des engagements plus grands, au sein de laquelle les États-Unis occupent une place dominante. Ainsi, on constate dans le domaine militaire une hégémonie mondiale nord-américaine indiscutable, qui devrait perdurer pendant un certain temps. Les nombres expliquent adéquatement la compétence militaire du pays hégémonique à s’aventurer sur plus d’une scène mondiale de conflit, presque sans dépendre d’alliances formelles.

Une autre considération importante sur la relativisation des asymétries de pouvoir concerne la maîtrise totale du cycle nucléaire et la possession d’arsenaux atomiques. Il est évident que cette condition – bien que problématique et discutable des points de vue stratégique et éthique – établit des sauts relatifs sur les marches de pouvoir mondial des pays qui l’obtiennent, à l’exemple de la Chine, de l’Inde, et plus récemment de la Corée du Nord. Pour les [309] questions de pouvoir lié à la possession d’*artefacts* nucléaires, plusieurs observations sont nécessaires. En premier lieu, le démantèlement de l’ancien empire soviétique en a fini avec le système d’équilibre de pouvoir militaire et nucléaire de l’époque de la guerre froide. L’examen du stock mondial opérationnel d’*artefacts* nucléaires montre une réalité de pouvoir complémentaire. Si d’un côté il réaffirme la suprématie nord-américaine – qui détient plus de 50% du total des *artefacts* nucléaires mondiaux – de l’autre, il met en évidence une prééminence anormale de la Russie. Être le second pouvoir nucléaire le plus grand de la planète (35% du stock mondial et 75% des *artefacts* nucléaires si l’on ne tient pas compte des États-Unis) est une situation désagréable, qui entraîne aux Russes beaucoup plus d’inconvénients que d’avantages. Avec un PIB similaire à celui du Brésil et du Mexique, la partie la plus importante de l’ancien empire soviétique détient encore 3503 ogives nucléaires ; elle est confrontée au coût immense de désactivation de près de la moitié de ces ogives jusqu’en 2012 – décisions relevant d’engagements issus du traité de non-prolifération (TNP) – et doit maintenir les autres en sécurité et actualisées technologiquement. Toutefois, quelle est la différence effective de pouvoir entre la Russie et la France, la première possédant plus de dix fois le nombre d’*artefacts* que la seconde ? Cela dépend non seulement de la qualité et du nombre de lanceurs (missiles, sous-marins, etc.), mais aussi de la contradiction qui entoure la logique du pouvoir nucléaire : il est un atout décisif plutôt comme menace potentielle qu’effective. En d’autres termes, il est un vecteur de pouvoir

qui a davantage valeur de dissuasion que d'agression, vu les conséquences dramatiques de son utilisation. Appartenir au club nucléaire mondial altère donc – et sans aucun doute – le statut de pouvoir d'une nation : il suffit pour cela de voir les cas de la Chine et de l'Inde, et plus récemment de la Corée du Nord et de l'Iran. Néanmoins, au-delà des considérations stratégiques compréhensibles, il suffit de comparer le pouvoir théorique du Japon et de l'Allemagne dénucléarisés avec celui du Pakistan ou de la Corée du Nord pour comprendre la relativité du sujet dans la logique du pouvoir. Ces considérations n'ont évidemment rien à voir avec la question de la recherche de maîtrise totale de l'enrichissement de l'uranium, élément essentiel pour la qualification technologique compétitive, en particulier vis-à-vis des restrictions énergétiques futures.

[310]

B. Hégémonies, asymétries économiques et terrorisme comme alternative émergente de pouvoir

[Retour à la table des matières](#)

Du point de vue du pouvoir économique, s'il est mesuré par le PIB, la prédominance nord-américaine est incontestable, surtout si l'on y englobe les corporations transnationales et la maîtrise technologique. Mais si on considère les régions et les blocs économiques, l'asymétrie se dilue entre les États-Unis (11,7 trillions de dollars), l'Union européenne (12,8 trillions de dollars) et l'Asie (10,2 trillions de dollars). Malgré cela, les fantasmes sur la Chine remplaçant les États-Unis en tant que puissance hégémonique dans deux décennies sont un bon exemple. Il s'agit d'une hypothèse peu probable à l'heure actuelle, même si tout continue à bien fonctionner dans la complexe transition chinoise ; si sa croissance se poursuit au rythme de la fantastique moyenne annuelle de 8%, en vingt ans ce pays aura accumulé un PIB de 9,0 trillions de dollars ; toutefois, il suffit que les États-Unis maintiennent jusque-là une croissance annuelle de 2% et ils atteindront 17,4 trillions de dollars (environ deux fois plus que la Chine). Évidemment, dans ces circonstances le poids de la Chine dans l'économie et dans le pouvoir mondial se serait considérablement modifié, avec un PIB quasiment deux fois plus élevé que celui du Japon d'aujourd'hui. Nonobstant, rien qui ne puisse menacer de manière définitive l'hégémonie à moyen terme des États-Unis.

Enfin, il est une autre question qui nous interpelle, en plus de la brutale asymétrie qui caractérise l'actuel pouvoir mondial : la tendance à la croissance de ce pouvoir. Le poids relatif (mesuré en PIB) des grands pays centraux par rapport aux grands pays périphériques n'a fait que croître depuis 1977. Cela n'est pas forcément dû à une croissance systématiquement plus grande des pays riches – qui à des périodes données ont même crû plus lentement que les plus pauvres – mais surtout à l'effet de taux de croissance survenant de façon cumulative sur des montants initiaux inégaux. En résumé, si 10% sur 200 égale 20, le même pourcentage sur 20 n'est que de 2. Cela signifie qu'après une période de croissance égale un ensemble de pays avec 200 de PIB est passé à 220, et un ensemble avec 20 n'a atteint que 22, [311] augmentant sensiblement la différence des deux groupes en faveur du plus grand. La conséquence finale est une augmentation progressive de la concentration du pouvoir économique dans les mains des grands pays riches.

Pourtant, cette immense asymétrie de PIB n'a pas empêché les brutaux attentats contre les centres symboliques du pouvoir nord-américain par un petit groupe de fanatiques aux moyens très limités. Cela n'a pas non plus garanti aux États-Unis le contrôle effectif en Irak, ni inhibé de jeunes *crackers* talentueux qui, avec les moyens du bord et de simples ordinateurs portables, créent et répandent des virus provoquant d'énormes dégâts sur des logiciels d'utilisation mondiale – aussi bien commerciaux que domestiques –, occasionnant des failles dans les systèmes de sécurité de gouvernements hégémoniques et des préjudices de milliards de dollars. Il est donc clair qu'une concentration si intense de pouvoir ne signifie – ni ne garantit – nécessairement un exercice permanent de domination.

Nous utilisons ici le concept d'hégémonie développé par Antonio Gramsci et Giovanni Arrighi, à savoir un *leadership* associé à la capacité d'un État de se présenter comme porteur d'un intérêt général et être ainsi perçu par les autres, même si sa recherche première est son propre intérêt. Donc la nation hégémonique est celle qui amène le système de nations à prendre la direction souhaitée par elle, mais en le faisant elle réussit à être perçue comme recherchant un intérêt systémique. Pour ce faire, les solutions offertes par la nation hégémonique doivent créer des conditions continues de gouvernabilité mondiale, répondant à la demande des autres nations sous la pression de leurs propres tensions. Dans le cas contraire, l'hégémonie se transforme en tyrannie et ne pourra être maintenue que de façon fortement coercitive.

Toujours est-il qu'aujourd'hui le monde globalisé est apparemment beaucoup plus complexe et plein de contradictions pour maintenir pendant longtemps des situations impériales et tyranniques. La fameuse métaphore de Joseph Nye nous suggère une dynamique originale pour l'hégémonie mondiale : le jeu d'échecs

du pouvoir mondial à trois niveaux. Il parle d'un jeu d'échecs tridimensionnel. Sur l'échiquier du haut se trouve la puissance militaire, occupée presque entièrement par les États-Unis, seule puissance mondiale qui peut faire la guerre où elle [312] veut et avec ses propres ressources. L'échiquier du milieu est celui de la puissance économique, avec les États-Unis, l'Europe et le Japon qui occupent 2/3 du PIB mondial et la Chine qui court rapidement après sa place. Enfin, l'échiquier inférieur est le royaume des multiples acteurs sociaux aux niveaux local et international. On y trouve les organisations de la société civile, les grandes et moyennes entreprises, les *dealers*, les pacifistes, les terroristes, une partie des médias indépendants, les intellectuels et d'autres forces complexes, dynamiques et assez autonomes. C'est sur cet échiquier que les technologies de l'information opèrent en tant que disséminatrices d'instruments de pouvoir, diminuant les distances et augmentant les risques. L'idée ici est que la puissance hégémonique, en participant à ce jeu tridimensionnel, peut perdre la partie si elle ne fait pas très attention aux second et troisième échiquiers. C'est sur le troisième échiquier – qui n'est pas celui des pouvoirs militaire et économique conventionnels – que peuvent se produire des coups décisifs pour ébranler l'arrogance impériale. Développées sur les deux premiers échiquiers mais socialisées par la logique même de la mondialisation, les technologies de l'information garantissent à ces acteurs des instruments puissants qui peuvent brutalement se retourner contre leurs créateurs.

Il est nécessaire d'analyser très attentivement la radicalisation de l'intolérance dans le monde entier depuis les attentats terroristes aux États-Unis, la réaction nord-américaine et la détérioration conséquente de la situation dans le Moyen-Orient, couronnée par la guerre brutale contre l'Irak. Il s'agit d'un élément nouveau dans l'analyse de la postmodernité, destiné éventuellement à établir une discontinuité dans le comportement des cycles historiques récents. Le terrorisme pratiqué à échelle mondiale a fini par devenir une nouvelle force importante dans le méta-jeu du pouvoir, d'où la nécessité de l'analyser en profondeur. Si l'on se réfère à Jünger Habermas, toute doctrine religieuse se base sur un noyau dogmatique de croyance. La modernité fait apparaître une telle pluralité de nations et une complexité sociale et politique si accrue que l'exclusivité de revendications devient tout simplement insoutenable. D'après lui, la mondialisation a divisé la société mondiale en vainqueurs, bénéficiaires et perdants.

[313]

Dans cette nouvelle vision du monde hautement polarisée où plusieurs tendances spirituelles tentent de résister à la sécularisation de l'influence occidentale, le terrorisme peut être compris comme un effet du traumatisme de la modernisation et de la consommation qui s'est propagée dans le monde à une vitesse patho-

logique. Dans ce contexte, le terrorisme mondial apparaît comme un élément traumatique intrinsèque de l'expérience moderne, dont le noyau se trouve toujours dans le futur, la promesse, l'espérance. Pour Habermas, la raison – entendue comme une possibilité de communication transparente et non manipulatrice – pourrait aider à guérir les maux de la modernisation, parmi lesquels le fondamentalisme et le terrorisme. Lors d'un échange avec Giovanna Borradori, il affirme : « *Du point de vue moral, un acte terroriste, quels que soient ses mobiles et quelle que soit la situation dans laquelle il est perpétré, ne peut être excusé en aucune façon [...]. Toute mort provoquée est une mort de trop* ». Toutefois, il rappelle que l'Occident vit dans des sociétés pacifiques et prospères qui abritent une grande violence structurelle à laquelle nous sommes bien habitués : l'inégalité sociale, la misère dans l'abandon, la discrimination dégradante et la marginalisation. Nos relations sociales sont traversées par la violence et la manipulation. Qu'est-ce que la propagande, sinon une manipulation ?

Depuis la fin du communisme, l'ordre mondial précaire dépend largement de la solidité et de la fiabilité du pouvoir américain, y compris sur le plan de la logique du discours qui appuie la rhétorique juridique et diplomatique dans le monde entier ; même lorsque les États-Unis violent la loi internationale, ils le font tout en continuant à la défendre. Dès lors, en tentant de déstabiliser cette superpuissance qui tient le rôle de gardien de l'ordre mondial régnant, la terreur déstabilise le monde entier, ainsi que les concepts eux-mêmes et les évaluations qui devraient nous amener à *comprendre* et à expliquer le *11 septembre*. Lorsque deux symboles – les centres financier et militaire – jusqu'alors intouchés du système en vigueur sont atteints, ce qui légitime ce système en vigueur est également atteint. C'est pourquoi le *11 septembre* semble être un *événement plus grand*. Derrida parle d'un *processus auto-immunitaire*, étrange comportement par lequel un être vivant, de façon presque suicidaire, [314] travaille pour détruire sa propre protection, pour s'immuniser contre sa propre immunité. Face au monde, les États-Unis détiennent encore un pouvoir d'auto-représentation comme unité systémique finale de la force et de la loi. L'agression qu'ils ont subie – même si elle vient de l'*extérieur* – apparaît concrètement comme si elle *venait de l'intérieur*, de forces qui utilisent des avions, des combustibles et une technologie nord-américaine de pointe pour attaquer des cibles américaines. Ces *kidnappeurs* incarnent deux suicides simultanés : le leur et celui de ceux qui les ont accueillis, armés et entraînés. Les États-Unis ont entraîné des personnes comme Ben Laden, créant les circonstances politico-militaires qui ont favorisé son changement de loyauté.

Cela peut être tenté de manière simple à n'importe quel endroit de la terre, avec des coûts très faibles et des ressources minimales. La technoscience affaiblit la

distinction entre guerre et terrorisme. « Nous serons capables de faire bien pire demain, invisibles, en silence, plus rapidement et sans verser de sang, en attaquant les réseaux informatiques et d'information d'une grande nation, de la plus grande puissance sur la terre ».

En fin de compte, qu'est-ce que le terrorisme ? Tout terroriste allègue la légitime défense face à un terrorisme antérieur de l'État ou du *système*. Bien avant les campagnes massives de bombardement des deux dernières guerres mondiales, qui se sont achevées par la tragédie atomique d'Hiroshima et de Nagasaki, l'intimidation des populations civiles constitua un recours ordinaire durant des siècles. Les terroristes furent élevés au rang de combattants pour la liberté pendant l'occupation soviétique en Afghanistan et en Algérie de 1954 à 1962. À quel moment un terrorisme cesse d'être dénoncé comme tel pour être salué comme seule ressource restante dans une lutte légitime ? Derrida se demande qui est le plus terroriste : les États-Unis, Israël, les pays riches et les puissances coloniales ou impérialistes accusés de pratiquer un terrorisme d'État, ou Ben Laden et son groupe de fanatiques ? L'argumentation typique serait la suivante : « *Je fais appel au terrorisme comme ultime recours, parce que l'autre est plus terroriste que moi ; je me défends, en contre-attaquant ; le vrai terroriste, le pire, c'est celui qui m'a privé de tout autre moyen de réagir avant de me présenter, le [315] premier agresseur, comme une victime* ». Finalement, les populations islamiques subissent une marginalisation et un appauvrissement à un rythme proportionnel à la croissance démographique. Et de terminer par la question centrale : peut-on alors condamner *inconditionnellement*, comme cela semble notre devoir, les attaques du 11 septembre en ignorant les conditions réelles ou invoquées qui les ont rendus possibles ?

Le terrorisme s'affirme comme une alternative de pouvoir et commence à influer de manière pesante sur la politique, que ce soit par accident tactique – comme dans le cas de la défaite de José M. Aznar lors des élections espagnoles –, ou par imposition d'un agenda, à l'exemple de la direction du gouvernement George W. Bush dans l'après-11 septembre et de la garantie de sa réélection. Plus la conviction qu'il n'existe pas d'autres chemins croît, plus le terrorisme sera légitimé par des secteurs radicaux et exclus. Le problème majeur est que les actes de contestation envers le système mondial et ses logiques de domination ne trouvent de place que dans les actions exogènes au système lui-même, en le niant et en tentant de le violenter. C'est le cas des actes terroristes et des actions des *crackers*. Les chemins critiques solides présentant des alternatives qui le réforment « de l'intérieur » ne prolifèrent pas malgré l'élargissement annoncé des régimes d'inspiration démocratique partout dans le monde.

En plus de l'évidente nécessité de condamner le terrorisme en tant qu'acte criminel, quels que soient son inspiration ou son déguisement – et dans cette dimension l'attaque préventive en Irak et les nombreuses actions d'Israël peuvent être également classifiées comme tels – tout indique que ces actes désignent une nouvelle force durable destinée à introduire de nouveaux acteurs contre-hégémoniques dans l'équilibre du pouvoir mondial.

Michel Bergès

« Gilberto Dupas pose en termes réalistes l'état du jeu de go mondial où s'affrontent, à plusieurs niveaux d'inégalités des hégémonies multiples, parfois fragiles, mais aussi des contre-hégémonies. Yves Roucaute, qui nous a montré, lui, que la démocratie [316] athénienne était un empire maritime et terrestre, sans partager la même analyse sur les États-Unis, a soulevé une autre question importante : celle du rapport entre hégémonie et type de régime, une des pistes intéressantes à explorer pour la science politique. »

Les États-Unis, démocratie hégémonique, éthique et moralisatrice forment-ils un "empire" (type de régime politique particulier, tout de même, comme le rappelait Jean-Paul Joubert précédemment), alors qu'ils connaissent des actes de contre-hégémonie spectaculaires, ainsi que des "fuites" de leurs intérêts jusqu'au cœur de leur puissance économique ? De fait, celle-ci, qui produit aussi, Gilberto Dupas l'a montré, une asymétrie forte au niveau mondial, peut être responsable des réactions anti-américaines multiformes, jusqu'au 11 septembre... Tout est là, en la matière, peut-être, question d'"image". C'est cette piste que s'est proposé d'explorer Frédéric Ramel, intéressé par les thèses constructivistes des relations internationales. »

IV. Les images de l'ennemi : ressources d'hégémonie légitime ou vecteurs d'hégémonisme ?

Frédéric Ramel
Université Jean Moulin-Lyon 3

[Retour à la table des matières](#)

Selon Victor Hugo, « ami est un mot vide de sens, ennemi jamais »⁵¹. Depuis la fin de la guerre froide, cette phrase tendrait à s'étioler du seul fait que la définition classique de l'ennemi semble traverser une crise : celui-ci ne renverrait plus à un État égal en capacité et en culture manifestant une volonté hostile⁵² mais à une série d'acteurs, voire de phénomènes comme la prolifération des armes de destruction massive ou les [317] migrations, plus ou moins visibles. Face à une telle situation de « vide » en matière d'ennemis étatiques, les États tentent de redonner du sens à ce concept en livrant une conception qui, la plupart du temps d'ordre général et planétaire, permet de subsumer l'ensemble des faits conflictuels sous un seul paramètre explicatif. En tant que puissance dominante qui se doit de diffuser sa propre conception de l'ordre mondial, les États-Unis ne sont pas en reste. Les deux premiers événements majeurs de l'ère post-guerre froide ont été autant d'occasions d'identifier ces nouveaux ennemis qui se substituent à l'Union soviétique : ce fut Saddam Hussein avec la guerre du Golfe, puis Slobodan Milošević lors de l'intervention militaire au Kosovo⁵³. La désignation de ces ennemis s'effectue selon des processus discursifs très traditionnels visant à faire de ces dirigeants les nouveaux Satans. Avec le 11 septembre 2001, une troisième figure de l'ennemi surgit : celle de Ben Laden avec son réseau Al-Qaïda. Cet épisode entraînerait-il une transformation du discours stratégique relatif à l'inimitié puis-

⁵¹ Extrait de *Tas de pierres*, cité dans François Busnel, Frédéric Grolleau, Frédéric Tellier et Jean-Pierre Zarader, *Les Mots du pouvoir*, Paris, Vinci, 1995.

⁵² Richard V. Cottam, *Foreign Policy Motivation : A General Theory and a Case of Study*. Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 1977.

⁵³ Dans certains discours politiques et médiatiques, ces deux dirigeants apparaissent comme des nouveaux Hitler. En ce qui concerne Saddam Hussein, voir Bruno Étienne, « Recherche héros positif désespérément », *Pouvoirs*, 62, 1992, p. 73-78.

que la nature même de l'ennemi semble se modifier ? L'ennemi n'est plus un État mais un réseau de terroristes militants férus d'idéologie néofondamentaliste.

Cette façon d'envisager l'ennemi aurait trois conséquences principales. La première conséquence relève de la sémantique. Bien que les réseaux terroristes apparaissent comme un substitut d'ennemi sur le plan discursif, ils correspondent plutôt aux « barbares ». Considérés comme des personnes brutales ou des voleurs agissant de façon criminelle et non de façon rationnelle, ces derniers s'apparentent à des êtres inférieurs du point de vue de la civilisation ou cultivant une pratique imparfaite de l'universel ⁵⁴. La seconde conséquence porte sur la conceptualisation classique de la guerre telle que l'envisage Rousseau et qui, [318] depuis, constitue l'armature de plusieurs philosophies ou théories de la guerre : celle-ci « *n'est point une relation d'homme à homme, mais une relation d'État à État, dans laquelle les particuliers ne sont ennemis qu'accidentellement, non point comme hommes ni même comme citoyens, mais comme soldats. [...] Chaque État ne peut avoir pour ennemis que d'autres États et non pas des hommes, attendu qu'entre choses de diverses natures on ne peut fixer aucun vrai rapport* » ⁵⁵. Le 11 septembre peut difficilement être interprété au prisme de cette définition quand bien même certains États peuvent être plus ou moins impliqués dans les attentats. Troisième conséquence qui résulte largement de la seconde : la guerre deviendrait de plus en plus asymétrique. Contrairement à la dernière phrase de Rousseau qui considère comme illogique et irrationnel d'envisager la guerre comme un rapport de forces entre acteurs de nature différente, le discours voire la doctrine de l'asymétrie fait nombre d'émules. Elle tend à réactiver la conception traditionnelle de la guerre froide, celle de Don Juan Manuel de Castille qui décrit le conflit entre chrétiens et musulmans d'Espagne en ces termes ⁵⁶ et ce, tout en présentant des spécificités du seul fait qu'il ne s'agirait plus d'un affrontement entre deux États mais du conflit entre un acteur étatique et un réseau terroriste. Aux figures classiques du soldat et du diplomate ⁵⁷, se substituerait alors celle du bourgeois et du barbare au sein du système international (les États-Unis étant l'État puissant qui garantit la pérennité de l'idéologie bourgeoise capitaliste).

⁵⁴ Hector Ricardo Lers, Eduardo Viola, « Les dilemmes de la mondialisation face au terrorisme islamiste », dans Jean-François Mattéi, Denis Rosenfield, dir., *Civilisation et barbarie*. Paris : PUF, 1992, p. 241-274.

⁵⁵ Jean-Jacques Rousseau, *Du Contrat social*. Paris, Garnier-Flammarion, 1966, p. 47. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

⁵⁶ La guerre froide selon cet auteur correspond à un conflit dont les hostilités commencent sans déclaration de guerre et s'achèvent sans traité de paix.

⁵⁷ Figures bénéficiant d'un statut symbolique dans la réflexion d'Aron puisque représentant par essence des États au sein du système international. Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations*. Paris, Calmann-Lévy, 1984, p. 17-18.

La dialectique entre ces deux figures constituerait ainsi les deux conceptions antagonistes de la réalité internationale : un monde fondé sur l'expansion économique et commerciale protégé non plus par des armées héroïques mais par une technologie

[319] de plus en plus sophistiquée ; un monde marginalisé ne bénéficiant ni de la prospérité ni de la paix qui n'hésite pas à utiliser le terrorisme pour faire entendre sa voix ⁵⁸.

Ces trois conséquences sont cependant infirmées par les faits stratégiques depuis 2001. Autrement dit, les images de l'ennemi ne subissent pas une transformation aussi radicale. Le barbare transnational ne se substitue pas à l'ennemi en tant qu'État de façon définitive. La réactivation de la catégorie d'États voyous tombée en désuétude sous le second mandat de Clinton en est une des illustrations significatives. Le déclenchement de « *policing wars* » contre l'Afghanistan puis l'Irak témoigne de sa traduction dans la pratique. Mais ces images de l'ennemi exercent à nos yeux une fonction particulière. Elles légitiment l'hégémonie américaine en favorisant, notamment, l'enrôlement des autres États dans une stabilisation de l'ordre international existant. En 1988, Christopher Layne et Benjamin Schwarz défendaient l'idée selon laquelle l'hégémonie des États-Unis perdurerait malgré la disparition de l'Union soviétique : une hégémonie sans ennemi. Contrairement à cette thèse, l'argument développé dans cette contribution vise à mettre en relief *le rôle fondamental des images de l'ennemi dans la légitimation d'une hégémonie* qui se définit comme une confusion entre l'intérêt universel et les intérêts d'un État en particulier ou la conduite du système d'États « *dans la direction qu'il choisit et si, ce faisant perçu comme étant le défenseur de l'intérêt universel* » ⁵⁹. Le recours à cette ressource légitimante peut susciter, toutefois, des crispations de la part des autres États. En ce cas, des risques de débordement de l'hégémon surgissent.

⁵⁸ Pierre Hassner, « Par-delà la guerre et la paix : violence et intervention après la guerre froide », *Études*, septembre 1995, p. 149-158.

⁵⁹ Giovanni Arrighi, « The Three Hegemonies of Historical Capitalism » in Stephen Gill, ed., *Gramsci, Historical Materialism and International Relations*. Cambridge, Cambridge University Press, 1993, p. 150. Nous établissons une distinction entre Empire (qui ne peut être que territorial et non informel) et hégémonie (qui ne repose pas sur une transformation des régimes politiques). Pour un exemple de discussion relative au statut des États-Unis aujourd'hui (Empire ou *Hégémon*), voir le numéro spécial d'*Études internationales* dirigé par Charles-Philippe David et David Grondin, « La redéfinition de la puissance américaine », (XXXVI, 4, décembre 2005).

[320] Dans une première partie, la recomposition limitée des images de l'ennemi par l'administration Bush suite au 11 septembre sera examinée. La seconde partie identifiera le double visage de l'hégémonie fondée sur ces images ⁶⁰.

A. Une recomposition limitée des images de l'ennemi

[Retour à la table des matières](#)

Avec la fin de la guerre froide, fleurissent aux États-Unis de nouveaux scénarios stratégiques dont la teneur se focalise essentiellement sur des menaces asymétriques. Ils envisagent la sécurité nationale comme une lutte contre la vulnérabilité urbaine de la société américaine. Nombre d'entre eux sont adaptés et mis en scène par l'industrie cinématographique et littéraire. Le spectateur ou le lecteur assistent ainsi à la destruction de certaines villes comme New York, Washington ou Los Angeles sous l'effet d'un météore (*Deep Impact, Armageddon*), d'une attaque extraterrestre (*Independance Day*) ou bien d'attentats terroristes (*Couvre-Feu, État de siège*) ⁶¹. Le thème de la déstabilisation urbaine et nationale par ces derniers actes terroristes fait parfois l'objet d'un traitement narratif impressionnant comme le révèle l'ouvrage de Tom Clancy, *Sans Aucun Remords* (1995) au cours duquel une guerre commerciale et financière entre les États-Unis et le Japon avec des moyens terroristes se clôt par le suicide d'un pilote de ligne japonais qui écrase son appareil sur le Capitole lors d'une allocution présidentielle. Avec le 11 septembre, cet imaginaire stratégique fait l'épreuve de la réalité. Si dans l'histoire de Tom Clancy, l'ennemi relevait encore d'un schéma classique malgré des moyens terroristes qui remettent en question les [321] préceptes du droit de la guerre, les attentats suicides ne sont pas revendiqués et aucun État n'a déclaré la guerre aux États-Unis. Inquiétude et incertitude sont alors bien plus fortes et bien

⁶⁰ Nous ne mobiliserons pas in situ le travail récent de Ian Clark sur la légitimité. Celle-ci dépendrait d'un équilibre entre légalité, moralité et constitutionnalité des normes internationales. La légitimité est fondée également sur un consensus. Le point de vue de Ian Clark n'est pas, cependant, articulé à une réflexion sur l'hégémonie. Cf. Ian Clark, *Legitimacy in International Society*, Oxford, Oxford University Press, 2005.

⁶¹ Pour une présentation de cette production, Cf. Jean-Michel Valentin, « 11 septembre : de l'imaginaire à l'expérience de la menace asymétrique », *Le Débat stratégique*, n° 58, septembre 2001. Adresse URL : <http://www.ehess.fr/cirpes/ds/ds58/asym.html>

plus intenses que celles émanant du premier attentat contre le *World Trade Center* en 1993 ⁶². Qui est l'ennemi ?

a) Un nouvel objet de menaces ou une recomposition ?

[Retour à la table des matières](#)

Lors de son discours prononcé devant le Congrès le 20 septembre 2001, le président George Bush Jr. qualifie les attentats suicides de véritables « *actes de guerre contre notre pays commis par les ennemis de la liberté* » ⁶³. L'emploi du terme « guerre » à un événement qui semble difficilement rentrer dans cette catégorie constitue une première tentative présidentielle consistant à donner du sens à l'inintelligible. La seconde réside dans la définition de l'ennemi : les organisations terroristes affiliées à Al-Qaïda (les meurtriers sont les mêmes que ceux impliqués dans les attentats des ambassades américaines en Tanzanie et au Kenya). Bush considère Oussama Ben Laden, le dirigeant d'Al-Qaïda, comme l'ennemi public numéro un. Mais il insiste sur le caractère global de la lutte. Al-Qaïda et Ben Laden ne sont que l'incarnation conjoncturelle d'une menace permanente. [322] C'est la raison pour laquelle le président affirme non sans une certaine emphase : « notre guerre contre la terreur commence avec Al-Qaïda, mais elle ne se termine pas ici. Elle ne finira pas tant que les groupes de terroristes à portée globale ne seront pas trouvés, arrêtés et démantelés » ⁶⁴. Ainsi, le FBI publie le 10 octobre une liste de vingt-deux terroristes les plus recherchés, tous d'origine musulmane ou arabe ⁶⁵. Cette image de l'ennemi diffusée par Bush après le

⁶² À l'époque, le président Clinton affirmait dans un discours prononcé à la tribune des Nations unies en septembre 1993 : « le terrorisme, qui a déjà fait trop de victimes innocentes, a acquis pour nous une proximité horrifiante lorsque des militants fanatiques ont commis un attentat à la bombe contre le *World Trade Center* ». L'attentat fut à l'époque revendiqué par Ramzi Ahmed Youssef, un ingénieur et surtout Omar Abdel Rahman, un ancien collaborateur de la CIA pendant la guerre d'Afghanistan qui changea de camp face à ce qu'il considérait comme l'impérialisme culturel américain allié au sionisme israélien. Ce fut le début d'une campagne américaine visant à lutter contre la peur d'une "nucléarisation" des forces terroristes extrémistes. Le combat contre la prolifération des armes de destruction massive est le frère jumeau de la politique antiterroriste. Cette congruence se voit renforcée avec les attentats sur les deux ambassades américaines en Tanzanie et au Kenya. *International Herald Tribune*, 27 avril 1998 ; Ehud Sprinzak, « The Great Superterrorism Scare », *Foreign Policy*, 112, automne 1998, p. 110-124.

⁶³ George W. Bush, « Adress to a Joint Session of Congress and the American People. 20 september 2001 », *Whitehouse*, p. 2. Adresse URL : <http://www.whitehouse.gov/news/releases/2001/09/20010920-8.html>

⁶⁴ *Ibidem*.

⁶⁵ « Pour le FBI, le Mal est arabe », *Courrier international*, 14 novembre 2001.

11 septembre scelle-t-elle la fin d'un monde interétatique, c'est-à-dire la rupture définitive avec une conception stato-nationale de l'ennemi ⁶⁶ ? Un tel discours reflète-t-il une conversion à la théorie du choc des civilisations telle que l'élabore et l'affine Samuel Huntington depuis 1993 ⁶⁷ ? Répondre par l'affirmative à ces deux interrogations serait à la fois exagéré et faux.

Tout d'abord, Bush souligne la nature de cette guerre qui ne doit pas être confondue avec un affrontement global contre l'Islam ou même contre les Arabes. Le président américain se garde bien de diffuser une image de l'ennemi fondée sur de tels collectifs abstraits : « *l'ennemi de l'Amérique, ce ne sont pas nos multiples amis musulmans, ce ne sont pas nos multiples amis Arabes* » ⁶⁸. De telles affirmations fragilisent ainsi la représentation du monde en termes de luttes religieuses dont Huntington se fait le chantre. Certes, les différentes administrations américaines dans l'après-guerre froide n'ont pas été insensibles à la rhétorique de ce dernier comme l'a très bien souligné Fred Halliday ⁶⁹. Toutefois, les [323] représentations stratégiques américaines qui surgissent décrivent un monde peuplé de bandits, de scélérats ou de brigands dont l'idéologie de référence ne renvoie pas forcément à une composante islamiste majeure ⁷⁰. Ensuite, la substitution de l'ennemi « réseau » à l'ennemi « *État avec volonté hostile* » ne présente pas un caractère aussi drastique. L'ennemi se définit comme un conglomérat d'acteurs à la fois non étatiques et étatiques qu'il convient de maîtriser. À cet égard, Bush déclare : « *notre ennemi est un réseau radical de terroristes et tout gouvernement qui les soutient* » ⁷¹. Ainsi, l'État ne disparaît pas entièrement du tableau stratégique. Un réseau déterritorialisé et criminalisé ne constitue pas la seule et unique cible. Bush invite tous les États à choisir leur camp : « *chaque nation, dans chaque région du monde, doit maintenant prendre une décision. Soit vous êtes avec nous, soit vous êtes avec les terroristes. À partir de ce jour, chaque nation qui*

⁶⁶ Sur ce nouveau type d'ennemi qui renvoie à la logique de réseaux, c'est-à-dire « un ensemble de relations sociales récurrentes qui se créent entre des individus et des groupes au-delà des contrôles institutionnels auxquels ils sont exposés » (Bertrand Badie, *La Fin des territoires*, Paris, Fayard, 1995, p. 135), cf. Philippe Forget, Raymond Polycarpe, *Le Réseau et l'infini*, Paris, *Économica*, 1997, p. 83.

⁶⁷ « The Clash of Civilizations ? », *Foreign Affairs*, vol. 72, 3, été 1993, p. 22-49 ; *Le Choc des civilisations*, Paris, Odile Jacob, 2001.

⁶⁸ George W. Bush, « Adress to a Joint Session of Congress and the American People. 20 september 2001 », *Whitehouse*, op. cit., p. 3.

⁶⁹ Fred Halliday, « Les fondements de l'hostilité à l'islam » in *Un Péril islamiste ?*, Bruxelles, Complexe, 1994, p. 70.

⁷⁰ Cf. Michael H. Shuman, Hal Harvey, *Security Without War. A Post-Cold War Policy*, London, Westview Press, 1993.

⁷¹ George W. Bush, « Adress to a Joint Session of Congress and the American People. 20 september 2001 », *Whitehouse*, op. cit., p. 3.

continue à armer et à soutenir le terrorisme sera considérée par les États-Unis comme un régime hostile »⁷². L'Afghanistan prend une place très particulière dans ces types d'États critiqués. Il devient l'archétype de l'État « *persona non grata* » puisque le régime des Talibans qui gère les affaires publiques à Kaboul depuis quelques années apporte une aide au réseau d'Oussama Ben Laden. La guerre en Irak durant l'hiver 2003 s'inscrit dans le prolongement de cette rhétorique car elle manifeste un usage classique de la force armée contre une cible étatique laquelle, non seulement disposerait d'armes de destruction massive, mais serait en lien avec des réseaux islamistes⁷³. [324] Qui plus est, elle révèle un procédé de désignation par lequel l'administration Bush entend façonner un ennemi étatique égal en capacités et en culture alors que les caractéristiques stratégiques de l'Irak en font une « colonie » ou une « marionnette » au sein des typologies stratégiques⁷⁴.

Ainsi, l'analyse de l'image diffusée par George Bush permet de relativiser les conclusions hâtives concernant la mort des représentations stratégiques classiques⁷⁵. On assiste plutôt à la formation d'une image qui, chez le chef de l'administration américaine, se construit comme un complexe d'éléments associant réseaux et États dans le prolongement d'une refonte générale des discours stratégiques relatifs aux menaces dans l'après-guerre froide. Le réseau terroriste renvoie à ce *continuum* sécuritaire, c'est-à-dire la remise en question d'une dichotomie entre l'intérieur et l'extérieur⁷⁶. On retrouve ici des éléments classiques de la stratégie du partisan et de la guerre froide et, plus largement, la pensée de la cinquième colonne. Mais celle-ci présente une certaine originalité. Chez Koyré, la cinquième colonne, « *ce seront alors les autres, les barbares, ceux qui n'ont pas*

⁷² *Ibid.*

⁷³ Sur les composantes discursives des images de l'ennemi dans l'environnement stratégique post-11 septembre, cf. en particulier le discours sur l'état de l'Union prononcé par le président américain en janvier 2002 à l'adresse URL suivante : <http://usinfo.state.gov/francais/f2013001.htm>

⁷⁴ Sur cette transformation de l'Irak en tant qu'ennemi ainsi que sur ses incidences sur le système international, voir Frédéric Ramel, « Quand Gulliver désigne l'ennemi irakien... Réflexions sur la stabilisation et l'homogénéisation du système international au prisme des images », *Études internationales*, décembre 2003.

⁷⁵ Sur l'émergence des nouvelles images, Ulrich Menzel, « New Images of the Enemy. The Renaissance of Geopolitics and Geoculture in International Relations », *Journal of Political Economy*, 26, 3, Fall 1996, p. 69-80.

⁷⁶ Cette refonte accorde une certaine forme de prédilection pour les menaces provenant du Sud ou du tiers-monde, voir Benjamin C. Schwarz, « A Dubious Strategy in Pursuit of a Dubious Enemy : Critique of US Post-Cold War Security Policy in the Third World », *Studies in Conflict and Terrorism*, Vol. 16, 1993, p. 263-302 et Bruno Colson, *Le Tiers-monde dans la pensée stratégique américaine*, Paris, Economica et Institut de Stratégie comparée, 1994.

la même origine, qui ne parlent pas – ou parlent mal – la langue nationale, qui ne partagent pas les souvenirs historiques et ne participent pas aux fêtes traditionnelles de la nation, et qui par un hasard seulement – hasard de conquête, de migration, de liaison dynastique – font partie de l'État, qui seront sentis – ou, du moins, pourront l'être – comme [325] des intrus, comme un corps étranger »⁷⁷. Ici, la cinquième colonne se révèle totalement invisible puisque ses agents se « fondent » dans l'environnement social. Ils ne sont plus repérables jusqu'au jour où ils agissent ouvertement en tant que terroristes.

Le caractère invisible de l'ennemi, qui contraste avec la visibilité tant idéologique qu'étatique de l'Union soviétique dans l'après-guerre froide, se voit renforcé par le recours à certaines armes bactériologiques. Le vecteur militaire tend ainsi à s'étioler au profit de méthodes plus insidieuses. La panique autour de l'anthrax durant l'automne 2001 aux États-Unis et en Europe participe de cette tendance à l'évolution des images de l'ennemi. Celles-ci ne peuvent plus se projeter contre une cible extérieure précise mais se focalisent sur un ennemi polymorphe diffus comme les virus et les épidémies utilisés par des forces terroristes imprévisibles⁷⁸. Terrorisme et peur autour des moyens bactériologiques constituent une armature solide sur lequel vient se heurter l'une des préoccupations centrales de tous les individus « modernes » des États industrialisés : leur sécurité ontologique⁷⁹. Dans la vie de tous les jours, l'absence d'hostilité affichée qui caractérise les interactions interindividuelles quotidiennes reflète ce climat de sécurité ontologique fondé sur la confiance. La « mise au jour » de terroristes ayant fomenté les attentats sans être ni aperçus ni arrêtés fragilise le fondement de cette sécurité ontologique, surtout aux États-Unis.

Les alliés traditionnels des États-Unis, notamment la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France, souscrivent dans un premier temps à cette image de l'ennemi dégagée par George W. Bush. La lutte s'oriente contre des réseaux de terroristes et tout État qui [326] accorde ou accordera un soutien quel qu'il soit à ces réseaux⁸⁰. L'une des particularités de ces images de l'ennemi terroriste dans

⁷⁷ Alexandre Koyré, *La Cinquième colonne*, Paris, Allia, 1997, p. 17-18.

⁷⁸ Sur le recentrage des images de l'ennemi autour de ce noyau de menaces comme le cancer, la radioactivité, la pollution toxique et le Sida, cf. Ofer Zur, « The Love of Hating ; the Psychology of Enmity », *History of European Ideas*, Vol. 13, 4, 1991, p. 345-369.

⁷⁹ Sur ce concept, voir Anthony Giddens, *Modernity and Self-identity*, Stanford, Stanford University Press, 1991 (notamment le chapitre 2).

⁸⁰ Gerhardt Schröder, « Déclaration gouvernementale du 11 octobre 2001 : Vers une nouvelle conception de la politique étrangère », CIDAL, Actualités de l'Allemagne. Adresse URL : http://www.amb-Allemagne.fr/Jack_Straw, « Statement to the House of Commons. 16 October 2001 », *Foreign & Commonwealth Office*. Adresse URL : http://www.fco.gov.uk/news/newstext.asp_?5431

le discours de certains alliés comme la France réside dans une appréciation globale des causes susceptibles d'expliquer l'origine d'une telle vague d'attentats. La menace terroriste ne peut se désolidariser d'autres urgences sur l'agenda international comme la résolution des conflits, notamment celui du Proche-Orient, le respect des Droits de l'homme, la progression de la démocratie, le développement, l'environnement⁸¹. Bref, la conception de l'ennemi présente des atours moins stratégiques que politiques puisque les locuteurs ont tendance à moins insister sur la corrélation entre intensification du terrorisme et prolifération des armes de destruction massive. Cette conception renvoie à l'une des spécificités assez « européenne » d'envisager l'ennemi « au Sud »⁸². Toutefois, des événements comme la guerre en Irak scellent un clivage encore plus marqué entre deux groupes d'États européens.

Le premier se compose des alliés les plus atlantistes ainsi que la plupart des États de l'Europe de l'Est. Il souscrit à la conception américaine de l'ennemi irakien et identifie les États-Unis comme le seul État susceptible de dispenser de la sécurité internationale. Cette position apparaît à travers différentes déclarations, dont celle du groupe des huit du 30 janvier 2003⁸³ [327] relayée par celle du groupe de Vilnius le 5 février⁸⁴. Le second groupe comprend le couple franco-allemand auquel s'adjoignent la Belgique et le Luxembourg. Il insiste sur la nécessité de respecter le cadre du droit international public et s'interroge sur la figure de Saddam Hussein en tant qu'ennemi. Ces diverses positions permettent de mettre ainsi en relief une disparité de représentations *post*-11 septembre au sein même de la Communauté de sécurité atlantique⁸⁵.

⁸¹ À titre d'exemple, Lionel Jospin, « Situation consécutive aux attentats du 11 septembre 2001. Discours à l'Assemblée nationale. 3 octobre 2001 », *France diplomatie*. Adresse URL : <http://www.doc.diplomatie.fr>.

⁸² Sur cette différenciation, cf. Ibrahim A. Karawan, « The Islamist Impasse », *Adelphi Papers*, 3-4, 1997 ; Fred Halliday, op. cit., p. 70.

⁸³ Danemark, Espagne, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, République tchèque, Pologne, Portugal.

⁸⁴ Les trois États baltes, Bulgarie, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Albanie, Croatie, Macédoine.

⁸⁵ Sur les politiques adoptées de part et d'autre de l'Atlantique en matière de lutte contre le terrorisme, on lira avec profit Michel Fortmann, Alex MacLeod, Stéphane Roussel, dir., *Vers des périmètres de sécurité ? La gestion des espaces continentaux en Amérique du Nord et en Europe*, Montréal, Athéna éditions, 2003, 260 p.

b) Une morphologie « classique » des images

[Retour à la table des matières](#)

Sur le plan strictement formel, les images de l'ennemi diffusées depuis le 11 septembre possèdent des propriétés assez classiques. Elles présentent en effet des caractéristiques identiques avec celles que les spécialistes mettent en relief depuis le début des années cinquante ⁸⁶. Tout d'abord, une opposition en termes de valeurs se sédimente dans le discours de George W. Bush. La référence valorisée est celle de la liberté, de la civilisation et de la [328] démocratie face à un obscurantisme qui ne respecte pas la vie humaine ⁸⁷. Il s'agit alors d'une lutte pour protéger ces valeurs et ce *credo* dans le progrès et le pluralisme qui caractérise l'identité américaine. Le régime des Talibans est considéré comme la marque d'Al-Qaïda ou, en d'autres termes, la vision politique du monde que ce réseau terroriste manifeste ⁸⁸. Cette dichotomie de valeurs est accusée par le caractère sauvage des actions menées par Al-Qaïda : « *les directives terroristes consistent à tuer les Chrétiens et les Juifs, de tuer tous les Américains, et de ne faire aucune distinction entre les militaires et les civils, incluant les femmes et les enfants* » ⁸⁹. Ce qui permet au président américain d'affirmer : « *Al-Qaïda est à la terreur ce que la mafia est au crime* ». En outre, le discours présidentiel établit une distinction majeure entre gouvernants et populations. Le combat contre le régime des Talibans ne prend pas l'allure d'un affrontement total contre les civils. Il s'agit de

⁸⁶ Pour une synthèse de ces approches, cf., Kenneth Boulding, *The Image*, Michigan, the University of Michigan Press, 1956 ; Herbert C. Kelman, dir., *International Behavior : A Socio-psychological analysis*, New York, Holt, Rinehart & Winston, 1965 ; Robert W. Rieber, *Psychology of War and Peace*, New York, Plenum Press, 1991 ; James F. Voss, Ellen Dorsey, « Perceptions and International Relations : An Overview », in Éric Singer, Valérie Hudson, *Political Psychology and Foreign Policy*, Columbia, Columbia University Press & Boulder, 1992, p. 3-27 ; Thomas Lindemann, « Les images dans la politique internationale : l'image de l'autre », *Stratégique*, 72, 1998, p. 139-154 ; Frédéric Ramel, « Recherche ennemi désespérément. Origine, essor et apports des approches perceptuelles en relations internationales », *Cahiers Raoul Dandurand* (Note de recherche 4, janvier 2001, Chaire Raoul Dandurand Université du Québec à Montréal), 60 p.

⁸⁷ On est là en présence d'une opposition en noir et blanc. Sur cet aspect, cf. William Eckhardt, « Making and Breaking Enemy Images », *Bulletin of Peace Proposals*, vol. 22, 1, 1991, p. 90.

⁸⁸ George W. Bush, « Adress to a Joint Session of Congress and the American People. 20 september 2001 », *Whitehouse*, op. cit., p. 3.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 2.

favoriser un renversement de régime qui a « brutalisé le peuple afghan »⁹⁰. On retrouve là un des attributs essentiels de la désignation de l'ennemi selon lequel une population apparaît toujours comme une victime innocente face à son gouvernement considéré comme corrompu et violent⁹¹.

Ces caractéristiques se manifestent également à l'égard du régime de Saddam Hussein. Toute l'habileté de l'administration consiste à faire de ce dernier un ennemi semblable à ce que [329] représenta pendant la guerre froide, l'Union soviétique⁹². Mais la catégorie ennemie utilisée dans les typologies des images chez Martha Cottam⁹³ ne peut pas être mobilisée *in situ*. L'Irak apparaît comme un État *inférieur* en capacité et en culture⁹⁴.

Il relève ainsi plus du type *pupett*⁹⁵ ou *colonie*⁹⁶ avec une spécificité : c'est-à-dire un acteur qui manifeste une indépendance à l'égard des États-Unis. L'objectif de l'administration Bush consiste, sur le plan du discours, à « fabriquer » l'ennemi irakien, à le hisser au niveau égalitaire, à combler ce vide stratégique (absence d'ennemis localisables et identifiables). Cette particularité de l'image tient ainsi à *l'objet* et non pas aux procédés discursifs employés dans le but de désigner l'ennemi puisque ces derniers se révèlent similaires à ceux mobi-

⁹⁰ George W. Bush soutient que « les États-Unis respectent le peuple d'Afghanistan mais qu'ils condamnent le régime des Talibans ».

⁹¹ Uri Brofenbrenner, « The Mirror-Image in Soviet-American Relations : A Psychological Report », *Journal of Social Issues*, vol. 17, 1, 1961, p. 46-56 ; Sam Keen, *Faces of the Enemy. Reflections of the Hostile Imagination*, New York, Harper Collins Publisher, 1987, p. 50-51.

⁹² Nous avons développé ailleurs les attributs de ces images de l'ennemi irakien diffusées par l'administration Bush : cf. Frédéric Ramel, « Quand Gulliver désigne l'ennemi irakien... Réflexions sur la stabilisation et l'homogénéisation du système international au prisme des images », article cité. Les images présentées par le *Washington Post* révèlent une homologie avec celles de l'administration : cf. Frédéric Ramel, « La fabrique de l'ennemi après le 11 septembre : le cas irakien dans le Washington Post », in Hervé Coutau-Bégarie, dir., *Les Médias et la guerre*, Paris, ISC-Économica, 2005, p. 938-957.

⁹³ Martha Cottam, *Foreign Policy Decision Making : the Influence of Cognition*, Boulder, Colorado, Westview 1986, p. 69 et s. ou Richard K. Herrmann, Michael P. Fischerkeller, « Beyond the enemy Image and Spiral model : cognitive-strategic Research after the Cold War », *International Organization*, 49, 3, Summer 1995, p. 428.

⁹⁴ Note : L'épisode du musée archéologique de Bagdad révèle assez bien ce deuxième élément puisque l'administration Bush n'a pas considéré comme prioritaire la protection du patrimoine culturel irakien alors que la civilisation babylonienne est historiquement bien antérieure à celle des Européens où puisent les racines de l'identité américaine.

⁹⁵ État nettement inférieur aux États-Unis en termes de capacités et de culture qui, par sa flexibilité, peut faire l'objet de manipulations au bénéfice des intérêts américains. Cf. Martha Cottam, *op. cit.*, p. 85.

⁹⁶ État faible et inférieur en culture dont les ressources peuvent être exploitées de manière opportune. Cf. Richard K. Herrmann, *op. cit.*, p. 426.

lisées sous l'ère bipolaire. Pendant la guerre froide, l'ennemi était de même nature (un État) doté de moyens d'action équivalents.

Aujourd'hui, l'ennemi correspond à un État inférieur en capacités et en culture qui tisserait des liens avec la nébuleuse terroriste [330] et qui chercherait à s'appropriier des armes de destruction massive. Or, élever au rang d'ennemis ce type d'acteurs étatiques ne permet pas seulement d'envisager une pratique de légitime défense anticipée, c'est-à-dire une guerre préventive. Ce discours sert incontestablement l'hégémonie américaine qui agirait au nom de l'intérêt universel.

B. Des liens entre images de l'ennemi et hégémonie : le spectre de Janus

[Retour à la table des matières](#)

À la suite du 11 septembre, de nombreuses voix se sont fait entendre afin de signifier l'entrée dans une nouvelle ère du système international. Ainsi, Mary Kaldor affirme : « *ce que nous pouvons espérer de mieux, c'est qu'une nouvelle conscience va émerger de cette catastrophe, que la destruction du World Trade Center va jouer le rôle de catalyseur pour un nouveau projet politique dont le but serait de trouver une alternative globale de coopération* »⁹⁷. Si l'intervention en Afghanistan a pu suggérer l'émergence d'une nouvelle *global safety authority* selon Amitai Etzioni⁹⁸, celle à l'égard de l'Irak en 2003 scelle la fin d'une telle perspective. Elle permet de souligner le caractère ambivalent des images de l'ennemi dans l'expression de l'hégémonie américaine. D'une part, les images de l'ennemi contribuent à fortifier la position des États-Unis en tant que dispensateurs de la sécurité internationale lorsque les États secondaires les acceptent (l'hégémonie est légitimée). D'autre part, elles favorisent l'expression de réticences voire de critiques de la part d'États sceptiques sur leur pertinence (l'hégémonie est perçue dès lors comme une forme d'hégémonisme).

⁹⁷ Mary Kaldor, « Comprendre le message du 11 septembre 2001 », CEDETIM (Centre de Recherches et d'Initiatives de Solidarité internationale), 14 septembre 2001. Adresse URL : <http://www.cedetim.org/newyork/kaldor.html>

⁹⁸ Amitai Etzioni, *From Empire to Community*, Londres, Palgrave, 2006.

[331]

a) Au fondement d'une hégémonie légitime[Retour à la table des matières](#)

Quand bien même l'hégémonie ne correspond pas à une domination au sens propre du terme, elle repose tout comme cette dernière sur un processus de légitimation⁹⁹. Autrement dit, pour reprendre les formules weberiennes¹⁰⁰, elle est fondée sur des « revendications de légitimité » de la part de l'hégémon et sur la « croyance en cette légitimité » de la part des États secondaires.

Les revendications de légitimité

L'administration Bush cherche à justifier ses discours ainsi que ses actes stratégiques. Cette légitimation peut revêtir deux composantes : l'une est normative (consensus sur les standards de comportement attendus, sources d'ordre international), l'autre est cognitive (apprentissage des normes et reconnaissance de leur pertinence)¹⁰¹. Ces revendications de légitimité passent soit par une persuasion des élites secondaires, soit par une coercition/incitation exercée par l'hégémon¹⁰².

Dans la configuration *post-11 septembre*, l'administration Bush use des images de l'ennemi afin de souligner :

- la fonction *sécuritaire* qu'elle garantit à l'ensemble des États secondaires face aux nouvelles menaces incarnées par les « États voyous » ;
- la fonction *anticipatrice* qu'elle assume par rapport au futur (les États-Unis se définissent comme dépositaires d'une « autorité » au sens aris-

⁹⁹ John G. Ikenberry, Charles A. Kupchan, « The Legitimation of Hegemonic Power », in David P. Rapkin, ed., *International Political Economy Yearbook*, « World leadership and Hegemony », 5, p. 52 et s.

¹⁰⁰ Pour un commentaire récent de ces deux formules, cf. Michel Dobry, « Légitimité et calcul rationnel. Remarques sur quelques “complications” de la sociologie de Max Weber », dans Pierre Favre, Jack Hayward, Yves Schemeil, *Etre gouverné. Etudes en l'honneur de Jean Leca*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, p. 131-134.

¹⁰¹ John G. Ikenberry, Charles A. Kupchan, op. cit., p. 54.

¹⁰² *Ibid.*, p. 57.

totélicien du terme dans le sens où ils entendent projeter plus loin vers l'avenir un ordre stable du système international ¹⁰³.

[332]

Ces images permettent de « socialiser » les États secondaires au sein d'un système homogène pour parler comme Panayis Papaligouras. Un tel système présente la particularité de réunir des États qui partagent les mêmes valeurs incarnées dans des régimes politiques relevant de la même famille ¹⁰⁴.

La plupart des images de l'ennemi mobilisées consistent à justifier les États-Unis dans une période d'après-guerre froide au cours de laquelle ils ambitionnent le statut de régulateur et non plus celui de vainqueur au sein du système international. Mais elles visent aussi et surtout à conforter les positions américaines tant stratégiques que commerciales sur l'ensemble de la planète. Selon William Pfaff, « rien de tout cela n'était très convaincant sur le plan intellectuel ou politique. Ces postulats étaient des structures fragiles édifiées sur des spéculations et autres scénarios du pire. [...] Tous étaient le reflet des instincts de survie naturels tant des bureaucraties nées de la guerre froide que de leurs auxiliaires civils, dont la raison d'être avait été remise en question par l'effondrement soviétique » ¹⁰⁵. Il semble que malgré les différends doctrinaux entre « vindicatifs » menés par le sénateur Jesse Helms et les « exemplaristes » soutenus par George Kennan ¹⁰⁶, l'*intelligentsia* américaine demeure bien hermétique à la remise en question d'une puissance américaine et du rôle central de l'État fédéral américain à l'échelle mondiale. Tant que les États-Unis se définiront comme puissance dominante, ils cultiveront une certaine idée de l'ordre mondial. Les attentats du 11 septembre leur offrent à la fois l'opportunité politique et les ressources stratégiques afin de se renforcer et, en tant que victime, de se définir comme l'État définissant l'ordre. La façon dont la riposte a été orchestrée et menée, les différentes mesures prises quant à la mise en place d'un tribunal d'exception pour juger les terroristes commanditaires (si jamais les forces armées ne les capturent vivants) [333] sont autant

¹⁰³ Sur l'autorité du chef selon Aristote, cf. Alexandre Kojève, *La Notion de l'autorité*, Paris, Gallimard, 2004.

¹⁰⁴ Sur le concept d'homogénéité appliqué aux sociétés internationales, cf. la thèse de Thomas Meszaros consacrée à Panayis Papaligouras soutenue en 2006 à l'université Jean Moulin-Lyon 3, sous la direction de Jean-Paul Joubert.

¹⁰⁵ William Pfaff, « L'hégémonie n'a qu'un temps », *Courrier international*, 14 novembre 2001.

¹⁰⁶ Pour les vindicatifs, les États-Unis ont un devoir d'intervention militaire de coercition sur l'ensemble du globe alors que pour les exemplaristes, ils devraient se limiter à présenter une société juste et humaine.

d'indices reflétant la fragilité d'une remise en question de la puissance américaine. Loin de se fonder sur l'autocritique, la réaction américaine à court terme est celle du colosse qui souhaite maîtriser de A à Z les opérations aux plans militaire, politique et judiciaire. Ainsi, l'option maximaliste et unilatérale restera une tentative forte, d'autant plus que l'administration républicaine actuelle a pour référentiel un néoconservatisme qui tient dur comme fer à la souveraineté américaine ¹⁰⁷. Les événements récents en Irak révèlent ce phénomène. Ils ne résultent pas seulement du facteur interne, c'est-à-dire du poids de plus en plus considérable tenu par les néoconservateurs (David Rumsfeld et Paul Wolfowitz) enracinant la politique de défense dans une volonté d'*enlargement* démocratique qui a recours à la puissance militaire en cas de besoin. La guerre en Irak constitue surtout une démonstration de force qui répond aux attentats du 11 septembre d'un quadruple point de vue. À l'égard des citoyens américains, l'administration entend prouver qu'elle maîtrise une situation inédite sur le plan sécuritaire suite à la rupture d'une sanctuarisation insulaire qui caractérisait la position stratégique des États-Unis depuis pratiquement un siècle. À l'égard des alliés, notamment européens, l'administration fait valoir le caractère indispensable de la puissance américaine qui, seule, détient les moyens matériels suffisants afin de traiter les enjeux *post-11 septembre*.

Les croyances en la légitimité

Quand il élabora sa réflexion sur la légitimation, Weber décida de ne pas vraiment interroger les motivations des gouvernés qui expliquent leur obéissance. Ces croyances furent soulignées mais non décortiquées. Les formes de dominations sont ainsi distinguées suivant « *la revendication de légitimité qui leur est propre* » ¹⁰⁸. Nous n'entendons pas ici compléter la perspective weberienne et proposer une analyse exhaustive des raisons qui poussent à « croire » au caractère idéal de l'hégémonie américaine. Il nous semble important d'attirer l'attention sur une idée simple : pour qu'une hégémonie soit légitime, elle ne doit pas seulement être revendiquée. Encore faut-il que les États secondaires [334] souscrivent à celle-ci. C'est-à-dire que les élites au pouvoir de ces États doivent abonder dans la double fonction – sécuritaire et anticipatrice – revendiquée par l'*hégémon*. C'est d'ailleurs, selon nous, l'enseignement du message des Corinthiens aux Spartiates que livre Thucydide dans *la Guerre du Péloponèse*, comme l'a souligné Yves

¹⁰⁷ Pierre Mélandri, Justin Vaïsse, *L'Empire du milieu, Les États-Unis et le monde depuis la fin de la guerre froide*, Paris, Odile Jacob, 2001, p. 349-351.

¹⁰⁸ Max Weber, cité par Michel Dobry, article cité, p. 132.

Roucaute. L'exemple des États qui composent le groupe de Vilnius en 2003 et qui soutinrent l'intervention militaire en Irak se lit à partir d'une telle adhésion. En effet, ces États d'Europe de l'Est, marqués par des expériences historiques traumatisantes, cherchent à garantir leur propre sécurité et trouvent dans l'acteur américain une source de protection salutaire. Pour eux, les États-Unis incarnent une figure de stabilisation de l'ordre international. Une totale identité d'intérêts apparaît entre ceux de l'hégémon et les leurs.

Ulrich Beck insiste sur la fonction des images de l'ennemi au sein du contexte global. La recherche de nouveaux ennemis permettrait de stabiliser les structures nationales du pouvoir ¹⁰⁹. La présente contribution élargit la perspective puisque les images de l'ennemi servent également la formation d'une hégémonie légitime. Toutefois, un phénomène peut surgir *in situ* : lorsque les États secondaires ne partagent pas ces images, l'hégémonie s'érode.

Des risques d'« hégémonisme »

[Retour à la table des matières](#)

Avec l'intervention de la coalition *ad hoc* en Irak menée par les États-Unis, plusieurs États secondaires en Europe ont exprimé leur désaccord avec l'administration Bush : l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et la France. L'expression des divergences a suscité, notamment aux États-Unis, une période de *freedom freezing*. Ces États ont formulé d'autres perceptions de l'Irak ¹¹⁰ mais c'est surtout la représentation de l'acteur américain qui nous semble [335] déterminante. En effet, ils ne partagent pas l'idée selon laquelle les États-Unis assurent *sécurité et anticipation* pour l'avenir à l'échelle internationale. Autrement dit, ils ne souscrivent pas aux revendications de légitimité avancées par l'administration

¹⁰⁹ Ulrich Beck, « The Sociological Anatomy of Enemy Images. The Military and Democracy After the End of the Cold War », in Ragnild Fiebigvon Hase, Ursula Lehmkuhl, eds., *Enemy Images in American History*, Providence & Oxford, Bergahn Books, 1997, p. 79.

¹¹⁰ David G. Haglund, Christa M. Waters, « De la théorie de la paix démocratique à la différence dans les perceptions de la menace : le “moment Clemenceau-Poincaré” des États-Unis et ce qu'il signifie pour les relations transatlantiques à l'époque de la terreur », in Alex MacLeod, dir., *Lutte antiterroriste et relations transatlantiques*, Bruxelles, Bruylant, 2006, p. 41-62.

Bush. Ils perçoivent plutôt les États-Unis comme un « *Gulliver trop délié du droit international public* » ¹¹¹.

Ces disparités croissantes entre les alliés permettent de distinguer deux types d'hégémonie déjà observés à la fin des années quatre-vingts par Morten Ougaard : une *benevolent hegemony* (confusion des intérêts particuliers de l'hégémon avec l'intérêt universel communément acceptée et reconnue), une *predatory hegemony* (l'hégémon outrepassa sa fonction en faisant prévaloir ses propres intérêts au détriment des autres États) ¹¹². Cette seconde figure de l'hégémonie semble bien sous-jacente aux représentations des quatre États réservés à l'égard de la posture stratégique adoptée par l'administration Bush. Elle traduit sur le plan collectif et politique le débordement identifié à l'échelle individuelle par la philosophie lorsque le pouvoir rattaché à la conscience humaine devient tyrannique en niant la conscience des autres. Nous voudrions qualifier cet excès d'hégémonisme : « l'isme » dans ce terme désigne une démesure idéologique qui ne prend pas en considération le point de vue différent des autres.

L'administration Bush ainsi que les acteurs de la société civile américaine semblent de plus en plus sensibles à l'existence de cette perception véhiculée par les États secondaires (musulmans ou européens) : « *pourquoi est-ce qu'ils nous haïssent ?* » s'interrogeaient les Américains après le 11 septembre. « *Pourquoi l'antiaméricanisme s'étend-il à nos alliés ?* » se demandaient-ils à partir de 2003. Afin de répondre à ces interrogations, la diplomatie publique initiée pendant la seconde guerre mondiale par le président Franklin Delano Roosevelt revient à l'ordre du jour. Le département d'État déploie d'efforts en la matière. Le Pentagone n'est pas en reste avec le programme PSYOPS (des opérations psychologiques dont l'objectif est de transformer les perceptions [336] négatives des États-Unis ailleurs dans le monde, tout particulièrement dans l'aire arabo-musulmane). L'administration Bush déploie un billion de dollars par an dans cette entreprise. Des firmes américaines se sont également organisées grâce à la création du *Business for Diplomatic Action* dont la mission est de corriger l'image négative des États-Unis à l'étranger sources d'affaiblissement des activités commerciales ¹¹³. Cette volonté exprimée par les institutions mais également la société civile témoigne d'une tendance profonde aux États-Unis : susciter des « croyances » en la

¹¹¹ « Que dire de Gulliver ?... Les images européennes des États-Unis au prisme de la guerre en Irak », dans Josiane Tercinet, dir., *Les relations transatlantiques et l'environnement international*, Bruxelles, Bruylant, 2003, p. 123-144.

¹¹² Morten Ougaard, « Dimensions of Hegemony », *Cooperation & Conflict*, XXII, 1988, p. 201-202.

¹¹³ Voir le site <http://www.businessfordiplomacyaction.org>.

légitimité de l'hégémonie américaine dans l'après-guerre froide. Pour l'instant, ces programmes présentent un bilan très faible par rapport aux buts affichés. Selon le rapport sur la diplomatie publique rédigé par le *General Accounting Office* du Congrès en 2003, la conquête des mentalités est loin d'être gagnée...

C. Conclusion

[Retour à la table des matières](#)

Pour Barry Posen, la maîtrise des « espaces communs » (la mer, le ciel, l'espace) représente la source de l'hégémonie militaire des États-Unis ¹¹⁴. Cette façon de concevoir l'hégémonie demeure rationaliste et matérielle. Or, ma contribution entend souligner l'existence d'un discours qui légitime l'hégémonie. Autrement dit, l'hégémonie n'est pas seulement fondée sur des capacités physiques et techniques. Elle est également constituée d'une dimension idéelle. Une superpuissance ne peut pas se passer d'idées qui fondent un ordre comme le suggérait déjà en son temps Raymond Aron. Les ressorts de la puissance reposent certes sur des moyens (militaires, économiques, culturels) mais aussi sur une conscience, une sorte de mentalité qui exprime la volonté de s'impliquer dans les affaires du monde ¹¹⁵. Ces idées peuvent être acceptées ou bien critiquées par les acteurs étatiques secondaires. Elles deviennent sources de déstabilisation lorsqu'elles conduisent à ne pas accepter le point de vue de ces derniers et basculent, dès lors, dans l'hégémonisme.

¹¹⁴ Barry Posen, « La maîtrise des espaces, fondement de l'hégémonie militaire des États-Unis », *Politique étrangère*, 1, 2003, p. 41-56.

¹¹⁵ Raymond Aron, « Une philosophie de la politique étrangère », *Revue française de Science politique*, 3, 1, janvier-mars 1951, p. 91.

[337]

V. Pour une théorie morphogénétique des cycles de l'hégémonie

Jean-Paul Joubert

Université Jean Moulin Lyon 3 ¹¹⁶

Le premier point de mon intervention portera sur la méthodologie. En me séparant de la théorie martrienne du « retour de la puissance », je suis donc persuadé – je le répète – que l'étude des *formes* a autant sinon plus d'importance heuristique que l'étude des *forces*, et qu'elle apparaît, quelque part, peut-être plus productive. Il faut du même coup préciser ce que l'on entend par « forme ». Les formes, cela a deux sens : en premier, ce sont les formes dans l'espace à quatre dimensions que nous pouvons appréhender par le regard : un pays, un empire, un État moderne, sont des formes dans l'espace euclidien (quatre dimensions, parce qu'il y a une histoire) ; dans un second sens plus abstrait, la forme est forme à partir d'un certain nombre de variables que l'on peut reconstruire. En ce sens-là, je suis aristotélien, dans le sens où Aristote explique que « les constitutions ont une forme » dont il définit les variables : par exemple, le nombre de ceux qui participent au gouvernement.

Je révisé quand même un peu Aristote car, avec René Thom, ce qui m'intéresse tout particulièrement ce sont les formes de transition, de catastrophe, de crise qui donnent une dynamique qui n'existe peut-être pas dans la pensée aristotélienne. Autrement dit, ce qui m'intéresse ce sont plutôt les *morphogenèses* et *la mort des formes*. Alors une fois qu'on a dit cela, pour définir le concept d'hégémonie, il faut le mettre en relation avec le concept de système international (ce que semble avoir pressenti Braudel, cité par Michel Bergès). Si on n'est pas d'accord avec le concept de système international, autant laisser l'hégémonie de côté car elle n'est pas un concept extrêmement utile.

¹¹⁶ Jean-Paul Joubert, historien et politologue, est spécialiste des questions de sécurité et de défense. Il a publié avec Frédéric Ramel Jean-Jacques Rousseau et les relations internationales et, avec David Cumin, *Le Japon, puissance nucléaire ?* Il prépare un travail sur l'Allemagne et le nucléaire avec l'équipe du CLESID de Lyon 3.

La question est : quelles sont les variantes pertinentes qui permettent de définir un système international ? Je répondrai en suggérant deux propositions.

[338]

La première est simple : un système international est un système d'États, enfin, pour nous, dans notre modernité. À l'époque grecque, ce pouvait être un système de cités, comme par exemple lors de la guerre du Péloponnèse. Je suis là d'accord avec Gilberto Dupas dans sa définition de l'hégémonie – tout en ne le suivant pas au niveau de son approche globale –, parce que je trouve qu'il mélange beaucoup de systèmes. Il vaut mieux faire simple. Il y a un système de l'économie monde, de l'économie de marché avec ses acteurs, les grandes entreprises, le capital, le travail, et puis il y a un système politique composé des États dans lesquels surgissent des phénomènes, des mécanismes d'hégémonie. Alors vous allez me dire qu'il y a bien une relation entre les deux. Certes ! Mais commençons par étudier chaque système indépendamment, et puis après, essayons de voir quelles peuvent être les relations lorsque les systèmes se superposent, s'entrechoquent, comme le fait par exemple Paul Kennedy quand il regarde comment en Chine le système de l'économie de marché va venir en quelque sorte au contact du système de l'Empire chinois, ou par exemple lorsqu'en Europe, l'économie monde, telle que Fernand Braudel nous l'a décrite, est en relation avec le système des États qui est en train de se construire. Mais je ne suis pas pour mélanger un système dans lequel il y aurait plein d'acteurs de nature différente, complètement hétérodoxe, etc., parce qu'à mon avis, on n'y voit plus grand-chose.

Seconde proposition : si on définit un système international comme un système composé d'États – évidemment, on n'a pas la prétention à partir de là d'analyser la totalité du monde – quelles sont les variables pertinentes qui permettent de construire l'espace des formes de ce système international ?

On peut en choisir deux. La première est relativement classique – Gérard Dus-souy interviendra d'ailleurs sur ce point – : c'est la variable de polarité. À peu près tous les auteurs dans le domaine des relations internationales utilisent cette notion de polarité pour proposer des typologies qui par ailleurs peuvent être divergentes. Mais tout le monde est assez d'accord pour dire que le nombre de pôles, la disposition des pôles du système international est une des variables pertinentes. La seconde variable que j'utilise – c'est une variable que j'emprunte, Frédéric Ramel vient de le citer, à Panayis Papaligouras (qui avait été un [339] peu reprise par Raymond Aron et d'autres) –, c'est la variable d'homogénéité et d'hétérogénéité. Ces deux formes nous permettent d'élaborer des typologies du

système international. Cela dit, d'un point de vue méthodologique, je voudrais poser quelques questions relativement simples.

Première question : est-ce qu'il existe aujourd'hui un système international, en parlant au présent ? Ma réponse se décompose en deux. D'abord c'est non ! Il ne sert pas à grand-chose de s'interroger sur le système international actuel, parce que nous sommes dans une situation de morphogenèse. Autrement dit, il y a eu une démolition systémique intervenue avec l'effondrement de l'Union soviétique. On se trouve depuis 1989 dans une phase de formation, sans doute, d'un nouveau système international, mais dont les contours ne sont pas encore clairement définis, d'autant qu'il y a des gens qui se battent. Je suis assez d'accord avec Yves Roucaute sur le plan de la méthode. Par contre, nous ne sommes pas forcément dans le même camp. Lui pense que les États-Unis jouent un rôle positif dans cette situation, alors que moi, je crois plutôt que le monde est « multipolaire », comme le désigne Jacques Chirac. Je préfère l'appeler, avec Raymond Aron et Jean Baechler, « oligopolaire », parce que c'est plus précis d'un point de vue scientifique. Autrement dit, on ne peut pas vraiment analyser le système actuel en termes de stabilité mais plutôt en termes de morphogenèse, de bifurcation, de tension, de conflit entre différents attracteurs, qu'il faut par ailleurs identifier, dont il faut analyser les différentes dynamiques. Donc une réponse en termes de morphogenèse à cette question : est-ce qu'il y a un système international ?

Seconde interrogation : c'est celle d'Henri Kissinger qui nous dit quelque chose d'assez intéressant. Si vous lisez *Diplomatie*, à la fin, il termine – c'est quelqu'un qui connaît bien à la fois la théorie et la pratique – en expliquant que l'on s'achemine vers un monde multipolaire, oligopolaire si l'on veut, dont il définit les différents pôles. Sur « la nouvelle puissance américaine », son discours apparaît cependant un peu différent. Il précise : il y a un certain nombre de plaques et ces plaques ne vivent pas au même rythme. Elles n'ont pas les mêmes logiques. Autrement dit, il semble analyser le système international, non pas au singulier, mais au pluriel, comme [340] si l'on avait des plaques qui, de temps en temps, s'entrechoquent (à la manière des plaques tectoniques) : une plaque euroatlantique, une plaque du Moyen-Orient, une plaque asiatique, etc. Mais dans lesquelles les logiques, les règles du jeu, les rapports de force ne sont pas les mêmes. C'est une question intéressante : faut-il parler du système international au singulier, ou faut-il en parler au pluriel ? Il faut introduire, à partir de là – mais je crois que cela a été largement défriché, donc on peut passer –, la distinction entre empire et hégémonie. C'est ma troisième interrogation.

Je reprends mes remarques précédentes. Le problème est assez simple : un empire, d'abord c'est une formation du monde agraire et je ne crois pas qu'il y ait

beaucoup de possibilité d'empire aujourd'hui. Mais, au fond, si on reprend les termes de Jean Baechler, un empire qu'est-ce que c'est ? C'est une *transpolitie* qui est devenue, par l'unification, une *politie*, un centre politique unique. Par opposition, un État hégémonique, c'est un pays qui a une position de *leadership*. Cela, dans une *transpolitie*, dans un système des États. Il est sans doute vrai qu'il y a eu une tentation impériale, sans doute autour des néoconservateurs américains, mais on assiste à un échec de cette tentation impériale. Maintenant est-ce que c'était vraiment une tentation impériale, ou bien est ce que ce sont des formules qu'on a utilisées dans un certain nombre d'articles médiatiques ? Il y a un usage très métaphorique du terme empire. En tout cas, un problème est à discuter : la place des États-Unis en tant que puissance hégémonique dans un système des États qui n'est pas aujourd'hui stabilisé, qui peut être éventuellement fractionné, et qui est déjà multipolaire du point de vue nucléaire – et ce n'est pas n'importe quel aspect du problème.

Si on veut discuter des théories de l'hégémonie, il ne faut pas oublier que ces théories ont été connectées, dans l'histoire des relations internationales, avec deux autres approches qui en réalité, font partie de la théorie de l'hégémonie.

La première connexion à faire, c'est la « théorie des cycles ». Au fond, en relations internationales, on a découvert ce qu'on avait découvert auparavant en économie, en biologie, dans bien d'autres domaines, à savoir qu'il y avait des cycles. L'une des questions, c'est de savoir s'il existe des *cycles de l'hégémonie*. Autrement dit, s'il y a des phases caractéristiques bien identifiables. [341] Il faut essayer d'investir la théorie des cycles qui est une théorie ancienne (comme le montrent les travaux de nombreux historiens rappelés précédemment par Michel Bergès), reprise par toute une série d'auteurs qui par ailleurs peuvent être tout à fait en divergence sur le plan politique... Au fond, la notion de cycle est-elle opérationnelle dans le domaine des relations internationales ? Je le pense, avec évidemment les limites méthodologiques qui sont afférentes à la notion de « loi », de « déterminisme », de « causalité » dans les affaires humaines, où on sait très bien que ces concepts doivent être pris avec beaucoup de précaution. Voilà la première connexion.

La seconde connexion, qui est évidemment liée à la précédente, c'est la notion – personne n'en a parlé jusqu'à présent – de « guerre hégémonique », parce que, à peu près tous les théoriciens de l'hégémonie connectent le problème de l'hégémonie, du combat contre l'hégémonie, de la balance des pouvoirs contre la puissance hégémonique, avec le problème de la guerre hégémonique, c'est-à-dire du risque de guerre entre grandes puissances. La plupart des théoriciens des guerres hégémoniques, ceux qui sont sur l'orientation des longs cycles, je pense à

Goldstein, à Modelski, à Thompson... précisent qu'il y a eu dans l'histoire trois grandes guerres pour l'hégémonie : la guerre de Trente ans, qui était celle du système européen au moment où d'ailleurs il y avait un système politique mondial qui commençait à se distinguer du système européen – c'est un problème théorique assez difficile à mesurer ; il y en a eu une seconde de 1792 à 1815, qui est la guerre de la Révolution et de l'Empire ; et puis il y en a eu une troisième, qui est la guerre de 1914 à 1945, qui, chez la plupart des théoriciens des guerres hégémoniques, est vue comme une seule et même guerre.

Alors, vous allez me dire : les lois sont historiques, elles peuvent disparaître. Sauf qu'il y a quand même une grande question dans ce domaine : si l'on accepte la théorie des grands cycles, n'y a-t-il pas une quatrième guerre hégémonique à l'ordre du jour ? Si on part du principe que les cycles de l'hégémonie font à peu près 107 ans, faites le calcul : 1945 + 107 ans, vous arrivez à 2050/2060 à peu près. On verra... si la loi se répète. Mais c'est une question sérieuse de savoir si des facteurs nouveaux sont intervenus, ou si le cycle est encore en cours.

[342]

Faut-il conclure qu'il y a quelque chose de nouveau sous le soleil ? C'est par exemple ce que dit Kissinger : « Oui, c'est le nucléaire ». Le nucléaire fait que des guerres limitées, périphériques en quelque sorte, vont jouer le rôle de guerre pour l'hégémonie dans le reclassement des puissances. Mais on peut aussi conclure, avec Robert Gilpin, qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Ce dernier affirme dans son grand livre, *War and Change* : « les règles de la politique mondiale n'ont pas changé ». Cela veut dire évidemment que l'on s'achemine vers une quatrième guerre pour l'hégémonie. Gilpin ajoute qu'il est urgent de changer ces règles ! Il n'est évident pas partisan d'une quatrième guerre mondiale et il pense qu'elle serait évitable si l'on changeait les règles de la politique mondiale.

On ne peut donc pas éviter de confronter la théorie des guerres globales, la théorie des guerres hégémoniques, avec la réalité. D'ailleurs, si on se livre à cette confrontation, on peut répondre à une question précise, évidemment dans le cadre de cette théorie de l'hégémonie : on en est où ? Comment faut-il interpréter l'effondrement de l'Union soviétique ? Commençons par répondre à cette question. Ce que Jean-Jacques Roche semblait suggérer – je ne suis pas sûr qu'on soit complètement d'accord – est fort intéressant. Dans la lecture de l'hégémonie sous forme de cycle, au fond, c'est au terme des deux guerres mondiales que l'Amérique est apparue comme la puissance hégémonique en 1945, et c'est, en gros, autour des années 1968-1974, c'est-à-dire avec le mouvement étudiant en France qui a une portée mondiale et surtout avec la guerre du Vietnam (c'est aussi

la thèse d'Immanuel Wallerstein), que l'hégémonie américaine serait arrivée à son faite. On se trouverait aujourd'hui dans la phase de déclin de cette hégémonie. Dans ce cadre-là, le système bipolaire devrait plutôt être interprété comme une bipolarité qui est en quelque sorte la forme qu'avait prise l'hégémonie américaine. Une forme un peu curieuse, d'accord avec la bureaucratie contrôlant un pays pauvre (l'URSS), une forme aussi conflictuelle et contradictoire qui permettait de contrôler encore l'Europe, de rabaisser l'Allemagne, de contrôler la Révolution et le mouvement ouvrier, en imposant une réponse appropriée. Pour le dire simplement : « Quel cadeau que de voir la révolution identifiée à Brejnev, quel cadeau ! ». C'était quand même quelque chose de bien utile...

[343]

Si l'on essaie de faire le test de la théorie des cycles de l'hégémonie, en gros, que nous disent les différents théoriciens, malgré leurs nuances entre eux ? Tout d'abord, on a eu la phase d'une guerre longue, douloureuse, totale, globale, ce qui a été le cas de la guerre de 1914-1945, qui est à la fois une guerre entre grandes puissances et puis, en même temps, une guerre civile européenne, la conjonction des deux créant effectivement une guerre d'une magnitude exceptionnelle. Les théoriciens des cycles nous disent ensuite que cette longue guerre, qui doit être distinguée des petites guerres et des guerres limitées, plus clauswitziennes, a été ensuite suivie d'une phase de pleine hégémonie, celle où l'hégémonie a été acceptée, revendiquée, celle où tout le monde a voulu être d'accord avec la puissance hégémonique : c'est la phase qui va, en gros, de 1945, moment où l'Amérique a gagné la guerre, jusque dans les années soixante-dix. Ils nous précisent ensuite qu'à cette phase a succédé une phase de délégitimation. C'est encore quelque chose d'intellectuel, mais on n'accepte plus la puissance hégémonique, ses principes, sa direction. Elle n'est plus considérée dans les esprits comme étant légitime. Puis, intervient une troisième phase – chacune de ces phases étant à peu près de même longueur, 107 divisé par 4, soit environ 25 ans, ensuite il y a une phase de balance des pouvoirs. Cette phase est intéressante. Je conclurai sur ce point...

Il y a de fait deux appréciations divergentes qui me semblent justes l'une et l'autre. La première, on la trouve sous la plume de nombre d'auteurs américains qui affirment : « si on entre dans une balance des pouvoirs – en Irak, on a vu un premier jeu où contre la puissance américaine, il y a eu presque une coalition contre elle –, attention, parce que ce jeu peut mal tourner, comme cela a été le cas en 1914 ». Il y a beaucoup de vrai dans cette affaire. Puis, il y a un second discours, par exemple celui que tient Jean Baechler, qui me semble également juste, et qui dit : « au fond, la balance des pouvoirs dans un système oligopolaire est spontanément productrice de normes ». Pourquoi ? Parce que c'est la multipolari-

té, le multilatéralisme. C'est-à-dire qu'il y a bien des jeux de pouvoir, mais le droit, les institutions, vont enregistrer les rapports de forces et le résultat ce sera, au fond, l'évolution vers une *politie* mondiale.

Il y a du vrai dans les deux thèses. C'est là que je fais intervenir le concept d'homogénéité et d'hétérogénéité, parce qu'il me [344] semble que la « loi » des cycles pour l'hégémonie n'est pas abolie et que, vers les années 2050-2060, des risques très importants de guerre globale sont à l'horizon. On s'y prépare, quand on voit comment les États-Unis encerclent aujourd'hui la Chine avec des bases, des systèmes de missiles, etc. On se prépare en quelque sorte à cette guerre. Je ne dis pas qu'on a envie de la faire, mais on s'y prépare, les peurs existent. Alors, dans une situation de ce type, la délégitimation américaine apparaît totale. Je comprends qu'on puisse le regretter... On commence à entrer dans un jeu de balance des pouvoirs. Mais il existe une bifurcation possible : soit la phase hégémonique, soit ce jeu de balance, c'est-à-dire ce système oligopolaire qui est en train de se mettre en place avec la Chine de toute évidence, la Russie, qui est redevenue une grande puissance, l'Europe peut-être, l'Amérique, évidemment, qui peut d'ailleurs espérer. Dans les cycles de l'hégémonie, si vous regardez bien, il y a eu la Grande-Bretagne 1 avant Napoléon et la Grande-Bretagne 2 après Napoléon : il est tout à fait possible qu'une puissance qui a assuré l'hégémonie se récupère et parvienne à être de nouveau la puissance hégémonique dans un second cycle de l'hégémonie.

Ca ne veut pas du tout dire qu'il y a nécessairement – c'est peut-être là la faiblesse de la thèse de Kennedy notamment – la montée et le déclin d'un autre État qui prend la place de celui qui a en quelque sorte décliné. Les choses peuvent être plus compliquées. Nous sommes tout simplement devant une bifurcation et la balance des pouvoirs va se mettre en mouvement. On le voit bien pour l'Iran et de la Corée du Nord qui en jouent, ou dans le cas de l'Irak. Cette balance des pouvoirs peut effectivement être extraordinairement dangereuse. Elle peut conduire à de nouvelles polarisations, mais aussi à des guerres, locales mais très dures, par exemple entre l'Inde et la Chine, ou entre la Chine et la Russie, ou des événements de ce type. Elle peut aussi conduire à changer les règles de la politique internationale, ce que Robert Gilpin appelait de ses vœux. Parce qu'au fond, le fait qu'il y ait plusieurs pôles contraint à s'asseoir autour d'une table et à enregistrer dans le droit, dans des organisations internationales, dans des normes, cette situation. On peut alors, à ce moment-là, aller [345] vers quelque chose qui serait une *politie* mondiale. Qu'elle peut être la nature d'une telle *politie* évidemment décentralisée ? Est-elle souhaitable ?

C'est la discussion ouverte par Michael Hardt et Antonio Negri, de Cambridge, dans leur ouvrage *Empire*, et par bien d'autres. Si l'on suit la théorie des cycles de l'hégémonie, je crois donc que nous sommes à ce moment de bifurcation.

Michel-Louis Martin

« Néophyte comme un étudiant en Relations internationales, une ou deux réflexions me viennent cependant à l'esprit, peut-être pour rebondir sur ce que vient de dire Jean-Paul Joubert. Je me demande s'il faut parler de cycles ou de forme d'hégémonie. Est-ce qu'il ne faudrait pas plutôt parler d'historicité de l'hégémonie, ce qui pose la question de la comparabilité des hégémonies ? Est-ce qu'on peut comparer ces phénomènes d'hégémonie, excellemment décrit pendant l'Antiquité par Yves Roucaute, avec les hégémonies pendant l'âge absolutiste ou avec celles de la période contemporaine ? Est-ce qu'on pourrait imaginer une hégémonie singapourienne aujourd'hui ? Il me semble que non... Voilà donc une première question : l'historicité des hégémonies et leur comparabilité.

Une seconde surgit : on parle d'hégémonie, mais on n'a pas parlé d'état ou de structures – ne rentrons pas dans les détails – de refus d'hégémonie. Est-ce qu'il peut y avoir des situations où des acteurs susceptibles d'être hégémoniques, refusent de l'être ? C'est la fameuse "maladie hollandaise", la Hollande ayant été en mesure de triompher mais n'ayant pas accepté de le faire. On pourrait aussi citer la Suisse, dans une certaine mesure aujourd'hui, à tel point d'ailleurs que ça donne lieu au concept d'« helvétisation » ainsi que de « neutralité » suisse, ce qui veut dire qu'il y a des secteurs d'hégémonie sur un plan financier, qui ne sont pas « hard » mais plutôt « soft ». Est-on en présence là de cas de refus d'hégémonie ?

Il paraît important aussi de développer le thème du rapport entre hégémonie et système politique, soulevé par Michel Bergès et Jean-Paul Joubert à plusieurs reprises. N'est-ce pas là une clé [346] pour l'analyse ? Les hégémonies émanant de régimes non démocratiques sont-elles comparables à celles émanant de régimes démocratiques ? Mais à l'intérieur même des systèmes démocratiques, il faudrait tenir compte de la nature et l'organisation politique : les systèmes présidentiels, ou présidentielistes, ont-ils des propensions hégémoniques plus fortes que des régimes parlementaires ? Ce serait peut-être une chose à creuser... Le problème se pose de même à l'intérieur des régimes autoritaires, de type monarchiste communiste comme le fut l'Union soviétique, comme l'est enco-

re la Chine – quoiqu'on parle de la transition chinoise –, ou la Corée du Nord, régime hégémonique de type personnaliste.

Peut-être faudrait-il aussi distinguer des niveaux d'intensité de l'hégémonie. Il est vrai que le terme d'hégémonie est un terme globaliste. On se dit que c'est un dominateur complet, mais en fait, il y a des registres. Un État peut être hégémonique sur un secteur et pas sur un autre. Le domaine de l'environnement, de la culture sont très importants car c'est finalement le créneau sur lequel l'hégémonie peut être la plus globalisée aujourd'hui – mais je peux me tromper.

Ceci pose la question : est-ce que l'hégémonie peut être un concept sécable en quelque sorte ? Est-elle un élément sectoriel, juste environnementaliste, si je puis dire, ou culturel, ou bien est-ce que qu'il faut en faire un concept global ?

Que dire de la guerre hégémonique et des systèmes d'armes qui peuvent la permettre ? L'arme nucléaire conduit-elle à une organisation hégémonique, en sachant que tous ceux qui la possèdent s'annihilent entre eux, comme l'a montré John Mearsheimer ? Pour ce dernier, l'arme nucléaire, au contraire, est un éteignoir, mais à condition qu'il n'y ait pas un système d'escalade du conventionnel au nucléaire, sinon, finalement, sous le nucléaire, pourraient se développer des guerres hégémoniques. Il me semble que le développement du nucléaire est un éteignoir complet sur les capacités d'un élément à se réaliser. »

Jean-Jacques Roche

« La question de définition et de méthode sur le concept d'hégémonie avance effectivement. Peut-on comparer des périodes [347] profondément incomparables ? On utilise aujourd'hui des cadres intellectuels complètement différents. Prenons l'exemple de l'empire grec : l'empire est athénien et démocratique, alors que Sparte est hégémon, mais n'est pas démocratique, elle est plutôt aristocratique. Raymond Aron a utilisé la comparaison avec la guerre du Péloponnèse, remarquablement résumé par Yves Roucaute, pour la transposer à la période de la guerre froide, et souligner le principe de non-intervention dans les querelles des alliés, principe impérial qu'il applique à l'empire soviétique de l'époque et à la république impériale américaine. Mais peut-on véritablement transposer ? Là, je suis entièrement d'accord avec Michel Louis Martin : il y a une historicité qui pose le problème.

Quant à la question des cycles, est-ce qu'on ne pourrait pas voir au-delà des guerres hégémoniques un cycle encore plus long, qui serait le cy-

cle post-impérial ? Car le problème, à l'heure actuelle, est-il lié à la volonté d'hégémonie américaine ou, comme le suggère Umberto Eco, à la faillite de l'Empire soviétique. Finalement, est-ce que les plus gros troubles ne sont pas liés à la fin, au vide créé par la disparition d'un empire ? Ce ne serait donc pas la quête actuelle d'hégémonie des États-Unis, mais beaucoup plus le vide créé par la disparition du précédent empire. Enfin, dernier point par rapport à l'intervention de Jean-Paul Joubert. Il ne faut pas oublier une forme de configuration politique qui a existé, qu'on peut appliquer aujourd'hui : c'est la notion d'unipolarité dont l'empire bismarckien a été la forme plus récente... »

Gérard Dussouy

« Historiquement, c'est complètement faux ! À côté de l'empire bismarckien, il y avait l'Empire russe, l'Empire britannique qui se tenait à l'écart, l'Angleterre jouant le rôle d'arbitre, sans parler de l'Empire français et des systèmes d'alliance changeants sans cesse entre les puissances du XIX^e siècle... »

Yves Roucaute

« Pour éviter de tomber dans la démagogie, il faut absolument se méfier comme de la peste des métaphores et des analogies non [348] maîtrisées. Je continue à penser que ce concept d'« empire » est un obstacle à la recherche scientifique, alors que le concept d'« hégémonie » est un vrai appel d'air, parce que, justement, l'hégémon ne peut pas s'exercer sur tout. On observe des victoires « remportées » par la puissance hégémonique et puis des défaites : c'est ce jeu-là, le jeu de l'hégémonie, jeu particulièrement captivant, qui permet de stimuler toutes les recherches, de tous ordres, que ce soit, sur le terrain, les conquêtes spatiales, les matières premières, le port du jean, l'environnement, la question des mœurs... Tout ça, d'un seul coup, peut devenir objet de travail et d'études.

Si c'est un empire, la question ne se pose pas comme ça. Au fond, je suis désolé, mais il est très important de comprendre ce que c'est qu'un empire. Finalement c'est toujours un jeu ! Avec des différences typologiques que l'on peut tenter d'expliquer très rapidement. J'ai enseigné sur ce qui se passait à Sumer, à Ur, chez les Égyptiens, mais aussi au Moyen Âge, etc. Les empires ont tous la même caractéristique. Vous avez un centre. Contrairement à ce que l'on pense, l'empire, c'est plus sympa qu'un État. Beaucoup plus sympa que l'État de Louis XIV, rien à voir ! Parce que ce centre maille les territoires, mais en laissant plein d'espaces de liberté. Il gouverne par délégation. On ne peut pas, par exemple, depuis Ur,

gérer l'ensemble de l'empire acadien. On ne peut pas gouverner depuis Vienne et Budapest. Donc, on délègue. En Europe occidentale, avec tous ces maillages et aussi ces circulations qui permettent à des philosophes de se déplacer intellectuellement – je pense à Guillaume d'Ockham qui est condamné à Oxford et qui va se réfugier finalement chez les princes allemands. Il y a plein d'échanges, de flux. La Renaissance d'ailleurs va profiter de tous ces phénomènes, parce que ce n'est pas une révolution, c'est le retour aux anciens...

Il faut donc se méfier des métaphores, des analogies en science politique. Cela revient à passer au sens littéral qui lui, est déterminé par un ensemble de conditions de vérités qui peuvent être déguisées, au sens que veut imposer le producteur de la métaphore. Cette imposition conduit à essayer de légitimer, derrière ce terme d'empire, des présupposés intentionnels, idéologiques et dogmatiques. Lorsque l'on dit que les États-Unis forment un [349] empire, c'est parce qu'en réalité, on veut justifier des présupposés intentionnels : "c'est mauvais, il faut être clair. Ah ! ils veulent nous asservir, idéologiquement... Ce serait mieux s'ils n'étaient pas là" ... C'est le regret pour les communistes, pour les islamistes, etc.

Démocratie, c'est encore un terme métaphorique. Et là aussi, il y a un problème. Quand Hitler est nommé chancelier par le Parlement, c'est de la démocratie, indéniablement. Il faut arrêter de penser que Démocratie égale Bien. La démocratie, c'est une technique de gouvernement. La technique de gouvernement, à Athènes, est une technique démocratique. Cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas des esclaves, qu'Athènes n'ait pas de visions impérialistes, etc. On confond tout ! Pourquoi ? Là encore on utilise une notion confuse. Ce que nous tentons d'expliquer en général, c'est que l'on essaie d'être "du bon côté", comme en France, même si en France on a une hégémonie de la culture des Droits de l'homme... Ce que l'on dit simplement c'est que nous sommes favorables à une démocratie pluraliste, limitée par les droits individuels. C'est pour cela qu'on a un droit constitutionnel – écrit ou non écrit, qu'importe – des systèmes juridiques qui préservent les droits individuels contre les décisions majoritaires. Mais la démocratie, à proprement parler, c'est le pouvoir du peuple. C'est donc le pouvoir de la majorité. Nous, quand on parle de démocratie – c'est pour ça que le terme est confus, plein d'ambiguïtés –, on est pour un système politique où nos droits individuels sont préservés contre la majorité, ou l'individu, ou la minorité, peuvent être protégés et reconnus devant le droit. Mais dans l'Athènes démocratique, comme chez Hitler, Mussolini ou Staline, la démocratie, c'est le plébiscite, le plaidoyer, et ce n'est pas faux non plus. Simplement on a avec ce terme ce que Bergson appellerait un « mixte mal analysé ». Il faut se méfier des mots qu'on emploie. Il est clair que le terme démocratie, ne doit pas être pris à la lettre, de façon naïve et anachronique, parce qu'autrement on ne comprend pas : "démocratie"

cratie c'est les gentils... Mais alors pourquoi ils font un empire ? Ca c'est méchant ? Ca ne veut rien dire !"... Gare donc aux métaphores.

[350]

Pour le coup, la science politique a intérêt à utiliser justement son savoir pour analyser les processus qui conduisent à produire des chimères de ce type-là. Parce que ces chimères sont symptomatiques elles-mêmes, justement, de la volonté de lutter contre l'hégémonie. C'est pour cela que ça m'intéresse. Quand je dis qu'il y a une hégémonie américaine, ce n'est pas que je suis pour ou contre. J'ai ma propre position là-dessus. C'est parce que scientifiquement, je pense que c'est du réel, et qu'à partir de là, même si on est très antiaméricain, c'est intéressant de la connaître, de la maîtriser pour savoir sur quelles zones elle s'articule pour – y compris si on a envie de faire de la politique après et non plus de la science – la combattre si on en a envie, la défaire, la faire, etc. C'est une autre question.

Deuxième point – question importante – l'hégémonie n'est pas, et ne peut pas être l'objet d'une volonté de la puissance hégémonique. Sinon on ne comprend rien à l'hégémonie. Ca ne se passe jamais comme ça. Là-dessus, des marxistes comme Gramsci et d'autres, même Staline, ont compris que l'hégémonie, ça ne pouvait pas être une volonté de puissance, mais forcément un consentement des autres. Ce qui est intéressant dans l'hégémonie c'est que les autres l'accordent. C'est pour cela que j'ai cité les textes grecs, qui sont absolument fantastiques, à une époque où les gens ne savent pas trop dissimuler leurs positions. On avait une vraie volonté. Cela répond à ce que je disais : "est-ce qu'on peut refuser l'hégémonie ?" Eh bien oui ! Sparte au début n'en veut pas de l'hégémonie, son roi non plus. Il ne veut pas accepter l'hégémon, qui est demandé par les autres. Dans l'histoire américaine, je suis désolé de le dire, il y a quand même cinq cents lettres et télégrammes de Churchill à Roosevelt pour suggérer à la puissance américaine d'intervenir sur le continent, car en raison des lois de neutralité, les Américains ne voulaient pas le faire. L'hégémon est demandé par les alliés. Pourquoi se transformerait-il en autre chose que ce qu'il était, en domination par exemple ? Bien sûr, les processus de domination existent aussi. On a chacun notre position politique, ou idéologique, qu'importe ! Mais étudier ces processus concrets, réels, sans idéologie, cela me paraît vraiment l'ouverture d'une pensée scientifique sur le réel.

[351]

Dernier exemple historique là-dessus. Les États-Unis sont hégémoniques virtuellement, potentiellement, dès 1914. C'est clair, c'est net. D'ailleurs c'est eux qui font les décisions à la guerre de 14-18. Après l'Armistice, ils ne veulent pas de l'hégémon, exactement comme le roi de

Lacédémone n'en voulait pas. Pourquoi ? Pour des raisons simples. D'abord parce qu'il y avait une pagaïe idéologique fantastique, forcenée, aux États-Unis, où une commission du Sénat arrivée en Europe essaya de savoir pourquoi on avait fait la guerre. Elle découvrit alors qu'en réalité les "gentils français" face aux "méchants allemands", avaient tous deux la volonté d'occuper les mines de fer et les autres mines de la Ruhr pour en profiter et, qu'au fond, cette guerre était celle de deux impérialismes. Deux impérialismes ! Ne l'oubliez pas : la France et l'Allemagne sont deux empires qui règlent en plus des comptes nationalistes depuis 1870...

À son retour, la Commission dit dans son rapport aux sénateurs américains : "c'était deux impérialismes : chacun voulait son empire". La position de la Sparte new-yorkaise, Washington, fut alors de répondre : "Nous, on ne veut pas favoriser un empire". C'est pour cela que les sénateurs ont voté les lois de neutralité, se sont révoltés. C'est pour cela aussi que Wilson refusa de ratifier et de participer à la Société des Nations (reprenez les discours du Sénat américain, c'est pour cela qu'il n'y eut pas de ratification et que les lois de neutralité furent réaffirmées). Plus tard, en 1940 (avant Pearl Harbor), lorsque Roosevelt commença à envoyer ses armes à Churchill, il se heurta à ces échos et dut les oublier discrètement, en violant les lois de neutralité d'ailleurs. On peut donc refuser l'hégémon parce que l'hégémon, cela veut dire : "Je te le demande et moi je te l'accorde". S'il n'y a plus de consentement, il n'y a plus d'hégémon, il y a simplement soumission et domination.

Troisième point, ce que je crois et qui est très nouveau aujourd'hui – c'est absolument quelque part presque magique – c'est qu'on se trouve dans le transitionnel, dans un système où l'explosion de l'ancien système bipolaire a laissé des béances, des trous, etc. Il est vrai qu'on est placé devant quelque chose qui est de l'ordre de la construction d'un univers nouveau. Je ne suis pas certain qu'on retourne aux anciens systèmes. Il est possible qu'en [352] raison de la puissance des nouvelles technologies, de la nouvelle économie, etc. et de l'affaiblissement corrélatif des États en ce qui concerne un certain nombre de leurs fonctions traditionnelles, nous n'ayons plus jamais d'empire. Je pense que l'empire chinois, communiste encore, va exploser, qu'il est condamné par l'histoire. Nous aurons plutôt – c'est ma vision sur le plan international – des systèmes d'hégémonie, selon des scènes, avec une hégémonie sans doute majeure, parce que je ne crois pas que la puissance américaine soit en train de baisser. Au contraire, car pour le coup, ce n'est pas la puissance américaine qui monte, c'est son hégémon. Pourquoi ? Parce que ce sont les puissances qui s'associent avec elle sur un certain nombre de points, et qui se dissocient sur d'autres. On verra de toute façon. Ce sont des projections vers l'avenir et moi je ne lis pas dans le marc de café ! Ce dont je suis certain c'est que nous sommes dans cette phase-là, qu'il n'y a pas de système in-

ternational clos, c'est clair, qu'il y a un déséquilibre, et qu'on a une puissance qui est en train de créer des zones d'équilibre mais aussi de déséquilibre, et qu'il y a un jeu absolument fantastique, qu'on est en train de voir, où les États restent des acteurs importants. Cela aussi c'est intéressant. La puissance est partagée et est de retour. On pouvait penser que les États auraient perdu leur rôle majeur, leur rôle important, et ce n'est pas le cas. »

Michel Bergès

« Peut-on parler d'hégémonie en dehors de la logique interne de certains types de régimes qui ont porté une politique étrangère expansionniste ? La question a été posée à plusieurs reprises.

Le concept d'“empire” reste historiquement lié au vieux mythe politique de l'imaginaire impérial. Il a concerné surtout des régimes politiques spécifiques, d'essence autoritariste. En gros, des cliques militaires (Rome), des monarchies constitutionnelles impérialistes, puis colonialistes (l'Angleterre), des monarchies impériales (Charles Quint), des monarchies absolutistes nationales (Louis XIV), des dictatures militaires et policières modernes (Napoléon, Hitler, Staline), des régimes guerriers (le Japon moderne... dirigé par le Teno). Ces régimes ont reposé sur des fondements militaristes et belliqueux. L'empire semble donc lié aux forces élitistes et aux systèmes politiques ayant perpétué [353] un certain “Ancien Régime” jusqu'à 1918, même sous des formes mimétiques comme le nazisme juste après.

*Dans les “systèmes internationaux” antérieurs, les démocraties furent effectivement minoritaires face aux systèmes politiques impériaux ou policiaro-militaires qui continuèrent, depuis 1792 et 1815, à s'affronter entre eux jusqu'aux années quarante. À part la lointaine Athènes, la Rome républicaine et la France de la Troisième République – qui construisit en réaction un “empire colonial”, ainsi désigné à l'époque –, l'empire n'a vraiment pas concerné des démocraties. La domination des grandes familles royales européennes est une réalité que la science politique ne semble pas avoir vraiment intégrée, contrairement à l'approche d'historiens comme Arno Mayer (cf. *La Persistance de l'Ancien Régime. L'Europe de 1848 à la Grande Guerre*) ou d'essayistes comme Frédéric Mitterrand (cf. *Les Aigles foudroyés. La fin des Romanov, des Habsbourg et des Hellenzollern*).*

Comment séparer le concept d'empire de régimes, disons réactionnaires, qui en ont revendiqué explicitement le qualificatif ? La question dépasse le seul problème de l'étiquetage académique et de l'usage intellec-

tuel d'un mot ou d'un concept. L'empire est une réalité historique et idéologique (non dénuée de racisme "néodarwinien" du "biopouvoir", conceptualisé par Michel Foucault et par Giorgio Agamben), récente et incontournable, qui a piloté de façon arrogante l'ensemble des affaires internationales de 1800 à 1945, et pas simplement les systèmes politiques d'un lointain passé féodal, agraire et militaire. La question a d'ailleurs été largement abordée par La Société Jean Bodin, sous l'impulsion de l'historien Jacques Pirenne, d'une façon comparatiste (cf. le volume intitulé Les Grands Empires, publié en 1989), de même que par Maurice Duverger, qui a mené un colloque sur le concept d'empire, et par un ouvrage dirigé par Jean-François Sirinelli d'histoire générale des systèmes politiques (Les Empires occidentaux, de Rome à Berlin).

Prenons le cas symptomatique de l'Allemagne. Nous sommes en présence d'un empire héritier du "Saint Empire romain germanique", qui s'est perpétué jusqu'en 1806, lorsqu'un autre créateur d'empire de fraîche date, Napoléon I^{er}, lança l'ultimatum à l'empereur allemand François II de déposer le titre impérial, ce qui entraîna la création de la Confédération du Rhin en 1806, suivie [354] par la Confédération germanique de 1815. Mais le concept de Kaiser subsista jusqu'en 1918. La République de Weimar naquit des circonstances de la défaite militaire de Guillaume II, dernier empereur allemand (et non plus d'Allemagne), mais aussi Roi de Prusse. Son régime présidentiel ne dura pas longtemps face au militarisme et au nationalisme latents et ambiants qui sapèrent ses fondements, en partie hérités du passé prussien. Hitler, quant à lui, arrivé au pouvoir, certes, électoralement, s'évertua à réinstaurer un troisième Reich dirigé par un corps militaire d'élite – l'ordre noir de la SS –, qui devait durer mille ans, revendiquant les héritages antérieurs de l'empire romain et du Saint Empire (ce que montrent visuellement les cérémonies munochoises de 1939 orchestrant des défilés historiques symptomatiques reprenant tout le passé impérial romain et teutonique de l'Allemagne).

Quant à Staline, héritier de l'Empire des Romanov, véritable "tsar rouge" qui construisit son empire sur la terreur policière et le militarisme, jusqu'à la course à la bombe atomique et à l'espace, ne fut-il pas fasciné, au niveau des "images construites", par le modèle de Pierre Le Grand et d'Ivan le Terrible (film réalisé en 1943-1945 par Einsenstein et Prokoviev pour le satisfaire!) ? Que dire des architectures impériales monumentales de Staline, reprises par Hitler et, pour l'Italie, dans un style mimétique tout autant théâtral, par la parodie mussolinienne de l'Empire romain ?

Jean-Paul Joubert a expliqué pourquoi, concernant les États-Unis d'aujourd'hui, voire les régimes actuels des sociétés industrielles, il rejetait la métaphore de l'empire. On peut admettre un tel point de vue. Mais le concept d'empire a bien repris du sens au XIX^e et au XX^e siècle, préci-

sément dans un combat de plus de cent cinquante ans contre les valeurs portées par la Révolution française. De fait, on peut placer Napoléon I^{er} (sans parler de “Napoléon le Petit”) aux côtés des forces coalisées contre lui. La mythologie de l’empire des “aigles” (fanion symbolique de tous ces néoempires !) apparaît comme un trait symbolique commun à des régimes désireux d’accroître leur territoire d’influence, soit dans une version colonialiste (qui a abouti au traité de Berlin de 1885, entraînant le dépeçage de l’Afrique), soit dans une version expansionniste en Europe même. Pour ce qui est des États-Unis, on peut dire que cette Nation a de fait vaincu [355] militairement l’ensemble des empires hérités du “stupide” XIX^e siècle (l’aigle américain figurant cependant comme emblème de cet État). La question des régimes apparaît donc à travers ces exemples, incontournable...

S’il n’est pas évident qu’une démocratie soit par nature pacifiste, aujourd’hui, on se trouve en tout cas, pour la première fois dans l’histoire, face à des régimes majoritairement d’essence démocratique, qui acceptent du moins, pour la plupart d’entre eux, le fonctionnement démocratique du jeu international, auquel se soumettent aussi les autoritarismes actuels. Parler d’hégémonie ou d’empire pour une démocratie moderne est d’autant plus discutable que la démocratie, c’est un pouvoir alterné, temporaire, donc fragile. Il n’est pas éternel, ne peut pas durer “mille ans”. C’est aussi par essence un système de pouvoir partagé et pluraliste. Peut-on parler d’empire concernant les États-Unis, où un président peut tomber par impeachment ? Aujourd’hui, on se trouve face à des systèmes de décision éclatés, où les élites sont interchangeables, où les dirigeants sont fragiles, où surgissent d’importants contre-pouvoirs, et où pèse aussi le poids des opinions publiques (qui ne comptaient pas vraiment jusqu’aux années quarante). Il y a par ailleurs des modes de gouvernance directs, les G7, G8, G15, plus l’ONU et les institutions internationales, ainsi que de nouveaux outils de décision. Les circuits de la négociation se sont multipliés et densifiés. On n’est plus simplement en présence de chefs d’État isolés avec leur équipe restreinte et leur chancellerie secrète... Depuis la crise des missiles de Cuba (le téléphone rouge !), une gouvernance mondiale semble émerger. Face à la complexité des structures de pouvoir, à la participation de multiples bureaucraties qui diluent l’unité d’un leadership, peut-on encore parler de “puissance” comme dans les époques antérieures, d’autant que les pôles de décision concernent tous les secteurs, et que le système politique est loin de tous les unifier, les contrôler et les maîtriser ? Quid par ailleurs de l’espace virtuel ?

En l’état de nos débats, on peut recueillir avec profit l’apport de notre collègue Gérard Dussouy, à la fois politologue et géographe. Sa réflexion est théorique, mais aussi fondée sur la connaissance des espaces, notamment la géopolitique mondiale, dont celle du Brésil, de la Chine, de la

Russie, de l'Inde, et pas simplement des géopolitiques américaine, allemande ou anglaise, qui sont mieux connues. »

[356]

VI. Unipolarité, hégémonie et équilibre des puissances

Gérard Dussouy

Université Montesquieu-Bordeaux IV

[Retour à la table des matières](#)

Les experts en relations internationales ne souffriraient-ils pas d'un trouble de vision quand ils confondent systématiquement unipolarité et hégémonie ? Et, *a fortiori*, quand ils perçoivent celle-ci mondiale ? Certes, les États-Unis forment une superpuissance unique, qui peut se comporter de manière complètement unilatérale, mais ils ne dominent pas le monde. Ils n'imposent pas leur volonté à la Chine qui attend son heure, ni à la Russie qui résiste et qui commence à déployer une stratégie eurasienne prudente, forte de ses réserves naturelles, notamment en gaz et en hydrocarbures. Ils sont en train d'échouer dans leur « guerre constructiviste » en Irak pour remodeler le Moyen-Orient. Leur ascendance sur le continent américain est elle-même mise en cause par le néobolivarisme d'Hugo Chávez et par d'autres chefs d'État latinos. Ils ne parviennent même plus à imposer leurs conditions dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (échec récent des négociations agricoles). Et ne voient-ils pas poindre la récession intérieure et une crise financière sans précédent ?

Comment – ces réserves pourraient être comprises comme une réponse rétrospective – faut-il alors interpréter le fait que dans l'après-guerre froide aucune coalition anti-hégémonique ne se soit constitué contre les États-Unis ? Est-ce parce que le monde a changé et est devenu subitement consensuel au point de discréditer à jamais la théorie néoréaliste d'après laquelle toute puissance hégémonique mobilise contre elle les autres puissances ? Ou bien, celle-là n'est-elle pas jugée suffisamment menaçante pour qu'une telle coalition s'organise ?

Trois constats viennent alors à l'esprit : le fait que les États-Unis sont géographiquement isolés et qu'il n'existe aucune continuité territoriale entre eux et leurs compétiteurs potentiels, ce qui est un facteur limitant des tensions ; la grande hé-

térogénéité des acteurs qui seraient susceptibles de se coaliser et le peu d'intérêts qu'ils partagent en commun ; l'image que les États-Unis conservent et qu'ils entretiennent d'une puissance démocratique, parfois maladroite dans sa politique extérieure, mais qui entend toujours [357] faire le bonheur du monde (parce que, quoi qu'il en soit, leur conception de la société est « la bonne », ce dont ils arrivent à convaincre une grande partie de l'humanité). Cependant, en l'absence d'un équilibre *hard*, au sens classique, entre des puissances sensiblement égales, que justifieraient les trois arguments, on doit relever l'existence d'un ou de plusieurs équilibres *soft* organisés par la superpuissance américaine contre les perturbateurs putatifs d'un ordre mondial plus complexe qu'il n'y paraît.

A. Définition de l'hégémonie

[Retour à la table des matières](#)

L'hégémonie prend assise sur la puissance, matérielle et immatérielle. Elle est l'un des deux modes d'expression de la domination au niveau international. L'autre étant l'empire. Elle est une domination indirecte, « douce », supportable et acceptée. Apparemment non coercitive, elle est caractéristique du pouvoir d'influence, à bien dissocier du pouvoir d'injonction (Philippe Braud). Précisément, selon Michael Doyle, ce qui différencie l'hégémonie de l'empire est l'absence d'interférence directe dans la vie politique intérieure des États sous influence. Néanmoins, elle est difficilement séparable de la puissance militaire, presque toujours présente à l'arrière-plan, et son hybridation avec l'empire est fréquente.

L'hégémonie dispose de trois ressources principales :

- le pouvoir d'attraction (*soft power* de Nye), ou pouvoir d'influence proprement dit. Il repose sur la séduction des valeurs et sur l'attractivité d'une société, américaine en l'occurrence. Cet aspect presque mécanique de l'hégémonie s'explique aussi par le prestige de la puissance dominante qui incite au mimétisme (Gilpin).
- le pouvoir institutionnel ou structurel (Nye, Cox, Strange) s'exerce par l'instrumentalisation des organisations intergouvernementales (OIG) créées à l'initiative de l'hégémon, par le contrôle des marchés internationaux, la fixation des règles du jeu international (« régimes internationaux »), la détention de la monnaie internationale. Ce type de pouvoir a l'avantage de limiter les engagements extérieurs de l'hégémon et

d'économiser ses ressources. Son acceptation par les autres est d'autant plus aisée qu'il s'avère bienveillant, c'est-à-dire qu'il profite à tous les partenaires.

[358]

- le pouvoir d'inculcation ou d'endoctrinement (Lukes) consiste par le biais du contrôle des médias, de l'information, ou des processus de socialisation, à « gagner le cœur et l'esprit » des autres. Il est évidemment intentionnel, comme le précédent, et d'émanation idéologique ou religieuse (ce qui conduit Nye à opposer au *soft power* américain, un *soft power* islamique). Il met en œuvre des « machineries conceptuelles » (Berger et Luckmann) destinées à légitimer un ordre, à dénoncer les « hérétiques » et à inhiber les concurrents ou les adversaires potentiels (théorie des Droits de l'homme, « consensus de Washington », Charia, etc.).

En somme, il y a hégémonie quand une puissance est en mesure d'imposer sa volonté aux autres, de les entraîner vers là où elle veut, grâce à son pouvoir de guidage et de persuasion plutôt que de coercition (mais la persuasion est plus que le simple consentement librement partagé). Qu'en est-il des États-Unis ?

B. Unipolarité et équilibre soft des puissances

[Retour à la table des matières](#)

En vérité, la seule certitude concernant les États-Unis est leur position dans le système international, si l'on considère avec William Wohlforth que l'unipolarité est une structure dans laquelle les capacités d'un État sont trop fortes pour être contrebalancées. Sachant qu'eux-mêmes contrôlent près de 50% des capacités réunies de la planète, leur situation ne pourrait être contestée que dans deux cas de figure : 1) la croissance irrésistible d'un État existant qui, une fois sa puissance établie, montrerait des aspirations géopolitiques ; 2) la création d'une alliance d'États d'un potentiel équivalent au leur, mais équilibrée et sans ambiguïté, c'est-à-dire ne comportant pas en son sein une puissance susceptible de rivaliser directement avec les États-Unis.

Pour l'instant, tant que dure le « moment unipolaire » si souvent invoqué, la position des États-Unis est donc unique. Mais elle l'est surtout en ce sens qu'elle correspond à une unipolarité non hégémonique (Wilkinson) ! Ou partiellement

hégémonique. Car pour garantir sa prépondérance en Asie-Pacifique et en Eurasie, la puissance unipolaire est tenue de recourir à la « bonne vieille méthode » des réalistes, celle qui repose sur deux systèmes d'équilibre régional des puissances que l'on peut qualifier, chacun, à la suite de T.V. Paul, de *soft balancing*. En ce sens qu'il s'agit dans chaque cas, « d'une coalition tacite non-offensive construite pour [359] contenir une puissance montante ou potentiellement menaçante », sans être comme dans le *hard balancing* une alliance militaire déclarée (T.V. Paul, 2004, p. 3).

Cartographions brièvement ces deux systèmes avant de souligner une autre spécificité du *soft balancing* qui, éventuellement, permettrait d'appliquer le concept à des figures géopolitiques pas nécessairement dessinées par Washington.

En Asie de l'Est, où la situation régionale est quasiment bipolaire, la puissance maritime américaine développe au moyen d'alliances officielles (Japon, Corée du Sud) ou d'accords informels (Inde, Indonésie), mais aussi du déploiement de nouveaux sous-marins nucléaires basés à Guam, un équilibre de la Chine qui reste *soft*, afin de ne pas compromettre les relations commerciales bilatérales, ni d'hypothéquer l'avenir, alors même que la séparation océanique est telle, que les sphères d'intérêts américaine et chinoise se recoupent beaucoup moins que cela n'était le cas dans l'ancienne bipolarité Est-Ouest.

En Europe, où celle-ci était la plus prégnante, où l'engagement des États-Unis est le plus profond et où il a été élargi malgré la disparition de la menace soviétique, le maintien de l'OTAN s'explique à la fois par le ralliement (*bandwagoning*) des Européens au maintien du *statu quo* sous influence américaine (situation euphémisée grâce au concept de « communauté de sécurité » alors que la décision finale appartient toujours à la Maison Blanche), et par un équilibre *soft* lui aussi, moins depuis l'initiative américaine de déployer un bouclier antimissile en Europe centrale, de la Russie. Un État qu'il faut malgré tout ménager parce qu'il détient les clefs de l'avenir énergétique de tout le Vieux Continent. Or, par ce biais, la Russie est la seule puissance à disposer d'assez de capacités pour faire évoluer l'équilibre en Europe.

Toutefois, le *soft balancing* a une cause et une conséquence qui sont, chacune à sa manière, des facteurs limitatifs de l'hégémonie. La première réside dans les interdépendances de l'économie mondialisée et dans les effets systémiques, comme dirait Robert Jervis, des relations internationales. Les États-Unis se doivent ainsi de ménager le marché chinois, de même que leur accès au marché russe (dont ils ont tenté de s'emparer lors de l'affaire Joukos, en essayant d'imposer une libéralisation du marché énergétique). Il leur faut aussi s'assurer de la neutralité

sinon de la bienveillance de la Chine et de la Russie pour stabiliser [360] certaines régions géostratégiques et régler certains problèmes politiques aigus (Corée du Nord, ce qui semble en bonne voie, Iran et Kosovo, ce qui l'est moins). La conséquence, quant à elle, réside dans les deux phénomènes de *free-riding* et de *buck-passing* que ce type d'équilibre autorise parmi les obligés des États-Unis. Le premier, le cavalier seul, est une attitude que s'est permis le Japon à plusieurs reprises, au plan économique, et qu'Israël adopte fréquemment aux plans politique et militaire. Le second est ambivalent. Il correspond au fait que la puissance chef de file puisse se passer de la participation de quelques-uns de ses alliés pour conduire la coalition qu'elle dirige dans une opération militaire ou de pacification. Et inversement, à l'abstention provisoire et circonstanciée de ceux-là. Comme la guerre américaine unilatérale contre l'Irak, et comme le subséquent réaligement de la France et de l'Allemagne, après l'illusoire axe Paris-Berlin-Moscou, en sont les parfaites illustrations. Faut-il voir dans ces comportements une preuve de l'hégémonie américaine ? Ou bien le *soft balancing* est-il, en matière de jeu des puissances, le concept le mieux adapté à une situation internationale de plus en plus complexe et imprévisible, sachant qu'il serait également susceptible de caractériser des coalitions qui pourraient s'esquisser contre les impératifs nord-américains, sur la question de la libéralisation des échanges, aussi bien qu'au niveau régional ?

C. Thalassocratie américaine et homogénéisation hégémonique du monde

[Retour à la table des matières](#)

Quoiqu'en disent leurs contempteurs, et en dépit de l'expédition irakienne qui relève plus de la prétention à instaurer la démocratie dans un Moyen-Orient reconfiguré que d'une volonté de conquête, malgré la présence du pétrole, les États-Unis ne sont pas un empire, en tout cas pas un empire mondial au sens classique où cette terminologie le laisserait entendre. À l'argument fondamental de Doyle (le non-usage systématique d'un pouvoir coercitif, d'essence avant tout militaire), on peut prendre en considération, quitte à les nuancer, ceux de John Ikenberry : isolement géographique des États-Unis et absence d'ambitions territoriales, présence militaire extérieure le plus souvent sollicitée, ordre unipolaire américain organisé sur la base de « politiques consensuelles » adoptées au cœur d'un réseau complexe d'institutions [361] internationales (Ikenberry, 2001). Cependant, le politologue américain va plus loin puisqu'il réfute même l'idée d'une hégémonie

des États-Unis parce que, selon lui, si leur influence est ce qu'elle est, c'est en raison d'une profonde congruence entre le modèle américain et les forces de la modernisation. La synchronie entre l'émergence de l'Amérique en tant que puissance libérale globale et les impératifs globaux de modernisation crée une sorte de fusion fonctionnelle entre elle-même et l'ordre mondial. Le caractère ouvert et décentralisé du système américain, qui procure la possibilité aux autres États de faire entendre leurs voix dans les processus de décision au sein de l'ordre mondial, et le contexte pluraliste de leur *leadership*, qui offre aux États-Unis le moyen de s'auto-restreindre dans l'exercice de la puissance, font, d'après Ikenberry, que s'il faut parler d'hégémonie, c'est d'une « hégémonie pénétrée », poreuse. Sans forcément souscrire à son raisonnement, il faut lui reconnaître qu'il met en relief la complexité d'une situation internationale que l'unipolarité de la puissance américaine ne saurait occulter. Quand on le compare à ce qui a été développé précédemment, on peut pragmatiquement considérer que les États-Unis demeurent avant tout une thalassocratie en quête d'une homogénéisation hégémonique de la planète.

Une thalassocratie sans aucun doute, étant donné la domination sans partage des océans et des mers par les flottes de guerre américaines, avec une présence militaire dans toutes les régions maritimes du monde, et avec une capacité de projection de la puissance sans égale, assumée par le combinat mer/air/cosmos. La pénétration continentale, en Eurasie en particulier, reste principalement logistique. D'une certaine façon, les guerres d'Afghanistan et d'Irak sont aussi des guerres économiques, pour les ressources et la liberté des voies d'approvisionnement, bien dans la tradition de la puissance maritime qui met le commerce au-dessus de tout. À l'heure de la mondialisation, l'emprise de l'économie sur les relations internationales renforce ces priorités. Quant à l'homogénéisation du monde, que Washington s'efforce de promouvoir, elle passe par une conception mercato-démocratique de la société dont les fondements, malgré tout ethnocentriques, sont la consommation et la culture de masse et le multiculturalisme. Elle est hégémonique parce qu'elle est concomitante à la globalisation du capitalisme voulue par les États-Unis depuis qu'ils se sont convertis au libre-échange au lendemain de la seconde guerre mondiale. [362] Cependant, la pertinence de l'emploi de la notion d'hégémonie reste problématique pour éclairer une situation assez inédite : celle de l'unipolarité dans un monde complexe où l'émergence des nouvelles puissances et le surgissement des perturbateurs transnationaux sont des phénomènes eux-mêmes rétroactifs de la globalisation ¹¹⁷.

¹¹⁷ On peut se référer utilement aux ouvrages suivants :

Michel Bergès

« On peut remercier Gérard Dussouy de ses distinctions importantes qui différencient bien empire et hégémonie pour le cas américain, cela, notons-le, à l'encontre de certains sociologues ou politologues qui conjuguent ensemble les deux termes, comme notamment Michael Mann ou Jack Snyder ¹¹⁸.

Il est intéressant de passer de l'Amérique du Nord à celle du Sud et d'étudier, maintenant, un exemple étonnant de contre-hégémonie : celui du néobolivarisme vénézuélien, travaillé par Éric Dubesset. »

G. John Ikenberry, « American power and the empire of capitalist democracy », Michael Cox, Tim Dune and Ken Booth, *Empires, Systems and States. Great Transformations in International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p. 191-212.

T. V. Paul, James J. Wirtz and Michael Fortmann, *Balance of Power. Theory and Practice in the 21st Century*, Stanford, Stanford University Press, 2004, p. 1-25.

William Wohlforth, « The Stability of a Unipolar World », *International Security*, 24, Summer 1999, p. 541.

¹¹⁸ Cf. sur ce thème rebattu, Michael Mann, *L'Empire incohérent. Pourquoi l'Amérique n'a pas les moyens de ses ambitions*, Paris, Calmann Lévy, 2004, ouvrage résumé dans « Impérialisme américain. Des réalités passées aux prétextes présents », in Charles-Philippe David et David Grondin (dir.), *Études internationales*, « La redéfinition de la puissance américaine », vol. 36, n° 5, décembre 2005, Montréal (cité précédemment).

Cf. également Jack Snyder, « Mythes d'empire et stratégies d'hégémonie », *Critique internationale*, Paris, Presses de Science Po, n° 26, 2005, p. 59-78.

[363]

VII. L'hégémonie états-unienne à l'épreuve du néobolivarisme vénézuélien

Éric Dubesset
Université Montesquieu-Bordeaux IV

[Retour à la table des matières](#)

« Je n'attaque pas le président Bush. Simplement, je contre-attaque. Bush a attaqué le monde, et pas seulement avec des paroles. Avec des bombes ! Quand je prononce ces mots, je crois que je parle pour beaucoup de gens. Eux aussi croient le moment venu de stopper la menace de l'Empire Us, qui utilise les Nations unies pour justifier ses agressions contre la moitié de la planète. »

Hugo Chávez Frías

Depuis leur affirmation géopolitique et économique au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, les États-Unis d'Amérique n'ont eu de cesse de peser de toute leur puissance sur une Amérique latine et une Caraïbe profondément fragilisées par le poids de leurs ruptures naturelles et par les meurtrissures d'une ethnogénèse menée sur fond d'antagonismes coloniaux. Loin d'avoir atténué cet écrasant interventionnisme, la fin du XX^e siècle a consacré leur présence hégémonique dans le sous-continent, provoquant, à l'orée du nouveau millénaire, une vague générale de contestations dont le *néobolivarisme* promu par Hugo Chávez Frías constitue certainement la forme protestataire et « contre-hégémonique » la plus spectaculaire.

Pour tenter de saisir la portée et les enjeux de ce déferlement d'initiatives réactives ou proactives observables dans plusieurs États de la région, nous porterons un premier éclairage sur les formes anciennes et nouvelles d'expression de l'emprise états-unienne sur ce vaste réservoir énergétique. Dans un second temps, nous nous attacherons à examiner les principaux soubassements théoriques et idéologiques du projet de découplage vénézuélien, ainsi que ses axes stratégiques majeurs.

[364]

A. L'Amérique latine et la Caraïbe dans l'ombre : de l'hégémon états-unien

Depuis l'irruption des premiers colons à la fin du XV^e siècle, l'Amérique latine et la Caraïbe n'ont cessé de graviter dans l'orbite géopolitique d'acteurs extrarégionaux. Après trois siècles d'influences européennes, la région a été soumise, à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, à la domination protéiforme de l'hégémon états-unien dont le processus de construction, saisi dans une perspective diachronique, est marqué par trois phases principales : la montée en puissance, le *leadership*, puis le glissement vers l'unilatéralisme militaire et commercial.

a) De l'influence coloniale européenne à la montée en puissance des États-Unis

[Retour à la table des matières](#)

L'intérêt stratégique et économique (or, argent, tabac, sucre, etc.) des territoires, d'abord insulaires puis continentaux, découverts dès 1492, a attisé précocement la convoitise des grandes métropoles européennes. Dans la mouvance des hégémon ibériques, la France, la Grande-Bretagne, le Danemark et les Pays-Bas se sont ensuite affrontés, pendant plus de trois siècles, pour s'approprier les ressources naturelles dont le sol et le sous-sol leur semblaient regorger ¹¹⁹. Dans l'archipel antillais, ces foisonnantes rivalités, d'abord anglo-franco-hollandaises puis franco-anglaises, ont participé à l'intense modelage allogène de cet espace imaginé d'emblée comme un opulent *Eldorado*. Hormis la Barbade qui a pu conserver durablement le même colonisateur britannique, les îles ont changé de tutelle à plusieurs reprises, passant rapidement d'une domination à l'autre ¹²⁰. Les nombreux regroupements communautaires illustrent cette incessante recomposition spatiale. Les premières tentatives remontent au [365] XVII^e siècle lorsque la Grande-Bretagne et la France ont décidé de regrouper leurs possessions en

¹¹⁹ Les attaques étaient l'oeuvre d'initiatives individuelles (pirates) ou d'États dont l'intervention était tantôt directe, tantôt en sous-main par l'entremise de corsaires.

¹²⁰ Jean-Pierre Sainton, *Histoire et civilisation de la Caraïbe (Guadeloupe, Martinique, Petites Antilles)*, Tome 1, *Le Temps des Genèses des origines à 1685*, Maisonneuve & Larose, 2004.

fondant respectivement, dès 1674, la Fédération des Îles-sous-le-Vent (*Leeward Islands*) et celle des « Isles de l'Amérique française ». Jusqu'à l'accès à l'indépendance des États – dont la voie a été ouverte par Haïti en 1804 –, les contours de ces entités concurrentielles ont été inlassablement remaniés au gré des métropoles tutélaires ainsi qu'aux rythmes des conflits, des retournements d'alliances et des nouvelles expériences fédératrices menées par les Hollandais, puis à nouveau par les Britanniques ¹²¹.

Contre toute attente, la fin de l'exclusif colonial a signé le commencement d'une nouvelle phase de domination. La fragilité politique et économique des États latino-américains fraîchement indépendants a facilité la pénétration massive d'entreprises anglo-saxonnes. D'abord britanniques, puis majoritairement nord-américaines, les compagnies étrangères, telles l'*United Fruit Company*, ont afflué dans la région, parvenant rapidement à s'imposer comme de puissants acteurs politiques capables d'infléchir les décisions des gouvernements locaux. Leur pénétration et leur mainmise territoriales ont été considérablement renforcées, à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, avec la montée en puissance, au plan interne et international, de la jeune république nord-américaine. L'absorption de la moitié de la superficie du Mexique, en 1848, de même que la reconnaissance d'un aventurier du Tennessee, William Walker ¹²², à la magistrature suprême du Nicaragua en 1855, ont préfiguré la future politique expansionniste du nouvel *hégémon*, dont le célèbre texte prononcé par le Président James Monroe devant le Congrès en décembre 1823 ¹²³, allait servir de soubassement doctrinal. Mais c'est l'entrée en guerre des États-Unis, en 1898, contre [366] l'Espagne qui a marqué l'authentique point de départ d'une longue série d'interventions ¹²⁴. Sous couvert d'une aide apportée aux patriotes cubains en lutte, depuis 1895, sous la bannière de José Martí et d'Antonio Maceo contre le joug colonial, l'envoi tactique du cuirassé *Maine* et de troupes militaires a permis à l'Administration washingtonienne de s'emparer des deux dernières possessions espagnoles d'Amérique, Cuba et Porto Rico, perçues par les stratèges navals les plus influents de l'époque comme

¹²¹ Éric Dubesset, « L'Europe et le processus d'intégration de l'archipel caraïbe (XVII-XXe) », in Ch. Lerat (dir.), *Le Monde caraïbe, échanges transatlantiques et horizons post-coloniaux*, Pessac, MSHA, 2003.

¹²² Alain Musset (dir.), *Géopolitiques des Amériques*, Paris, Nathan, 2007, p. 39.

¹²³ « Nous ne voulons pas nous immiscer dans les querelles des puissances européennes, la neutralité nous paraît un devoir. En revanche, elles ne doivent pas intervenir aux dépens de colonies qui ont proclamé leur indépendance. Aux Européens le vieux continent, aux Américains le nouveau ». James Monroe, *Déclaration au Congrès*, 2 décembre 1823.

¹²⁴ Luis Maira Aguirre, « Les relations avec les États-Unis », *Agir, Revue générale de stratégie*, L'Amérique latine en demi-teinte, Octobre 2003, p. 28.

de véritables clés permettant de verrouiller le passage des navires de commerce ou de guerre dans la Mer des Caraïbes.

C'est incontestablement ce changement de tutelles qui a sonné le glas de l'ère du *mare nostrum* hispanique et a ouvert l'ère de la domination politique et économique états-unienne dans l'hémisphère méridional. Sur la base des thèses navales de contrôle des mers de l'Amiral Alfred Thayer Mahan ¹²⁵ et de la politique extérieure (*Big stick policy*) du Président républicain Théodore Roosevelt instaurée en 1904, les *Marine's* ont été maintes fois déployés dans la région pour y asseoir un ordre états-unien. Après les premières opérations lancées dans la province sécessionniste du Nord de la Colombie conduisant le nouvel État panaméen indépendant en 1903 à la cession de la zone du futur canal, annexions, occupations et ingérences musclées se sont multipliées dans l'ensemble du sous-continent pour réprimer toute tentative d'opposition nationaliste ou sociale. Le Mexique, Cuba, le Nicaragua, Haïti et la République dominicaine ont tôt fait l'expérience de cette politique coercitive (Corollaire Roosevelt) qui préfigurait l'affirmation économique des États-Unis dans la « frontière impériale », désormais considérée comme leur arrière-cour. Grâce à une politique d'investissements massifs que le président Taft a définie en 1909 comme la « diplomatie du dollar », le gouvernement et les milieux d'affaires y ont aussitôt déployé une politique de contrôle direct qui s'est traduite, pendant la première moitié du XX^e siècle, par une forte mainmise sur tous les secteurs de l'économie (industrie, banque, transport, etc.).

[367]

b) Du leadership à l'unilatéralisme états-unien

[Retour à la table des matières](#)

Avec la bipolarisation du système international qui s'est manifestée à travers le développement de la guerre froide, les relations interaméricaines sont entrées dans une nouvelle phase fondée en somme, sur une subordination, plus ou moins consentie, des pays de l'hémisphère sud aux directives politiques décidées au Nord. En s'engageant dans une politique systématique d'endiguement du communisme, les États-Unis ont cherché à rassembler autour d'eux, dans un système d'alliances, le plus grand nombre possible d'États. Déjà amorcés en 1933 par la « politique de bon voisinage » proclamée par le Président Franklin Delano Roose-

¹²⁵ Alfred Thayer Mahan, *The Influence of Sea Power upon History*, 1900.

velt, la suspension des coups de force et le retrait des militaires de l'*Us Army* se sont alors combinés, à partir de 1947, à la conclusion d'accords de coopération destinés à rallier les États méridionaux dans le camp occidental. Pour conjurer tout risque de contagion idéologique, la Maison Blanche a alors mis en œuvre la doctrine d'endiguement chère à Truman *via* la structuration stratégique et politique du continent. Véritable pierre angulaire de la politique sécuritaire de Washington, cette doctrine a favorisé l'affirmation du *leadership* des États-Unis dans le sous-continent. L'acceptation des responsabilités globales relevant de leur rang de leader s'est traduite dans les faits, par la création d'organisations continentales. En 1947, le Traité interaméricain d'Assistance réciproque (TIAR) a institué, entre pays signataires, le principe d'une solidarité collective que la Charte de Bogota a renforcé l'année suivante, en donnant naissance à l'Organisation des États américains (OEA), conçue comme l'outil par excellence de la lutte anticommuniste. Des institutions ont été érigées simultanément, au niveau national, au nom de la stratégie d'endiguement. Tel est le cas notamment du Conseil national de Sécurité (NCS), de la *Central Intelligence Agency* (CIA) et de l'*US Information Agency* créés dès 1947 pour contrecarrer les ambitions de l'URSS dans la région. Au lendemain du triomphe de la révolution castriste, ce dispositif a été ensuite complété par la concession de prêts bancaires. Dans le cadre de la « théorie des dominos » défendue par Eisenhower, le président Kennedy a instauré, en 1961, « l'Alliance pour le Progrès », destinée à lutter contre le risque de contagion révolutionnaire par une [368] aide au développement économique, social et culturel de l'Amérique latine. La mise en œuvre de cette politique du *containment* n'a pas empêché néanmoins à l'URSS de prendre pied dans l'hémisphère, d'où un regain de l'interventionnisme nord-américain *via* la CIA ¹²⁶ et la formation de militaires latino-américains au sein de l'École des Amériques (*Us Army School Of the Americas*), de sorte que l'Amérique latine est devenue un violent terrain d'affrontement entre les deux blocs.

Les années quatre-vingt-dix ont consacré une nouvelle ère géopolitique ¹²⁷ : pour les relations interaméricaines. Depuis le déclin de l'ordre bipolaire et le *col-lapsus* du camp soviétique, les liens de coopération de « l'hyperpuissance » ¹²⁸

¹²⁶ La CIA a été accusée d'avoir soutenu le renversement de plusieurs gouvernements latino-américains jugés malveillants et défavorables aux intérêts de Washington.

¹²⁷ Géopolitique, « Amérique latine. Une ère nouvelle », *Revue de l'Institut international de Géopolitique*, n° 96, Décembre 2006-Janvier 2007.

¹²⁸ Terme créé par Hubert Védrine, ministre français des Affaires étrangères de 1997 à 2002, pour désigner le niveau de puissance (*soft* et *hard powers*) atteint par les États-Unis au sortir de la guerre froide. Selon Z. Brzezinski, jamais une nation n'avait combiné une telle puissance dans les domaines technologique, militaire, économique et culturel. Cf. Z Brzezinski, *Le Grand Échiquier. L'Amérique et le reste du monde*, Paris, Bayard, 1997.

avec ses voisins méridionaux ont subi un changement radical, accusant un net relâchement, la révision, à la baisse, du montant des investissements et de l'aide au développement. L'aide états-unienne favorise les programmes de coopération pour la promotion de la sécurité au détriment des programmes de développement socio-économique, ainsi que la remise en cause des traitements préférentiels dont ont longtemps bénéficié certains États du Sud ¹²⁹, à dessein d'endiguer la progression du communisme, ont été autant de signes clairs d'une réorientation des priorités de la Maison Blanche vers des zones autrement plus stratégiques, telles que le Proche et le Moyen-Orient ¹³⁰. Selon Pablo Bachelet, ce redéploiement a causé une réduction moyenne de 23% de l'assistance financière pour vingt-six pays latino-américains, [369] de sorte que le sous-continent dans son ensemble totalise moins de la moitié de l'aide que reçoit par exemple Israël seul ¹³¹ !

Le nouvel agenda sécuritaire états-unien *post-11 septembre* a confirmé le délitement de ces liens ainsi que la priorité accordée désormais à la lutte contre le terrorisme. Depuis l'effondrement du *World Trade Center*, en 2001, l'effort de dialogue politique de l'Administration Bush avec les pays de l'hémisphère sud s'est considérablement amoindri à la faveur d'une répression accrue contre tous phénomènes pouvant nuire à sa sécurité interne. L'usage généralisé d'une définition « élastique » des menaces non traditionnelles, depuis les gangs centraméricains, le crime organisé et l'immigration clandestine jusqu'au narcotrafic ou le blanchiment d'argent *via* les catastrophes naturelles et les mouvements insurrectionnels, ont permis au Pentagone de légitimer ses nombreuses opérations militaires dans ce qu'il considère être son glacis sécuritaire ¹³². Depuis les attentats new-yorkais, le montant de l'assistance militaire alloué par Washington pour son soutien à la formation de forces armées latino-américaines et pour la création d'une mission antiterroriste de défense du Commando Nord (*Northcom*) ¹³³

¹²⁹ Tel était notamment le cas des pays de la Caraïbe anglophone.

¹³⁰ Le Golfe fournit aux États-Unis 23,8% de leurs importations de pétrole.

¹³¹ Pablo Bachelet, « The Bush team says assistance to Latin America doubled. Critics say it didn't », *The Miami Herald*, 5 avril 2007, p. 1. Cité par Vincent Doire, « Bilan de la politique étrangère des États-Unis en Amérique latine sous Georges W. Bush », *Centre d'Études interaméricaines*, Québec, septembre 2007, p. 6.

¹³² Le 14 avril 2006, une impressionnante armada états-unienne baptisée *Partnership of the Americas* a fait son entrée dans la Mer des Caraïbes à l'insu de certains gouvernements. Composée du porte-avions atomique G. Washington, du croiseur Monterrey, du destroyer *US Stout* et de la frégate lance-missiles *Underwood*, elle transportait 70 avions de combat, des avions-radars et hélicoptères, de même que 6 500 *Marine's*.

¹³³ La cartographie de la présence militaire états-unienne en Amérique latine et dans la Caraïbe est difficile à établir du fait de l'existence d'un grand nombre de soldats appartenant aux corps privés (mercenaires). Seules les bases militaires de Manta en Équateur, Tres Esquinas et Laetitia en Colombie, Iquitos au Pérou, Rainha Beatrix à Aruba, Hato à Curaçao, Soto

s'ajoutant à celles du [370] Commando Sud (*Southcom*)¹³⁴, s'est considérablement accru. Le renforcement du Plan Colombia¹³⁵ et le remplacement du système de contrôle *Caribbean Basin Radar Network* (CBRN) par la nouvelle technologie baptisée *Relocatable Over The Horizon Radar* (ROTHR) sont autant d'autres signes forts du regain d'intérêt sécuritaire de la Maison Blanche dans sa frontière sud¹³⁶, laissant craindre le passage du *leadership* à une hégémonie répressive et unilatéraliste¹³⁷.

Le champ commercial témoigne, au demeurant, de cette propension grandissante des États-Unis à agir de façon unilatérale. Dans un contexte mondial de tarissement des ressources énergétiques et de raréfaction/dégradation des ressources hydriques, leurs besoins grandissants en matière de pétrole, de gaz, d'eau potable, les incitent à contrôler l'accès exclusif aux richesses naturelles de l'Amérique latine et de la Mer des Caraïbes, et à s'assurer l'accès à ces marchés par l'accélération des accords commerciaux. Un texte législatif voté par le Congrès en 2002 stipule que « *l'expansion du commerce international est indispensable au maintien de la sécurité nationale des États-Unis [...]. [371] Les accords commerciaux servent aujourd'hui les mêmes buts que les pactes de sécurité durant la Guerre froide. [...]* »¹³⁸. Le projet d'intégration continentale de l'Alaska à la

Cano au Honduras, Vieques à Porto Rico et Guantanamo à Cuba sont clairement cartographiées. De nouvelles bases ont été récemment installées au Paraguay, d'autres sont en cours de négociation au Salvador, en Argentine et au Brésil.

¹³⁴ Depuis la restitution du Canal de Panama en 1999, la présence militaire états-unienne s'est recomposée. Les troupes militaires anciennement basées dans la zone du canal ont été repositionnées vers la Colombie, Trinidad et Tobago ainsi que vers les îles néerlandophones au large du Venezuela.

¹³⁵ Lire l'article de Yenisey Rodríguez Cabrera, « Análisis geopolítico y geoeconómico del Plan Colombia », *Cuadernos latinoamericanos*, 2002, p. 81-151.

¹³⁶ Éric Dubesset, « Du consensus à la confusion de Washington. Les résistances hispano-caribéennes *au modus operandi* de l'hyperpuissance », in Lionel Davidas, Christian Lerat (codir.), *Quels modèles pour la Caraïbe ?*, L'Harmattan, hors série, (sous presse).

¹³⁷ L'unilatéralisme est ici entendu comme la doctrine qui vise à privilégier les intérêts d'un État par une totale liberté de manoeuvre sur la scène internationale y compris au mépris des organisations multilatérales et du droit international. Dans son étude sur l'unilatéralisme commercial de l'hyperpuissance, J.-M. Siröen, estime que « *l'unilatéralisme serait donc bien l'expression d'un certain hégémonisme où, cette fois, les actions extérieures auraient moins pour fonction de maximiser le bien-être de la "communauté internationale" que celui des États-Unis. D'un point de vue très pragmatique, qui est celui de l'administration américaine, l'unilatéralisme serait alors, dans certaines situations, un cadre plus propice pour faire avancer les intérêts américains que le multilatéralisme* ». Jean-Marc Siroën, « L'unilatéralisme des États-Unis », *Annuaire français de Relations internationales*, Volume 1, 2000, p. 581.

¹³⁸ Cité par Dorval Brunelle, « La zone de libre-échange des Amériques : autopsie d'un échec », *La Chronique des Amériques*, Observatoire des Amériques : <http://www.ameriques.uqam.ca>, décembre 2004.

Terre de Feu (ALCA ou ZLEA), lancé au début des années 1990 par George Bush avant d'être repris par William Clinton, puis par l'actuelle Administration Bush, s'inscrit directement dans cette logique intégrationniste à visée sécuritaire. Conçu comme une sorte de prolongement géographique et économique de l'ALENA ¹³⁹, ce schéma d'intégration stato-économique prévoit, à l'échelle du continent (à l'exception de Cuba), la libéralisation du commerce et des investissements et vise avant tout l'établissement d'un ordre légal et institutionnel, à caractère supranational, donnant aux multinationales nord-américaines une totale liberté d'action dans leur traditionnelle zone d'influence qui recèle une part importante des richesses naturelles mondiales ¹⁴⁰ et représente un marché de plus d'un demi-milliard de consommateurs ¹⁴¹. En somme, l'option unilatéraliste des États-Unis relève d'une stratégie orientée vers la défense de leurs intérêts par l'ouverture, plus ou moins forcée, des marchés étrangers. De l'aveu de Colin Powell, ex-secrétaire d'État de l'Administration Bush : « Avec l'ALCA, notre objectif est de garantir aux entreprises américaines le contrôle d'un territoire allant de l'Arctique à l'Antarctique et le libre accès, sans aucun obstacle ou difficulté, à nos produits, nos services, nos technologies et nos capitaux dans tout l'hémisphère » ¹⁴².

[372]

B. Le néolibéralisme vénézuélien

[Retour à la table des matières](#)

Le processus historique qui a conduit à la mise en place, sur le long terme, d'un système de relations inégales dont le grand voisin du Nord est le principal bénéficiaire, empreint de pratiques jugées hégémoniques, a fait germer précocement, au sein de l'*intelligentsia* et des masses latino-américaines, une conscience contestataire, contre-hégémonique. Très tôt, l'opposition à ce modèle de domina-

¹³⁹ Aire de libre-échange nord-américain qui regroupe depuis 1994 le Canada, les États-Unis et le Mexique.

¹⁴⁰ L'Amérique latine détient respectivement 11%, 6% et 20% des réserves mondiales de pétrole, de gaz naturel et d'eau.

¹⁴¹ Le Plan Puebla-Panama, le Plan Colombia et le Plan Andino Amazónico sont autant d'autres mécanismes utilisés par les États-Unis pour s'appropriier et contrôler les ressources naturelles stratégiques du Sud.

¹⁴² Marcelo Colussi, « L'ALBA : une alternative réelle pour l'Amérique latine », 2005, www.legradsoi.iinfo/article.php?id=article=2882.

tion ¹⁴³ a fait florès, à l'échelle régionale, de sorte que les revendications constituent, dans l'histoire contemporaine du sous-continent, une constante dont le néobolivarisme vénézuélien actuel n'est que l'ultime avatar.

a) La germination d'une conscience latino-américaine contestataire

[Retour à la table des matières](#)

Du Mexique à l'Argentine, la région tout entière a été, depuis le début du XIX^e siècle, un formidable foyer de résistances contre la menace de domination états-unienne. L'expression « Amérique latine » est l'un des premiers symptômes de cette tradition historique de lutte d'influence. Inventé en France, en 1856, par un Chilien et un Colombien fréquentant les milieux politiques parisiens, ce concept fondamentalement géopolitique a été repris au début des années 1860 pour servir l'ambition stratégique de Napoléon III. L'invention conceptuelle d'une parenté des nations latines et catholiques a été envisagée par le souverain français comme un moyen de contrer collectivement l'avancée hégémonique de la jeune république nord-américaine. Avant lui, ce sont Miranda, Bolivar, San Martin, Sucre ou O'Higgins qui ont le mieux incarné le rêve d'une Amérique latine unie face au menaçant appétit territorial du voisin anglo-saxon que la conquête de l'Ouest avait à peine rassasié. La combinaison des incantations unionistes de ces penseurs sud-américains avec les réflexions anticolonialistes d'intellectuels caribbes comme José Martí, Eric Williams, W. Adolphe Roberts ou du Colombien Germán Arciniegas a favorisé, dès les premières décennies du siècle suivant, la cristallisation d'une conscience protestataire particulièrement perceptible dans la littérature. Au cours de la Guerre froide, [373] des régimes socialistes comme celui de Jacobo Arbenz au Guatemala et celui de Cheddi Jagan au Guyana britannique ont traduit, sur le terrain, cette opposition à l'oppression par des nationalisations de banques et d'entreprises, par des expropriations et des réformes agraires ¹⁴⁴. Des violences sporadiques ont été perpétrées à l'encontre de personnalités politiques telles que Nixon, alors vice-président des États-Unis, agressé à Caracas en 1958. Mais c'est avec la Révolution cubaine, dont l'onde de choc s'est fait durablement ressentir sur l'ensemble du continent, que le sentiment anti-états-

¹⁴³ Ana Esther Ceceña, « America Latina en la geopolítica del poder », *Alternatives Sud : Les dessous de l'Alca*, vol. X, n° 1, CETRI-L'Harmattan, Paris, 2003, p. 19.

¹⁴⁴ Dès 1917, le Mexique avait nationalisé son sous-sol (article 27 de la Constitution) puis en 1938, son activité pétrolière, lésant directement les intérêts des États-Unis.

unien a atteint son paroxysme. Après son triomphe en 1959, le castrisme s'est rapidement inscrit dans cette dynamique antihégémonique que l'embargo imposé à l'île par Washington s'est vainement employé à briser. Très vite, le prosélytisme d'Ernesto Che Guevara, de Fidel Castro et de Camilo Cienfuegos a reçu un écho particulièrement favorable dans la région. Leur influence personnelle et idéologique a entraîné, au grand dam du Président Eisenhower et de son successeur Kennedy, d'autres pays vers le communisme et a inspiré, comme en Colombie ou au Pérou de violentes guérillas (FARC, MRTA, etc.). En tentant de lutter contre la contagion révolutionnaire, les différentes opérations des troupes militaires nord-américaines en République dominicaine en 1965, puis à la Grenade en 1983, ainsi que les interventions indirectes via la CIA en 1961 dans la Baie des cochons, puis en 1964 au Brésil, en 1973 au Chili et en 1981 au Nicaragua, ont largement contribué à exacerber l'hostilité de certains pays latino-américains envers l'activisme du Pentagone.

À l'aube du nouveau millénaire, la contestation ne faiblit pas en Amérique latine. Elle tend même à s'amplifier et à se régionaliser face à l'orientation unilatéraliste grandissante des États-Unis. Leur refus de parvenir à des compromis concernant les principales pierres d'achoppement des négociations que sont l'agriculture et la propriété intellectuelle a contribué à accentuer la frustration de leurs partenaires méridionaux. Le manque de flexibilité de la Maison Blanche, souvent perçu par les politiques et les milieux d'affaires du sud (Brésil, Argentine, etc.) comme de l'intransigeance, a profondément entaché sa crédibilité et sa fiabilité. Sous l'effet de mutations sociales récentes, la remise en question de cette « interdépendance hiérarchisée » qui profite prioritairement [374] au géant états-unien dont le poids économique est considérable (environ 80% du PIB continental) a également tendance à se renforcer aujourd'hui au sein de la société civile latino-américaine. La révolution des nouvelles technologies de l'information et de la communication de même que l'approfondissement de la démocratie ont ouvert à la population de nouveaux espaces d'expression pacifique qui favorisent la médiatisation de l'opposition. Mais l'élan contestataire est aussi le fait du désenchantement accru de larges pans de populations à l'endroit du bilan des politiques économiques de mouture néolibérale. En dépit des réels progrès macroéconomiques enregistrés aujourd'hui dans la majorité des pays hispano-américains continentaux et insulaires, les réformes structurelles appliquées avec grande célérité dès les années quatre-vingts, dans le cadre du fameux Consensus de Washington, se sont traduites par une forte aggravation de la fracture sociale et par un maintien de la pauvreté, à telle enseigne que près d'un Latino-Américain sur deux vit actuellement avec moins de deux dollars par jour. Le soulèvement du Sous-commandant Marcos le 1^{er} janvier 1994 contre l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange

nord-américain (ALENA), les récents blocages de routes des *piqueteros* en Argentine, les rassemblements des populations amérindiennes au Chili et en Amérique centrale contre la marginalisation et la paupérisation, les nombreuses manifestations à l'encontre du projet d'intégration continentale porté par Washington (ZLEA) ainsi que l'actuel « virage politique à gauche » sont autant de témoignages de défiance accrue à l'endroit d'un modèle impulsé depuis Washington *via* le FMI, la BID ou la Banque mondiale. Les enquêtes récemment menées auprès de l'opinion publique latino-américaine et caraïbe confirment l'accablante désapprobation générale de ces politiques économiques hétéronomes qui ne parviennent pas à résoudre le problème de la pauvreté ni de l'exclusion mais qui, au contraire, tendent à les aggraver ¹⁴⁵. Aussi, selon ces sondages, 64% des Argentins, 57% des Brésiliens et 53% des Mexicains auraient une perception essentiellement négative de l'influence économique états-unienne dans la région ¹⁴⁶.

[375]

b) La doctrine néobolivarienne de Hugo Chávez

[Retour à la table des matières](#)

Après un demi-siècle de Révolution cubaine qui a fait de l'île un symbole fort de résistances à l'embargo états-unien, c'est au Venezuela que l'opposition à l'hégémonie washingtonienne est aujourd'hui la plus spectaculaire. Le spectre d'un enfermement irréversible dans un dialogue *quasi* exclusif avec les États-Unis alimente de plus en plus le projet politique contre-hégémonique du Président Hugo Chávez Frías. Lorsque ce dernier a remporté, par la voie démocratique, les élections présidentielles en 1998, il ne disposait « *d'aucun corpus idéologique ou doctrinal, ni de lignes directrices claires qui auraient pu constituer un projet pour le pays [...]* » ¹⁴⁷. Sa seule priorité était de mener sa nation vers un renouveau politique qui en finisse avec trois décennies de *puntofijismo* ¹⁴⁸ marquées par des

¹⁴⁵ Le sentiment anti-états-unien relevé par les enquêtes porte moins sur les citoyens nord-américains que sur les politiques de Washington.

¹⁴⁶ « Spring break : Latin America and the United States », *The Economist*, 382, 8518, 3 mars 2007, p. 55. Cité par Vincent Doire, « Bilan de la politique étrangère des États-Unis en Amérique latine sous George W. Bush », *Centre d'Études interaméricaines*, Québec, septembre 2007, p. 1.

¹⁴⁷ Edgardo Lander, « Le Venezuela à la recherche d'un projet contre-hégémonique », *Alternatives sud*, volume XII, n° 2, juin 2005.

¹⁴⁸ Le Pacte de Punto Fijo conclu en 1958 pour rétablir la stabilité politique dans un pays où se sont succédé de nombreux dictateurs, s'est rendu tristement célèbre pour sa faiblesse démo-

pratiques patrimoniales, clientélares et discriminatoires largement favorables à l'élite rentière. La première phase du *chavisme* a donc été consacrée essentiellement à la lutte contre les privilèges de l'oligarchie nationale ¹⁴⁹ par une politique redistributive et sociale principalement axée sur l'éducation et la santé des populations les plus déshéritées de la société vénézuélienne ¹⁵⁰. La remise en question de l'hégémonie des États-Unis est plus tardive. C'est seulement à partir du coup d'État dont le Président Chávez a été victime le 11 avril 2002 que le discours [376] politique nationaliste et anti-états-unien s'est véritablement imposé au sein de son gouvernement ¹⁵¹. Soupçonnée d'avoir orchestré le putsch, l'Administration Bush est devenue dès lors pour Caracas l'ennemi extérieur à vaincre par une opposition systématique à son modèle de domination.

L'imprécision et l'éclectisme de son projet politique dit *néobolivarien* tiennent pour beaucoup à l'abondance des sources idéologiques dans lesquelles il puise. Outre les références symboliques aux figures nationales d'Ezequiel Zamora et de Simon Rodriguez ¹⁵², le néobolivarisme renvoie fondamentalement aux idées de Simon Bolívar (1783-1830) ¹⁵³ dont la pensée et l'action militaire ont contribué à libérer du joug colonial ibérique plusieurs pays du Nouveau Monde entre 1811 et 1825. Aux principales valeurs originelles de cet « arbre aux trois racines » dont s'abreuve métaphoriquement le projet néobolivarien actuel pour donner un sens rassembleur, « *intégrateur et reconstruteur de l'histoire nation-*

cratique et sa culture de rente pétrolière. L'entrée en crise de ce modèle rentier à la fin des années 1980 a entraîné des émeutes à Caracas (*caracazo*) appelant la démission du gouvernement de Carlos Andrés Pérez.

¹⁴⁹ La hausse significative des dépenses sociales a entraîné une forte opposition auprès de la classe moyenne et des nantis. Ne bénéficiant pas directement de ces programmes, les opposants, rassemblés sous la bannière de la *Coordinadora democrática*, ont perçu la mesure comme un détournement populiste de la manne pétrolière et comme une réelle menace pour leurs acquis et leur pouvoir d'achat.

¹⁵⁰ Christian Tremblay, « La politique sociale du gouvernement Chávez : populisme ou pressions populaires ? », *La Chronique des Amériques*, Observatoires des Amériques, n° 6, Montréal, janvier 2004.

¹⁵¹ Jamais condamné par les États-Unis ni par l'Espagne de José Maria Aznar, ce putsch a permis la destitution d'Hugo Chávez pendant plusieurs heures avant d'être libéré puis rétabli dans sa fonction exécutive.

¹⁵² *Caudillo* fédéraliste de la fin du XIXe siècle, Ezequiel Zamora a donné son sens stratégique au discours bolivarien. Éducateur du *libertador*, Simon Rodríguez a conféré à son discours le caractère révolutionnaire et populaire. Lire à ce propos Alberto Garrido, *La Historia secreta de la revolución bolivariana*, Editorial Venezolana, Caracas, 2000.

¹⁵³ Les grandes lignes de la vision de Simon Bolívar concernaient la justice sociale, la liberté, l'égalité des droits, l'éducation publique gratuite et obligatoire, la souveraineté nationale et l'intégration géopolitique des pays latino-américains. Précurseur de la pensée anti-impérialiste hispano-américaine, le *Libertador* a donné forme et vie, à l'échelle du sous-continent, à l'idéal classique d'amphictionie.

le » ¹⁵⁴, s'affirme aujourd'hui un profond sentiment anticapitaliste et anti-impérialiste influencé par de nombreuses autres références idéologiques ¹⁵⁵. Par-delà les [377] valeurs chrétiennes de la mouvance de la théologie de la libération théorisée par le Péruvien Gustavo Gutierrez, la nouvelle idéologie chaviste prend appui notamment sur les travaux de Marx, de José Martí et, contre toute attente, du célèbre linguiste états-unien Noam Chomsky, dont l'un des derniers ouvrages, intitulé *L'Hégémonie ou la survie. La stratégie impérialiste des États-Unis*, constitue le livre de chevet du *Presidente*. Lors de la 61^{ème} Session de l'Assemblée générale de l'ONU, Hugo Chávez n'a pas tari d'éloges sur ce livre qui l'aide à saisir et à déjouer les objectifs hégémoniques de son rival.

c) Une contre-offensive multiscalaire

[Retour à la table des matières](#)

Par-delà son foisonnant symbolisme et syncrétisme idéologique, le néobolivarisme vénézuélien peut se lire dans les faits comme une contre-attaque multiscalaire au modèle hégémonique états-unien. Définie dans la nouvelle constitution du pays comme « *doctrine de sécurité, de défense et de développement* », la riposte stratégique de Chávez se décline en effet tant aux niveaux national et régional qu'international.

D'abord, à l'échelle interne, la lutte de Caracas contre le paradigme néolibéral promu par Washington se déploie à travers l'orientation socialiste de la *Révolution bolivarienne*. L'édification d'un « *socialisme du XXI^e siècle* » constitue aujourd'hui la priorité d'Hugo Chávez ¹⁵⁶. Prenant le contre-pied des valeurs capi-

¹⁵⁴ Edgardo Lander, « Le Venezuela à la recherche d'un projet contrehégémonique », <http://www.clacso.org>, 8 octobre 2004.

¹⁵⁵ Depuis la mort du *Libertador*, plusieurs régimes d'idéologies différentes ont mobilisé au Venezuela l'univers symbolique bolivarien. D'autres régimes, en Amérique latine, se sont également réclamé héritiers de la pensée de Bolívar (ex. du Mouvement pour la République bolivarienne de l'Équateur). Le recours fréquent à Bolívar s'explique notamment par la nécessité des promoteurs d'en appeler à une communauté de pensée dans une région où l'hétérogénéité (politique, économique, etc.) l'emporte largement sur l'unité.

¹⁵⁶ Selon Nathalie Guay et Raphaël Canet, cette nouvelle référence au socialisme permet « *d'enrichir l'univers idéologique du discours chaviste par l'introduction de nouvelles valeurs plus universalistes* ». Elle permet également « *d'entrer en résonance avec des organisations de l'extérieur de l'Amérique latine pour qui le terme de bolivarianisme est certainement un peu obscur* ». Autrement dit, elle « *permettrait de projeter au niveau global, dans une perspective stratégique d'unification mondiale des luttes, l'idéologie bolivarienne trop fortement enracinée à l'échelle régionale* ». Il s'agit donc d'un « *changement stratégique d'échelle d'un référent idéologique* ». Cf. N. Guay, R. Canet, « Quand le spectre de Bo-

talistes, de l'individualisme, des privilèges et de la corruption, le néosocialisme vénézuélien défend, selon son concepteur, l'éthique, la morale, l'égalité, la liberté et la citoyenneté. Aussi, [378] au modèle de démocratie représentative et libérale, oppose-t-il le concept de démocratie « protagonique » et sociale censé placer le peuple et les mouvements populaires au cœur du système politique, étant entendu que les partis (et non plus un parti unique !) doivent être subordonnés au pouvoir populaire. Reprenant l'idée d'union civico-militaire chère à Ezequiel Zamora, le socialisme renouvelé accroît également le rôle de l'armée dans l'exercice de la souveraineté politique ¹⁵⁷. Les officiers qui occupent aujourd'hui des postes de gouverneurs ou dirigent des corps municipaux sont légion. Sur le plan économique, la nouvelle idéologie prône le coopérativisme et l'associativisme. Sont ainsi favorisées les expériences d'autogestion, de cogestion, de propriété collective et d'unités de production communautaires. À ce jour, ce ne sont pas moins de deux cents « entreprises socialistes » qui ont déjà vu le jour dans l'agriculture et l'industrie. En outre, pour rétablir le contrôle national du secteur énergétique vénézuélien, de nombreux gisements pétrolifères longtemps exploités par des compagnies étrangères (Exxon Mobil, Chevron, Conoco Phillips, British Petroleum, Total, Statoil) ont été récemment placés sous la gestion de Petróleos de Venezuela (PDVSA) ¹⁵⁸.

À l'échelle sous-régionale et régionale, le néobolivarisme encourage la mise en place de mécanismes intégrateurs à visée émancipatoire. À rebours du modèle stato-économique du type CBI ¹⁵⁹, ALENA ou ALCA visant l'intégration par le marché et la concurrence, il exhorte à une forme de regroupement interétatique articulée autour de l'idée d'une solidarité latino-américaine élargie pour avancer ensemble dans la voie du développement endogène, indépendant et garant « *du bien-être des peuples et de la sécurité collective des habitants* » ¹⁶⁰. Véritable antithèse [379] de l'ALCA, l'ALBA (Alternative bolivarienne pour les Amériques) est l'un de ces « *instruments d'indépendance* » basé sur le principe de coopération et d'émancipation. Sorte de déclaration d'intentions cosignée pour l'heure par Hugo Chávez, Fidel Castro, Evo Morales et Daniel Ortega et avalisée par le Parlement latino-américain (*Parlatino*), cette alternative au modèle d'intégration

livar hante le FSM : Dilemme entre le principe d'horizontalité et la révolution bolivarienne », *La Chronique des Amériques*, n° 14, Observatoire des Amériques, mars 2006.

¹⁵⁷ Manuel Cabieses Donoso, « Où allez-vous, Président Chávez ? » *Voltaire*, Édition internationale, 14 décembre 2005, <http://www.voltairenet.org/articlme132461.html>.

¹⁵⁸ Seule *Exxon Mobil* a refusé ce type d'association avec la corporation pétro-gazière publique PDVSA.

¹⁵⁹ CBI : Initiative pour le Bassin de la Caraïbe lancée en 1983 par le Président Reagan.

¹⁶⁰ Article 153 de la Constitution de la République bolivarienne du Venezuela.

washingtonien est ouverte à l'ensemble des pays de la région qui aspirent à une rupture avec un modèle d'intégration régionale de facture néolibérale.

Un train d'initiatives contre-hégémoniques complète ce dispositif. Dans le secteur de l'énergie, *PetroAmérica/Petrosur* est envisagée comme un bloc pétrolier supposé regrouper à terme les compagnies pétro-gazières publiques de la Bolivie (YPFB), du Venezuela (PDVSA), de l'Argentine (ENARSA), du Brésil (PETROBRAS), de l'Équateur (PETROECUADOR), de Cuba (CUPET) et de Trinidad et Tobago (PETROTRIN), afin d'exercer un contrôle sur 11,5% des réserves mondiales de brut. Créée en 2005, *PETROCARIBE* est une autre forme d'alliance conclue entre le Venezuela et quatorze pays de la Caraïbe en vue d'un approvisionnement stable en hydrocarbure (à tarif préférentiel et avec facilités de paiement et crédits pouvant aller jusqu'à 25 ans). Au niveau bancaire et financier, la récente création de la Banque du Sud comme alternative à la Banque mondiale et au FMI entend favoriser la réduction des asymétries et le développement économique et social régional. Considérant qu'il « *est maintenant temps de récupérer les capitaux latino-américains afin de les investir dans les besoins de la région* », le président Hugo Chávez a déjà signé avec ses homologues argentin, brésilien, paraguayen, équatorien et bolivien, le document constitutif de cette nouvelle institution bancaire. Michèle Bachelet (Chili) et Alvaro Uribe (Colombie) ont également annoncé leur possible participation à cette architecture financière régionale qualifiée « *d'instrument pour la libération* » par son concepteur et comme « *moyen d'éliminer la subordination aux organismes financiers régionaux* » par Evo Morales.

D'autres initiatives émancipatrices sont simultanément menées, à l'échelle régionale, à l'instigation du Venezuela contre l'hégémonie culturelle, médiatique, cinématographique, technologique [380] et même militaire nord-américaine. Les politiques de coopération scientifique menées dans le pays depuis 1999 visent à donner corps à la notion de « *Science pour la paix et le développement* ». La création d'un ministère de la Science et de la Technologie et la promulgation de la Loi organique sur la Science, la Technologie et l'Innovation (LOCTI) en 2001 témoignent de la ferme volonté politique nationale de valoriser les réseaux de coopération scientifique comme moteur pour le développement latino-américain et comme levier de (contre-) pouvoir ¹⁶¹. C'est précisément dans cet esprit qu'est née *TELESUR*. Dès son lancement en 2005, cette chaîne de télévision multinationale (Venezuela, Argentine, Brésil, Uruguay) ¹⁶² a été envisagée pour contrer

¹⁶¹ Marianela Lafuente, Carlos Genatios, « Savoir, c'est pouvoir. Science et technologie pour un développement national », *Revista Question*, Caracas, 2005.

¹⁶² Sa devise est « *Nuestro norte es el sur* » (*Notre cap, c'est le Sud*).

l'influence de CNN et de UNIVISIÓN ¹⁶³. L'année suivante, un autre organisme public, la *Villa del Cine*, a été créé par Hugo Chávez pour combattre « *la dictature cinématographique d'Hollywood* » ¹⁶⁴. La réponse vénézuélienne au nouvel agenda de sécurité *post-11* septembre de la Maison Blanche recouvre aussi le domaine technologique avec notamment la mise en orbite du premier satellite *Simon Bolívar* officiellement destiné à promouvoir, de manière endogène, l'intégration communicationnelle latino-américaine. La réaction de Caracas s'étend en outre à la sphère militaire ¹⁶⁵. Au mépris des restrictions imposées par l'Administration Bush, le pays s'est [381] lancé, d'une part, dans la modernisation de son arsenal ¹⁶⁶. D'autre part, il s'est engagé dans le financement de plusieurs bases aériennes en Bolivie pour riposter au récent renforcement de la présence de l'armée nord-américaine le long de la frontière paraguayenne.

Au plan international, le président vénézuélien mène la même politique volontariste. Partisan d'un monde multipolaire, il s'est ouvertement prononcé pour une réforme de l'ONU et pour une ouverture du Conseil de Sécurité à d'autres membres permanents, comme par exemple aux représentants des pays non alignés. Il a également appelé de ses vœux un renforcement de l'Organisation des pays producteurs de pétrole (OPEP), de sorte qu'elle devienne un véritable acteur géopolitique mondial. Pour faire front commun face à l'hégémonie des États-Unis, des alliances stratégiques multisectorielles ont été également nouées, ou sont en passe de l'être, avec l'Iran, la Libye et la Syrie ¹⁶⁷, bêtes noires de Washington. Au niveau bilatéral, Caracas mise de la même façon sur le déploiement de la coopération énergétique et minière avec d'autres pays du Sud comme la Chine, l'Inde ou

¹⁶³ Blanche Petrich, « *Telesur*, une télévision contre-hégémonique en Amérique latine », *Risal*, 6 mars 2005.

¹⁶⁴ Pour faire échec à cette domination culturelle, le président vénézuélien serait même sur le point d'accorder dix-huit millions de dollars au réalisateur nord-américain Danny Glover pour tourner au Venezuela un film sur Toussaint Louverture, ancien esclave affranchi, *leader* de la révolution haïtienne qui devait déboucher sur l'indépendance de Saint-Domingue en 1804. Selon le site IMDb.com, Don Cheadle est pressenti dans le rôle de T. Louverture.

¹⁶⁵ Depuis l'aide massive apportée par Washington à Bogota, dans le cadre du Plan Colombie, la capacité conventionnelle de l'armée colombienne s'est considérablement accrue. Elle est, en termes de puissance de feu environ quatre fois supérieure aux Forces armées vénézuéliennes.

¹⁶⁶ Via l'achat d'un matériel sophistiqué à la Russie, à la Chine, au Brésil et à l'Espagne. Selon certaines sources, le Venezuela aurait acheté récemment 40 hélicoptères de combat MI 35 et 100 000 fusils d'assaut AK-47 à la Russie, 24 avions de chasse Super Toucans au Brésil, plusieurs radars à la Chine et au Brésil pour la protection de son espace aérien, 4 corvettes à l'Espagne et 6 avions de transport C-295 à la filiale ibérique Izar du groupe EADS.

¹⁶⁷ Un accord syro-vénézuélien signé à Damas prévoit la création d'une compagnie mixte pour construire des raffineries de pétrole sur le territoire de la Syrie.

l'Algérie ¹⁶⁸. Les relations entre le Venezuela et la Russie vont aussi bon train. Hugo Chávez soutient la conception russe du monde multipolaire. Des pourparlers et des consultations intenses ont lieu régulièrement aux niveaux économiques, commerciaux et diplomatiques entre les deux États. Alors que le gouvernement chaviste envie les hautes technologies que son partenaire russe détient dans le secteur militaire, le pouvoir Moscou est intéressé par les avancées vénézuéliennes dans la [382] pétrochimie, de même que par l'exploitation de gisements d'hydrocarbures lourds du Bassin de l'Orénoque.

Contre-attaque, contre-offensive, contre-hégémonie, autant de qualificatifs employés aujourd'hui pour désigner une réponse politique somme toute palingénésique. La riposte chaviste actuelle à l'hégémonie états-unienne ressuscite en effet l'opposition séculaire entre le *latino-américanisme*, cher à Bolivar, et le *panaméricanisme*, induit par la pensée de Monroe. Ces deux visions antagoniques qui sont une constante dans l'histoire des relations interaméricaines sont loin d'être obsolètes aujourd'hui. Comme en témoigne la dialectique régionaliste ALBA/ALCA, l'équation bolivarisme *versus* monroïsme continue de structurer les rapports entre le Sud et le Nord du continent. La nouveauté majeure du débat actuel concerne essentiellement le changement de ton. À l'aube du nouveau millénaire, la controverse doctrinale du début du XIX^e siècle se réédite sur un mode non plus strictement contentif et défensif mais nettement offensif. Autrement dit, au Venezuela, l'heure est assurément à la radicalisation de la remise en question du *modus operandi* de l'hyperpuissance voisine et à la lutte pour une hégémonie alternative. En réaction à l'adoption du nouvel agenda sécuritaire *post*-11 septembre par la Maison Blanche, Hugo Chávez affiche ouvertement sa volonté de « *mettre KO l'empire américain* » ¹⁶⁹ lors d'une énorme manifestation précédant le référendum du lendemain portant sur une révision de la Constitution et appelle toutes les nations à se rallier à sa lutte pour l'avènement d'un monde multipolaire. Saisie dans une perspective herméneutique, sa stratégie multiscalaire, dont le syncrétisme idéologique, les mouvements populaires et la rente pétrolière constituent respectivement les soubassements doctrinaire, social et économique, peut se lire comme une double réplique tactique proche de l'envie (hostile ou émulative) décrite par les chercheurs en psychologie politique.

¹⁶⁸ Le Venezuela est devenu l'un des principaux fournisseurs de combustible à la Chine. Les deux pays prévoient la construction de trois raffineries de pétrole sur le territoire chinois et une flotte de pétroliers.

¹⁶⁹ Hugo Chávez n'hésite pas à défier et à vilipender publiquement son homologue états-unien lors d'interventions médiatisées. Mister Danger, Hitler, le Diable, autant de surnoms récemment donnés au Président Bush par Hugo Chávez.

D'abord, le néobolivarisme est une réplique à l'orientation paternaliste et unilatéraliste de son rival nord-américain, c'est-à-dire une réponse vive qui marque une hostilité forte à l'endroit de [383] l'hégémon visant à stopper ce qu'il considère être une menace pour les équilibres géopolitiques de la planète et, *a fortiori*, de sa propre nation. Ensuite, la doctrine sécuritaire vénézuélienne est aussi, à plusieurs égards, une réplique de celle du Nord. Par une sorte d'admiration de la puissance, et sous l'effet d'un *désir mimétique*, Hugo Chávez tend à imiter le mode opératoire de la Maison Blanche. Bien que la philosophie qui sous-tend son projet soit diamétralement opposée à celle de son adversaire, les moyens mis en œuvre par Caracas (militarisation et intégration régionale) reproduisent sur le terrain ceux de son détracteur. Aussi peut-on en inférer que, à l'instar des contre-pouvoirs qui ne sont pas à proprement antipouvoir, la contre-hégémonie vénézuélienne n'est aucunement antihégémonique. Elle traduit simplement, au-delà du sens commun, l'opposition à l'hégémon et le désir plus ou moins conscient de le concurrencer, voire de le supplanter et de s'y substituer, éventuellement. Reste à découvrir si, à terme, la contre-hégémonie chaviste ne risque pas de devenir – par analogie au domaine publicitaire (notion de contre-publicité) – un projet contre-productif à son objet, c'est-à-dire nuisible à ce qu'il prétend vanter, ici la cohésion régionale, comme semblerait l'augurer le chassé-croisé politique actuel entre, d'un côté, les thuriféraires de l'ALBA et, de l'autre, la Colombie, la République dominicaine, le Mexique, le Guatemala et le Salvador, inflexiblement subordonnés à Washington.

En somme, le projet chaviste n'est-il pas de nature à fissurer encore davantage cet espace latino-américain dont les lignes de fractures surpassent déjà, par leur poids historique et leur ancrage à la fois spatial, social et institutionnel, ses ferments d'unité ?

Michel Bergès

« Les pratiques de l'hégémonie ne sont pas simplement culturelles mais globales et passent par une stratégie politique, à la fois interne et internationale, même si elles apparaissent, vu de l'extérieur, comme mimétiques. Thème intéressant à approfondir et à débattre, grâce à l'intervention d'Éric Dubesset... »

[384]

Yves Roucaute

« Je ne pense pas qu'on puisse dire que le Venezuela est en mesure de, a la possibilité de, ou même songe sérieusement à faire une politique anti-hégémonique. C'est faux pour plusieurs raisons. D'abord, on a affaire à un phénomène très connu, le populisme, qu'on a déjà rencontré en Amérique latine et ailleurs. Il était autrement plus "dangereux" pour les États-Unis d'avoir des phénomènes comme le péronisme en Argentine. Il n'y a pas de projet alternatif de Chávez. Tout ce qu'il essaie de faire, c'est de rassembler les gens qui, pour des raisons totalement différentes, sont opposés aux États-Unis, et qui, pour des raisons de clientélisme, pourraient avoir intérêt à ce que le candidat soutenu par les États-Unis soit écarté. Il n'y a pas d'alliances durables, d'hégémon au sens de Sparte, précisément. Cela reste empirique et hétérogène. C'est là le vrai problème, en tant que politistes, qui nous intéresse.

Je pense qu'il y a une hégémonie américaine, qui se lie aussi dans le fait, d'une manière assez simple, qu'il n'y a pas d'alternative dans le monde aujourd'hui au "projet culturel" américain. Quelque chose qui me frappe, au Venezuela, en Argentine, comme dans tous ces pays latinos où, à un moment donné, on proteste contre l'hégémonie américaine – et d'ailleurs souvent à juste titre, ce n'est pas le problème là et ce n'est pas un jugement moral que j'expose. Comment proteste-t-on ? Par des partis politiques, des manifestations, des associations, des élections, des jugements juridiques, etc. Au fond, par un système de pensée qui est hérité, on le voit bien, du monde occidental et quelque part de cette domination culturelle américaine, parce que ça se fait en jean, à travers des musiques, des rythmes, des modes de pensée, des modes d'action, des modèles dont on voit bien qu'ils sont culturellement dans l'expression de cet univers-là que l'on prétend écarter...

Ce qui m'intéresse en tant que politologue, c'est, derrière les mots, les affiches, etc., à travers justement une sorte de sémiologie, de faire ce que Roland Barthes nous invite à tenter sur les signes, une sémiologie au fond du discours politique, mais aussi des attitudes, des comportements, etc. Une vraie sociologie de fond sur ce qui se passe, parce qu'on révèle l'étendue de l'hégémonie, mais aussi l'étendue de ce qui se passe de l'autre côté. [385] Parce qu'en réalité, comme je l'ai dit antérieurement, l'hégémonie américaine justement, ce n'est pas un empire. Alors qu'est-ce qui se passe ? De l'autre côté on voit bien la montée de l'espagnol aux États-Unis, phénomène très intéressant... La montée d'une langue n'est

pas et ne peut pas être innocente ! Ce n'est pas possible ! Une langue, ça transporte des cultures, des mœurs. Tous ceux qui ont fait un peu de linguistique le savent. Ces processus m'intéressent. Ils ne sont pas antihégémonique... Les États-Unis sont aussi latinos de l'intérieur ! Les signes travaillent et portent des modes de pensée et d'appréhension contre d'autres signes, souvent de manière inconsciente. Un des objectifs des sciences politiques en relations internationales c'est d'analyser ce processus contradictoire de mélanges culturels. Quant aux alliances de la Chine avec Chávez, ou de Chávez avec l'Iran, à un moment donné, tout cela, c'est quelque part de la rigolade, c'est tactique et médiatique ! Même s'il y a un profond malaise au Venezuela, qui en réalité s'exprime de façon terriblement "occidentale". Mais ce pays sortira de la crise, et tout cela sera passé aux pertes et profits dans l'histoire du Venezuela. »

Éric Dubesset

« Il y a un décalage entre la rhétorique bolivarienne d'Hugo Chávez et la réalité. Il est vrai que les privatisations et l'approvisionnement en pétrole se maintiennent. On peut souligner aussi le retrait d'Hugo Chávez de la CAN (la Communauté andine des Nations) et son entrée dans le MERCOSUR. C'est très important car Chávez veut donner une dimension politique à cette dernière institution, qui n'existait pas jusque-là. Il introduit aussi en même temps cette dimension d'hégémonie qui ne plaît pas forcément à tout le monde, notamment à l'Uruguay. Cet État siège au MERCOSUR et menace de s'en retirer et de se rapprocher des États-Unis. Au-delà des positions vénézuéliennes, il y a bien un risque d'implosion du MERCOSUR. Par ailleurs, sur l'affaire des otages des FARCS, l'opposition est aussi importante entre le Venezuela et la Colombie, Chávez ayant aussi perdu récemment son référendum interne concernant son projet de quasi-présidence à vie par rapport à son pays... »

[386]

Michel Bergès

« Gérard Dussouy a mis l'accent sur l'importance de la construction d'aires régionales dans la recomposition d'un monde multipolaire. Il y a effectivement sinon des contre-modèles, du moins des contrepoids. Je ne suis pas certain que le Département d'État américain partage le point de vue optimiste d'Yves Roucaute. D'autant que si les États-Unis sont hispanisés, c'est peut-être Chávez qui aura raison et qui inversera l'hégémonie en Amérique du Nord comme du Sud. Éric Dubesset n'a pas insisté, dans son intervention, contrairement à d'autres articles qu'il a écrits, sur une

autre racine de la contre-hégémonie chavézienne : le castrisme. Peut-on penser que ladite contre-hégémonie est faible, superficielle, théâtrale, en porte-à-faux ? Il n'est pas évident, non plus, que les Américains sous-estiment ce type de gesticulation dans l'aire régionale en question. Ce n'est pas parce qu'il y a des jeans, de la musique américaine, même au Venezuela ou au Brésil, que la politique de ces pays s'alignera sur celle des États-Unis... Ils ont leurs propres intérêts à défendre, et semblent plutôt s'ouvrir vers d'autres pays, d'autres continents, dans une conception multipolaire des alliances, notamment en intégrant l'opposition Nord/Sud... »

Eric Dubesset

« Je suis assez d'accord sur le fond. En revanche, je voudrais nuancer. Dire qu'il n'y a pas de projets alternatifs est faux. Je pense qu'il y en a. Quant à savoir s'ils sont viables, c'est une autre chose. L'ALBA est un projet alternatif qui a placé l'ALCA dans l'impasse, si bien qu'aujourd'hui l'ALCA, qui devait voir le jour à l'horizon 2005, est reportée sous une forme allégée dite "light", pour 2007. Il existe donc des projets alternatifs, même s'ils ne sont pas totalement durables... Je ne pense non plus, assurément, que le rapprochement entre Chávez, Castro, la Bolivie, l'Iran ou le Liban, fasse sourire Condoleeza Rice ou Georges W. Bush ! »

[387]

**Deuxième partie : Le statut des théories
internationales : culture ou science ?**

Chapitre VI

Cultures, hégémonie et contre-hégémonie

[Retour à la table des matières](#)

Michel Bergès

« Nous allons aborder la question de l’hégémonie, non plus à partir d’une réflexion sur la théorisation internationaliste, mais de cas concrets qui font surgir des stratégies de contre-hégémonie au niveau symbolique et culturel. On peut penser que l’hégémonie est liée également – réseau de concepts oblige – à une approche de la stratégie. Elle concerne en effet l’univers mental, celui des calculs, pas simplement des consentements, des modes d’obéissance passifs, des jeux d’échanges ou des “mimétismes”, problématique investie lors de la rencontre ACI de Pékin par Jean-Louis Martres, avec sa théorie de l’iridescence (cf. supra, p. 206-225). Si elle implique des “ruses”, des “secrets” – osons prononcer en science politique de tels mots –, elle dépend également d’ambitions, d’une “volonté de puissance” sur les autres, donc d’un potentiel de séduction, d’imposition de normes, de “déculturation”, mais aussi de résistances, de jeux de luttes et de phénomènes d’“acculturation” (concepts de

l'anthropologie historique), porteurs de "contre-hégémonies" représentatives.

*Voici un mode particulier de domination qui passe notamment par la maîtrise de ce dont Sun Tzu parle, et dont les Chinois sont friands : l'imposition des symboles (en premier lieu la langue, l'écriture et les dénominations) à un ennemi ou un allié temporaire. Pour "hégémoniser" un concurrent, il faut intervenir sur sa pensée, ses comportements, son style de vie, ses goûts, sa vie quotidienne, sa mémoire, son identité, ses référents profonds... Il faut déployer alors des stratégies mentales, pas simplement économiques (même si la diffusion et le fétichisme des objets de la [388] consommation modernes peuvent faire partie des modèles culturels exportés et plus ou moins intériorisés de séduction, de fascination, de mimétisme et d'envie), ou physico-militaires classiques (bases de soldats, porte-avions, contrôle des détroits, écoutes satellitaires des communications, etc). Pour certains stratèges chinois, qui parlent de "guerre hors limite", ce niveau de l'intelligence est celui, supérieur, de la "guerre moderne", qu'il faut gagner sans l'avoir livrée. Ainsi des catégories mentales, des modes de raisonnement, des techniques, des panoplies formatées, des théories, sont diffusés et imposés (notamment en matière de relations internationales), mais aussi négociées et échangées sur le marché mondial. Là, l'hégémonie, comme la contre-hégémonie (pensons à l'art chinois du piratage, de l'espionnage et du pillage technologique moderne ou de la copie) est l'art de mener la guerre par d'autres moyens. On se rapproche ainsi du sens gramscien original qui visait la domination intellectuelle et culturelle par une classe dominante à l'intérieur d'un État à travers les appareils idéologiques étatiques ou civils (presse, école, université, Églises...) des classes dominées (cf. Gramsci : *Écrits de la prison et Écrits politiques*).*

Cet objet complexe, d'essence culturelle et idéologique, dépasse finalement le vieux concept internationaliste, posé dès Thucydide, de la direction d'une alliance consentie et partagée, voire la conception de l'hégémonie-domination, au sens des historiens. Il nous oblige à intégrer les phénomènes symboliques, imaginaires, théoriques, comme celui des normes juridiques qui constituent un instrument de pouvoir, ou encore celui de la science et des techniques subséquentes sur lesquelles reposent à la fois le matériel militaire et le fonctionnement de l'économie moderne... Pensons aussi à la très haute informatique théorique qui pilote le monde contemporain, aux nanotechnologies, à la bataille pour les brevets, à la maîtrise des réseaux de production, de certification, de légitimation et de diffusion des sciences et des techniques. Sans parler de la domination concernant les valeurs éthiques ou les productions dans l'imaginaire. Y aurait-il une hégémonie à tous ces niveaux, qui soit univoque, liée à la mondialisation actuelle ? »

[389]

I. Hégémonie et culture : le cas brésilien

Monica Leite Lessa
Université de Rio de Janeiro

[Retour à la table des matières](#)

Nous nous interrogeons au Brésil précisément, à partir d'études empiriques en cours, sur le fait de savoir s'il existe actuellement une hégémonie culturelle nord-américaine, et aussi s'il n'y a pas eu, à certaines périodes, une hégémonie culturelle française. Il a été signalé que les Britanniques ne sont pas intéressés par le fait d'avoir une influence étendue, une hégémonie culturelle dans des zones d'influence. Par contre, ce n'était pas le cas des Français, au XIX^e siècle. Des facteurs historiques expliquent que des produits ont été de plus en plus mis en circulation au Brésil, la langue notamment, par les Alliances françaises, la coopération universitaire, le capitalisme éditorial, etc. À la fin du XX^e siècle, en face de la croissance du commerce des biens et des services culturels, notamment américains, l'importance signalée des théories du *soft power*, donc de la dimension culturelle des relations internationales, qui était indiquée par Nye comme une possibilité pour les États-Unis de récupérer leur capital de sympathie, de prestige et d'influence dans le monde, est revenue en discussion dans les années quatre-vingts. On s'est demandé dans la science politique brésilienne pourquoi la dimension culturelle faisait toujours partie cependant des questions moins étudiées que celles concernant l'économie et les données militaires.

En face de la pluralité des théories des relations internationales, du non-consensus sur des concepts clés ou opératoires, comme on s'en rend compte dans cette rencontre, et de la prédominance des études économiques, politiques ou militaires, nous proposons d'examiner les dimensions « hégémoniques » ou non de cette dimension culturelle, à partir de l'idée que le domaine culturel constitue bien un enjeu de force. J'ai été intéressée de voir que les historiens français des relations internationales, comme par exemple, Jean Frémont, et des scientifiques politiques comme Raymond Aron ou d'autres, ont déjà proposé des [390] réflexions qui ont signalé des pistes. De la même façon que Morgenthau, dans son œuvre

majeure des années quarante, qui a écrit que « l'impérialisme culturel », comme on l'appelait alors, était le plus subtil, le plus détourné et le plus dangereux, justement à cause de cette subtilité qu'on ne voit pas arriver. Quiconque a le pouvoir d'influencer et de pénétrer dans cette partie des sociétés, a la clé du succès pour la politique externe de son pays. Donc les facteurs culturels, me semble-t-il, devraient être considérés avec les autres facteurs pour analyser les comportements des relations entre États et sociétés. Pour certains auteurs, il est un facteur déterminant de la politique extérieure des États. Dans les années quatre-vingts et quatre-vingt-dix, on parlait du problème en termes « d'influence ». Raymond Aron précisait ainsi : « *Entre pays et nations amies, l'influence, le prestige est la clé des relations. On ne peut pas utiliser la force, donc on mise sur les soldats de temps de paix, les diplomates et les universitaires par exemple* ». Ce sont des pistes qu'on a un peu laissées de côté.

Dans les études brésiliennes sur la dimension culturelle dans les relations internationales, on s'appuie de plus en plus sur l'interdisciplinarité, à partir de travaux qui mettent l'accent sur l'avancée du capitalisme au niveau de la production des biens symboliques, ou sur la façon dont ces biens ne deviennent pas des marchandises au moment de la circulation, mais au moment même de leur conception et sur la façon dont cela façonne les mentalités, l'opinion publique et donc la politique des États et des dirigeants. La culture contemporaine confère un air de similitude, uniformise les canons, les styles, les catégories mentales, les styles de vie. Par ailleurs, les secteurs de cette culture s'harmonisent entre eux : films, radios, journaux, etc.

La production des biens symboliques, des services culturels a augmenté par rapport à leur importance dans l'économie internationale, à tel point que les États-Unis ont proposé, au début des années quatre-vingt-dix, d'inscrire la culture à l'OMC. La culture a été présentée par eux comme une marchandise quelconque. L'opération aurait réussi si la France n'avait pas justement proposé le débat de « l'exception culturelle », où elle a été suivie en partie par l'Union européenne, à partir d'une position insistant sur le fait [391] que la culture faisait partie de l'identité des peuples. Les réactions adverses à ce point de vue ont été importantes. Cela signifiait cependant que les États pouvaient avoir une relative indépendance dans le secteur culturel. Une fois cette discussion entrée dans l'OMC, tous les États auraient été soumis aux décisions de l'OMC et donc les pays n'auraient pas pu avoir une politique qu'ils considéraient comme servant leurs intérêts culturels propres, dans l'appui aux secteurs de l'industrie culturelle ou de « l'industrie créative », comme l'a dénommée dans un livre publié à Harvard en 2000, Richard E. Caves (*Creative industries. Contracts between Art and Commerce*). Industrie

créative qui comprend, selon cet auteur, la production de films, la musique, les produits MP 3, la musique digitale, le *software*, les jeux vidéos, etc.

Cette discussion a donc évolué. Le Brésil a tenté de constituer des réseaux liés à des organismes internationaux comme l'UNESCO par exemple, l'OEA pour l'Amérique du Sud, et les universitaires. Cela, afin de discuter de cette question et de définir des champs de réflexion et de recherche à ce propos. Par exemple, il y a eu une réunion à Salvador de Bahia en 2005 où ces réseaux ont proposé de prendre en compte la créativité de la culture dans ce processus de production de travail. Les industries culturelles de la mode, de la musique, de l'audiovisuel, comme du *design*, du *web*, du *software*, de la photographie, du cinéma... et autres loisirs ou *entertainment* représentent 7% du PIB mondial. En 2005, elles auront géré un budget de 1,3 trillion dans le monde (données de l'ONU). En 2000, ces valeurs n'étaient que de 831 milliards de dollars.

Selon les techniciens des ministères des affaires culturelles de tous les pays d'Amérique du Sud, l'univers culturel est en train de réaliser une transformation radicale dans le domaine de l'économie qui appelle de grandes transformations internationales. Le concept d'« industrie créative » part du principe que l'intégration culturelle dans le processus productif génère l'innovation et la différenciation des biens et services qui auront de l'importance aux niveaux national et international.

Par rapport à cette perspective nouvelle, des problèmes se posent. On ne dispose que de très peu de données statistiques. Il faudrait que le secteur culturel travaille directement avec les spécialistes [392] des communications, de l'anthropologie, les économistes, les sociologues, les hauts fonctionnaires de l'État liés aux ministères des Affaires Étrangères ou de la Culture, à l'UNESCO, à l'OMC, etc. attentifs à cette question. Académiquement parlant, il n'y a pas suffisamment d'études sur l'influence culturelle hégémonique de certains pays sur l'Amérique du Sud. Malgré quelques données, il nous manque encore une méthodologie pour étudier ces mécanismes. Et il n'y a pas de théories. Par ailleurs, tout le monde est d'accord qu'il n'y a pas de consensus sur les théories des relations internationales. Rappelons cependant quelques éléments.

La région sud-américaine concentre 9% de la population mondiale. Par contre, elle exporte moins de pourcentages de biens culturels. Cela signifie qu'il manque des politiques en la matière. Par contre, par exemple, on s'aperçoit qu'en Inde, la production de films autochtones a déjà dépassé celle des États-Unis. Le Brésil a annoncé sa position au sommet de Seattle en 1989, en indiquant qu'il allait prendre officiellement une position intermédiaire entre celle de la France et celle des

États-Unis, qu'il comprenait les inquiétudes françaises, mais que les produits culturels faisaient du chiffre et pesaient économiquement. Cela devait être pris en compte. Il fut donc difficile à la diplomatie brésilienne de soutenir une attitude radicale comme celle de la position européenne pour défendre la diversité.

Finalement l'exception culturelle est devenue la diversité culturelle qui a été légitimée dans un document de l'an dernier pour l'UNESCO dressant un état des lieux sur toutes ces questions. On y propose une normativisation des comportements de chaque État et de l'UNESCO en tant que gérant de cette discussion au niveau international. Le Brésil a annoncé que les positions synthétisées par les États-Unis et la France dans le domaine des biens culturels devraient être discutées à l'OMC – cela a été fait – et qu'il suggérait juste des thèmes de réflexion ou de débats, mais qu'il ne s'alignerait pas sur la position française, même s'il courait des risques d'hégémonie culturelle.

On peut citer là un extrait du dernier rapport publié par l'UNESCO :

« Les données douanières révèlent que le commerce de biens culturels a fortement progressé au cours des dix dernières années, [393] bondissant de 39,3 milliards de dollars en 1994 à 59,2 milliards de dollars en 2002. Toutefois en 2002 ce marché se limitait à un nombre restreint de pays et il s'agissait d'une économie à revenus élevés. Les États développés apparaissaient comme le plus grand producteur et consommateur de biens culturels. La Chine fait ici figure d'exception, s'étant hissée au 3^{ème} rang des exportateurs de biens culturels en 2002. Le Royaume-Uni occupe le sommet de cette liste, avec 8 milliards de dollars d'exportation de biens culturels durant l'année, suivi des États-Unis, affichant 7,6 milliards, et de la Chine avec 5,2 milliards. Bien que les pays en voie de développement comptent pour moins de 1% d'exportation totale de biens culturels, l'analyse met en lumière l'accession d'un nombre limité de pays émergents. Toutefois cette présence se réduisait à quelques marchés particuliers tels que les arts visuels, les statuettes, les jeux vidéos. En 2002, les quinze pays de l'Union européenne dominaient les exportations de biens culturels, affichant une part de 51,8% de tous les pays signalés, soit une légère diminution comparable à 54,3% en 1994. La région qui en a le plus profité durant ces dernières années est l'Asie, surtout l'Asie du Sud-Est pour les médias enregistrés, et l'Asie orientale pour les arts visuels et les jeux vidéo. En effet, en 2002, l'Asie s'est avérée la deuxième plus grande région exportatrice avec une part de 20,6%, surtout grâce à la croissance en Asie orientale qui a doublé sa part de 1994 à 2002 pour atteindre 15,6%. Il s'ensuit que l'Amérique du Nord est passée au 3^{ème} rang des régions exportatrices régressant de 25% en 1994 à 16% en 2002. La position de la région Amérique latine-Caraïbes s'est améliorée dans ces marchés gagnant un point de pourcentage de 1994 à 2002, bien que son ni-

veau commercial soit assez bas, on compte environ 3%. L'Océanie et l'Afrique n'ont pas progressé dans ces marchés au cours des dix dernières années, affichant une moyenne de 1% en 2002 ».

Il semble donc que l'enjeu est de taille et revêt plusieurs dimensions. Celle économique, évidemment. Celle aussi politique, parce que la plupart des pays ont intérêt à développer leur présence culturelle qui passe par l'exportation de leurs propres produits. Ces produits et cette présence culturelle devraient influencer et diriger en partie la politique gouvernementale ainsi que l'opinion publique, attirée par les pays à haut PIB.

[394]

Ces relations culturelles internationales ne sont pas nouvelles. Elles ne datent pas des années quatre-vingt-dix. La France, qui est présentée comme exemplaire dans l'instrumentalisation de sa culture, a pénétré culturellement les autres pays de deux façons assez efficaces dans la durée : la langue et la coopération universitaire, importante au XIX^e siècle et au début du XX^e. Après la première et surtout la seconde guerre mondiale, on a assisté à l'abandon progressif de ce type d'action culturelle à l'étranger. L'industrie de masse nord-américaine a inondé alors l'Amérique du Sud avec des films, de la musique... Évidemment on voit cette présence plus fortement que dans d'autres pays jusqu'à aujourd'hui.

Il faudra donc développer des études concrètes sur l'hégémonie culturelle et aussi dépasser les domaines traditionnels des relations internationales (l'économie, la politique, le militaire), ainsi que les concepts plus ou moins clairs formulés dans les années soixante-dix et quatre-vingts (ceux d'influence, de puissance...) qui, me semble-t-il, ne traduisent qu'une partie de la réalité actuelle. Les relations entre les pays sont aujourd'hui beaucoup plus complexes, évoluent plus rapidement, constituent de nouveaux enjeux et de nouveaux défis par rapport aux années précédentes.

Michel Bergès

« On vient ainsi d'aborder le domaine nouveau de l'hégémonie culturelle, qui pose des difficultés nombreuses et nouvelles au niveau de la définition de l'influence, du poids dans les relations internationales de l'économie mondialisée de la culture de masse et de ses industries sectorielles. Nous sommes là également en présence des politiques des États, plus ou moins liées à leur "diplomatie culturelle". Tous ces éléments peuvent-ils être conjugués avec le concept d'hégémonie ?

*Cette dernière intervention montre à la fois la préoccupation de certains États en matière d'exception culturelle, mais aussi la nécessité d'enquêtes concrètes pour dégager des critères quantitatifs et qualitatifs de mesure sur un terrain comparatif (la Chine, l'Inde, l'Europe, l'Amérique du Sud) des phénomènes d'hégémonie ou de contre-hégémonie, voire de mélanges culturels, comme les approches anthropologiques le suggèrent en mettant en avant [395] les concepts déjà cités d'"acculturation", d'"enculturation" ou de "déculturation". Je pense là à l'ouvrage de l'historien Nathan Wachtel, inoubliable pour des Américains du Sud, *La Vision des vaincus*. Celui-ci s'intéresse aux réactions des sociétés précolombiennes, isolées du monde jusqu'à 1492, face au choc des hommes blancs, qui ont ruiné leur civilisation. Wachtel décrit la façon dont ces femmes et ces hommes traumatisés ont vécu la défaite, l'ont mémorisée et transcendée de façon acculturée à travers diverses pratiques compensatoires, formes de résistances contre-hégémoniques face à des comportements d'imposition de modèles culturels extérieurs qu'ils ont su subtilement et douloureusement inverser. L'hégémonie concrète passe, vous l'avez suggéré, par la question de la langue, véhicule de la pensée, par l'exportation et l'importation de modèles et de styles de vie "modernes" contre des identités antérieures, par les industries culturelles de masse unificatrices, par les politiques culturelles et ce que l'on appelle le pouvoir culturel. Vous avez cité, en passant, la question de la francophonie. C'est celle que Constance Villar nous propose d'aborder plus en détail maintenant. »*

II. La francophonie : hégémonie ou contre-hégémonie ?

Constanze Villar
Université Montesquieu-Bordeaux IV

[Retour à la table des matières](#)

Il m'a été demandé de parler de la francophonie, de manière très concrète et de l'examiner au regard du concept d'hégémonie. D'abord, il faut rapidement préciser le contenu de la notion considérée. Xavier Deniau, puis Jacques Barrat ¹⁷⁰, ont énuméré quatre sens du mot :

- *un sens linguistique* : l'ensemble des hommes qui parlent français, mais aussi l'ensemble des productions verbales en langue française (la littérature francophone) ¹⁷¹ ; le français avec [396] environ 129 millions de locuteurs, se place au 10^{ème} rang des langues mondiales ;
- *un sens géographique* : l'ensemble des hommes (groupes, communautés, peuples, États etc.) associés à un territoire dont la langue (maternelle, officielle, courante ou administrative) est le français ; le français est langue officielle dans une trentaine de pays, juste derrière l'anglais (45 pays), devant l'arabe (25 pays) et l'espagnol (20 pays) ¹⁷².
- *un sens spirituel et mystique* : l'ensemble des hommes que réunit un sentiment d'appartenance et de solidarité naissant des valeurs communes qui les anime, les hommes « ayant le français en partage » ¹⁷³ ;
- *un sens institutionnel* : l'ensemble des organisations publiques et privées œuvrant dans l'espace francophone, espace formé par les trois ensembles ci-dessus ¹⁷⁴.

¹⁷⁰ Jacques Barrat, Claudia Moisei, *Géopolitique de la francophonie. Un nouveau souffle ?* (Col. « Les études de la Documentation française »), Paris, 2004 (août), p. 16.

¹⁷¹ Un ouvrage représentatif de cette perspective : Lise Gauvin, Michel Beniamino, *Vocabulaire des études francophones. Les concepts de base*, Limoges, Pulim, 2005, 210 p.

¹⁷² Jacques Barrat, Claudia Moisei, *Géopolitique...*, *op. cit.*, p. 22 et 23.

¹⁷³ La formulation est de l'ancien Secrétaire perpétuel de l'Académie française et ancien ministre de la Culture, Maurice Druon, cf. J. Barrat, C. Moisei, *op. cit.*, p. 17.

Ces quatre définitions peuvent être ramenées à deux faisceaux de sens, l'un culturel (linguistique, géographique, spirituel et mystique), l'autre institutionnel.

La francophonie se développe en deux phases débutant chacune par un texte fondateur : le premier, avec l'invention, autour de 1880, d'un néologisme par Onésime Reclus ¹⁷⁵ ; le second, avec sa reprise, en 1962, dans un article de Léopold Sédar Senghor ¹⁷⁶.

[397]

A. La francophonie dans l'Empire colonial : une ambition hégémonique ?

[Retour à la table des matières](#)

La francophonie est donc une notion relativement récente. Si sa création semble procéder d'un besoin terminologique (nommer un fait dans un champ disciplinaire), elle a aussi une épaisseur politique dans la mesure où le terme implique des enjeux d'influence, de pouvoir et de puissance.

a) L'invention du terme de francophonie : de la langue à la géohistoire

Le terme « francophonie » est un néologisme. Sa paternité semble incontestée, sa datation flottante, son contenu novateur pour l'époque. Il associe, en effet, pour la première fois la langue à l'espace géographique, et il lui donne une dimension supplémentaire qui en fait une notion dynamique.

¹⁷⁴ J. Barrat distingue entre la francophonie (« l'ensemble de ceux qui, à des degrés divers, utilisent la langue française ») et la Francophonie (« l'ensemble des institutions intergouvernementales ou gouvernementales qui utilisent le français dans leurs travaux, en particulier lorsqu'elles sont destinées à promouvoir l'usage du français et la propagation d'une culture francophone dans le monde »), J. Barrat, *op. cit.*, p. 16.

¹⁷⁵ Onésime Reclus, *France, Algérie et Colonies*, Hachette, 1886.

¹⁷⁶ Léopold Sédar Senghor, « Le Français, langue de culture », *Esprit*, « Le Français, langue vivante », nov. 1962.

Un terme technique : l'association de l'espace et de la langue

Le mot a d'abord une dimension technique. Onésime Reclus (1837-1916), frère d'Élysée Reclus, est géographe comme lui. Grand voyageur, il a forgé le mot au XIX^{ème} siècle. Le néologisme est daté diversement : 1878 selon Armand Mattelart ¹⁷⁷, 1880 selon le ministère des Affaires étrangères ¹⁷⁸ et Jean-Louis Joubert ¹⁷⁹, 1886 selon nos propres investigations ¹⁸⁰. Toutes ces sources sont probablement exactes. Onésime Reclus fait tout simplement un emploi redondant du terme.

Le XIX^{ème} siècle est une époque d'explorations scientifiques et de besoins d'inventaires élargis à l'espace du monde colonisé [398] d'alors, comme par exemple les voyages d'Alexander von Humboldt. Pour relever, décrire et classer, il faut nommer. Les catégories usuelles sont alors ethniques, politiques ou économiques. À cette époque du traité de Berlin (1878), « *le globe est divisé en États ou en colonies et les hommes en citoyens ou en sujets administrés* ». Or, Onésime Reclus délaisse « *les critères habituels de l'ethnie, de la race, de l'État d'avancement social ou économique* » ¹⁸¹ ou encore de nationalité. Il retient le critère linguistique pour classer les populations du monde. Dans son ouvrage *France, Algérie et colonies*, il affirme :

« *Nous acceptons comme francophones tous ceux qui sont ou semblent destinés à rester ou à devenir participants de notre langue* ¹⁸². »

Il semble d'abord qu'Onésime Reclus invente le terme dans le souci de décrire, compter et classer ses données, les populations dans le monde (il recense alors 48 millions de francophones). Mais une lecture attentive révèle un autre élément de la définition : le facteur temps.

¹⁷⁷ Armand Mattelart, *L'Invention de la communication*, Paris, La Découverte, 2003 (1ère éd. 1997), p. 210.

¹⁷⁸ Cf. la rubrique « Francophonie » du ministère des Affaires étrangères : www.diplomatie.gouv.fr/fr/article-imprim.php?id_ztyivlr=6542

¹⁷⁹ Jean-Louis Joubert, « Francophonie », *Encyclopaedia Universalis*, cd-rom.

¹⁸⁰ Onésime Reclus, *France, Algérie et Colonies*, op. cit., consulté par nous sur le site de Gallica BNF.

¹⁸¹ Xavier Deniau, *La Francophonie*, Paris, PUF (coll. « QSJ », n° 2111), 2002 (6ème éd.), p. 10.

¹⁸² Onésime Reclus, *France, Algérie...*, op. cit., p. 422. C'est nous qui soulignons.

Une notion dynamique : l'ouverture à la temporalité

Le néologisme ne se borne pas à un champ simplement disciplinaire. Reprenons la citation :

« Nous acceptons comme francophones tous ceux qui sont ou semblent destinés à rester ou à devenir participants de notre langue... » ¹⁸³.

Cette formulation comprend par trois fois l'élément « temps » dans les variantes « présent » et « futur ». Le signe « francophonie » réunit ainsi les traits « langue », « espace » et « temps » : la francophonie est donc l'ensemble des hommes et des territoires qui et où l'on parle ou parlera français. Ainsi, Onésime Reclus veut-il attirer l'attention sur une évolution possible, défavorable à la France en raison de son faible taux de natalité et le risque de marginalisation du français, *« car l'humanité qui vient se souciera [399] peu des beaux idiomes, des littératures superbes, des droits historiques ; elle n'aura d'attention que pour les langues très parlées, et par cela même très utiles »* ¹⁸⁴.

Mais une autre option est envisageable : l'intégration du facteur temps confère une dynamique au phénomène – comme le démontrera par la suite la francophonie institutionnelle. Ainsi, la francophonie s'ouvre sur l'avenir – potentiellement positif, dans la mesure où certains hommes pourraient venir *« participer de notre langue »*. Le nombre des francophones augmenterait. Une dynamique s'esquisserait.

La francophonie est donc plus qu'une invention terminologique. C'est aussi un projet. En tant que tel, elle est sous-tendue par des motivations et des finalités, des convictions qui orientent certaines attitudes et comportements politiques de ses initiateurs.

***b) Le dessein sous-tendant la notion :
l'emprise du centre sur la périphérie***

[Retour à la table des matières](#)

L'idée de francophonie s'accompagne d'un projet humaniste, mercantiliste et impérialiste.

¹⁸³ *Ibidem.*

¹⁸⁴ *Ibid.*, p. 424. C'est nous qui soulignons. Perspective pessimiste !

Une motivation idéaliste ou un projet expansionniste franco centré ?

Outre l'aspect linguistique, l'historiographie francophone officielle retient pour Reclus une motivation idéaliste. Selon Xavier Deniau, président du Comité de la francophonie, ce fondateur n'est pas seulement géographe, il est aussi idéaliste :

« Animé d'un vif sentiment républicain qui le conduisit à la Commune et à l'exil, Onésime Reclus, en nationaliste convaincu, voyait dans la République française le véhicule des idéaux de liberté. La France, pour les hommes de cette génération, reste celle de la grande Révolution, celle des soldats de l'an II, la nation porte-flambeau qui doit servir le monde par son exemple. La langue française déborde des cadres linguistiques pour devenir le ferment mystique des idéaux proprement français, et notamment de la liberté. Onésime Reclus entrevoyait une francophonie, [400] symbole et résumé de la solidarité humaine, du partage de la culture et de l'échange » ¹⁸⁵.

Pour une analyse plus différenciée des écrits de Reclus, nous pouvons nous reporter à François Provenzano ¹⁸⁶ qui démontre que la francophonie, dans l'acception initiale de Reclus, n'est pas cet espace de partage mis en avant par les officiels ¹⁸⁷, mais un projet expansionniste franco-centré. Le caractère franco-centré est clairement énoncé à travers l'emploi des pronoms « nous » et « notre » : « *Nous acceptons comme francophones...* ».

Ce « nous » peut d'abord être interprété comme désignant l'auteur du texte, puis une lecture attentive de la suite révèle comme référant la France :

« Tous ceux qui sont ou semblent destinés à rester ou à devenir participants de notre langue : Bretons et Basques de France, Arabes et Berbères du Tell dont nous sommes déjà les maîtres ».

L'énoncé comme le titre d'un autre ouvrage d'Onésime Reclus, *Lâchons l'Asie, prenons l'Afrique, où renaître, comment durer ?* ¹⁸⁸, renvoient à la France

¹⁸⁵ X. Deniau, *op. cit.*, p. 10-11.

¹⁸⁶ François Provenzano, « Francophonie et études francophones : considérations historiques et métacritiques sur quelques concepts majeurs », *Portal*, vol. 2, n° 2, juillet 2006.

¹⁸⁷ Cf. notamment les sites du MAE et de l'OIF (référence dans la bibliographie).

¹⁸⁸ Onésime Reclus, *Lâchons l'Asie, prenons l'Afrique. Où renaître ? comment durer ?*, Paris, Librairie universelle, 1904.

et aux Français qui de surcroît sont « les maîtres ». Là, il ne s'agit pas d'une francophonie de partage, mais d'une francophonie impérialiste de domination.

Une motivation pragmatique : le commerce suit la langue !

D'autre part, à la fin du XX^e siècle, la France, menacée d'une crise économique – industrielle et commerciale –, mobilise ses capacités de reprise, car « *par-tout où on parlera le français on achètera des produits français* »¹⁸⁹. Selon un proverbe [401] anglais, le commerce suit le drapeau (*Trade follows the flag*) ! Les Français quant à eux pensent : le commerce suit la langue¹⁹⁰ !

En 1883, est créée, à Paris, l'Alliance française, sous l'égide de l'ambassadeur Paul Cambon¹⁹¹ et de Pierre Poncin, inspecteur de l'Instruction publique¹⁹², organisme privé, « *association nationale pour la propagation de la langue française dans les Colonies et à l'Étranger* », rue Saint-Simon, au cercle Saint-Simon, siège de la Société historique. Parmi ses fondateurs : un ancien ministre, de hauts fonctionnaires de l'enseignement public, des militaires et des hommes d'Église, tout un aréopage de personnalités de « l'Empire » colonial...¹⁹³.

[402]

¹⁸⁹ Pierre Poncin, « Conférence faite à Bordeaux le lundi 1er décembre 1884, à l'École professionnelle », *Bulletin Alliance française*, 1er novembre 1884 et 1er janvier 1886, p. 16, cité par A. Mattelart, *op. cit.*, p. 210.

¹⁹⁰ *Ibidem*, p. 210.

¹⁹¹ En 1883, Paul Cambon (1843-1924), après un début de carrière dans la préfectorale (ancien secrétaire de Jules Ferry à la préfecture de la Seine, puis préfet de Lille), est ministre résident à Tunis ; il deviendra ultérieurement ambassadeur de France à Madrid (1886), à Constantinople (1891) et à Londres (1898), où il posera les bases de l'entente cordiale avec l'accord franco-britannique sur le Maroc (désintéressement de l'Angleterre) et l'Égypte (désintéressement de la France) et poussera le Royaume-Uni à entrer en guerre contre l'Allemagne ; frère de Jules Cambon (1845-1935), préfet et diplomate. Cf. Jean Baillou *et al.*, *Les Affaires étrangères et le corps diplomatique français*, Paris, CNRS, 1984, Tome 2, p. 277-280.

¹⁹² Site de l'Alliance française : <http://www.alliancefr.org>.

¹⁹³ Outre P. Cambon et P. Poncin, un ministre plénipotentiaire, résident de France à Tunis, le directeur de l'enseignement public en Tunisie, un chef de bureau au ministère des Affaires étrangères, un ancien ministre de l'Instruction publique qui fut également résident général en Annam et au Tonkin, et trois représentants des diverses confessions (un protestant, un israélite et un missionnaire apostolique, directeur de l'oeuvre catholique des Écoles d'Orient). À la présidence d'honneur : le général Faidherbe ancien gouverneur du Sénégal et créateur du port de Dakar, l'amiral Jurien de la Gravière, ancien commandant en chef des forces françaises au Mexique, le cardinal Lavigerie, fondateur de l'ordre missionnaire des Pères blancs d'Afrique, et Ferdinand de Lesseps. (...) parmi ses membres d'honneur, de nombreux scientifiques, des spécialistes des sciences humaines ou des hommes de lettres comme Ernest Renan, Maspéro, Taine, Duruy et Louis Pasteur, ainsi que Paul Cambon, Jules Verne, Armand Colin. Cf. A. Mattelart, *op. cit.*, p. 211 et <http://fr.wikipedia.org>, « Alliance française de Paris ».

En 1886, elle sera reconnue d'utilité publique ¹⁹⁴. L'enjeu n'est pas que culturel. À la base de l'initiative, est la prise de conscience que « *la langue de la nation devenue la plus démocratique de l'Europe* » ne doit plus rester qu'« *aristocratique* » (elle est notamment la *lingua franca* en diplomatie), il faut la propager à travers le globe. C'est là une condition de survie où la lutte (notamment contre « *la déjà victorieuse langue anglaise* ») « *prend la forme d'un affrontement darwinien* ». La fondation de l'Alliance française est « *l'expression d'une stratégie volontariste* » ¹⁹⁵. La France républicaine de Jules Ferry préconise l'« *enseignement des indigènes* » selon les méthodes de l'enseignement du peuple en France. On compare alors la résistance des « *cerveaux bretons* » à la langue française à celle des « *cerveaux arabes* » ¹⁹⁶ pour « *accomplir une opération de greffage sur une race indigène* » ¹⁹⁷. Apparaît ici un aspect du concept d'hégémonie défini précédemment par l'ACI : la capacité de structurer le système par la pensée !

L'Alliance mobilise tous les circuits d'influence de ses adhérents, elle étend rapidement son réseau. Après les ébauches de la « géographie politique » de Turgot, ou l'évocation de la langue française comme « langue universelle » par Charles Gide, l'Alliance devint-elle l'instrument de prétentions hégémoniques, privilégiant « *le niveau du discours, du sens et du verbe* » ? Selon Armand Mattelart, « *beaucoup sont convaincus de ce qu'il y a dorénavant un combat acharné pour l'hégémonie mondiale, et qu'il n'y a pas de place pour la pluralité linguistique* » ¹⁹⁸.

L'enjeu de l'Alliance est son potentiel politique, elle constitue un élément du *soft power* à la française de l'époque. Deux éléments confortent cette thèse. En 1940, les archives de l'Alliance française sont emportées à Berlin par les nazis, qui projettent [403] « *la destruction des instruments de propagation de la langue française et notamment l'Alliance française* ». Et, en 1943, à Alger, à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de l'institution, le Général de Gaulle adressa à « *ceux qui luttent par la pensée et par la plume [...], un solennel témoignage* » ¹⁹⁹, un discours « historique », où il réaffirma la vocation de l'Alliance – toutefois, sans

¹⁹⁴ Site de l'Alliance française : <http://www.alliancefr.org>.

¹⁹⁵ Armand Mattelart, *op. cit.*, p. 212-213.

¹⁹⁶ *Ibidem*, p. 214 citant F. Colonna, « Enseignement des indigènes et enseignement du peuple au XIXe siècle », *Revue française d'Études politiques africaines*, Paris, n° 109, janvier 1975.

¹⁹⁷ *Ibidem*, p. 214.

¹⁹⁸ *Ibidem*, p. 210.

¹⁹⁹ Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre*, T. II, Paris, Plon, 1956, p. 171.

ambitions impérialistes ou hégémoniques. Au contraire, de Gaulle préconisa de « *favoriser et diffuser les productions de l'esprit* », évoqua « *l'émulation internationale* » et de « *libres rapports [...] entre nous-mêmes et les autres* » :

« Sans doute, dans l'ordre artistique, scientifique, philosophique, l'émulation internationale est-elle un ressort dont il ne faut pas que l'Humanité soit privée, mais les hautes valeurs ne subsisteraient pas dans une psychologie outrée de nationalisme intellectuel. [...] C'est par de libres rapports spirituels et moraux, établis entre nous-mêmes et les autres, que notre influence culturelle peut s'étendre à l'avantage de tous... 200. »

Une évolution s'est produite entre les années 1880, moment de l'invention du terme de francophonie et de la création de l'Alliance française et sa commémoration en 1943. En mettant en évidence la variable historique, nous voulons simplement montrer que la notion est aussi liée au contexte politique français et international. L'axiome praxéologique dicte son contenu : comment étendre et maintenir la position de la France face aux autres impérialismes (britannique, allemand) ? Comment défendre la capacité de la France de vendre ses productions et de propager ses valeurs ? La notion de « francophonie » émergeant en pleine période d'expansion coloniale de la France, passe de l'impérialisme à la contre-hégémonie (défense de la langue française) pour tomber dans l'oubli. Elle ne réapparaît qu'en phase finale de la décolonisation, mais sous un tout autre signe.

[404]

B. La francophonie moderne : une contre-hégémonie ?

[Retour à la table des matières](#)

Pour la deuxième phase de l'histoire de la francophonie, reposons-nous la question : hégémonie ou contre-hégémonie ?

L'historiographe officiel de la francophonie, Xavier Deniau, président du Comité de la francophonie dément catégoriquement : « *la France ne recherche, dans son action en faveur de la francophonie, ni l'hégémonie, ni une quelconque*

²⁰⁰ Charles de Gaulle, « Discours prononcé à Alger à l'occasion du 60^e anniversaire de l'Alliance française », *Discours et messages. Pendant la guerre (1940-1946)*, Paris, Plon, 1970, p. 334 et 171.

forme d'impérialisme culturel ». C'est une position crédible. Cependant, une autre hégémonie est omniprésente dans les débats académiques et médiatiques : celle américaine ²⁰¹. Aussi nous ne pouvons pas ne pas poser dans un second temps la question d'une francophonie éventuellement contre-hégémonique.

En premier lieu, il convient d'évoquer la renaissance de la notion, de rappeler ses modalités et ses fondements, puis son établissement sur la scène internationale sur un rythme d'abord lent, puis accéléré jusqu'à la période contemporaine.

a) La résurgence du mot et le développement de l'idée de francophonie

[Retour à la table des matières](#)

Longtemps oublié, le néologisme renaît en 1962, dans un numéro de la revue *Esprit* consacré au « français, langue vivante » ²⁰². « Un désir ressenti hors de France » ²⁰³. La résurgence de la notion de francophonie naît « hors de France ». [405] Elle est alors popularisée par des prises de position d'hommes politiques de l'ancien Empire : le prince Norodom Sihanouk du Cambodge, les Africains, Habib Bourguiba de la Tunisie, Hamani Diori du Niger et, tout particulièrement, Léopold Sédar Senghor du Sénégal ²⁰⁴.

Précisément, Léopold Sédar Senghor, dans un article fameux paru dans la revue *Esprit* ²⁰⁵ en 1962, deux ans après l'indépendance du Sénégal, un an après

²⁰¹ Cf. le « Compte-rendu de la 45ème convention annuelle de l'ISA (Montréal) », 24-27 mars 2004, sur le thème *L'hégémonie et ses laissés pour compte*, <http://www.conflicts.org/document1209.html>, consulté le 20 octobre 2006 ; également, par exemple, Serge Sur, « L'hégémonie américaine en question », *AFRI*, vol. 3/2002, p. 3-42 ; Grégory Vanel, « Le concept d'hégémonie en économie politique internationale », in *Cahier de recherche – CEIM*, 2003, Montréal Université du Québec, consulté sur Internet (<http://www.ceim.uquam.ca/gric>) le 18 octobre 2006. Cf. par exemple : Paul-Marie de La Gorce, « Les cinquante ans de l'Alliance atlantique. L'OTAN un instrument de l'hégémonie américaine », ainsi que *id.*, « L'Alliance atlantique, cadre de l'hégémonie américaine », *Le Monde diplomatique*, avril 1999.

²⁰² *Esprit*, « Le Français, langue vivante », novembre 1962.

²⁰³ Boutros Boutros-Ghali, alors Secrétaire général des Nations unies, au sommet de la francophonie de Cotonou, le 2 décembre 1995, cité par Jacques Barrat, Claudia Moisei, *Géopolitique...*, *op. cit.*, p. 40.

²⁰⁴ Jacques Barrat, Claudia Moisei, *Géopolitique de la francophonie...*, *op. cit.*, p. 41.

²⁰⁵ Léopold Sédar Senghor, « Le Français, langue de culture », *Esprit*, « Le Français, langue vivante », article cité.

l'extinction de fait de la Communauté française ²⁰⁶, ce chantre de la Négritude, publia un vibrant plaidoyer pour la francophonie :

« La Francophonie, c'est cet Humanisme intégral, qui se tisse autour de la terre : cette symbiose des "énergies dormantes" de tous les continents, de toutes les races ».

Et il affirme : le français n'a rien perdu de son éclat ; la dissociation de la politique et de la culture française « *est plus apparente que réelle* ». La thèse d'une dissociation entre politique et culture française se fondait notamment sur deux constats : d'un côté, le rejet de la France, se manifestant par le refus d'adhérer au projet de Communauté proposé par de Gaulle, et de l'autre, la proclamation du français « *langue officielle de l'État* » et « *son rayonnement [qui] ne fait que s'étendre, même au Mali, même en Guinée* », l'introduction du français dans des enseignements primaires et secondaires en Afrique « *jusqu'à le rendre obligatoire même dans des États anglophones comme le Ghana* ».

Et il argumente :

« La décolonisation, poursuivie avec constance par le Général de Gaulle, achevée avec éclat en Algérie, n'a pas été pour rien dans cette faveur. En Afrique, l'esprit ne succombe pas [406] à la dichotomie. On n'y sépare pas, comme en Europe, la culture de la politique [...].

Il donne deux raisons (un motif politique et cinq culturels) :

« Donc, si on introduit ou maintient l'enseignement du français en Afrique, si on l'y renforce, c'est, d'abord, pour des raisons politiques. En Afrique anglophone plus qu'ailleurs. [...] la majorité des États africains sont francophones et, à l'ONU, le tiers des délégations s'exprime en français [...].

Cependant, la principale raison est d'ordre culturel [...].

D'abord, une raison de fait. Beaucoup, parmi les élites, pensant en français, parlent mieux le français que leur langue maternelle [...].

La richesse du vocabulaire français [qui fait] la supériorité du français dans le domaine considéré, c'est de nous présenter, en outre, un vo-

²⁰⁶ Précisément le 16 mars 1961, par un échange de lettres entre le Premier Ministre Michel Debré et le président du Sénat de la Communauté, constatant la caducité des dispositions constitutionnelles du titre XII de la Constitution de 1958, créant la Communauté et qui avait succédé à l'Union française (1946-1958). La Communauté fut formellement abrogée lors de la révision constitutionnelle de 1995.

cabulaire technique et scientifique d'une richesse non dépassée. Enfin, une profusion de ces mots abstraits, dont nos langues manquent [...].

La syntaxe. [...] Le français est une langue concise [...], une langue précise et nuancée, donc claire [...], une langue discursive, qui place chaque fait, chaque argument à sa place [...]. Langue d'analyse, le français n'est pas moins langue de synthèse [...].

La stylistique française. Le style français pourrait être défini comme une symbiose de la subtilité grecque et de la rigueur latine, symbiose animée par la passion celtique.

L'humanisme français. C'est, précisément, dans cette élucidation, dans cette recreation, que consiste l'humanisme français. Car il a l'homme comme objet de son activité [...]. »

Senghor ajoute :

« Le français est, contrairement à ce qu'on a dit, une langue éminemment poétique. Non par sa clarté, mais par sa richesse ».

Il résume :

« Nous, politiques noirs, nous, écrivains noirs, nous sentons, pour le moins, aussi libres à l'intérieur du français que de nos langues maternelles. Plus libres, en vérité, puisque la liberté se mesure à la puissance de l'outil : à la force de création. »

Et Senghor de conclure :

[407]

« La Francophonie, c'est cet humanisme intégral, qui se tisse autour de la terre : cette symbiose des "énergies dormantes" de tous les continents, de toutes les races [...]. »

« Le français, Soleil qui brille hors de l'Hexagone »

Quant au président tunisien, Habib Bourguiba, il se montre moins poétique. En homme d'État, il souhaite un lieu de négociations internationales, un « *facteur d'unité en Afrique et de rapprochement avec la France* »²⁰⁷. Il entend réunir tous les pays francophones dans un organisme commun. La francophonie serait « *un instrument de modernisation des anciennes colonies françaises, un lien entre ces*

²⁰⁷ X. Deniau, *op. cit.*, p. 51.

nouveaux pays et le monde industrialisé, un outil de coopération culturelle et économique prolongeant les accords bilatéraux signés avec la France »²⁰⁸. Aussi, appelle-t-il, en 1965, à la création d'un « *Commonwealth à la française* »²⁰⁹, une formulation singulière à double titre, puisqu'elle comporte un mot anglais pour défendre la francophonie et entend organiser une structure réticulaire, multilatérale sur un modèle hiérarchique ! Enfin, Hamani Diori présente d'abord un projet dans différents États africains, puis organise, en 1970, une rencontre à Niamey (Niger) qui aboutit à un accord multilatéral, germe de la francophonie moderne.

Avant de nous tourner vers cette institutionnalisation, il nous faut examiner l'attitude de la France, marquée par une apparente ambiguïté du Général de Gaulle face aux sollicitations africaines durant les années soixante.

Une retenue gaullienne

Face à l'activité africaine, la France, fait remarquable, observe un « *silence réservé, fait de discrétion mais également de participation [408] silencieuse* »²¹⁰. De Gaulle, semble-t-il, n'a jamais prononcé le mot « francophonie » au cours d'un discours officiel²¹¹. La seule question à laquelle il refusa de répondre lors d'une conférence de presse de 1966 concernait ce sujet. Cependant, une fois, une seule, il aurait prononcé le mot en public : ce fut le jour où, recevant le 25 septembre 1968 les parlementaires de langue française, lorsqu'il apprit la mort de son ami Daniel Johnson, Premier Ministre du Québec. Sous le coup de l'émotion, il s'exclama : « *Voilà une grande perte pour la francophonie* »²¹². On connaît son aversion pour les organisations internationales et supranationales de type ONU et autres « machins ». Il aurait volontairement adopté une attitude discrète afin de ne pas être soupçonné de néocolonialisme. Dès 1944, il avait esquissé, à Brazzaville, une certaine coopération entre les entités anciennement dans l'Empire, une fois les indépendances réalisées²¹³. La retenue gaullienne face aux sollicitations venues de la périphérie n'est pas sans ressemblance avec

²⁰⁸ Marie-Claude SMOUTS, « Organisation internationale de la francophonie », dans Marie-Claude Smouts *et al.*, *Dictionnaire des relations internationales*, Paris, Dalloz, 2003, p. 369.

²⁰⁹ J. Barrat, C. Moisei, *op. cit.*, p. 41.

²¹⁰ X. Deniau, *op. cit.*, p. 51.

²¹¹ J. Barrat, C. Moisei, *op. cit.*, p. 44.

²¹² X. Deniau, *op. cit.*, p. 52.

²¹³ J. Barrat, C. Moisei, *op. cit.*, p. 44.

celle de Sparte qui, dans la Guerre du Péloponnèse, avait également manifesté des réticences à prendre la tête d'une coalition contre Athènes.

b) De l'institutionnalisation au développement durable de la francophonie

[Retour à la table des matières](#)

Né sous la plume d'Onésime Reclus, le mot désigne aujourd'hui à la fois un concept sociolinguistique fondé sur une entité géopolitique (francophonie), et la structure institutionnelle qui rassemble les pays « *ayant le français en partage* » (francophonie) ²¹⁴.

Vers une maturité institutionnelle progressive

De 1970 (Conférence de Niamey) à 2006 (XI^e sommet de la francophonie à Bucarest), les institutions de la francophonie se [409] sont progressivement étoffées, sur un rythme mesuré d'abord, puis soutenu (à partir de 1986). C'est en effet depuis 1986, date du premier sommet de la francophonie à Paris que l'on a observé une politisation ouverte ainsi qu'une mise en place de structures conséquentes (à partir de 1995 avec le VI^e sommet à Cotonou).

On peut décrire brièvement les grandes étapes de cette institutionnalisation ²¹⁵. En simplifiant, quatre phases résument le processus :

Après la création de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF ²¹⁶, 1961 à Montréal) et la constitution de l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) ²¹⁷, l'Agence de coopération entre pays francophones surgit à Niamey.

En 1969, André Malraux, encore ministre français des Affaires culturelles, présidant la première conférence intergouvernementale des États francophones à Niamey (17-20 février), affirma à l'occasion :

²¹⁴ Rapport d'information n° 91 (2004-2005) de M. Louis Duvernois, fait au nom de la commission des affaires culturelles, déposé le 1er décembre 2004, <http://www.senat.fr/rap/r04-091/r04-091mono.html>

²¹⁵ On peut d'ailleurs lire avec profit le document présenté par Abdou Diouf, Secrétaire général, rapport cité, p. 124 et suiv.

²¹⁶ L'AUPELF deviendra l'Agence universitaire de la francophonie (AUF).

²¹⁷ L'AIPLF deviendra l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF).

« Notre problème n'est donc nullement dans l'opposition des cultures nationales, mais dans l'esprit particulier qu'une culture nationale peut donner dans la culture mondiale [...]. Il est sans intérêt de chercher si nous devons préférer la culture française à l'anglaise, l'américaine, l'allemande ou la russe. Parce que nous pouvons connaître – nous devons connaître – d'autres cultures que la nôtre : mais nous ne les connaissons pas de la même façon [...]. »

« Pour atteindre la culture mondiale – ce qui veut dire aujourd'hui pour opposer aux puissances obscures les puissances de l'immortalité – chaque homme se fonde sur une culture et c'est la sienne. Mais pas sur elle seule ²¹⁸. »

Le 20 mars 1970 (qui deviendra en 1988 la Journée internationale de la francophonie), lors de la deuxième conférence intergouvernementale des États francophones, les représentants de [410] vingt-et-un États et gouvernements signent à Niamey (Niger), la convention instituant l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) ²¹⁹. Quoique qualifié de « *création d'une timide coordination* » ²²⁰, ce texte pose néanmoins les bases d'une francophonie post-coloniale. Elle se fonde toujours sur le partage d'une langue commune, le français. De plus, elle énonce clairement comme base de sa coopération la solidarité des peuples partageant des valeurs communes.

« [La francophonie] est chargée de promouvoir et de diffuser les cultures de ses membres et d'intensifier la coopération culturelle et technique entre eux [...] [elle] assigne à l'ACCT le devoir d'être l'expression d'une nouvelle solidarité et un facteur supplémentaire de rapprochement des peuples par le dialogue permanent des civilisations » ²²¹.

En 1997 (14-16 novembre), le VII^e sommet (Hanoi) adopte la Charte de la francophonie et élit le premier secrétaire général, prenant en charge tout particulièrement la promotion de la francophonie politique (l'Égyptien Boutros Boutros-Ghali) ; ACCT devient Agence de la Francophonie (AF).

²¹⁸ André Malraux, cité par X. Deniau, *op. cit.*, p. 53.

²¹⁹ Organisation internationale de la francophonie (OIF), *Rapport du secrétaire général de la francophonie. De Ouagadougou à Bucarest 2004-2006*, p. 124, <http://www.francophonie.org>, consulté le 12.10.2006.

²²⁰ Dominique Wolton, *Demain la francophonie*, Paris, Flammarion, 2006, p. 22.

²²¹ OIF, *Rapport du secrétaire général de la francophonie. De Ouagadougou à Bucarest 2004-2006*, p. 124.

En 1999 (3-5 septembre), le VIII^e Sommet (Moncton) assigne à l'Agence de la Francophonie une fonction d'observatoire de la démocratie ; AF devient Agence internationale de la Francophonie (AIF).

En 2005 (le 23 novembre), à Antananarivo (Madagascar), la Conférence ministérielle de la francophonie adopte une nouvelle Charte de la francophonie qui donne à l'Agence de la francophonie l'appellation d'Organisation internationale de la francophonie (OIF, article 9).

Au cours des près de quarante ans de la deuxième phase, l'organisation internationale de la francophonie s'est étoffée quantitativement et structurellement.

[411]

De vingt-et-un États signataires de la Convention de Niamey, la francophonie est passée à 68 participants, soit 53 membres de plein droit, 2 États associés (Chypres, Ghana) et 13 observateurs (Arménie, Autriche, Croatie, Géorgie, Hongrie, Lituanie, Mozambique, Pologne, République tchèque, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Ukraine).

Un seul État de l'ancien Empire francophone manque : l'Algérie. Pourtant, historiquement, son identité se fonde justement sur « langue française en partage » et elle est le deuxième pays francophone du monde (60% des 30 millions d'Algériens sont francophones) ²²².

Dès son indépendance, elle boudait les organisations francophones qu'elle accusait de « visées néocolonialistes ». À l'intérieur de l'Algérie, la francophonie se heurta aux tenants de l'arabisation.

En 2002, il semble que le président Abdelaziz Bouteflika ait annoncé une prochaine adhésion au sommet de Beyrouth, démentie après et restée sans suite à ce jour... Toutefois, si l'Algérie, est le seul État francophone à ne pas avoir adhéré aux structures officielles de la francophonie, il coopère avec certains opérateurs, notamment l'AUF.

« À ce jour, l'Algérie reste donc pour la francophonie un "partenaire d'exception" extérieur qui ne rechigne pas pour autant à participer aux nombreuses instances qui lui ouvrent leurs portes. Régulièrement invitée aux rencontres importantes, impliquée dans plusieurs opérations de coopération qui mobilisent scientifiques et chercheurs francophones, particulièrement active au conseil d'administration de l'AUF ²²³. »

²²² Jacques Barrat, Claudia Moisei, *op. cit.*, p. 91.

²²³ Cf. *Francofonies, Lettre d'information*, n° 10 du 8 septembre 2005, http://www.francoffonies.fr/textes/lettre_n10.html.

Il est vrai que l'Algérie valorise désormais dans son enseignement la place du français dès l'école primaire, affiche sans ambiguïté des valeurs traduisant sa volonté d'affirmer la spécificité francophone en regard d'une « globalisation » dont l'hégémonie menace.

[412]

Quant à la France, les choses sont claires : « *L'Algérie est la bienvenue dans la francophonie* », selon les propos officiels. On murmure même ça et là que, le moment venu, on saura épargner à sa demande le parcours compliqué des procédures d'admission habituelles.

Outre l'Algérie, un autre pays est aux portes du système francophone, mais dans une situation diamétralement opposée. En effet, pour Israël, malgré ses demandes réitérées et un taux de plus de 20% de francophones, l'adhésion officielle demeure bloquée par le *veto* de certains pays arabes, en particulier du Liban, par lequel s'exprimait longtemps la voix de la Syrie. La France soutient cette candidature, mais le centre se heurte justement au refus de la périphérie ²²⁴. Toutefois, l'opposition est là encore contournée par l'un des opérateurs de l'OIF : l'université de Tel Aviv, bientôt celle de Netanya ont été admises à l'AUF.

Structurellement, l'OIF s'affirme dorénavant comme l'institution multilatérale francophone principale. Depuis 1998, elle est observateur reconnu à l'ONU (décision 53/453), c'est le début d'une coopération fructueuse entre ONU et OIF ²²⁵ ; la coopération croissante entre l'ONU et l'OIF fait régulièrement l'objet de rapports du secrétaire général des Nations unies à l'Assemblée générale et de résolutions de cette dernière ²²⁶.

Entre la première et la quatrième étape, onze sommets de la francophonie des chefs d'État et de gouvernement se sont déroulés, à intervalle de deux ans (cf. tableau ci-contre).

²²⁴ Cf. Réponse au Sénat de Mme Girardin, ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie, à la question de M. Richert, séance du 4 mai 2006, <http://senat.fr/cra/s20060504/s20060504H6.html>.

²²⁵ J. Barrat, C. Moisei, *op. cit.*, p. 165.

²²⁶ Documentation française, « Chronologie : genèse et développement de la francophonie », <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/francophonie/chronologie.shtml>, consulté le 25.9 2006.

[413]

Chronologie des sommets de la francophonie		
1986	1 ^{er} Sommet de la francophonie (Paris)	Création, au sein du gouvernement français, d'un secrétariat d'État à la francophonie.
1987	2 ^e Sommet de la francophonie (Québec)	Fondation de l'Université des réseaux d'expression française (UREF) confiée à l'AUPELF et création du Forum francophone des affaires (FFA).
1989	3 ^e Sommet de la francophonie (Dakar)	Émergence du dialogue Nord-Sud.
1991	4 ^e Sommet de la francophonie (Paris)	Élargissement et maturité des structures francophones.
1993	5 ^e Sommet de la francophonie (Île Maurice)	Placement de la francophonie sur la scène internationale; Défense de la notion d'exception culturelle au sein des accords du GATT.
1995	6 ^e Sommet de la francophonie (Cotonou)	Mise en place de l'organigramme de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). L'ACCT devient l'Agence intergouvernementale de la francophonie (AIF). Projet de création d'un poste de secrétaire général de la francophonie.
1997 14-1611	7 ^e Sommet de la francophonie (Hanoï)	Adoption de la « Charte de la francophonie ». Élection du premier secrétaire général (B. Boutros-Ghali). Dégagement des priorités. Renforcement de la dimension économique. Urgence de répondre aux besoins de développement. Nécessité de prévenir les conflits entre les pays membres. Coopérer partout pour garantir le respect des droits de l'homme. ACCT devient Agence de la francophonie (AF).
1998	L'Assemblée générale de l'ONU reconnaît la Francophonie (OIF) comme observateur	Début d'une coopération fructueuse (BARR 2004 : 165) entre ONU et OIF.
1999	8 ^e Sommet de la francophonie (Moncton)	AF devient Agence internationale de la francophonie (AIF). Fonction d'observatoire auprès de l'AIF. Accent sur la jeunesse.
2002	9 ^e Sommet de la francophonie	Pour le dialogue entre cultures et civilisation.

Chronologie des sommets de la francophonie		
	nie (Beyrouth)	Confirmation de la dimension politique de la francophonie. — débat sur l'Irak et le conflit israélo-palestinien. — élection d'Abdou Diouf comme secrétaire général.
2004 26-27. 11.2	10 ^e Sommet de la francophonie (Ouagadougou)	Adoption d'un cadre stratégique décennal qui définit les objectifs et les moyens de l'OIF lui permettant d'exercer une influence dans les affaires internationales et de contribuer à relever avec succès certains des défis de la mondialisation.
2005	Conférence ministérielle à Antanarrivo	Adoption de la nouvelle Charte de la francophonie.
2006 28-29 09	11 ^e Sommet de la francophonie (Bucarest)	Thème : « les nouvelles technologies de l'information dans l'éducation ».

Chaque sommet se veut également « *un grand moment de la vie diplomatique et une des grandes tribunes internationales* »²²⁷. Leur préparation et leur suivi sont confiés au Conseil permanent de la francophonie (CPF), composé des représentants personnels dûment accrédités par les chefs d'États ou de gouvernement. Entre deux sommets, la Conférence ministérielle de la francophonie (CMF), composée des ministres des Affaires [414] étrangères ou de la francophonie, assure la continuité politique de l'action. S'y ajoutent : la Conférence des ministres de l'Éducation nationale des pays ayant le français en partage (CONFÉMEN) et la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFÉJES). Enfin le secrétaire général de la francophonie assure un lien direct entre les instances et le dispositif opérationnel du système. Le Haut Conseil de la francophonie auprès du secrétaire général, composé de trente-huit personnalités, « *veilleurs et éveilleurs d'idées* », a un rôle d'étude, de réflexion et de recommandation.

De plus, il y a quatre opérateurs directs et reconnus du sommet, intégrés au dispositif institutionnel francophone :

- L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) ;
- Tv 5 ;
- l'Université Senghor d'Alexandrie ;
- l'Association internationale des maires francophones (AIMF).

²²⁷ OIF, *Rapport du secrétaire général de la francophonie. De Ouagadougou à Bucarest, 2004-2006*, p. 125.

Enfin, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), constituée de sections membres représentant soixante-trois parlements des États et communautés francophones et de dix observateurs, « *est l'assemblée consultative de la francophonie* ».

Avec ces composantes la francophonie dispose d'un dispositif multilatéral qui repose sur :

- des organes de délibération et de décision, chapeautés par le sommet des chefs d'État et de gouvernement, et composés du secrétariat général de la francophonie, de la conférence ministérielle de la francophonie (CMF) et de deux conférences ministérielles spécifiques (CONFEMEN et CONFESJES), du Conseil permanent de la francophonie, d'un opérateur principal (OIF) et de quatre opérateurs directs (AUF, TV 5, université Senghor d'Alexandrie et AIMF) ;
- l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF), ancienne Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF).

Mais l'organisation n'échappe pas aux dangers inhérents à un tel appareil. Un rapport parlementaire de 2004 fait état d'« *une bureaucratisation de l'Agence intergouvernementale de la francophonie [415] (AIF) unanimement dénoncée [...], opacité, manque de transparence* » : tels sont les mots qui reviennent ²²⁸. Reflet de l'image d'un « *État dans l'État* », le manque de considération envers la représentation nationale française prouve que l'opérateur principal ne s'est pas débarrassé du tropisme d'indépendance que votre rapporteur dénonçait déjà, dans un précédent rapport en 2000. La dérive souverainiste s'est accompagnée d'une bureaucratisation progressive de l'institution : le chef du SAF reconnaissait que 30% des crédits de l'AIF sont utilisés au financement de la structure, proportion aberrante par rapport au budget total de l'Agence, qui s'élevait à 75,60 millions d'euros en 2002.

Ce constat n'est pas nouveau, et les tentatives de juguler le phénomène n'ont pas manqué : l'avènement en 1993, sur une initiative française, du Conseil permanent de la francophonie composé des représentants personnels des chefs d'État et de gouvernement, répondait déjà à la préoccupation de « coiffer politiquement » celle qui s'appelait encore l'Agence de coopération culturelle et technique

²²⁸ Louis Duvernois, *Rapport d'information sur la stratégie d'action culturelle de la France à l'étranger*, Sénat, Commission des affaires culturelles, Les Rapports du Sénat, n° 91, 2004.

(ACCT), en raison de son tropisme d'indépendance, et parfois même de sa partialité au détriment du premier donateur !.

Depuis, des réformes d'organisation, de redéfinition et de régionalisation des missions et des postes ont rationalisé les moyens. Après un déficit de trésorerie de l'Agence s'élevant, en 1999, à 9 millions d'euros, l'équilibre financier est désormais restauré.

c) Les défis du développement durable de la francophonie

[Retour à la table des matières](#)

Fort d'institutions et de plans d'action ambitieux, la francophonie s'est engagée dans un travail diversifié en profondeur qui correspond à sa conception du développement durable de la francophonie : environnement, développement économique, dimension sociale, diversité culturelle et linguistique, paix, démocratie, respect des Droits de l'homme.

[416]

Il n'est pas possible de détailler ici. Pour un aperçu officiel, il est d'ailleurs aisé de renvoyer au rapport Diouf présenté à Bucarest en septembre 2006. Par ailleurs, ce rapport nous indique deux séries d'exemples significatifs des orientations renouvelées et nouvelles de la francophonie : la diversité culturelle et linguistique d'une part, et d'autre part, le volet politique (paix, démocratie et Droits de l'homme) ²²⁹.

La diversité culturelle et linguistique implique-t-elle un combat contre-hégémonique ?

Prenons donc quelques exemples.

Les interventions de l'OIF auprès de l'ONU en faveur de l'utilisation du français comme langue officielle et de travail (outre l'anglais, l'arabe – depuis 1973 –, le chinois, l'espagnol, et le russe) du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale, de ses commissions et sous-commissions, comme l'une des deux seules langues de travail du secrétariat général (à côté de l'anglais). Les interventions de

²²⁹ Ce volet fait l'objet du plus gros chapitre du Rapport Diouf : 37 pages contre 11 pour la diversité culturelle et linguistique, 15 pour les technologies de l'information et médias, 19 pour le français dans les organisations internationales, 15 pour l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche, 13 pour la solidarité et le développement durable, enfin 26 consacrées à « une francophonie modernisée ».

l'OIF à l'ONU ont permis une certaine reconquête d'espaces par le plurilinguisme et par le français ²³⁰ ; toutefois, « *la situation reste alarmante pour le français dans certaines organisations internationales, comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Conférence des Nations unies pour le développement (CNUCED) ou le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY)* » ²³¹.

Le vote du 20 octobre 2005, après six années d'efforts, de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ²³² :

[417]

« Cette convention [...] adoptée à l'UNESCO à une si large majorité ²³³ [...] l'adhésion de tant de pays à cette grande cause du XXI^e siècle a prouvé l'utilité d'une action concertée et volontariste des grandes aires culturelles et linguistiques ainsi que des organisations régionales. Elle a démontré que la diversité culturelle était au cœur de nos identités et traduisait, face aux effets pervers d'une mondialisation débridée, un besoin existentiel pour nos peuples » ²³⁴.

Il s'agit là d'une manifestation de contre-hégémonie ²³⁵ : la Convention constitue le « *premier instrument juridique contraignant universel* » ²³⁶. La Convention crée un Fond international pour la diversité culturelle et doit, après l'entrée en vigueur, élire un comité intergouvernemental de dix-huit membres qui élaborera des projets opérationnels...

L'engagement pour la paix, la démocratie et les droits de l'Homme constituerait-elle une ONU bis ?

²³⁰ Cf. l'adoption de la résolution du 22 juin 2005 sur le multilinguisme (A/RES/598/309), *Rapport Diouf*, 2006, p. 74.

²³¹ *Ibidem*, p. 74.

²³² *Ibidem*, p. 46.

²³³ 148 votes pour, 2 contre (États-Unis et Israël – les Américains avaient déposé 27 amendements pour tenter de vider le projet de sa substance, n'ont été soutenus que par Israël) et 4 abstentions, *ibidem*, p. 46.

²³⁴ *Ibidem*, p. 5-6.

²³⁵ Le Président Chirac a estimé que « cette convention ouvre l'espoir d'une mondialisation plus respectueuse de l'identité des peuples », il avait estimé en 2004, lors d'une visite au Vietnam, que l'hégémonie américaine dans ce domaine risquait d'aboutir « à une sous-culture générale dans le monde », site de l'Association internationale des Droits de l'homme, <http://www.droitshumains.org/diverscult/conv-01.htm>, consulté le 20.10.06.

²³⁶ *Rapport Diouf* 2006, p. 46.

Notre second exemple concerne les actions politiques que la francophonie développe depuis près d'une dizaine d'années. Le rapport Diouf consacre plus de trente-sept pages à cet « *engagement pour la paix, la démocratie et les Droits de l'homme* ». Il recouvre aussi bien des actions préventives (observatoire des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés, et mise en place de mécanismes de gestion des crises) ainsi que, pour les sorties de crise, des accompagnements et consolidations, notamment dans les pays francophones. Ces actions s'effectuent en concertation avec l'ONUET des organisations régionales. La francophonie déploie à cet égard ses ressources multilatérales, culturellement [418] ciblées. Structurellement, elle constitue une contre-hégémonie « objective », tout comme l'ONU d'ailleurs, en ce sens qu'elle privilégie des structures horizontales et des processus consensuels, une stratégie multipolaire, sous le *leadership* français, largement le plus gros contributeur au budget de l'OIF (54,5%) ²³⁷.

Historiquement, deux thèses (controversées surtout au début de la renaissance de la francophonie) s'opposaient :

- une francophonie offensive qui chercherait à imposer une hégémonie linguistique et/ou politique au profit du français et/ou de la France, « *une “machine de guerre” visant à maintenir les anciennes possessions françaises dans des liens de dépendance linguistique et coloniale, une “idéologie de la francophonie” rejet du mot et de la notion par l'Afrique militante, qui y voit l'instrument d'un néocolonialisme* ²³⁸. »
- une francophonie défensive contre l'hégémonie d'une autre communauté linguistique, en l'occurrence une antihégémonie.

D'abord, celle-ci se manifeste dans l'Afrique modérée, recueillant l'héritage de la colonisation. Ou encore, au Québec, qui alors devient très vite l'un des acteurs essentiels de la prise de conscience francophone, le mot « francophonie » rencontre les aspirations à l'autonomie, puis bientôt les revendications d'indépendance. Le rayonnement de cette action francophone a attiré dans sa mouvance des pays qui ne sont pas spécifiquement francophones.

L'élargissement témoigne du glissement sémantique de la notion de francophonie : au-delà d'un regroupement selon la langue, le terme suggère désormais un rassemblement autour de valeurs de civilisation. Les meilleures chances de

²³⁷ Rapport Diouf, 2006, p. 128.

²³⁸ Jean-Louis Joubert, « Francophonie », *Encyclopaedia universalis*, cdrom, version 7.

succès de la francophonie résident sans doute dans sa capacité de tolérance et d'ouverture : elle ne vivra que si elle sait écouter les autres langues et respecter les différences, tout en défendant durement le français contre l'anglais au niveau mondial. Cette logique [419] contre-hégémonique constitue un « *consensus fort sur l'identité de la francophonie* »²³⁹ :

« *Face à une mondialisation, qui ne doit pas être rejetée en bloc, mais dont il faut combattre les effets négatifs, qu'il faut réguler et humaniser, qui a besoin de plus d'égalité et d'équité, la francophonie s'est opportunément remise en ordre de marche* »²⁴⁰. »

L'ambition de la francophonie est de participer à la recomposition de la scène mondiale de façon que les puissants ne soient pas trop puissants et les faibles trop faibles. Elle oublie cependant sa première phase, liée à la construction de l'Empire colonial français, du XVIII^e siècle au XX^e siècle. Étranger renversement de stratégie, voire d'hégémon...

L'objectif est de sauvegarder la diversité des identités, des cultures et des langues, ainsi que le respect de l'indépendance et de la dignité des peuples²⁴¹.

« *Le monde attend de la France qu'elle exprime un son différent dans le concert international* ». Ce serait sa mission de tous les temps... N'est-ce pas là un cas exemplaire de contre-hégémonie ?

Indications bibliographiques

Textes fondateurs :

Onésime Reclus, *France, Algérie et Colonies*, Hachette, 1886 (autres éd. 1880, 1883), 803 p.

Onésime Reclus, *La France et ses colonies*, Paris, 1886.

Léopold Sédar Senghor, « Le Français, langue de culture », *Esprit*, novembre 1962, http://www.esprit.presse.fr/review/details.php?code=1962_11, consulté le 10/10/06.

²³⁹ Rapport Diouf, 2006, p. 4.

²⁴⁰ *Ibidem*, p. 4.

²⁴¹ Charles Matthieu, « Géopolitique de la Francophonie », in *Géopolitique de la langue française*, Paris, Guibert, 2004, p. 29.

[420]

Ouvrages :

Tamatoa Bambridge, *Francophonie et mondialisation*, Paris, CNRS éd., 2004, 420 p.

Jacques Barrat, Claudia Moisei, *Géopolitique de la Francophonie. Un nouveau souffle ?*, Paris, Documentation française (Coll. Les études), 2004 (août), 171 p. (avec bibliographie, chronologie et sites internet).

François Chaubet, *La Politique culturelle française et la diplomatie de la langue. L'Alliance française (1883-1940)*, Paris, L'Harmattan, col. « International », 2006, 210 p.

Raphaël Dargent, *Géopolitique de la langue française*, Paris, François-Xavier de Guibert, coll. « Libres – Strasbourg », n° 2, 2004, 200 p.

Xavier Deniau, *La Francophonie*, Paris, Puf, « QSJ », n° 2111, 2002 (6^{ème} éd.), 128 p.

Lise Gauvin, Michel Beniamino, *Vocabulaire des études francophones : les concepts de base*, Limoges, Pulim, 2005, 210 p.

Organisation internationale de la francophonie (OIF), *La Francophonie dans le monde*, Paris, Larousse, 2005, 320 p.

Armand Mattelart, *L'Invention de la communication*, Paris, La Découverte, 2003 (1^{ère} éd. 1997).

Ariane Poissonnier, Gérard Sournia, Fabrice Le Goff, *Atlas de la francophonie : du culturel au politique*, Paris, Autrement, 2006.

Dominique Wolton, *La Francophonie à l'épreuve de la mondialisation*, Paris, Hermès, n° 40, 2004, 264 p.

Dominique Wolton, *Demain la Francophonie*, Paris, Flammarion, 2006, 195 p.

Articles :

Marie-Claude Smouts *et al.*, *Dictionnaire des relations internationales*, Paris, Dalloz, 2003, article « Hégémonie » et « Stabilité hégémonique », p. 259-261 et 471-472 ; « Organisation internationale de la francophonie », p. 369-370.

Jean-Louis Joubert, « Francophonie », *Encyclopaedia universalis*, cd-rom, version 7.

François Provenzano, « Francophonie et études francophones : considérations historiques et métacritiques sur quelques concepts majeurs », *PORTAL, Journal of Multidisciplinary International Studies*, Vol. 3, n°2, juillet 2006, p. 1-18.

[Rapports parlementaires](#) (disponibles sur le site de la Documentation française) :

Bernard Cariot, *Quel avenir pour l'enseignement français à l'étranger ? Rapport présenté au Conseil économique et social*, Paris, Journaux officiels, 2005, 200 p. ;

(421]

Louis Duvernois, *Rapport d'information sur la stratégie d'action culturelle de la France à l'étranger*, Sénat, Commission des affaires culturelles, Les Rapports du Sénat, n° 91, Sénat, 2004, 130 p. ;

Yvette Roudy, *Rapport d'information sur les droits de la personne et la francophonie*, Commission des Affaires étrangères, Documents d'information de l'Assemblée nationale, n° 3305, Assemblée nationale, 2001, 66 p. ;

Yves Tavernier, *Rapport d'information sur les moyens et les structures de diffusion de la francophonie*, Commission des Finances, de l'Économie générale et du Plan, Documents d'information de l'Assemblée nationale, n° 2592, Assemblée nationale, 2000, 245 p. ;

Délégation générale à la langue française, *Rapport au Parlement sur l'application des dispositions des conventions ou traités internationaux relatives au statut de la langue française dans les institutions internationales*, Ministère de la Culture et de la Communication, 2000, 169 p. ;

Patrick Bloche, *Le désir de France - La présence internationale de la France et de la francophonie dans la société de l'information : rapport au Premier ministre*, Collection des rapports officiels, La Documentation française, 1999, 203 p.

[Rapports de la Francophonie](#) (disponibles sur le site de la francophonie) :

Abdou Diouf, *Rapport du secrétaire général de la francophonie. De Ouagadougou à Bucarest, 2004-2006*, OIF, 188 p.

Boutros Boutros-Ghali, *Rapport d'activité du secrétaire général de la francophonie*, Ouagadougou 2004, OIF, 215 p.

Écrits académiques :

Clémence Motte, *L'Influence de l'action culturelle française à l'étranger : objectifs et remise en question*, Bordeaux, Mémoire Bordeaux IV, 2005, 48 p.

Sites internet :

MAE: http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-France_830/francophonie-langue-francaise_1040/index.html.

OIF : <http://www.francophonie.org/> (avec un répertoire des sites francophones) La Documentation française :

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/francophonie/index.shtml>.

[322]

III. Hégémonie et culture dans la mondialisation : trois paradigmes et une exception française

Nathalie Blanc-Noël
Université Montesquieu-Bordeaux IV

[Retour à la table des matières](#)

Cet article constitue les premiers résultats d'une recherche sur la problématique de la cohabitation des cultures ²⁴² dans la mondialisation et ses conséquences sur le politique.

Jusqu'à une époque récente, la réflexion sur le concept d'hégémonie dans les relations internationales a essentiellement concerné la problématique de la puissance. Or le tournant du XXI^e siècle pose à l'analyste de plus en plus de questions touchant aux aspects culturels de l'hégémonie. On peut citer comme exemples d'événements dans lesquels le facteur culturel a joué un rôle déterminant ou déclenchant des épisodes aussi divers que le 11 septembre 2001, l'affaire des caricatures du prophète Mahomet publiées dans la presse danoise, ou l'émergence des Indiens comme force politique en Amérique latine ²⁴³... Il est désormais avéré que la dimension culturelle se trouve au cœur des enjeux des relations internationales ²⁴⁴.

²⁴² Nous faisons référence ici au sens anthropologique du mot culture, dans la lignée de la définition d'Edward Tylor, qui désignait ainsi dans son ouvrage *Primitive Culture* « le tout complexe qui inclut la connaissance, la croyance, l'art, les choses morales, la loi, la coutume et toutes les autres aptitudes et habitudes acquises par l'homme en tant que membre de la société ». Voir Denys Cuche, *La Notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte, 1996.

²⁴³ Au Chiapas comme en Équateur, par exemple. Cf. « Les Indiens, force émergente en Équateur », *Le Monde*, 13 juillet 2006 (à propos de Pachakutik, principale organisation politique indigène de l'Équateur).

²⁴⁴ Cf. à ce propos Koichiro Matsuura, « L'enjeu culturel au coeur des relations internationales », *Politique étrangère*, n° 4, 2006.

La problématique de la mondialisation culturelle et de ses conséquences politiques et géopolitiques est aujourd'hui fondamentale et même centrale. En effet, la mondialisation contemporaine, de plus en plus vite, de plus en plus brutalement, met les [423] cultures en présence. Si la mondialisation consiste en une augmentation des flux d'échanges de toute nature, économiques, financiers, technologiques, mais aussi humains et idéels, tous ces flux ont des implications culturelles, dans la mesure où les échanges dont ils sont porteurs impliquent tous des interactions culturelles.

La mondialisation, phénomène complexe, est aussi un phénomène ambigu, à la fois porteur d'espoir et de menaces. En ce qui concerne l'espoir, on peut constater qu'elle rapproche les peuples, en produisant des phénomènes d'acculturation, qui modifient cultures et identités nationales. Dans le monde entier, des groupes de professionnels parlent le même langage technique, ont des comportements de travail identiques, un style de vie qui se rapproche, les mêmes rêves de consommation, de liberté, véhiculés par toutes sortes de médias... Au-delà de ces phénomènes sociologiques, on assiste à un consensus grandissant sur certains principes politiques fondamentaux tels que la démocratie pluraliste, les Droits de l'homme, la justice pénale internationale, consensus qui a permis d'accomplir bon nombre de progrès en matière de gouvernance mondiale depuis la fin des années quatre-vingts.

Mais la mondialisation a aussi un visage plus menaçant. Elle rapproche et sépare à la fois. Comme l'a bien montré Dominique Wolton, « la mondialisation de l'information rend le monde tout petit mais très dangereux » : cette « omniprésence de l'Autre », rendue possible par les médias « peut devenir un facteur d'incompréhension, voire de haine » et « constitue un défi politique majeur »²⁴⁵. Pour ne prendre qu'un exemple, l'explosion des fondamentalismes, musulmans, bouddhistes, ou chrétiens²⁴⁶ ne doit pas seulement être expliquée comme une réaction à la pauvreté, mais aussi comme un repli face aux conséquences culturelles de la mondialisation. L'invasion de modes de vie nouveaux, d'images choquantes, la conscience de la différence des styles et des niveaux de vie, les malentendus sur des messages médiatiques parvenus de l'étranger lointain, entraînent le besoin [424] de se protéger en recréant des identités sur les décombres de modèles nationaux ayant trop souvent échoué économiquement et politiquement, sans oublier bien sûr les possibilités de manipulation politique du malaise culturel...

²⁴⁵ Dominique Wolton, *L'Autre Mondialisation*, Paris, Flammarion, 2003, col. « Champs », p. 10.

²⁴⁶ Pour des exemples, cf. Manuel Castells, *Le Pouvoir de l'identité*, Paris, Fayard, 1999.

On le voit, le thème de la mondialisation culturelle soulève des problèmes inédits en matière politique, brouillant la distinction classique entre national et international. Ceux-ci ne sauraient être réduits à la question de l'hégémonie, bien que celle-ci y soit très présente, en révélant l'opposition d'une culture mondialisée dominante, émise par l'Occident, à des cultures locales inévitablement marginalisées. Des faits plus vastes apparaissent : la redéfinition de la citoyenneté et l'intégration des populations migrantes, la (re)définition des nations et des symboliques nationales dans des contextes devenant multiculturels, les replis identitaires liés au refus de la mondialisation, l'instrumentalisation de la problématique culturelle comme ressource de l'action internationale (pour la reconnaissance de droits, la création d'États-nations, etc...), la reconnaissance – ou non – du caractère universel des normes internationales (notamment des Droits de l'homme), etc...

La littérature sur la mondialisation culturelle est pluridisciplinaire : la science politique y côtoie la sociologie, l'anthropologie, l'histoire... Cette pluridisciplinarité est, d'une part, indispensable à la compréhension de phénomènes complexes, et, d'autre part, elle compense le désintérêt que la science politique, et plus particulièrement les relations internationales, ont manifesté à l'égard du facteur culturel jusqu'aux années quatre-vingt-dix environ. Lorsqu'on observe cette production, on est frappé par l'abondance des sources anglophones sur le sujet, suivies d'une production hispanophone relativement importante (surtout sud-américaine). Face à cela, on ne peut que constater la très grande pauvreté de la production française... La France ne semble guère s'intéresser – pour l'instant – à cette problématique, à l'exception près des dossiers de la francophonie et de la diversité culturelle.

Avant d'analyser cette exception française en la matière, je présenterai dans un premier temps une réflexion synthétique sur la littérature consacrée à la problématique de la cohabitation des cultures dans la mondialisation.

[425]

A. Les théories de la mondialisation culturelle : trois paradigmes fondamentaux

L'analyse de l'abondante littérature consacrée à cette problématique fait apparaître trois paradigmes essentiels d'interprétation de la mondialisation culturelle, revenant tels trois modèles archétypaux d'analyse sous différentes plumes et différentes formes : le premier est celui de l'uniformisation du monde, le deuxième celui de l'hybridation, le dernier est le paradigme différencialiste.

a) Le paradigme de l'uniformisation du monde

[Retour à la table des matières](#)

Le paradigme initial tend à considérer que la mondialisation entraîne une uniformisation des cultures ainsi qu'une perte de la diversité culturelle humaine. Il se dédouble en deux formes générales : une approche positive, cosmopolitique, et une approche négative, celle de l'hégémonie.

L'approche cosmopolitique est à la fois la plus ancienne et la moins partagée des théories de la mondialisation culturelle. Ce sont, dans l'Antiquité, les philosophes grecs qui lui ont donné ses lettres de noblesse, ainsi que les philosophes stoïciens de Rome. Bien qu'il soit habituellement considéré comme « idéaliste », le cosmopolitisme a été remis au goût du jour par le sociologue allemand Ulrich Beck, qui pense qu'après le nationalisme, le communisme, le socialisme, et le néolibéralisme, le cosmopolitisme sera la prochaine grande idée qui permettra à l'humanité du XXI^e siècle de survivre sans sombrer à nouveau dans la barbarie ²⁴⁷. Selon Beck, la phase actuelle de mondialisation, qu'il appelle la « deuxième modernité », est propice à l'apparition d'un authentique cosmopolitisme, défini comme une double appartenance pour tous : le citoyen est à la fois citoyen du monde et citoyen de la cité. Ce cosmopolitisme implique la reconnaissance de l'Autre, de sa différence et de son égalité. Il ne s'agit en aucun cas d'un universalisme qui abolirait les différences en imposant une identité commune, et qui conduirait à l'hégémonie [426] d'une culture dominante. Il ne s'agit pas non

²⁴⁷ Ulrich Beck, *Pouvoir et contre-pouvoir à l'heure de la mondialisation*, Paris, Flammarion, col. « Champs », 2003.

plus du multiculturalisme, qui est un modèle de cohabitation des cultures. Le multiculturalisme suppose en effet une définition essentialiste des cultures, pouvant induire des rivalités entre elles et une négation de l'individu qui se voit dès lors enfermé dans une culture donnée. Selon Beck, le cosmopolitisme pourrait devenir un principe politique central qui s'exprimera à travers une nouvelle forme de pouvoir transnational, dont les premières manifestations sont le méta-pouvoir économique et le méta-pouvoir de la société civile mondiale, qui s'exprime dans la résistance contre les fléaux de la mondialisation. L'approche de Beck reste pour l'instant marginale. Bien que de nombreux sociologues attestent de l'émergence de certains éléments de cosmopolitisme, la majorité des chercheurs en sciences sociales sont sceptiques quant à l'émergence d'une vaste solidarité mondiale et mettent plutôt l'accent sur les dangers induits par la mondialisation culturelle et les réactions contre-hégémoniques qu'elle suscite. Toutefois, la version cosmopolitique du paradigme de l'uniformisation englobe le discours universaliste de l'ONU, qui fait la promotion des valeurs universelles que sont les Droits de l'homme.

C'est pourquoi le second volet du paradigme de l'uniformisation est beaucoup plus pessimiste. C'est la thèse de l'unification du monde par le marché, autrement dit de l'hégémonie de la culture américano-occidentale. C'est par exemple ce que défendit Benjamin Barber dans son *best-seller* mondial *Djihad vs. Mac World* ²⁴⁸. Selon Barber, le développement d'un marché capitaliste sans contraintes et sans le contrepoids d'un autre système de valeurs serait un danger pour la diversité culturelle. Le marché uniformiserait les cultures en un style de vie fondé sur la consommation et l'amusement, et se transformerait en un système totalitaire par défaut où les hommes ne seraient plus gouvernés par des tyrans mais par leurs appétits manipulés. Cette hégémonie de *Mac World* générerait la rébellion de *Djihad*, concept générique désignant les fondamentalismes et mouvements de révolte contre l'hégémonie occidentale.

[427]

De nombreux auteurs post-marxistes ont développé des thèses allant dans le même sens. La dénonciation de l'uniformisation culturelle par le marché et l'économie libérale constitue en effet une rénovation de l'ancienne théorie marxiste de l'impérialisme. On peut citer dans cette mouvance les travaux de Samir Amin dans *L'Empire du chaos* ²⁴⁹, de Jean Ziegler dans *L'Empire de la hon-*

²⁴⁸ Benjamin Barber, *Djihad vs. Mac World*, Paris, Hachette, Pluriel, 1995.

²⁴⁹ Samir Amin, *L'Empire du chaos. La nouvelle mondialisation capitaliste*, Paris, L'Harmattan, 1992.

te ²⁵⁰, ou de Michael Hardt et Antonio Negri dans *Empire* ²⁵¹. Ces deux auteurs soulignent le fait que l'uniformisation du monde par le marché et la culture qu'il génère entraîne des résistances. Et dans leur ouvrage *Multitudes*, ils appellent de leurs vœux à une lutte internationale visant à abolir l'économie capitaliste ²⁵². En cela, leur argumentaire s'inscrit dans la filiation des incantations marxistes à la Révolution, bien que le concept de « Révolution » ne soit plus guère explicitement employé, et qu'il laisse la place à un vocabulaire moins effrayant (résistance, lutte) mais pour un objectif similaire et non moins combatif.

Ce paradigme de l'uniformisation du monde connaît un large succès, dû très largement à sa simplicité manichéenne, car il a pour avantage d'ordonner la complexité des relations internationales en identifiant un ennemi absolu. Ce succès est aussi favorisé par l'antiaméricanisme ambiant, notamment en France ²⁵³, ou ailleurs dans le monde, par l'antioccidentalisme sous-jacent ²⁵⁴.

Cependant il faut remarquer que cette thèse, déjà ancienne, ne semble pas tenir ses promesses. Déjà, en 1970, Jean Baudrillard (que tous ces auteurs ont relu) annonçait l'uniformisation du [428] monde par la culture de consommation. Le livre de Barber, qui a dix ans, regorge par ailleurs de prophéties non advenues ²⁵⁵. D'autre part, cette thèse ignore les leçons de l'anthropologie. En effet, de très nombreux travaux anthropologiques ont démontré que, même en situation d'acculturation inégalitaire, on assiste à un phénomène de réappropriation d'éléments culturels étrangers par les cultures locales. Il n'y a pas d'hégémonie culturelle pure, mais recréation de la culture hégémonique par les cultures locales. On peut prendre l'exemple des modèles de l'État-Nation et de la démocratie pluraliste exportés par l'Occident. De nombreux historiens, ethnologues ou politologues ont montré que ces modèles, même dans les cas où

²⁵⁰ Jean Ziegler, *L'Empire de la honte*, Paris, Fayard, 2005.

²⁵¹ Michael Hardt, Antonio Negri, *Empire*, Harvard, Harvard University Press, 2001.

²⁵² Michael Hardt, Antonio Negri, *Multitude, War and Democracy in the Age of Empire*, Penguin Books, 2005.

²⁵³ Jean Birnbaum, « Enquête sur une détestation française », *Le Monde*, 25-26 novembre 2001.

²⁵⁴ Ian Buruma, Avishai Margalit, *Occidentalism, The West in the Eyes of its Enemies*, Penguin, 2004.

²⁵⁵ Par exemple lorsqu'il prétend que les nouvelles technologies d'information vont tuer la créativité artistique – or, on observe que l'*Internet* est aujourd'hui un formidable tremplin pour de nouveaux talents... Ou encore lorsqu'il prophétise que le marché va tuer la création russe : « *Sous le régime soviétique, les poètes dissidents pouvaient réussir à faire publier en cachette leurs oeuvres, qu'on lisait en privé. À l'heure du capitalisme, ils ne peuvent plus rien publier, en partie parce qu'il n'y a plus rien à quoi s'opposer de façon évidente, mais surtout parce que la poésie n'est pas rentable* » (B. Barber, *op. cit.* p. 108)... Cette prophétie est également démentie par l'actuelle très bonne santé de la production littéraire russe. La Russie fut d'ailleurs l'invitée d'honneur au Salon du Livre de Paris, en 2005...

gues ont montré que ces modèles, même dans les cas où les constitutions ont été littéralement recopiées sur celles des anciennes métropoles, ont fait l'objet de multiples réappropriations par les cultures locales, qui les ont accommodés au terrain préexistant des dimensions tribales, clientélistes ou religieuses du pouvoir ²⁵⁶... Enfin, le défaut majeur de la thèse de l'uniformisation est qu'elle est sous-tendue par une définition très appauvrie de la culture : la mondialisation induit des flux massifs, mais rapides et partiels d'éléments culturels. S'il existe bien des éléments culturels globalisés, ils ne sont pas synonymes d'homogénéisation de la totalité des systèmes culturels...

On peut remarquer néanmoins que le maniement du paradigme de l'uniformisation du monde et de l'hégémonie de la culture occidentale, a une fonctionnalité politique évidente : il peut servir de levier à des appels à la révolte, à la Révolution. Il rejoint ici notre deuxième paradigme, le paradigme essentialiste, qui est doté d'un fort potentiel « stratégique ».

[429]

b) Le paradigme essentialiste

[Retour à la table des matières](#)

Le paradigme essentialiste met l'accent sur les différences entre des entités culturelles essentielles ou primordiales, considérées comme plus ou moins immuables, éternelles. Leur cohabitation dans la mondialisation est alors vue comme conflictuelle. On peut distinguer trois variantes de ce paradigme.

Dans sa première variante, le paradigme essentialiste est celui énoncé par Samuel Huntington dans *Le Choc des civilisations* ²⁵⁷. Selon ce politologue américain, la dynamique de la politique mondiale dépend de plus en plus de facteurs culturels. Elle consiste en un affrontement entre six grandes civilisations dont il postule l'existence. Parmi celles-ci, la civilisation occidentale est dominante, bien qu'elle accuse un certain déclin. Les relations internationales sont donc envisagées sous un angle hobbesien, car selon Huntington, « *le conflit est universel. Haïr fait partie de l'humanité de l'Homme* » ²⁵⁸. Et le conflit majeur est et sera celui qui oppose l'Occident aux civilisations chinoise et musulmane. Il est inutile, ici, de développer cette thèse qui a fait couler tant d'encre, et qui pêche par de

²⁵⁶ Cf. John Tomlinson, *Globalization and Culture*, Oxford, Polity, 1999.

²⁵⁷ Samuel Huntington, *Le Choc des civilisations*, Paris, Odile Jacob, 1997.

²⁵⁸ *Ibid.* p. 140.

nombreux défauts épistémologiques, tels que la définition même des civilisations et le présupposé de leur affrontement. En revanche, il est intéressant de remarquer que le paradigme essentialiste associe la pensée d'Huntington à d'autres thèses. On peut constater, de façon paradoxale, que l'affrontement entre les cultures est au cœur des fondamentalismes – ceux-là mêmes qu'Huntington désigne comme « l'ennemi ». En effet, les fondamentalismes, qu'ils soient chrétiens, bouddhistes ou musulmans, consistent en la construction d'une idéologie par identification du comportement des individus et de la société aux normes dérivées de la loi de Dieu, celle-ci étant interprétée par une autorité bien précise ²⁵⁹. Les fondamentalismes édifient en cela des frontières entre les religions, de la même façon qu'Huntington en propose entre les civilisations.

[430]

Le paradigme essentialiste, dans une deuxième variante, est une vision également partagée par les néonationalismes, par exemple celui des mouvements américains tels que la Milice, *Wise Use*, ou les partis populistes européens de droite extrême qui opèrent un repli non sur la religion mais sur la nation ²⁶⁰. Sur le plan théorique, le nationalisme est justifié par des thèses diverses, par exemple celles d'Anthony Smith pour qui la nation est historique et porteuse d'un sens profond que la mondialisation culturelle ne pourra effacer ²⁶¹.

Enfin, et ceci constitue une troisième variante, le paradigme essentialiste englobe les mouvements néocommunitaristes pour lesquels l'unité fondamentale n'est ni la civilisation, ni la nation, mais l'ethnie, ou pour certains, « le local ». On peut citer comme relevant de cette catégorie des groupements très divers, allant des mouvements de défense des « peuples premiers » à des organismes révolutionnaires, tels le mouvement zapatiste, emblème de la lutte altermondialiste. Cette variante du paradigme, en effet, fait l'objet de développements théoriques abondants produits par le mouvement altermondialiste, parti-cu-lièrement par un courant de l'économie du développement appelé « l'après-développement », et qui, dans le langage journalistique du quotidien, est plus familièrement désigné comme le mouvement pour la « décroissance ». Ce courant prône la lutte contre l'hégémonie capitaliste et occidentale (l'hégémonie économique étant assimilée à une domination culturelle de l'Occident), ainsi que le refus du développement perçu comme manifestation de cette hégémonie et comme destructeur de

²⁵⁹ M. Castells, *op. cit.*

²⁶⁰ *Idem.*

²⁶¹ Anthony Smith, *Nations and Nationalism in a Global Era*, Cambridge, Polity Press, 1995, et *The Antiquity of Nations*, Cambridge, Polity Press, 2004.

l'environnement. Les « décroissants » préconisent le retour aux cultures traditionnelles (au sens de la tradition des « peuples traditionnels »), ainsi qu'à un mode de vie « convivial », ce qui est une référence aux écrits d'Ivan Illich ²⁶². Ce changement radical implique une « sortie de l'économie » et le passage à un mode de vie radicalement différent, un mode de vie « traditionnel », [431] centré sur le « local », en dissidence par rapport au système mondial. Le local est conçu comme le seul niveau pertinent de la vie sociale pour l'avenir, et le projet décroissant est un projet où de petites sociétés vivant en autarcie pourraient à la fois laisser libre cours à l'expression de leurs particularités culturelles (ce que Serge Latouche appelle le « pluriversalisme ») et vivre dans le respect de la nature, en réduisant au strict minimum vital leur empreinte écologique. Les auteurs phares de la décroissance sont Serge Latouche, Emmanuel N'Dione, Majid Rahnema, Teddy Goldsmith et bien d'autres ²⁶³...

Le point commun à ces trois variantes du même paradigme est qu'elles survalorisent la dimension culturelle de la mondialisation. L'unité de référence, civilisation, nation, ethnie ou culture traditionnelle, y est présentée comme une unité de résistance, dernier rempart de la lutte la mondialisation, celle-ci étant perçue comme un danger menaçant leur « pureté »... La critique de ce paradigme est aisée : le découpage des civilisations, l'affirmation du caractère immuable des nations, ou de la pureté des sociétés traditionnelles n'ont aucun fondement scientifique. Même si le concept de civilisation est intéressant, son application concrète s'avère très délicate, forcément approximative, et finalement peu scientifique. Quant aux nations, l'histoire démontre aisément leur caractère daté et contingent ²⁶⁴, caractère qui peut aussi s'appliquer parfois aux ethnies ²⁶⁵. Enfin, les auteurs de la décroissance, ne sauraient définir ni la « tradition » ni « l'Occident ». Mais ils les considèrent pourtant comme des ennemis irréductibles et font de l'Occident la cible de leurs critiques ou la cause de tous les maux engendrés – selon eux – par la mondialisation... Leur meilleure définition de ces concepts, faute de mieux, est certainement la pirouette par laquelle Serge Latouche, certainement rompu à cette critique, [432] explique que lorsqu'un paysan

²⁶² Ivan Illich est l'une des références intellectuelles centrales de ce courant, ce qui explique les récentes rééditions de ses travaux. Cf. Ivan Illich, *Oeuvres complètes*, Paris, Fayard, 2004, 2 tomes.

²⁶³ L'essentiel de leurs thèses se trouve dans Majid Rahnema, *The Post-Development Reader*, London, Zed Books, 1997 et dans Michel Bernard, Vincent Cheynet, Bruno Clémentin, *Objectif décroissance*, Lyon, Silence, 2003.

²⁶⁴ Cf. la remarquable synthèse d'Anne-Marie Thiesse, *La Création des identités nationales*, Paris, Seuil, col. « Points », 1999.

²⁶⁵ Cf. les travaux des africanistes, tels que Jean-Loup Amselle ou Jean-François Bayart.

vietnamien boit du coca-cola dans sa rizière, il est occidental, alors qu'un Occidental, lorsqu'il est attaché à sa terre et à ses « traditions » (par exemple un Breton comme lui), peut être « traditionnel » ²⁶⁶ !

Enfin, le paradigme essentialiste peut servir des intérêts politiques évidents, de nature généralement belliciste. En exaltant les différences, car les nations/ethnies/cultures sont toujours considérées comme « pures » et « immuables » – on ne pense pas l'acculturation ni la mixité dans ce paradigme, ou alors elles y sont forcément présentées comme destructrices. Ce paradigme, en appelant à la résistance contre une mondialisation que l'on prétend source d'hégémonie culturelle, de destruction des nations/ethnies/cultures, est susceptible de justifier toutes sortes de violences, d'archaïsmes et de racismes. En effet, il est la porte ouverte à un relativisme culturel poussé à l'extrême : au nom de la conservation de la pureté de la nation/ethnie/culture, on peut se livrer à des guerres contre l'Autre (quel qu'il soit), ou à la révolution contre le système mondial... Par ailleurs, il faut tolérer toute expression culturelle, même la plus barbare ou archaïque, car aucun principe universel, tel que les Droits de l'homme, ne saurait exister : les Droits de l'homme sont d'ailleurs jugés comme des expressions (condamnables) d'une culture occidentale dominante, ennemie « des cultures » ²⁶⁷ ... Et c'est en vertu de ce paradigme que l'on a vu, ces dernières années, les justices britannique, suédoise et canadienne condamner avec plus de clémence qu'à l'ordinaire les crimes d'honneur et autres méfaits, au motif qu'ils sont inscrits dans la « culture » de leurs auteurs, ou que certains anthropologues prennent la défense des mutilations sexuelles, « expression d'une culture traditionnelle » ²⁶⁸ ...

[433]

À l'opposé des paradigmes universaliste et essentialiste, le troisième paradigme de la mondialisation culturelle se veut plus pacifique.

²⁶⁶ Serge Latouche, *L'Occidentalisation du monde*, Paris, La Découverte, 1989. Cet auteur définit également l'Occident comme une « anticulture », forcément destructeur des cultures traditionnelles et hégémonique.

²⁶⁷ Serge Latouche parle à ce sujet d'« universalisme cannibale ». Cf. Serge Latouche, *Universalisme cannibale ou terrorisme identitaire*, sur le site : <http://libertaire.free.fr/SLatouche23.html>.

²⁶⁸ Yao Assogba, « Le droit et le contexte culturel peuvent-ils faire bon ménage ? », *Le Devoir*, Montréal, 7 janvier 2006, p. A6 : cf. site *Internet* : http://classiques.uqac.ca/contemporains/assogba_yao/hyperrelativisme_culturel/assogba_yao_2004_01_07.doc.

c) *Le paradigme de l'hybridité*

[Retour à la table des matières](#)

Ce paradigme est l'apanage des anthropologues et des historiens qui sont une majorité à le défendre. Il tend à relativiser la mondialisation culturelle, car il repose sur l'idée fondamentale que toute culture est en fait mélangée, fruit de siècles de contacts et d'échanges entre des groupes humains différents. Ce paradigme lui-même est ancien, comme en témoigne l'utilisation en anthropologie et en sociologie des concepts d'acculturation, de diffusion, de syncrétisme, etc... Mais le débat récent sur la mondialisation a conduit à un renouvellement de cette réflexion.

Un des auteurs phares de ce paradigme est l'anthropologue Jan Nederveen-Pieterse. Il démontre, dans sa théorie de l'hybridité, que le mélange culturel a accompagné l'histoire de l'humanité depuis sa naissance sur le continent africain. De plus, l'hybridation est attestée par des éléments aussi irréfutables que la diffusion des langues (l'Indo-européen), des grandes religions (bouddhisme, christianisme, islam, judaïsme...), des techniques (l'agriculture née en Mésopotamie), etc... Comme le résume Nederveen Pieterse, « *l'histoire est un collage* ».

Toutefois, la mondialisation contemporaine génère une accélération sans précédent de l'hybridité qui fait désormais partie de notre quotidien, de façon souvent inconsciente. On peut prendre un exemple qui montre à quel point ce paradigme contredit celui de l'hégémonie : le hamburger, ce symbole de l'hégémonie culturelle – et culinaire – américaine, porte le nom de la ville allemande où est née l'idée d'un sandwich à la viande, mais il est composé de petits pains issus de la culture juive, parsemés de graines de sésame orientales, garni de viande bovine sud-américaine, agrémenté de ketchup qui en fait est un chutney indien revisité par les Anglais, et de cornichons sucrés qui sont très scandinaves – à moins qu'ils ne soient russes... À y regarder de près, si l'on fait l'archéologie de notre environnement quotidien, ainsi que la généalogie des éléments composant la culture « occidentale ²⁶⁹ », [434] c'est-à-dire des idées, institutions, coutumes, etc., on peut conclure que la culture dite « occidentale » n'est aujourd'hui qu'un gigantesque collage, pour reprendre le mot de Nederven-Pieterse.

²⁶⁹ Mais qu'est-ce que l'Occident ? Ce concept flou (cette prénotation, aurait dit Durkheim) mériterait d'être éclairci, ce qui représente une tâche considérable... à laquelle s'est attaché, dans ses enseignements, Michel Bergès.

L'ampleur et la rapidité de la mondialisation actuelle ont des conséquences également inédites sur le politique. Elle apporte l'expérience de la contingence des frontières et favorise ce que James Rosenau a appelé la « prolifération des identités » : dans un monde fluide, la congruence entre identité nationale et frontières étatiques a de moins en moins de pertinence et l'on voit apparaître des formes d'identités plurielles qui peuvent entrer en conflit avec les modèles proposés par les États-nations ²⁷⁰.

Si les deux premiers paradigmes de l'uniformisation du monde et de l'essentialisme sont idéologiques, ce troisième paradigme de l'hybridité se veut empirique. Il se fonde sur les enseignements des sciences sociales telles que l'histoire, l'anthropologie, ou la sociologie. Il n'en reste pas moins qu'il a potentiellement des conséquences politiques subversives. Le paradigme de l'hybridité conduit notamment à remettre en cause les identités nationales et à constater qu'elles ne sont en fait que des identités toujours mélangées, combinaisons de peuples qui se sont amalgamés sous la bannière d'un *leadership* politique, à un moment donné de leur histoire, ce *leadership* ayant produit une idéologie ou un « récit » national. Les travaux de Benedict Anderson sur l'imaginaire national ²⁷¹ et d'Anne-Marie Thiesse sur la création des identités nationales ²⁷², participent de ce point de vue. De même, le politologue Jean-François Bayart et l'anthropologue Jean-Loup Amselle ont montré que les sociétés que l'on prétend traditionnelles sont elles aussi le produit de phénomènes d'hybridation, et que les traditions que l'on croit souvent immuables [435] sont en fait loin d'être figées ²⁷³. Ce paradigme, selon l'utilisation politique que l'on veut en faire, peut soit servir de fondement aux discours prônant l'apaisement des tensions et la tolérance, soit d'instrument pour justifier les réajustements des identités nationales qu'impose la mondialisation. Ce qui amène à évoquer le cas de la France.

²⁷⁰ Rosenau, James, *Dynamics Beyond Globalization, Distant Proximities*, Princeton University Press, 2003. Sheila Croucher, *Globalization and Belonging*, Rowman and Littlefield, 2004.

²⁷¹ Benedict Anderson, *L'Imaginaire national*, Paris, La Découverte Poche, 2002.

²⁷² Anne-Marie Thiesse, *op. cit.*

²⁷³ Jean-François Bayart, *L'Illusion identitaire*, Paris, Fayard, 1996. Jean-Loup Amselle, *Logiques métisses*, Payot, 1990.

B. « L'exception française » : entre ignorance de la problématique de la mondialisation culturelle et engagement extrême

[Retour à la table des matières](#)

J'ai fait le constat, précédemment, du peu de place que la littérature scientifique française donnait à la problématique des interactions entre les cultures dans la mondialisation. En fait, celle-ci n'y est pas totalement occultée, mais lorsqu'elle est traitée, c'est le plus souvent dans le cadre d'études sectorielles : je viens d'évoquer les africanistes Jean-Loup Amselle et Jean-François Bayart. J'aurais pu citer Jackie Assayag pour son travail sur l'Inde ²⁷⁴ ou Dominique Wolton et Armand Mattelart pour leur approche sous l'angle des sciences de la communication ²⁷⁵. De toute évidence, il n'y a pas, pour l'instant, en France, de tentative de théorie globale de la mondialisation culturelle, et l'on trouve très peu d'analyses sous l'angle de la science politique qui seraient par exemple rattachées au concept d'« hégémonie ». Un tel mutisme français sur cette problématique pourtant fondamentale pour le siècle à venir est troublant, alors que les travaux anglo-saxons sur le sujet abondent. C'est pourquoi on peut se demander si cette situation n'est pas due au contexte sociopolitique propre à la France.

[436]

Je me risquerai à émettre deux hypothèses pour expliquer ce constat, l'une relevant de la politique étrangère, l'autre de la politique interne, toutes deux étant liées.

La première hypothèse est que la France, qui fut le deuxième plus vaste empire colonial au monde, a produit, à l'époque coloniale, sa propre mondialisation ²⁷⁶. Celle-ci était de nature non seulement politique et militaire, mais aussi économique, juridique et bien sûr culturelle. La plupart de ces dimensions ont disparu – ou plutôt se sont profondément transformées – depuis les décolonisations, l'aspect culturel, à travers la francophonie, traité précédemment par Cons-

²⁷⁴ Jackie Assayag, *La Mondialisation vue d'ailleurs*, Paris, Seuil, 2005.

²⁷⁵ Dominique Wolton, *op. cit.*, Armand Mattelart, *Diversité culturelle et mondialisation*, Paris, La Découverte, 2005.

²⁷⁶ L'historien britannique Niall Fergusson, parle, à propos de l'empire britannique, d'une « *anglobalization* ». On peut extrapoler ce concept au cas français... Niall Fergusson, *Empire. How Britain made the Modern World*, PenguinBooks, 2004.

tanze Villar dans toute son ambiguïté hégémonique, en est un des vestiges les plus durables. Mais il ne faut pas oublier qu'au-delà de la langue, l'hégémonie culturelle de la France reposait aussi sur des valeurs universalistes énoncées à la fin du XVIII^e siècle et qui allaient devenir, à l'époque contemporaine, la base d'un consensus international sur la démocratie, les Droits de l'homme, l'égalité, etc., pouvant donc servir de modèle « contre-hégémonique » face à un modèle culturel anglo-saxon...

Je ne discuterai pas, ici, comme le feraient les tenants du paradigme de l'hybridité, du fait que la mythologie nationale a eu tendance à s'attribuer les mérites de la création de ces idées, qui sont, plutôt, en réalité, le produit d'une hybridation historique des esprits très cosmopolites que furent les élites du XVIII^e siècle, esprits qui plus est pétris de culture antique, elle-même hybride ²⁷⁷... Le résultat qui m'intéresse plutôt, ici, est que la France, en se glorifiant de la création de ce fonds culturel universaliste, a adopté une posture prosélytiste qui est toujours la sienne, et que l'on peut observer quotidiennement dans le débat politique national et international. Je livrerai une petite anecdote à ce propos. Lors d'une rencontre officielle franco-lettonne à [437] laquelle j'ai participé, un sénateur français et un universitaire letton échangeaient sur la démocratie sans parvenir à se mettre d'accord. Je fis remarquer au sénateur que la mésentente était due au fait que la conception lettone de la démocratie est, pour diverses raisons historiques et culturelles, plus proche de la théorie de la souveraineté populaire (de Rousseau) que de celle de la souveraineté nationale (de Siéyès), et je lui demandais s'il ne pensait pas que ces interprétations divergentes de la mise en œuvre de la démocratie risquaient de créer quelques dissensions entre anciens et nouveaux membres de l'Union européenne (la France ayant, d'ailleurs, réconcilié les deux interprétations dans la constitution de la V^e République). Mais le sénateur clôt le débat en tranchant la question avec une réponse très française : « *Il n'y aura pas de problème, parce que nous leur apprendrons la démocratie* »... Je me mis alors à méditer, devant ce beau témoignage du prosélytisme français, sur les raisons pour lesquelles l'adjectif « arrogant » est si souvent collé à celui de « français » dans les milieux internationaux...

Ainsi la première hypothèse que j'avancerai est que l'universalisme, ou plutôt une forme d'universalisme prosélytiste, si profondément ancré dans la culture politique française, fait que ce pays a, plus que d'autres, des difficultés à appré-

²⁷⁷ Voir la discussion de l'historien Lucien Fèbvre sur le caractère occidental – ou oriental ? – de ce qui est considéré comme le berceau civilisationnel de l'Europe, à savoir la Grèce antique (en oubliant les influences germaniques ou celtes par exemple)... Lucien Fèbvre, *L'Europe, genèse d'une civilisation*, Paris, Perrin, 1999.

hender les enjeux de la mondialisation culturelle. Plus qu'ailleurs, on a du mal à y prendre la mesure de phénomènes nouveaux, que la mondialisation culturelle révèle peu à peu, ici et là, depuis la fin de la guerre froide – et qui sont présents en France même, mais dans des franges plutôt marginales de sa scène politique : la révolte contre le modèle capitaliste et contre le modèle démocratique, la haine de l'Occident, le repli sur des éléments culturels jugés archaïques... En restant attachée à ses propres combats liés à la diffusion des idéaux universalistes classiques, la France n'est que peu attentive, pour l'instant, aux turbulences de la mondialisation culturelle, sauf lorsqu'elles font irruption de manière brutale dans l'actualité... Seule la théorie du *clash* des civilisations de Huntington, par le débat qu'elle a provoqué, a ébranlé ses solides certitudes, mais peut-être parce que cette théorie relevait, tout comme l'universalisme prosélytiste français, du paradigme universaliste, familier à la culture politique du pays ...

[438]

La seconde hypothèse pour laquelle la problématique de la mondialisation culturelle n'est pas encore très étudiée en France est liée à la culture juridico-politique du pays, qui tient dans sa maxime « liberté, égalité, fraternité ». La sacro-sainte égalité des citoyens, des usagers, des justiciables, etc... n'est pas seulement un postulat philosophique, mais bel et bien un principe dans lequel s'inscrit tout le droit positif français. Cela empêche la France d'aborder de front les conséquences que la mondialisation pose et posera de plus en plus à son identité nationale.

Pour prendre l'exemple de l'immigration, chacun sait que, tous les Français étant égaux devant la loi, il n'y a pas lieu de faire la différence entre un citoyen de longue date et un citoyen fraîchement promu à cette qualité. C'est pourquoi aucune statistique officielle ne saurait prendre en compte ce critère. C'est ainsi que, faute de pouvoir cerner les problèmes, il n'y a pas de problème... Et pas de réponse lorsqu'on s'aperçoit que des jeunes gens en plein désarroi identitaire se disent « marocain » ou « algérien », alors que leur famille est française depuis trois générations, lorsqu'on s'aperçoit que des milliers de gens en mal d'identité se réfugient dans la recherche d'une tradition religieuse réinventée par l'intégrisme, ou encore lorsqu'on débat en 2006 pour savoir si un Martiniquais ²⁷⁸ est assez représentatif de la Nation pour présenter le journal de vingt heures !... Alors que la Martinique est colonie française depuis le début du XVII^e siècle (avec quelques intermittences) et que l'égalité des citoyens est un principe de droit positif depuis la fin du XVIII^e siècle... Tout se passe comme si les prin-

²⁷⁸ Il s'agit de Harry Roselmack, qui présenta le journal télévisé sur TF1.

cipes égalitaristes et universalistes paralysaient le pays quand il s'agit de réfléchir à sa propre multi-culturalité, et, au-delà, aux conséquences et aux enjeux culturels de la mondialisation qui a pour effet de démultiplier ce phénomène.

J'ajouterai une dernière remarque : la France est un pays de passion politique, non de pragmatisme. À chaque fois que les conséquences de la mondialisation culturelle font irruption dans le débat politique français, les différentes prises de position ont tendance à s'aligner sur l'axe idéologique fondamental hérité de la Révolution française et qui a traversé toute la guerre froide ²⁷⁹. [439] Or, comment envisager des politiques sociales efficaces, par exemple sur le sujet des violences faites aux femmes, ou celui de l'illettrisme, si l'on traite toutes les situations relevant de cette catégorie de façon uniforme ? Les travailleurs sociaux savent bien que les actions à mener diffèrent en fonction des situations et des contextes...

Il est révélateur également que l'un des rares courants théoriques qui se soit intéressé – et même spécialisé – à la problématique de la mondialisation culturelle soit celui dit de « l'après-développement », dont les penseurs sont pour la plupart d'anciens marxistes extrémistes prônant aujourd'hui une haine viscérale de l'Occident, du modèle capitaliste et de la démocratie – du moins de sa forme dominante actuelle, à savoir la démocratie pluraliste. Ils plaident pour le retour à des cultures villageoises « traditionnelles », écologiquement correctes, frugales mais dignes, où l'échange économique serait remplacé par le don et la politique confiée à des « sages » bienveillants ²⁸⁰... L'ampleur qu'a prise ce courant dans certains cercles universitaires, auprès des ONG françaises se consacrant à l'aide au développement et auprès de la jeunesse en fait une « exception française » dans la réflexion internationale sur le sujet.

Sans aller jusqu'à ces extrêmes, les réflexes de repli idéologique sur des postures héritées du passé peuvent être un frein à une réflexion authentiquement scientifique et productive. La mondialisation pose et posera de plus en plus de problèmes politiques mobilisant le facteur culturel, sur un espace politique plus

²⁷⁹ Par exemple, on a vu la gauche française s'opposer au port du voile à l'école et dans les services publics en référence au combat pour la laïcité, or cette même gauche soutient traditionnellement les immigrés, les sans-papier, la diversité culturelle... Pour sa part, la droite s'oppose également au port du voile, mais au nom des valeurs républicaines nationales (laïcité, universalisme...), sans vraiment aborder au fond la question de l'identité nationale... Un autre exemple réside dans le refus par des intellectuels de gauche de la mise en place de statistiques ethniques au motif que cela masquerait les « fondements sociaux des inégalités » (c'est-à-dire les différences de classe). Cf. Alain Blum, « Les limites de la statistique », *Le Monde*, 1er août 2006.

²⁸⁰ Majid Rahnema, « Towards Post-Development : Searching for Signposts, a New Language and New Paradigms », M. Rahnema, dir., *The Post-Development Reader*, *op. cit.*

vaste et [440] dans un temps politique plus rapide que ce que nous avons connu jusqu'à présent. Or, à la différence des facteurs économiques et politiques, que les intellectuels ont l'habitude de manier et qui sont en quelque sorte l'apanage de cercles cultivés, la dimension culturelle, démultipliée par les médias, a un fort pouvoir émotionnel et manipulateur, même auprès des plus simples des habitants de la planète... Ce qui en fait une dimension explosive. Il est donc urgent de mener une réflexion nourrie et authentique sur ce thème...

Michel Bergès

« Constanze Villar et Nathalie Blanc-Noël ont, chacune à leur manière, défini le paradigme de "l'École martrienne de Bordeaux" en matière de relations internationales. La conception de cette équipe universitaire est à la fois néoréaliste, mais aussi culturaliste, herméneutique et relativiste. Elle semble attachée au « paradigme de l'hybridation », présenté par Nathalie Blanc-Noël, que notre collègue fondateur du CAPC, Jean-Louis Martres, définit lui-même, à sa façon, en termes de "diplomatie culturelle" fondée sur le respect des codes culturels de l'Autre (ce qu'a illustré la rencontre de l'ACI à Pékin). Les historiens français ont quant à eux, contrairement à l'Américain Huntington, abordé la question de l'hégémonie en écartant sa pertinence et en considérant que malgré la "déculturation" violente, les peuples d'en bas ont toujours su résister, assimiler, digérer les modèles hégémoniques dominants. Revoilà donc le thème de l'"acculturation" pour lequel, dans la logique de Fernand Braudel, une civilisation est à la fois mélange et relation irréductible aux autres. »

Jean-Jacques Roche

« Le débat sur l'œuvre politologique d'Huntington nous met en garde sur certains dérapages de la science politique. Là, je me battrai pour une analyse clausewitzienne qui nous incite à la prudence. Clausewitz nous dit, dès les premières pages de De la guerre, que chaque adversaire fait la loi de l'autre. Or là, à l'évidence, avec l'attentat du 11 septembre, Ben Laden a utilisé un discours anticroisés et antijuif proche de la méthode d'Huntington.

[441]

À moins de dire qu'il n'y a pas de science politique possible, on est obligé d'admettre qu'Huntington a bien prévu l'évolution de la nouvelle guerre hégémonique et de ses lois. Il serait donc dangereux de nous enga-

ger de nouveau dans ce genre de “grands débats” dont certains politistes sont coutumiers, en surfant sur des idées générales, floues et mal fondées, en n’ayant pas le courage d’aborder les choses différemment, comme l’ont fait Constanze Villar et Nathalie Blanc-Noël qui sont sorties des sentiers battus. »

Jean-Paul Joubert

« La démocratie et la liberté, ce n’est pas la même chose. Parfois ça peut se concilier, mais pas toujours. L’ouvrage d’Huntington pose à peu près le même problème que le livre d’Hélène Carrère d’Encausse sur l’éclatement de l’URSS, qui était faux sur le fond, mais dont le titre, excellent, fut imposé par l’éditeur. Par contre, le titre d’Huntington est stupide, d’une rare stupidité. Il n’y a jamais eu de “guerres de civilisation”, mais en revanche, l’ouvrage apparaît moins stupide que son titre, quand on sait qu’existent des ressorts civilisationnels utilisés par des États, ou par des Ben Laden. Cela, c’est très juste. De ce point de vue, c’est Rousseau qui a raison : la guerre n’existe qu’entre les États, point entre les civilisations... »

Nathalie Blanc-Noël

« Je répondrais qu’Huntington a raison quand il dit que la culture est et sera le moteur des relations internationales. Par contre, il a tort quand il pense que haïr est dans la nature de l’homme. »

Michel Bergès

« Il faut voir cependant comment Huntington définit à l’emporte-pièce, de façon univoque, homogène, simpliste, chacune des civilisations... Nous sommes en présence, de la part de cette science politique américaine, d’une caricature qui frôle, intellectuellement et historiquement parlant, la déformation constructiviste des faits à laquelle nous a aussi habitués, hélas !, parfois, une certaine science politique officielle “à la française” !

[442]

Il nous faut enfin donner la parole à Dominique d’Antin de Vaillac, qui a approfondi, au niveau de l’analyse d’un cas concret, la question de la certification et des normes juridiques, posée par Jean-Jacques Roche dans son intervention initiale comme significative de l’élargissement du concept d’hégémonie.

Est décrit ici un domaine important du soft power au niveau des ONG responsables de la définition de normes hégémoniques sur le plan mondial, qui concerne la protection et la production des forêts, c'est-à-dire aussi, en termes industriels, du bois et du papier. "L'or blanc", – objet indirect –, c'est-à-dire le papier, n'est-il pas, depuis le début des civilisations écrites, un support fondamental et un enjeu de pouvoir considérable sur le plan de la communication entre les hommes, comme le suggérait déjà Marshall McLuhan en son temps ? »

IV. Hégémonie industrielle et développement durable : les complicités scandinaves

*Dominique d'Antin de Vaillac
Université Montesquieu-Bordeaux IV*

[Retour à la table des matières](#)

C'est du Nord de la Baltique, Norvège, Suède et Finlande, que sont issus les produits ligneux approvisionnant les ports européens sous forme de sciages, de papier, ou encore de meubles. Sous l'enseigne d'*Ikea*, ceux-ci offrent pour les logements ce que *Mac Donald* tente d'assurer pour l'estomac, avec un égal succès populaire. Mais c'est aussi à Stockholm que, dès 1972, s'est tenu la première conférence internationale sur l'environnement et c'est une ancienne Premier Ministre norvégienne, M^{me} Bruntland, qui formula en 1988 le concept de « *développement durable* », au destin mondial. Quant à la « *responsabilité sociale* », qui, depuis la conférence de Johannesburg le parachève, c'est une notion familière aux bénéficiaires du « modèle suédois » et de la négociation syndicale permanente... Ces affinités culturelles entre les grandes ONG écologistes, majoritairement anglo-saxonnes, la [443] *soft law* issue de leur activisme et de leur pénétration dans les organisations internationales, et la gouvernance mondiale qui doit en résulter, sont aujourd'hui bien repérées²⁸¹ et assimilées à une influence anglo-saxonne. Au risque de focaliser notre analyse sur le rapport de rivalité Europe/États-Unis.

Sous le terme « anglo-saxon », nous éprouvons en effet le souffle d'outre-Atlantique, qui est surtout « anglo », au point de négliger le vent du Nord, qui est

²⁸¹ Voir en particulier : Claude Revel « *La Gouvernance mondiale a commencé* », Paris, Éditions Ellipses. 2006.

plutôt « saxon », alors que les visions du monde qu'ils transportent puisent aux mêmes sources des mythes germaniques de la guerre totale, du protestantisme et des fonctions rédemptrices de l'argent ²⁸². L'écologie normative, moralisante et universaliste est issue du même berceau et s'inscrit dans cette longue histoire. Il en résulte une structuration trop simplement binaire et géostratégique qui a été renforcée en matière de gestion forestière durable par la réaction des États européens à la suite du Sommet de la Terre de 1992 consistant à créer un mode européen et unifié de mise en pratique, connu sous le terme de processus d'Helsinki, en contrepoint du processus de Montréal, sous houlette nord-américaine.

Les mêmes ONG d'inspiration scandinave, renforcées cette fois par leurs gouvernements, ont ainsi pu piloter la gestion forestière durable, diriger la communauté scientifique, veiller à l'application de leurs concepts dans les législations nationales, en perdant toutefois le monopole de la certification forestière puisqu'un standard européen, le *PEFC* ²⁸³, a pu s'imposer face au *FSC* ²⁸⁴ largement dominant Outre-Atlantique. Si la cause environnementale sort renforcée de ces constructions récentes, malgré des différenciations artificielles de part et d'autre de l'Atlantique, il est frappant de constater que les appareils industriels de transformation du bois, suédois ou finlandais, ont bénéficié [444] dans la même période d'une insolente prospérité. L'appareil industriel scandinave a enregistré depuis 1990 des niveaux de production en constante augmentation ²⁸⁵, avec 70% des produits exportés, des usines récentes et hautement compétitives, des groupes industriels tels que STORA ENSO ou UKM (Finlande), parmi les *leaders* mondiaux...

Comment la gestion forestière durable peut-elle s'accommoder ainsi de l'intensité industrielle ? Par quel nouveau « miracle », Suédois, mais aussi Finlandais, promoteurs de l'écologie mondialisée, parviennent-ils à consolider une hégémonie industrielle qui a pour conséquence nécessaire l'anémie économique des massifs forestiers « voisins et amis », dont la France, qui continue d'importer leurs sciages et leurs pâtes à papier, alors que sa forêt est surabondante et exploitée à 50% de sa capacité ?

On ne pourra pas invoquer – cette fois – l'écart des niveaux de coût de main-d'œuvre, comme pour le textile chinois (les revenus par habitants en Suède et en Finlande sont supérieurs aux nôtres), ni une matière première moins chère. Le

²⁸² Parfaitement identifié par Bernard Nadoulek, in « *L'Épopée des civilisations* », Paris, Éditions Eyrolles, 2005.

²⁸³ *PEFC : Programme for the Endorsement of Forest Certification scheme*.

²⁸⁴ *FSC : Forest Standardship Council*.

²⁸⁵ Sauf incident climatique, comme en janvier 2005 pour la Suède.

producteur d'arbres scandinaves perçoit 50% de mieux que son homologue français !

Notre essai d'explication, qui fut longtemps une présomption, réside dans les complicités scandinaves entre écologie et capitalisme industriel.

Toute complicité, même sentimentale, se traduit par des connivences, généralement inattendues, entre des tempéraments, des idées, voire des appareils dont les relations réciproques présupposeraient l'antagonisme plutôt que l'harmonie. Il en est ainsi du braconnier et du garde-chasse capables de faire ripaille d'un lièvre capturé sur un territoire voisin. Les complicités scandinaves, parce qu'elles mettent en jeu des approches intellectuelles en apparence aussi irréductibles que l'écologie et le capitalisme industriel font appel à des ressources stratégiques réciproques qu'il est nécessaire de débusquer puisque, pour exister en tant que telle, la complicité doit demeurer un phénomène caché. Et pour compliquer les choses, la complicité est multiforme, elle est instantanée, ou durable, réversible, sujette à saute d'humeurs, et se constate généralement [445] quand il est trop tard... Quand elle est prise sur le fait. Elle se révèle alors brutalement, tant par ses mobiles que par l'infraction, qui s'éclairent réciproquement. Il convient donc d'examiner tout d'abord, selon une méthode *quasi* judiciaire, d'où peuvent provenir les enjeux communs de réalités aussi différentes que la gestion durable forestière et un impérialisme industriel (les mobiles), avant d'en dévoiler les faits de complicité eux-mêmes (la constatation du délit).

A. La solidarité active entre gestion durable forestière et hégémonie industrielle scandinave

[Retour à la table des matières](#)

Un même berceau géographique et culturel, commun à la fois, aux ONG écologistes nordiques et aux multinationales du bois fournit certes un indice de familiarité qui demeure latent. Mais les ressources stratégiques de ce cousinage naturel méritent d'être mises en évidence.

Les Scandinaves ont depuis des lustres su tirer parti de ressources forestières qui couvrent 70% d'un territoire, qui, par ailleurs, se prête mal à une mise en valeur agricole. Cette forêt omniprésente est même surabondante, puisque les utilisations concurrentes du sol sont peu nombreuses, compte tenu d'une densité moyenne de population inférieure à 20 habitants au km², pour la Norvège, la Suède et la Finlande. Les industries du bois (sciage et papier essentiellement) contri-

buent pour plus de 5% aux PNB respectifs de la Finlande et de la Suède, même si pour ce dernier pays leur poids est en diminution, tout en dégageant des excédents commerciaux tels... qu'ils couvrent les importations de pétrole et de produits alimentaires !

L'affectation des forêts à la création de richesses est suspendue à leur gestion durable, qui est la condition même de la perpétuation du système industriel. Ainsi, la contrainte industrielle constituée par la primauté écologique n'existe pas pour ceux qui l'ont déjà maîtrisée.

Baignés par une nature forestière dont ils tirent des ressources économiques substantielles, Suédois et Finlandais furent les mieux placés pour mettre en valeur les avantages multiples de la forêt, conçue comme une ressource renouvelable et multifonctionnelle. [446] Mieux, en utilisant le cénacle des organisations internationales, au sein desquelles ils ont toujours participé activement, ils ont donné une audience universelle à leur sensibilité forestière forgée par des conditions particulières.

Le souci écologique de la gestion durable des forêts se concilie pour eux avec une exploitation intensive de leurs ressources ainsi qu'avec une vocation exportatrice nécessaire pour compenser l'absence de potentiel agricole et énergétique. Pour arriver à ce résultat les forestiers scandinaves ont veillé jalousement au renouvellement de leurs ressources, en organisant le reboisement systématique des parcelles, en assurant une sylviculture intensive, et en créant une communauté d'intérêts entre producteurs et transformateurs. Cette conciliation historiquement éprouvée entre la fibre écologique et l'exploitation industrielle se décline dans la définition complexe de *gestion forestière durable* élaborée sous leur influence lors la deuxième conférence ministérielle pour la protection des forêts, à Helsinki, en 1992.

Faire partager au monde ses découvertes ainsi qu'un mode harmonieux de gestion des ressources naturelles n'est pas en soi critiquable. Vouloir à tout prix diffuser un modèle localisé, en ayant recours aux formes modernisées de contrainte que sont la certification et le *name and shame* révèle une volonté « apostolique » dont la mystique écologique peut sembler toutefois insuffisante pour en expliquer l'ardeur. Il convient donc d'interroger les ressources stratégiques de l'établissement d'une norme écologique forestière pour des acteurs qui hébergent les multinationales du bois et du papier parmi les plus puissantes de la planète. Or, ces avantages sont doubles, et doublement cumulatifs.

*a) L'avantage stratégique
du modèle d'organisation de référence*

[Retour à la table des matières](#)

La conciliation scandinave d'une forêt omniprésente et d'un appareil de transformation industrielle puissant et conquérant s'inscrit dans une tradition ancienne. La forêt nordique, parce qu'elle a longtemps constitué la seule richesse de ces pays, a suscité une culture de mise en valeur largement partagée par les populations directement concernées et intéressées par les profits qu'ils peuvent en tirer. Le modèle suédois permet l'intégration [447] des propriétaires à toute la chaîne de transformation industrielle sous la forme de coopératives géantes capables, telles Södra, de regrouper 35 000 propriétaires, à la fois apporteurs de matière première et actionnaires des outils de mise en valeur (scieries et usines de pâte à papier). La gestion durable forestière est une vitrine écologique. Mais elle constitue surtout un moyen de maintenir durablement la rentabilité du patrimoine forestier en même temps que l'approvisionnement des outils de transformation, ce qui – en soi – n'est pas critiquable. Mais le perfectionnement du système l'a rendu excédentaire : lorsque 70% des produits issus de la forêt sont exportés, la vulnérabilité devient externe, surtout quand il s'agit de produits de base (sciages et pâtes à papier) soumis à une concurrence mondiale intense et continuellement renouvelée. Ici, l'exportation du modèle vient à la rescousse de l'exportation des produits, en rendant *durable* la sous-exploitation des forêts potentiellement concurrentes, particulièrement lorsqu'elles seraient en mesure d'approvisionner des marchés cibles.

C'est ainsi que la norme écologique issue du Sommet de Rio a été immédiatement déviée de son objectif initial – l'arrêt de la déforestation sauvage des forêts tropicales – pour viser avec précipitation les forêts européennes qui coïncident avec les marchés traditionnels d'exportation des produits scandinaves. Dès le début des années quatre-vingt-dix, la Finlande, mais aussi la France, sans doute pour des raisons de plus haute politique, ont placé les forêts européennes sous la norme de la *gestion forestière durable* qui s'est traduite, dans un premier temps, par la remise en question des modes de gestion en vigueur depuis le XIX^e siècle et connu sous le terme d'*aménagement forestier*. Non que cette pratique n'assurât point le renouvellement des forêts – ce fut au contraire son premier but – mais son caractère *productiviste* suffisait à la disqualifier aux yeux des ONG anglo-saxonnes et, bien entendu, scandinaves, qui ont tout tenté pour la mettre en accusation. Les forêts gérées dans le but d'une utilisation industrielle se sont vues

alors accusées de tous les maux : elles étaient monotones, n'assuraient pas de fonctions sociales (*sic* !), étaient peu propices à la biodiversité, épuisèrent les sols, se montraient vulnérables aux tempêtes... Elles n'étaient des forêts que faute de mieux, c'est-à-dire [448] des forêts qui devaient être paysagères, assurant les « externalités multifonctionnelles » mises en évidence par les critères et indicateurs de gestion durable, ce qui les rendait par la même occasion en grande partie « inexploitable » à des fins industrielles. En faisant appel aux ressources qu'elles maîtrisent le mieux – le travail médiatique de l'opinion citadine – les ONG écologistes ont milité sans relâche pour imposer la certification des forêts européennes coûteuses à exploiter et aptes à produire du bois de moins en moins concurrentiel, ce qui retardait d'autant la viabilité économique d'outils de transformation capables de remettre en question l'hégémonie scandinave.

Néanmoins, la faiblesse d'une tactique qui s'appuie sur l'opinion réside dans la versatilité de l'opinion elle-même. À la fin des années quatre-vingt-dix, l'agenda écologique s'est trouvé rempli de nouvelles préoccupations, telles que le réchauffement climatique ou la raréfaction des ressources en eau, qui n'ont pu laisser à la forêt l'espace prioritaire qui lui était consenti auparavant.

Soit qu'ils l'aient pressenti dès 1992, soit qu'ils aient voulu dès cette époque s'assurer du contrôle politique de la « norme écologique », les *lobbies* scandinaves ont complété de bonne heure le dispositif en s'appuyant sur le réseau des États européens.

b) La consolidation institutionnelle du « protectionnisme écologique »

[Retour à la table des matières](#)

C'est d'abord le phénomène des pluies acides, apparu la fin des années quatre-vingts, qui a provoqué, en 1990, la tenue à Strasbourg, à la demande de l'Allemagne, de la première conférence européenne des ministres de l'Agriculture au sujet des forêts. Problème localisé, et réponse précise : un observatoire de la santé des forêts a été créé, et le gouvernement allemand imposa à son industrie chimique des normes antipollution plus draconiennes. La contamination fut stoppée et les forêts germaniques continuèrent d'inspirer les futurs Wagner !

La conférence tenue à Helsinki en 1992 se donna de toutes autres ambitions : une définition de la gestion forestière durable y fut élaborée de manière à devenir le réceptacle des instruments juridiques apparus en marge et à la suite du Sommet

de Rio, à [449] commencer par la convention sur la biodiversité (1992), puis celles sur la désertification et sur le réchauffement climatique. Le chaînage juridique fut ainsi effectué. La « Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe » se dota alors d'un bureau permanent et de rendez-vous périodiques, tous les quatre ans, dans l'une des capitales européennes, afin de veiller à la généralisation de la gestion forestière durable, en particulier par son intégration dans les législations nationales. C'est la Finlande, au travers de l'*European Forest Institute (EFI)* qui orienta les recherches scientifiques nécessaires pour donner un contenu précis au nouveau modèle de forêt écologiquement acceptable, et très accessoirement, industriellement exploitable. Pour mieux s'assurer de cette orientation avantageuse, une place minimale fut laissée à la recherche socio-économique tandis que toute critique institutionnelle était rendue impossible, puisque l'analyse des politiques publiques forestières ne constituait plus un critère de la « gestion durable »²⁸⁶. L'association de toutes les administrations forestières d'Europe à la stratégie scandinave de protection écologique des forêts méritait bien cette politesse consistant à exclure du champ scientifique tout instrument permettant la remise en question éventuelle de leurs actions...

Mais l'entrée en scène des administrations européennes permettait, surtout dans les pays d'ancien droit romain – dont la France – de relayer à long terme l'action d'ONG sujettes à essoufflement par celle d'une réglementation « par le haut », seule garante de l'imposition du modèle. La conférence ministérielle facilitait par ailleurs le règlement au sein d'une instance d'initiés des problèmes d'ajustement national des recommandations issues de la communauté scientifique (essentiellement scandinave) et éventuellement l'amortissement du choc de dérives constatées par les ONG, toujours à l'affût des dénonciations des « mauvaises pratiques ». Le travail moralisateur et de dénonciation restant aux fondements de leurs activités et de leur légitimité médiatique –gouvernement d'opinion oblige ! La mort économique n'étant généralement pas brutale, il était ainsi possible de soigner les blessures infligées par les meutes écologistes au moyen du « dispensaire » assuré par le [450] processus interministériel. Dans le même temps, s'instillait avec insistance l'idée que les valeurs essentielles des forêts européennes étaient sociales et environnementales, et, secondairement, économiques, conviction que les forestiers eux-mêmes finirent par partager à force de constater l'érosion du prix de leurs bois et la fermeture des usines de transformation. Parallèlement, tous les ports de l'arc Atlantique européen se sont remplis – jusqu'à la surcharge – de stocks de sciages importés de Suède et Finlande, laissant les autres massifs forestiers européens en panne d'investissements compétitifs dans leur

²⁸⁶ À la différence des autres processus mondiaux développés à la suite du Sommet de Rio.

filière de transformation ²⁸⁷. Le retard actuellement pris écarte pour longtemps l'apparition sur le continent de challengers en mesure de contrer la puissance industrielle suédoise ou finlandaise, sur les marchés solvables, et relativement proches de l'Europe occidentale. La forêt écologique est un modèle à construire qui laisse en lisière, ailleurs qu'au Nord de l'Europe, la forêt économique. La coïncidence mérite d'être constatée, même si elle demeure diffuse, et d'autant plus pernicieuse. Pourtant ce n'est pas sur le front de la concurrence par les outils de production, mais sur celui des produits eux-mêmes que s'affiche le plus volontiers le protectionnisme écologique.

c) La disqualification écologique de produits concurrents stimule la demande de produits écologiquement certifiés

[Retour à la table des matières](#)

L'enjeu véritable du sommet de Rio était de mettre fin à la déforestation accélérée des forêts tropicales. Faute d'une réglementation contraignante, refusée par les pays du Sud, le développement durable forestier, au niveau mondial, a dû passer par les détours compliqués de la certification et du « financement conditionnel » relayé par les principales institutions financières internationales, FMI et Banque mondiale pour l'essentiel. Pourtant la déforestation tropicale sauvage n'a pas cessé, la FAO constatant seulement la baisse relative de son intensité, ce qui constitue un infime progrès. Ce thème est néanmoins central dans les publications des ONG qui n'ont jamais relâché leur pression, tant auprès de l'opinion que des [451] militants eux-mêmes. Jusqu'en 2002, il s'agissait surtout d'associer les grandes chaînes de distribution au respect de la certification. C'est ainsi que *WWF* a obtenu de Carrefour, de Leroy-Merlin, et de Castorama, l'engagement de ne diffuser que des produits sous label *FSC*, tandis que *Greenpeace* n'hésitait pas à bloquer dans le port de Sète des navires chargés de bois tropicaux non certifiés. Depuis 2002, tirant les conséquences de la multiplication et de la concurrence des labels, les mêmes ONG ont dû admettre l'émergence dans les instances internationales du concept de *bois illégal*, c'est-à-dire de bois exploités en infraction avec les législations nationales. Cette définition plus large tient compte de la diffusion *quasi* universelle auprès des États producteurs de normes de gestion durable des forêts (sous la pression des bailleurs de fond), tandis que les États acheteurs sont

²⁸⁷ Sylvain Paillard : « *Influence des importations de bois dans la fixation du prix du bois de pin maritime en France et en Aquitaine* ». Mémoire de master 2 de science politique, option « Forêt et développement durable », Université Montesquieu-Bordeaux IV, 2006.

dissuadés de favoriser le marché du bois clandestin. En dehors des actions énoncées plus haut, il convient de signaler les reproches de *Greenpeace* adressés au gouvernement français pour ne pas exclure des marchés publics les bois tropicaux d'origine douteuse. Ces condamnations visent en priorité les pays importateurs de bois, seuls susceptibles de favoriser l'écoulement des bois tropicaux exploités illégalement. Mais elles ont aussi pour conséquence d'élargir indirectement le marché disponible pour les produits ayant montré « patte verte », c'est-à-dire issus de forêts gérées durablement, dont les bois nordiques font partie. Qu'on se mette à la place d'un importateur de bois, il tombe sous le sens qu'il s'efforcera d'éviter les risques de disqualification, voire de mévente liée à une origine dénoncée comme douteuse d'une famille de produits. L'OMC, longtemps hésitante, admet cependant que des produits puissent être soumis à des normes environnementales, ce qui entraîne par ricochet d'inévitables restrictions au commerce mondial, alors qu'elles demeurent condamnées en principe. La voie fut ainsi ouverte à l'exportation grandissante des bois nordiques, mais aussi germaniques, et bientôt balkaniques ²⁸⁸, à destination des marchés solvables d'Europe occidentale dénués de ressources forestières suffisantes (Grande Bretagne, Italie, Espagne) tout autant que d'un appareil de transformation compétitif et domestique (France). Le bilan, quinze ans après le sommet de Rio, est particulièrement [452] mince en ce qui concerne l'objectif de préservation des ressources forestières tropicales. Il est des plus brillant si on se penche sur les chiffres reflétant l'essor industriel de l'appareil de transformation des bois installé dans les pays d'où provient la création des normes environnementales ²⁸⁹. Simple coïncidence, et coïncidence heureuse – pourrait-on observer – puisque le profit industriel récompense les pays forestiers faisant montre de bonnes pratiques environnementales, ce qui est un encouragement pour les bons élèves. C'est oublier, qu'en économie internationale, l'avance, la distance, ou encore le « *gap* » anglo-saxon, sont source d'avantages compétitifs inappréciables, justement parce qu'ils rendent plus difficile l'émergence de nouveaux concurrents. L'édiction de normes environnementales contribue incontestablement à retarder ce moment, pour les raisons que nous avons décrites, sans pour autant pénaliser leurs auteurs, puisque le modèle qu'ils proposent est tout simplement le leur, tandis que leur intérêt est masqué par une cause juste, universelle, et soutenue par les opinions.

²⁸⁸ Anticipant ce mouvement, pour mieux le contrôler, la Finlande vient de créer un Institut forestier en Croatie.

²⁸⁹ D'après les chiffres de FAOSTAT 2005 : production de bois sciés de la Suède : 18 millions de m³, dont 10 millions à l'export ; production de bois sciés de la Finlande : 16 millions de m³, dont 12 millions à l'export (doublement en cinq ans).

Mais il existe un autre indice surprenant : c'est la concomitance entre la réalisation, en Scandinavie, d'investissements de production massifs et de la mise en place de normes de protection écologique. La plupart des outils de transformation du bois, en Suède et en Finlande, ont fait l'objet d'une modernisation conséquente au début des années quatre-vingt-dix. À titre de comparaison, la plus importante scierie du Sud de la Suède (SÖDRA) a développé une capacité de production deux fois supérieure à celle créée par le Groupe Gascogne, à la fin de la même décennie, dans le massif du Sud-Ouest français (Saint-Symphorien) et présentée comme la plus importante d'Europe « occidentale ». En outre, la scierie suédoise est plus compétitive, puisqu'elle emploie un effectif légèrement moins élevé, elle fonctionne à plein régime, et exporte 70% de sa production. Dans le même temps, la scierie française n'a « tourné » qu'à 50% de ses capacités pendant plusieurs exercices, en accumulant les pertes et en contribuant à la vulnérabilité financière de son propriétaire (le Groupe Gascogne) menacé à plusieurs reprises par des prises de contrôle extérieures.

[453]

Rien n'indique, à ce stade, que ces écarts de performance soient le résultat d'une quelconque machination « écologico-industrielle ». Ils s'expliquent par des facteurs connus et admis par le jeu concurrentiel : qualité des outils, des approvisionnements, organisation des marchés, conjoncture locale ou internationale. En matière industrielle, que le meilleur gagne ! C'est la loi du capitalisme, et la norme écologique ne saurait être incriminée.

Pourtant tout forestier (comme autrefois, tout sidérurgiste) sait bien qu'une industrie de transformation du bois est étroitement interdépendante de ses facilités d'accès à sa matière première dont le gisement s'appelle ici la forêt. Une forêt peut – plus ou moins – être favorable à l'industrie qui se nourrit des arbres qui en sont issus, de même que la performance de l'outil de transformation du bois valorisera – plus ou moins – le détenteur des arbres qui est en même temps celui de la forêt. De ce point de vue, la norme écologique peut aussi s'interpréter comme un souci scandinave de « justice concurrentielle » consistant à placer la matière première « forêt-bois » sur un pied d'égalité, quelle que soit son origine géographique puisque la concurrence est mondiale. Il serait vain, en effet, de se doter d'une industrie compétitive, mais gourmande en capitaux, donc lourde et risquée, sans s'assurer auparavant que la gestion des forêts ne puisse la déstabiliser par un accès à l'arbre à un prix trop destructeur ²⁹⁰. La difficulté ne réside pas dans une

²⁹⁰ Destructeur de forêts, mais indirectement destructeur d'industrie, à cause de son trop faible niveau et de la concurrence qu'il peut provoquer.

telle revendication, que les règles de la « concurrence parfaite » n'interdisent pas *a priori*, tout en la rendant utopique. En effet, la différenciation locale des forêts les rend naturellement inégalitaires, à cause des différences de climats et de sols qui entraînent la différenciation des essences et de leur accroissement naturel ²⁹¹.

La complicité invoquée provient ainsi du « détour » écologique orchestré par des groupes sociaux dont les intérêts semblent étrangers, mais qui, en réalité, sont partenaires d'une même économie, [454] sous les mêmes cieux, et au milieu d'une forêt omniprésente. Dans ces conditions, la norme écologique s'apparente à un « écran de fumée » : il masque les véritables enjeux... Tout en risquant d'asphyxier ceux qui se dissimulent sous ses volutes.

B. La complicité dévoilée : l'alliance entre groupes industriels et ONG pour l'exploitation des bois russes

[Retour à la table des matières](#)

Le « modèle scandinave » d'exploitation écologique des forêts connaît depuis quelques années une difficulté prévisible. En dépit de surfaces boisées considérables, les bois suédois ou finlandais ne suffisent plus à approvisionner une industrie toujours plus dévoreuse de grumes au fur et à mesure que sa production se développe à l'exportation. Pour faire face à ce succès, il est nécessaire d'importer des quantités croissantes de bois brut, si possible à un prix égal ou inférieur à celui des bois autochtones. La Suède et la Finlande ont vu ainsi leurs importations de bois brut passer de 5-8 millions à 12-16 millions de m³ sur les cinq dernières années, ces chiffres étant en corrélation avec l'essor des exportations pendant la même période. Ces deux pays, pourtant forestiers, sont donc obligés, pour ravitailler leur industrie conquérante, de trouver dans les meilleures conditions une matière première extérieure s'ils veulent préserver la gestion durable de leurs propres forêts. Ils ont tous deux la chance d'être les voisins immédiats du plus gros réservoir mondial de bois : la Russie.

Avec 851 millions d'hectares, la forêt russe couvre une surface équivalente à vingt-quatre fois la France, deux fois plus qu'au Canada, trois fois plus qu'aux États-Unis. Elle compte 200 millions d'hectares de plus que la forêt brésilienne qui intègre pourtant l'essentiel de l'Amazonie. Ce géant forestier, pendant la période soviétique, jouait un rôle majeur dans la fixation de cours des sciages euro-

²⁹¹ La rapidité de croissance pour une même essence peut varier du simple au double selon que le climat est humide et tempéré ou sec et froid.

péens puisque « la liste russe », cotée à Londres, servait d'étalon pour les transactions. La désorganisation économique qui suivit la dissolution de l'URSS entraîna l'effacement provisoire de cet acteur majeur : la production des scieries a été divisée par six, tandis que les exportations de bois brut ne diminuaient que de 20% en 1992, au pire de la crise, tant leur utilité en apport de devises s'avérait [455] cruciale. Depuis 1998, la production de produits transformés (comme la valeur ajoutée correspondante) a progressé sans atteindre les niveaux de l'époque soviétique. Elles sont liées à des investissements occidentaux orientés principalement vers l'export²⁹². L'économie forestière russe reste aujourd'hui dominée parce que dans le même temps les puissants voisins scandinaves ont su profiter de cette panne industrielle.

Ainsi, les importations finlandaises, stables jusque dans les années quatre-vingt-dix ont été multipliées par trois jusqu'à aujourd'hui, tandis qu'une centaine de compagnies finlandaises s'établissaient en Russie pour se livrer à l'exploitation forestière. « *Les bas prix et le système basé sur une corruption bien connue ont attiré certaines compagnies cherchant des opportunités de faire rapidement des bénéfices. En effet, l'industrie forestière russe est perçue comme l'une des plus corrompues au monde* ²⁹³. »

Les industries scandinaves du bois n'ont guère eu d'autre choix qu'entre l'approvisionnement écologiquement incorrect et le renoncement à une croissance profitable. La deuxième solution s'est tout naturellement imposée, tout en gardant l'apparence de la virginité aux « yeux du monde ». Les sciages en provenance des usines suédoises ou finlandaises qui inondent les ports d'Europe occidentale sont tous certifiés, puisqu'issus de firmes labellisées. Comme les essences qui prospèrent de part et d'autre de l'ancien rideau de fer sont rigoureusement identiques (pin sylvestre, épicéa, bouleau), il est impossible de dénoncer la nationalité du bois transformé. Cette situation gênante s'est accompagnée de la protestation de certaines ONG gardiennes de l'ordre écologique mondial, et plus particulièrement, boréal. *Greenpeace* et *WWF*, en dépit de chiffres variables, estiment au minimum à 20% les importations « illégales » de bois russe, tandis que la Finlande figure de loin, avec 5,1 millions de m³, à [456] la première place européenne des pays importateurs de bois « illégal », devant la Suède (2,6 millions de m³) et la Grande

²⁹² D'après « *Russie : l'économie du bois se redresse !* ». Dossier présenté par François Delaunay : <http://www.boisforet-info.com>.

²⁹³ Amanda Chimkievitch : « *L'importation illégale de bois russe : la réponse finlandaise* ». Mémoire de master 2 de science politique « Forêts et développement durable », Université Montesquieu-Bordeaux IV, p. 7, 2006.

Bretagne (2,3 millions de m³)²⁹⁴. Les gouvernements finlandais et russe admettaient eux-mêmes en 2004 que 2 millions de m³ échappaient aux statistiques douanières, soit environ 20% des importations, tout simplement parce que la douane russe ne disposait pas de bascules précises !

La gêne finlandaise, mais aussi suédoise et britannique, ne fut pas suffisante – on s’en doute – pour mettre fin au système et imposer à leurs industries de transformation des ruptures d’approvisionnement. Au même moment, la gouvernance mondiale des forêts, inspirée par les ONG, mais aussi par les entreprises, intégrées dans le processus grâce au *Global Compact*²⁹⁵, connaissait une évolution doctrinale surprenante.

***a) Des forêts « gérées durablement » au « bois illégal » :
une opportune inversion des priorités***

[Retour à la table des matières](#)

Révélaient un parallélisme des formes auquel rien ne l’oblige, le G8, qui, en 1990, avait fait inscrire la protection des forêts à l’ordre du jour de la conférence de Rio, a, en 1998, pris l’initiative d’un « Programme d’action pour les forêts », qui déboucha en 2002 sur des recommandations pour lutter contre le commerce international du bois illégalement exploité. Pendant les mêmes années, la Banque mondiale élaborait un processus baptisé FLEG (*Forest law enforcement and governance*), donnant lieu à plusieurs conférences interministérielles, en 2001, 2003 et 2005²⁹⁶. Afin de suivre les progrès en la matière a été créé en septembre 2006 le [457] « Dialogue du G8 sur le bois illégal » regroupant des représentants des États membres du G8, de pays producteurs, de représentants de l’industrie du bois, sans oublier des ONG. Son but est clairement économique et il révèle l’urgence d’assainir un marché dont le caractère anarchique est un fléau pour les opérateurs. À cette occasion, Robert Hunink, dirigeant de DHL-TT Group, l’une des plus importantes firmes mondiales de sciage, faisait part de son émoi : « Les

²⁹⁴ *Failing the forest : Europe’s illegal timber trade*, wwf. Dans le même tableau, l’Allemagne, l’Italie, et la France feraient presque figure de bons élèves avec respectivement 1,5 ; 1,4 ; et 1,3 million de m³ de bois importés d’origine douteuse, soit trois fois moins que la Finlande. Le gouvernement français fait pourtant régulièrement l’objet de critiques à ce sujet de la part de *Greenpeace* et de *WWF*.

²⁹⁵ Initié par Koffi Ahnane à l’issue du sommet de Johannesburg, le *Global Compact* est un forum international associant plus étroitement les entreprises privées dans la mise en oeuvre du développement durable.

²⁹⁶ Respectivement pour l’Asie du Sud-Est, l’Afrique, et l’Europe et l’Asie du Nord.

responsables d'outils de sciage sont très conscients du rôle qu'ils peuvent jouer dans l'abaissement de la pauvreté, le développement social, la création d'emplois, le transfert de technologie et la gestion durable des forêts. Tout cela n'est possible, cependant, que si les entreprises sont également économiquement durables, ce qui suppose nécessairement un niveau d'exploitation forestière équivalent, légal, et correctement géré. De leur côté les acteurs responsables se battent pour rester compétitifs, mais c'est une perte de temps devant des fournisseurs dont ne sait s'ils vont – ou non – poursuivre leur activité. C'est pourquoi ce dialogue est si important et je l'encourage à se concentrer d'urgence sur ces problèmes – autrement, il pourrait être trop tard pour beaucoup d'entreprises ²⁹⁷. »

De son côté la commission européenne publiait en 2003 un Plan d'action communautaire relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux et baptisé « FLEGT ». Il s'agit de favoriser des accords bilatéraux (Baptisés APV : Accords de Partenariat volontaires) entre États producteurs et États importateurs afin de s'assurer de la « légalité » des bois exploités, passant par la mise en place de licences d'exportation afin de faciliter le contrôle. Le 20 décembre 2005, un règlement du Conseil a harmonisé ces dispositions pour tous les États membres de l'UE, sans pour autant lever les incertitudes qui planent toujours sur le dispositif. Celui-ci est en effet fondé sur le volontariat d'États producteurs et importateurs qui rappelle la configuration en usage au sein de l'Organisation internationale des Bois tropicaux, mais en perdant la contrainte relative liée à son multilatéralisme. Par ailleurs, il ne s'applique provisoirement qu'aux sciages et aux bois bruts alors que les pays en développement se sont dotés depuis quelques années [458] d'industries de transformation qui leur permettent de conserver sur place emplois et valeur ajoutée. Enfin, il ne règle pas le cas du commerce entre pays tiers (Chine par exemple) qui peuvent « recycler » du bois illégal et le réexporter sous forme de produits transformés. Seulement trois États producteurs (le Ghana, la Malaisie, et l'Indonésie) étaient officiellement volontaires en 2003, et plusieurs dialogues bilatéraux sont en cours depuis 2006 : entre la Grande Bretagne et le Cameroun, la France et le Congo Brazzaville, mais aussi la Finlande et la Russie.

Les ONG se sont élevées contre l'insuffisance de ce plan d'action le jugeant inadapté et pas assez contraignant. En 2005, plus de cent quatre-vingts ONG, ainsi que soixante-dix entreprises « progressistes », avec l'appui du Parlement européen, ont demandé à la Commission de mettre en place une législation en la ma-

²⁹⁷ Cf. le site <http://www.illegal-logging.info/news.php>.

tière ²⁹⁸. Il est vrai que le recentrage sur les réglementations nationales, au travers de la notion de « bois illégal », constitue un aveu de l'impuissance de la seule norme écologique multilatérale pour venir à bout des déforestations incontrôlées. Cependant le « durcissement » proclamé, en utilisant un processus non contraignant, masque de graves insuffisances, et, peut-être pire, des effets pervers :

- Le « bois illégal » est-il celui qui est exploité en contravention avec les réglementations en vigueur, inévitablement nationales, ou avec les normes écologiques inspirées par les instances internationales, par définition non contraignantes ?
- Or l'emploi du terme de « bois illégal » renvoie inévitablement à la première définition, et on peut très bien imaginer du bois « légal », c'est-à-dire conforme à une législation forestière donnée, et en même temps non conforme à la norme écologique de gestion durable.

Les ONG ne s'y sont pas trompées et prennent soin d'employer la formulation de « bois légal et durable ». Au-delà de ces difficultés sémantiques, on peut espérer un emboîtement : norme de développement durable – conformité de la législation forestière –, coïncidence entre bois illégal et bois « non durable », ce qui correspond au schéma de la Banque mondiale qui conditionne ses prêts à une mise à niveau des législations forestières [459] dans le sens de la gestion durable. Quand ce schéma s'applique trop systématiquement, il entraîne une prolifération de bois hors la loi, compte tenu des difficultés d'adaptation des pays concernés ²⁹⁹. On est donc en présence d'un dispositif qui, une fois de plus, crée des restrictions – officiellement légitimes – contre les importations de bois tropicaux tout en laissant du jeu dans les rouages. En créant une nouvelle définition, par ailleurs confuse, de « bois illégal », qui se juxtapose à celle de « bois durable », il vise à associer les États à la police de leurs échanges, ce qui, selon les cas, peut largement s'éloigner du respect de la norme écologique. Il faut malheureusement ajouter qu'en confiant aux États producteurs et à leurs administrations le soin de délivrer des licences d'exportation, le système FLEG ouvre toute grande la porte aux facilités de la corruption.

²⁹⁸ Sébastien Risso, *Greenpeace International* (Unité de l'UE), « Les mesures européennes contre l'exploitation illégale des bois sont-elles suffisantes ? » www.iucneurope.org.

²⁹⁹ Alain Karsenty, « Les causes sous-jacentes de l'essor de l'exploitation illégale des bois tropicaux », <http://www.cirad.fr>.

On ne sera donc pas étonné que des États forts, à tradition bureaucratique, soient partisans d'un système contrôlé dans lequel ils se sentent à l'aise. Ainsi, dès la 4^{ème} session du forum des Nations unies sur les forêts, tenu en 2003, la Russie s'est déclarée d'emblée favorable au processus FLEG qu'elle s'est engagée à suivre pour l'Asie et l'Europe. Elle a même accueilli à Saint Petersburg, en novembre 2005, une conférence réunissant les parties intéressées aboutissant à une déclaration d'intention signée par quarante-quatre États. Le dialogue s'est également établi avec la Finlande au moyen de rencontres régulières entre les responsables des administrations forestières. Pour le moment, il n'existe pas encore d'Accord de Partenariat volontaire soumis à contrôle européen entre ces deux pays, et les importations de bois brut n'ont pas fléchi.

En 2005, elles se pratiquaient encore au prix de 35 dollars le bois rendu usine ³⁰⁰, Finlande ou Suède, ce qui pour un producteur forestier de France ou d'Espagne est particulièrement bon marché mais notoirement insuffisant pour rémunérer décentement les facteurs de production d'une « forêt durable ».

Cette situation, avantageuse pour les acteurs économiques scandinaves n'est pas sans provoquer une certaine gêne chez les initiateurs [460] et les propagandistes du développement durable des forêts. Mais on peut avoir honte et continuer, tout en jurant qu'on ne recommencera plus.

La manière dont se règle aujourd'hui l'exploitation des bois russes par les firmes finlandaises s'apparente à cette posture qui est également typique de la complicité.

***b) Du bois russe : « légal » dans l'immédiat,
« durable » un peu plus tard***

[Retour à la table des matières](#)

La propriété privée des forêts n'existe pas en Russie. Les forêts appartiennent toutes aux collectivités publiques – locales, régionales, ou centrales – sous la tutelle du ministère des ressources naturelles et de l'agence forestière fédérale. Un Code forestier contenant plus de cent trente articles a été promulgué en 1997 et révisé en septembre 2006. Les forêts et les bois russes sont donc objet de « légalité » et il existe une tradition forestière russe fort ancienne, exclusivement bureaucratique.

³⁰⁰ FAO STAT 2005.

Ainsi, la gestion des forêts est un monopole public, d'ailleurs compliqué par la structure fédérale de l'État, mais elle ne comprend pas l'exploitation forestière qui se réalise obligatoirement sous forme de concessions à des sociétés privées, selon un cahier des charges qui ne fait apparaître des obligations d'aménagement forestier que dans la durée. Dans ces conditions, la plupart des exploitants privés choisissent les durées de concession les plus courtes possibles – deux à trois ans au maximum – afin de s'exonérer de toute contrainte sylvicole. Coupe... Et puis s'en va !

Par ailleurs, le tarif n'est pas unifié et se fait par négociation avec les autorités locales, ce qui est la porte ouverte à bien des trafics. Ce système, ouvert aux étrangers, permet donc légalement de disposer de bois bruts à bon compte. On comprend que les voisins immédiats viennent se servir en priorité. La réforme toute récente du Code forestier régleme nte davantage la gestion des collectivités publiques et les oblige à respecter les règles d'une sylviculture productive, ce qui a provoqué immédiatement la critique des ONG. Cette forêt désormais « gérée », même si elle n'est pas forcément « gérée durablement », produira inévitablement un bois plus cher. Mais l'écart est tel avec l'Europe de l'Ouest que le bois russe risque

[461] de conserver un certain temps encore sa compétitivité écrasante. On comprend aussi pourquoi le gouvernement russe s'est empressé d'adhérer au processus FLEG pour lutter contre le bois illégal, alors que 100% des forêts sont sous contrôle public : il est probable qu'il jugeait que trop de bois était tout simplement pillé, en échappant aux circuits officiels. Le concept de « bois légal » présente donc l'avantage de rallier à sa cause les États suffisamment structurés pour appliquer une légalité forestière, et l'argument attractif mis en avant par le G8 demeure le gain potentiel de recettes fiscales qui est immédiatement à portée de main ³⁰¹. Dans ces conditions, le développement durable demeure un horizon lointain vers lequel les cheminements sont à vérifier dans la pratique. Quelle sera la part d'argent public que le gouvernement russe consacrera à l'investissement en forêt pour assurer le renouvellement ? Ce critère va devenir crucial pour vérifier que la gestion durable est en bonne voie à l'heure où la forêt boréale commence à être exploitée « par les deux bouts ». À l'Ouest, par les Scandinaves, mais à l'Est par la Chine, dont les importations, à partir de la Sibérie, se sont élevées dès 2005 à 12 millions de m³, et qui ne vont sans doute pas diminuer !

³⁰¹ Sous réserve de disposer d'une « police forestière » efficace et intègre, ce qui est un autre défi !

La remise en ordre « légaliste » est malgré tout un progrès dans la mesure où elle vise à mettre fin à l'anarchie qui pouvait prévaloir auparavant, mais elle marque également un retrait par rapport aux objectifs de développement durable servis au moyen de la certification et des grands processus intergouvernementaux (tels que Montréal et Helsinki). Loin de s'appesantir sur cet échec relatif, les ONG concernées ont, au contraire, profité de cette pause pour procéder à un redéploiement stratégique.

c) Le ralliement des grands groupes industriels à la certification préconisée par les ONG écologistes

[Retour à la table des matières](#)

On assiste depuis quelques années, sur terre russe, au lancement de programmes de développement durable forestier qui associent étroitement des ONG telles *WWF* ou *Greenpeace* et une firme aussi importante que STORA ENSO. Celle-ci, au travers d'une de ses filiales, [462] STF-STRUGY, a initié depuis l'an 2000 un programme exemplaire baptisé « *Pskov model forest* », situé à Strugi Krasnye, entre Saint Petersburg et Pskov. Ses objectifs sont :

- fournir une durabilité économique de la forêt et des communautés locales ;
- impliquer les communautés locales dans la gestion forestière ;
- maintenir les fonctions écologiques de la forêt en incluant la biodiversité ³⁰².

Centré surtout sur la sensibilisation environnementale des populations, ce programme associe aujourd'hui *WWF* Allemagne, *WWF* Russie, ainsi que *Swedish international Development cooperation Agency* (SIDA). D'autres programmes de ce type sont en cours ou en projet. Ils s'accompagnent tous d'une certification *FSC*, ce qui est le signe d'un changement d'attitude récent des grands groupes industriels finlandais.

Les ONG citées, initiatrices, mais aussi gestionnaires rémunérés du label *FSC*, eurent pendant toutes les années quatre-vingt-dix des rapports tendus avec les acteurs économiques et le gouvernement finlandais qui avaient encouragé une certification concurrente, dans un cadre européen, connue, on l'a vu, sous le sigle

³⁰² Amanda Chimkievitch, « *L'importation illégale de bois russe : la réponse finlandaise* », *op. cit.*, p. 31.

PEFC. Bien pire, ceux-ci avaient admis que la certification de la gestion durable des forêts pouvait se faire selon un modèle national, brèche qui avait séduit dix-sept nations, mais qui laissait en lisière les ONG écologistes, privées à la fois de leur fonds de commerce et de tout rôle important dans le processus de certification des forêts. Leur système, localisé et attaché à chaque propriétaire, les fait participer de très près au contrôle des forêts et leur ouvre ainsi un champ de prestations permanent (expertises en particulier).

Plus « opérationnelles » que « protestataires », et, par là même, typiquement anglo-saxonnes, *Greenpeace* et *WWF* engagèrent une guerre des labels en disqualifiant la certification européenne, et, sur le terrain finlandais, en exerçant des pressions propres à rallier au label *FSC* le maximum d'intervenants. D'une vigilance écologique pointilleuse, les ONG locales dénonçaient non seulement la gestion des forêts lapones, mais, plus grave, l'exploitation « illégale » [463] en Carélie (Fédération de Russie), principal grenier à bois pour les grandes firmes industrielles. Elles mirent au point des systèmes de traçabilité des bois faisant appel à la norme environnementale ISO 14 001, toujours à l'écart des ONG écologistes, ce qui ne pouvait guère les satisfaire. La rupture d'approvisionnement étant un risque coûteux, les firmes préférèrent, selon un sage pragmatisme, abandonner le *PEFC* et rallier le *FSC* ; ce qui, somme toute, vaut beaucoup moins qu'une messe. Les campagnes d'opinion se sont tues, et la Russie a pu rester un gisement inépuisable (pour les industriels), tout en devenant un enjeu écologique (pour les ONG), mais cette fois main dans la main. Les premiers peuvent se targuer de donner des exemples d'exploitation écologiquement corrects, tandis que les secondes enregistrent des certifications *FSC* en hausse spectaculaire, couvrant 10 millions d'hectares au 1^{er} août 2006 (ce qui en réalité ne représente guère qu'un peu plus de 1% de la totalité des forêts russes). Au milieu de ces déploiements d'alliance d'un nouveau genre, le gouvernement russe a opté pour une certification nationale lui permettant d'obtenir une reconnaissance par le *PEFC*, mais le processus est lent et non abouti à ce jour.

Les changements évoqués révèlent à point nommé l'adaptation du système hégémonique à la contrainte écologique : tant que l'approvisionnement était assuré par les forêts domestiques, les firmes ont opté pour un mode de certification nationale, qui les préservait de l'ingérence d'ONG parfois maximalistes et liées, au moins internationalement, à des intérêts extra-européens. Mais l'élargissement nécessaire des approvisionnements, de manière massive, au gisement russe a totalement changé la donne : les ONG écologistes leur sont apparues beaucoup moins gênantes dans cette nouvelle configuration. Au souci de tranquillité, valable pour l'espace national, a succédé, en terre étrangère, mais surtout ouverte à la concu-

rence, celui de la préservation de la ressource en matière première, d'un point de vue écologique bien sûr, mais d'abord économique. Pour se protéger d'une concurrence qui a tout lieu de s'annoncer comme « sauvage », la caution des ONG les plus radicales présente un double avantage : elles sont moins enclines à disqualifier leurs nouveaux partenaires, mais surtout, elles développent des normes écologiques qui restreignent l'accès [464] au « butin » pour les nouveaux arrivants. Au syndrome du « pré carré » succède celui de la « curée », figure sans doute exagérée, mais qui suffit pour donner la mesure – tout animale – d'un changement de comportement aussi inattendu. Les ONG, quant à elles, ont préféré s'appuyer sur des entreprises industrielles – fussent-elles multinationales – que sur un gouvernement russe certainement rugueux à leur égard puisqu'il n'a pas hésité à menacer certaines d'entre elles d'expulsion lorsque leurs critiques étaient jugées exagérées par le Kremlin. Pour elles l'enjeu – colossal – est, sur un plan aussi financier, de gagner à la certification *FSC* les 99% de forêts russes qui leur restent à « conquérir ». Ainsi, tant les firmes que les ONG y trouvent leur compte, ce qui est aussi un critère de la complicité ou – mieux – son couronnement.

Conclusion

[Retour à la table des matières](#)

Le risque d'une méthode judiciaire, qui, en France, est inséparable du procédé inquisitorial, c'est de voir le mal où il n'est pas. Et de soumettre l'analyse politique à la grille du manichéisme, source redondante des fanatismes, des aveuglements et des violences. La première des violences, dans ce cas, c'est la mise en accusation, suite logique et aboutissement de la méthode. Faudrait-il donc accuser ces Suédois distingués et ces courageux Finlandais d'avoir hissé leurs industries du bois au premier rang mondial, de gérer leurs forêts au cordeau, et de pratiquer avec succès le dialogue social ?

À moins de nourrir contre leurs ancêtres vikings un ressentiment encore plus durable que le développement qu'ils préconisent, la « chute » accusatoire n'aurait aucun sens.

Si le procureur, défenseur de l'ordre public tant concurrentiel qu'écologique, n'a rien à rajouter, le non-lieu s'impose. Restent les victimes... Elles ne sont guère qu'économiques et sociales et l'érosion des revenus des propriétaires forestiers français provoquée par la pression des bois scandinaves ne fera pas pleurer dans les chaumières. Il s'agit en outre d'une histoire ancienne : Bordeaux était au

XVIII^e siècle le premier port importateur de [465] bois nordiques de France, et la forêt landaise a vu le jour... un siècle plus tard !

Évidemment, on peut regretter la fermeture de nos usines à bois condamnées par absence de marge, le gaspillage inouï, en termes de richesses et d'emplois, consistant dans une forêt exploitée à 50 % de sa capacité, ce qui n'est guère que la conséquence du premier phénomène, et la colonisation de notre bois par des firmes étrangères, ce qui en est l'aboutissement. On ne peut pas sur une même gamme de produits être à la fois importateurs et producteurs. Il faut donc choisir de nourrir l'hégémonie industrielle des autres, ou d'être à la hauteur d'une hégémonie concurrente, d'une contre-hégémonie économique et normative.

Alors, démasquer les impostures qui entretiennent un système de domination hypocrite n'est guère que l'expression d'un « patriotisme de la dernière chance ». Il s'est focalisé sur une complicité avantageuse, qui n'est que la variété nocive de toute stratégie d'alliance, où chacun utilise pour son compte les qualités ou les opportunités du partenaire. En effet, comme l'alliance, la complicité a un effet démultiplicateur. Ainsi, le complice guetteur permet au complice cambrioleur de commettre son méfait, mais l'action a plus de chance de réussir si on peut se tromper sur leurs identités réciproques. Volatilité, furtivité, reconversions, sont des traits permanents de la complicité et elles sont derrière notre analyse, rendant plus difficile la poursuite des complices eux-mêmes. Mais comme souvent en matière de protection des biens, il est plus aisé, pour mettre fin au dommage, de placer à l'abri l'objet convoité que de surprendre les contrevenants. L'arme la plus efficace contre la complicité est de supprimer sa raison d'être, et les évolutions récentes peuvent faciliter cette contre-offensive. Certes, l'espoir de mises en valeur industrielle de nos forêts demeure lointain, mais le panorama qui oriente les acteurs économiques du bois et des forêts pourrait être remis en question. Les nouvelles utilisations du bois, mises en évidence par la crise des énergies fossiles et les menaces de l'effet de serre annoncent une redistribution des cartes qui ne manque pas d'inquiéter les appareils industriels de la filière. Tout sera bientôt à repenser, si le bois trouve des valorisations équivalentes à ce qu'on lui offre dans les parcs des scieries [466] ou des papeteries, en prenant tout simplement le chemin des chaudières et des cheminées les plus proches. La France pourrait alors reprendre l'initiative, la présence sur son territoire d'une richesse forestière intacte devenant sa chance, alors qu'elle n'est aujourd'hui que le témoin de sa désindustrialisation.

[467]

Penser les relations internationales

INDEX

[Retour à la table des matières](#)

- Agamben, Giorgio 353
Aguirre, Luis Maria 366
Ahnane, Koffi 456
Ali 150
Allan, Pierre 156, 160, 168, 177, 180,
183, 187, 193, 203, 205, 255
Allison, Graham 93
Amin, Samir 263,427
Amselle, Jean-Loup 431, 434,435
Anderson, Benedict 434
Angélidis, Angel 160, 193, 203, 241
Arbenz, Jacobo 373
Arciniegas, German 372
Aristote 93, 175, 176, 331, 337
Aron, Raymond 29, 30, 34, 47, 59-62,
65, 66, 163-167, 175, 177, 184,
192, 238, 259-261, 265, 268,
318, 336, 339, 347, 389, 390
Arrighi, Giovanni 311, 319
Artidamos II 290
Assayag, Jackie 435
Assogba, Yao 432
Austin, John 184
Aznar, José Maria 315, 376
Bachelard, Gaston 61
Bachelet, Michèle 379
Bachelet, Pablo 368, 369
Badie, Bertrand 208, 279, 322
Baechler, Jean 203, 339, 340, 343
Baillou, Jean 401
Bainbridge, Tamatoa 420
Barber, Benjamin 426, 428
Barrat, Jacques 395, 396, 404, 405,
407, 408, 411, 412, 420
Barréa 166
Barthes, Roland 384
Baudrillard, Jean 427
Bayart, Jean-François 56, 431, 434,
435
Beck, Ulrich 299, 334, 425
Belle, Claude 130, 131
Ben Laden, Oussama 314, 317, 321,
323, 440, 441
Beniamino, Michel 396, 420
Benoist, Jocelyn 54
Berger, Peter 358

- Bergès, Michel 14, 15, 59, 120, 125, 150, 159, 166, 168, 175, 185, 197, 203, 205, 213, 255, 256, 274, 275, 279, 281, 315, 337, 341, 345, 342, 362, 383, 386, 387, 394, 434, 440, 441
- Bergesen, Albert 274
- Bergson 349
- Bernard, Michel 431
- Berthier, Serge 171, 172, 208, 209, 210, 217, 218, 221, 224
- Birnbaum, Jean 427
- Blanc-Nöel, Nathalie 15, 256, 422, 440, 441
- Bleiker, Roland 229, 236
- Bloche, Patrick 421
- Bloom, Allan 141
- Blum, Alain 439
- Bodin, Jean 353
- Bolivar, Simon 372, 376, 382
- Booth, Ken 362
- Bordiga 292
- Borradori; Giovanna 313
- Boukharine 293
- Boulard, Michel 222
- Boulding, Kenneth 56, 327
- Bourdieu, Pierre 50, 53, 172, 216, 264
- Bourgou, Taoufik 255
- Bourguiba, Habib 405, 407
- Bouteflika, Abdelaziz 411
- Bouthoul, Gaston 165
- Boutros-Ghali, Boutros 404, 410, 421
- Boyer, Robert 266
- Braillard 166
- Braspenning, T. 230, 239
- Braud, Philippe 357
- Braudel, Fernand 192, 194, 201, 262, 274, 275, 276, 337, 338, 340
- Brecher, Michael 164
- Brejnev, Léonïd 49, 342
- Brofenbrenner, Uri 328
- Brunelle, Dorval 371
- Bruntland 442
- Brzezinski, Z. 368
- Bull, Hedley 57
- Burgat, François 149
- Burton, John 165
- Buruma, Ian 427
- Bush, George 371
- Bush, George W. Jr. 102, 110, 112, 180, 276, 294, 295, 315, 320, 321, 322, 323, 324, 327, 328, 329, 331, 334, 335, 336, 363, 369, 374, 376, 380, 382, 386
- Busnel, François 316
- Buzan, Barry 41, 47, 165
- Cabieses Donoso, Donoso 378
- Callières, F. de 48
- Cambon, Jules 401
- Cambon, Paul 401
- Canet, Raphaël 377
- Cariot, Bernard 420
- Carr, Edward H. Carr 233
- Carrère d'Encausse, Hélène 441
- Carter, Jimmy 111, 294
- Cassandre 102
- Castells, Manuel 423, 429
- Castro, Fidel 73, 220, 373, 379, 386
- Caves, Richard E. 391
- Ceceña, Ana Esther 372
- César 289
- Chaban-Delmas, Jacques 110
- Chan, Stephen 229, 236
- Charles Quint 276, 280, 352
- Chase-Dunn, Christopher 274
- Chaubet, François 420
- Chávez Hugo 356, 363, 375-386
- Cheyne, Vincent 431
- Chimkievitch, Amanda 455, 462
- Chin-Huang-Di 142
- Chirac, Jacques 339, 417
- Chomsky, Noam 377
- Chryssippe 283
- Churchill, Winston 350, 351
- Cienfuegos, Camilo 373
- Clancy, Tom 320
- Clark, Ian 320
- Clausewitz, Carl Von 22, 30, 91, 440
- Clemenceau Georges 334

- Clémentin, Bruno 431
 Cline 81
 Clinton, William 110, 294, 321, 371
 Clyne 30
 Cohen, Élie 30, 47, 265, 266
 Cohen, Samy 67
 Colin, Armand 401
 Colonna, F. 402
 Colson, Bruno 324
 Colussi, Marcelo 371
 Confucius 179
 Constant, Benjamin 277
 Corbert, Sir Julian 116
 Cottam, Martha 329
 Cottam, Richard V. 316
 Courtés 233, 234, 237
 Courtés, Joseph 229
 Coutau-Bégarie, Hervé 160, 167, 329
 Cox 264, 357
 Cox, Michael 362
 Cox, Robert 263
 Cranach 69
 Crozier, Michel 207
 Cuche, Denys 422
 Cumin, David 15, 337
 Cyrano de Bergerac 17
- D'Antin de Vaillac, Dominique 16,
 114, 120, 128, 256, 442
 Dagognet, François 203
 Dandurand, Raoul 327
 Dargent, Raphaël 420
 David, Charles-Philippe 319, 362
 Don Juan Manuel de Castille 318
 Debré, Michel 405
 Delesse, Claude 108
 Deleuze, Gilles 299
 Deniau, Xavier 395, 398, 399, 400,
 404, 407, 408, 409, 420
 Derrida, Jacques 226, 313
 Descartes, René 61
 Deutsch, Karl 30, 33, 47, 86
 Dewey, J. 226
 Dieu, François 15
 Dilthey, Wilhelm 226, 227
- Diori, Hamani 405, 407
 Diouf, Abdou 409, 416-419, 421
 Dobry, Michel 331, 333
 Doire, Vincent 369, 374
 Domar 227
 Dorsey, Ellen 327
 Doyle, Michael 357
 Druon, Maurice 396
 Dubesset, Éric 256, 362, 363, 365,
 370, 383, 385, 386
 Dune, Tim 362
 Dupas, Gilberto 255, 298, 315, 316,
 338
 Duroselle, Jean-Baptiste 59, 61, 64,
 164, 166, 167, 275
 Duruy, Victor 401
 Dusclaud, Michel 14, 110, 111, 256,
 277, 278
 Dussouy, Gérard 15, 16, 50, 52, 57,
 160, 203, 225, 256, 338, 347,
 355, 362, 386
 Duverger, Maurice 353
 Duvernois, Louis 408, 415, 421
- Ecco, Umberto 347
 Eckhardt, William 328
 Einsenstein Sergueï 354
 Einstein, Albert 192, 193, 198
 Eisenhower, Dwight David 367, 373
 Eisenstadt, Shmuel Noah 15
 Ekovich, Steven 160, 174, 181, 194,
 197, 198, 199, 203, 205, 255
 El Sayegh, Selim 255
 Élias, Norbert 53
 Ellul, Jacques 135
 Endicott, John 111
 Étienne, Bruno 317
 Etzioni, Amitai 330
- Faidherbe, général 401
 Fang, Pr. 158
 Favre, Pierre 331
 Febvre, Lucien 194, 436
 Fergusson, Niall 436
 Ferjani, Mohamed Cherif 149

- Ferry, Jules 401, 402
 Feyerabend, Paul 63, 185
 Fiebig-von Hase, Ragnild 334
 Fischer, Roger 170
 Fischerkeller, Michael P. 329
 Forget, Philippe 322
 Fortmann Michael 362
 Fortmann, Michel 327
 Foucault, Michel 39, 191, 226,353
 Franck, T.M. 49
 François II 353
 Frédéric II de Hohenstauffen 149
 Frémont, Jean 389
 Friedmann, Jonathan 274
 Fukuyama, Francis 141
- Gadamer, Hans Georg 56, 227
 Galtung, John 63, 70, 71
 Garrido, Alberto 376
 Gaulle, Charles de 95, 159, 256, 403, 405, 408
 Gauvin, Lise 396, 420
 Geertz, Clifford 170
 Genatios, Carlos 380
 Giddens, Antony 325
 Gide, Charles 402
- Giesen, Klaus-Gerd 270
 Gill, Stephen 319
 Gilpin 28, 47, 264, 265, 266, 342, 344, 357
 Girard, Renaud 270
 Girardin 412
 Glover, Danny 380
 Gloyer, Henning 49
 Goldsmith, Teddy 431
 Goldstein, Avery 341
 Gorbatchev, Mikhail 193
 Gramsci, Antonio 259, 263, 291, 292, 293, 311, 319, 350,
 [388]
 Greimas, Algirdas Julien 48, 229, 231, 232, 233, 234, 237
 Grolleau, Frédéric 316
 Grondin, David 319, 362
- Grosser, Alfred 164
 Grotius, Hugo 165, 226
 Guan Guihai 160, 183
 Guay, Nathalie 377
 Guennégucz, Lysianne 120,130
 Guerigan, Carol 170
 Guevara, Che 73, 373
 Guillaume 11354
 Gulliver 102, 329, 335
 Gutierrez, Gustavo 377
- Haas, Ernst 33, 34, 47
 Habermas, Ringer 312, 313
 Habsbourg 353
 Haglund, David G. 334
 Halliday, Fred 322, 323
 Han Fei 23, 24, 93
 Hardt, Michael 345, 427
 Harrod 227
 Harvey, Hal 323
 Hassner, Pierre 3 19
 Hayward, Jack 331
 Heisenberg, Werner 207
 Helms, Jesse 332
 Héraclite 140
 Herrmann, Richard K. 329
 Hitler 134, 276, 317, 349, 352, 354, 382
 Hobbes 23, 163, 205, 226
 Hobson 70
 Holiensollern 353
 Holsti, Kalevi J. 92, 136
 Horrut, Claude 15, 150, 160
 Hotman, I. 48
 Hudson, Valérie 327
 Hugo, Victor 316
 Huntington, Samuel P. 133, 136, 139, 201, 322, 429, 440, 441
 Hussein, Saddam 90, 103, 219, 317, 327, 328
- Ibn Khaldûn 150, 187
 Ibn Taymyya 151
 Ikenberry, John G. 68, 331, 360-362
 Illich, Ivan 430

- Ivan le Terrible 354
 Izquierdo, Jean-Marie 15
- Jagan, Cheddi 373
 James, W. 226
 Janowitz, Morris 173
 Jeannemey, Jean-Noël 213
 Jervis, Robert 49, 56, 359
 Johnson, Daniel 408
 Jospin, Lionel 326
 Joubert, Jean-Louis 397, 418, 420
 Joubert, Jean-Paul 15, 156, 160, 168,
 175, 181, 183, 184, 192, 203,
 205, 255, 279, 316, 332, 337,
 345, 347, 354, 441
 Joukos 359
 Joxe, Pierre 272
 Jullien, François 49
- Kaldor, Mary 330
 Kamenev 293
 Kant, Emmanuel 170, 177, 178, 205,
 226
 Kaplan, Norton 259
 Karawan, Ibrahim A. 326
 Karsenty, Alain 459
 Keen, Sam 328
 Keller, Alexis 170
 Kelman, Herbert C. 327
 Kennan, George 22, 23, 47, 332
 Kennan, Georges 34, 38
 Kennedy, J.F. 93, 101, 367, 373
 Kennedy, Paul 261, 268, 274, 275,
 338, 344
 Keohane, Robert 33, 47, 269
 Kerry, John 295
 Khadafi, colonel 73
 Khrouchtchev 94, 99
 Kingston de Leusse,
- Meredith 48, 49
 Kissinger, Henry 17, 34, 38, 41, 204,
 339, 342
 Klein, Jean 47
 Kleineberg 92
- Kojève, Alexandre 331
 Koyré, Alexandre 324, 325
 Kratochwil, Friedrich 269
 Kube, Hans 170
 Kupchan, Charles A. 68, 331
- La Gorce, Paul-Marie de 404
 La Gravière, Amiral Jurien de 401
 Lacam, Jean-Patrice 15
 Lafuente, Manuela 380
 Landau, Nicolas 209
 Lander, Edgardo 375, 376
 Latouche, Serge 431, 432
 Lavigerie, cardinal 401
 Lavroff, Dmitri Georges 15
 Layne, Christopher 319
 Le Goff, Fabrice 420
- Le Goffic, Pierre 49
 Lee Kwan Yew 139
 Lehmkuhl, Ursula 334
 Leite Lessa, Monica 255, 278, 389
 Lenine, Vladimir Ilich 70, 78, 163
 Lerat, Christian 365, 370
 Lers, Hector Ricardo 317
 Lesgourgues, Yves 120
 Lesseps, Ferdinand de 401
 Leys, Simon 140
 Li Yangfan 160
 Liang, Pr. 158
 Lindemann, Thomas 327
 Locke, John 35, 226
 Lorenz, Edward 207
 Louis XI 30
 Louis XIV 276, 348, 352
 Louverture, Toussaint 380
 Luckmann, Thomas 358
 Lukes 358
 Lula, Luiz Inácio 271, 297
- Maceo, Antonio 366
 Machiavel, Nicolas 22, 23, 24, 91, 93,
 140, 205, 213
 Mackinder, Halford John 51, 79, 81
 MacLeod, Alex 327

- Mahan, Alfred Thayer 81, 119, 366
 Mahomet 150, 422
 Malraux, André 159, 409
 Mandaville, Peter 229, 236
 Mandelbrot, Benoit 207
 Mann, Michael 362
 Mao Tse Tung 159, 191, 193, 219
 Marc-Aurèle 185, 289, 292
 Marcos, commandant 374
 Margalit, Avishai 427
 Marseille, Jacques 261, 262
 Marshall 112
 Marti, José 366, 377
 Martin, Michel Louis 15, 160, 173, 174, 203, 205, 255, 345, 347
 Martres, Jean-Louis 13, 17, 19, 48, 50, 61, 68, 112, 132, 133, 139, 140, 150, 157, 160, 170, 171, 175, 185, 191, 201, 203, 205, 206, 255, 387, 440
 Marx, Karl 175, 377
 Maspéro, Gaston 401
 Matsuura, Koichiro 422
 Mattéi, Jean-François 317
 Mattelard, Armand 435
 Mattelart, Armand 397, 400, 401, 402, 420, 435
 Matthieu, Charles 419
 Mayer, Arno 353
 McLuhan, Marshall 442
 McSharry 243
 Mearsheimer, John 346
 Meisel, August Heinrich 48
 Mélandri, Pierre 333
 Men Honghua 160
 Menzel, Ulrich 324
 Merle, Marcel 164, 166, 167
 Meszaros, Thomas 332
 Metternich 30
 Mill, John Stuart 185
 Milosévic 133, 134, 145, 317
 Minuague, François 120, 130
 Miranda, Francisco de 372
 Mitterrand, Frédéric 353
 Modelski, George 274, 341
 Moisei, Claudia 395, 396, 404, 405, 407, 408, 411, 412, 420
 Monroe, James 365, 382
 Montaigne, Michel de 140
 Morales, Evo 379
 Morgenstern 26
 Morgenthau, Hans J. 22, 23, 47, 77, 235, 260, 265, 268, 390
 Motte, Clémence 421
 Musset, Alain 365
 Mussolini 219, 349
 N'Dione, Emmanuel 431
 Nadoulek, Bernard 443
 Napoléon I^{er}, 276, 289, 344, 352, 353, 354
 Napoléon III 354, 372
 Nasser 94, 220
 Nederveen Pieterse, Jan 433
 Nederven-Pieterse, Ian 433, 434
 Negri, Antonio 345, 427
 Newman 26
 Nicolson, H. 48
 Nixon, Richard 49, 373
 Nye, Joseph 267, 311, 357, 358, 389
 O'Higgins 372
 Ockharn 294, 348
 Onuf, Nicolas 269
 Ortega, Daniel 379
 Ory, Pascal 262
 Ougaard, Morten 335
 Paillard, Sylvain 450
 Pan 158
 Pang Xun 160
 Papaligouras, Panayis 332, 338
 Pasteur, Louis 401
 Paul, T.V. 362
 Paul, T.V. 358, 359
 Pausanias 288
 Pérez, Carlos Andrés 375
 Peter, Philip 261
 Petrich, Blanche 380

- Pfaff, William 332
 Piaget, Jean 66, 204
 Pierre Le Grand 354
 Pinker, Steven 228
 Pirenne Jacques 353
 Poincaré, Raymond 334
 Poissonnier, Ariane 420
 Polycarpe, Raymond 322
 Poncin, Pierre 400, 401
 Posen, Barry 336
 Powell, Luther Colin 182, 371
 Prigogine, Ilya 207
 Prokofiev, Serge 354
 Provenzano, François 400, 420

 Qing-Yuan Wei-Xin 229
 Quian Xuemei 160

 Rafsandjani 149
 Rahman, Omar Abdel 321
 Rahnema, Majid 431, 439
 Ramel, Frédéric 255, 261, 316, 324,
 327, 329, 337, 338
 Rapkin; David P. 68, 331
 Reagan, Ronald 94, 99, 193, 295
 Reclus, Élysée 397
 Reclus, Onésime 396, 397, 398, 399,
 400, 408, 419
 Renan, Ernest 401
 Renouvin, Pierre 61, 64, 166, 167, 275
 Revel, Claude 443
 Rice, Condoleezza 386
 Richert 412
 Rieber, Robert W. 327
 Risso, Sébastien 458
 Roberts, W. Adolphe 372
 Roche, Jean-Jacques 18, 47, 62, 159,
 164, 166, 167, 174, 183, 184,
 187, 205, 255, 257, 275, 277,
 278, 342, 346, 440, 442
 Rodríguez Cabrera, Yeniseh 370
 Rodriguez, Simon 376
 Romanov 353, 354
 Roosevelt, Franklin Delano 335, 350,
 351, 367
 Roosevelt, Theodore 366
 Rorty, Richard 56, 58, 228
 Roselmack, Harry 438
 Rosenau, James 24, 72, 434
 Rosenfield, Denis 317
 Rosier, Bernard du 48
 Roucaute, Yves 255, 259, 282, 315,
 334, 339, 345, 347, 384, 386
 Roudy, Yvette 421
 Rouède; Laurence 160
 Rousseau, Jean-Jacques 317, 318, 337,
 437, 441
 Roussel; Stéphane 327
 Rubens 69
 Ruggie, John Gérard 38, 47, 269
 Rumsfeld, David 333

 Saint-Simon, Claude Henri de
 Rouvroy de 401
 Sainton, Jean-Pierre 364
 Samuelson 227
 San Martin, Jose de 372
 Saussure, Ferdinand de 229
 Schemel, Yves 331
 Schmitt, Carl 225
 Schoenberg, Ronald 274
 Schröder, Gerhardt 326
 Schumpeter, Joseph 70
 Schwarz, Benjamin C. 319, 324
 Sekou Touré 94
 Senghor, Léopold Sédar 396, 405, 406,
 414, 419
 Seurin, Jean-Louis 13, 17
 Seversky, de 81
 Sharon 280
 Shills, Edgar 173
 Shuman, Michael H. 323
 Siéyès, Emmanuel-Joseph 437
 Sihanouk, Norodom 405
 Silva, Joseane 256
 Singer, Éric 327
 Sirinelli, Jean-François 353
 Siroën, Jean-Marc 370
 Sismondi, Jean de 262
 Sistani 297 Smith 226

- Smith, Anthony 430
 Smouts, Marie-Claude 47, 60, 407,420
 Snyder, Jack 362
 Scekarno 94
 Sournia, Gérard 420
 Sprinzak, Ehud 321
 Sprout, Margaret 56
 Spykman, Nicolas 260
 Staline Joseph 293, 349, 350, 352, 354
 Strange, Susan 25, 41, 47, 257, 265,
 266, 268, 272, 279, 281, 357
 Straw, Jack 326
 Sucre 372
 Sun Tzu 93, 165, 216, 387
 Sur, Serge 404
 Szilassy, J. de 48
- Taft 366
 Taine, Hypolithe 401
 Talleyrand 30
 Tang Shiqi 160, 176
 Tavernier, Yves 421
 Tchouang-Tseu 140, 171, 206
 Tellier, Frédéric 316
 Tercinet, Josiane 335
 Thiesse, Anne-Marie 431, 434
 Thom, René 176, 203, 207,337
 Thompson 341
 Thucydide 22, 283, 284, 285, 286,
 287, 288, 289, 290, 334, 388
 Tickner, J. Ann 36, 47
 Tito 94, 220
 Tocqueville, Alexis de 199
 Tomlinson, John 428
 Tozzi, Pascal 120, 131, 160, 171, 203,
 205, 206
 Tremblay, Christian 375
 Trigeaud, Jean-Marc 291
 Trotsky, Léon 280, 293
 Truman, Harry S. 367
- Uribe, Alvaro 379
- Vaïsse, Justin 333
- Valderama de Sotomayor, Carlos 156,
 256
 Valentin, Jean-Michel 320
 Vanel, Grégory 404
 Varga 293
 Vasquez, John 227
 Védrine, Hubert 270, 368
 Verlomme, H. 225
 Verne, Jules 401
 Vico, Jean-Baptiste 226
 Villar, Constanze 15, 20, 48, 160, 203,
 205, 229, 256, 395,436, 440,
 441
 Viola, Eduardo 317
 Von Humboldt, Alexander 398
 Voss, James F. 327
- Wachtel, Nathan 395
 Wagner, Richard 448
 Walker, William 365
 Wallerstein, Immanuel 262, 264, 274,
 342
 Waltz, Kenneth 22, 47, 227
 Wang Suolao 160, 179
 Wang Yong 160
 Wang Zhengyi 160, 161, 164, 165,
 169, 184, 188
 Waters, Christa M. 334
 Watzlawick, Paul 56
 Weber, Max 260, 331, 333
- Weisband, Edward 49
 Wendt, Alexander 39, 47, 56, 173, 269
 Wicquefort, Abraham de 48
 Wilkinson 358
 Williams, Éric 372
 Wilson, Woodrow 351
 Wirtz, J. 362
 Witkowski, N. 225
 Wittgenstein, Ludwig 170, 175, 226
 Wittgenstein; Ludwig 171
 Wohlforth, William 358, 362
 Wolfowitz, Paul 333
 Wolton, Dominique 410, 420, 423, 435

Xiaoming Huang 229, 236
Xu Zhen Zhou 139, 157, 160

Yang Baoyun 160
Ye Zicheng 160
Yinda Yinda, André-Marie 16
Youssef, Ramzi Ahmed 321
Yuan Ming 158, 160, 162, 166, 174

Zamora, Ezequiel 376, 378
Zarader, Jean-Pierre 316
Zhang Haibin 160
Zhu Wenli 160
Ziegler, Jean 427
Zinoviev, Grigori 293
Zur, Ofer 325

Fin du texte